



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

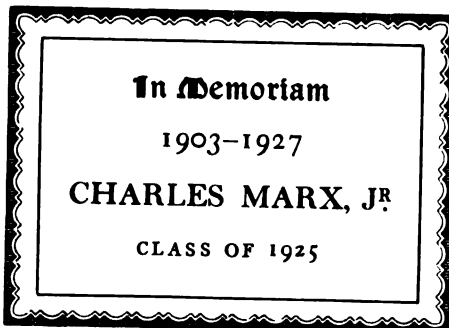
FL 2Y08 0



HARVARD UNIVERSITY



LIBRARY  
OF THE  
FOGG ART MUSEUM









55

44

BIBLIOTHÈQUE  
DES  
ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

---

FASCICULE QUARANTE-QUATRIÈME  
LA FRANCE EN ORIENT AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE  
Par J. DELAVILLE LE ROULX

I.



LA  
FRANCE EN ORIENT  
AU XIV<sup>E</sup> SIÈCLE

---

EXPÉDITIONS DU MARÉCHAL BOUCICAUT

---

PAR

J. DELAVILLE LE ROULX

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE  
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME  
DOCTEUR ÈS-LETTRES



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME  
DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE  
7, RUE DE MÉDICIS, 7

—  
1886



A MA MÈRE





# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
INTRODUCTION.....	1
<b>LIVRE I. — PROJETS ET TENTATIVES (1290-1350).</b>	
SOURCES du livre I.....	11
CHAPITRE I. Chute de Saint Jean d'Acre. — Efforts et projets de Nicolas IV.....	13
— II. Raymond Lull et Marino Sanudo.....	27
— III. Expédition de Charles de Valois.....	40
— IV. Projets de Philippe le Bel.....	48
— V. Routes d'Arménie et de Constantinople. — Golfe Persique.....	64
— VI. Philippe le Long et Charles le Bel.....	78
— VII. Philippe de Valois. — Directorium de Brochard.....	86
— VIII. Ligue générale. — Humbert de Viennois.....	103
<b>LIVRE II. — TENTATIVES (1350-1396).</b>	
SOURCES du livre II.....	113
CHAPITRE I. Croisade de Pierre I, roi de Chypre.....	119
— II. Croisade d'Amédée VI.....	141
— III. Boucicaud et le comte d'Eu en Palestine (1388-89).....	159
— IV. Expédition de Barbarie (1390).....	166
— V. Philippe de Mézières. — Son influence.....	201
<b>LIVRE III. — NICOPOLIS (1396).</b>	
SOURCES du livre III.....	211
CHAPITRE I. Progrès des Turcs. — Chevauchée du comte d'Eu. — Ambassade du roi Sigismond en France.....	221
— II. Préparatifs de départ de l'armée franco-bourguignonne. — Autres alliés de Sigismond.....	233
— III. Marche de l'armée franco-bourguignonne. — Concentration et mouvement offensif des croisés. — Siège de Nicopolis.....	246
— IV. Etat et force des deux armées.....	263
— V. Bataille de Nicopolis.....	270

	Pages.
CHAPITRE VI. Sort des prisonniers. — Retour de Sigismond en Hongrie. — Nouvelles de la défaite en France.	282
— VII. Coup d'œil sur la campagne.....	293
— VIII. Délivrance et retour des prisonniers.....	300
— IX. Paiement de la rançon.....	321
LIVRE IV. — CONSTANTINOPLE (1397-1402).	
SOURCES du livre IV.....	327
CHAPITRE I. Effet moral produit en Europe par la victoire des Turcs.....	329
— II. Campagne des Turcs en 1397. — Manuel demande du secours en Occident.....	349
— III. Expédition de Boucicaud.....	359
— IV. Campagne de Boucicaud à Constantinople.....	369
— V. Retour de Boucicaud. — Voyage de Manuel en Occident.....	376
— VI. Rapports de Tamerlan avec les chrétiens. — Bataille d'Ancyre.....	384
LIVRE V. — MODON (1403-1408).	
SOURCES du livre V.....	399
CHAPITRE I. Boucicaud, gouverneur de Gènes. — Difficultés avec le roi de Chypre.....	403
— II. Premières difficultés entre Gènes et Venise.....	412
— III. Départ du maréchal de Gènes. — L'Escandelour. — Paix avec le roi de Chypre (avril-juillet 1403).	421
— IV. Campagne de Boucicaud en Syrie (fin juillet-août 1403).....	436
— V. Bataille de Modon. — Retour du maréchal à Gènes (octobre 1403).....	447
— VI. Négociations. — Accord du 22 mars 1404.....	458
— VII. Elargissement des prisonniers.....	470
— VIII. Exécution du traité. — Cartel de Boucicaud. — Rappel de l'ambassadeur vénitien.....	475
— IX. Fin des négociations. — Paix du 28 juin 1406....	482
— X. Arbitrage du 9 août 1408.....	498
— XI. Derniers projets et expéditions de Boucicaud (1407-1408).....	505
CONCLUSION.....	514

## INTRODUCTION

---

On s'est, depuis de longues années, habitué à arrêter à la prise de Saint Jean d'Acre (1291) l'histoire des croisades, et à considérer cet événement comme la ruine définitive des établissements latins en Terre Sainte. Rien n'est plus arbitraire qu'une pareille limite, née de la lassitude des historiens, et en contradiction avec les faits. La nouvelle école historique, qui s'est donné la tâche de renouveler l'étude des croisades<sup>1</sup>, réagit contre cette tendance, et le présent travail est né du même sentiment. Le mouvement, en effet, qui entraîna, durant deux siècles, l'Occident aux Lieux Saints, était trop considérable pour cesser brusquement par la catastrophe de Saint Jean d'Acre ; la chute de cette place, depuis longtemps prévue par les esprits clairvoyants, ne découragea pas les espérances des Chrétiens de relever un jour le royaume de Jérusalem, car si la Syrie paraissait définitivement perdue, il restait encore en Orient deux royaumes chrétiens, celui de Chypre et celui d'Arménie, assez puissants l'un et l'autre pour fournir de solides points d'appui aux futures revendications des Latins.

1. A la tête de ce mouvement historique s'est placée la *Société de l'Orient latin* qui, depuis sa fondation (1875), sous l'impulsion énergique de M. le comte Riant, a groupé tous les érudits qui font de l'histoire des Croisades l'objet de leurs études. Les résultats considérables obtenus depuis dix ans sont le présage d'une rénovation complète des idées qui ont eu jusqu'à présent cours en ces matières.

Le xiv<sup>e</sup> siècle, tout entier, se préoccupe de la question d'Orient, et la France est la première à se passionner pour une intervention, de jour en jour plus difficile à réaliser; les projets d'expédition, cependant, se succèdent sans interruption; souvent même ils sont suivis d'effet, et les chevauchées de Pierre de Lusignan, d'Amédée de Savoie, du duc de Bourbon et du maréchal Boucicaut, — pour ne citer que les plus importantes, — protestent contre une opinion jusqu'à présent admise sans réserve.

Avant de mettre en lumière ces projets et ces tentatives, — objet de notre travail, — il importe d'étudier les sources auxquelles nous avons puisé, et d'en indiquer ici en quelques mots la valeur et l'étendue.

## I.

On peut grouper en trois grandes classes les documents que nous avons employés : la première comprend des *mémoires* qui, sous une forme généralement concise, contiennent l'opinion personnelle de leurs auteurs sur la conduite à tenir en Terre Sainte; dans cette catégorie rentrent tous les projets de croisade émis au xiv<sup>e</sup> siècle. Dans une seconde division se placent les *pièces diplomatiques* et les œuvres qu'elles ont inspirées; dans une troisième, les témoignages des *chroniqueurs*. Dans quelle mesure chacune de ces trois classes de documents a-t-elle été utilisée? Quelle créance avons-nous accordée à telle chronique? Par quels motifs avons-nous rejeté le témoignage de telle autre? Quel parti avons-nous tiré d'un document d'archives? Quelle importance avons-nous attribuée à tel projet d'intervention en Orient? Autant de questions sur lesquelles il a semblé utile de fournir au lecteur quelques explications.

PREMIÈRE CLASSE. PROJETS ET AVIS. — Il y a peu de choses à dire de cette catégorie de documents. Les projets

de croisade, les avis donnés par ceux que leur expérience ou leur situation mettait en mesure d'éclairer l'Occident sur l'état de la Palestine étaient avant tout une œuvre personnelle ; la tâche de la critique se réduit donc à apprécier le degré d'intérêt ou de confiance que méritent les vues et les conseils, dont les auteurs de ces mémoires se sont faits les interprètes. Généralement présentés aux souverains pontifes ou aux princes qui songeaient à se croiser, ces projets n'ont pas été connus en dehors du cercle restreint auquel ils s'adressaient ; sauf quelques exceptions, ils ne nous sont parvenus que par un ou deux manuscrits, et jusqu'à présent très peu d'entre eux ont été publiés.

Cet ensemble de textes, cependant, offre un sujet d'études intéressantes et de révélations des plus curieuses. C'est à l'aide de ces documents qu'on peut se faire une idée exacte des connaissances et des préjugés des hommes du XIV<sup>e</sup> siècle, en ce qui concerne la question d'Orient ; géographie, forces militaires des royaumes chrétiens du Levant, état de la puissance musulmane, moyens de reconquérir la Terre Sainte, tout y est passé en revue. S'il est quelques projets dans lesquels les illusions et les élans d'un enthousiasme trop naïf font tort aux conseils de la raison et de la prudence, la plupart d'entre eux sont empreints d'un caractère pratique, souvent même d'une profondeur de vues qu'on ne s'attendait pas à rencontrer à cette époque. Ils émanent, pour la plupart, de personnages considérables, en mesure de fournir les renseignements les plus précis et les avis les plus utiles.

Les emprunts que nous avons faits à ces textes, encore peu explorés, sont nombreux. Il n'entrait pas dans le plan de notre travail de consacrer aux auteurs et aux manuscrits de ces mémoires une étude approfondie. Aussi nous sommes-nous borné à les résumer, en signalant brièvement l'importance particulière de chacun de ces témoignages.

DEUXIÈME CLASSE. DOCUMENTS D'ARCHIVES. — Ceux-ci ont été un de nos principaux éléments d'information. Leur caractère officiel nous garantissait une authenticité incontestable, et, dans une certaine mesure, une sincérité absolue. Sur ce dernier point, cependant, quelques réserves sont nécessaires; dans l'emploi des pièces diplomatiques, nous n'avons pas perdu de vue que l'intérêt politique ou des appréciations parfois passionnées avaient pu se faire jour, et volontairement ou même de bonne foi, dénaturer, atténuer ou grossir certains événements. C'est le cas pour les correspondances diplomatiques vénitienes; plus d'une fois, nous avons eu l'occasion de rectifier, à l'aide de sources d'autre provenance, des assertions trop absolues et qui eussent faussé la vérité historique. Sous ces réserves, les pièces d'archives nous ont été du plus utile secours, et leur étude nous a permis de mettre en lumière nombre de faits dont les chroniques seules ne nous eussent pas permis d'exposer le complet développement <sup>1</sup>.

TROISIÈME CLASSE. CHRONIQUES. — A côté des deux premières classes de textes se placent les chroniques. Nous les avons largement mises à contribution, mais sans perdre de vue que leurs témoignages devaient être accueillis avec prudence, contrôlés avec critique, et comparés entre

1. Nous avons attribué aux recueils diplomatiques, imprimés ou manuscrits, formés de pièces d'archives, la même valeur qu'à ces pièces elles-mêmes; si, dans certains cas, la manière dont les documents sont publiés ou transcrits n'est pas exempte de tout reproche, ces collections en revanche acquièrent souvent, par la perte des documents primitifs, le caractère et l'importance des originaux; à ce titre nous les avons mises au même rang que ceux-ci, et leur avons accordé, sauf le cas d'infidélité reconnue, une égale autorité. Nous prendrons pour exemple les *Preuves de l'histoire de Bourgogne*, de D. Plancher. Celles-ci, tirées des Archives de la chambre des comptes de Bourgogne, sont souvent directement citées par nous, sur la même ligne que les documents d'archives, quoiqu'elles ne soient, à proprement parler, qu'une source de seconde main. Il va sans dire que l'original, quand il subsiste, a été consulté et collationné avec la copie.

eux par l'historien soucieux d'atteindre à la vérité. Là, plus qu'en aucune autre espèce de documents, la sûreté des informations, la conscience ou la partialité des chroniqueurs appellent un examen spécial; il faut séparer soigneusement les récits inspirés par l'un ou par l'autre des partis en jeu, tenir compte de la passion, de l'ignorance ou de la légèreté des écrivains, placer chacun d'eux dans le milieu où il a vécu, remonter aux sources orales ou écrites auxquelles il a puisé pour porter un jugement raisonné. Tâche délicate, dont les résultats n'offrent rien d'absolu, puisque souvent un témoignage suspect peut revêtir sur un point spécial, par suite de circonstances particulières d'information ou d'exactitude, un caractère d'authenticité incontestable<sup>1</sup>.

Il nous a paru utile de signaler au lecteur pourquoi nous avons admis, rejeté ou accueilli avec réserve les récits des principaux chroniqueurs. Il fallait également lui donner un court résumé des sources d'archives et des mémoires auxquels nous avons puisé. Aussi, pour ne pas ralentir l'exposé des événements, avons-nous groupé, en tête de chacune des parties de notre travail, les notions indispensables à celui qui le lira pour apprécier sur quelles bases reposent les faits que nous lui avons présentés.

## II.

Si nous avons protesté contre l'opinion qui limitait à la prise d'Acre l'histoire des croisades, si nous avons

1. Nous donnons pour exemple le récit de la croisade de Nicopolis par le *Religieux de Saint-Denis*, emprunté aux souvenirs d'un témoin oculaire; de même celui de l'expédition de Barbarie, dans la *Chronique du bon dur Loys de Bourbon*, offre des garanties qui ne se retrouvent pas partout dans cette œuvre.



cherché à montrer les efforts des Latins pour reconquérir un royaume qu'ils avaient été impuissants à défendre, — efforts qui ne cessent de se manifester, pendant plus d'un siècle, avec la persistance et la persévérance les plus remarquables, — nous devons reconnaître que cette catastrophe fut pour l'Europe chrétienne le point de départ d'une politique très différente de celle qu'elle avait jusqu'alors poursuivie dans le Levant. Elle imprima au mouvement à l'occasion duquel les croisades étaient nées un caractère nouveau, dont les manifestations ne furent ni moins glorieuses, ni moins intéressantes à étudier, bien qu'elles aient été dirigées vers un autre objectif.

Il est superflu de rappeler que l'enthousiasme religieux, qui arma l'Occident au XII<sup>e</sup> siècle et l'entraîna vers les Lieux Saints, se ralentit au siècle suivant. La prise de Jérusalem par Saladin (1187) marque assez bien le moment où la foi cessa d'être la pensée dominante et exclusive des croisés, et où elle s'unit à d'autres sentiments pour inspirer de nouvelles expéditions contre les Musulmans. Les Latins établis en Palestine avaient jeté les bases d'une domination régulière, à l'instar des états féodaux de l'Occident, et avaient agi en vainqueurs désireux de conserver leurs conquêtes. L'importance commerciale et territoriale de la colonie qu'ils avaient fondée sous le nom de royaume de Jérusalem s'affirmait de jour en jour ; aussi au sentiment religieux se joignit bientôt un intérêt plus matériel, la défense du nouveau royaume et l'extension du commerce européen en Asie Mineure. Inspirée par les Génois, c'est-à-dire par un peuple à la fois commerçant et colonisateur, la croisade de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion ne poursuivit pas d'autre but ; quelques années plus tard, le changement de direction de la quatrième croisade (1204) indique un revirement plus marqué dans l'esprit public. On n'est plus au temps de Pierre l'Ermite, dont les bandes innombrables, impatientes

d'arriver au Saint Sépulcre, ne se seraient pas laissé séduire par l'appât de la conquête de Constantinople.

Cette transformation s'accroît encore pendant le XIII<sup>e</sup> siècle. Nous ne prétendons pas, comme certains auteurs<sup>1</sup>, que l'enthousiasme religieux s'éteignit complètement, pour faire place à d'autres mobiles. Sans l'étincelle de la foi, les croisades eussent-elles été possibles? Saint Louis n'était-il pas, sous le rapport chrétien, l'égal et même le supérieur de Pierre l'Ermitte? Mais le sentiment de la foi n'était plus le seul dont se préoccupaient les derniers croisés. Indépendamment de ce symptôme nouveau, on remarque que les expéditions du XIII<sup>e</sup> siècle diffèrent des précédentes par la direction qui leur est donnée. Ce n'est plus la Syrie qu'il s'agit d'envahir, c'est l'Égypte. Le centre de la puissance musulmane s'est, en effet, déplacé; et les armées d'André de Hongrie (1219) et de Saint Louis (1248-54) se dirigent vers le Nil. C'est là qu'est désormais la clef de la Palestine, c'est là qu'il faut vaincre les Sarrasins pour arriver aux Lieux Saints, pendant que les Mongols et les Perses attaquent l'ennemi commun au nord et à l'est. On voit ainsi germer une idée politique que le siècle suivant développera et qui marque des visées différentes de celles qui avaient jusqu'alors animé les champions de la foi.

C'est cette idée nouvelle dont il nous a paru intéressant de suivre les progrès; préconisée dans les projets de croisade, modifiée par les circonstances extérieures, elle domine tout le XIV<sup>e</sup> siècle; elle inspire les revendications armées dont l'historien est le témoin, elle en explique le but, l'insuffisance et l'échec.

1. Voltaire, de Guignes, Heller, Henken, etc., et récemment Prutz (*Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Berlin, 1883).



**LIVRE PREMIER**

**PROJETS ET TENTATIVES**

**1290-1350.**



## LIVRE PREMIER

### PROJETS ET TENTATIVES

1290-1350.

Cette période est presque exclusivement remplie par des projets de croisade ; les tentatives sont l'exception, et la conséquence de ce fait est la prédominance de ceux-ci sur les documents d'autre nature. Sauf les mémoires émanés du grand-maitre du Temple<sup>1</sup>, de Dubois<sup>2</sup>, de Nogaret<sup>3</sup>, du roi Henri II de Chypre<sup>4</sup>, du dominicain Brocard<sup>5</sup>, et les œuvres de Marino Sanudo<sup>6</sup>, tous les projets que nous avons étudiés sont inédits. La plupart d'entre eux mériteraient une publication intégrale. — Les pièces d'archives n'ont été utilisées que pour les tentatives dont la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle a été l'objet. Excepté les actes concernant les préparatifs de Philippe VI de Valois (Arch. nat., séries J et P), elles ont presque toutes été publiées dans des histoires générales ou des dissertations particu-

1. Baluze, *Vita paparum Avinionensium* (Paris, 1693), II, 182.

2. Baluze, *idem*, II, 186. — Bongars, *Gesta Dei per Francos* (Hannovre, 1611), II, 316.

3. E. Boutaric, *Notices et extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel* (Paris, 1861), p. 117.

4. Mas Latrie, *Histoire de Chypre* (Paris, 1852-61), II, 118.

5. Reiffenberg, à la suite du *Chevalier au Cygne*, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, IV, 227-312.

6. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, t. II.

lières<sup>1</sup>. — Les chroniqueurs n'ont presque rien fourni; à peine avons-nous l'occasion de citer quelques passages de Froissart<sup>2</sup>, et, pour l'expédition de Charles de Valois de recourir à la chronique catalane de Ramon Muntaner (1265-1336); celle-ci est un monument de premier ordre pour l'histoire des aventures de la Compagnie Catalane dans le Levant; écrite par un témoin oculaire et un acteur des faits racontés, elle offre de sérieuses garanties d'exactitude, malgré la partialité à laquelle aurait pu céder Muntaner, adversaire du prétendant français<sup>3</sup>.

1. Les histoires de Chypre, de Dauphiné, les travaux de Boutaric sur Philippe le Bel, les recherches de Buchon sur les établissements francs de Morée, d'Abel Rémusat sur les relations de l'Occident avec les Mongols, l'introduction de Charrière aux Négociations de la France dans le Levant, etc.; le lecteur trouvera à leur lieu l'indication des monographies auxquelles nous avons eu recours.

2. Le lecteur trouvera, en tête du livre II, quelques détails sur la valeur historique des Chroniques de Froissart.

3. La première édition est de 1558, à Valence, la seconde de 1567, à Barcelone. Elle été traduite en castillan, en 1595, par D. Miguel Moncade, et partiellement par le comte de Moncade au XVII<sup>e</sup> siècle; elle a été éditée par Buchon, en français, dans le *Panthéon littéraire* (1<sup>re</sup> série, t. V et VI).



## CHAPITRE PREMIER.

### CHUTE DE SAINT JEAN D'ACRE. — EFFORTS ET PROJETS DE NICOLAS IV.

La chute de Saint Jean d'Acre, quoique prévue, eut dans tout l'Occident un retentissement considérable et y causa une émotion profonde. L'enthousiasme, il est vrai, des premiers temps s'était bien refroidi à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; seuls, les papes, les poètes, les femmes et le peuple gardaient la tradition de l'ancien zèle<sup>1</sup>. Déjà, lors de la seconde croisade de Saint Louis (1270), les barons français avaient hésité à accompagner le roi, et manifesté une véritable répugnance à s'engager dans un voyage d'outre-mer. Cependant, à l'annonce de la catastrophe, l'opinion publique sembla sortir de son engourdissement, et oublier les préoccupations du moment, pour ne plus songer qu'à l'affranchissement des Lieux Saints.

Ce mouvement, tout spontané, était en contradiction avec l'esprit de la société féodale et politique ; cette dernière était hostile à de nouvelles expéditions. Le clergé, en effet, à chaque croisade, payait un décime sur ses biens et se plaignait vivement de cet impôt ; la noblesse, c'est-à-dire l'élément qui avec le clergé avait entre les mains la puissance et l'activité, se souciait peu de faire les frais et de supporter les fatigues de ces lointains voyages. Si quelques « aventuriers de la féodalité » consentaient encore à

1. Saint Marc Girardin, *Les Origines de la question d'Orient* (Revue des Deux-Mondes, t. LI, p. 43).

s'embarquer pour l'Orient, c'est que l'ambition de conquérir des royaumes et des principautés, et non plus la foi, soutenait leur courage. Le mauvais succès, en outre, des croisades au XIII<sup>e</sup> siècle, augmenta leur discrédit : Dieu ne semblait-il pas abandonner les champions de sa cause ? Fallait-il s'armer malgré lui pour la défendre ? Cette considération suffit pour décourager les plus intrépides. Le zèle, un instant réveillé, ne tarda pas à faire place à l'insouciance et à la lassitude ; et, malgré l'appel du Saint-Siège, aucun effort ne fut tenté pour secourir les chrétiens de Terre Sainte avant qu'ils fussent réduits aux dernières extrémités.

Nicolas IV, cependant, ne s'était pas épargné pour tirer l'Occident de son apathie ; quand la prise d'Acre fut connue, ce fut contre lui, contre sa coupable insouciance et celle de la cour pontificale, un cri d'indignation universel, cri aussi injuste qu'irréfléchi, né de la vivacité de l'impression publique. Pouvait-on rendre le pontife responsable d'un événement qu'il avait de tout son pouvoir cherché à conjurer ? Edouard d'Angleterre ne l'avait-il pas bercé de promesses trompeuses ? Les autres souverains d'Occident, aussi bien que les princes et les chevaliers, n'étaient-ils pas restés sourds aux appels réitérés de la papauté ? N'avaient-ils pas refusé de sacrifier leurs biens et leurs vies pour reconquérir un royaume que les partis se disputaient, sans souci de l'ennemi du dehors qui profitait de ces rivalités pour ruiner la puissance des Latins en Orient<sup>1</sup>.

L'évacuation de la Terre Sainte consterna la cour de Rome, et la lettre pontificale qui fit connaître au roi de France Philippe le Bel (23 août 1291) la double perte de Saint Jean d'Acre et de Tyr, est empreinte de la plus profonde tristesse. Nicolas s'adressa en même temps aux évêques de France pour les adjurer d'appeler aux armes les barons, les chevaliers et le peuple. Mais, de même que le roi, le clergé resta sourd aux exhortations du pape. Réuni en synode, il répondit que la prédication d'une nouvelle croisade resterait sans effet, tant que les princes chrétiens se combattraient mutuellement, tant que les Grecs, par leur schisme et leur secrète haine contre les Latins, les Aragonais et les

1. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, VII, 775-7.

Siciliens par leurs querelles, troubleraient la paix de la chrétienté. Il fallait avant tout, disait-il, que le souverain pontife ramenât l'union et la concorde parmi les défenseurs du Christ avant de les convier à une nouvelle expédition ; c'était une condition absolue de succès. Les dernières années du royaume de Jérusalem avaient été attristées par des compétitions profondément regrettables ; à côté de la rivalité permanente des républiques maritimes, Charles I d'Anjou avait fait valoir, comme cessionnaire des droits de Marie d'Antioche, nièce de Hugues III, des prétentions au trône de Jérusalem, que la révolte des Siciliens, secrètement ourdie à Constantinople par les intrigues de Paléologue, fit avorter momentanément ; on venait enfin d'assister à la guerre d'Aragon, qui se rattachait intimement aux agissements et aux massacres dont la Sicile avait été le théâtre. Ces divers événements avaient armé les nations chrétiennes les unes contre les autres, alors que l'union était la condition élémentaire et indispensable de toute action efficace en Orient. Il fallait donc apaiser à tout prix les querelles pendantes avant de songer à soulever de nouveau l'Europe à la voix de l'Eglise.

Le pape ne fut pas plus heureux en s'adressant aux Génois et aux Vénitiens ; là encore les rivalités commerciales entre les deux républiques s'opposaient à leur intervention dans le Levant. Demander, comme il le fit, à ces puissances d'oublier leurs différends pour envoyer leurs flottes sur les côtes de Syrie, les supplier de renoncer à tout commerce avec le sultan d'Egypte, ou tout au moins de ne plus lui fournir d'armes ni d'approvisionnements de guerre, leur proposer la médiation apostolique pour mettre un terme à leurs compétitions, c'était aller au devant d'un échec diplomatique. Venise et Gênes, supputant les avantages que leur procurerait le maintien de leurs relations avec les Musulmans, n'hésitèrent pas à les préférer à ceux qui leur étaient offerts par le pape. En Allemagne, le synode des évêques, réuni par les soins de l'archevêque de Salzbourg, légat apostolique, se borna à exhorter l'empereur Rodolphe à prendre la croix et à renouveler le vœu déjà émis au concile de Lyon (1274), de réunir les ordres du Temple et de l'Hôpital, dont la jalousie avait causé, disait-on, en grande partie la chute de Saint Jean d'Acre. L'empereur grec Andronic, les rois d'Arménie et de Géorgie furent également sollicités d'arracher la Terre

Sainte des mains des infidèles ; mais partout la voix du pontife resta sans écho<sup>1</sup>.

Nicolas, cependant, avait donné l'exemple. Il avait équipé et envoyé à Chypre une flotte de vingt vaisseaux qui devaient se joindre aux quinze voiles du roi Henri II, et tenter une expédition contre les côtes d'Asie Mineure<sup>2</sup> et contre Alexandrie. Mais l'occasion de nuire aux Sarrasins ne se présenta pas et cette escadre n'eut aucun rôle à jouer. En présence de l'indifférence des princes chrétiens, il fallut également renoncer à utiliser le bon vouloir du Khan des Mongols, dont l'ambassadeur était en Occident au moment où tomba Saint Jean d'Acre, porteur des propositions les plus avantageuses ; il offrait, au nom d'Argoun, son souverain, d'attaquer le soudan d'Égypte de concert avec une armée chrétienne. On déclina cette alliance, faute de pouvoir rassembler les troupes que le monarque mongol se déclarait prêt à appuyer. Nicolas mourut (avril 1292) le cœur plein de tristesse, sans avoir décidé la chrétienté à reconquérir la Syrie<sup>3</sup>.

De toutes parts il s'était entouré de conseils ; il avait sollicité l'avis de quiconque pouvait l'éclairer sur les choses de l'Orient, n'épargnant rien pour connaître la vraie situation de la Syrie et les moyens de l'arracher au joug musulman. Il n'est pas sans intérêt de refaire l'enquête à laquelle s'était livré le pontife et d'en exposer en quelques mots les conclusions.

Le premier témoin entendu fut le roi de Sicile, Charles II, qui tenait de son père Charles d'Anjou des prétentions à la couronne de Jérusalem<sup>4</sup>.

A son sens « passage général serait folie » ; le soudan, vainqueur des Chrétiens et des Tartares, maître de l'Asie

1. Wilken, *loc. cit.*, p. 777-9.

2. L'Escandelour (*Castrum Quandelor*) était l'objectif de cette démonstration. La position de cette ville a été diversement déterminée par les géographes ; les uns l'ont identifiée avec Alexandrette (*Iskandéroûn*), les autres avec l'antique Side. M. de Mas Latrie la place à cinq ou six lieues plus à l'est, à l'emplacement de la ville actuelle d'Alaïa (*Coracesium* de Strabon), entre Anamour et Satalie. (*Des Relations... de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre*, dans *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 315.)

3. Wilken, *loc. cit.*, p. 779-80.

4. *Bibl. nat.*, franç. 6049, f. 183 v<sup>o</sup>-190.

Mineure, était trop puissant pour que les Chrétiens pussent compter sur le succès d'une nouvelle croisade. Les Sarrasins, disait-il, se garderont d'inquiéter le débarquement, laissant au climat et au temps le soin d'affaiblir les forces des croisés. Interprète des conseils de la plus vulgaire prudence, Charles II estimait qu'une guerre commerciale, dirigée contre l'Egypte, était le moyen le plus sûr de ruiner la puissance musulmane. Ce pays, en effet, était l'entrepôt où l'Occident s'approvisionnait des denrées de l'Orient ; c'était là que « li mauvais crestiens » apportaient le fer et le bois nécessaires aux Sarrasins, et se livraient à la traite des Mamelucks amenés des rives de la mer Noire pour recruter les armées du sultan, dont ils devenaient ensuite l'élément le plus redoutable. C'était par conséquent l'Egypte qu'il fallait ruiner. C'étaient aussi les côtes de la Méditerranée, trop étendues pour être efficacement défendues, qu'il fallait inquiéter par des incursions répétées. Pour obtenir ce résultat, une flotte de cinquante galères et de cinquante vaisseaux de transport, avec un corps de débarquement de quinze cents hommes, semblait suffisante ; mais il était indispensable d'assurer d'une façon permanente ce déploiement militaire. L'originalité des vues du roi de Sicile apparaît dans le mode de recrutement de cette force maritime. Le roi de Chypre, les Templiers et les Hospitaliers pouvaient fournir chacun dix vaisseaux ; le reste des navires et les gens d'armes devaient être levés par le Saint-Siège ; mais il importait avant tout de maintenir au complet l'effectif des uns comme des autres, et c'est pour atteindre ce but que Charles II proposait la réunion de tous les ordres militaires ou religieux : le Temple, l'Hôpital, les Teutoniques, Calatrava, Roncevaux, Saint Antoine, la Trinité, les chevaliers d'Altopasso, les Prémontrés, Grammont<sup>1</sup>, etc., en une seule

1. De ces ordres les plus connus sont les ordres de Terre Sainte, l'Hôpital, le Temple et les Teutoniques ; l'hôpital de Roncevaux, au royaume de Navarre, fut bâti en 1131 pour les pèlerins allant à Saint Jacques de Compostelle, comme Altopasso fut créé en Italie pour l'usage des pèlerins venant au Volto Santo de Lucques. Calatrava fut institué en 1158, en Espagne, pour combattre les Maures ; Saint Antoine, en Dauphiné, pour lutter contre la maladie du feu saint Antoine (1093). Les Trinitaires, les Prémontrés, Grammont, fondés aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, étaient des ordres plus spécialement religieux.

« religion » obéissant à un chef d'une autorité indiscutée, fils de roi ou au moins de haut lignage, auquel serait promis le trône de Jérusalem.

L'idée de la réunion des Templiers et des Hospitaliers n'était pas nouvelle ; émise par Saint Louis, elle avait été soulevée au concile de Lyon (1274) par le pape Grégoire x, en présence des représentants des deux ordres ; mais, sur la remarque que les rois d'Espagne ne consentiraient pas à la fusion parce qu'ils avaient trois ordres militaires dans leurs royaumes, elle fut abandonnée. Sous Nicolas iv le projet fut repris, mais on ne l'étendit pas, comme le demandait Charles II, à tous les ordres militaires et religieux<sup>1</sup>. La question s'élargissait dans le projet du roi de Sicile. L'ordre nouveau devait percevoir les dîmes levées dans toute la chrétienté, et les aumônes dues à la générosité des fidèles ; il convenait de lui assurer les ressources financières les plus étendues. Il n'était pas de privilège que ne dussent lui accorder les papes et les souverains d'Europe : tous les chevaux et armures des prélats, barons et chevaliers, devaient, après la mort de ceux-ci, faire retour au grand-maître. On voit, par là, avec quelle ampleur de vues la constitution de l'ordre nouveau était conçue ; mais le projet, malgré sa haute portée politique, était trop large pour être appliqué. Était-il possible de grouper en un seul faisceau des personnalités peu faites pour oublier des rancunes déjà anciennes et pour faire taire, en faveur du but commun, leurs sentiments individuels ? Pouvait-on se flatter de réunir deux mille frères chevaliers et deux cents frères sergents, et d'as-

1. Ces détails nous sont parvenus par le mémoire que Jacques de Molay, grand-maître du Temple, fit parvenir au pape Clément v sur cette question, et dans lequel il résume les tentatives antérieures de fusion. Voici ce qu'il dit de Nicolas iv : « Item, tempore Nicolai papæ iv, propter perditionem terræ sanctæ quæ tunc fuit, quia Romani clamabant fortiter et alii populi eo quod succursus sufficiens ad defensionem ipsius terræ non fuerat missus per eum, ad excusationem quodam modo sui, et ut appareret se velle remedium apponere circa negocia terræ sanctæ, refricavit seu reassumpsit verba unionis predictæ, et tandem nihil fecit. » Boniface viii reprit la question sans plus de succès que Nicolas iv. Nous aurons plus bas l'occasion de revenir sur le mémoire de Jacques de Molay. (*Baluze, Vita pap. Avinion.*, II, 182-5.)

surer le recrutement de cette nouvelle milice<sup>1</sup>? Cette force militaire, concentrée à Chypre, à Acre ou à Tripoli, suffrait-elle même pour conquérir la Palestine? Autant de questions dont la solution paraissait entourée d'incertitudes.

A côté des vues de Charles II se placent celles d'un frère mineur, Fidence de Padoue. De tous les avis dont s'entoura Nicolas IV, c'est assurément le plus développé et le plus minutieusement motivé. On sait le rôle que l'ordre des Frères Mineurs joua en Terre Sainte au XIII<sup>e</sup> siècle; on connaît l'ardeur qu'il déploya dans sa propagande pour convertir les infidèles; on conçoit dès lors l'autorité que revêtait l'opinion d'un des frères de cette observance. Le mémoire dont nous nous proposons de résumer les principaux traits avait été demandé à Fidence de Padoue par Grégoire X au concile de Lyon (1274), et c'est pour répondre au désir du pape qu'il fut composé. Des circonstances que nous ignorons retardèrent l'achèvement de l'ouvrage jusqu'au pontificat de Nicolas IV et jusqu'aux dernières années de la domination latine en Syrie<sup>2</sup>.

Le mémoire du frère franciscain se divise en deux parties; la première est consacrée à l'histoire de la Terre Sainte, la seconde aux moyens de la reconquérir. Cette dernière seule nous intéresse; il n'en était pas de même à l'époque où l'ouvrage fut écrit; l'Occident connaissait si mal les faits qui s'étaient accomplis en Orient depuis deux siècles, qu'un récit digne de foi des événements, une description des peuples qui habitaient la Syrie, des détails sur les mœurs des Sarrasins et sur celles des Chrétiens de Palestine, étaient non seulement fort bien accueillis des contemporains,

1. « Item, conseille li dis roys que le maistres de cele religion eust  
 « II<sup>m</sup> freres chevaliers de sa religion en sa companie au covent et  
 « II<sup>c</sup> freres sergens d'armes; et conseilloit que chascun fraire chevalier  
 « ait III bestes, set assavoir I cheval et une mulace et II bons roncins  
 « d'armes; et conseloit que chascun frere chevalier ait II escuiers pros et  
 « vigoros et de lignage si se pooit trover; et que ces II escuiers eussent  
 « armentes bones et sufficiens por eaus armer sur ces II roncins; et que  
 « li escuier fussent tel que, se il avenoit que leur maistre morust, que  
 « l'om peust faire frere de l'un des II... » (Bibl. nat., franc. 6049, f. 187  
 v<sup>o</sup>-8.) — Le costume des chevaliers est minutieusement décrit.

2. Bibl. nat., latin 7247, f. 85-126. — Nous ne savons rien de la vie de Fidence de Padoue; il faut supposer qu'il accompagnait les ambassadeurs tartares et grecs au concile de Lyon.



mais encore absolument indispensables à l'intelligence des vues de l'auteur. Le caractère de cette partie de l'œuvre de Fidence est plus moral qu'historique ; les faits y figurent moins pour l'instruction du lecteur que pour son édification ; les mœurs des vainqueurs et des vaincus sont décrites avec grand soin, et l'enseignement moral qui en découle ne manque jamais d'être mis en relief.

Ce caractère subsiste dans le commencement de la seconde partie ; parmi les conseils généraux donnés aux chrétiens pour rentrer en possession de la Syrie, l'exercice des vertus morales (charité, chasteté, humilité, piété, sobriété, etc.) occupe la première place. A côté de la pratique de ces vertus, aussi nécessaires au chef qu'aux soldats, l'auteur veut que la discipline, la position à donner au camp, les dispositions de défense, les reconnaissances et un armement approprié à l'ennemi que les Chrétiens auront à combattre, soient l'objet des soins les plus attentifs. En présence d'adversaires aussi redoutables et aussi nombreux que les Sarrasins, aucune précaution n'est superflue. Ceux-ci peuvent mettre en ligne quarante mille cavaliers<sup>1</sup>. L'armée chrétienne, pour ne pas leur être inférieure, se composera donc de trente mille ou au moins de vingt mille chevaux, sans compter une infanterie considérable.

Après ces considérations préliminaires, l'auteur entre dans le détail du plan de campagne qu'il propose ; à côté de l'armée dont il a réclamé la formation, il demande la constitution d'une flotte, dont l'effectif sera de cinquante ou, au minimum, de trente galères, et il lui assigne dans les opérations militaires un rôle prépondérant. Elle aura comme ports d'attache les mouillages très sûrs de la côte d'Asie : Chypre, Acre, l'île de Tortose et Rhodes. Grâce à sa présence, la marine peu développée des Musulmans deviendra inutile ; la mer sera purgée des pirates qui l'infestaient ; ce sera pour les Chrétiens de Terre Sainte une double crainte de moins, et en même temps les Sarrasins de Syrie ne re-

1. L'auteur de la *Devise des chemins de Babiloine* évaluait à quatre-vingt mille hommes les combattants que pouvaient fournir les Turcomans, à quarante mille l'effectif des soldats Kurdes de Syrie, et à neuf mille cinq cents celui des troupes réglées de la Syrie. (Ch. Schefer, *Etude sur la Devise des chemins de Babiloine*, dans *Archives de l'Orient latin*, II, 92-3.)

cevront plus les secours que l'Égypte leur envoyait par mer. Au point de vue commercial, l'utilité d'un déploiement de forces maritimes est incontestable ; en arrêtant les importations d'Occident, on empêchera non seulement la perception par le soudan des droits dont les marchandises étaient frappées à leur entrée en Égypte, droits évalués à cinquante mille florins par an<sup>1</sup>, mais encore l'arrivée de denrées dont les Musulmans ont besoin, parce que leur pays ne les leur fournit pas. Comme conséquence de la suppression du commerce européen, les droits d'exportation ne seront plus perçus, au grand préjudice du trésor du soudan ; les produits égyptiens n'auront plus de débouchés ; ce sera la ruine de l'Égypte. Nous avons déjà signalé l'apparition, aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, des idées économiques dans la question des croisades ; c'est un facteur nouveau, dont l'Occident commence à comprendre la force et dont il préconise l'emploi. Fidence, le premier, se fit l'interprète de ce sentiment en réclamant le blocus commercial de l'Égypte.

Les avantages que la flotte pourra rendre, au cours des opérations militaires, n'échappent pas à la clairvoyance de l'auteur du mémoire. Les côtes ennemies sont faciles à dévaster et à ruiner ; en cas de péril, les croisés, trop vivement pressés sur terre, trouveront un refuge sur les vaisseaux, et, considération capitale, la présence de la flotte aux bouches du Nil empêchera le soudan, dans la crainte d'un débarquement, de dégarnir l'Égypte et immobilisera une partie de son armée. Le centre de la puissance musulmane était alors sur le Nil, tandis que la Syrie n'était défendue que par des garnisons relativement faibles ; empêcher l'Égypte de secourir la Syrie menacée était donc une manœuvre stratégique des plus heureuses.

Si la flotte doit jouer un rôle important, celui de l'armée n'est pas moins considérable, et la route que cette dernière devra suivre mérite la plus sérieuse attention. Prendra-t-elle la voie de terre par Constantinople, le Bosphore et l'Asie Mineure ? S'embarquera-t-elle à Venise ou à Gênes

1. Ce chiffre est donné par le grand-maître de l'Hôpital et l'évêque de Mende (Bibl. nat., franç. 6049, et Bibl. S. Geneviève E 1, 28 ; — Bibl. nat., latin 7470), dont les projets seront étudiés plus loin.

à destination de la Syrie, ou bien, mettant en pratique un système mixte, traversera-t-elle l'Adriatique de Brindisi à Durazzo sur des vaisseaux de transport, pour gagner ensuite Constantinople par terre? L'auteur écarte de suite la première route; si elle facilite le transport des chevaux, elle nécessitera le consentement de tous les souverains dont l'armée traversera les états, et une discipline rigoureuse, difficile à obtenir d'une grande masse d'hommes habitués à tout piller sur leur passage. La troisième voie offre les mêmes inconvénients, mais à un moindre degré; quant à la seconde, c'est assurément la meilleure, et elle n'a contre elle que la difficulté de réunir assez de bâtiments pour embarquer une armée considérable.

Le principe de la route maritime une fois admis, il reste à déterminer le lieu de débarquement; cette question avait donné lieu, parmi les contemporains de l'auteur, à des opinions très différentes; on comprend que sur un développement de plus de cent quatre-vingts lieues de côtes, depuis la petite Arménie jusqu'aux bouches du Nil, on ait pu proposer plusieurs points stratégiques. Fidence de Padoue les étudie successivement, discute les avantages et les inconvénients de chacun d'eux avant de donner son avis personnel. L'Égypte est la clef de la puissance musulmane; une victoire des chrétiens sur le Nil porterait aux Sarrasins un coup mortel, et la prise de l'île de Rasid<sup>1</sup> affamerait tout le pays dont elle est le grenier. Mais faut-il tenter un débarquement quand la présence de la flotte suffit à paralyser les efforts des Égyptiens, courir les hasards d'un ravitaillement difficile, d'un climat malsain, et attaquer un peuple plus redoutable chez lui qu'il ne le serait en Syrie, à une aussi grande distance des secours promis par l'Arménie et les Tartares? Acre était encore au pouvoir des chrétiens au moment où Fidence de Padoue composa son traité, et cette circonstance pouvait faciliter un débarquement sur ce point. Mais cette considération, importante s'il s'était agi d'un simple renfort à conduire en Terre Sainte, tombait d'elle-même, puisque les Latins devaient lever une armée assez forte pour n'avoir pas à crain-

1. L'auteur désigne probablement ici l'île formée par la branche du Nil de Rosette (*Rechid*, *Ressid*) et une des branches secondaires du fleuve.

dre que l'ennemi les empêchât de prendre terre. Tripoli avait de nombreux partisans ; on vantait la sécurité de son port <sup>1</sup>, la richesse et la salubrité du pays, l'appui qu'on pourrait trouver auprès des populations catholiques qui occupaient les environs de la ville, et les avantages pour vaincre le soudan d'une position resserrée entre la mer et le Liban, ne permettant pas à l'ennemi de développer facilement de grandes forces. Ces raisons, bonnes en elles-mêmes, étaient-elles suffisantes pour débarquer à Tripoli une armée ayant pour objectif non seulement la conquête du littoral, mais celle de l'intérieur du pays et de Jérusalem ? Dans ce cas, les objections émises à l'occasion de l'Égypte et d'Acre ne se reproduisaient-elles pas pour Tripoli ? À l'île de Tortose <sup>2</sup> les chrétiens étaient assurés de trouver un bon port, très spacieux, voisin de la terre ferme, près d'une vaste plaine propice au campement des troupes, dans un pays en grande partie chrétien ; mais ces avantages étaient compensés par de sérieuses difficultés ; il devenait difficile à l'armée de gagner l'intérieur ; le voisinage de Margat et du Crac, anciennes forteresses des Hospitaliers, tombées aux mains des Sarrasins, était un obstacle aux mouvements des croisés. La position des ports de Soudin <sup>3</sup> et des Pals, près de l'Aïas <sup>4</sup> en Arménie, au contraire, ne présentait pas les mêmes inconvénients ; il n'y avait à reprocher au premier qu'une profondeur de bassin insuffisante aux gros vaisseaux, au second, que la chaleur du climat et le manque d'eau dans les villes du littoral.

Fidence se détermine pour ces deux points. Les gros navires se dirigeront vers le port des Pals, les petits vers Soudin. Cette dispersion des forces chrétiennes,

1. « Tripolis... bonum habet portum. » (E. G. Rey, *Périples de Syrie et d'Arménie*, dans Arch. de l'Orient latin, II, 336.)

2. Aujourd'hui île de Rouad. C'est un mouillage encore fréquenté de nos jours et très sûr. — V. Rey, *Périples...*, p. 336.

3. *Soldinum, portus S. Simeonis, Séleucie*. Il est aujourd'hui comblé. C'est un bassin elliptique, creusé de main d'homme, communiquant avec la mer par un canal maintenant obstrué par les sables ; il est bordé de quais et mesure six cent cinquante mètres de long sur plus de quatre cents mètres de large. (Rey, *Périples...*, p. 333.)

4. *Portus Palorum*, sur le golfe d'Alexandrette, à moitié chemin entre l'Aïas et l'embouchure du Sehioun, à dix milles de chacun de ces points, à l'O. S. O. du premier et au S. E. du second. (Desimoni, *Actes passés à l'Aïas*, dans Arch. de l'Orient latin, I, 436.)

déplorable en principe, n'aura pas ici les inconvénients ordinaires. Les deux ports sont situés sur le golfe d'Alexandrette, en face l'un de l'autre, le port des Pals sur la rive arménienne, Soudin sur le littoral d'Antioche; deux routes, l'une par terre, l'autre plus courte par le golfe (30 milles), mettent en communication facile le port des Pals avec la Montagne Noire, objectif des croisés. Celle-ci, qui s'élevait non loin de Soudin, était un chaînon de l'Amâüs, courant du nord-est au sud-ouest, elle n'était séparée de la mer que par une plaine, et s'étendait du col de Beylan au Raz el Kanzir. Elle était couverte de forêts et arrosée de sources abondantes; de nombreuses abbayes y étaient établies <sup>1</sup>. C'est au pied de ce massif boisé que l'armée chrétienne devait se concentrer, prête à entrer en Arménie ou à marcher sur Antioche selon les circonstances. Mais toutes les préférences de Fidence de Padoue sont pour Antioche; c'est une position saine, le climat est tempéré, la ville est belle, riche, bien arrosée, elle n'a pas à redouter la proximité des Sarrasins qui ne la défendront pas; elle est cependant facile à fortifier, et les croisés ne manqueront pas de s'y établir solidement. Là, ils pourront attendre sans crainte l'arrivée des renforts des Tartares et des Géorgiens, prendre l'offensive quand les forces coalisées seront réunies, marcher jusqu'à l'Euphrate, et, maîtres du fleuve, descendre au sud par Alep et Damas jusqu'à Jérusalem, tandis que les Musulmans d'Égypte seront tenus en respect par la flotte.

Tel est, dans ses grandes lignes, le plan de Fidence de Padoue; le mémoire se termine par quelques conseils sur les moyens de conserver les Lieux Saints, si la croisade réussit: entretenir une armée permanente, de force suffisante, en Palestine, garder la mer avec une flotte d'environ dix galères, fortifier les falaises du littoral à Jaffa, à la Montjoie<sup>2</sup>, qui commande Jérusalem, et sur quelques autres points, donner aux Chrétiens de Syrie un chef autorisé et respecté, et leur prêcher

1. Rey, *Périples...*, p. 333.

2. Les croisés avaient donné le nom de *Mons Gaudii* (Mont Gardiz dans le manuscrit de Fidence de Padoue) à la montagne qui domine Jérusalem, et d'où, en venant de Jaffa, on découvre d'abord la ville sainte. Cette circonstance explique l'origine du nom de Montjoie.

la pratique de la sagesse et de l'humilité <sup>1</sup>. — Sans discuter les allégations de l'auteur et la justesse de ses vues, il nous est permis de porter un jugement sur l'œuvre du frère mineur de Padoue, et d'y reconnaître l'expérience d'un homme qui a longtemps vécu dans le Levant, et qui, à la connaissance des lieux et des choses, joint un grand désir d'instruire l'Occident de la véritable situation de la Palestine, et de donner au souverain pontife, avec la plus exacte impartialité, le meilleur conseil pour la croisade qu'il médite.

Malgré les efforts de Nicolas iv, malgré un concours de circonstances qui rendait sinon certain, du moins possible, le succès des armes chrétiennes en Terre Sainte, la croisade rêvée par le pontife n'eut pas lieu. Les progrès, cependant, de la civilisation et de la puissance publique permettaient aux princes chrétiens de s'occuper, avec plus d'efficacité qu'ils ne l'avaient fait précédemment, des intérêts de l'Orient ; l'affermissement du pouvoir royal en France, l'augmentation des ressources militaires dont il disposait et l'affaiblissement progressif de la féodalité, créaient à la couronne une situation dont elle pouvait profiter pour jeter les yeux sur la Terre Sainte. L'Angleterre avait réduit les Gallois et les Ecossais ; l'Aragon, par la possession des Baléares et de la Sardaigne, assurait la liberté de la Méditerranée contre de nouvelles tentatives musulmanes ; l'Allemagne elle-même ressentait les premiers effets du travail de centralisation commencé depuis longtemps déjà dans son sein, et la maison de Hapsbourg affirmait déjà sa suprématie. Le Saint-Siège, dégagé des embarras de la querelle des investitures, affermissait son influence. Mais si l'autorité souveraine en Europe disposait d'une action plus étendue qu'aux siècles précédents à mettre au service de la foi, la croisade n'en était pas moins devenue impossible. Nous avons dit plus haut que l'idée de la croisade, n'étant plus soutenue par l'enthousiasme religieux, avait donné tous ses résultats. En outre, la nécessité de frapper les Sarrasins en Egypte s'était imposée à tous les esprits ; pour atteindre les bords du Nil une marine marchande et militaire était indispensable ; les puissances chrétiennes continentales ne la possédaient pas ; il leur fallait recourir aux

1. Fidence résume ces qualités par les deux mots : *sapienter humilis*, qu'il applique au chef de l'expédition projetée.

communes de la Méditerranée, qui seules avaient les moyens de transporter les croisés outre mer, mais dont les intérêts commerciaux étaient directement opposés à ces entreprises, puisqu'elles ruinaient tout trafic avec l'Orient. L'usage des objets et des denrées importés du Levant avait pris un tel développement en Occident, qu'il devenait le principal obstacle à de nouvelles croisades ; on ne pouvait songer à l'entraver ; on ne pouvait également rien tenter en Terre Sainte sans l'interrompre. Etait-il surprenant que dans ces conditions Nicolas IV ne réussit pas à armer l'Europe pour reconquérir la Palestine <sup>1</sup> ?

1. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, 1, 502-4.

---

## CHAPITRE II.

RAYMOND LULL ET MARINO SANUDO.

La perte de la Terre Sainte, vivement ressentie en Occident, donna naissance, pendant les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, à des projets de toute nature, ayant tous pour but la conquête de la Syrie. Chacun voulait apporter à l'œuvre commune l'appoint de son expérience et de ses idées personnelles. Au milieu de ce mouvement, deux personnages, à des titres différents, attirèrent l'attention publique : l'un, Raymond Lull, est un philosophe ; l'autre, Marino Sanudo, un politique et un économiste ; tous deux cherchent à réveiller l'enthousiasme des croisades, le premier par ses plans de propagande et de prédication chrétiennes, le second par son système de commerce et de guerre <sup>1</sup>.

Raymond Lull, d'une famille noble de l'île de Majorque, avait quitté le monde à la suite de chagrins dont un amour coupable et adultère avait été l'origine. Il s'était voué au service de Dieu, et, retiré, pour y faire pénitence, sur une montagne de sa patrie, il avait cherché les moyens de faire recouvrer l'Orient à la chrétienté ; de ces méditations était née une œuvre théologique, l'*Ars magna*, faite pour démontrer la supériorité de la religion chrétienne sur le mahométisme. Appuyant sur ce traité le système de propagande dont il se fit l'apôtre, Lull voulait soumettre les infidèles et

1. Saint Marc Girardin, *Les Origines de la question d'Orient* (Revue des Deux Mondes, t. LI (1864), p. 44 et suiv.) — Voir aussi un article de Delécluze (Revue des Deux Mondes, XXIV [1840]) sur Raymond Lull.



les schismatiques en les convertissant. Au lieu de les écraser, pourquoi ne pas les convaincre ?<sup>1</sup> Ecartant de son plan les tentatives dangereuses et impuissantes dont ses contemporains rêvaient la réalisation, il repousse l'emploi de la force et songe à reconquérir la Palestine par le raisonnement et l'instruction. Les apparitions diverses qu'il a eues pendant sa retraite le confirment dans un dessein qu'il poursuit avec un dévouement et une persévérance admirables ; sa vie se passe, sans trêve ni repos, à proposer aux puissances spirituelles et temporelles l'exécution de ses projets ; sa plume, sans se lasser, répète ce que sa parole expose, et, devant l'indifférence générale, son exemple montre la voie à suivre. Cet esprit contemplatif et mystique ne se contente pas d'émettre des théories ; avec une activité toujours nouvelle, sans se rebuter, il les met en pratique<sup>2</sup>, et, après une longue carrière, paie du martyre son opiniâtreté à convertir les Musulmans à la vraie foi.

Personne n'eut une existence plus remplie, plus féconde en aventures que cet apôtre de la vérité. Il est à Rome au moment où Saint Jean d'Acre tombe au pouvoir des infidèles (1291), et expose ses vues au pape ; mais il n'est pas écouté. Comment espérer qu'au moment de la catastrophe qui chasse les Chrétiens de Terre Sainte, il fera prévaloir les conseils de la modération, et comprendre qu'on doit renoncer à la voie des armes, créer des monastères où l'on enseignera les langues orientales, et fonder des écoles de propagande ? Le pape et les princes qu'il sollicite tour à tour, en parcourant l'Europe avec une persévérance infatigable, l'accueillent avec une bienveillante pitié ; il ne se rebute pas, et, à force d'insistance, décide son souverain, le roi de Majorque, à établir à Palma un couvent où treize frères étudieront l'arabe. Lull se met à l'apprendre avec eux ; un esclave arabe leur sert de précepteur ; mais quand celui-ci a pénétré les desseins du missionnaire, le fanatisme religieux se réveille en lui et il tente

1. Des idées analogues avaient été émises en Angleterre ; nous en trouvons la trace dans les écrits de réformateurs ardents comme Wyclif et Langland, aussi bien que dans ceux de Gower, esprit calme et d'une grande piété. (J. J. Jusserand, *La vie nomade au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue historique*, xx, 63).

2. « Vita contemplativa est antecedens vitæ activæ. » (R. Lull, *de Proverbiis*.)

d'assassiner son élève ; Lull désarme le meurtrier et pardonne. Quand il sait l'arabe, il s'embarque à ses frais pour l'Afrique et aborde à Bougie. Là commencent des controverses théologiques entre lui et les docteurs mahométans ; il se montre dialecticien si consommé qu'il charme ses adversaires, et les convertit ; mais l'autorité s'émeut, et ameut le peuple contre lui. Lapidé et laissé pour mort sur le rivage, Lull est recueilli par des marchands génois et ramené en Europe.

A peine rétabli, il retourne à Rome ; pendant près d'un an il ne se lasse pas de demander à Boniface VIII de favoriser la propagation de la foi parmi les infidèles. A Pise, il prêche la croisade, et sa parole est entendue ; les Pisans le chargent de présenter au Saint-Siège une pétition pour les autoriser à tenter la délivrance des Saints Lieux ; à Gènes, même succès ; les dames de l'aristocratie, enflammées par l'ardeur des prédications de Lull, vendent leurs bijoux pour équiper et envoyer une flotte dans le Levant<sup>1</sup>. A Avignon, devenu le siège de la papauté, il n'obtient rien ; et l'enthousiasme soulevé à Pise et à Gènes s'éteint faute d'encouragement. A Paris, Philippe le Bel reste sourd à toutes les exhortations<sup>2</sup>. Découragé, Lull se décide à passer en Orient, visite Chypre et l'Arménie ; mais les souverains de ces royaumes sont trop absorbés par leurs divisions intestines pour comprendre l'utilité du remède qu'il conseille. Il revient en Occident, et tente de nouveau de gagner la papauté à ses vues ; Clément V le reçoit à Poitiers ; mais, en même temps que Lull, des envoyés mongols sont venus à la cour du pontife, et les nouvelles qu'ils apportent sont trop favorables à la cause chrétienne pour entrer en balance avec les espérances que Lull pouvait faire concevoir à la chrétienté. Ils annoncent qu'une paix générale vient d'être conclue entre tous les princes tartares, et que, libre de ce côté, le roi de Perse offre à Philippe le Bel l'appui de cent mille cavaliers tartares. Il s'agit bien d'apprendre l'arabe à quelques missionnaires, quand le Saint-Siège dispose d'une pareille alliance ; Lull est accueilli comme un visionnaire.

1. Voir plus bas sur cette croisade de femmes, p. 42.

2. On trouve cependant, dans les mémoires de Dubois (voir plus bas, chap. IV) quelques reflets des idées de Raymond Lull.

Des efforts, cependant, poursuivis avec tant d'opiniâtreté, ne devaient pas rester stériles; les vues de Lull s'imposèrent peu à peu à l'attention publique; en 1312, le concile de Vienne les consacra, en ordonnant qu'à Rome, et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, on affecterait des maîtres à l'enseignement des langues orientales, particulièrement de l'hébreu et de l'arabe. Clément v, ami des lettres et des sciences, confirma par une bulle le décret du concile, et proclama qu'un des principaux soucis des chrétiens devait être la conversion des infidèles et des idolâtres; et qu'à l'exemple du Christ, qui avait voulu donner à ses apôtres la connaissance des langues pour répandre l'évangile par toute la terre, l'Eglise devait s'efforcer d'apprendre au plus grand nombre de ses membres le langage des infidèles pour propager parmi ces derniers les dogmes sacrés.

Raymond Lull avait longtemps attendu ce triomphe; il l'obtint au moment où, déjà vieux, il allait descendre dans la tombe. Mais toujours prêt à la lutte, il voulut profiter des derniers jours qui lui restaient à vivre, et les employa à former partout des disciples, à les animer de sa science et de son zèle; trois ans après, malgré son âge avancé, impatient d'appliquer les résultats obtenus, il s'embarqua de nouveau pour l'Afrique, et recommença à Bougie, avec les Mahométans, les conférences et les disputes qu'il avait jadis failli payer de sa vie. Cette fois les docteurs se montrèrent plus intolérants; le peuple, amenté par eux, maltraita et chassa le missionnaire que des marchands chrétiens eurent peine à dérober à la fureur des Arabes. Mais l'épreuve avait été trop forte pour le vieillard; il mourut sur le vaisseau qui le ramenait à Palma, martyr de son zèle et de sa foi.

Il serait injuste, à côté de l'étude des langues orientales, de passer sous silence une autre idée de Raymond Lull, celle de réunir en un seul corps les trois ordres religieux du Temple, de l'Hôpital et des Teutoniques, dont les divisions et l'inimitié nuisaient à la cause chrétienne en Palestine, au lieu de la servir. S'il ne fut pas le premier à réclamer cette mesure<sup>1</sup>, si d'autres, après lui, la proposèrent maintes fois, il

1. Voir plus haut les projets de Charles II de Sicile, p. 16 et suiv.

eut l'honneur de l'associer en toute occasion à ses projets. Il eut aussi celui d'avoir préconisé des premiers la conquête de l'Égypte, et surtout l'interdiction absolue de commerce entre ce pays et l'Occident. Dans un de ses traités il demandait qu'on attaquât par terre et par mer l'Andalousie, et qu'après la conquête de ce royaume, l'armée chrétienne victorieuse s'emparât de Ceuta en Afrique, et de là, s'avancant vers l'est le long de la côte, poussât jusqu'à Tunis ; de ce point elle pouvait soumettre à son choix la Terre Sainte ou l'Égypte<sup>1</sup>. L'armée devait obéir à un roi choisi par les princes croisés ; l'escadre, composée d'un gros vaisseau et de quatre galères bien armées, à un amiral. Celui-ci avait mission d'enlever Rhodes et Malte, et de couper ainsi tout approvisionnement aux Sarrasins. Excommunication, confiscation, châtimens de la dernière rigueur seront infligés à quiconque favorisera les communications des infidèles avec l'Occident ; l'abstention des marchands chrétiens et l'isolement commercial de l'Égypte ne tarderont pas à ruiner absolument la puissance du sultan<sup>2</sup>. Trois ans plus tard, dans un autre ouvrage, Lull insiste de nouveau sur son projet ; il le développe et le complète ; tandis que d'un côté un corps d'armée, s'emparant en Afrique de Ceuta, du Maroc, de Tunis, de Bougie et de Tlemcen, atteindra les frontières de l'Égypte, un autre corps conquerra Constantinople et la Syrie, et gagnera par l'Arabie les bords du Nil, qui se trouveront de la sorte menacés de deux côtés. Lull, cette fois, semble abandonner ou du moins reléguer à l'arrière-plan l'idée de la croisière dont il se préoccupait avec tant d'insistance<sup>3</sup> quelques années plus tôt.

Malgré ces divergences d'opinion, on ne saurait méconnaître chez Raymond Lull d'autres préoccupations que celles de la diffusion des études orientales et de la religion catholique par la prédication. Si ces dernières avaient paru à plusieurs empreintes d'une confiance et d'un enthousiasme peut-

1. Dans le traité *De fine* (avril 1306), l'auteur examinait également l'hypothèse de la conquête de l'île de Rasid (delta du Nil), mais il la rejetait pour divers motifs. — Voir F. Kunstmann, *Studien über Marino Sanudo den Aelteren*. (Münich, 1855, in-4°, p. 25.)

2. Kunstmann, *Studien...*, p. 26-27. Raymond Lull estime à six années le temps nécessaire à produire ce résultat.

3. Kunstmann, *Studien...*, p. 28. Le traité porte le titre : *De acquisitione terræ sanctæ*. (Cod. Monach. lat. 10565.)

être trop naïfs, personne ne pouvait contester l'utilité de l'union des ordres militaires, qui devait former, pour ainsi dire, en Orient, une croisade permanente ; les idées commerciales, les vues de Lull sur l'Égypte étaient nouvelles pour l'époque ; on le vit bien à l'hésitation avec laquelle elles étaient formulées, à l'absence de sens pratique, à l'ardeur en quelque sorte chevaleresque qui les avaient inspirées<sup>1</sup>. S'il est vrai que le visionnaire disparaissait, c'était pour rester chevalier et gentilhomme, non pour devenir politique ou économiste. Raymond Lull nous apparaît ainsi avec un double caractère : apôtre, il veut conquérir l'Orient par la foi ; mais chevalier en même temps que missionnaire, il ne veut pas que celui-ci s'abaisse devant celui-là ; il met l'un et l'autre sur le même rang<sup>2</sup> ; pour lui, l'idéal d'une société fortement constituée est l'accord du prêtre et de l'homme de guerre.

La question d'intervention aux Lieux Saints revêt avec Marino Sanudo un nouveau caractère : de religieuse, elle devient politique et commerciale, et cette transformation répond autant au changement qui s'est opéré dans le mouvement des croisades, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'à la nationalité et aux attaches de famille de Sanudo.

Il appartenait à la grande famille vénitienne des Sanudo, devenus, après la conquête de Constantinople par les Latins (1204), maîtres de Naxos, de Paros et de Mélos, et chefs d'une dynastie ducale qui se perpétua pendant plus d'un siècle dans l'Archipel ; mais il n'était pas de la branche des ducs de Naxos. Son père, Marco Sanudo, habitait Venise, et selon toute probabilité Marino naquit dans cette ville vers 1260, perpétuant le surnom patronymique de Torsello qu'il hérita de son père. Nous savons peu de chose de la vie de Sanudo ; un passage de ses œuvres nous apprend qu'il vécut dans l'entourage du cardinal Richard de Saint Eustache, probablement dans le but de se familiariser avec la science du droit, dont le prélat faisait son étude préférée ; mais combien de temps dura cette domesticité littéraire, à quelle époque doit-elle se placer ? Autant de questions qu'on ne saurait ré-

1. Marino Sanudo reprit ces idées en les transformant, comme nous le montrerons plus bas.

2. Saint Marc Girardin, *loc. cit.*, p. 52.

soudre. Il en est de même d'un séjour assez long en Grèce auquel les écrits de Sanudo font de fréquentes allusions, sans qu'il soit possible toutefois de déterminer si Torsello était alors au service de la république, ou s'il habitait les possessions de sa famille dans l'Archipel. Nous savons qu'il parcourut tout le Levant; il alla à Chypre, en Arménie, à Alexandrie et à Rhodes; le commerce n'était pas étranger à ces voyages<sup>1</sup>. Quelque incomplets que soient ces détails, ils suffisent pour expliquer la direction que Sanudo donna à son esprit; un penchant naturel le poussait à s'occuper particulièrement de la politique de l'Orient et des moyens de reconquérir la Terre Sainte; c'est de ce sentiment qu'est né le traité des *Secreta fidelium crucis*, l'œuvre à laquelle Sanudo consacra toute son existence et qui a immortalisé son nom<sup>2</sup>.

Son ouvrage achevé<sup>3</sup>, Sanudo quitta Venise pour le présenter au saint-père, et, s'embarquant sur les galères vénitienes qui faisaient le voyage de Flandre, il aborda à Bruges pour gagner de là Avignon, siège de la papauté; il y parvint le 24 septembre 1321.

Pendant son voyage et à son instigation, les cours qu'il traversa redoublèrent d'efforts dans les préparatifs de croisade dont elles étaient occupées. En France, le roi et surtout le comte de Clermont manifestaient pour l'entreprise le zèle le plus enthousiaste; ils eurent avec Sanudo de fréquents entretiens. Le comte Guillaume de Hainaut arrêta avec lui les bases d'un passage outre-mer. Retenu longtemps par le pape à Avignon, Sanudo, devant l'échec des projets de Philippe le Long (1323), rentra à Venise avec le dessein de rester dans sa patrie; il la quitta cependant en 1332 pour aller à Naples

1. Kunstmann, *Studien...*, p. 1-5.

2. Bongars (*Gesta Dei per Francos*, t. II) a édité les *Secreta fidelium crucis*. Voir sur Sanudo particulièrement l'ouvrage de Kunstmann cité plus haut, les études de Simonsfeld (*Neues Archiv*, VII, 43-72), le travail de Saint Marc Girardin que nous avons déjà maintes fois cité (*Revue des Deux-Mondes*, t. XLI, 1864), et la thèse de A. Postansque, *De libro secretorum fidelium crucis*, (Montpellier, 1854.)

3. Le premier livre des *Secreta fidelium crucis* est de 1306; il fut adressé à Clément V; l'auteur y ajouta postérieurement un épilogue et présenta l'ouvrage ainsi modifié à Jean XXII, successeur de Clément V; le second livre fut composé en 1312, mais la dernière main n'y fut mise qu'en 1321; le troisième livre dut être écrit vers 1313. (Simonsfeld, *Neues archiv*, VII, 45-7.)

solliciter le roi Robert de secourir la Grèce menacée, et en 1333 pour faire un dernier voyage en Grèce et à Constantinople<sup>1</sup>. Ses ressources étaient alors assez diminuées pour l'empêcher de reprendre avec les cours européennes les relations personnelles d'autrefois, et ses lettres témoignent du regret que lui causait une pareille situation. Si Clément v, auquel Sanudo avait, dès 1307, fait parvenir le premier livre de son traité, accueillit favorablement les vues qu'il contenait, et renouvela la défense faite aux Chrétiens de commercer avec Alexandrie et l'Égypte ; si Philippe le Bel suivit l'exemple donné par le Saint-Siège en ce qui concernait les sujets du royaume de France, ce furent là, semble-t-il, les seuls résultats qu'obtinrent les efforts de Sanudo. Bientôt vinrent les obstacles, les délais et les embarras de toutes sortes ; Jean xxii, lui-même, écrivit en 1318 et 1319 aux rois de France et d'Angleterre pour les dissuader de la croisade. Sanudos'indigna, et sa correspondance nous a conservé l'expression de sa douleur et de son découragement. Quelques années plus tard, devant l'apathie de l'Occident, il se contentait de solliciter pour le royaume d'Arménie un secours de dix galères, montées chacune par trois cent cinquante hommes d'équipage, et portant une armée de débarquement de mille hommes de pied et de trois cents chevaliers ; il suppliait le pape de décider les princes chrétiens à s'armer pour la foi, à s'unir avec les Vénitiens, et à mettre à la tête des troupes un capitaine qui s'inspirât des principes exposés dans les *Secreta fidelium crucis*<sup>2</sup>. Il mourut peu après, sans avoir eu, comme Raymond Lull, la consolation de faire agréer ses plans<sup>3</sup>.

L'ouvrage de Sanudo, présenté au pape Jean xxii, fut examiné par une commission composée de trois frères Mineurs et d'un Dominicain, familiers avec les choses du Levant. Le résultat de cet examen fut favorable à l'ensemble d'un projet

1. Ces divers voyages et ces pourparlers correspondent à des projets d'intervention en Orient dont le lecteur trouvera les détails plus bas, aux chapitres iv, vi et vii.

2. Kunstmann, *Studien...*, p. 22-3 et 39 ; — Saint Marc Girardin, *loc. cit.*, p. 57-8.

3. La date de la mort de Sanudo est incertaine ; il vivait encore en 1334.

dont l'esprit, à la fois économique et politique, s'imposa à l'approbation des commissaires<sup>1</sup>.

Les idées exposées par Sanudo n'apparaissaient assurément pas pour la première fois ; ses principales propositions avaient déjà été émises, et cependant l'œuvre était originale ; il y circulait un souffle nouveau qui transformait et rajeunissait, en leur donnant d'autres applications, des conceptions déjà anciennes. N'avait-on pas, depuis Saint Louis, compris que l'Égypte était la clef de la Terre Sainte ? N'avait-on pas dirigé contre ce pays les dernières tentatives faites pour enlever la Palestine aux infidèles ? Depuis le x<sup>e</sup> siècle, l'importation du fer, du bois ou des armes chez les Sarrasins n'était-elle pas prohibée par Venise ? Cette défense, aux siècles suivants, n'avait-elle pas été maintes fois étendue et confirmée par le Saint-Siège ? C'étaient là des idées courantes et presque rebattues ; Sanudo, cependant, n'en conçut pas d'autres, et trouva en elles les éléments d'un système complet de conquête et de politique.

C'est le propre des hommes supérieurs de renouveler les questions qui ont préoccupé leurs devanciers et de leur donner une forme définitive. Sanudo comprit que la position géographique de l'Égypte était unique, et qu'on pouvait tirer parti contre elle d'une situation qui précisément faisait sa force. Entrepôt du commerce des Indes avec l'Occident, et de l'Occident avec l'Orient, l'Égypte tirait sa richesse du commerce de transit ; ruiner ce dernier, c'était ruiner la prospérité du pays et en même temps sa prépondérance dans l'empire musulman. Pour atteindre ce but, il suffisait de détourner de l'Égypte les marchands qui lui apportaient les denrées de l'extrême Orient, et d'empêcher les nations européennes d'amener à Alexandrie les marchandises qui manquaient aux Égyptiens. Tel est le plan conçu par Sanudo : blocus continental de l'Égypte et conquête du pays affaibli par le blocus.

Sanudo est avant tout Vénitien ; à lui s'applique mieux qu'à personne la parole célèbre : *Siamo Veneziani, poi Christiani*. Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il ne soit animé de l'esprit

1. La commission ne critiqua que certains points de détails, et particulièrement la rigueur des mesures proposées contre les infracteurs des prohibitions commerciales que Sanudo réclamait contre les infidèles. (Kunstmann, *Studien...*, p. 39.)



chrétien, et que le désir d'arracher la Terre Sainte aux infidèles ne l'ait pas inspiré et soutenu dans la composition de son livre; mais, avant tout, c'est un patriote qui rêve la grandeur de son pays et qui excuse toutes les défaillances, quand elles ont pour but le développement de la puissance vénitienne. On sait que Venise et les républiques maritimes de la Méditerranée avaient trouvé, dans le commerce des denrées prohibées par les ordonnances apostoliques, une source de bénéfices considérables; pour Sanudo, cette contrebande perdait de sa gravité quand elle était exercée par des Vénitiens, et lui-même, en parlant de ses nombreux voyages, fait observer, avec un sentiment de légitime orgueil, qu'il n'a jamais trafiqué d'objets de cette nature<sup>1</sup>; mais on sent qu'il excuse ses compatriotes de n'avoir pas suivi son exemple. Aussi, dans ses projets, fait-il constamment à sa patrie la part la plus large; il entrevoit pour elle un empire nouveau à conquérir et des débouchés commerciaux à créer; s'il consent, en bloquant l'Égypte, à léser momentanément Venise dans son commerce, il sait bien que la nouvelle prospérité qu'il lui réserve compensera au centuple les pertes subies.

Le blocus de l'Égypte, proposé par Sanudo, se compose de deux parties: — détourner le commerce des Indes de l'Égypte vers la Syrie; — interdire à l'Égypte toute exportation ou importation avec l'Occident. Sanudo sait que, quand une route commerciale est fermée, il faut de toute nécessité qu'une autre s'ouvre pour la remplacer. L'Euphrate héritera de la fortune du Nil; les marchandises de la côte du Malabar, au lieu d'arriver à Aden et de gagner de là par caravanes, en neuf jours, le Nil, sur lequel elles sont embarquées à destination d'Alexandrie à l'époque de la crue du fleuve<sup>2</sup>, seront dirigées sur les ports de la Perse, et remonteront l'Euphrate pour atteindre par Bagdad la Syrie, Antioche et la mer Méditerranée. Cette voie nouvelle permettra aux négociants chrétiens de pénétrer dans l'Inde; ils auront libre passage dans l'empire des Tartares, au lieu d'être impitoyablement arrêtés par le soudan d'Égypte, qui ne permet à aucun chrétien de traverser ses états pour aller naviguer dans l'océan

1. Kunstmann, *Studien...*, p. 4.

2. En octobre, le voyage du point d'arrivée des caravanes jusqu'à Alexandrie dure quinze jours.

Indien. La route de Perse, du reste, est employée pour les denrées de peu de poids et de grand prix, tandis que la route d'Aden est réservée aux marchandises lourdes et de peu de valeur. Cette circonstance s'explique par les frais de transport considérables que supportent les denrées expédiées par la Perse, frais qui sont bien moindres par la voie d'Aden et du Nil. En revanche, les droits à acquitter sont très lourds en Egypte, très faibles en Perse. Quand la route d'Egypte sera fermée, tout le commerce de l'extrême Orient cherchera par la Perse et la Syrie un débouché sur la Méditerranée. Pour ruiner l'Egypte il ne suffit pas de lui enlever son trafic avec l'Orient, il faut aussi l'isoler de l'Occident, et c'est dans ce but qu'un blocus sera nécessaire. Sanudo veut qu'il soit absolu ; il faut que l'Egypte ne puisse plus vendre à personne, ni les denrées qu'elle reçoit, ni celles qu'elle produit ; l'interdiction de commerce sera donc générale. Ni la Grèce d'un côté et les pays compris entre Scutari et les bouches du Saleph en Cilicie <sup>1</sup>, ni d'un autre côté la Tripolitaine, Tunis, les États Barbaresques et les possessions musulmanes d'Espagne ne resteront en dehors de cette mesure, qui sera appliquée sur terre et sur mer avec la dernière rigueur et sous les peines les plus sévères ; quiconque l'enfreindra ou favorisera les infracteurs sera puni comme hérétique et déclaré infâme, cette déclaration entraînant la confiscation et de nombreuses déchéances.

Pour maintenir le blocus, une flotte de dix galères sera levée et mise sous les ordres d'un capitaine nommé par le Saint-Siège ; elle protégera les Chrétiens d'outre-mer, combattra les Musulmans et fera exécuter les pénalités édictées contre ceux qui persévéreront à commencer avec les infidèles ; afin d'intéresser sa vigilance, les prises seront partagées entre le capitaine et les équipages : ceux-ci seront Vénitiens ; de toutes les nations occidentales, en effet, selon Sanudo, c'est celle qui connaît le mieux les mers du Levant, et qui a dans l'Archipel le plus de ports de relâche. Les Vénitiens sont donc les surveillants naturels de la croisière, et on conçoit que Sanudo, Vénitien lui-même, n'ait pas hésité à faire

1. Le fleuve s'appelle aujourd'hui le Gok-Son, ancien Calycadnus ; Séléucie (*Selefkéh*) est bâtie à son embouchure.

de ses compatriotes les maîtres et les arbitres du commerce européen <sup>1</sup>.

Sanudo estimait que trois ans d'un pareil blocus suffiraient à ruiner l'Égypte, et que le moment serait alors propice pour la conquérir. Il demandait au pape de lever, dans ce but, un corps de troupes de quinze mille hommes de pied et de trois cents cavaliers, destiné à débarquer aux bouches du Nil sous la protection de la flotte ; il s'efforçait de faire ressortir la supériorité de cet itinéraire sur la route de terre suivie par la première croisade, et sur le débarquement en Syrie, à Chypre ou en Arménie <sup>2</sup> ; mais toutefois, en raison de l'importance stratégique de l'Arménie, qui seule était encore aux mains des catholiques, et faisait obstacle à la réunion en un seul faisceau de toutes les possessions musulmanes d'Asie Mineure, il proposait l'envoi d'un contingent séparé dans ce royaume afin de fortifier la résistance des Arméniens. Au sud de l'Égypte, l'appui des chrétiens de Nubie, à la frontière orientale de la Syrie l'alliance des Tartares, dont il se déclare le partisan convaincu, devaient assurer le succès. Sanudo entrevoyait entre le Delta du Nil et les lagunes de Venise une analogie qui semblait prédestiner sa patrie à la possession de l'Égypte. Il insistait beaucoup pour que la croisade fût confiée exclusivement aux Vénitiens ; c'était empêcher, dit-il, des rivalités et des difficultés dont les précédentes expéditions n'avaient que trop donné le spectacle ; c'était aussi, grâce à l'expérience des marins de Venise et à leur supériorité incontestable au point de vue commercial, placer l'entreprise sous les meilleurs auspices ; en réalité, Sanudo voulait fonder en Égypte une nouvelle Venise, et, puisque Gènes semblait maîtresse de la mer Noire, donner à la république de Saint-Marc le commerce des Indes, dont les rives du Nil et la mer Rouge étaient l'entrepôt naturel.

Tout, dans le plan de Sanudo, se rattache à cette idée ; les Maures de Grenade pourraient, à un moment donné, être un danger sérieux ; on les soumettra pour s'en affranchir ; on

1. Saint Marc Girardin, *loc. cit.*, p. 66-9 ; — Kunstmann, *Studien...*, p. 16-22, *passim*.

2. En exposant les raisons de ses préférences à choisir l'Égypte. Sanudo ne fait que reproduire les arguments exposés avant lui. Voir plus haut, pages 17 et 21-3.

s'établira fortement à Rosette et sur la côte d'Égypte qu'on couvrira de forteresses; pendant les mois où le commerce est interrompu, c'est-à-dire d'avril à octobre, on détachera vingt galères et cinq mille hommes du corps principal<sup>1</sup> pour inquiéter les peuples qui obéissent à l'autorité du soudan, la Tunisie, la Turquie d'Asie et les pays soumis à l'empire grec. L'Égypte conquise, la route de Jérusalem est ouverte et la Palestine délivrée du joug musulman<sup>2</sup>.

Les vues de Lull et de Sanudo, de ce dernier surtout, nous ont semblé, à cause de leur importance exceptionnelle, mériter d'être groupées dans un chapitre spécial. Elles éclairent, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, d'une vive lumière la question d'Orient; elles résument, en les transformant, les idées émises jusqu'alors par les meilleurs esprits; elles contiennent le germe de toutes celles que, pendant près de cinquante années, le désir de reconquérir les Lieux Saints fera éclore en Occident, et dont il sera question dans le cours du présent travail.

1. Sanudo évalue à cinquante mille hommes et à deux mille chevaux, ou à la rigueur à quarante mille hommes et mille chevaux les forces nécessaires à la réalisation de ses projets.

2. Saint Marc Girardin, *loc. cit.*, p. 63-4; — Kunstmann, *Studien...*, p. 31-7.

## CHAPITRE III.

### EXPÉDITION DE CHARLES DE VALOIS.

S'il y avait pour les Latins, au lendemain de l'évacuation de la Syrie, un moyen de la reconquérir, c'était en s'unissant aux Mongols ; depuis longtemps déjà les puissances occidentales s'étaient habituées à considérer cette alliance comme la base de leur politique en Orient, mais elle était restée jusqu'alors dans le domaine de la théorie, et n'avait donné aucun des résultats qu'on était en droit d'espérer d'elle.

L'invasion mongole, partie du fond de la Chine, après avoir tout renversé sur son passage jusqu'en Russie, en Pologne et en Hongrie, se trouvait, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en contact direct avec les Etats musulmans du soudan d'Egypte en Syrie ; la première rencontre entre les Egyptiens et les Mongols (1260) avait été favorable aux premiers, et le sultan Bibars, dont la valeur militaire était universellement renommée, avait su, pendant son règne, arrêter les progrès des envahisseurs. A la mort de Bibars, les Mongols étaient de nouveau entrés en Syrie (1280) ; mais, malgré leur alliance avec les Chrétiens de Terre Sainte, cette seconde invasion avait éprouvé le sort de la première ; les Egyptiens avaient été victorieux à la bataille décisive de Hims (1281). Si, à la suite de leur défaite, les Mongols avaient laissé quelques années de répit à la Palestine, ce n'est pas qu'ils eussent renoncé à leur projet de conquérir l'Egypte, mais des troubles, des soulèvements et des guerres intestines occupèrent ailleurs leur attention. Les incursions continuelles des Egyptiens en Cilicie, pays tributaire des Mongols, ramenèrent bientôt les Tartares à leurs premiers desseins ; au moment de la chute du royaume de Jérusalem, leur chef Gazan cherchait à

entraîner l'Occident dans une ligue générale contre les Musulmans. Nous avons montré quelle suite de circonstances empêcha l'Europe de mettre à profit les bonnes dispositions de Gazan. Celui-ci, quoique privé d'une coopération dont il espérait beaucoup, se mit en campagne, avec l'appui des rois d'Arménie, de Géorgie et de Chypre (1299). La bataille se livra à Hims, à l'endroit même où s'étaient déjà rencontrées, à deux reprises (1260 et 1281) les armées égyptienne et mongole; ce fut pour cette dernière une victoire complète, dont la part décisive revenait aux troupes auxiliaires chrétiennes, enrôlées sous la bannière de Gazan.

Un pareil succès eut un immense retentissement, et ranima, un moment, en Orient comme en Occident, le zèle pour la délivrance de la Terre Sainte. Cette même année, le comte Gui de Jaffa et Jean d'Antioche accouraient à Byblos pour arrêter avec le roi d'Arménie, allié des vainqueurs, les bases d'une action commune; mais l'absence de Gazan, qui avait repris la campagne, empêcha toute entente. Peu après Henri II de Chypre, les Hospitaliers et les Templiers envoyaient treize navires en vue de Rosette, mettaient sept bâtiments égyptiens en fuite et pillaient la côte jusqu'aux environs d'Alexandrie. En même temps Amaury de Lusignan, seigneur de Chypre, avec le concours du Temple et de l'Hôpital, tentait un débarquement à l'île de Tortose (île de Rouad), mais l'approche de l'ennemi le forçait à s'éloigner. Cependant, à l'instigation de Koutloukschah, lieutenant de Gazan, le projet contre Tortose ne tardait pas à être repris (1301). Les Templiers occupèrent l'île qui est en face de la ville, et y construisirent une tour fortifiée; la venue d'une flottille égyptienne, qui aborda l'île des deux côtés à la fois, obligea une fois encore les chevaliers à la retraite. Assiégés dans la tour (22 octobre 1302), ils durent se rendre après avoir perdu cinq cents archers et trois cents hommes d'armes<sup>1</sup>.

Ces échecs, subis par les chrétiens d'Orient à leur première tentative de reprendre la Syrie, s'expliquent autant par le

1. Röhricht, *Etudes sur les derniers temps du royaume de Jérusalem* (Arch. de l'Orient Latin, I, 647-8). — Abel Rémusat, *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens... avec les empereurs Mongols* (Mém. de l'Acad. des Inscr., VI (1822), 396-469).

manque d'ensemble de leurs efforts que par l'insuffisance des forces déployées. Mais ce fut surtout la conduite des Mongols eux-mêmes qui paralysa la tentative nouvelle ; dans le premier enthousiasme de la victoire d'Hims, on avait cru que Gazan n'avait qu'à continuer sa marche pour anéantir la puissance des Sarrasins ; il n'en fut rien cependant ; les vainqueurs, pour diverses raisons, ne surent pas profiter de leur avantage, et cette circonstance permit aux Musulmans d'opposer aux Latins les troupes que les hésitations des Mongols rendaient momentanément sans emploi contre ces derniers.

On ne tarda pas, dans le Levant, à comprendre, après la victoire, que l'Égypte n'avait pas été frappée à mort ; l'Occident, au contraire, à distance des événements, fut plus lent à renoncer à l'espérance que la défaite du soudan avait fait concevoir. Au récit de la bataille avaient succédé les nouvelles les plus favorables à la cause des Latins ; Gazan, affirmait-on, était devenu chrétien par l'influence de sa femme, princesse chrétienne ; il s'était emparé du Caire et de toute la Syrie, avait réintégré les Templiers et les Hospitaliers dans leurs anciennes possessions, et engageait le Saint-Siège à envoyer en Palestine des troupes pour la reprendre. Ces bruits et ces récits avaient réveillé l'enthousiasme. A Gênes, cédant aux exhortations de Raymond Lull, les dames du plus haut rang avaient vendu leurs bijoux pour équiper une escadre, et l'avaient mise sous le commandement de Benoît Zaccharia, dont le nom avait laissé chez les Sarrasins le souvenir le plus redoutable <sup>1</sup>. Le pape Boniface VIII avait renouvelé l'appel fait par ses prédécesseurs. Grâce à lui, grâce aux apparitions fréquentes d'ambassades mongoles en Europe <sup>2</sup>, et aux négoc-

1. Röhrich, *Etudes...*, dans Arch. de l'Orient Latin, I, 649-50 ; — Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge* VII, 781 ; — Delescluze (*Raymond Lull*, dans Revue des Deux Mondes, XXIV, 536). Ces dames étaient au nombre de neuf ; leurs noms nous ont été conservés, ainsi que ceux des quatre capitaines génois. — L'amiral génois B. Zaccharia avait joué un rôle considérable dans les affaires de Terre Sainte aux dernières années de la domination latine. Nous le retrouverons plus bas mêlé aux projets de croisade de Philippe le Bel.

2. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'examiner en détail les rapports diplomatiques qui s'établirent depuis 1246, mais surtout après la chute d'Acre, entre les Mongols et les puissances d'Occident, France, Espagne, Angleterre, Allemagne. V. sur ce point Röhrich, *Etudes...*, p. 650, note 81, et Abel Rémusat, *Mémoires...*, passim.

ciations toujours reprises par la cour de Rome, l'enthousiasme subsista longtemps ; en 1308 même, enflammée par les prédications dont l'Europe retentissait, une masse considérable de gens du peuple se rassembla dans le nord de la France, en Belgique et sur les bords du Rhin, pour marcher à la délivrance de la Terre Sainte. On pouvait croire à un véritable réveil de l'esprit des croisades ; malheureusement ces croisés populaires commirent tant d'excès que la papauté dut leur ordonner de rentrer dans leurs foyers <sup>1</sup>.

C'est vers la même époque, sous l'inspiration du sentiment belliqueux qui agitait alors toute l'Europe chrétienne, qu'un prince français Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, songea à faire valoir les droits qu'il avait à l'empire de Constantinople. On séparait assez peu, en ce temps-là, la question de l'empire grec de celle de la croisade, et, si quelques esprits faisaient une distinction, ils ne voyaient dans la conquête de Constantinople qu'une première étape à celle de la Terre Sainte ; on savait assez quels embarras les Grecs avaient suscités au développement du royaume de Jérusalem pour être convaincu qu'en commençant par les réduire on faciliterait la reprise de la Palestine.

Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Byzance, avait en mourant transmis à sa fille Catherine ses droits à la couronne impériale ; Catherine n'était pas mariée, et l'appât d'un pareil héritage suscita de nombreux prétendants à sa main ; chaque puissance eut son candidat. Michel Paléologue, fils de l'empereur Andronic, Frédéric d'Aragon, frère du roi d'Aragon Jacques II, et roi de Sicile, s'étaient mis sur les rangs. La France avait entamé (1298) de sérieuses négociations pour faire épouser à la princesse Jacques, fils aîné du roi de Majorque<sup>2</sup>, mais sans y parvenir. C'est alors qu'elle proposa un autre candidat, le propre frère du roi, Charles de Valois, veuf de Marguerite, fille de Charles II d'Anjou, qui venait d'obtenir de Jacques II le trône de Sicile pour prix de son désistement à la couronne d'Aragon. La diplomatie française s'entremet activement pour faire réussir ce projet ; le Saint-Siège l'appuya, à condition qu'avant de conquérir Constanti-

1. Röhricht, *Etudes...*, p. 650-1.

2. Le roi de Majorque était Jacques I d'Aragon, oncle des rois d'Aragon Alphonse II et Jacques II.



nople, le prince français tenterait de reprendre la Sicile, envahie et usurpée par Frédéric d'Aragon, au mépris de la cession dont nous venons de parler. Charles d'Anjou, roi de Naples, oncle de Catherine, dont la princesse avait promis d'obtenir le consentement, se hâta d'autoriser cette union ; elle lui assurait, en effet, le secours de la France contre l'usurpateur du trône de Sicile et lui donnait l'espoir de venger Robert de Calabre, battu et fait prisonnier par lui. Le mariage fut décidé et eut lieu le 18 janvier 1301 ; le même jour Catherine abandonnait à son nouvel époux tous ses droits à l'empire, et Charles de Valois se mettait sans retard en route pour la Sicile <sup>1</sup>.

L'expédition du prince français comptait quatre mille cavaliers environ ; elle se joignit aux forces de Charles II, prit terre à Termini et assiégea Sciacca. Les maladies ne tardèrent pas à décimer les troupes ; malgré de sérieux avantages et beaucoup de valeur déployée, Charles de Valois, après un an de séjour, n'avait fait aucun progrès ; c'est alors que Charles II se décida à traiter avec Frédéric d'Aragon ; cette résolution ruinait les dernières espérances du frère de Philippe le Bel ; aussi Charles de Valois se hâta-t-il de se faire comprendre dans le traité de Caltabellota (31 août 1302), et d'y faire stipuler à son profit la liberté de ramener son corps d'armée à Naples par mer ou en suivant la route de terre à son choix <sup>2</sup>.

Mais si Charles de Valois renonçait à la Sicile, il n'abandonnait pas ses prétentions à l'empire d'Orient ; en échange de sa retraite, il s'assurait, dans son projet de conquête de Constantinople, l'appui de Frédéric d'Aragon, qui lui promettait (1303) une flotte de quinze ou vingt galères, deux cents cavaliers soudoyés pendant quatre mois, et s'engageait en outre à ne pas traiter avec Andronic avant que Charles de Valois n'eût traité lui-même <sup>3</sup>.

1. J. A. C. Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française... dans les provinces démembrées de l'empire grec* (1840), t. 1, 42-7 ; — Ramon Muntaner (éd. Buchon), p. 405-6 ; — *Bibl. nat.*, coll. Dupuy, vol. 96, f. 121-2 et vol. 122, f. 149.

2. R. Muntaner, (édit. Buchon), p. 412-3 ; — Mas Latrie, *Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre*, dans *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, xxxiv (1873), p. 48 ; — Buchon : *Recherches...*, t. 1, 48.

3. Buchon. *Recherches...* t. 1, 48, d'après *Arch. nat.*, J. 510, n° 7.

Ces promesses n'étaient pas destinées à être tenues ; on le vit bien quand la Compagnie Catalane, sous les ordres de Roger de Flor, passa au service d'Andronic avec l'assentiment de Frédéric. Dans l'esprit du roi de Sicile, elle devait neutraliser les plans du prétendant français, tout en semblant les favoriser ; elle s'était, il est vrai, déclarée pour ce dernier<sup>1</sup>, mais il fallait peu connaître sa moralité pour n'être pas convaincu qu'elle ne prendrait conseil que de son intérêt. Frédéric le savait, et loin de réaliser le secours consenti, fit tous ses efforts pour ruiner secrètement en Grèce l'influence de Charles de Valois<sup>2</sup>.

Encouragé par le rapport de ses agents, Charles de Valois se décida à tenter la conquête de l'empire ; Thibaut de Cépoï, envoyé (septembre 1306) à Venise, entraîna la république dans ses projets. L'expédition devait prendre la mer au mois de mars 1307 ; le rendez-vous général était à Brindisi. Venise fournissait, aux frais de Charles, les vaisseaux nécessaires au transport des troupes ; une flotte de douze galères, destinée à assurer la sécurité de la mer, était armée à frais communs. L'année suivante, des difficultés survenues entre les plénipotentiaires des deux parties contractantes empêchèrent l'exécution du traité<sup>3</sup>. Cépoï, cependant, n'était pas retourné en France ; Charles de Valois, persévérant dans ses desseins<sup>4</sup>, obtenait de Clément v une dime en faveur de l'expédition<sup>5</sup> ; la mort même de Catherine de Courtenay n'arrêta pas les préparatifs militaires, et si le prince per-

1. Nous savons par la correspondance du gouverneur de Salonique, Monomakos, agent secret du parti français, que les Catalans occupant les forteresses du côté de Gallipoli, reconnaissaient Charles de Valois pour leur seigneur (Buchon, *Recherches...*, I, 48-9).

2. Philippe le Bel, en 1308, écrit à Frédéric pour se plaindre des propos hostiles à Charles de Valois qu'il avait tenus (Boutaric, *Notices et Extraits de documents inédits... sous Philippe le Bel* (Paris, 1861), p. 83-4.

3. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, III, 8-10.

4. Thibaut de Cépoï avait quitté Paris le 9 septembre 1306 ; il ne rentra en France qu'en 1310. Le compte de ses dépenses pendant ce voyage est daté du 29 avril 1310 à Saint-Christofle en Hallate (R. Muntaner (édit. Buchon), p. 467-8, note). — Le 8 août 1307, Charles de Valois faisait à Poitiers avec Alain de Montendre un accord relatif au voyage de ce dernier avec ses hommes d'armes en Romanie (Buchon, *Recherches...*, I, 50).

5. Poitiers, 3 juin 1307. (Bibl. nat., franç. 4425, f. 5-9.)

dait les droits qu'il tenait de sa femme, il continua à faire valoir ceux que cette mort avait transmis à Catherine de Valois, sa fille. C'est ainsi qu'un traité fut conclu avec Urosch (Saint Étienne II), roi de Serbie, le 27 mars 1308<sup>1</sup>, contre Andronic, sur les bases d'une alliance offensive entre les deux princes, et de la cession par Charles de Valois de divers territoires en Albanie et en Macédoine; le pape renouvela, dans le même but, la dime octroyée précédemment<sup>2</sup>. Pendant ce temps, Cépoï, qu'appuyait une flotte de dix galères et d'un « lin<sup>3</sup> » levée à Venise, allait à Négrepont se mettre en rapports avec la Compagnie qu'il se flattait d'attirer dans les intérêts du prétendant (1308); il se rapprochait de Rocafort auquel les Catalans obéissaient, et se faisait, grâce à lui, reconnaître comme leur chef, malgré les efforts contraires de l'infant don Ferrand, fils du roi de Majorque, et agent du roi de Sicile. Mais la Compagnie, ramassés d'aventuriers de nationalités diverses, sans discipline et sans foi, cédant tour à tour aux suggestions de quiconque flattait ses intérêts et ses passions, faisait peu de cas de l'autorité de Cépoï, plus nominale que réelle. Celui-ci vit bientôt qu'il était impossible d'utiliser, comme il l'espérait, les services de ces bandes. Tout tremblait devant les Catalans, mais Cépoï tremblait devant eux; Rocafort, qu'ils lui livrèrent, fut envoyé à Naples et enfermé à Aversa par le roi Robert; ce coup de main ne modifia pas la situation. L'escadre vénitienne se retira

1. Charles de Valois stipulait sa neutralité en cas de conflit entre Urosch et le prince de Tarente, son cousin, possesseur d'une partie de l'Étolie. Le mariage de Zariza, fille du roi serbe, avec Charles, deuxième fils du comte de Valois, était subordonné à la rentrée d'Urosch dans le sein de l'église romaine. Ce traité, conclu à l'abbaye du Lys, près de Melun, fut porté par une ambassade française à l'acceptation d'Urosch à Golak-Ghilan en Macédoine (25 juillet 1308). Il fut vidimé par Philippe le Bel en décembre 1313 (Bibl. de l'Ec. des Chartes, xxiv, 115-8, article de J. Quicherat analysant le texte de cette alliance, publié par M. Ubicini dans les Mémoires de la Société serbe en 1870).

2. 6 février 1310 (n. st.). Bibl. nat., franç. 4425, f. 5-9.

3. Ce nom est très commun au moyen âge. Il désigne un navire à rames dont les dimensions et la forme ne nous sont pas connues. Le terme italien *legno*, origine du mot *lin*, n'est pas plus explicite, car il n'indique que la matière (*bois*) avec laquelle le bâtiment était construit. (Jal, *Glossaire nautique*, 934).

partiellement; Cépoï lui-même, dégoûté de n'arriver à aucun résultat, rentra en France (1308-1309)<sup>1</sup>. Quant à Charles de Valois, il conserva pendant quelques années à Venise les approvisionnements et les navires qu'il y avait fait réunir en vue de la conquête de l'empire d'Orient<sup>2</sup>.

1. R. Muntaner (édit. Buchon), p. 467-74.

2. Quand Jacques de Caurroy, représentant de Charles de Valois, regagna la France (1311), il transmit à un Vénitien, Michel Alberti, le soin de veiller sur les navires et approvisionnements, mandat dont l'avait chargé ce prince. (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge*, p. 62-71.)

## CHAPITRE IV.

### PROJETS DE PHILIPPE LE BEL.

Quoique la royauté fût restée étrangère à l'entreprise de Charles de Valois, Philippe le Bel, comprenant le parti qu'elle pourrait tirer d'une restauration de l'empire de Byzance aux mains d'un prince de la maison de France, avait encouragé les plans de son frère. Avec les aspirations à la monarchie universelle que Philippe le Bel ne se défendait pas de nourrir, la conquête de Constantinople eût été un pas décisif dans cette voie. L'idée de marier Charles de Valois à l'héritière des empereurs d'Orient et de l'aider à rentrer en possession de son héritage avait été suggérée à Philippe le Bel (vers 1300) dans un mémoire qui lui prêchait les moyens d'acquérir la domination universelle. Le roi de France avait profité du conseil pour faire épouser à son frère Catherine de Courtenay, avec l'espoir de le faire régner un jour à Byzance<sup>1</sup>.

Quel était l'inspirateur d'une politique si élevée ? Un simple avocat du roi à Coutances, Pierre Dubois, dont le nom demeura inconnu, mais dont l'influence fut profonde sur ses contemporains, et surtout sur le roi. Si Dubois ne fut appelé à aucune des grandes charges de l'état, s'il resta loin des honneurs et de la renommée, les services qu'il rendit à la royauté méritent d'attirer l'attention sur lui. Il posséda, à un moment où il était rare, le sentiment de la nationalité ; ses efforts constants tendirent à assurer à la France le premier rang en Europe, et dans ce but il ne s'épargna pas pour exposer ses idées au roi et les lui faire adopter.

1. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 411-3. Le mémoire de Dubois est inédit (Bibl. nat., lat. 6222 c).

Parmi les questions capitales dont la solution occupa le règne de Philippe le Bel, il en est peu auxquelles Dubois resta étranger ; souvent même la plume du polémiste était réquisitionnée par le roi pour préparer l'opinion publique. Dévoué avant tout à la royauté, Dubois attaqua en toute occasion la noblesse, le clergé et même le Saint-Siège ; mais, de bonne foi dans ses attaques, il n'avait en vue que le développement du pouvoir royal et la grandeur de la France <sup>1</sup>.

Le mémoire de Dubois visait l'établissement de la monarchie universelle en faveur de la France ; la question de la conquête de Constantinople n'y était abordée qu'accessoirement. L'auteur avait cependant, sur la politique orientale, des idées plus complètes ; il partageait l'enthousiasme général que les récents succès des armes mongoles avait suscité en Occident ; il se passionnait, avec ses contemporains, en faveur d'une intervention armée en Terre Sainte, et subissant l'entraînement de l'opinion publique, il se fit, dans une série de travaux, l'interprète des sentiments qui animaient la chrétienté <sup>2</sup>.

Les idées de Dubois ne sont pas, à proprement parler, personnelles ; il s'est assimilé, pour les vulgariser, celles de ses contemporains. Mais ce qui lui appartient en propre, c'est la hardiesse du théoricien, la défiance contre la cour de Rome qui perce à chaque page, l'abus des citations et l'accumulation des idées accessoires, qui dénotent le légiste, souvent au détriment de la clarté de la pensée. C'est surtout un vif amour pour la France et pour la grandeur de ses destinées ; ce sentiment éclate au grand jour dans le traité *De Recuperatione Terræ Sanctæ*, qui, quoique dédié au roi d'Angleterre, met constamment en scène Philippe le Bel, n'est écrit que pour lui, et ne s'inspire que de la politique de ce dernier.

1. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 410-1.

2. Ces pamphlets ont été publiés. Le premier, en latin, conseille la création en Orient d'un royaume pour Philippe le Long. Il a été édité par Baluze (*Vita paparum Avenionensium*, II, 186-95). Le deuxième, également en latin, et dont la composition se rapporte aux premiers mois de l'année 1304, est intitulé : *De Recuperatione Terræ Sanctæ* (éd. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, II, 316-61). Il est très développé, et est dédié au roi d'Angleterre, Edouard I. M. Boutaric a parfaitement établi la filiation de ces mémoires dans : *Notices et Extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, p. 85-93.

Les conseils donnés par Dubois sont de plus d'une sorte ; ils portent sur les réformes indispensables dans l'Eglise et dans la société, avant toute croisade ; ils visent aussi la marche de l'expédition projetée, mais avec moins d'insistance, car l'auteur n'est vraiment à l'aise que sur le terrain politique, se plaisant à deviner les mobiles auxquels obéissent les cours européennes et à les faire servir au but qu'il préconise. La partie politique, les réformes nécessaires, surtout dans le domaine religieux, le préoccupent spécialement ; c'est la partie neuve et originale de son œuvre.

Dubois, pour éviter les difficultés inhérentes au transport par mer d'une grande quantité de chevaux, recommande la route de terre ; l'autorisation, dit-il, de faire traverser aux contingents allemands, hongrois et grecs, les états de l'empereur Paléologue et des autres princes de cette région, sera facilement obtenue. Les Français, les Anglais, les Espagnols et les Italiens s'embarqueront, ou tout au moins ceux d'entre eux qui ne redouteront pas la mer. Mais ce point n'a pour l'auteur qu'une importance secondaire ; du plan d'opérations militaires, il ne dit rien ; à peine conseille-t-il d'employer en Terre Sainte les soldats suivant les aptitudes particulières à chaque race, et de mettre à la tête de chaque cité un chef (*dux belli*), ayant sous ses ordres des lieutenants (*centuriones*), à chacun desquels obéiront huit escouades (*cohortes*) de douze hommes chacune. Les préférences du conseiller de Philippe IV sont ailleurs ; il n'est pas militaire, mais légiste et pamphlétaire, et, en cette qualité, donne à ses préoccupations favorites la place d'honneur dans son travail.

La discorde et la désorganisation, selon Dubois, règnent partout en Europe ; le siècle et le clergé sont en proie à ces deux maux qui rendent impossible toute tentative d'intervention dans le Levant ; c'est donc à les faire disparaître que tendront les premiers efforts. Du côté des laïques, la concorde devra être rétablie parmi les princes chrétiens, toujours en querelle les uns contre les autres. N'a-t-on pas vu les dissentiments des Allemands et des Espagnols paralyser toute tentative d'expédition ? Ne sait-on pas que les puissances italiennes, Venise, Gênes, Pise, les Etats Lombards et les Toscans, ont, par leurs rivalités, fait échouer l'œuvre de la croisade ? A côté des princes, il en va de même des parti-

culiers ; la guerre intérieure est partout ; un pareil état de choses cessera à condition d'édicter les peines les plus sévères contre ceux qui prendront les armes, de confisquer leurs biens et d'utiliser leur humeur belliqueuse au profit de la conquête des Lieux Saints, en leur imposant la croisade comme expiation de leur désobéissance. L'Eglise n'échappe pas au mal qui mine la société laïque ; elle est désorganisée. L'œuvre du concile sera de la réformer et de rétablir la paix au sein du clergé. Dubois, en ennemi du Saint-Siège, se plaît à signaler tous les points faibles et le remède qu'il convient d'appliquer ; mais peut-être un parti pris d'hostilité l'entraîne-t-il parfois au delà de la vérité ; jamais il ne résiste au plaisir de dire son fait au souverain pontife. Quoiqu'il en soit, du reste, la partialité de l'auteur ne modifie en rien la vérité des conclusions qu'il pose, et il a raison d'affirmer qu'en présence de la désorganisation de la société religieuse et civile, aucune expédition en Terre Sainte ne pourra être tentée avant d'avoir rétabli la paix et la concorde dans l'Eglise comme parmi les laïques.

Au point de vue financier, les idées de Dubois ont une valeur particulière ; il se préoccupe de créer des ressources pour la croisade, et d'assurer, en cas de succès, d'une façon permanente, le service des finances dans les territoires conquis. Ce sont d'abord les biens des ordres militaires en Occident qui, affermés et donnés en emphytéose, fourniront 800000 livres tournois par an ; cette somme fera face aux frais de nolis et d'approvisionnements<sup>1</sup>. C'est ensuite un quantième à prélever sur les biens des ecclésiastiques à leur mort (1/2 pour les cardinaux, 1/4 pour les clercs, la totalité pour les clercs morts sans avoir testé). C'est enfin l'abandon, consenti par le Saint-Siège à l'œuvre de la croisade, de tous les legs caducs, de toutes les restitutions et de toutes les ressources sans affectation spéciale.

On est étonné de trouver, dans le mémoire de Dubois, un

1. Dubois proposa de réunir les ordres militaires, réduits à leurs possessions de Terre Sainte et de Chypre (Hospitaliers, Templiers, Lazaristes), pour servir de noyau aux efforts chrétiens ; quelques années plus tard, le procès des Templiers étant déjà résolu, il renouvela sa proposition, mais en exceptant de son projet l'ordre du Temple pour lequel il n'avait alors que mépris et colère.



élément auquel ses devanciers avaient peu songé, la préoccupation de coloniser le pays. Dans ce but, l'auteur demande qu'en même temps que les hommes d'armes, leurs femmes fassent partie du passage et s'établissent en Palestine. Grâce à elles, l'œuvre de colonisation aura une base solide et pourra réussir. Enfin, pour profiter de leur influence, on maintiendra le mariage des clercs en Orient, et on développera les écoles de filles et de garçons. Cette dernière institution est un reflet direct des idées de Raymond Lull ; Dubois les a reprises et développées longuement : plan d'éducation différent pour les garçons et pour les filles ; enseignement du grec, du latin et de l'arabe ; création de deux écoles dans chaque prieuré du Temple ou de l'Hôpital, avec affectation des revenus à l'entretien des écoles et des maîtres, rien n'est omis ; les ouvrages même à employer dans l'éducation sont minutieusement indiqués. Dans la pensée de l'auteur, comme dans celle de Raymond Lull, le but principal de ces écoles sera de faciliter l'union des églises grecque et romaine, qui préoccupe depuis des siècles le monde catholique, en donnant à ceux qui devront tenter de la négocier, la pratique de la langue arabe sans laquelle leurs efforts resteraient infructueux.

Mais comment réaliser de pareils projets ? Une autorité seule, celle d'un concile général, sera assez écoutée pour les faire accepter et exécuter par la chrétienté ; quelle autre puissance, en effet, saura mettre fin à la guerre qui désole l'Espagne, attribuer à Alphonse, l'ainé des fils de Ferdinand, le royaume de Grenade, au cadet le Portugal, et maintenir à l'usurpateur D. Juan le trône de Castille au détriment de ses neveux, à charge d'aider Alphonse à chasser les Sarrasins de ses nouveaux états ? Qui, en dehors du pape, groupera les rois d'Aragon, de Navarre et de Majorque dans une même alliance, ayant pour but la conquête de Grenade en faveur d'Alphonse ? Qui encore, après la défaite des Maures, entraînera ces rois à la croisade, forcera le Languedoc à lever une armée assez forte pour conquérir la Sardaigne à Frédéric d'Aragon, et pour obliger celui-ci en échange de la royauté de cette île, à rendre la Sicile à son légitime possesseur, le roi de Naples ? Qui décidera Paléologue et l'empereur d'Allemagne à prêter leur concours à l'entreprise ? Le Saint-Siège peut seul obtenir de pareils résultats, et Dubois, avec la foi du théoricien, n'en doute pas un instant. Il distribue à son gré

les royaumes et les états de l'Europe, faisant à la France la part la plus large, sans se douter que des circonstances imprévues pourraient bouleverser les combinaisons sur lesquelles il a étayé ses projets. Cette confiance de l'auteur dans le succès de ses théories, même les plus osées, est le caractère distinctif des ouvrages de Dubois.

Ce caractère est plus manifeste encore dans le projet de création d'un royaume chrétien en Orient, en faveur de Philippe le Long, second fils du roi de France (vers 1308). On comprend combien de difficultés une pareille conception devait rencontrer ; à entendre l'auteur, aucune n'était à craindre. La conquête de l'Égypte lui paraît facile, en raison de la situation géographique du pays ; les côtes sont propices à un débarquement, et les habitants peu redoutables au point de vue militaire ; on rendra encore la tâche plus aisée en divisant l'expédition en deux corps ; le premier, débarquant d'abord du côté d'Acre, fera une diversion puissante ; les infidèles seront forcés de dégarnir l'Égypte pour résister à l'attaque des Chrétiens en Palestine, et la seconde armée profitera de cette circonstance pour prendre terre sans résistance dans le Delta du Nil. Une fois conquis, le pays n'est pas difficile à garder ; ses revenus, évalués à soixante mille besants d'or, représentant trois millions six cent mille florins par an, suffiront à faire vivre le nouveau royaume ; l'union des ordres militaires, sous le commandement suprême du roi de Chypre, créera aux portes de l'Asie Mineure une force redoutable, avec laquelle les Sarrasins devront compter et dont la cause chrétienne tirera les plus grands avantages. Quant aux biens des Templiers, — dont l'auteur rejette le concours personnel, — on les appliquera aux frais de l'expédition ; ils serviront à équiper une flotte d'une centaine de voiles, destinée à ruiner, par des incursions répétées, le littoral de la Syrie, et à interrompre tout commerce entre l'Occident et les pays musulmans, au grand détriment de ces derniers.

Ces vues, il est vrai, ne diffèrent pas de celles que nous avons vu émettre chaque fois qu'une croisade a occupé l'attention publique ; elles n'ont, en elles-mêmes, rien d'impraticable, mais on sait quelle distance sépare, dans de pareilles entreprises, la théorie de la pratique. Poussant à l'extrême les conséquences de son projet, Dubois n'est pas éloigné de croire qu'en présence du couronnement de Philippe le Long par le

pape comme roi d'Acre, du Caire, d'Egypte et de Syrie, le sultan ne préfère céder sans combat à son ennemi les territoires dont la royauté lui aura été conférée. C'est là une généreuse illusion. Objecte-t-on à Dubois les difficultés politiques que suscitera l'établissement du nouveau royaume, il a réponse à tout. Philippe n'a pas de droits à faire valoir pour légitimer sa conquête? Il se fera céder ceux que le comte d'Eu n'exerce pas<sup>1</sup>. Le roi de Sicile<sup>2</sup>, en échange d'une compensation pécuniaire, sera heureux de renoncer à des prétentions que la cour des barons de l'ancien royaume de Jérusalem a rejetées autrefois<sup>3</sup>; mais s'il refusait cette renonciation, la promesse du royaume de Tunis, voisin de la Sicile, aurait raison des hésitations de Charles d'Anjou. Quant au roi de Chypre, Henri II, veuf et sans enfants, sans trésor, menacé par son frère Amaury, prince de Tyr, dans la possession de ses états, et absorbé par les pratiques religieuses, il ne saurait refuser la grande maîtrise des ordres militaires, rétablis et réunis en sa faveur; si cependant ce prince n'entraît pas dans les vues du roi de France, on ferait agir contre lui, soit le roi de Sicile, soit le comte d'Eu, dont les revendications à la couronne de Chypre entraîneraient l'acceptation de Henri II. Enfin l'ambition d'Amaury de Tyr, serait facilement apaisée par la cession d'un riche comté en Palestine.

De pareils plans étaient irréalisables; destinés à préparer l'opinion publique, ils n'avaient pas un caractère pratique suffisant pour décider une intervention dans les conseils du gouvernement. Le roi de France le comprit, et, au milieu des embarras intérieurs du royaume, aucune suite ne fut donnée aux projets de Dubois.

L'idée d'une croisade, cependant, occupait toujours les

1. Raoul de Brienne, comte d'Eu, connétable de France, tué dans un tournoi en 1345, n'avait aucun droit à la couronne de Jérusalem ni de Chypre. Dans l'ordre des revendications fantaisistes, il aurait pu indiquer une parenté éloignée avec Marie de Lusignan, sœur d'Henri I, femme de Gautier, comte de Brienne et de Jaffa, et neveu du roi de Jérusalem, Jean de Brienne.

2. Charles II d'Anjou, roi de Naples.

3. Nous avons vu plus haut que Charles I d'Anjou avait acheté les droits de Marie d'Antioche, nièce de Hugues III, au trône de Jérusalem.

esprits ; Philippe le Bel, dès que l'horizon politique s'éclaircissait en France, était le premier à se préoccuper de la question de la Terre Sainte. Il n'avait pas, il est vrai, le dessein de se mettre personnellement à la tête de l'entreprise ; Dubois lui avait fait comprendre que la présence du roi en France était indispensable<sup>1</sup> ; mais il songeait à donner la direction de la croisade à un prince du sang royal.

Si la sympathie de l'Occident en faveur des Chrétiens d'Orient ne se ralentissait pas, c'est aux Hospitaliers qu'en revenait l'honneur ; ceux-ci, en effet, par leurs appels répétés, entretenaient l'attention de l'Europe, et demandaient à grands cris l'appui des puissances occidentales pour fonder dans l'Archipel un établissement définitif, boulevard de la chrétienté contre l'islamisme. Pour aviser aux mesures à prendre, Clément v avait mandé auprès de lui à Poitiers (1307) les grands-mâtres de l'Hôpital et du Temple ; Foulques de Villaret et Jacques de Molay, consultés, avaient éclairé le pontife sur la situation en Orient.

Molay se prononça catégoriquement pour un passage général en Orient, et rejeta absolument l'envoi de renforts que beaucoup considéraient comme suffisants<sup>2</sup>. Sans point d'appui en Asie Mineure, disait-il, puisque les croisés n'y possédaient plus ni ville, ni château, ni forteresse, les secours isolés ne pouvaient être d'aucune utilité ; il ajoutait, dans l'hypothèse où ils seraient expédiés en Arménie pour défendre ce pays et en faire la base d'opérations militaires ultérieures, qu'une pareille entreprise serait téméraire si l'armée de renfort n'était pas numériquement en état de résister aux forces du soudan d'Egypte ;

1. Dans le mémoire sur le projet de création d'un royaume d'Orient que nous venons d'analyser.

2. L'avis du grand-maitre du Temple a été édité par Baluze (*Vita pap. Avinion.*, II, 176-80), ainsi que le mémoire sur l'union projetée des ordres du Temple et de l'Hôpital (*Vita pap. Avinion.*, II, 180-5). Baluze assigne à tort la date de 1311 à ces documents ; ils se rapportent certainement à 1307, comme l'a remarqué Boutaric (*Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*, p. 55). On peut même assigner au premier d'entre eux une date antérieure, si l'on observe que Roger de Loria, cité dans ce mémoire, mourut en 1306. Il se peut cependant que la mort de l'amiral, survenue à Valence où il vivait dans la retraite, ait été inconnue en 1307 à Molay ; il est plus probable que l'envoi du mémoire au pape précéda de quelques mois la venue du grand-maitre à Poitiers.

ce qui était en fait revenir au projet d'un passage général. Il insistait enfin sur les inconvénients d'un débarquement en Arménie : dangers du climat<sup>1</sup>, impossibilité de faire la guerre à côté des troupes indigènes qui ont un mode de combattre tout différent de celui des Occidentaux, et surtout défiance des populations à l'égard des « Francs »<sup>2</sup>. Quant aux voies et moyens à suivre pour l'expédition, Jacques de Molay demandait le concours des rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Aragon et de Castille, et pour le transport des troupes par mer, celui des puissances maritimes italiennes ; mais il recommandait spécialement l'usage de grands bâtiments, préférables aux galères et moins chers qu'elles. L'effectif de l'armée chrétienne devait se composer d'au moins quinze mille hommes d'armes et cinquante mille fantassins ; cette évaluation reposait sur des bases empruntées à l'opinion du sultan Bibars, l'un des meilleurs hommes de guerre que les Musulmans aient eu à leur tête<sup>3</sup>. La question du débarquement des croisés, d'une importance capitale, méritait d'être discutée de vive voix ; mais, quel que fût le point désigné pour cette opération, un repos préalable de quelques jours à Chypre ne pouvait offrir que de sérieux avantages. Le grand-maître, en outre, conseillait, avant le passage général, d'envoyer une escadre de dix galères dans les eaux de Chypre, sous le commandement d'un amiral éprouvé ; elle devait tenir la mer et arrêter les marchands chrétiens qui ne craignaient pas, au mépris des prohibitions les plus solennelles, de commercer avec les infidèles et de leur fournir les armes et les bois dont ceux-ci manquaient. Le commandement de cette flottille ne pouvait être attribué aux chefs des ordres militaires sans danger d'attirer sur eux le ressentiment des républiques de Gènes et de Venise, particulièrement intéressées

1. Cette observation a toujours été faite contre l'Arménie au moyen âge.

2. « Si Franci essent in Armenia et indigerent refugio, Armeni non « receptarent eos in aliquo castro vel fortalitia sua, quia semper dubitant et dubitant ne Franci auferant eis terram » (Baluze, *Vita pap. Avinion.*, II, 177).

3. Bibars (1261-1277) disait qu'il était en mesure de résister à trente mille Tartares, mais qu'il céderait le champ de bataille à une armée de quinze mille hommes d'armes chrétiens (Baluze, *Vita pap. Avinion.*, II, 178).

au développement de la contrebande de guerre avec les Sarrasins. Le nom de l'amiral aragonais Roger de Loria<sup>1</sup>, universellement célèbre en Europe, semblait rallier tous les suffrages et faire tomber toutes les objections. Loria avait toutes les qualités d'un chef d'escadre, et particulièrement l'indépendance du caractère; car, dans la retraite où il vivait, il était également hostile aux cours de Naples, de Palerme et d'Aragon. Jacques de Molay proposait au souverain pontife<sup>2</sup> de lui confier la direction des opérations maritimes.

En même temps, le moine Hayton, de la famille des princes de Lampron, en Arménie, présentait à Clément v à Poitiers (août 1307) l'*Histoire des Tartares*, qu'il venait de composer à l'instigation du pape, et dans laquelle, à côté de ce qu'il savait des mœurs et des actions de ces peuples, il donnait au Saint-Siège le conseil d'attaquer les infidèles en s'appuyant sur les Tartares et en prenant terre en Arménie. Un pareil avis, dont les conclusions étaient contraires à celles que le pontife avait déjà recueillies, ne rencontra que peu de partisans; le débarquement en Arménie offrait trop de dangers pour être adopté<sup>3</sup>.

Une autre question préoccupait, au même moment, l'Europe chrétienne, celle de la fusion des ordres militaires. Saint Louis, Grégoire x au concile de Lyon (1274), Charles II de Sicile avaient songé à cette mesure; Nicolas IV et Boniface VIII l'avaient étudiée sans l'accomplir<sup>4</sup>; Dubois l'avait transformée en proposant d'appliquer à l'œuvre de Terre Sainte les revenus dont ces riches associations jouissaient en Occident<sup>5</sup>. Les meilleurs esprits croyaient qu'on agirait utilement en réunissant les deux principaux ordres institués pour la défense de la Terre Sainte. On les avait vus, obéissant à une

1. La carrière de Roger de Loria, à la tête des flottes d'Aragon, pendant les vingt dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, fut des plus brillantes. Tour à tour il triompha des Angevins de Naples, des Français en Catalogne et sur les côtes du Languedoc, et des Siciliens en 1302. Après la paix de Caltabellotta, il se retira à Valence en Espagne; il y mourut en 1306.

2. Ce mémoire a été résumé par Vertot, *Histoire des Chevaliers de Malte* (éd. de 1778) II, 55-7.

3. Le lecteur trouvera plus bas, au chapitre suivant, ce qui concerne les projets d'Hayton.

4. Voir plus haut le chapitre I, pages 17-8.

5. Voir plus haut, page 51.

direction différente, compromettre par leurs divisions le salut des possessions chrétiennes dans le Levant ; on soupçonnait même la loyauté et la fidélité des Templiers, et la rivalité des deux milices avait pris de telles proportions qu'il semblait urgent d'aviser. Clément v, sollicité de toutes parts, n'ignorant pas les projets de spoliation nourris par Philippe le Bel contre le Temple, consulta Jacques de Molay sur l'opportunité de cette fusion (1307). Le grand-maître, comme on devait le prévoir, se déclara hostile à toute tentative en ce sens, mais les raisons qu'il fit valoir étaient loin d'être décisives : il craignait les conflits que ne manqueraient pas de faire naître la différence des deux règles, la question de préséance entre les membres des deux religions, les rivalités dont les effets désastreux s'étaient maintes fois déjà manifestés ; tout bien pesé, il déclarait que les inconvénients d'un nouvel état de choses seraient supérieurs aux avantages espérés. En ce qui touchait le bénéfice qu'un rapprochement entre les deux ordres pouvait procurer à la chrétienté dans sa lutte contre les Musulmans, le mémoire de Jacques de Molay restait muet. Clément v ne décida rien ; mais le roi de France se chargea bientôt, en arrachant au Saint-Siège l'abolition des Templiers, de donner à cette question une solution sans réplique <sup>1</sup>.

Le grand-maître de l'Hôpital avait, en présence du saint-père, très vivement insisté sur l'urgence de secourir la Terre Sainte ; il avait montré que les Hospitaliers restaient seuls dans le Levant à défendre la cause catholique et à donner aux populations chrétiennes un point d'appui et de résistance contre les infidèles ; qu'il fallait encourager leurs efforts et leur fournir le moyen de rentrer en Palestine. C'est pour répondre à ces sollicitations qu'à deux reprises (9 juin et 27 octobre 1309) Clément v exhorta Philippe le Bel à prendre la croix <sup>2</sup>, et que les rois d'Aragon et d'Angleterre permirent aux grands-maitres du Temple et de l'Hôpital de tirer de leurs états les armes, chevaux, matelots et approvisionnements nécessaires à l'expédition projetée (1309) <sup>3</sup>. Encouragé

1. Baluze, *Vita pap. Avinion.*, II, 180-5 ; — Vertot, *Histoire des Chevaliers de Malte*, II, 58-62.

2. Bulles « Nitor tuæ » et « In æternitates perpetuas », dans Baluze, *Vita pap. Avinion.*, II, 129 et 146.

3. D. M. F. de Navarrete, *Disertacion historica sobre la parte que*

par ces premiers résultats, Foulques de Villaret pousse activement les préparatifs de la croisade ; tous les ports de la Méditerranée construisent des galères pour le passage ; ce sont cinquante vaisseaux que fourniront les chantiers de la Catalogne, de Narbonne, de Marseille, de Gênes, de Pise et de Venise. En outre, avant la flotte, une escadre, composée d'une dizaine de voiles, sera en mesure de prendre la mer et de préparer l'arrivée des croisés. Des chevaux ont été achetés en Espagne ; la Sicile, l'Apulie, la Provence et la Catalogne ont fourni des approvisionnements, des armes et des hommes ; cinq cents frères de l'Hôpital sont convoqués à Avignon pour passer en Orient avec la croisade ; l'ordre a pris des engagements pécuniaires pour faire face aux dépenses de l'expédition<sup>1</sup>.

Pendant ce temps le concile de Vienne se réunit (1311). C'est lui qui doit proclamer la croisade ; pour s'éclairer sur l'état de la Palestine et sur la meilleure direction à donner à l'entreprise, pour guider ses délibérations, il s'est entouré des avis les plus compétents. Guillaume de Nogaret, le conseiller le plus écouté de Philippe le Bel, a rédigé un mémoire dans lequel il a envisagé la possibilité de l'expédition, et les ressources pécuniaires qu'elle exige ; le roi de Chypre, de son côté, s'est expliqué sur la marche des opérations militaires et maritimes avec une précision minutieuse, mettant ainsi les prélats en mesure de se prononcer en complète connaissance de cause.

Nogaret, interprète des sentiments du roi de France, demande la suppression des Templiers, cause de tous les malheurs d'outre-mer, la direction suprême de l'entreprise pour Philippe le Bel, et la fixation de celle-ci à une époque assez éloignée pour que les préparatifs nécessaires puissent avoir été faits. La tâche, dit-il, est plus difficile qu'on ne le croit généralement ; les Sarrasins sont d'une valeur éprouvée ;

*tuvieron los Españoles en las guerras de Ultramar...* dans : *Memorias de la R. Ac. de la Historia* (Madrid, 1817), v, p. 54 : — S. Pauli : *Codice diplomatico del sacro militar ordine Gerosolimitano* (Lucques, 1733-7), II, 22-3.

1. 27 janvier [1311], Pise. Lettre du grand-maitre à Philippe le Bel ; ce dernier s'était plaint de n'être pas tenu au courant des préparatifs (Arch. nat., J, 442, n° 15). V. Pièces justificatives, n° 1.



ils sont maîtres de toute la Palestine, et les négociants chrétiens qui commercent avec eux leur ont fourni les armes et les approvisionnements dont ils manquaient. Pour triompher de pareils ennemis, la chrétienté devra redoubler d'efforts, et, redevenue maîtresse des Lieux Saints, ne rien négliger pour maintenir ses avantages, combler les vides causés dans ses rangs par la maladie et la mort, et créer des ressources pour soutenir sa conquête pendant de longues années. Les fonds nécessaires à l'expédition seront faits par une contribution levée en France, dans ce but, sous la surveillance royale, par l'affectation des biens du Temple à l'œuvre de la croisade, par les revenus des autres ordres militaires, excédant les besoins de leurs communautés respectives, et par une imposition mise sur l'Eglise entière. On attribuera également à la croisade les revenus des prieurés, des bénéfices dans lesquels le culte n'est pas célébré et ceux des monastères où l'hospitalité n'absorbe pas tous les fonds qui lui sont destinés ; enfin, dans toute la chrétienté, tous les legs faits à l'Eglise sans désignation spéciale, les revenus d'un canonicat par diocèse, et ceux des bénéfices vacants pendant la première année de la vacance, seront consacrés à augmenter les ressources fournies par les indulgences, le rachat des vœux et toutes les mesures dont Nogaret s'est fait l'inspirateur <sup>1</sup>.

Les considérations politiques sont à peine effleurées dans le mémoire de Nogaret. Alliance avec les Tartares, démarches à tenter auprès de l'empereur grec pour obtenir son concours, négociations avec les cités italiennes pour qu'elles ne soient pas un embarras ou un obstacle à l'expédition ; sont les seuls points que Nogaret signale ; mais il insiste à plusieurs reprises pour demander au concile d'attribuer à Philippe le Bel la levée des impôts nouveaux et l'administration des fonds recueillis en vue de la croisade. Cette insistance marque-t-elle

1. Boutaric, *Notices et Extraits de documents inédits relatifs à l'histoire de France sous Philippe le Bel*, p. 117-23. Ce mémoire a été analysé en quelques lignes par Mas Latrie (*Histoire de Chypre*, II, 128-9). Le même auteur a résumé, en quelques mots, un mémoire de Benoit Zaccharia, amiral de France, mais ce mémoire n'a pas trait, comme l'a cru Mas Latrie, à la croisade, mais à un projet de débarquement en Angleterre. Ceci explique pourquoi nous n'avons pas à nous en occuper ici.

les vrais sentiments de Philippe le Bel, moins désireux de prendre la croix que d'avoir entre les mains des finances considérables, dont il pourrait, dans la suite, disposer à son gré ?

L'avis du roi de Chypre est celui d'un homme de guerre ; avec Nogaret, nous avons vu comment la croisade devait être préparée ; Henri II nous indique comment elle devra être conduite<sup>1</sup>. Comme Foulques de Villaret, et pour les mêmes raisons, il demande qu'une escadre, forte de quinze à vingt navires, portant un corps de débarquement composé surtout d'arbalétriers, précède l'expédition principale. Le rôle de cette avant-garde sera considérable ; elle empêchera les faux chrétiens, qui ne craignent pas de fournir aux Musulmans leurs meilleurs soldats, le bois, le fer, la poix et les vivres dont ils ont besoin, de continuer ce commerce sacrilège<sup>2</sup> ; par des incursions répétées sur les côtes de Syrie et d'Égypte elle fera le plus grand mal aux infidèles. Le roi de Chypre, par son expérience personnelle, sait quels dommages on peut de la sorte leur infliger, et estime qu'une pareille croisière, maintenue pendant quelques années, suffirait à ruiner absolument l'Égypte ; mais, pour réussir, l'escadre devra être indépendante ; la moindre attache avec les républiques maritimes de l'Italie lui ôterait toute liberté de mouvements et compromettrait le succès.

Le terrain préparé, l'expédition principale mettra à la voile à destination de Chypre, s'y reposera quelques jours, et reprendra la mer en route pour l'Égypte. Cette halte n'aura que des avantages, car elle permettra à l'armée de se compléter, de reformer ses cadres à l'abri de tout danger, de se renforcer des contingents chypriotes, sans que le soudan puisse deviner son objectif. Chypre, en effet, est un point

1. Le mémoire du roi de Chypre fut apporté au concile par Jacques de Casiat, chanoine d'Ancône, et Simon de Carmadino. Il est édité dans Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, 118-25.

2. Ce point fait l'objet des récriminations de tous ceux qui ont eu occasion de se prononcer sur les conditions d'une intervention chrétienne en Orient. Malgré des prohibitions répétées, ce commerce continua à se faire ouvertement. Henri II demande, ici même, l'aggravation des peines précédemment édictées contre les *mali christiani* par l'autorité pontificale. V. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, 125-8.

central d'où elle pourra se diriger aussi bien vers l'Arménie et la Syrie que vers l'Égypte. Débarquer en Arménie serait une faute capitale ; le climat y est fatal aux Européens, et une marche par terre d'Arménie en Syrie présenterait des difficultés de toutes sortes ; à plus forte raison, si les Chrétiens voulaient, par cette voie, marcher directement sur le Caire, les obstacles deviendraient insurmontables. Le débarquement en Syrie n'offrirait pas, il est vrai, les mêmes inconvénients, mais il priverait l'armée des avantages qu'elle trouvera en prenant terre en Égypte. Pourquoi, en effet, envahir la Syrie, lorsque les Tartares, limitrophes de cette province, peuvent, par une simple prise d'armes, immobiliser toutes les forces musulmanes de Palestine, et, en se joignant à une démonstration partie de Chypre, empêcher les garnisons syriennes de secourir l'Égypte menacée ? Si les Chrétiens débarquent en Syrie, le secours des Tartares devient moins efficace, le soudan rappelle ses troupes d'Égypte, et se trouve à la tête de toutes ses forces, massées en une seule armée, pour résister à l'invasion. En Égypte, au contraire, la croisade trouvera des subsistances et un pays fertile. Victorieuse, elle aura les vents propices pour gagner la Syrie en cinq ou six jours ; le plus fort de sa tâche sera accompli, et, l'Égypte conquise, la résistance de la Syrie ne sera pas redoutable. Le soudan, en effet, n'a jamais eu plus de soixante mille hommes dans ce pays, dont un tiers seulement de bonnes troupes ; les guerres fréquentes qu'il a eu à soutenir contre les Tartares ont beaucoup diminué cet effectif, et la force des contingents musulmans est très inférieure au chiffre énoncé ici. L'Égypte devra donc être prise comme objectif de la croisade. L'opinion de Henri II confirmait, avec l'autorité de l'expérience et du raisonnement le plus rigoureux, les vues émises depuis un demi siècle par les hommes qui avaient eu occasion de donner leur avis sur la route à tracer aux croisés.

Ces avis, dans leurs lignes principales, différaient peu les uns des autres. Il n'en fut pas de même du projet de Guillaume d'Adam ; l'auteur, un dominicain dont l'existence fut consacrée à prêcher l'évangile en Orient jusque dans l'Inde et l'Éthiopie, et qui fut archevêque de Sultanieh, dédia à Raymond Guillaume de Farges, cardinal de Sainte Marie Nouvelle (1310-1314), son mémoire *De modo Sarracenos extirpandi*. C'est, avec l'œuvre de Fidence de Padoue, le projet le

plus détaillé qui nous soit parvenu ; mais les vues émises difféèrent tellement de celles qui avaient cours au commencement du *xiv*<sup>e</sup> siècle, qu'elles ne durent pas faire sur l'esprit public une impression profonde. Guillaume d'Adam demandait que la croisade, au lieu de s'embarquer, suivit la route de terre et conquît Constantinople en passant ; il insistait aussi pour qu'on eût sur le golfe Persique une marine destinée à ruiner le commerce de l'Inde avec l'Égypte. Ces idées étaient trop nouvelles pour être comprises. La première, cependant, fit son chemin, et quinze ans plus tard elle reparaisait avec plus de force et d'autorité ; quant à la seconde, elle était trop hardie et d'une trop haute portée politique et commerciale pour attirer l'attention <sup>1</sup>.

Le concile, éclairé par les documents qui lui furent soumis, proclama la croisade et vota l'établissement d'une dime pendant six ans pour faire face aux frais de l'expédition (19 décembre 1312) <sup>2</sup>.

1. Sur Guillaume d'Adam, voir le chapitre suivant.

2. Bibl. nat., franç. 4425, f. 202-7.

## CHAPITRE V.

### ROUTES D'ARMÉNIE ET DE CONSTANTINOPLE. GOLFE PERSIQUE.

Quelques-uns des projets de croisade éclos au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle méritent, par la nouveauté et l'originalité de leurs vues, une attention particulière. Si Raymond Lull avait rêvé la conquête de la Terre Sainte par le développement de la civilisation européenne en Orient; si Marino Sanudo avait préconisé le blocus commercial de l'Égypte pour ruiner la puissance musulmane et faciliter les progrès des Chrétiens dans le Levant, d'autres esprits, comme Hayton et Guillaume d'Adam, avaient proposé au Saint-Siège d'atteindre le même but en recourant à d'autres moyens.

Aux mains de la dynastie chrétienne des Rhoupéniens, le royaume d'Arménie semblait, par sa position en Asie Mineure, appelé à jouer un rôle prépondérant dans les revendications que les Latins songeaient à exercer dans le Levant. Son importance n'avait pas échappé à la clairvoyance des conseillers de Nicolas iv et de Clément v; mais le climat et la pauvreté du pays avaient toujours fait écarter l'idée d'un débarquement dans ces parages<sup>1</sup>.

Hayton, en qualité d'Arménien, s'efforça de ramener l'opinion publique égarée à une plus saine appréciation des avantages que sa patrie pouvait offrir à la croisade, se flattant que son avis ne serait pas sans influence sur l'esprit de ses contemporains.

1. Voir particulièrement l'avis de Fidence de Padoue et du grand-maître du Temple, pages 23-4 et 55.

De la famille des princes de Lampron, comte de Gorigos, mêlé intimement aux événements dont l'Arménie fut le théâtre, Hayton, après une expédition contre les Egyptiens dans laquelle il accompagna le roi Héthoum, s'était retiré à Chypre (vers 1305-6) pour renoncer au monde et prendre l'habit des Prémontrés. L'année suivante, il était passé en Europe, et, avait, à la sollicitation du pape, consigné par écrit les récits qu'il avait faits au pontife, et dans lesquels il avait raconté l'histoire des Tartares, inséparable de celle de son propre pays<sup>1</sup>.

C'est à la fin de cet ouvrage qu'Hayton, proclamant la légitimité et l'opportunité d'une intervention armée en Terre Sainte, exposait à Clément v les vues que lui suggérait, pour l'expédition future, l'expérience d'une vie tout entière passée en Orient au milieu des événements<sup>2</sup>.

Les Tartares, disait-il, étaient prêts à s'unir aux Chrétiens, et cette heureuse circonstance devait décider l'Occident à une prise d'armes immédiate. Un « petit passage », composé de dix galères portant mille chevaliers et trois mille hommes de pied, équipé et envoyé en avant-garde à Chypre et en Arménie, pouvait rendre les meilleurs services. Hayton émettait sur ce point un avis conforme à celui de la plupart de ses contemporains. A l'arrivée de cette petite armée, le roi des Tartares se décidait à interrompre les communications entre la Tartarie et les états des Sarrasins, et envahissait le territoire d'Alep ; en même temps, unie aux forces de Chypre et d'Arménie, cette avant-garde attaquait les possessions ennemies, protégeait le littoral, fortifiait l'île de Tortose, obligeant ainsi le soudan à diviser ses forces et à venir de sa personne d'Egypte en Syrie. Elle pouvait même se flatter, si une circonstance imprévue retenait celui-ci sur le Nil, de conquérir Tripoli et tout le comté, au grand profit de l'expédition principale.

La croisade, d'après Hayton, devait faire voile vers Chypre,

1. *Historiens arméniens des Croisades*, I, 469-70. Hayton dicta à Poitiers son histoire en français à Nicolas Falcon, qui la traduisit en latin pour la présenter au pape (août 1307). En 1351, Jean le Long d'Ypres traduisit en français la version latine de Falcon.

2. C'est la quatrième partie de l'*Histoire des Tartares*. Nous nous sommes servi du texte publié par L. de Backer, *L'Extrême Orient au moyen âge*, p. 221-51 (trad. de Jean le Long).

s'y arrêter, et savoir là si l'avant-garde avait réussi à s'emparer de Tripoli ou de tout autre port sur les côtes de Syrie; en ce cas, elle avait un point solide de débarquement; au cas contraire, elle n'avait qu'à prendre terre en Arménie et de là marcher sur Damas et Jérusalem, tandis que les Tartares, dont l'alliance était indispensable au succès de l'expédition, envahiraient le pays d'Alep. Mais pour écarter les conflits entre Tartares et Chrétiens, il était prudent d'éviter la jonction des armées des deux puissances alliées, et de laisser les Tartares à Damas pendant que les croisés marcheraient vers Jérusalem.

Hayton n'avait, pour ainsi dire, qu'indiqué ses projets dans son *Histoire des Tartares*; le principal d'entre eux, celui dont il avait pris à cœur la réalisation, était de faire adopter la route d'Arménie; Hayton revint, dans la suite, à son idée favorite, et la développa dans un mémoire, plusieurs fois remanié, dont voici les principales lignes<sup>1</sup>:

Pour déraciner les préjugés de l'Occident contre l'Arménie, Hayton commence par passer en revue les points généralement proposés pour un débarquement, et par en faire ressortir les désavantages. Alexandrie est une ville très forte, au centre de la puissance du soudan; l'eau y est mauvaise, pas de pâturages pour les chevaux ni de ressources pour transporter les convois nécessaires à l'armée; en été la côte est dangereuse, en hiver les approvisionnements manqueront; le succès n'est possible que si la place tombe à bref délai aux mains des croisés. Damiette est ruinée; les inconvénients y sont les mêmes qu'à Alexandrie.

1. Nous croyons que ces mémoires, qui accompagnent dans les manuscrits le texte d'Hayton, doivent lui être attribués. L'un (Bibl. nat., lat. 5515, f. 53-62, et Bibl. publ. de Leide, lat. 66) est en latin; l'autre (Bibl. Bodl., Ashmol. 342, f. 1-6<sup>vo</sup>) est en français; ils diffèrent assez sensiblement l'un de l'autre, mais dans le premier comme dans le second on reconnaît de grandes analogies avec le texte de l'*Histoire des Tartares*. Le mémoire latin débute par un long préambule dans lequel l'auteur expose les moyens à employer pour décider les Chrétiens à se croiser. Ce sont ceux que nous avons vu maintes fois déjà indiqués; quelques-unes des idées émises par Dubois s'y retrouvent, mais exposées avec plus de modération et d'une façon plus pratique. La supériorité des combattants appartenant aux ordres militaires sur les laïques y est démontrée, tant au point de vue de l'économie à réaliser que des services à obtenir.

Ni Acre ni Tripoli ne sont dans de meilleures conditions ; à l'impossibilité de « chevaucher par la terre », faute de bêtes de somme pour escorter l'armée, se joint le danger résultant de la proximité de forteresses occupées par les Sarrasins, et l'absence d'un port assez spacieux pour abriter la flotte pendant l'hiver. Chypre, prise pour escale, n'offre aucun avantage ; l'exemple de saint Louis ne montre-t-il pas que, sans s'y arrêter, le prince eût mieux fait de faire voile directement vers le lieu de débarquement ?

Ces divers points écartés, reste l'Arménie, à laquelle on reproche l'insalubrité du climat, la pauvreté des pâturages, et en général le manque de ressources pour approvisionner une armée<sup>1</sup>. Hayton proteste contre ces reproches mal fondés ; le climat seul pourrait éprouver l'armée, mais en effectuant le passage au mois d'août, de façon à atteindre l'Arménie en automne, les croisés jouiront d'une température modérée et très saine. Le pays est couvert de forteresses faciles à garder, qui défendent les passages des montagnes ; trois grandes rivières l'arrosent ; on y trouvera sans peine les bêtes de somme et la remonte de cavalerie dont on aura besoin ; les ports de l'Aïas et des Paux sont excellents ; la proximité de Chypre rend facile l'arrivée des secours en hommes et en approvisionnements que cette île enverra aux croisés ; enfin l'appui du roi d'Arménie, sur lequel l'expédition ne devra pas compter si elle débarque sur un autre point des côtes de Syrie ou d'Égypte, n'est pas à dédaigner. On sent, cependant, à l'ardeur qu'Hayton met à défendre l'Arménie, que les critiques dont elle a été l'objet ne sont pas sans fondement, et l'observateur impartial reconnaîtra que, si la croisade pouvait trouver un sérieux avantage à prendre terre dans un pays ami, et à profiter des ports qu'il lui offrait, elle ne devait pas compter y faire autre chose qu'un hivernage, sous peine d'avoir à redouter la difficulté des subsistances et les dangers du climat.

Au printemps suivant, l'armée quittera l'Arménie, reposée, ravitaillée, avec des effectifs complets ; de la Portelle elle se

1. Voir plus haut l'avis du grand-maitre du Temple, de Fidence de Padoue, du roi de Chypre, etc.



dirigera vers le sud par le pont de Fer<sup>1</sup> sur Antioche, dont elle s'emparera facilement, ainsi que des châteaux environnants : Darbesac<sup>2</sup>, le Gaston<sup>3</sup>, Harène<sup>4</sup>, Dargons<sup>5</sup>, le Coursaut<sup>6</sup>, situés dans un pays riche et offrant des subsistances faciles. Maîtres d'Antioche, les croisés s'y arrêteront quelques jours avant de continuer leur marche dont l'objectif sera Hamah<sup>7</sup>.

Pour atteindre cette ville, trois routes peuvent être choisies : la première, longeant le littoral, passe par Laodicée, Margat<sup>8</sup>, et à partir de ce dernier point s'éloigne de la côte pour s'enfoncer à l'est dans l'intérieur du pays ; elle offre près de Margat un passage très difficile pour une grande armée, s'il est gardé par l'ennemi ; la seconde, partant d'Antioche et suivant la vallée del'Oronte, passe à Fémie et à Césarée pour atteindre Hamah<sup>9</sup> ; en l'adoptant l'armée ne manquera ni de pâturages, ni d'eau, ni d'approvisionnements, et n'aura rien à craindre des Sarrasins pendant sa marche. Quant à la troisième route, elle incline plus à l'est que la seconde par la Marre<sup>10</sup>, Sernim<sup>11</sup>,

1. La Portelle est une localité qui formait la frontière du royaume d'Arménie et de la principauté d'Antioche. Le pont de Fer (*Djisir-el-Hadid*) était jeté sur l'Oronte (*Nahr-el-Asi*).

2. Tarpesac, Trapsach, Trapesach suivant les manuscrits, *Trapasa* d'après Sanudo, aujourd'hui *Derbeçak*, château fort au nord d'Antioche, sur le versant oriental de l'Amanus, ancienne possession des Templiers.

3. Gaston, Guasto, Gastim, était un château qui avait appartenu à l'ordre du Temple, à quatre milles d'Antioche, sur le revers oriental de l'Amanus, près de Bagras.

4. Harain, Haaran, Haaram, aujourd'hui *Qalaat Hârim*, sur la route d'Antioche à Alep.

5. Dragon, (*Derkouch?* au sud d'Antioche).

6. Probablement *Coracesium*, aujourd'hui Alaïa.

7. Hamam, Hamen, aujourd'hui Hamah, l'ancienne Hamath, l'Épiphania des Séleucides, sur la rive gauche de l'Oronte.

8. Laodicée (*Lataqiyéh*) sur le bord de la mer. — Margat est aujourd'hui appelé *Markab*. C'était une des principales forteresses des Hospitaliers au temps de la domination latine en Palestine, sur la limite des principautés d'Antioche et de Tripoli.

9. Hayton donne à l'Oronte le nom de *Revel*. — Fémie (*Qalaat em-Moudiq*) est l'ancienne Apamée. — Césarée (*Sisara*), sur l'Oronte, entre Fémie et Hamah.

10. La Maire. — M. E. G. Rey identifie ce lieu avec le village actuel de *Ma'arrat-en-No'amân*.

11. Ce doit être *Sermeda*, le Sarmit des croisades, d'après M. Rey.

Meguaret Mesrin<sup>1</sup>, dans une plaine riche, fertile et sans défense.

A Hamah, malgré l'importance de la ville, les croisés ne rencontreront qu'une faible résistance ; les défenses sont peu redoutables, et la garnison peu nombreuse. De là ils marcheront sur Damas ; les troupes du soudan, si elles viennent à leur rencontre, les attendront probablement selon leur habitude dans le défilé de Caneis, entre Hamah et la Chamele<sup>2</sup> ; mais si le passage n'est pas défendu, l'expédition n'aura plus à redouter les Sarrasins de Damas et de Syrie, qui n'oseront pas l'attaquer ailleurs ; elle pourra marcher directement, par la Chamele et Baalbek<sup>3</sup>, sur Damas qui ne tiendra pas, puis atteindre Jérusalem et conquérir toute la Syrie. Si les croisés veulent alors pousser plus loin leurs avantages, la route d'Egypte leur est ouverte ; parvenus à Gaza, ils gagneront le Nil par la route du désert ou par celle du littoral<sup>4</sup>. Dans le cas où l'ennemi aurait refusé la bataille, la croisade devra changer de direction et se rabattre à l'ouest sur Tripoli ; c'est une marche en arrière de quatre jours, indispensable pour ne pas laisser les Sarrasins derrière soi. Par contre, devant cette place, les croisés auront l'appui des chrétiens du Liban, et, maîtres de Tripoli, ils pourront reprendre leur plan primitif de conquête. Quant à la flotte, après avoir hiverné au port des Paux, elle fera voile directement avec « le gros har-nois et le blé et les autres grosses mandes et les dames et les femes et les enfans de l'ost » sur Saint Jean d'Acree, et

1. La forme latine de ce nom est Magaretum Messini, aujourd'hui *Ma'aret Misrin*, à mi-chemin et au sud d'Antioche et d'Alep, au nord d'Idlib.

2. La Chamele est aujourd'hui *Hims*, l'ancienne Emèse. Des batailles avaient déjà eu lieu dans la plaine de Hims en 1281 et 1299 entre les Mongols et les Egyptiens. Le défilé, dont il est ici question, doit être cherché aux environs du Krak des chevaliers (*Qalaat-el-Hosn*), forteresse qui commandait les routes de Hims et de Hamah à Tripoli et à Tortose.

3. Les manuscrits portent Maubech, mais il faut reconnaître sous cette appellation Baalbek, l'ancienne *Héliopolis*, à mi-chemin entre Hims et Damas.

4. Hayton donne un itinéraire de la route de Gaza (*Guadres*) au Caire. Comparez l'*Etude sur la Devise des Chemins de Babyloine*, dans laquelle M. Ch. Schefer a étudié des itinéraires analogues (Arch. de l'Orient Latin, II, 89-101).

de là sur Jaffa, laissant dans chacune de ces stations les approvisionnements nécessaires, puis elle rejoindra l'armée victorieuse à Gaza.

Malgré l'autorité dont jouissait Hayton, l'opinion publique ne se laissa pas convaincre. L'unanimité des témoignages contre l'Arménie rendait toute réhabilitation impossible, et Hayton ne parvint pas à détruire les préjugés de ses contemporains.

Quelques années plus tard, un projet nouveau apparaît ; il émane d'un dominicain, Guillaume d'Adam, dont la vie s'est passée en Orient à convertir les infidèles<sup>1</sup>. Dans ce mémoire, l'exactitude des détails et l'expérience pratique des conseils s'unissent à des vues si personnelles et si différentes de celles qui remplissent la plupart des traités analogues, que l'ensemble des projets de Guillaume d'Adam mérite d'être résumé en quelques mots<sup>2</sup>.

Les Sarrasins, dit l'auteur, ne maintiennent leur suprématie en Orient que grâce à l'appui de leurs voisins et à la complicité des nations chrétiennes. Empêcher cet appui, rendre cette complicité impossible sont des moyens infaillibles de porter à la puissance musulmane un coup mortel. En première ligne les peuples commerçants de la Méditerranée, Catalans, Vénitiens, Pisans, Génois surtout<sup>3</sup>, se livrent à la contrebande et à la traite des esclaves avec l'Égypte, fournissant ainsi au soudan, avec les denrées dont il a besoin, des chrétiens dont il fait ses meilleurs soldats<sup>4</sup>. L'empereur de Constantinople exporte les blés de son empire en Égypte ; le roi des Tartares septentrionaux, allié du soudan, autorise dans ses états le commerce des esclaves, que les navires chrétiens transportent

1. Voir le chapitre précédent, pages 62-3.

2. Le traité, *De modo Sarracenos extirpandi* nous est parvenu dans un manuscrit de Bâle du xv<sup>e</sup> siècle (A. I, 28, f. 232 v<sup>o</sup> - 254 v<sup>o</sup>).

3. G. d'Adam signale spécialement Seguran Salvago (*S. Salvatici*), Génois, qui, sous pavillon musulman, favorise les goûts les plus dépravés des Sarrasins, et conduit, sur ses vaisseaux, les ambassadeurs que le soudan envoie aux Tartares de la mer Caspienne et de la mer Noire.

4. Ces chrétiens vendus comme esclaves en Égypte sont des Grecs, des Bulgares, des Ruthènes, des Alains, des Hongrois de la petite Hongrie ; ils forment une armée de quarante mille hommes aux ordres du soudan.

aux bouches du Nil ; les pèlerins eux-mêmes qui visitent les Lieux Saints sont soumis à des redevances pécuniaires dont le produit enrichit le trésor de leurs ennemis.

Si le Saint-Siège veut faire cesser cet état de choses, il agira avec énergie, excommuniant quiconque se rend coupable d'actes de commerce prohibé, et confisquant les cargaisons des délinquants. Une escadre suffira pour faire respecter les défenses pontificales, mais à condition qu'elle soit plus sérieusement organisée que celles que le pape a précédemment équipées dans le même but.

On sait, en effet, que l'Eglise a été trompée, et que, lorsqu'elle payait l'entretien de six galères pendant un an quatre seulement tenaient la mer pendant six mois ; leur armement était si mauvais que devant trois bâtiments ennemis, elles n'osaient livrer bataille. En outre, personne n'ignore que la contrebande ne s'exerçait que pendant les mois d'hiver, et c'était justement en été que la croisière avait lieu ; de plus, jamais le capitaine n'avait rendu compte de ses prises. Il fallait donc réformer ces abus par une série de mesures nouvelles, et, comme contrôle, appliquer à la flottille chrétienne l'institution génoise de l'*officium robarie*, c'est-à-dire autoriser tout chrétien lésé, comme le faisaient les Génois, à produire ses réclamations auprès d'un tribunal chargé de lui rendre justice <sup>1</sup>. Obtenir de l'empereur d'Orient qu'il renoncât à ses rapports amicaux avec le soudan, semblait tâche plus difficile ; on était en présence d'un prince schismatique et difficile à convertir à la foi catholique romaine ; mais au moins, à la faveur de négociations fréquentes et en usant de douceur, pouvait-on rendre plus bienveillantes entre la cour impériale et le Saint-Siège les rela-

1. « Est autem hujus [officii] una archa, scilicet in palacio communitatis Janue cum tribus serraturis, super quam sunt tres prepositi ordinati, et quicumque Christianus, Judeus vel Sarracenus undecumque, si tamen de terra illa sit, quod contra Januam guerram non habet actualem, ubicumque per Januenses fuerit depredatus, talis per se vel suum procuratorem in archam predictam nullo sciente unam cedulam intromittit, de sua expoliatione querimoniam continentem. Prepositi igitur ipsius officii, astricti per juramentum, certis anni temporibus archam illam aperiunt, et ibi inventas cedulas perlegentes, statim expoliatores vocant et ad reddendum expoliatis quicquid et quocumque modo rapuerant constringuntur » (G. d'Adam, f. 236).

tions que la politique peu modérée de la papauté avait envenimées.

Quant au roi des Tartares du nord, dont les Génois favorisaient l'alliance avec l'Égypte, on paralysera ses dispositions en se rapprochant du roi de Perse, prince mongol, dont les états sont situés entre les possessions des Tartares septentrionaux et celles des Sarrasins, mais dont les rapports sont aussi tendus avec les premiers qu'avec les seconds. L'excommunication contre les navigateurs qui prêteront leur appui aux communications entre Tartares et Égyptiens<sup>1</sup> sera proclamée par le pape; si ce moyen ne suffit pas, on établira une croisière à Chios sous le commandement des petits-fils de Benoît Zaccharia<sup>2</sup>. La famille génoise des Zaccharia, en effet, maîtresse de l'île de Chios depuis le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, sous la suzeraineté nominale de l'empereur de Constantinople, démentait la réputation que les Génois s'étaient acquise dans le Levant, en restant étrangère à la contrebande exercée par ses compatriotes. Benoît Zaccharia et son fils Paléologue avaient donné des gages de leur attachement à la cause chrétienne, et c'est aux fils de ce dernier, Martin, Benoît et Barthélemy, que Guillaume d'Adam proposait de confier la police de l'Archipel<sup>3</sup>. La position de Chios, à mi-chemin entre la Tartarie et l'Égypte, à proximité de la côte d'Anatolie, était de premier ordre pour entraver le commerce entre la mer Noire et Alexandrie.

Pour compléter cet ensemble de mesures, il fallait enfin empêcher l'argent des pèlerins qui visitaient la Terre Sainte d'aller grossir, sous forme de tributs et de redevances, le trésor du soudan. Là encore l'excommunication était une arme excellente dont le Saint-Siège pouvait se servir; en faisant, au retour, payer aux pèlerins désobéissants et aux patrons qui avaient consenti à les recevoir sur leurs navires l'absolution de la peine encourue, la papauté augmentait ses

1. G. d'Adam demande que cette excommunication soit étendue à ceux qui favorisent les relations commerciales entre les Tartares et les Sarrasins d'Asie Mineure, parce que ces derniers réexpédient les marchandises en Égypte (f. 238 v<sup>o</sup>).

2. Nous avons rencontré plus haut à diverses reprises le nom de l'amiral Benoît Zaccharia, p. 42 et 60.

3. Ils venaient précisément de capturer dix-huit vaisseaux de pirates turcs et de faire une incursion heureuse en Asie Mineure.

propres ressources ; elle assurait en même temps une sanction pécuniaire à sa prohibition, dans le cas où la sanction spirituelle résultant de l'excommunication n'eût pas été suffisante pour arrêter le mouvement de pèlerinage.

Ainsi préparée, la croisade, dans l'opinion de Guillaume d'Adam, devait se faire dans d'excellentes conditions : les Sarrasins d'Egypte ne sont ni vaillants ni redoutables, et des prophéties, répandues parmi eux, qui attribuent à un prince franc la destruction de leur puissance, paralyseront leur courage ; d'un autre côté en Occident tous, barons, chevaliers et paysans, désirent prendre la croix ; ils peuvent compter sur l'alliance du roi de Perse, qui a formellement promis son concours et attaquera les Musulmans au nord, tandis que les Chrétiens dirigeront leurs efforts vers le sud. Les Géorgiens, dont la coopération a souvent été fort utile aux Mongols contre les Sarrasins, ne renieront pas leurs antécédents politiques. Mais, pour que l'expédition soit efficace, elle devra prendre la route de Constantinople et s'en emparer avant de rien tenter en Palestine. C'est là, d'après Guillaume d'Adam, le nœud de la question ; cette idée, qui lui est personnelle, n'avait jamais été émise avant lui ; il s'efforce de la justifier et de la faire adopter par le Saint-Siège.

Les raisons mises en avant dans ce but sont de plus d'une sorte. Sans insister outre mesure, comme on le fera plus tard <sup>1</sup>, sur les avantages offerts par la route de terre à travers la Hongrie et la Bulgarie, Guillaume d'Adam fait remarquer que les Grecs sont, au même titre que les Sarrasins, hostiles à la croisade, et que ne pas les réduire, c'est exposer l'expédition à un danger permanent de leur part. On connaît assez les dispositions de l'empereur d'Orient pour ne pas douter de ce fait ; on sait, l'histoire en main, que les Paléologues n'ont rien épargné pour ruiner la religion catholique ; si un père doit punir plus sévèrement les écarts d'un fils dénaturé que ceux d'un esclave coupable, le saint père est en droit de déployer contre les Grecs, autrefois enfants de l'Eglise, plus de rigueur que contre les Sarrasins, qui n'ont jamais connu la vraie croyance. La conquête de Constantinople sera facile ; des femmes y suffiraient. Les Turcs, en

1. Voir plus bas l'avis de Brocard, au chapitre VII.

effet, le peuple le plus lâche de l'Asie, qui tremblent devant des Tartares, des Comans ou des Géorgiens, n'ont-ils pas osé attaquer les Grecs et les vaincre? Une partie de l'empire de Byzance n'est-elle pas habitée par des populations catholiques qui accueilleront les croisés en libérateurs? Rien n'entravera donc le succès de l'expédition contre Constantinople. Maîtresse de la ville, l'armée croisée aura un port pour se reformer, se ravitailler et se replier en cas d'échec, avantage capital que ne lui offrirait aucun point du littoral de Syrie et d'Égypte; elle s'approvisionnera facilement de vins, de blés et de viande, que la Grèce fournit en abondance. En outre l'île de Chios, possession des Zaccharia, sera pour elle une position exceptionnelle: elle est fertile, salubre, entourée de mouillages sûrs; la côte d'Asie s'avance à trois milles de l'île et forme une langue de terre<sup>1</sup> d'un périmètre de cent quatre-vingts milles, très resserrée du côté du continent, couverte de riches vignobles, commandant au nord Smyrne, au sud Éphèse. Les Turcs n'osent pas s'y établir; les Chrétiens s'y fortifieront sans peine, et entreront par ce point en Asie Mineure. En face de cette presqu'île, au commencement de la baie de Smyrne et à quelques lieues au nord, les Génois occupent une autre position, celle de Phocée, dont le port est très sûr; enfin, ils sont maîtres de Péra, aux portes de Constantinople, et par elle dominent le Bosphore<sup>2</sup>. Ce sont autant de conditions favorables dont la croisade profitera: en attaquant par l'Anatolie les infidèles, elle arrêtera en même temps les pirateries des Turcs dans l'Archipel et le commerce des esclaves qui se fait sur une grande échelle d'Asie Mineure en Perse.

A l'exemple de Sanudo, la principale préoccupation de Guillaume d'Adam est de ruiner le commerce des Sarrasins, et de leur porter ainsi des coups plus redoutables que des défaites sur les champs de bataille. S'il a préconisé la conquête de l'empire d'Orient, c'est pour donner Constantinople et Chios comme base et comme appui à l'escadre qui inter-

1. Cette presqu'île est appelée île de Clazomènes. Elle sépare la baie de Smyrne de celle d'Éphèse.

2. Guillaume d'Adam ne donne nulle part les noms des positions géographiques qu'il indique, mais ses descriptions sont assez précises pour permettre de les reconnaître facilement.

rompra les relations commerciales entré l'Égypte et les provenances de la mer Noire et de la mer Caspienne. Mais il ne se borne pas à ce premier projet ; sachant que l'Égypte s'approvisionne non seulement par la Méditerranée, mais aussi par la mer Rouge, et qu'elle reçoit par cette voie les denrées de l'Inde et de l'extrême Orient, il a compris que les mesures proposées contre le commerce méditerranéen ne seraient efficaces qu'à condition d'être complétées par des dispositions prises contre les négociants de la mer Rouge. C'est pour répondre à cette nécessité qu'il expose, à la fin de son traité, les moyens d'intercepter la route de l'Égypte aux marchandises venant de ces contrées éloignées. Jamais, avant Guillaume d'Adam, pareil dessein n'avait été conçu ; si Sanudo et après lui le grand-maître de l'Hôpital affirmaient qu'en présence d'un blocus sévère de l'Égypte, le commerce de l'extrême Orient, faute de débouchés, passerait par l'Asie centrale et atteindrait la Méditerranée en Arménie, aucun d'eux n'avait eu la hardiesse de vouloir l'arrêter dans l'océan Indien, et lui barrer l'entrée de la mer Rouge. Guillaume d'Adam proposa de le faire, et montra que son projet n'était pas irréalisable.

Il suffira, dit-il, que le Saint-Siège entretienne trois ou quatre galères dans l'océan Indien pour empêcher le passage des négociants à Aden. L'expérience a été tentée jadis par les Génois et a réussi ; ceux-ci, sous le règne d'Argoun, roi des Mongols, ont construit deux galères à Bagdad, et, par l'Euphrate, les ont conduites dans la mer des Indes pour défendre le détroit d'Aden. La seule difficulté sérieuse, encore qu'elle ne soit pas insurmontable, sera pour les Chrétiens de se procurer ces navires. Les marchands d'Aden commercent avec l'Inde, mais n'ont aucune relation avec la Perse et les îles de l'archipel Indien, dont les souverains sont leurs ennemis ; en faisant construire les vaisseaux, soit à l'île d'Ormuz <sup>1</sup>, soit aux îles Deyreh <sup>2</sup> dans le golfe Persique, soit dans l'Inde à Bombay <sup>3</sup>, à

1. Avant d'être dévastée par les Mongols, la ville d'Ormuz était sur la terre ferme (à sept ou huit milles du fort Minab). Elle fut rebâtie sur une île appelée *Jerun*, distante de six kilomètres de la terre ferme et de forme presque ronde.

2. Ces îles (*insulae Diree*) sont situées au fond du golfe Persique, à l'est du delta du Chat-el-Arab, et à l'ouest de la pointe de Barkan.

3. Au fond du golfe de ce nom, qui est formé à l'ouest par la péninsule de Kattyawar et à l'est par la côte du Konkan.



Tannah <sup>1</sup> ou à Quilon <sup>2</sup>, on sera sûr de n'avoir rien à craindre, puisque ces localités sont en dehors des escales du commerce de ces pays. Le bois de construction est fort abondant sur tous ces points, et les populations favoriseront une entreprise destinée à ruiner la prospérité de négociants qu'elles haïssent et dont elles envient les richesses. Le roi de Perse trouvera son avantage à l'établissement d'une force maritime sur le golfe Persique. Nul doute qu'en échange il ne contribue aux dépenses.

Pour armer ces galères, l'Eglise pourrait soudoyer les équipages; mais c'est un moyen coûteux, qu'elle évitera en accordant des indulgences spéciales aux douze cents marins dont elle aura besoin, et en relevant une centaine d'hommes de l'excommunication encourue à l'occasion du commerce illicite auquel ils se livraient à Alexandrie. Elle trouvera ainsi les ressources pécuniaires nécessaires à l'entretien de l'escadre; les matelots ne lui manqueront pas, si elle se décide à absoudre les Génois excommuniés pour cause de contrebande. Aventureux, seuls à connaître les mers de ces parages que les autres peuples ne fréquentent pas, avides au gain et cependant plus honnêtes que les autres nations maritimes, ce sont les hommes les plus aptes à former les équipages de ces navires.

Un port sûr est indispensable à la flottille chrétienne: elle est assurée d'en trouver facilement un dans la mer des Indes, qui compte, dit l'auteur, plus de vingt mille îles, la plupart inhabitées. Chyx <sup>3</sup> et Ormuz dans le golfe Persique, possessions du roi de Perse, remplissent les meilleures conditions; les galères y pourront hiverner sans danger, y réparer leurs avaries, y déposer les marchandises confisquées, avec l'assurance de n'être pas inquiétés par la Perse, dont la politique favorisera leurs progrès. Les ennemis qu'elles auront à combattre sont loin d'être redoutables; sans courage, sans armement, pour ainsi dire, défensif ou

1. A douze milles anglais au sud de Bombay, en face de l'île Salsette, capitale du territoire du Konkan.

2. Appelé au moyen âge *Kaoulam*, *Kollam*, *Colon*, *Columbum*, sur la côte de Malabar, au nord de Trivandram, non loin du cap Comorin.

3. Aujourd'hui *Kichm* ou *Tavilah* (île longue). C'est une île considérable, qui s'étend en longueur parallèlement à la côte de l'Iran, à l'ouest de l'île d'Ormuz.

offensif, étrangers à tout art de la guerre, ils se rapprochent plus de la bête que de l'homme. Le détroit, enfin, dont le passage doit être barré par l'escadre, se prête par sa configuration géographique au but qu'elle se propose. Trois îles<sup>1</sup> le défendent, et les navires qui veulent s'engager dans la mer Rouge doivent nécessairement passer près de l'une d'elles ; elles sont occupées par des peuplades chrétiennes qui, trop faibles pour résister à ceux qui ont cherché à les soumettre, se sont toujours dérobées aux envahisseurs en se réfugiant dans les cavernes des hautes montagnes dont le sol de ces îles est couvert. Les Chrétiens trouveront là un appui d'autant plus efficace que les habitants haïssent les Musulmans, avec lesquels ils sont forcément en contact. Cette circonstance sera précieuse pour le succès de l'entreprise ; grâce à elle, grâce aux considérations exposées par l'auteur, se trouve justifié le petit nombre de vaisseaux dont Guillaume d'Adam demande la concentration à Aden.

Un pareil projet ne pouvait être pris en considération. L'auteur lui-même se rendait compte qu'on le trouverait incroyable, parce qu'il était le premier à le signaler, et impraticable, parce qu'on n'admettait pas que quelques galères fussent en état d'arrêter, à l'entrée de la mer Rouge, des marchands venant par milliers de l'extrême Orient. L'événement justifia ces appréhensions ; si, dans la suite, l'idée de commencer la croisade par la conquête de Constantinople fut reprise et eut ses partisans, celle de créer une escadre dans l'océan Indien resta lettre morte, si même elle ne souleva pas la pitié et le rire des contemporains de Guillaume d'Adam.

---

1. Ce sont les îles *Moucha* ou *Moussa*, à l'entrée du golfe de Tedjourra, entre Zeyla et Obokh ; elles sont aujourd'hui inhabitées.

## CHAPITRE VI.

### PHILIPPE LE LONG ET CHARLES LE BEL.

Philippe le Bel et Clément v moururent, à peu de mois d'intervalle (1314), au milieu des préparatifs de la croisade, léguant à leurs successeurs le soin de la mener à bonne fin. Héritier des desseins du pape défunt, Jean xxii confirma, au lendemain de son élection, la dime concédée au roi de France par son prédécesseur, et bientôt même, pour favoriser plus directement l'œuvre commencée, autorisa la levée de deux nouvelles dîmes entières dans le royaume de France (1316-17)<sup>1</sup>.

A l'appel du concile de Vienne, un des grands feudataires de la couronne, Louis, comte de Clermont, plus tard duc de Bourbon, avait répondu des premiers ; petit-fils de saint Louis, chevalier renommé pour ses hauts faits et sa sagesse, il avait pris la croix et son exemple avait entraîné une foule de chevaliers, parmi lesquels Jean, seigneur de Charolais, propre frère du comte de Clermont (1316). Le comte de Poitiers avait, depuis longtemps, pris le même engagement ; la prédication de la croix, faite par le patriarche de Jérusalem, réveilla l'enthousiasme ; toute la chevalerie de France se laissa gagner par le zèle général. Le roi n'était pas le moins ardent à encourager l'entreprise ; mais, empêché par les affaires intérieures du royaume de se mettre en personne à la tête de l'expédition, Philippe le Long songea à envoyer en Terre Sainte une sorte d'avant-garde sous les ordres de Louis de Clermont, auquel il en confia le commandement, le 13 septembre 1318. C'était donner satisfaction au désir d'activité

1. 14 septembre 1316, 14 janvier 1317. (Bibl. nat., franc. 4425, f. 132, 148 et 152.)

belliqueuse qui animait toute la France; c'était en même temps, de l'avis des hommes de guerre, prendre une mesure excellente au point de vue militaire, car le corps mis sous les ordres de Clermont devait préparer les voies, et faciliter les mouvements de la croisade générale<sup>1</sup>. Une pareille entreprise, cependant, n'allait pas sans soulever des difficultés de plus d'une sorte: il fallait promettre aux croisés les indulgences papales; il fallait obtenir l'autorisation de percevoir une partie de la dime établie par le concile de Vienne (100 000 florins) et de l'appliquer à l'expédition particulière du comte de Clermont; enfin, pour calmer les impatients, rendez-vous dut être désigné pour le départ<sup>2</sup>; mais, avant le jour fixé, des obstacles survinrent; la guerre des Pastoureaux absorba tous les efforts de Philippe le Long, et ce prince mourut sans avoir pu songer à la croisade.

Son successeur, Charles le Bel, qui s'était croisé dès 1313, manifesta hautement, à son avènement au trône, l'intention de réaliser les projets de son prédécesseur. Il renouvela à son cousin les promesses antérieures, obtint du pape les indulgences pour la croisade, et la confirmation pour quatre nouvelles années des dîmes précédemment consenties<sup>3</sup>; il donna même un commencement d'exécution à l'expédition en mettant le vicomte de Narbonne, Amaury, à la tête d'une flotte, avec la promesse de vingt mille livres parisis pour chaque année de service. En même temps, les avis des plus expérimentés lui parvenaient de toutes parts; on s'empressa, une fois de plus, de l'éclairer sur la situation de la Terre Sainte et de lui signaler les meilleurs moyens d'y porter remède<sup>4</sup>.

1. A. de Boislisle, *Projet de croisade du premier duc de Bourbon* (Ann. Bull. de la Société de l'Histoire de France, 1872, p. 239-41).

2. 22 juillet 1319 (Huillard-Bréholles, *Titres de Bourbon*, I, p. 263). — 21 et 25 mars 1318 (Bibl. nat., franc. 4425, f. 170 et 174). — *Historiens de France*, XXI, 672.

3. A. de Boislisle, *Projet de croisade...*, p. 232. Les dîmes furent renouvelées par Jean XXII pour deux ans, le 26 juin 1322, et pour une seconde période biennale le 18 décembre 1324 (Bibl. nat., franc. 4425, f. 208 et 215). — Lot, *Projets de croisade sous Charles le Bel et sous Philippe de Valois* (Bibl. de l'École des Ch., 1859, p. 503).

4. Les avis du grand-maitre, de l'évêque de Mende et de l'évêque de Léon nous sont parvenus dans deux manuscrits: Bibl. nat., lat. 7470, f. 117-123 v°; 123 v°-129 v°; 172-178, — et Bibl. Sainte-Geneviève, El 28,

Parmi ces avis se place en première ligne celui du grand-maître de l'Hôpital, dont l'autorité était incontestable en ces matières. Hélicon de Villeneuve, partisan du passage général, écartait la voie par terre, celle qu'avaient suivie les armées de Pierre l'Ermite et de Godefroy de Bouillon, et préconisait l'embarquement des troupes dans les divers ports d'Espagne, de France et d'Italie, et leur concentration à Chypre ou à Rhodes <sup>1</sup>. Il demandait qu'un délai de quatre ans, consacré aux préparatifs, séparât la prédication de la croix du départ des croisés; que les gages des soudoyers fussent calculés pour cinq ans sans interruption, et ceux des

f. 139-143; 147 v<sup>o</sup>-151; 151-162 v<sup>o</sup>. Ces manuscrits, qui contiennent d'autres traités relatifs à la Terre Sainte, sont du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. En étudiant spécialement le manuscrit latin 7470, nous croyons qu'on doit le dater de 1323 à 1328; ce résultat n'est pas contredit par l'examen paléographique du manuscrit de la Bibliothèque Sainte Geneviève. Nous avons fondé notre conviction :

1<sup>o</sup> Sur les miniatures du manuscrit latin 7470 qui, outre les éléments paléographiques ordinaires, offrent la particularité de représenter toujours le roi de France avec un écu aux armes de France et de Navarre, ce qui ne se rapporte qu'à Philippe le Bel, Philippe le Long et Charles le Bel.

2<sup>o</sup> Sur un passage de l'avis de l'évêque de Léon (f. 129 v<sup>o</sup>) qui propose de marier la fille du roi de Navarre avec le petit roi Alphonse de Castille « quia cum alia de domo Francie fieri non potest. » Ce personnage ne peut être Alphonse de la Cerda (1296-1305), parce qu'il n'y avait pas alors de fille de Navarre (ainsi se trouve, en même temps, écartée l'hypothèse d'après laquelle le manuscrit aurait été écrit sous Philippe le Bel). Reste Alphonse xi, né en 1310, roi en 1312, marié en 1328; or, de 1312 à 1328, trois sœurs de Charles le Mauvais ont pu être mariées; mais par contre, entre 1323, date du mariage de la quatrième fille de Philippe le Long, et 1328, date de la naissance de sa cinquième fille, il n'y avait pas de fille de France (ainsi se trouve écarté Philippe le Long). La date à adopter est donc 1323-28. L'avis de l'évêque de Léon se trouve donc ainsi daté.

Reste une objection: c'est que les autres avis, ceux du grand-maître et de l'évêque de Mende, peuvent être antérieurs et avoir été transcrits dans ces manuscrits, écrits en vue de l'expédition de Charles le Bel. Nous ne croyons pas cette objection sérieuse, car les projets de croisade étaient choses d'actualité, et il est peu vraisemblable que d'anciens projets aient été transcrits postérieurement. La chose, cependant, n'est pas impossible; mais nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à cette considération, et avons rapporté les divers avis de ces manuscrits à la période de 1323-28.

1. Bibl. nat., lat. 7470, f. 173 v<sup>o</sup> et 175.

galères à huit mois par an<sup>1</sup>. Enfin, et c'est là le point saillant de l'avis du grand-maitre, il fallait décider les nations chrétiennes à rompre tout commerce avec l'Égypte, l'isoler en établissant une croisière, et empêcher toute importation ou exportation par la Méditerranée. On détournait ainsi le commerce des Indes de la route de la mer Rouge en faveur de l'Arménie, par laquelle il devait fatalement chercher à atteindre la Méditerranée. Pensée d'une profonde portée commerciale et politique, dont nous avons souvent déjà rencontré l'expression au cours de ce travail, mais dont jamais, si ce n'est chez Sanudo, les conséquences et l'utilité n'avaient été aussi nettement établies<sup>2</sup>.

À côté du grand-maitre, deux prélats, l'évêque de Mende et l'évêque de Léon, exprimaient au roi leur opinion sur la conduite à tenir à la veille de l'expédition.

Guillaume Durand, le jeune, évêque de Mende (1297-1328), était le neveu de l'auteur des compilations célèbres dont la mémoire a traversé le moyen âge, entourée d'un renom universel de science et d'illustration littéraire. Il avait succédé à son oncle sur le siège épiscopal de Mende, et nous savons que, jouissant de la faveur pontificale, il fut mêlé à toutes les questions importantes qui agitèrent la chrétienté dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Ses vues confirmaient dans leur ensemble celles que nous avons déjà exposées plus haut. Union des princes chrétiens dont le désaccord était

1. « Item et aveigne que le passage soit ordiné et la croiz tres orendroit, si convendra que les princes, barons et autres bone gens aient de IIII ans en sus espace d'eaux attirer, garnir et ordiner leur besoignes..... Item, se il plaist au saint syege apostolical d'ordener les soudels des mil homes à cheval et IIII aubalestriers v ans continuels, et LX gualées chascun an VIII moys; et les susdites gualées et gens serront compertiz à Roddes et en Chypre en tens et en saisons..... » (Bibl. nat., lat. 7470, f. 175 v<sup>o</sup>).

2. On peut comparer les considérations commerciales, développées par le grand-maitre, avec l'avis de Sanudo relativement au blocus de l'Égypte. V. plus haut, pages 36-8.

3. Il mourut à Nicosie, dans l'île de Chypre en 1328 (*Gallia Christiana*, I, 95; — *Histoire littéraire de la France*, XX, 430). — Si le lecteur n'adopte pas les conclusions que nous avons posées dans la note 4 de la page 79, le mémoire dont il est ici question devra être attribué à Guillaume Durand, le vieux, évêque de Mende de 1285 à 1296.

fatal aux intérêts latins dans le Levant<sup>1</sup>, défense d'exporter aucune marchandise en Orient, création d'une force maritime et militaire importante envoyée en Asie Mineure par mer, tandis qu'un corps, fourni par l'ordre de l'Hôpital et s'appuyant sur les éléments chrétiens restés en Palestine, faciliterait l'arrivée et le débarquement de l'expédition, coopération indispensable des Génois, Pisans, Vénitiens et des puissances maritimes : tels sont les principaux points sur lesquels insistait l'évêque de Mende. Comme tous ceux que préoccupait cette question capitale, il était partisan d'un passage général, et exhortait le Saint-Siège à multiplier les avantages spirituels et matériels promis à ceux qui prendraient la croix. Ces avantages, dans son opinion, devaient s'étendre aussi bien au clergé séculier qu'au clergé régulier, aux grands dignitaires de l'Eglise qu'aux souverains temporels ; il fallait qu'ils fussent assez importants pour que personne, à la voix du pontife, n'hésitât à sacrifier la position dont il jouissait en Occident à celle dont la perspective lui était offerte. Ni l'âge, ni l'incapacité de porter les armes ne devaient être une cause d'exclusion. La nouvelle croisade faisait appel au bon vouloir de tous, et, puisque l'enthousiasme religieux ne suffisait pas, elle s'adressait à l'intérêt personnel pour déterminer un mouvement universel d'opinion. C'était bien connaître les sentiments des populations ; les moyens techniques exposés par Guillaume Durand en font foi<sup>2</sup> ; les conseils excellents donnés pour préparer les approvisionnements, pour recruter l'armée, pour lui choisir un chef au-dessus des influences de parti, mon-

1. Parmi les querelles qui divisaient les princes chrétiens, une des plus funestes était celle des princes de Bourgogne et de Sicile au sujet de la principauté d'Achaïe. Le pape Jean xxii avait prié Philippe le Long (15 septembre 1320) de s'interposer pour rétablir l'accord entre les deux maisons (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions...*, p. 47).

2. La grande préoccupation de Guillaume Durand est de ne pas créer aux croisés un état d'infériorité vis-à-vis de ceux qui resteront en Occident. Il propose de leur permettre d'affermir leurs terres et leurs bénéfices pendant leur absence, de promulguer des lois somptuaires, de suspendre les procès pendants, de fixer le maximum de la dot que les chevaliers donneront à leurs filles (l'exagération de cette dot était une source de ruine pour la noblesse), de ramener la monnaie à un taux uniforme, etc.

trent qu'ils émanaient d'un homme auquel les affaires d'Orient étaient familières<sup>1</sup>.

En sa qualité d'Espagnol, l'évêque de Léon<sup>2</sup> insistait surtout sur le parti qu'on pourrait tirer des contingents espagnols et gascons ; il recommandait la formation d'un corps de deux mille hommes pris parmi les habitants de ces pays (*cursores in equis*), habitués à combattre les Sarrasins et susceptibles de rendre d'inestimables services. Lui aussi se préoccupait de rétablir la concorde entre les princes chrétiens, et surtout entre les cours d'Aragon et de France, par des mariages entre les enfants des familles régnantes. Au point de vue militaire, il se prononçait pour la route de terre, et préconisait l'alliance Tartare, sur laquelle les croisés pouvaient compter avec une absolue confiance ; elle devait leur permettre de vaincre d'abord les Grecs, et de tourner ensuite leurs armes victorieuses contre les Musulmans. Il recommandait, en terminant, la position de Tyr et des montagnes qui l'entourent comme éminemment favorable à la résistance et à la défense.

Les circonstances, malgré tous les efforts faits pour réaliser l'expédition, ne permirent pas à Charles le Bel de tenir ses promesses ; l'argent recueilli en vue de la croisade s'engloutit dans de vaines tentatives pour arracher la couronne impériale à Louis de Bavière. Louis de Clermont, à l'exemple du roi, s'absorba dans les mêmes intrigues, puis dans la guerre des bâtards en Aquitaine, mais sans perdre de vue le passage d'outre-mer. En 1325, il convoquait les pèlerins pour leur annoncer qu'obligé de différer le départ, il leur donnait rendez-vous à l'année suivante. Cette déclaration fut accueillie par des protestations et des murmures indignés ; l'année suivante, devenu duc de Bourbon, le comte de Clermont, forcé d'ajourner encore la croisade, souleva l'indignation générale des croisés par ce nouveau délai, dont la malignité

1. Les vivres et la solde seront assurés pour un an ; les croisés de chaque royaume ou de chaque province obéiront à un capitaine spécial ; on s'approvisionnera à l'avance des chevaux, qui sont rares et chers quand ils doivent être recrutés rapidement ; on chargera des officiers du soin des armes et des machines ; on exercera spécialement les combattants au tir de l'arbalète, etc.

2. Garcias d'Ayerve (1319 — 2 octobre 1332).



populaire s'empara, malgré les protestations publiques et solennelles du duc<sup>1</sup>.

Charles le Bel, cependant, pour renoncer à la croisade, ne perdait pas de vue les affaires d'Orient; ne pouvant rétablir par les armes la paix dans le Levant, il chercha à l'assurer par la voie diplomatique. Dans ce but il obtint du Saint-Siège l'autorisation d'envoyer au soudan un ambassadeur, Guillaume Bonnes Mains, qui fit accord à Barcelone avec un marchand catalan, le 8 juillet 1327, pour le voyage. La mission du plénipotentiaire français touchait les intérêts de la foi en Orient; sans en connaître exactement l'objet, il n'est pas téméraire de supposer que Charles le Bel cherchait à garantir aux Chrétiens du Levant le libre exercice de leur culte et la neutralité des Musulmans. Bonnes Mains avait été autorisé à embarquer pour l'Egypte une cargaison de marchandises non prohibées; il eut le tort d'écouter à Aigues-Mortes, où le navire nolisé à Barcelone devait le venir prendre, les propositions d'un négociant catalan, Pierre de Moyenville, et de l'accepter comme associé.

A peine en mer, la discorde éclata entre Bonnes Mains et Moyenville; ce dernier se flattait, sous le couvert de la mission diplomatique de son compagnon, de se livrer à la contrebande. A Alexandrie, l'envoyé français fut d'abord très cordialement accueilli; le bruit courut même que le soudan se disposait à abandonner le royaume de Jérusalem à Charles le Bel et à envoyer une ambassade en France. Mais Moyenville, par dépit, se faisant l'interprète des plus mauvais propos contre Bonnes Mains, sut faire parvenir ces rumeurs jusqu'à l'entourage du prince, tandis qu'il vendait la cargaison et s'en appropriait le prix. Aussi, à l'audience de congé, Bonnes Mains fut-il fort mal reçu par le soudan; celui-ci déclara qu'il garderait Jérusalem, n'enverrait aucune ambassade en Occident et se borna à remettre à l'ambassadeur une lettre pour le roi<sup>2</sup>. L'échec était dû entièrement à

1. A. de Boislisle, *Projet de croisade...* p. 282-3. Jusqu'en 1333, il y eut entre le Saint-Siège et le duc de Bourbon des pourparlers au sujet de la croisade. V. Boislisle, *loco citato*, passim.

2. De retour en France, les faits que nous venons d'exposer et que Moyenville avait dénoncés en les défigurant à son profit, donnèrent lieu à une enquête, qui fit éclater la parfaite innocence de Bonnes Mains. Il fallut plusieurs années encore et l'intervention énergique de

Moyenville. Charles le Bel mourut avant de l'apprendre, léguant à son successeur des projets, toujours différés, de passage en Terre Sainte.

Philippe de Valois auprès de la cour d'Aragon, pour obtenir la réparation des torts causés au négociateur français (Lot, *Projets de croisade sous Charles le Bel et sous Philippe de Valois*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1859, p. 503-9; — Lot, *Essai d'intervention de Charles le Bel en faveur des Chrétiens d'Orient*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1875, p. 588-600; — D. M. F. de Navarrete, *Dissertacion hist. sobre la parte...*, p. 85.)

---

## CHAPITRE VII.

PHILIPPE DE VALOIS. — DIRECTORIUM DE BROCARD.

Il fallait que la question d'intervention aux Lieux Saints tint dans les préoccupations publiques, au *xiv*<sup>e</sup> siècle, une place bien importante pour que chaque roi, à son avènement au trône de France, reprit, avec un très réel désir de les faire aboutir, des projets de croisade qui échouaient toujours au moment où leur exécution semblait imminente. Philippe de Valois, comme ses prédécesseurs, ne manqua pas à cette tradition ; pour réaliser un dessein dont son oncle et son cousin lui avaient légué le pieux devoir avec la couronne, il déploya l'ardeur et l'activité les plus louables. Roi magnifique et chevaleresque, il fut frappé du rôle que ses armes étaient appelées à jouer en Orient ; le déploiement de luxe qu'appelait une pareille expédition flatta ses goûts de magnificence et d'éclat ; on le vit bien à l'activité qui présida aux préparatifs et que justifiait l'impatience de la noblesse française.

Le souverain pontife ne pouvait qu'encourager l'enthousiasme que la France manifestait ; dès 1330 (16 juin), il accordait au roi la levée d'une dime pour deux ans ; l'année suivante (5 décembre 1331), il promulguait des indulgences pour quiconque se croiserait, et Philippe vi prenait les dispositions nécessaires pour faire déposer en lieu sûr le produit de la dime consentie par le Saint-Siège jusqu'au jour où le voyage d'outre-mer s'effectuerait (1332)<sup>1</sup>. L'année suivante,

1. 16 juin 1330 (Bibl. nat., franc. 4425, f. 282). — 5 décembre 1331 (Arch. nat., P. 2289, f. 692 ; — Bibl. nat., franc. 4425, f. 8). — 1332 (Arch. nat., J. 455, n° 14).

(26 juillet 1333) Jean xxii renouvelait pour six ans la dime octroyée en 1330. Elle portait sur le revenu des bénéfices ecclésiastiques, à l'exception des bénéfices appartenant aux ordres de chevalerie et des biens régulièrement exemptés. Le pape appliquait aussi à la croisade les annates, les sommes données pour le rachat du vœu de croisade, le produit des indulgences, des amendes et confiscations, et les dons et legs faits aux églises sous des conditions incertaines ou obscures. Le recouvrement de la dime était confié au roi de France ; en même temps des avantages étaient accordés aux prélats qui prendraient la croix ; l'absolution était promise aux excommuniés qui accompagneraient Philippe vi en Orient ; le royaume de France et les croisés étaient placés sous la protection spéciale de la papauté, et les indulgences les plus étendues accordées à quiconque de sa personne, de son argent ou de ses prières concourrait à l'expédition <sup>1</sup>.

Pendant ce temps Philippe de Valois ne restait pas inactif. Dès 1331 (18 novembre), il écrivait au doge de Venise et le priait d'envoyer à la cour de France des personnes expérimentées pour arrêter, avec elles, les moyens de transporter une armée en Terre Sainte <sup>2</sup>. Le doge s'empessa de déférer à ce désir ; au printemps suivant ses représentants Jean Belleghno, Blaise Zéno et Marin Morosini, remettaient à Philippe vi, sous forme de mémoire, la réponse aux questions posées. C'est qu'en effet le projet d'expédition répondait à un sentiment général. Venise, comme les autres nations chrétiennes, oubliait un instant les intérêts de son commerce, opposés à une intervention dans le Levant, pour ne songer qu'au danger dont les progrès de la puissance ottomane me-

1. Bulles « Leticie nobis multæ », « Terra sancta redemptoris », « Pridem carissimus », « Ad liberandam terram », « Ad terram sanctam » du 26 juillet 1333 (Arch. nat., J. 453 (12 pièces) ; — J. 454, nos 2, 3, 4, 5, 6 ; — Bibl. nat., latin 12814, f. 226-7). — Cf. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 726). — 1333. Indulgences (Arch. nat., J. 455, n° 17 ; — Bibl. nat., lat. 12814, f. 225). — Philippe vi rendit une ordonnance relative à la dime en octobre 1333 à Poissy (Arch. nat., J. 455, n° 16). — Jean xxii compléta les avantages faits aux croisés par une faveur toute personnelle accordée à la reine de France (21 janvier 1334) : c'était, si son mari partait en personne pour l'expédition, de participer aux indulgences octroyées aux croisés (Arch. nat., J. 455, n° 8.)

2. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge*, p. 97.

naçaient l'Europe tout entière. La république entra complètement et sans arrière-pensée dans les vues du roi de France ; elle l'engagea à n'agir qu'avec le concours du Saint-Siège et après pacification de l'univers chrétien ; elle lui conseilla de n'entreprendre une croisade que s'il disposait de forces considérables, c'est-à-dire de vingt mille chevaux et de cinquante mille hommes de pied, d'approvisionnements de guerre, de matériel de siège, et d'une flotte de vingt à trente voiles uniquement destinée à ravager les côtes de l'empire musulman et à ruiner le commerce de contrebande. Il y avait loin de ce langage à l'indifférence avec laquelle Venise, depuis un demi-siècle, avait accueilli les prohibitions commerciales édictées par la papauté. Les vivres nécessaires à l'armée pouvaient être tirés du royaume de Naples, de la Sicile, de la Romanie et surtout de la Mer Noire ; les Vénitiens n'en pouvaient pas fournir, mais l'île de Crète, appartenant à la république, offrait un excellent point de relâche et de ravitaillement. Venise offrait de coopérer personnellement à l'expédition en fournissant les navires nécessaires au transport de cinq mille chevaux, cinq mille chevaliers, mille écuyers ou sergents, avec leurs armes et des vivres pour un an<sup>1</sup>. Elle mettait en outre à la disposition de Philippe vi quatre mille marins, dont elle s'engageait à payer la solde pendant six mois<sup>2</sup>.

Sûr du concours des Vénitiens, le roi se hâte de prendre la croix (25 juillet 1332, Melun), et d'activer les préparatifs. Cinq commissaires sont nommés pour en régler tous les détails ; leurs décisions devront être acceptées par les princes de la maison royale<sup>3</sup>. Louis de Clermont, que les difficultés n'ont pas rebuté, se remet au premier rang. Il se considère toujours comme un des chefs de la croisade ; grâce à son initiative personnelle, la ville de Marseille est consultée sur la conduite à tenir pour le passage (vers 1333). Elle renouvelle les sages conseils donnés jadis par le roi de

1. Cette flotte devait comprendre cent galères et vaisseaux huissiers ; le reste devait se composer de bâtiments plus petits.

2. 11 mai 1332. (Mas Latrie, *Commerce et expéditions...*, p. 98-101.)

3. Arch. nat., J. 455, n° 11. — Boislisle, *Projet de croisade...* (dans Ann. Bull. de la Soc. de l'Hist. de Fr., 1872, p. 236).

Chypre à l'époque du concile de Vienne <sup>1</sup>. Division de l'expédition en deux corps, dont le premier quittera Marseille au printemps, à destination directe d'Alexandrie et de Damiette dans le but d'isoler l'Égypte, tandis que le gros de l'armée partira vers le mois d'août pour Chypre et hivernera dans l'île ; commencement des opérations militaires au mois d'avril suivant, avec l'aide des rois de Chypre et d'Arménie et de l'ordre de l'Hôpital. Les points de débarquement choisis seront d'abord l'île de Tortose sur la côte de Syrie <sup>2</sup>, pour permettre le ravitaillement de l'armée ; puis la plaine d'Acre, si elle n'est pas trop fortement occupée par l'ennemi, ou les bouches de Rosette et de Damiette en Égypte. De cette dernière position on pourra faire une incursion dans le port d'Alexandrie et y brûler les navires musulmans. Mais on devra se garder de prendre terre à Tripoli, sous peine d'être écrasé par les forces considérables que les Sarrasins entretiennent autour de cette place. C'est, on le voit, une série de coups de main, plutôt qu'une guerre régulière, que préconisait ce projet, qui se terminait par une série de considérations techniques sur l'approvisionnement, l'armement et les dimensions des bâtimens nécessaires au passage.

De son côté, Philippe VI recevait directement les meilleurs avis. Le médecin de la reine Jeanne de Bourgogne, Guy de Vigevano, de Pavie, lui adressait un mémoire descriptif des machines de guerre à employer, de leur mode de construction, des ponts à établir, des vaisseaux les plus propres à rendre de bons services à l'expédition, des chars de bataille dont il rêvait la création, etc. <sup>3</sup>. Un dominicain allemand, Brocard <sup>4</sup>, qui avait pris une part active à l'union des Armé-

1. Bibl. nat., latin 12814, f. 227 v<sup>o</sup>-232 v<sup>o</sup>; — Ed. Boislisle, *Projet de croisade...*, (Ann. Bull., 1872, p. 248-55). — V. l'avis du roi de Chypre plus haut, p. 61-2.

2. Voir plus haut, pages 22-3, l'opinion de Fidence de Padoue sur ces points de débarquement.

3. Guy de Vigevano avait été médecin de l'empereur Henri avant d'être attaché au service de la reine. Son mémoire, conservé à la Bibl. nat., (latin 11015), a été signalé dans Montfaucon, *B. bibl.*, II, 1011.

4. On sait peu de chose de Brocard. Les bibliographes et les auteurs qui se sont occupés de l'histoire littéraire de cette époque hésitent à identifier l'auteur du *Directorium* avec un dominicain, son homonyme, originaire de Barby (Saxe), qui fut religieux au Mont Sion, et a com-

niens de Cilicie à l'Eglise romaine, obtenue grâce aux efforts du pape Jean XXII, dédiait au roi de France un traité très étendu, comprenant tout un plan de campagne. Le séjour de l'auteur en Orient, pendant plus de 24 ans, donnait aux vues toutes personnelles de Brocard une valeur particulière et une autorité incontestable.

Brocard divisa son *Advis Directif* en deux parties; il consacra la première à démontrer la nécessité de la croisade, les préparatifs à faire, les routes à suivre; il réserva pour la seconde le plan de l'expédition, et l'appuya sur les arguments qu'il croyait les plus capables de convaincre le roi.

Le mérite de ceux-ci est d'être propres à l'auteur. Ce caractère se fait jour dès le début du mémoire. Après quelques pages consacrées à certaines conditions indispensables, — telles que le rétablissement de la concorde entre les nations chrétiennes, et spécialement entre les puissances maritimes<sup>1</sup>, la création d'une flotte de transport fournie par les Vénitiens et les Génois, dont la connaissance pratique des mers du Levant était indispensable aux croisés<sup>2</sup>, — l'auteur rompt

posé une description de la Terre Sainte (vers 1285). Il y a de grandes probabilités pour que cette identification soit légitime..

Le *Directorium* fut composé en latin en 1332. Plusieurs manuscrits nous l'ont conservé sous cette forme (Bibl. nat., latin 5138 et 5990; — Bâle, I, 28; — Bruxelles, Bibl. royale, 9176; — Oxford, Marie Magd., 43 et 2184; — Rome, Vatican, Reg. Chr., 603; — Vienne, Bibl. imp., 536). Il fut traduit, au moment de son apparition (1333), par Jean de Vignay, hospitalier d'Altopasso (Londres, British Museum, Roy. 19, D. 1; — Munich, fr. 491). Plus tard, en 1455, J. Miélot, chanoine de Lille, sur l'ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fit une nouvelle traduction dans le but de servir aux projets de croisade de ce prince. (Bibl. nat., fr. 5593 et 9087; — Bibl. de l'Arsenal, 4798; — Bruxelles, Bibl. roy., 9095). Cette dernière traduction a été éditée par Reiffenberg dans la collection des Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et de Luxembourg, IV, 227-312. Nous nous sommes servi du texte de Reiffenberg dans le présent travail.

1. Cette rivalité existait surtout entre les Catalans et les Génois. Brocard propose de la faire cesser en faisant agir le roi d'Aragon auprès des Catalans et le roi de Sicile auprès des Génois. On devra aussi apaiser la querelle entre le roi Robert de Naples et Frédéric de Sicile; elle serait préjudiciable à la croisade en empêchant de tirer des blés de Pouille et de Sicile (Reiffenberg, *Monuments...*, etc., p. 247-8).

2. Les Vénitiens tenant Candie, Négrepont et presque toutes les îles de l'Archipel, et les Génois possédant Péra et Caffa sur la mer Noire,

absolument avec les idées généralement adoptées par ses contemporains.

S'il est opportun d'envoyer dans le Levant une escadre de dix à douze galères pour empêcher la contrebande commerciale avec les infidèles, et de renouveler les prohibitions si souvent édictées déjà par le Saint-Siège, Brocard est formellement opposé au passage par mer; il préfère la voie de terre par Constantinople et le Bosphore. Il n'est pas, à proprement parler, le premier qui l'ait conseillée; Guillaume d'Adam, avant lui, s'était prononcé dans le même sens, mais en se plaçant à un autre point de vue, et en s'appuyant sur des arguments différents. Brocard écarte d'abord la route d'Afrique par Gibraltar, Tunis et l'Egypte comme trop longue et trop périlleuse<sup>1</sup>; la voie par mer de Marseille, d'Aigues Mortes ou de Nice à Chypre et de là en Egypte ou en Syrie, rencontre en lui un adversaire acharné. La longueur de la traversée et ses dangers, les maladies dont elle serait la cause pour les Français et les Allemands, peu habitués à la mer, la fatigue résultant pour les chevaux d'un embarquement prolongé, sont les principales considérations qui doivent faire renoncer à cet itinéraire. Saint Louis l'avait suivi, et l'on sait la mortalité qui décima son armée pendant son hivernage à Chypre<sup>2</sup>. La route d'Italie n'offre pas les mêmes inconvénients; qu'on se dirige par Aquilée, l'Istrie, la Dalmatie et Thessalonique en traversant le royaume de Russie<sup>3</sup>, ou qu'on descende à travers la péninsule jusqu'à Brindisi pour franchir là l'Adriatique, aborder à Durazzo et gagner Thessalonique par l'Albanie et la Valachie, ou que d'Otrante l'expédition fasse voile sur Corfou et prenne terre dans le Peloponnèse pour rejoindre Thessalonique à travers la Valachie, partout les croisés trouveront de grandes facilités d'approvisionnement. Bien que les peuples habitant la péninsule des Balkans

leurs marins connaissaient les moindres particularités de ces parages (Reiffenberg, *Monuments...*, etc., p. 249-50).

1. Brocard est le premier, après R. Lull (v. page 31), qui ait fait mention d'un pareil itinéraire.

2. Guillaume d'Adam avait indiqué en quelques mots les dangers de la route de mer, mais sans discuter les différentes routes de terre comme le fait Brocard. V. page 73.

3. C'est la partie septentrionale de la Serbie actuelle. Son nom vient, dit-on, de la rivière de Rasca, affluent de la Morava.



ne reconnaissent pas l'autorité de l'Eglise romaine, ils n'ont ni assez de vaillance, ni assez de hardiesse pour s'opposer à la marche de l'armée chrétienne. Mais la route d'Allemagne et de Hongrie, celle que Pierre l'Ermite a suivie, est sans contredit la meilleure ; elle est courte, facile, traverse des pays riches, et conduira directement les croisés, grossis de tous les contingents allemands et hongrois, en Bulgarie ; de là, pour atteindre Constantinople et dans le but d'assurer la facilité des approvisionnements, l'armée se divisera en deux corps ; l'un, avec le roi, passera par la Bulgarie ; l'autre traversera l'Esclavonie. Il sera d'autant plus facile d'obtenir des princes de Bulgarie, de Grèce et de Russie le libre passage dans leurs principautés, qu'usurpateurs de leurs états, ils craindraient par un refus de compromettre l'existence de leur autorité. Brocard, cependant, ne rejette absolument ni la voie maritime, ni la voie d'Italie ; la première servira à ceux qui iront rejoindre l'escadre, la seconde sera suivie par les croisés du sud de la France et d'Italie, et c'est à Thessalonique que sera fixé le rendez-vous général.

D'après le plan du domicain allemand, la croisade devait forcément se trouver en contact avec l'empereur d'Orient et le roi de Serbie ; l'opportunité d'une alliance avec ces deux souverains se posait à tous les esprits. Brocard, avec beaucoup de bon sens, la repousse absolument. Les raisons qu'il allègue sont de deux sortes : les premières, tirées du schisme qui sépare les Grecs et les Serbes de la communion romaine, prouvent qu'une pareille alliance serait criminelle au point de vue catholique ; les secondes reposent sur des considérations d'un autre ordre, et spécialement sur le peu de confiance qu'on peut avoir en ces deux peuples, déloyaux comme tous les Orientaux, et animés d'une haine particulière contre les Francs, haine dont ils ont donné déjà maintes preuves<sup>1</sup>. L'auteur insiste sur ce point en montrant que le trône de Constantinople est aux mains d'une maison dans laquelle les trahisons ne se comptent plus, et appuie son argumentation des exemples les plus péremptoirs. Andronic, l'empereur régnant au moment où écrit Brocard, ne dément pas le sang de ses ancêtres. Quant à la Serbie, depuis de

1. Brocard appuie cette dernière assertion sur de nombreux exemples (Reiffenberg, *Monuments...*, etc., p. 268).

longues années en proie à des compétitions et à des usurpations de famille, elle offre le même spectacle que l'empire d'Orient<sup>1</sup>. Pour l'intérêt commun, conclut Brocard, en s'emparant de l'idée déjà émise par un autre dominicain, Guillaume d'Adam, quelques années auparavant, non seulement on évitera toute alliance avec la Serbie et l'empire d'Orient, mais on devra faire la conquête de ces deux pays, entreprise dont la légitimité se justifie facilement. Ne sait-on pas, en effet, que les Paléologues, qui occupent le trône de Constantinople, n'appartiennent pas à la lignée impériale? Ignore-t-on que les véritables héritiers de la couronne sont les enfants de Catherine de Valois, sœur de Philippe VI? Enfin, le massacre des Francs ordonné par Paléologue quand il ressaisit l'empire, n'appelle-t-il pas une éclatante vengeance, et l'usurpation dont se sont rendus coupables les rois de Serbie ne mérite-t-elle pas le même châtement?

Une fois entré dans cette voie, Brocard ne s'arrête pas; il développe les moyens de s'emparer des états de Paléologue, moyens que Guillaume d'Adam avait dédaigné d'indiquer, tant l'entreprise lui semblait certaine. La tâche sera facile, dit à son tour Brocard, car les Grecs sont lâches et sans courage; deux mille Turcs n'ont-ils pas suffi à mettre en fuite l'empereur Michel à la tête d'une armée de dix mille hommes d'armes? Le même empereur a-t-il su résister, malgré une armée de quatorze mille hommes, à la grande Compagnie, forte de deux mille cinq cents chevaliers? Le pays est dépeuplé et désert, les châteaux tombent en ruines; les populations ont été traînées en esclavage; le pouvoir impérial n'a ni autorité ni énergie, et la puissance spirituelle, autrefois si redoutable, est à la discrétion des empereurs qui posent et déposent les patriarches à leur gré. Dans de pareilles conditions, Constantinople seule cherchera à résister aux croisés; ses murailles sont en bon état de défense, mais elle compte peu de défenseurs. Une attaque par terre, à la Porte Dorée, appuyée par des machines de guerre, et combinée avec une attaque sur mer par des vaisseaux portant une sorte de pont-levis permettant aux assaillants de sauter sur les tours des remparts<sup>2</sup>, sera couronnée d'un plein succès;

1. Reiffenberg, *Monuments...*, etc., p. 264-81.

2. Brocard avait vu employer à Constantinople des vaisseaux ainsi

la cité tombera presque sans combat aux mains des Chrétiens. Quant à Thessalonique, ville dont le périmètre est très étendu et les habitants sans courage, les contingents qui auront suivi les routes d'Otrante et de Brindisi s'en empareront aussi facilement que jadis le marquis de Monferrat<sup>1</sup>. Andrinople et les autres villes, quand Constantinople sera aux mains des croisés, ne se défendront pas et tout l'empire sera conquis<sup>2</sup>.

La prise de la Serbie n'offrira pas plus de difficultés ; le pays est riche et fertile, sans places fortes ni châteaux ; en outre deux nations, les Albanais et les Latins, qui reconnaissent l'autorité de la cour de Rome et souffrent de la tyrannie des Serbes, leurs maîtres, accueilleront en libérateurs les croisés. Un millier de chevaliers et cinq à six mille hommes de pied, unis à ces deux peuples, suffiront pour assurer le triomphe des armes chrétiennes en Serbie.

Les avantages d'une pareille conduite sont manifestes ; Guillaume d'Adam les a signalés, Brocard les expose à son tour. L'église grecque, dont le schisme désole la chrétienté, rentre dans le sein de l'église romaine ; l'expédition est assurée d'abondants approvisionnements de blés, vins et viandes ; maîtresse de l'empire d'Orient, elle ne craint plus de laisser derrière elle un peuple dont la neutralité est douteuse ; elle trouve à Constantinople un mouillage qu'elle chercherait vainement sur les côtes d'Asie Mineure, depuis l'embouchure du Nil jusqu'aux Dardanelles. Enfin, aussi bien pour assurer la conquête de la Terre Sainte que pour reformer l'armée en cas d'échec, la possession de l'empire grec est d'une utilité incontestable.

Mais il ne suffit pas d'avoir soumis le pays, il faut conserver la conquête. Les moyens que l'auteur préconise dans

disposés par l'amiral génois Martin Zaccharia, neveu de Benoit Zaccharia, dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut, « duquel, en fait de mer, vit encore une glorieuse renommée » (Reiffenberg, *Monuments...*, etc., p. 281).

1. A la suite de la quatrième croisade (1204), l'empereur Baudoin avait donné à Boniface III de Montferrat le royaume de Thessalonique. Il avait suffi à ce dernier d'une poignée d'hommes pour prendre possession du royaume qui lui avait été concédé.

2. Voir plus haut, p. 74, l'opinion de Guillaume d'Adam ; quoique identique par le fond, elle diffère sensiblement de l'avis de Brocard.

ce but ont pour objet la réforme de l'état religieux des populations; on punira les Latins qui ont renié la foi catholique et on expulsera sans pitié les Calogiros<sup>1</sup>, dont la haine astucieuse excite le peuple contre l'Eglise romaine. A ces remèdes énergiques, Brocard ajoute des conseils pour corriger ce qu'il appelle les « mauvaises observances » des Grecs, c'est-à-dire des pratiques religieuses dont les effets sont déplorables. Il demande qu'on développe en Grèce l'étude du latin au détriment de la langue grecque, sans oser cependant prohiber absolument cette dernière; il souhaite d'en restreindre l'usage autant que possible, et propose que tout père de plusieurs enfants soit obligé d'envoyer l'un d'eux à l'école latine. La pratique du latin est un des moyens les plus efficaces, non seulement de faire renoncer les Grecs à leurs erreurs théologiques, mais de créer un lien commun entre les vaincus et les vainqueurs, et de rapprocher des esprits dont l'éducation, les idées et les intérêts offrent si peu de points de contact.

L'auteur entre ici dans le vif du sujet<sup>2</sup>, c'est-à-dire dans l'exposé des moyens à suivre pour s'emparer des Lieux Saints. S'il a conseillé la conquête de l'empire grec, s'il a montré la facilité qu'elle présentait, c'est que Constantinople servait admirablement de point d'appui à la croisade pour envahir la Palestine; c'est que, sans la possession de cette ville, la traversée du Bosphore, — conséquence de l'itinéraire recommandé par l'auteur, — devenait impossible. C'est qu'aussi celle-ci offrira aux croisés d'inappréciables avantages: d'abord la rapidité du trajet, qui écarte toute crainte de maladie pour les hommes et les chevaux, puis le débarquement dans une plaine large, découverte et sans châteaux forts, la facilité de ravitailler l'expédition par Constantinople, et enfin l'assurance, au jour de la bataille, d'avoir une armée fraîche et reposée. Sur tout le littoral de la Méditerranée, en effet, de Gibraltar en Egypte et d'Egypte à Constantinople, aucun autre point n'offre la possibilité à un corps expéditionnaire « après le travail de la mer, de se recréer avant qu'il s'expose à bataille ». L'Arménie, à ce point de vue, compte de nombreux partisans, mais à tort; si le débar-

1. Moines de la règle de saint Basile.

2. C'est l'objet de la seconde partie du mémoire de Brocard.

quement y est facile, le pays est pauvre et désert ; le port des Paux, le seul qui existe sur la côte, est insuffisant, et les défilés des montagnes qui s'étendent presque jusqu'à la mer offrent à la marche de l'armée de sérieux obstacles<sup>1</sup>. Une autre considération, d'une importance capitale, milite en faveur de l'adoption du plan de Brocard : la raison indique de commencer par « abattre le chief de l'ennemi » ; c'est ce que n'ont pas fait les Latins quand, maîtres d'Acre et de Tripoli, ils attaquaient les Sarrasins au centre de leur puissance, et avaient ainsi à lutter en même temps contre les forces des Turcs et contre celles du soudan d'Egypte. En envahissant d'abord le nord des possessions musulmanes, on isolera les Turcs des Egyptiens ; on empêchera le soudan de porter secours aux Turcs. S'il était, en effet, tenté de le faire, les Tartares, dont les états séparent l'Egypte de la Syrie, arrêteraient la marche du soudan, leur ennemi mortel. Dans l'hypothèse contraire, celle d'une attaque de l'Egypte par les croisés, le résultat ne serait pas le même ; les Tartares, en effet, n'ont pas les mêmes raisons d'empêcher les Turcs de traverser leur territoire pour secourir le soudan. A supposer même que ce dernier pût obtenir le libre passage en Perse, son armée est si dégénérée qu'elle serait pour les Turcs un embarras plutôt qu'un secours efficace. Il faut, en outre, considérer que l'Anatolie, entourée de mers de trois côtés, de la Méditerranée au sud, de la Propontide à l'ouest et de la mer Noire au nord, est dans une position excellente pour recevoir facilement les approvisionnements dont l'expédition aura besoin, et qu'elle tirera en abondance de la Thrace, de la Macédoine, de Mamistre, de la Valachie, de Négrepont et de la côte septentrionale de la mer Noire.

Si Philippe VI se pène de la nécessité de n'accorder aucune confiance ni aux Arméniens, dont la conversion à l'église de Rome est trop récente pour offrir des garanties absolues, ni aux Syriens, ni aux populations issues d'alliances entre Grecs et Latins ou entre Grecs et Turcs<sup>2</sup>, ni

1. Sur l'Arménie la même opinion a été exprimée par le grand-maître du Temple, le roi de Chypre, et en général par les meilleurs esprits du XIV<sup>e</sup> siècle. Voir plus haut p. 54-5 et 62, et en faveur de l'Arménie le plaidoyer d'Hayton, p. 64-70.

2. Brocard appelle *Gasmalins* les enfants de Grecs et de Latins, et *Murtez* ceux de Grecs et de Turcs.

aux nouveaux convertis dont le naturel peut reparaître au moment le plus critique, ni surtout à la tribu des Assassins, — l'expédition a les plus heureuses chances de réussir. Les Turcs sont divisés, et ces divisions ont relâché la discipline militaire ; ils ont confié la défense des places fortes à des garnisons composées de Grecs, qu'ils ont affranchis de l'esclavage pour les marier à leurs propres filles ; ceux-ci se souviendront de leur qualité de chrétiens pour livrer aux croisés les places dont ils auront la garde. Enfin, au point de vue militaire, les Turcs sont peu redoutables ; leur armement est inférieur à celui des troupes chrétiennes ; après les Grecs et les Egyptiens, ce sont les soldats les plus lâches de tout l'Orient. Ils résisteront d'autant moins au choc de l'ennemi, qu'une prophétie répandue parmi eux proclame que leur nation sera défaite et détruite par un prince de France <sup>1</sup>. Ce sont là autant de conditions qui promettent la victoire aux croisés.

La nouveauté des vues de Brocard, qui confirmaient en partie celles de Guillaume d'Adam <sup>2</sup>, causa à la cour de France une profonde impression. Pourtant le roi hésitait à les adopter. Soumises au conseil royal, elles furent examinées et discutées avec la plus sérieuse attention. La route de terre sembla aux conseillers du roi de France impraticable, et leur avis fut appuyé d'arguments dont la valeur ne saurait être méconnue. Longueur du chemin, frais considérables, fatigues pour les hommes et les chevaux, querelles à redouter pendant le voyage entre les pèlerins et les habitants, rareté des vivres dans les pays pauvres traversés par l'expédition, dangers résultant de la mauvaise foi des princes dont on devra parcourir les états, tels étaient les obstacles que présentait l'exécution d'un pareil itinéraire. L'exemple de Pierre l'Ermite était là pour confirmer la vérité de ces prévisions ; en outre, prendre la route de terre, n'était-ce pas indiquer à l'ennemi

1. Guillaume d'Adam avait déjà parlé de cette prophétie, V. p. 73.

2. Le lecteur, en comparant le projet de Guillaume d'Adam avec celui de Brocard, se convaincra que, quoique identique dans le fond, il diffère notablement dans les détails. Dans le premier, tout est subordonné à l'intérêt commercial ; le second insiste sur le côté militaire de l'expédition, sur les considérations politiques et accorde une large part à la question du schisme.

le point précis où il devait attendre les Chrétiens ? N'était-ce pas aussi créer de nouveaux retards à l'expédition, puisque la concentration d'une armée, destinée à être embarquée à jour fixe, se fait toujours plus rapidement que lorsque « chacun « se dilaye pour faire ses besoignes en espérances qu'ils « pourront bien à coup suivre le roy qui va à petite jour- « née ». Pour toutes ces raisons, le conseil se prononça en faveur de la voie de mer, mais avec une restriction ; il proposa que le roi et sa cour, au lieu d'aller directement de Nice à Naples, suivissent les côtes d'Italie, s'arrêtant à chaque ville importante, Gênes, Pise, Rome, dans le but d'obtenir le concours des états d'Italie. Un pèlerinage du roi aux sanctuaires vénérés de Rome n'était-il pas le début indispensable d'une croisade ? En outre, en longeant les côtes, Philippe VI évitait d'indisposer les puissances italiennes, toujours en guerre les unes contre les autres et toujours défiantes ; elles eussent soupçonné le roi, s'il avait traversé la péninsule avec son armée, d'arrière-pensées politiques, et du secret dessein de se mêler aux intrigues dont l'Italie était le théâtre. A Naples, Philippe VI prenait, avant de faire voile vers l'Orient, l'avis de son oncle Robert d'Anjou, s'il ne parvenait pas à l'entraîner à sa suite.

Ce projet, il est vrai, mettait l'empire grec à l'abri du danger dont Brocard le menaçait ; mais le roi n'avait pas l'intention de s'emparer de Constantinople, et il renonçait sans regret à une pareille conquête pour diriger tous ses efforts contre la Terre Sainte. C'était, du moins, ainsi que le conseil du roi interpréta les perplexités que la lecture du mémoire de Brocard avait fait naître dans l'esprit de Philippe de Valois <sup>1</sup>.

1. L'avis du conseil est contenu dans Arch. nat., P. 2289, f. 703-12. V. Pièces justificatives n° II. — Il a été analysé par Mas Latrie (*Hist. de Chypre*, III, 726) en quelques lignes. Un paragraphe spécial fait allusion, dans ce mémoire, au traité de Brocard et à son influence sur la direction de l'expédition projetée : « Aucuns advis ont esté baillez « au roy sur cette besoigne par maniere de livre, que on dit qu'un sage « prelat, qui jadis fut de l'ordre des prescheurs, et de present arche- « vesque d'un archevesché en l'empire de Constantinople et ez marches « de là, a composé et luy a envoyé ; lequel semble conseiller au roy « qu'il aille le chemin d'Allemagne et de Hongrie par terre, et qu'il « passe par le royaume de Rassie et par l'empire de Constantinople, « et par une partie de la terre que les Turcs tiennent, et qu'il aille

Venise, pendant que Philippe VI était absorbé dans ses préparatifs, poursuivait, de son côté, la réalisation d'un dessein plus général; de plus en plus effrayée des progrès des Turcs qui venaient de mettre le pied en Europe, elle songeait à grouper dans une ligue commune les nations directement intéressées à arrêter le développement de la puissance ottomane. Elle n'eut garde de négliger les dispositions favorables de Philippe VI, dont la sincérité n'était pas douteuse. La France, sollicitée des premières, accueillit avec faveur les ouvertures du sénat vénitien. L'ordre de Rhodes, l'empereur de Constantinople avaient adhéré à la ligue; le roi de Chypre était vivement pressé d'y entrer. Philippe VI promit son concours; mais, soit par défiance de la politique égoïste des Vénitiens, soit par désir de ne pas laisser passer à une autre puissance l'honneur et le profit de la direction suprême, il ne s'engagea que sous réserve de ne pas entraver les armements qu'il faisait lui-même pour le passage en Terre Sainte. Il avait deviné, semble-t-il, que le projet vénitien ne visait que la guerre de Romanie, et qu'en se liant trop étroitement à la politique de la république de Saint Marc, la France pouvait se trouver entravée dans ses propres desseins et détournée de la Terre Sainte par l'influence de ses futurs alliés<sup>1</sup>.

Quelques jours plus tard (11 novembre 1333), Philippe de Valois, proclamé général de la croisade par le saint père, faisait part au doge de cet événement, et le pria d'envoyer

« passer la mer au bras de saint Georges, là où il y a peu de mer à  
 « passer. Mais, si comme il appert clairement à ceux qui lisent celui  
 « livre, l'entente de celui qui l'a fait est que le roy passant par la  
 « terre des mascréants, conquist avant soy toute celle terre, c'est à  
 « scavoit toute la terre du royaume de Rassie, l'empire de Constanti-  
 « nople, et la terre que les Turcs tiennent en une partie de terre  
 « nommée Asie; et que cela soit au roy loisible, possible et conve-  
 « nable, il s'efforce de monstrier aussy par moult de raisons et par la  
 « plus grande partie dudit livre, laquelle chose ne semble estre mie de  
 « l'intention du roy quand à ce present voyage » (Arch. nat., P. 2289,  
 f. 712).

1. Lettre du roi de France (3 novembre 1333, Poissy) au doge. (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 101.) — Lettre de Venise au roi de Chypre (18 novembre 1333), lui proposant d'envoyer des ambassadeurs à Rhodes ou à Négrepont pour la ligue à conclure (Mas Latrie, *Nouvelles preuves de l'Histoire de Chypre* dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, xxxiv, 65 note).



au plus tôt de nouveaux représentants à Paris pour arrêter, de concert avec eux, les moyens de réaliser le passage<sup>1</sup>. Au printemps suivant (8 mars 1334), sous l'inspiration des plénipotentiaires vénitiens, Jean Gradenigo et André Basegio, une convention était conclue à Avignon en présence du pape; elle obligeait ce dernier, la république de Venise, les rois de France et de Chypre et l'ordre de l'Hôpital à tenter, cette même année, une action commune contre les Turcs, en levant, pour six mois, une flotte de quarante galères, à laquelle rendez-vous était donné à Négrepont au mois de mai<sup>2</sup>. Le manque de temps empêchait la réunion de forces plus importantes. Mais, pour la campagne de 1335, les confédérés s'engageaient à armer huit cents hommes d'armes, trente galères et trente-deux bâtiments de transport; dans ce chiffre on avait escompté les secours que devaient fournir le roi de Sicile et l'empereur d'Orient; en cas de refus de leur part, on comptait s'adresser aux Génois et aux Pisans pour compléter le nombre fixé<sup>3</sup>.

La mort de Jean XXII (décembre 1334) empêcha l'exécution des conventions stipulées à Avignon. Philippe VI, cependant, s'était mis en mesure de tenir ses engagements. Jean de Cépoï, un seigneur du Beauvaisis, avait été nommé capitaine des galères envoyées contre les Turcs, et avait reçu du Saint-

1. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 103. Il avait pris la croix le 30 septembre 1333 (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 6).

2. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 104-9. Le traité ne parlait que d'une campagne de cinq mois, mais le roi de France s'engagea à la prolonger pendant un mois de plus, si tel était l'avis des confédérés. Les quarante galères devaient être fournies: dix par l'Hôpital, dix par Venise, six par le roi de Chypre, six par l'empereur d'Orient, quoiqu'il en eût promis dix dans des stipulations antérieures avec l'Hôpital et Venise, huit par le pape et le roi de France.

3. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 104-9.— Le contingent du pape et de Philippe de Valois était de quatre cents hommes d'armes avec leurs chevaux, et de seize transports; celui des Hospitaliers de six galères, huit transports et deux cents hommes d'armes; celui du roi de Chypre de six galères, quatre transports et cent hommes d'armes. Le roi de Sicile devait fournir quatre transports et quatre galères au minimum, Venise dix galères, l'empereur six galères et des hommes d'armes. — Philippe VI consentait à ce que cette seconde campagne durât sept mois au lieu de six, terme stipulé, si la ligue le jugeait opportun. Cf. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, III, 112-5.

Siège (19 mai 1334) les indulgences ordinairement accordées aux chefs de croisade<sup>1</sup>. Un contrat de nolis avait été passé avec des armateurs de Marseille et de Nice (3 avril 1335) pour cinq galères, qui devaient être mises sous les ordres de l'amiral Hugues Quiéret<sup>2</sup>; les gages des hommes d'armes avaient été déterminés par ordonnance royale (7 août 1335)<sup>3</sup>. Cépoÿ avait même pris la mer pour assurer le service des approvisionnements et reconnaître la route; ce voyage lui avait fourni l'occasion de quelques escarmouches heureuses contre les Turcs<sup>4</sup>. Enfin Benoît XII, successeur du pontife défunt, avait solennellement renouvelé à Philippe de Valois le commandement suprême de la croisade (3 décembre 1335)<sup>5</sup>.

Le roi était parti pour Avignon avec sa cour, accompagné des rois de Bohême et de Navarre, et s'était logé à Ville-neuve lès Avignon. Tous les préparatifs étaient faits, les approvisionnements rassemblés à Aigues-Mortes, à Marseille et dans les ports du Languedoc; on avait des vaisseaux en nombre suffisant pour transporter, au dire du chroniqueur<sup>6</sup>, soixante mille hommes outre-mer. A Rhodes, le grand-prieur de France avait accumulé les vivres nécessaires au séjour de l'expédition dans l'île; Venise et les Hospitaliers s'étaient établis en Crète. Tout semblait présager un heureux début à la croisade; la « crois estoit en si grant fleur de renommée qu'on ne parloit ne devisoit d'aulture cose », et l'opinion pu-

1. Arch. nat., J. 442, nos 18<sup>1</sup> à 18<sup>5</sup>. Les indulgences sont : 1° de dire la messe avant le jour; 2° de la célébrer en terre hérétique; 3° de confesser et de prêcher en terre hérétique; 4° d'avoir indulgence plénière à l'article de la mort.

2. Jal, *Archéologie navale*, II, 326-33. Hugues Quiéret, seigneur de Tours en Vimeu, chevalier, conseiller du roi, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, fut créé amiral vers 1335. Le roi lui donna, en récompense de sa conduite pendant les préparatifs de la croisade, par lettre du 19 janvier 1335, quatre cents livres de rente à vie, et en octobre 1339 cette rente fut assignée sur la ville et forteresse d'Hélicourt. L'amiral mourut en 1340 des suites de blessures reçues dans un combat naval contre les Anglais (P. Anselme, *Histoire des grands Officiers*, VII, 744-5).

3. Bib. nat., latin 12814, f. 209 v°. Ed. Lot, *Projets de croisade sous Charles le Bel et Philippe de Valois*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1859, p. 509.

4. Guillaume de Nangis, édit. Géraud, II, 134-5 et 145.

5. Arch. nat., J. 455, n° 10.

6. Froissart, éd. Luce, I, 117.

blique estimait à trois cent mille le nombre de ceux qui s'étaient croisés. Mais l'expédition n'eut pas lieu; le calme relatif dont la France venait de jouir, et qui avait permis à son roi de songer à la délivrance des Lieux Saints, venait de cesser. Philippe vi quitta Avignon, rappelé par les menaces de guerre avec l'Angleterre, et n'eut plus dès lors le loisir de reprendre son projet d'expédition. La croisade avait échoué<sup>1</sup>.

1. Froissart, éd. Luce, I, 114-8;— Romanin, *Storia documentata di Venezia*, III, 114.

## CHAPITRE VIII.

### LIGUE GÉNÉRALE. — HUMBERT DE VIENNOIS

Malgré l'activité déployée par Venise pour grouper les puissances chrétiennes contre les Turcs, la ligue qu'elle avait espéré former ne parvint pas à se constituer. La mort du pontife (4 décembre 1334) la priva de l'appui qu'il avait promis; Philippe de Valois renonça à ses projets de croisade pour ne songer qu'à sa lutte avec l'Angleterre; Robert de Naples, qui avait, au début des négociations, promis son concours (1333), sollicité de nouveau par le Saint-Siège en 1335 de tenir ses promesses, n'accueillit pas avec l'enthousiasme qu'on était en droit d'espérer les ouvertures de Benoît XII<sup>1</sup>. Le poids de la lutte à soutenir retomba donc tout entier sur les Vénitiens. Après avoir réprimé une révolte à Candie, leur amiral, Pierre Zéno, à la tête d'une flotte de vingt galères, s'empara de divers bâtiments turcs dans l'Archipel, et pendant quelques années la république de Saint Marc protégea seule dans le Levant le commerce et les possessions des Occidentaux contre les progrès des Musulmans<sup>2</sup>.

Cependant la diplomatie européenne, à l'instigation de Venise et du Saint-Siège, ne restait pas inactive; de toutes parts on cherchait à conclure une ligue générale, mais ce ne fut qu'après la mort de l'empereur Andronic III (1341) que ces efforts réussirent. Lambertino Balduino della

1. Bref du 20 mars 1335 (S. Pauli, *Cod. Diplom.*, II, 82). V. Hopf, *Griechenland im Mittelalter und in der Neuzeit* (encycl. d'Ersch et Gruber), VI, 464.

2. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, III, 114-5.

Cecca, évêque de Limassol<sup>1</sup>, vint cette même année, au nom du roi de Chypre, demander au doge Gradenico et au grand-maitre de l'Hôpital de secourir la chrétienté menacée.

Sa mission eut un plein succès ; les chevaliers de Rhodes, comme le sénat vénitien, s'engagèrent à prendre les armes pour la cause chrétienne ; le pape se mit à la tête du mouvement, et les opérations militaires commencèrent pendant l'été de 1344. La ligue avait armé une flotte ; dans celle-ci les galères pontificales étaient commandées par le génois Martin Zaccharia<sup>2</sup>, celles de Venise par Pierre Zéno, celles du roi de Chypre par Conrad Piccamiglio. Gênes avait envoyé cinq vaisseaux, les chevaliers de Rhodes une escadre sous les ordres du prieur de Lombardie Jean de Blandrate ; en tout vingt-sept galères. Le commandement suprême était dévolu au patriarche de Constantinople Henri, légat apostolique. La flotte fit voile vers Smyrne défendue par l'émir d'Ephèse, Omar-bey ; celui-ci, à la première nouvelle du danger qui menaçait la ville, avait quitté la Grèce où il soutenait Jean Cantacuzène contre Jean Paléologue. Smyrne, malgré tous les efforts de l'émir, tomba aux mains des alliés (28 octobre 1343) ; une partie de la flotte turque et l'arsenal furent incendiés. L'année suivante, en vue du mont Athos, cinquante-deux bâtiments de corsaires turcs furent également détruits par les Chrétiens (13 mai 1344). Mais l'armée d'Omar était intacte ; elle tailla en pièces (janvier 1345) une partie de la garnison de Smyrne qui avait tenté une sortie. Le légat, Pierre Zéno et Martin Zaccharia trouvèrent la mort dans ce combat. Bien que Smyrne restât aux mains des alliés, qui en confièrent la défense à l'ordre de Saint Jean, cette alternative de succès et de défaites avait ralenti le zèle des confédérés. Le pape redoublait d'instances pour augmenter les forces de la ligue ; il sollicitait Pise (15 février 1344), Florence (14 septembre 1344 et 18 juillet 1345), Pérouse (juillet 1345) de suivre l'exemple de Bologne et d'envoyer des secours en Orient, mais sans succès. Si Venise persévérait encore à maintenir son escadre dans l'Archipel, les chevaliers de Rhodes avaient conclu une paix séparée avec l'ennemi. La

1. Il était d'origine Bolonaise. D'abord chanoine de Famagouste, il fut évêque de Limassol, et, en 1344, nommé évêque de Brescia, où il mourut en 1348.

2. Petit-fils de l'amiral Benoit Zaccharia. V. pages 42, 60 et 72.

ligue, cependant, presque dissoute, se reforma un instant, lorsque Bertrand de Baux, bailli d'Achaïe, successeur de Zaccharia, amena en Palestine quelques renforts. Les Hospitaliers reprirent les armes. Omar fut vaincu et tué (1346), mais ses frères continuèrent la guerre et investirent de nouveau Smyrne<sup>1</sup>.

Au premier bruit de l'expédition, un prince français Humbert II, dauphin de Viennois, s'était fait nommer par le pape capitaine de l'armée chrétienne contre les Turcs (25 mai 1345). Il avait prêté à Avignon, entre les mains de Clément VI, le serment de ne rentrer de trois ans dans ses états, et le lendemain, jour de la Fête-Dieu, le pontife lui avait remis l'étendard et la croix. Ce choix n'avait pas été accueilli sans quelques protestations. Humbert II, en effet, ne semblait pas réunir les qualités qu'on était en droit d'espérer d'un chef d'armée. C'était à la fois un misanthrope et un vaniteux. L'état précaire de ses finances, la mort de son fils unique, la santé de la dauphine, l'avaient attristé, et il avait songé à céder à la France les états dont il était le dernier souverain, pour se retirer du monde. En même temps, il donnait carrière à sa vanité, cherchait à se faire proclamer roi de Vienne par l'empereur d'Allemagne, et se parait des titres les plus pompeux<sup>2</sup>. Il n'était donc pas étonnant qu'animé de ces dispositions Humbert eût embrassé avec enthousiasme l'idée de la croisade, et sollicité du pape le commandement de l'expédition.

Devant l'indifférence des souverains d'Europe, le saint père se hâta d'accepter l'offre d'Humbert, malgré les craintes légitimes que cette nomination soulevait dans son entourage. Le dauphin, avec l'imprévoyance qui le caractérisait, s'était engagé à entretenir à ses frais cinq galères, un corps de mille arbalétriers et trois cents hommes d'armes, parmi lesquels il devait y avoir douze bannerets et cent chevaliers. C'était un contingent trop considérable, peu en rapport avec les res-

1. Hopf, *Griechenland*..., VI, 464-5; — Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, 180-1; — Romanin, *Storia documen. di Venezia*, III, 147-8; — G. Müller, *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll' Oriente*, p. 113-6 et 473.

2. J. Roman, *Charte de Départ du Dauphin Humbert II* (Archives de l'Orient Latin, I, 537); — N. Chorier, *Hist. de Dauphiné* (1661), p. 516, 789, 816. — L'acte qui nomme Humbert II au commandement suprême est édité dans Valbonnais, *Histoire des Dauphins de la troisième race*, II, 511 (Genève, 1721).

sources et les finances obérées du prince. Clément VI le réduisit à cent hommes d'armes, mais exigea qu'Humbert fit vœu de soutenir la guerre pendant trois ans sans rentrer en Europe.

Cette folle entreprise fut préparée avec la plus grande diligence par le dauphin ; il traita avec des patrons de Marseille pour la location de quatre galères armées, et le Dauphiné, déjà écrasé par des impôts extraordinaires, dut fournir l'argent nécessaire à l'expédition. Malgré l'activité déployée, la durée des préparatifs dépassa le terme de la saint Jean (24 juin 1345), que le dauphin avait fixé pour le départ ; l'embarquement n'eut lieu que le 2 septembre à Marseille<sup>1</sup>. Aux quatre galères équipées aux frais d'Humbert s'étaient jointes quatre galères pontificales, mais c'est d'Italie qu'on espérait d'importants renforts. Le chef de la croisade, débarquant à Livourne, traversa l'Italie pour s'assurer lui-même de l'exécution des promesses faites par les cours italiennes. Quelques centaines de Florentins, de Siennois et de Pisans s'enrôlèrent sous ses drapeaux ; à Trévise il acheta des chevaux ; à Venise, malgré un accueil des plus flatteurs de la part du doge, il n'obtint qu'une galère, qui rallia l'escadre dans l'Archipel<sup>2</sup>. Pendant ce temps le gros de l'expédition était resté sur les navires, auxquels rendez-vous avait été donné à Céphalonie. Humbert les y rejoignit vers le mois de décembre<sup>3</sup>.

L'hiver se passa sans entamer des opérations militaires que la faiblesse des forces chrétiennes rendait très difficiles. Humbert se borna à capturer quelques bâtiments génois et grecs, chargés de blé et de marchandises diverses<sup>4</sup>. Il n'osa, comme le lui demandait le pape, tenter de

1. J. Roman, *Charte de Départ...*, p. 537 ; — J. de Pétigny, *Notice hist. et biogr. sur Jacques Brunier* (Bibl. de l'Ec. des Ch., 1<sup>re</sup> série, t. 1, p. 273-5).

2. J. de Pétigny, *Notice hist. et biogr...*, p. 275-6. — La liste des chevaliers et des religieux de l'hôtel du Dauphin à Venise nous est donnée par Ulysse Chevalier, *Choix de documents inédits historiques sur le Dauphiné* (1874), p. 96-9.

3. L'ordonnance sur ce sujet fut renouvelée à Rhodes, le 25 novembre 1345 (U. Chevalier, *Choix de documents...* p. 99-104).

4. U. Chevalier, *Choix de documents...*, p. 105-6. Cette capture eut lieu avant le 13 février 1346, date de l'estimation des marchandises confisquées par le viguier du patriarche de Constantinople (Heyd, *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*, I, 197).

secourir Caffa. Cette ville, entrepôt du commerce de l'Occident dans la mer Caspienne, était étroitement menacée par le Khan des Tartares, Djani-bey, et la perte de cette place eût eu les plus graves conséquences pour Venise et surtout pour Gênes. Humbert hiverna à Négrepont. Pendant son hivernage, il s'était trouvé en contact avec une flotte génoise qui, sous le commandement de Simon Vignoso, avait pour objectif la conquête de Chios. Cette île, possession des Zaccharia, avait été perdue par eux en 1329, et Martin Zaccharia s'était flatté de la reprendre aux Grecs à la faveur de la ligue. L'expédition de Smyrne, le mauvais vouloir des confédérés et la mort de Zaccharia avaient empêché la réalisation de ces projets, mais Gênes s'était hâtée de les reprendre. Humbert, de son côté, avait entamé avec l'impératrice Anne de Constantinople des négociations pour obtenir la cession de l'île pendant trois ans ; il voulait en faire la base des opérations des croisés ; puis voyant que ces pourparlers n'aboutissaient pas, il avait songé à s'emparer de Chios par la force, et avait offert à Vignoso des sommes considérables pour le laisser maître d'agir contre l'île ; mais les Génois repoussèrent ces ouvertures, dans la crainte de voir Venise, la principale alliée d'Humbert, prendre pied sur ce point, et attaquèrent eux-mêmes Chios (16 juin 1345)<sup>1</sup>. Battu dans ses tentatives diplomatiques, Humbert, au retour de la belle saison, se rapprocha des confédérés et prit part à un combat heureux livré autour de Smyrne (24 juin). La cour pontificale, pour entretenir le zèle en Occident, fit rédiger, à l'occasion de cette victoire, un bulletin dans lequel le succès des armes chrétiennes était démesurément grossi. A travers les amplifications du récit, on pouvait entrevoir que l'affaire fut sanglante et peu décisive, mais que cependant le champ de bataille resta aux confédérés<sup>2</sup>.

Sans pousser plus loin leurs avantages, les croisés se séparèrent. Humbert découragé, voyant ses soldats en proie

1. Humbert offrit à Vignoso une pension annuelle de dix mille florins pour lui et vingt mille écus d'or à partager entre les capitaines des galères (C. Pagano, *Delle imprese et del dominio dei Genovesi nella Grecia*, Genova, 1852, p. 64).

2. J. de Pétigny, *Notice hist. et biogr.*... p. 276-8. La lettre était adressée par le roi de Chypre à Jeanne, reine de Sicile et de Jérusalem (Heyd, *loc. cit.*, 1, 537-9).



aux maladies contagieuses que développaient les chaleurs, écrivit au pape pour lui exposer que le seul moyen de sortir honorablement de cette aventure était de traiter avec les infidèles, et pour lui demander de convertir l'obligation qu'il avait prise de rester trois ans en Orient en un pèlerinage aux Lieux Saints. Le dauphin régagna Rhodes sur ces entrefaites ; mais, pendant la traversée, il fut assailli par l'escadre génoise occupée à la conquête de Chios ; celle-ci considérait, eu égard aux propositions qu'elle avait reçues, le dauphin comme un ennemi ; tous les bagages, bijoux, harnais et chevaux du prince furent pillés et perdus (fin août 1346)<sup>1</sup>. Enfin à Rhodes, au commencement de 1347, arriva la bulle sollicitée par Humbert. Le Saint-Siège, sans argent et sans moyen d'en avoir, puisque toute l'Europe était en armes et que les décimes ne pouvaient plus être levés, se souciait peu de continuer la croisade ; il accordait au dauphin tout ce qu'il avait demandé, et le prince, libre désormais de tout lien religieux, rentra dans ses états pendant l'automne de 1347<sup>2</sup>.

Le rôle piteux joué par Humbert avait achevé de désorganiser la ligue, qu'une direction énergique eût seule pu maintenir unie. Venise, quoique directement intéressée au succès des armes confédérées, avait abandonné l'œuvre commune pour tourner son attention du côté de la Dalmatie, qui venait de se révolter à la voix du roi de Hongrie, et de la Crimée, où le développement des établissements génois créait à la république un sérieux danger commercial. Le roi de Chypre avait regagné ses états. Les Vénitiens, ainsi que le roi de Chypre et l'ordre de l'Hôpital, se décidèrent alors à traiter avec le sultan d'Ephèse (18 août 1348), et obtinrent de lui la possession de Smyrne, et d'importants avantages commerciaux dans le Levant, spécialement à Ephèse. Le pape ratifia ces conventions ; la ligue, bien que destinée à subsister encore de nom pendant de longues années, était rompue de fait ; elle avait conquis à la chrétienté la ville de Smyrne ; celle-ci, défendue et fortifiée par les Hospitaliers, resta pendant un demi-siècle le boulevard des Chrétiens en Asie Mineure<sup>3</sup>.

1. J. de Pétigny, *Notice histor. et biogr...* p. 284-7; — Heyd, *loc. cit.*, I, 539.

2. J. de Pétigny, *Notice histor. et biogr...* p. 279-80.

3. Hopf, *Griechenland...*, VI, 465; — Romanin, III, 148-51; — Mas

C'est en vain qu'à plusieurs reprises, en 1350, en 1353 et en 1357, la cour apostolique, le roi de Chypre, les Hospitaliers et la république de Saint Marc cherchèrent à renouer une alliance contre les Turcs. Tous leurs efforts furent paralysés, dès leur début, par la guerre des Génois et des Vénitiens. Sur les instances du Saint-Siège, des traités furent conclus par les plénipotentiaires des puissances intéressées, mais les alliés semblaient n'adhérer qu'à regret à la ligue, et ne céder qu'aux sollicitations répétées de la papauté; il n'entraîna pas dans leurs vues de continuer la guerre; dès lors aucun résultat durable ne pouvait être obtenu<sup>1</sup>.

Cette situation se prolongea pendant quelques années, au grand profit de la puissance musulmane, qui se développait sans rencontrer d'obstacles et prenait de jour en jour un pied plus solide en Europe. L'empire d'Orient, incapable de résister aux Turcs, se démembrait de toutes parts; c'est contre lui que se tournait l'ambition ottomane, c'est à lui qu'elle arrachait chaque jour une nouvelle province. Les Chrétiens, de leur côté, avaient profité de la faiblesse de l'autorité impériale pour étendre à ses dépens leur influence commerciale et coloniale dans l'Archipel; les Génois, au xiv<sup>e</sup> siècle, personnifient cette politique qui leur réussit merveilleusement: en 1345 l'île de Chios, en 1358 la vieille Phocée sur la côte d'Asie Mineure tombent au pouvoir des colons génois; au même moment Lesbos est détaché de l'empire grec (1355) en faveur d'une dynastie génoise. Philadelphie (1353), la dernière possession des Grecs en Asie Mineure, cherche, par crainte des Turcs, à s'affranchir du lien qui la rattache à Byzance, incapable de la protéger contre les Sarrasins. Ces faits, sans être pour les Latins des progrès au sens absolu du mot, ne sont pas indifférents aux destinées ultérieures de la cause chrétienne. Si, d'un côté, on peut regretter de voir les puissances catholiques se joindre aux infidèles pour briser une barrière que ces derniers ébranlent déjà à coups redoublés, on doit par contre se féliciter des résultats obtenus, puisqu'ils ont pour effet d'augmenter les forces et la puissance des états chrétiens dans l'Archipel<sup>2</sup>.

Latrie, *Commerce et Expéditions...*, p. 112-20, donne le texte du traité avec le sultan d'Ephèse.

1. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, 217-9.
2. Hopf, *Griechenland...*, VI, 465.

On aurait tort d'induire du calme relatif qui se manifeste au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle que la question des Lieux Saints passionne moins l'opinion publique qu'elle ne l'avait fait au lendemain de la chute de Saint Jean d'Acrc. L'enthousiasme ne s'est pas ralenti, mais il s'est modifié. Si l'on jette un coup d'œil sur les cinquante années qui se sont écoulées, on voit partout, sous la menace du danger et la honte de la défaite, les projets de conquête se succéder presque sans interruption; au milieu de la confusion que la diversité des avis ne manque pas de créer, des idées d'une haute portée politique sont émises. Le blocus de l'Égypte, l'établissement d'écoles dans les pays musulmans dans un but civilisateur, l'alliance mongole, la création d'une force chrétienne sur le golfe Persique sont de ce nombre; de pareilles conceptions sont d'un heureux augure, et font présager le succès d'une intervention en Orient. Il n'en est rien, cependant, et les tentatives ne répondent pas aux projets. Nicolas IV ne parvient pas à armer l'Occident, l'Europe ne sait pas profiter de la coopération que les Tartares lui offrent. Charles de Valois n'est pas plus heureux dans sa tentative de reconquérir le sceptre impérial, et Philippe le Bel n'a pas le loisir de passer en Orient. Sous le règne de ses successeurs, l'intervention armée en Palestine reste la préoccupation exclusive de la politique française dans le Levant, sans que les circonstances, malgré des préparatifs considérables, permettent jamais de réaliser l'expédition projetée. La ligue de 1344, couronnée par la prise de Smyrne, est le seul résultat obtenu par la chrétienté, résultat assurément sans proportion avec les efforts et les sacrifices qu'elle s'est imposés.

L'occupation de Smyrne clôt la période des projets stériles et des tentatives avortées; la fin du XIV<sup>e</sup> siècle offre un autre caractère. Les conseillers cèdent le pas aux hommes d'action; si la politique à suivre en Orient inspire moins de vues originales et de conceptions remarquables, en revanche elle réussit souvent à mettre l'épée aux mains de la chevalerie et à l'entraîner contre les ennemis de la foi. C'est l'époque de prises d'armes qu'alimentent une activité toujours renouvelée d'expansion guerrière et la haine toujours vivace des mécréants.

**LIVRE II**

**TENTATIVES**

**1350-1396**



## LIVRE II

# TENTATIVES

1350-1396

La diminution des projets de croisade, qui cèdent le pas aux expéditions, caractérise cette période. Seules les idées de Philippe de Mézières appellent l'attention ; elles ont eu, de leur temps, une influence considérable qu'on est loin de soupçonner aujourd'hui, à considérer dans quel oubli sont tombés les ouvrages de Mézières<sup>1</sup>.

Les documents d'archives, sans être très considérables, sans être même inédits, méritent un examen approfondi. Parmi les ouvrages qu'ils ont inspirés, nous citerons pour Chypre, les travaux de M. de Mas Latrie<sup>2</sup>, qui a mis à contributions toutes les archives européennes.

1. A peine quelques fragments ont-ils été publiés. Cf. A. Molinier, *Description de deux manuscrits... de Philippe de Mézières* (Gênes, 1881, extr. des Arch. de l'Orient Latin, I, 335-64); — Lebœuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, xvii, 491-514. — Il faut ajouter à ce qui précède la vie du B. Pierre de Thomas (*Acta Sanctorum Boll.*, 29 janvier, II, 990-1013), et l'*Epître lamentable et consolatoire* sur le désastre de Nicopolis, (Froissart, éd. Kervyn, xvi, 444-523). Nous avons analysé cette dernière œuvre au cours du présent travail.

2. *Histoire de Chypre* (Paris, 1852-61), 3 vol. in-8°, et spécialement les t. 2 et 3; — *Documents nouveaux servant de preuves à l'histoire de l'île de Chypre* (Coll. des Docum. Inédits, Mélanges historiques, IV

Sur un point plus spécial, la croisade d'Amédée de Savoie, on ne saurait trouver de meilleur guide que le livre de Datta<sup>1</sup>. Fait d'après le compte du trésorier du prince pendant l'expédition, il met en garde contre les inexactitudes des chroniques contemporaines.

Parmi celles-ci se place en première ligne Froissart, qui domine le xiv<sup>e</sup> siècle tout entier. Il a toutes les qualités d'un excellent annaliste : mémoire remarquable, amour de la vérité, ardeur infatigable à l'entendre de la bouche de ceux qui la savent, et fidélité à la reproduire. S'il encourt parfois le reproche d'inexactitude ou de partialité, on ne saurait l'accuser personnellement de mauvaise foi. Il a accueilli indistinctement tout ce qu'il a entendu sans songer que la passion, l'aveuglement ou l'ignorance ont pu vicier les témoignages qu'il reproduit ; il est inconscient du tort qu'il fait à la vérité historique. On conçoit dès lors de quelle façon il convient d'employer les *Chroniques* de Froissart<sup>2</sup>. Excellentes dans l'ensemble, elles demandent à être soumises, dans chaque cas spécial, à une enquête sévère<sup>3</sup>.

A côté d'elles, se placent la *Chronique des Quatre premiers Valois*<sup>4</sup>,

1882, in-4<sup>o</sup>) ; — *Commerce et Expéditions militaires de la France et de Venise au moyen âge* (Coll. des Doc. Inéd., 1879, in-4<sup>o</sup>) ; — *Des relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 2<sup>e</sup> série, t. 1).

1. P. Datta, *Spedizione in Oriente di Amedeo VI conte di Savoia* (Torino, 1826, in-8<sup>o</sup>), d'après les archives de Turin.

2. V. Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, étude littéraire sur le xiv<sup>e</sup> siècle (Paris, 1857, 2 vol. in-12) ; — S. Luce, *Chroniques de J. Froissart*, 1 (introduction, Paris, 1869, in-8). — Les deux éditions principales de Froissart, celles de Kervyn de Lettenhove et de S. Luce (inachevée), n'ont pas pour base le même texte. La première suit le manuscrit unique d'Amiens, la seconde une classe nombreuse de manuscrits dont l'éditeur a établi la filiation avec le plus grand soin en réservant pour les variantes la leçon du manuscrit d'Amiens. Nous ne parlons pas de l'édition de Buchon (3 vol. gr. in-8<sup>o</sup> dans la collection du *Panthéon littéraire*) qui ne peut être considérée comme une édition scientifique. — En citant Froissart, nous avons eu recours à l'édition de M. Luce jusqu'en 1370 (7 vol. in-8<sup>o</sup>, 1869-78), et à celle de M. Kervyn de Lettenhove (25 vol. in-8<sup>o</sup>, 1870-77) pour l'époque postérieure et pour les éclaircissements de toute nature qui accompagnent le texte des *Chroniques*.

3. Cette enquête a été faite pour la guerre de Guienne (1345-46), par Bertrand ( *Etudes sur les Chroniques de Froissart*, Bordeaux, 1870), et pour celle de Bretagne (1341-64) par D. Fr. Plaine (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1871, 5-32 et 119-36).

4. S. Luce, *Chronique des quatre premiers Valois* (Paris, 1862, in-8<sup>o</sup>).

d'origine normande, recommandable par l'exactitude des renseignements qu'elle contient, — les *Grandes Chroniques de France*<sup>1</sup>, recueil officiel composé à l'instigation des abbés de Saint Denis, — et pour le règne de Charles V sur l'ordre exprès du roi, — et la seconde continuation de Guillaume de Nangis<sup>2</sup>, dont la rédaction revêt le même caractère historiographique.

Ces chroniques générales sont complétées par des témoignages spéciaux, concernant certains points historiques particuliers. Telle est, par exemple, la croisade du roi Pierre I de Chypre qui a eu dans Guillaume de Machaut un historien contemporain, véridique et impartial. *La Prise d'Alexandrie* est à proprement parler l'histoire du règne de Pierre de Lusignan; écrite d'après les récits de témoins oculaires avec lesquels Machaut fut en relations constantes, cette chronique rimée est, pour la partie qui nous intéresse, très exacte. Si vers la fin de l'œuvre ce caractère disparaît, on ne saurait rendre l'auteur responsable d'erreurs que ses inspirateurs étaient intéressés à lui faire commettre<sup>3</sup>. La vie du B. Pierre de Thomas, par Ph. de Mézières, complète heureusement, malgré son allure apologétique, les renseignements relatifs aux origines de l'expédition<sup>4</sup>.

L'intervention, au contraire, d'Amédée VI en Orient, quoique mentionnée avec quelques détails dans les *Chroniques de Savoie*<sup>5</sup>, resterait pour nous fort obscure sans les pièces d'archives. La comparaison de ces deux sortes de documents nous apprend à n'user qu'avec modération d'un témoignage qui, bien que contemporain, n'offre pas des garanties absolues de vérité historique.

La croisade de Barbarie ne nous est, pour ainsi dire, connue que par les chroniques; elles émanent de chacune des nations qui furent mêlées à cette expédition, et se divisent en sources arabes, génoises et françaises. Les premières sont les moins nombreuses. Ibn-Khaldoun, le chroniqueur des Arabes du Maghreb<sup>6</sup>, confirme les récits des auteurs chrétiens dans leurs lignes principales. Les chroniques génoises se réduisent aux annales, officielles et exactes dans leur concision, de Georges Stella, contemporain des faits qu'il

1. Paulin Paris, *Les grandes Chroniques de France* (6 vol. in-12, 1836-40).

2. H. Géraud, *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de 1300 à 1368* (Paris, 1843, 2 vol. in-8°).

3. L. de Mas Latrie, *La Prise d'Alexandrie* (Genève, 1877, in-4°).

4. *Acta Sanctorum Boll.*, 29 janvier, II, 990-1013.

5. *Monumenta historiæ patriæ*, Scriptorum t. I (Turin, 1840, in-fol.), 6-382.

6. Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. par de Slane (1852-56), t. III.



raconte<sup>1</sup>, car les témoignages d'A. Giustiniani (1470-1536)<sup>2</sup>, et d'Hubert Foglieta (1518-1581)<sup>3</sup> sont directement puisés à cette source commune. Il n'en est pas de même des récits de provenance française, en tête desquels se place *la Chronique du bon duc Loys de Bourbon*<sup>4</sup>. Ecrite par un témoin oculaire, probablement Jean de Châteaumorand, sous l'inspiration du duc de Bourbon, chef des forces chrétiennes, elle revêt, pour cette campagne, un caractère d'authenticité et de précision qu'on lui refuse généralement dans son ensemble. Serviteur dévoué de Louis de Bourbon, l'auteur aura pu parfois exagérer les qualités et le rôle du duc, mais le récit est généralement fidèle et doit être accepté avec confiance. Il n'en est pas de même du témoignage de Froissart qui, à côté de détails puisés à des sources dignes de foi, accueille trop facilement des légendes plus poétiques que réelles, se montre trop peu favorable au commandant de l'expédition et se fait l'écho des jalousies suscitées par la haute situation du duc<sup>5</sup>. Le *Religieux de Saint Denis*, au contraire, chroniqueur officiel de Charles VI, comme il avait été historiographe de Charles V<sup>6</sup>, fidèle à la couronne encore plus qu'au roi, est une source des plus importantes et des plus dignes de foi. En ce qui concerne la France, il offre toutes les garanties d'exactitude, sauf à ne dire que ce qui pouvait être agréable au souverain. Ses informations, pour les événements de politique extérieure ou d'histoire étrangère, demandent à être contrôlées<sup>7</sup>. On en peut dire autant de Jean Juvénal des Ursins. Son histoire, inspirée par la reconnaissance des bienfaits de Charles VI, se distingue, malgré le sentiment qui l'a dictée, par l'amour de la vérité et l'exactitude du récit. On y chercherait en vain, il est vrai, des aperçus et des faits inconnus aux autres chroniqueurs, mais

1. G. Stella, *Annales Genuenses* (1298-1409) dans Muratori, *Rer. Italic scrip.*, xvii, 947-1318.

2. *Annali della repubblica di Genova*. Ces annales furent publiées en 1537 et réimprimées en 1855 (2 vol. in-8°, Gênes, Canepa). Nous nous sommes servi de cette seconde édition.

3. *Historiæ Genuensium libri XII* (Genuæ, 1585).

4. A. M. Chazaud, *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (Paris, 1876, in-8°). M. Chazaud a montré que cette chronique, attribuée à Cabaret d'Orville, si elle avait été rédigée par celui-ci, avait été dictée par un ancien compagnon du duc, vraisemblablement par Jean de Châteaumorand.

5. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 151-9, 211-53, et 269-80..

6. La partie de l'œuvre du religieux concernant le règne de Charles V est perdue.

7. Bellaguet, *Chronique du Religieux de Saint Denis* (Paris, 1839-52, 6 vol. in-4°.)

la probité littéraire de l'auteur écarte tout soupçon d'exagération et de partialité<sup>1</sup>.

1. *Histoire de Charles VI*, 1<sup>re</sup> édit. par les soins de Théodore Godefroy (Paris, 1614, in-4<sup>o</sup>) ; — 2<sup>e</sup> édit. par Denis Godefroy (Paris, 1653, in-fol. avec additions). De nos jours Juvénal des Ursins a été réimprimé dans la collection du *Panthéon littéraire* de Buchon et dans la nouvelle collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France* de Michaud et Poujoulat (1<sup>re</sup> série, t. II, 1836). C'est de cette dernière édition que nous nous sommes servi.

## CHAPITRE PREMIER.

### CROISADE DE PIERRE I, ROI DE CHYPRE.

Les progrès des Ottomans ne se ralentissaient pas, tandis que l'Europe et les puissances chrétiennes du Levant, à la suite de l'échec de la ligue et de la retraite d'Humbert de Viennois, ne savaient ou ne voulaient pas renouer une action combinée contre les infidèles. Ceux-ci avaient profité de ce répit pour étendre leur domination en Asie Mineure, et absorber les états dont l'indépendance avait jusqu'alors empêché l'unité politique de l'empire musulman. Grâce à sa position, l'Arménie était devenue l'objectif des efforts des Turcs ; elle avait vu les émirs turcomans ou arabes occuper successivement Sis, Tarse, Adana, Pélerga, l'Aïas, et tout le littoral, et elle n'existait plus que de nom ; seuls les châteaux forts de Gaban, Pardserpent et Gorighos résistaient encore ; les Turcs avaient même déjà dévasté les environs de ce dernier et attaqué la ville, mais les murailles de la place avaient repoussé leurs assauts.

Une situation aussi précaire appelait un secours immédiat ; le roi Constantin iv l'avait sollicité sans succès de l'Europe, et l'Arménie n'attendait son salut que de l'appui du roi de Chypre. L'avènement au trône de Pierre i (1359) était le seul espoir des Arméniens ; ce prince nourrissait des sentiments belliqueux qu'il avait eu grand'peine à contenir du vivant de son père Hugues iv, et ne demandait qu'à leur donner libre carrière. L'ardeur guerrière du jeune roi se fortifiait de considérations politiques ; il manquait à l'île de Chypre d'occuper une ville fortifiée sur la côte d'Asie Mineure ;

au point de vue commercial, les Chypriotes avaient besoin sur la terre ferme d'un point où les marchands européens pussent échanger leurs produits avec ceux de l'Asie centrale et nouer des relations directes avec Konieh, Sivas, Erzeroum et les grands marchés auxquels aboutissaient les caravanes de la haute Asie. Ils eussent ainsi évité de s'approvisionner dans les ports d'Arménie, de Pamphylie et d'Égypte. L'occasion de réaliser ce projet était trop favorable pour être repoussée. L'Arménie demandait assistance au roi de Chypre et lui offrait en échange d'occuper Gorighos ; Pierre s'empressa d'accepter ces propositions. Dès le 15 janvier 1361, deux galères chypriotes amenaient à Gorighos quatre compagnies d'arbalétriers sous le commandement de Robert de Lusignan <sup>1</sup>, et la place jurait fidélité au roi de Chypre.

Cette prise de possession n'était que le prélude d'événements plus considérables. Le grand Karaman s'était hâté de lever une armée nombreuse et de s'allier aux émirs de l'Aïas et de Lescandelour, ses voisins, tandis que Pierre faisait à Chypre de grands préparatifs, et réunissait à Famagouste une flotte de cent dix-neuf voiles (12 avril 1361), dans laquelle figuraient des contingents fournis par le Saint-Siège, Gênes et les chevaliers de Rhodes. Jamais pareil armement n'avait été fait par les Lusignans ; le roi lui donna comme objectif Satalie, au fond d'un large golfe, sur la côte méridionale d'Asie Mineure, place aussi importante par la force de ses défenses que par l'étendue de son commerce. Débarquant le 23 août à proximité de la ville, l'armée l'emportait le lendemain (24 août 1361) de haute lutte ; les émirs de l'Aïas et de Lescandelour offrayés demandèrent la paix et l'obtinrent en échange d'un tribut annuel et de la promesse de respecter les territoires de Gorighos et de Satalie <sup>2</sup>.

Le succès des armes chrétiennes eut un grand retentissement en Europe, mais la joie qu'il avait inspirée fut courte : on apprit bientôt les dangers qui menaçaient Satalie. L'émir, que les sources contemporaines appellent Tacca, du

1. C'était un chevalier poitevin, venu en Orient pour guerroyer sous la bannière des princes de sa maison.

2. Mas Latrie, *Des relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre* dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 488-95.

nom du pays qui lui obéissait, avait repris les armes aussitôt après le départ du roi de Chypre, et ravageait les environs de la ville ; il tentait même (13 avril 1362) de surprendre la place ; mais, malgré l'échec de cette surprise et quelques succès de la flotte chypriote sur les côtes de Lycie, la position de Satalie restait assez critique pour nécessiter le départ de Pierre I pour l'Occident (24 octobre 1362). Il fallait que le prince obtint des cours européennes des renforts pour continuer la guerre, sous peine de voir s'évanouir les espérances que le début de la campagne avait fait concevoir à la chrétienté <sup>1</sup>.

La première étape du voyage de Pierre I fut Venise ; il y séjourna pendant le mois de décembre 1362 <sup>2</sup> ; de là il traversa l'Italie septentrionale, passant par Milan, Pavie et Gênes (janvier-février 1363) et gagna Avignon par la route de la Corniche. Le mercredi saint (29 mars 1363) il faisait son entrée dans cette ville, où se trouvaient réunis le pape Urbain V, le roi de France, Jean le Bon, le roi de Danemark, Valdemar III, et le comte de Savoie <sup>3</sup>. Si la cause des Chypriotes avait rencontré auprès des cours italiennes, malgré l'accueil magnifique dont elles honorèrent le prince, fort peu d'écho, il n'en fut pas de même à Avignon. A l'instigation du pontife, les rois de France, de Danemark et le comte de Savoie prirent la croix le vendredi saint (31 mars), et promirent de secourir le royaume de Chypre. C'est qu'en effet, Pierre I n'avait pas à craindre d'eux, comme des puissances italiennes, des jalousies de commerce et d'influence dans le Levant. Le roi de France était le type de l'honneur chevaleresque ; il tenait à remplir le vœu que lui avait légué son père, et voyait

1. Mas Latrie, *Des relations* . . . , dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 495-7.

2. Il quitta Venise le 2 janvier 1363. L'autorisation de sortir des états vénitiens lui fut donnée le 1<sup>er</sup> janvier 1363 par le grand Conseil (Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, 240 et 247).

3. Le roi de France était à Avignon depuis novembre 1362, le roi de Danemark depuis le 26 février 1363 (Froissart, éd. Luce, VI, p. xxxviii et xli). La date de l'arrivée du roi de Chypre, faussement fixée au 3 décembre 1362 par Villani, a été déterminée par M. de Mas Latrie (*Histoire de Chypre*, II, 239-40). La présence d'Amédée VI de Savoie n'est pas signalée par les chroniqueurs contemporains. Datta (*Spedizione in Oriente di Amedeo VI*, Turin, 1826, p. 11-2) la déduit d'une bulle apostolique du 1<sup>er</sup> avril 1363.

dans la nouvelle croisade le moyen d'entraîner hors de France les Compagnies qui ruinaient le pays, et dont il était impossible de le débarrasser <sup>1</sup>. Le jeune Philippe de Navarre, fils de Charles le Mauvais, proclamé par Jean II « maistre et gouverneur de toutes les gens à icelle emprise d'aler sur les mescreans Sarrazins ennemis de la foi » avait suivi l'exemple du roi ; après lui le cardinal de Périgord, légat apostolique <sup>2</sup>, Jean d'Artois, comte d'Eu <sup>3</sup>, les comtes de Dammartin <sup>4</sup> et de Tancarville <sup>5</sup>, Arnoul d'Audrehem <sup>6</sup>, le grand-prieur de

1. En 1365, le maréchal Arnoul d'Audrehem fut envoyé auprès du roi de Hongrie pour négocier le passage des routiers dans ce pays. L'empereur Charles IV ne doutait pas du succès ; il offrait même la moitié des revenus du royaume de Bohême pendant trois ans pour subvenir aux frais de l'entreprise, et comptait sur Venise, si le passage n'avait pas lieu par la Hongrie, pour fournir les vaisseaux nécessaires à l'embarquement des Compagnies. Le projet échoua complètement (E. Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, dans Mémoires présentés par divers savants, t. VI (Paris, 1883, in-4°), p. 169).

2. Elie Talleyrand de Périgord, né en 1301, évêque de Limoges en 1324, d'Auxerre en 1329, cardinal en 1331, évêque d'Albano. Il se préoccupa beaucoup de la Terre Sainte ; c'est à lui que Guillaume Bolunzele, voyageur allemand, dédia son *Liber de partibus quibusdam ultramarinis et præcipue de Terra Sancta* (V. Reiffenberg, *Monuments pour servir...*, p. 277-80). Il mourut à Avignon le 17 janvier 1364. Sa mort, survenue en même temps que celle du roi Jean II, ne fut pas, au dire de Guillaume de Machaut, sans influence sur l'échec de la croisade.

3. Ce prince (août 1321-6 avril 1387), fils de Robert d'Artois et de Jeanne de Valois, surnommé *Sans Terre*, reçut en 1352 le comté d'Eu, confisqué sur le connétable Raoul de Brienne. Ce fut toujours un fidèle partisan des rois de France, et jamais sa conduite n'offrit les tergiversations dont celle de son père avait donné l'exemple.

4. Charles, fils de Jean II de Trie et de Jeanne de Sancerre, succéda à son père dans ce comté en 1338. Prisonnier à Poitiers, revenu définitivement de captivité en 1364, il servit avec dévouement la cause royale. Il eut l'honneur de tenir Charles VI sur les fonts baptismaux. Il vivait encore en 1394 (P. Anselme, VI, 671).

5. Jean II, vicomte de Melun, comte de Tancarville, seigneur de Montreuil Bellay et de Warenguebec, gouverneur de Bourgogne, Champagne et Brie, chambellan de France et de Normandie, fils de Jean I et de Jeanne de Tancarville, né avant 1328 et mort en 1382 (P. Anselme, V, 226).

6. Arnoul d'Audrehem, d'une famille artésienne, né vers 1305, prit part à plusieurs expéditions en Ecosse (1337-41), défendit Calais avec Jean de Vienne après le désastre de Crécy et y fut fait prisonnier. Revenu de captivité (1349), il guerroya en Angoumois et en Picardie,

France <sup>1</sup>, le maréchal Boucicaut <sup>2</sup> et la fleur de la chevalerie française avaient pris la croix <sup>3</sup>.

Mais le concours du roi de France ne suffisait pas à Pierre I; il voulait entraîner toute la chrétienté en Orient, et dans ce but visiter toutes les cours européennes. Il quitta Avignon à la fin de mai 1363, se dirigeant vers la Flandre, le Brabant, l'Allemagne, l'Angleterre, pour solliciter l'appui de leurs souverains <sup>4</sup>. Accueilli partout fastueusement, il ne sut pas résister à la séduction qu'exercèrent sur son esprit aventureux et chevaleresque les divertissements et les tournois donnés en son honneur, les ovations qui l'attendaient de ville en ville et que justifiait le renom de bravoure dont il était précédé. Plus de deux ans se passèrent à parcourir l'Europe sans résultat efficace. L'Aragon et la Castille étaient en lutte sanglante, l'Allemagne se désintéressait des choses de la croisade, l'Italie multipliait les difficultés et cherchait par tous les moyens à entraver les desseins du prince; l'Angleterre refusait une adhésion formelle; la France

et fut nommé maréchal de France en 1351 en remplacement du maréchal de Beaujeu. Sa vie se passa à combattre les Anglais et les Compagnies. Il se démit de sa charge en 1368 et fut, en échange, nommé par Charles V porte-oriflamme. Il mourut à la fin du mois de décembre 1370. Voir sur la vie de ce personnage E. Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*.

1. C'était alors fr. Robert de Juilly ou Juillac, devenu plus tard grand-maître de l'Hôpital (1374-76). Avant d'être grand-prieur de France, il était précepteur de Flandre et de S. Vaubourg (1359). (Arch. de Malte. *Reg. Bull. Mag.*, I, f. 102 v<sup>o</sup>.)

2. Jean I le Meingre, dit Boucicaut, seigneur du Bridoré, de la Bretinière et d'Etableaux, naquit à Tours vers 1310. Compagnon d'armes de Du Guesclin et de Jean de Saintré, aussi habile diplomate que vaillant guerrier, il fut un des plus fermes soutiens de la royauté française. En qualité de lieutenant général de Touraine (1360) il fut un des signataires du traité de Brétigny. Quand le roi Jean quitta Avignon, il l'accompagna en Angleterre; en 1364, il participa à la victoire de Cocherel; l'année suivante, ses démarches aboutirent au traité de Guérande entre Jeanne de Penthièvre et Jean de Montfort. Il mourut en mars 1368 à Dijon. C'est le père de Jean II le Meingre, également maréchal de France, qui joua en Orient un rôle capital, auquel une grande partie du présent travail est consacrée.

3. Froissart, éd. Luce, VI, 83-4. — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 127-9.

4. Voir l'itinéraire du roi de Chypre dans Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, II, 240-1.

elle-même, aux prises avec de sérieux embarras financiers, et craignant le retour des grandes Compagnies que le roi de Navarre avaient rappelées de Lombardie, menaçait de ne pas tenir ses promesses ; bientôt même son roi mourait prisonnier volontaire en Angleterre, et cette mort ruinait le dernier espoir de Pierre 1<sup>er</sup>.

Pendant que le roi de Chypre oubliait, dans les fêtes et les délices de l'Occident, la croisade, objet de son voyage, les événements devenaient de plus en plus graves en Orient. Dès le départ de Pierre 1, les émirs coalisés avaient attaqué Satalie par terre et par mer (fin de 1362), mais ils avaient été repoussés et complètement défaits. Cet échec ne les avait éloignés que momentanément ; en 1363, la côte septentrionale de l'île de Chypre avait couru un sérieux danger ; envahie par un parti turc, elle fut dévastée et brûlée ; Cérines même fut menacé. Malgré quelques avantages remportés autour de Satalie par l'amiral Jean de Sur, la situation restait très critique ; on apprit à ce moment que l'émir de Damas avait rompu la paix en emprisonnant les marchands Chypriotes qui se trouvaient dans cette ville ; cette violation des traités était trop flagrante pour ne pas exaspérer Lusignan ; dès qu'il la connut, il courut à Avignon montrer au pape les lettres que lui écrivait, pour la lui annoncer, le prince d'Antioche, son frère, régent du royaume. La Syrie tout entière s'agitait ; le roi de Chypre ne resta pas indifférent à l'indignation générale ; communiquant son enthousiasme à son entourage, il leva une armée peu nombreuse, mais composée d'éléments excellents, engagée en Provence, en Guyenne, en Lombardie, en Flandre, en Angleterre et en Allemagne, et se hâta de passer en Italie afin de regagner l'Orient. Philippe de Mézières, chancelier du roi<sup>2</sup>, alors à Venise, avec le concours du légat apostolique, Pierre de Thomas<sup>3</sup>, avait frêté des ga-

1. Mas Latrie, *Des relations*, etc., p. 497-8 ; — Froissart, éd. Luce, VI, p. XLI-XLVIII.

2. Philippe de Mézières est une des figures les plus sympathiques de l'histoire de Chypre ; son dévouement à ses rois, son ardeur à sauver l'Orient des infidèles ne se démentirent jamais pendant sa longue carrière. Nous aurons souvent, au cours de ce travail, occasion de revenir sur ce personnage.

3. Le B. Pierre de Thomas, religieux carme, originaire de Salignac de Thomas, au diocèse de Sarlat. Il fut évêque de Coron, archevêque de Crète et patriarche de Constantinople. Après la mort du cardinal



lères pour l'expédition, non sans s'être heurté au mauvais vouloir du sénat de Venise qui mit tout en œuvre pour entraver la croisade ; mais le chancelier et le légat avaient déployé tant de zèle et d'activité que le roi put prendre la mer avec ses troupes au mois de juin 1365. La république de Saint Marc, avec une extrême habileté politique, avait, au dernier moment, fait escorter par trois galères vénitiennes l'escadre dont elle avait d'abord à tout prix cherché à empêcher le départ<sup>1</sup>. Elle s'assurait, de la sorte, sous le masque d'un concours désintéressé, le moyen de surveiller et de contrôler les opérations futures<sup>2</sup>.

En quittant l'Adriatique, le roi de Chypre relâcha à Candie ; cette possession vénitienne venait de se révolter contre la métropole. Fomentée par Gènes, l'insurrection pouvait compromettre le succès de la croisade, et à ce titre avait ému la cour apostolique et le roi de Chypre autant que les Vénitiens. L'énergie du doge Laurent Celsi fit rentrer promptement les rebelles dans le devoir ; quand Pierre I se présenta devant l'île, le soulèvement était comprimé<sup>3</sup>. Après quelques jours de repos, l'expédition fit voile vers Rhodes où elle attendit l'arrivée de la flotte chypriote ; celle-ci, comptant cent huit voiles, dont dix gros navires et trente-trois vaisseaux de transport pour les chevaux, rejoignit le roi le 25 août 1365. En présence d'une pareille concentration de forces, dont l'objectif n'était pas connu, les émirs de la côte d'Asie Mineure eurent peur ; ils s'empressèrent de solliciter la paix, dont le grand-maître de l'Hôpital, lié lui-même avec eux, se fit le médiateur. Tranquille de ce côté, Pierre I quitta Rhodes ; les

de Talleyrand il fut nommé légat du Saint-Siège, et son influence fut des plus heureuses pour faire aboutir les projets du roi de Chypre. Il mourut à Famagouste, le 6 janvier 1366 (G. de Machaut, *La Prise d'Alexandrie*, éd. de L. de Mas Latrie, Genève, 1877, p. 281).

1. Mas Latrie, *Des relations...* p. 498-502 ; — id., *Histoire de Chypre*, II, 241 et 283-4.

2. Les instructions données par le doge au capitaine de l'Adriatique (26-7 juin 1365) portent que ce dernier suivra en mer l'armée du roi de Chypre partout où elle ira, et notifiera à la seigneurie le lieu de débarquement, les entreprises et les projets de Pierre I (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 751-2).

3. Mas Latrie (*Histoire de Chypre*, II, 250-2 et III, 742-9) donne sur cette insurrection des pièces émanées des chancelleries de Chypre, de Venise et de Rome.

Hospitaliers avaient joint dix galères aux siennes, et la flotte combinée se dirigea vers la côte d'Asie Mineure ; mais, en pleine mer, le roi, divulguant son plan de campagne, mit le cap sur l'Égypte ; il voulait frapper la puissance du soudan au cœur, et enlever Alexandrie<sup>1</sup> (28 septembre 1365).

Le 9 octobre, la flotte jeta l'ancre devant le Vieux Port d'Alexandrie<sup>2</sup> ; le lendemain le débarquement était ordonné, et les Sarrasins s'avançaient dans la mer pour combattre les croisés. Ce furent de part et d'autre des prodiges de valeur ; parmi les plus intrépides se distinguèrent le jeune comte de Genevois, Amédée III, le maréchal de Chypre, Jean de Morpho<sup>3</sup>, le maréchal de Jérusalem, Simon Thinoly<sup>4</sup>, et le propre neveu de Pierre I, Hugues de Lusignan, prince de Galilée<sup>5</sup>. Le roi ne le céda en rien aux siens ; accompagné de Perceval de Cologne, un de ses chambellans, à sa droite, et de Brémond de la Voulte à sa gauche, il paya de sa personne et se battit avec le plus grand acharnement. Comme leurs compagnons d'armes chypriotes, les chevaliers français déployèrent la plus brillante intrépidité. Perceval de Cologne<sup>6</sup> était un Poitevin, « moult sages et bien imaginatis chevalier et bien enlangagiés », dont Pierre I avait les talents et

1. Mas Latrie, *Des relations*... p. 502.

2. Nous avons suivi, pour raconter la prise d'Alexandrie et les événements qui en furent la conséquence, le récit de Guillaume de Machaut (*La Prise d'Alexandrie*). On peut rapprocher de ce récit celui de la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 164-6.

3. Il était d'une famille chypriote et fut chargé de diverses missions en Europe. Sa conduite devant Alexandrie lui valut le titre de comte d'Edesse ou de Rohais.

4. Après la chute du royaume de Jérusalem on avait conservé, comme titres honorifiques, les charges des grands officiers de ce royaume. Simon Thinoly était presque français pour être allié à la maison de Montolif, une des plus anciennes familles de l'île, et pour avoir longtemps guerroyé en France contre les Anglais sous Jean le Bon et Charles V. Il accompagna Pierre I dans ses voyages en Europe (*Histoire de Chypre*, II, 116).

5. Fils de Guy de Lusignan, connétable de Chypre († 1346) et de Marie de Bourbon. Il épousa Marie de Morpho, fille aînée de Jean de Morpho, comte d'Edesse (Machaut, *La Prise d'Alexandrie*, p. 319).

6. Perceval de Cologne se distingua dans la suite au siège de Limoges (1370), dans l'armée du duc de Lancastre, à Montcontour, devant Sainte Severe, Thouars et la Roche sur Yon (1370-3). M. Kervyn de Lettenhove propose de lire *Coulonges*, nom assez fréquent en Berry, Poitou et Saintonge (Froissart, éd. Kervyn, XXI, 45).

le courage en grande estime. Brémond de la Voulte, d'une famille noble du Vivarais, celle des Lévis-Villars, était aux côtés du roi

- « Com chastiaus sus mote,
- « Fors et fermes et deffensables
- . . . . .
- « Il estoit grans, et lons et fors,
- « Et plus vif c'un alérion,
- « Et s'ot corage de lion ».<sup>1</sup>

Le vicomte de Turenne<sup>2</sup> s'était des premiers jeté à la mer, entraînant ses compagnons par son exemple; près de lui Guy le Baveux « qui doit estre en nombre des preus », et ses deux fils, Robert le Baveux et Jédouin de Beauvillier<sup>3</sup>, déployaient la vaillance dont ils étaient venus chercher l'occasion outre-mer.

Ce n'étaient pas les seuls Français présents à l'expédition.

1. Guillaume de Machaut, *La Prise d'Alexandrie*, v, 2395-6 et 2405-7. — La Voulte est une seigneurie du Vivarais, sur la rive droite du Rhône, au nord est de Privas; elle appartenait à un cousin de Brémond, de la famille d'Anduze, et entra dans la maison de Lévis par le mariage de Philippe, père de Brémond, avec Antoinette d'Anduze. — Brémond, second fils de Philippe, porta tour à tour les surnoms d'Anduse, de la Voulte, de Poligni et de Chateaumorand; ce dernier titre, qui lui est donné dans un acte du 5 février 1440, lui venait de sa femme, fille unique de Jean de Chateaumorand, et il est probable qu'il ne le prit qu'après la mort de son beau-père (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 267; — Chazaud, *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. xii-xiii).

2. Guillaume Roger, III<sup>e</sup> de ce nom, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, baron d'Alais, Anduse, etc., fils de Guillaume Roger II et de Marie de Chambon, avait acheté la vicomté de Turenne en 1350 de Cécile de Comminges, sœur de sa femme Eléonore de Comminges.

3. Mas Latrie donne ces noms comme ceux des fils de Guy le Baveux (*La Prise d'Alexandrie*, p. 318). Voici ce que Guillaume de Machaut (v. 2422-25) dit de ces trois guerriers :

- « Ce sont iij chevaliers de France
- « Qui aiment honneur et vaillance,
- « Et qui les vont par toute terre
- « Où on peut aler, pour les querre. »

Guy le Baveux est plus connu dans l'histoire que ses fils. Il fut tour à tour au service du roi de France et du duc de Bourgogne, et prit part, en cette qualité, aux principaux événements militaires du règne de Charles v. — V. sur ce personnage Froissart, éd. Kervyn, xxii, 53.

L'histoire nous a conservé les noms de quelques autres<sup>1</sup>, du seigneur du Puchay, de Jean de Friquans, un agent navarrais dont Charles v venait d'acheter l'appui<sup>2</sup>, et de trois chevaliers normands, Jean de la Rivière, sire de Préaux<sup>3</sup>, Guillaume de Basqueville<sup>4</sup>, et Jean de Taillanville, sire d'Yvetot<sup>5</sup>; leurs brillants antécédents militaires faisaient présager, dans la campagne d'Égypte, de beaux coups de lance et de vaillantes « emprises d'armes ».

Le combat, commencé avec la plus vive ardeur, continuait sans se ralentir; huit mille Chrétiens s'étaient jetés à l'eau et, malgré leur infériorité numérique, repoussaient lentement l'ennemi sur la plage. Pendant ce temps les Hospitaliers

1. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 164-6.

2. Ce personnage, originaire de Picardie, est indifféremment appelé Jean de Friquans, Friquet de Fricamps, ou Jean dit Friquet de Fricamps. Le 28 avril 1364, il accepta du roi de France une pension annuelle de mille livres et le titre de chambellan, consentant à ce prix à abandonner le parti de Charles de Navarre. (Froissart, éd. Kervyn, XXI, 374; — cf. *Chronique normande du XIV<sup>e</sup> siècle*, par A. et E. Molinier, Paris, 1882, passim).

3. Jean de la Rivière, fils aîné de Jean de la Rivière et d'Isabeau Dougerant, était premier chambellan du duc de Normandie, capitaine de Vernon en 1364, et prit part avec le maréchal de Blainville au siège d'Evreux (juillet 1364). M. Kervyn de Lettenhove dit qu'il mourut vers 1365 en pèlerinage à Jérusalem. Cette indication n'est pas exacte; s'il est vrai que Jean de la Rivière était mort avant le 30 septembre 1367 (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n<sup>o</sup> 412), il est certain qu'il prit part à l'expédition de 1365, qu'il n'était pas un *pèlerin*, mais un *croisé*, et que sa mort ne saurait être antérieure aux derniers mois de 1365. Il tenait le titre de sire de Préaux de sa femme Marguerite de Préaux (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 23).

4. Guillaume vi Martel de Basqueville emprunta, le 16 mars 1365, du maréchal de Blainville, second mari de sa mère Jeanne Malet de Graville, cinq cent onze francs d'or « pour le saint voyage d'outre mer ». D'abord partisan de Charles le Mauvais (1358-1364), Guillaume Martel renonça bientôt à suivre la fortune de ce prince. Il assista à la prise de Meulan contre lui, à la bataille de Cocherel, et à la prise d'Acquigny (1364) qui ruina les espérances des Navarrais. Après son retour d'Orient, en 1368, il défendit Louviers contre les Compagnies, et Harfleur, en 1378, contre le comte d'Arundel. Il mourut vers 1380. (A. Hellot, *Essai historique sur les Martel de Basqueville*, Rouen, 1879, p. 41-7).

5. C'est le premier des sires d'Yvetot qui ait affecté de prendre le titre de roi. M. Fromentin (*Essai historique sur Yvetot*, 1844, p. 38) cite en 1381 la première trace de ces prétentions royales. Il semble, d'après le texte de la *Chronique des quatre premiers Valois*, qu'on doive reculer d'une vingtaine d'années le début de ces aspirations.

débarqués plus à l'est vers Rosette, au Nouveau Port, tournaient les Musulmans sans être inquiétés, et les poursuivaient jusqu'aux portes de la ville qui se refermaient derrière eux. Les croisés reprennent alors haleine, débarquent les chevaux, et, à l'instigation du roi, l'assaut est résolu. Perceval commande l'attaque; la bataille recommence à la porte de la Douane; devant la vigoureuse résistance de l'ennemi, il faut appeler les réserves, composées des Hospitaliers sous le commandement du roi; après un nouvel effort la place est emportée et mise à sac; toutes les portes de la ville sont occupées, sauf la porte du Poivre, que le roi a vainement tenté d'enlever afin de couper les communications de l'ennemi avec le Caire.

Le lendemain (samedi 11 octobre), le corps sarrasin resté dans la ville est mis en fuite et forcé d'abandonner Alexandrie; mais les croisés étrangers comprennent qu'il leur sera impossible de se maintenir dans leur nouvelle conquête. Le vicomte de Turenne se fait l'interprète de leurs sentiments et demande, en leur nom, d'évacuer une place qu'on ne saurait défendre. Le roi et le légat Pierre de Thomas cherchent en vain à détourner l'armée de ce projet; sans se laisser toucher par leurs exhortations, elle regagne la flotte, les Sarrasins rentrent dans la ville, et Pierre I se voit forcé de se rembarquer.

Ce coup de main heureux fut, pour les armes chrétiennes, un brillant mais fatal succès. Le soudan avait été attaqué sans avoir reçu aucune signification de guerre; peut-être même les faits, dont Damas avait été le théâtre et qui avaient motivé les armements du roi de Chypre, lui étaient-ils inconnus; aussi l'agression subite des croisés l'exaspéra-t-elle, et lui dicta-t-elle contre les marchands chrétiens résidant en Egypte et en Syrie les représailles les plus odieuses et les plus cruelles. Tous furent arrêtés, dépouillés de leurs biens, torturés et contraints à livrer le numéraire et les marchandises qu'ils possédaient. Seuls les Vénitiens surent profiter de l'éloignement des alliés pour renouer avec l'Egypte des relations commerciales. Leur rôle, du reste, dans toute cette campagne, semble mystérieux; après avoir déconseillé la croisade, ils se décident, au dernier moment, à y prendre part, moins par zèle pour la cause commune que pour exercer une surveillance constante sur les opérations. Les instruc-

tions données par la seigneurie à ses agents sont formelles sur ce point ; elles chargent même les provéditeurs de Crète, dans le cas où le roi de Chypre attaquerait quelque partie de la Turquie en paix avec les Vénitiens, d'avertir l'émir du pays que l'expédition a lieu sans le consentement de la république<sup>1</sup>. Autant avouer que les vaisseaux de Venise joueront le rôle d'espions et préviendront l'ennemi des plans de la flotte. Sans la précaution prise par le roi de Chypre de ne divulguer le but de l'expédition qu'en pleine mer, Venise aurait secrètement informé les Sarrasins des mouvements dirigés contre eux, comme elle le fit pendant la campagne du maréchal Boucicaut en 1403<sup>2</sup>. Nul doute qu'elle n'ait insisté pour l'évacuation d'Alexandrie, afin de conserver ses rapports de commerce avec l'Égypte ; ne fallait-il pas empêcher la ruine de ce pays, et détourner l'orage qui le menaçait ? Les Vénitiens offrirent leur médiation et, grâce à leurs secrètes intelligences avec l'aristocratie chypriote, ils parvinrent à protéger les états du soudan d'une nouvelle invasion en décidant le roi à s'attaquer aux Turcs d'Asie Mineure. La politique vénitienne n'hésitait pas à sacrifier à ses propres intérêts la cause de la chrétienté<sup>3</sup>.

En Occident, la prise d'Alexandrie eut un effet considérable ; annoncée par Urbain v au monde chrétien, elle ralluma partout l'enthousiasme et le zèle, et on put espérer qu'un mouvement durable d'émigration en Orient allait s'établir ; quelques princes prirent la croix, mais leur exemple ne fut suivi que d'un petit nombre de chevaliers, amoureux d'aventures et excités par les récits fabuleux que la victoire d'Alexandrie avait fait naître. Eux-mêmes restèrent en Europe ; le pape, cédant aux sollicitations des états maritimes, dont le commerce souffrait par suite de la guerre déclarée aux Égyptiens, dut engager Pierre I à traiter ; celui-ci, abandonné des cours européennes, réduit à ses seules forces, consentit à suspendre les hostilités, et autorisa les

1. Voir plus haut, p. 124, note 2. — 3 juillet 1365. Instructions de Venise aux autorités de Crète, dans Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 752-3.

2. Voir plus bas le récit de cette campagne, au livre v, chap. III et IV.

3. Mas Latrie, *Des relations...* p. 503.

négociants vénitiens, génois et catalans, à s'entremettre pour la conclusion de la paix <sup>1</sup>.

Pierre I était revenu à Chypre après l'expédition d'Alexandrie; obligé de ménager les Egyptiens, il avait porté toute son attention sur les côtes méridionales d'Asie Mineure et sur les agissements des princes turcs qui les occupaient. Ceux-ci étaient d'abord restés sur la défensive; mais, à la nouvelle de l'attaque d'Alexandrie, ils s'étaient préparés à secourir le soudan, et avaient équipé une flottille destinée à remonter le Nil jusqu'au Caire. Cet armement se faisait avec beaucoup de hardiesse sur la côte de Caramanie, en face de l'île de Chypre. Informé à son retour de ces faits, le roi donna l'ordre à l'amiral de châtier l'audace des mécréants, et de détruire leur flotte. Les Chyriotes n'eurent pas de peine à surprendre les Turcs près de Lescandelour, à les massacrer et à brûler leurs bâtiments. Encouragée par ce facile succès, la jeunesse guerrière voulut pousser plus loin les avantages obtenus, et l'amiral songea à profiter de ces dispositions pour tenter un coup de main sur Lescandelour <sup>2</sup>. Les premiers ouvrages furent enlevés sans peine, mais le château résista; les Chyriotes, remontant le cours du Mélas <sup>3</sup>, qui se jette dans la mer à quelque distance à l'est de la ville, se bornèrent alors à ravager le pays environnant, et, après avoir capturé tous les bâtiments qu'ils rencontrèrent, à rentrer à Famagouste (fin de 1366) <sup>4</sup>.

L'année suivante, pendant que les négociations s'ouvraient avec l'Egypte, celle-ci avait encouragé le grand Karaman, à tenter sur Gorighos une attaque décisive avec tous les troupes dont il disposait. Elle espérait que cette diversion obligerait Pierre I à dégarnir Chypre et à accepter les conditions de paix qu'il lui plairait de dicter. Le roi, pénétrant le dessein de l'ennemi, resta à Nicosie pour défendre l'île et poursuivre les négociations entamées avec les commissaires égyptiens.

1. Mas Latrie, *Des relations*... p. 504.

2. Nous savons que l'émir de l'Escandelour avait obtenu la paix du roi de Chypre; il est probable qu'il l'avait rompue pendant l'expédition d'Egypte, et que cette rupture justifiait l'attaque dont la place fut l'objet.

3. Ce fleuve est appelé dans les documents contemporains le *fleuve du Seigneur Monongati*; c'est certainement le Mélas.

4. Mas Latrie, *Des relations*... p. 504-6.

Il mit son frère Jean d'Antioche à la tête de l'expédition de Caramanie. Sous le commandement de ce dernier, six galères, armées en guerre et portant des secours de toute nature pour la garnison de Gorighos, quittèrent Famagouste au commencement de l'année 1367 (janvier-février). Elles étaient montées par trois cents archers et cinq cents hommes d'armes ou sergents, choisis parmi les chevaliers chypriotes et chevaliers étrangers. Ces derniers, qui avaient gagné le Levant à la nouvelle de la prise d'Alexandrie, étaient en majorité, et la France était dignement représentée parmi eux <sup>1</sup>.

La première galère, commandée par le prince d'Antioche, portait les Chypriotes: Simon Thinoly, chambellan du roi de Chypre, Jean de Morpho <sup>2</sup> et l'élite de la noblesse de l'île; la seconde, sous les ordres du tricolprier de Chypre, Jacques de Norès, se composait aussi de sujets de Pierre de Lusignan; parmi eux Jean d'IBelin, Jacques Petit et un chevalier anglais, Robert le Roux, qui s'était distingué dans les guerres anglo-françaises <sup>3</sup>. La troisième obéissait à Jean de Monstry, amiral de Chypre, et à Guy le Baveux, dont la valeur était tenue en haute estime par le roi <sup>4</sup>; à son bord se trouvait la fleur des chevaliers français, au nombre de vingt-cinq, sans compter les écuyers; c'étaient les sires de Nantouillet <sup>5</sup> et de Clairvaux, Foulques d'Archiac <sup>6</sup>, Jacques de Mailly <sup>7</sup>, Robert le Baveux, fils de Guy, et Renaud le Baveux, son cousin, Saquet de Blaru, Pierre de la Grésille, que Frois-

1. Mas Latrie (*Des relations...* p. 504-16) a raconté cette campagne d'après Machaut, qui donne sur ces événements beaucoup de détails (*La Prise d'Alexandrie*, v. 4454-5643). Machaut est la source principale pour toute cette période.

2. Voir plus haut, p. 125.

3. Gouverneur de Villefranche, il servit dans l'armée du duc de Lancastre (1369), puis fut capitaine de Cherbourg jusqu'en 1379. En 1396, il prit part à l'expédition de Frise (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 54).

4. Voir plus haut, p. 126.

5. Renaud de Nantouillet épousa Jeanne des Landes. Il échappa par miracle à l'incendie de la danse des sauvages en janvier 1393 (Froissart, éd. Kervyn, xxii, 261-2).

6. Fils d'Aymar III, sire d'Archiac, épousa Letice de la Marche (Froissart, éd. Kervyn, xx, 103-4).

7. On trouve un Jacques de Mailly figurant avec le titre de chevalier et chambellan du roi dans les comptes de Jean de Percy, trésorier des guerres, pour 1412 (P. Anselme, viii, 630).



sart qualifie d' « appert homme ès armes durement <sup>1</sup> », Hervé le Coche qui servit sous le comte d'Alençon et le duc de Bourgogne <sup>2</sup>, etc. <sup>3</sup>.

Si cette galère comprenait surtout des Flamands, des Brabançons et des Bretons, le quatrième bâtiment comptait aussi nombre de chevaliers gascons, angevins et bretons. Il était commandé par Florimond de Lesparre, un capitaine gascon dont le renom militaire et les aventures emplissaient l'Europe. C'était, en effet, une figure originale que celle de ce seigneur, dernier de sa race, allié à toutes les familles princières du midi de la France, mêlé à tous les grands événements qui ont rempli la dernière moitié du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, et dont l'existence fut remplie de vicissitudes et de bizarreries de toutes sortes.

La famille de Lesparre, puissante dans le Bordelais dès le <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, avait maintenu son crédit jusqu'à l'élévation, au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, des Grailly ; elle resta toujours fidèle aux rois d'Angleterre ; Florimond, fils de Cénébrun <sup>iv</sup> auquel il succéda en 1363, continua cette fidélité héréditaire, malgré d'étroits liens de parenté avec les Périgord et les Rauzan, dont l'attachement au parti français était absolu. Le traité de Brétigny avait rendu sans emploi l'épée de Florimond, et le tempérament aventureux du seigneur de Lesparre s'accommodait mal de l'inaction ; aussi accueillit-il avec empressement l'occasion de reprendre les armes ; le voyage de Pierre <sup>i</sup> de Lusignan à la cour du Prince Noir (1364) avait soulevé un enthousiasme général parmi les chevaliers gascons ; Florimond s'était croisé des premiers ; sa femme

1. Il défendit Moncontour en 1370 ; de 1368 à 1370, il reçut de Charles <sup>v</sup> en Anjou et dans le Maine des terres confisquées sur des partisans des Anglais. Il avait, en 1371, quatorze chevaliers et soixante-trois écuyers sous ses ordres. En 1393, il figurait à l'armée du Mans (Froissart, éd. Kervyn, <sup>xxi</sup>, 432).

2. Henri ou Hervé le Coche était sénéchal de Saintonge, et servait sous le comte d'Alençon en 1340. Il faisait partie de l'escorte du duc de Bourgogne quand celui-ci alla au-devant du roi d'Angleterre en 1396. Il fut nommé capitaine de Saint Jean d'Angély le 29 octobre 1375 (Froissart, éd. Kervyn, <sup>xxii</sup>, 75 ; — Delisle, *Mandements de Charles <sup>v</sup>*, n° 1175).

3. Nous ne citerons pas tous les noms donnés par les chroniqueurs. Le lecteur les trouvera groupés par ordre alphabétique aux pièces justificatives, pièce n° <sup>iii</sup>.

l'avait accompagné jusqu'à Avignon<sup>1</sup>. Lui-même, avec ses aventuriers, s'était attaché à la fortune du comte de Savoie<sup>2</sup>, et c'est de Constantinople que, licencié après l'expédition d'Amédée VI, il avait accepté de prendre du service auprès du roi de Chypre<sup>3</sup>.

Sur la galère de Lesparre étaient montés Thibaut du Pont « bon homme d'armes » au témoignage de Froissart, qu'on vit en Espagne avec les Compagnies, en Bigorre avec Henri de Transtamare, et qui fut tué plus tard à la bataille d'Aymet (1377) par les Anglais<sup>4</sup>, — Jean de Sovains, un chevalier angevin, — le Breton Jean de Rochefort, dont le nom est mêlé aux principaux faits de guerre dont la Bretagne fut le théâtre au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, — et Bertrand de Grailly, bâtard du vicomte de Benauges,

- Bon chevalier
- Cointe, apert, courtois et legier
- Qui aime honneur et het de bas<sup>6</sup>.

La cinquième galère, commandée par le Cordelier de Pui-gnon, se composait en grande partie de chevaliers normands,

1. Urbain V, par une bulle du 14 mars 1365, accorda à Marguerite d'Astarac, femme de Florimond, l'absolution plénière réservée ordinairement aux croisés (Rabanis, *Notice sur Florimond, sire de Lesparre*, Bordeaux, 1843, in-8°, passim).

2. Voir, au chapitre suivant, la croisade d'Amédée de Savoie.

3. Florimond entra au service de Pierre de Lusignan vers le mois d'octobre 1366. Il ne prit donc pas part à l'expédition d'Alexandrie (*La Prise d'Alexandrie*, p. 287, note 69).

4. Il fut aussi capitaine de Rochechouart; il fit prisonnier Eustache d'Aubercicourt, assista aux combats de Soubise, de Chizé et aux sièges de Saint Jean d'Angely, de Derval (1372-3) et de Bergerac (1377). Il mourut cette même année (Froissart, éd. Kervyn, xxii, 377; — Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 818; — Mas Latrie, *Des relations...* p. 508).

5. Jean de Rochefort avait rendu hommage à Charles de Blois à Rennes en 1341. Il assistait au combat de Mauron, près Ploërmel, le 14 août 1352, du côté des Français. En 1371, il prit part à l'expédition d'Allemagne, où il semble qu'il soit mort. En tous cas, il était mort avant le 27 janvier 1377, comme nous l'apprend un document relatif à des biens sis à Saint Lo et dont la possession fut confirmée à sa fille Jeanne de Rochefort, femme de Jacques de la Coudroye, par le roi Charles V (*Chronique normande*, p. 50 et 296; — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 217-8; — *Mandements de Charles V*, n° 1327).

6. Machaut l'appelle Bertran de Benauges, oncle du captal de Buch (*La Prise d'Alexandrie*, v. 4714-7).

parmi lesquels d'Estouteville, seigneur de Torcy<sup>1</sup>, Basqueville, la Rivière, Friquans, du Puchay, Taillanville<sup>2</sup>, et deux chevaliers picards, le seigneur de Bellangues<sup>3</sup> et Jean de Cayeu<sup>4</sup>.

Dans la sixième et dernière galère, qui obéissait à Bremond de la Voulte, à côté de Normands comme Aimé de Coutances, Tribouillard de Tribouville, Hugues de Verneuil, de Bretons comme le sire de Montbouchier<sup>5</sup>, se trouvaient des chevaliers siciliens, des Bourguignons, Philippe de Jaucourt<sup>6</sup> et le seigneur de Flavigny, et des Dauphinois, les sires de Sassenage et de la Voulte<sup>7</sup>.

Le 26 février 1367, Jean d'Antioche quittait Famagouste à destination de Gorighos avec quatre galères, laissant en arrière les vaisseaux de Bremond de la Voulte et de Monstry dont l'armement était incomplet. Il avait hâte de secourir la place, que menaçait l'armée du grand Karaman, forte de quarante-cinq mille hommes, et établie sur une haute montagne qui dominait le château, au nord de la ville, dans une position très forte. Le renfort qu'il amenait était d'un millier de lances.

A peine débarqué, le prince d'Antioche (28 février 1367) fait une sortie dans l'espoir de surprendre l'ennemi, mais

1. Nicolas, dit Colart d'Estouteville, seigneur de Torcy, d'Estoutemont et de Beyne, épousa la fille du maréchal de Blainville. En 1364, il était capitaine des gens d'armes du diocèse de Rouen; il mourut entre 1414 et 1416 (P. Anselme, VIII, 97).

2. Voir sur ces personnages, plus haut p. 127.

3. Probablement Guillaume de Bellangues; il servait en Bretagne en 1373; il était seigneur de Vimes en Vimeu (*Mandements de Charles V*, n° 967; — *La Prise d'Alexandrie*, v. 4738).

4. Un Jean de Cayeu défendait Tournay en 1340. La famille était issue d'Arnoul d'Ardres, seigneur de Cayeu, qui épousa Eléonore de Varennes; un autre Jean de Cayeu servait en 1386 dans « l'ost de l'Escluse » (Froissart, éd. Kervyn, xx, 527).

5. Montbouchier est dans la paroisse de Vignoc (Ille et Vilaine, arr. de Rennes, cant. d'Hédé). D'après M. Kervyn de Lettenhove, on rencontre à l'époque qui nous occupe trois personnages portant ce nom: Alain, Jean et Louis.

6. Fils de Richard de Jaucourt et de Marie de Villarnoul. Il servit sous Coucy et fut conseiller du duc de Bourgogne. Il avait épousé Isabelle de Beauvoir et testa en 1392 (Froissart, éd. Kervyn, XXII, 2).

7. Sassenage (Isère, arr. de Grenoble). La Voulte (Ardèche, arr. de Privas).

celui-ci, instruit de cette marche, détache un corps de troupes considérable, et les croisés, accueillis par une grêle de traits, sont contraints de battre en retraite. Cet engagement ne leur eût coûté aucune perte sans l'impatience de Florimond de Lesparre qui, malgré la défense du prince, marcha au devant des Turcs ; son courage et celui de ses compagnons furent impuissants à compenser leur infériorité numérique. Dans cette escarmouche, lui et Jean de Sovains furent blessés ; Thibaut du Pont faillit être fait prisonnier ; un écuyer « de haut pris », Jean de Rochefort, et le sire de Benanges le dégagèrent<sup>1</sup> ; Lesparre dut rallier en toute hâte sa petite troupe et regagner la ville.

Le lendemain lundi, une nouvelle bravade des chevaliers étrangers faillit avoir les plus funestes conséquences. La galère de Monstry, arrivée de la veille à Gorighos, était restée dans le port ; ceux qui la montaient, irrités de ce contretemps qui menaçait de les empêcher d'être les premiers à la bataille, débarquent au nombre de cent vingt, et, sous la conduite de Philippe d'Omont<sup>2</sup>, tandis que les chefs délibèrent sur la conduite des opérations militaires, courent sus à l'ennemi qu'ils aperçoivent devant eux. Les premières lignes se rompent devant l'impétuosité de leur attaque, mais les Turcs, revenus d'une première surprise, les enveloppent bientôt. Leur situation devient critique ; ils reculent lentement vers la plage ; du château, un grand nombre de chevaliers, parmi lesquels Jean Pastez, Guy le Baveux, Monstry, viennent à leur secours. La mêlée est générale et sanglante ; les fils de Guy le Baveux, Jean de Rochefort, Saquet de Blaru, font des prodiges de valeur et couvrent la retraite. Il faut que le prince d'Antioche envoie Foulques d'Archiac et Bertrand de Benauges, porteurs d'un ordre formel, pour faire rentrer les croisés dans la ville.

Les pertes des chrétiens, dans cette escarmouche, avaient

1. Mas Latrie (*Des Relations...* p. 510), par suite d'une mauvaise interprétation du texte de Guillaume de Machaut, dit que les Chrétiens laissèrent vingt morts sur la place ; ce sont, en réalité, les Sarrasins qui subirent cette perte.

2. C'était le fils de Pierre, dit Hustin d'Omont, qui fut créé porte-oriflamme en 1397. Il avait été fait prisonnier, comme son père, par les Anglais et fut racheté comme lui par Jean II (Froissart, éd. Kerlyn, xx, 207 ; — *Mandements de Charles V*, n° 125).

été sérieuses ; parmi les morts Philippe d'Omont, Bonau de Bon et six autres chevaliers ; parmi les blessés Pastez, Guy le Baveux, Monstry, Gobert de la Bove, Mensart de Resigny, etc. ; des cent vingt hommes de la galère de Monstry, à peine une vingtaine était saine et sauve.

Rendue prudente par l'expérience, l'armée, malgré l'arrivée de la sixième galère, celle de Brémond de la Voulte, se décide à attendre de nouveaux renforts avant de prendre l'offensive ; elle s'enferme dans le château, tandis que les galères retournent à Chypre pour amener les secours ; les ordres les plus sévères sont donnés pour éviter le retour d'accidents pareils à ceux des jours précédents. Un aussi brusque changement d'attitude de la part des Chrétiens tient les Turcs en défiance ; les Chypriotes, occupés à soigner leurs blessés, ne songent pas à rompre une défense dont ils reconnaissent enfin l'utilité, et pendant huit jours on s'observe de part et d'autre sans agir.

Le neuvième jour (7 mars 1367), Florimond de Lesparre remarque dans l'armée turque un mouvement insolite : on descend les pavillons, on plie les tentes, et tout semble indiquer la levée du camp. Prévenu par Florimond, le prince d'Antioche se décide, sans attendre les secours de Chypre, à profiter de ce moment de désordre pour attaquer l'ennemi. Il sort de la place à la tête de six cents combattants, divisés en trois corps ; lui-même, à l'aile droite, tourne la montagne du côté de l'Orient, Florimond de Lesparre exécute le même mouvement vers la gauche, et Bremond de la Voulte aborde la position de front, à l'endroit le plus escarpé. Malgré une grêle de traits, de flèches enflammées et de pierres, les Chrétiens gravissent la montagne de pied ferme ; au sommet les trois corps se réunissent et parviennent, par une heureuse manœuvre, à tourner les machines de guerre, à s'établir entre elles et les Turcs, et à s'emparer des premières tentes. Après quelque repos, les Musulmans ralliés reviennent au combat ; le prince d'Antioche, au centre, à côté de la bannière de Notre-Dame, soutient le choc principal sans faiblir ; ses lieutenants, à ses côtés, résistent également avec avantage ; vers le soir, l'émir, voyant l'inutilité de ses efforts et l'intrépidité des Chrétiens, se décide à battre en retraite.

C'est le moment que le prince attend ; une mêlée terrible s'engage : excités par la victoire, les croisés poursuivent, au

milieu du camp bouleversé, les Turcs qui cherchent en vain à défendre leur vie ; tout est massacré sans pitié ; c'est un spectacle affreux : aux cris des mourants, au hennissement des chevaux, aux pleurs des femmes et au bruit des armes, s'ajoute l'horreur d'une lutte nocturne. Rien ne résiste aux efforts des croisés ; la défaite des infidèles est complète.

L'armée chrétienne, cependant, ignorait le motif du mouvement de retraite dont Florimond de Lesparre avait si heureusement surpris les préparatifs ; assurément elle était loin de soupçonner la vérité. On venait d'apprendre au camp turc, que les Mamelouks du Caire s'étaient révoltés et avaient assassiné le grand bacha ; celui-ci était partisan de la paix avec Chypre, et sa mort pouvait amener de graves complications diplomatiques et militaires ; aussi le grand Karaman, voyant l'effet que la nouvelle avait produit parmi ses soldats, avait-il jugé prudent de se retirer au delà du Taurus pour y attendre en sécurité les événements. Le prince d'Antioche eut assez de bonheur et un coup d'œil assez prompt pour profiter du désarroi des Turcs et risquer une action décisive. Le succès couronna sa hardiesse ; le butin fut immense. Les secours, dont le roi avait annoncé l'envoi très prochain, devenaient inutiles, et après quelques jours de repos, pendant lesquels les honneurs funèbres furent rendus en grande pompe aux Chrétiens morts à l'ennemi, la croisade quitta Gorighos pour regagner Chypre (12-14 mars 1367), laissant quelques renforts dans la place<sup>1</sup>.

On ne tarda pas à ressentir les heureux effets de cette victoire ; le grand Karaman, cherchant à se faire pardonner son agression, demanda la paix ; le roi, pour conserver toute sa liberté d'action contre l'Égypte, accueillit les ouvertures de l'émir, et un traité fut conclu entre les deux princes. Les Karamans, tant que vécut Pierre I, n'osèrent plus inquiéter les Chypriotes et la prospérité commerciale de Gorighos se releva promptement.

Les négociations avec l'Égypte, cependant, étaient entrées dans une nouvelle phase ; les plénipotentiaires arabes, d'accord avec les commissaires chypriotes, avaient arrêté les articles du traité et étaient allés les faire ratifier au Caire. Une ambassade, envoyée et conduite par le tricoplier

1. Mas Latrie, *Des Relations*... p. 512.

Jacques de Norès, accompagnait les négociateurs musulmans ; elle était chargée de mener à bien l'échange des prisonniers ; ce fut à qui en ferait partie <sup>1</sup>. Seuls Guy le Baveux et ses fils, Robert le Roux avec ses deux écuyers Jean de Contes et Jean de Beauvillier, obtinrent du roi l'autorisation d'accompagner Jacques de Norès ; un écuyer, Jean de Reims, parvint aussi à s'embarquer avec eux en se faisant admettre dans l'entourage d'un des plénipotentiaires chypriotes, le Génois Doganeo Cattaneo <sup>2</sup>.

Les conseillers du sultan et le peuple penchaient pour la paix, mais le divan, espérant lasser le roi de Chypre en gagnant du temps, reprit les négociations sous le prétexte de la mort d'un des principaux négociateurs <sup>3</sup>. Pierre I refusa d'entrer dans la voie qu'on voulait lui imposer ; il n'avait pas encore désarmé ses galères, et les chevaliers étrangers étaient encore pour quelques mois à sa solde. Il demanda donc simplement la ratification du premier traité, et pour être prêt, en cas de refus, à recommencer la guerre, il réorganisa son armée et traita avec Tacca, l'émir de Satalie, dont l'hostilité eût pu lui causer de graves embarras (mars-septembre 1367).

Le divan, cependant, persévéra dans sa conduite, et Pierre I se mit en devoir de reprendre la campagne ; une nouvelle attaque sur Alexandrie était impossible, car la côte d'Egypte était sur ses gardes ; le roi se dirigea donc vers la Syrie avec toute sa flotte (septembre 1367).

Au moment de quitter Chypre, se produisit un incident dont le sire de Lesparre était la cause. Cassé aux gages avec sa compagnie par le roi, pour des motifs sur lesquels aucun des écrivains contemporains ne s'est nettement expliqué. Lesparre demanda à prendre part à l'expédition ; voyant ses services repoussés, il se retira fort irrité et envoya au roi, par lettres des 3 et 4 août 1367, un cartel en règle, moyen

1. On espérait, au retour, pouvoir visiter le Saint Sépulcre et la Terre Sainte (*La Prise d'Alexandrie*, v. 5855-8).

2. C'est aux récits de Jean de Reims que Machaut dut la plupart des détails de son poème. Les autres négociateurs chypriotes furent probablement les Génois Pierre Racanelli et Jean Imperiale (*Histoire de Chypre*, II, 292-3).

3. Voir les détails de ces négociations dans Guillaume de Machaut (*La Prise d'Alexandrie*, v. 5944 à 6635).

sinon respectueux, du moins chevaleresque de mettre fin à la querelle. La réponse du roi ne se fit pas attendre ; il écrivit de son château du Quid <sup>1</sup> (15 septembre 1367) qu'il partait pour le service de Dieu, mais qu'aussitôt la guerre terminée, il répondrait à Paris, le jour de la saint Michel de l'année suivante (29 septembre 1368), au défi que Lesparre lui avait porté. Le champ clos cependant n'eut pas lieu : le pape s'entremet entre les deux adversaires et, après de longues négociations, obtint une réconciliation dans laquelle Lesparre s'humilia devant le roi et reconnut ses torts (8 avril 1368<sup>2</sup>).

De pareilles susceptibilités, nées le plus souvent de motifs futiles, se produisaient presque chaque jour, rendant le succès des expéditions d'outre-mer fort problématique. Dans la campagne précédente, l'indiscipline des chevaliers ou leur bravoure irréfléchie avait causé à l'expédition de graves embarras, et presque compromis l'existence de l'armée ; dans la suite, nous aurons trop souvent l'occasion de signaler des faits analogues et leurs conséquences désastreuses.

La flotte fit voile vers Tripoli ; après un débarquement heureux, les croisés contraignent les Sarrasins à se replier dans la ville, y pénètrent à leur suite et la livrent au pillage (29 septembre 1367). Tortose, Laodicée et Bélinas subissent le même sort. Le roi d'Arménie a donné rendez-vous à Pierre I devant l'Aïas, enlevée aux Arméniens par les Turcs ; ceux-ci sont chassés de la ville après un sérieux combat, mais le château résiste aux efforts des Chrétiens ; le roi d'Arménie ne se montre pas comme il l'avait promis, et après huit jours d'attente, dans la crainte d'être surpris par les gros temps, le roi de Chypre se décide à regagner ses états (5 octobre 1367).

Le retour de Pierre I dans l'île peut être considéré comme la fin de la croisade ; ce n'est pas que le roi ait renoncé à poursuivre les opérations militaires, mais ses troupes sont trop affaiblies pour supporter les fatigues d'une plus longue campagne. Il faut, pour la continuer au printemps prochain, demander un nouveau secours à l'Occident ; Pierre reprend,

1. Ce château était situé au village de Kili (*Cilium*) près de la mer, à l'ouest de Larnaca et de la Scala.

2. Cet épisode est raconté avec beaucoup de détails par Machaut (*La Prise d'Alexandrie*, v. 7400 à 7935).



dans ce but, le chemin de l'Europe (octobre 1367), mais le Saint-Siège se refuse à autoriser une seconde croisade, dont l'échec est certain en raison de l'état politique des cours européennes. Il engage le roi à renouer des négociations de paix avec le sultan, et les instances d'Urbain v, jointes à celles des villes maritimes de la Méditerranée, sont si pressantes qu'elles triomphent de la répugnance du prince; des ambassadeurs (24 juin 1368) sont envoyés au Caire et y concluent une trêve, prélude du traité qu'on négociait depuis deux ans entre Chypre et l'Égypte<sup>1</sup>.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'expédition de Pierre de Lusignan; c'est la première, depuis la chute de Saint Jean d'Acre, qui mérite le nom de croisade. Eut-elle les résultats qu'on était en droit d'espérer de succès très réels remportés sur les infidèles? Il semble que les premiers ne répondirent pas aux seconds, et furent hors de proportion avec les sacrifices que s'imposa le royaume de Chypre. Il y a plusieurs raisons à ce fait: la première est le manque d'ensemble des efforts tentés; au lieu d'une action continue, nous assistons à une série de tentatives, heureuses il est vrai, mais sans lien entre elles; la seconde cause tient à la difficulté de recruter les combattants, à l'instabilité des cadres d'une armée soldée pour un temps très court, et à l'indiscipline de troupes composées d'éléments hétérogènes. Mais la principale raison, celle qui domine l'histoire du Levant au xiv<sup>e</sup> siècle, est l'opposition systématique des états maritimes de la Méditerranée à toute croisade; on sait les motifs de cette politique et on en connaît les conséquences; la croisade de Pierre I confirme, une fois de plus, les uns comme les autres.

1. Mas Latrie, *Des Relations...* p. 516-8. Les instructions des ambassadeurs sont du 20 mai 1368 à Rome (*Histoire de Chypre*, II, 302-8). Pierre annonça le même jour à son frère la reprise des négociations. Suivant Machera et Strambaldi les plénipotentiaires partirent pour Alexandrie le 24 juin 1368.

## CHAPITRE II.

### CROISADE D'AMÉDÉE VI.

Parmi les princes qui avaient pris la croix à Avignon, le vendredi saint de l'année 1363, entre les mains du pape Urbain v, le comte de Savoie, Amédée vi, s'était distingué par l'ardeur de son zèle et l'enthousiasme de sa foi. Mais, comme le roi de France, il s'était imprudemment engagé ; le soulèvement suscité dans la vallée d'Aoste par le marquis de Saluces, au mépris des traités, et la présence dans le Canavèse<sup>1</sup> d'une compagnie d'aventuriers anglais, qui menaçaient la sécurité du pays, avaient obligé le comte à différer la réalisation de ses promesses, et à laisser le roi de Chypre s'embarquer seul à Venise (juin 1365).

Amédée, cependant, n'avait pas renoncé à ses projets. S'il s'était vu enlever par le pape toutes les concessions ecclésiastiques faites en faveur de la croisade, s'il avait été obligé de restituer au légat apostolique, les sommes déjà perçues<sup>2</sup>, il n'en persistait pas moins dans le dessein de passer en Orient, et d'accomplir, dès que les circonstances le permettraient, le vœu solennel qu'il avait contracté à Avignon. En outre, les liens de parenté qui l'unissaient à la famille impériale de Constantinople, le désir de soutenir le trône chancelant des Paléologues, l'affermisssaient dans sa résolution. N'était-il pas naturel qu'Amédée secourût son cousin germain<sup>3</sup> contre les Otto-

1. On désigne ainsi la partie du Piémont comprise entre le Pô, la Doire-Baltée et la Sture.

2. 27 janvier 1365 (Datta, *Spedizione in Oriente di Amedeo vi*, Turin, 1826, in-8°, p. 21). Ce légat était Gilles de Montaigu, cardinal du titre de S. Martin in Montibus.

3. Aymon, père d'Amédée vi, était frère de l'impératrice Anne, mère de Jean Paléologue.

mans de jour en jour plus menaçants? Le Levant n'avait-il pas un attrait particulier pour un prince dont la maison tenait d'Isabelle de Villehardouin des droits sur la principauté d'Achaïe, droits théoriques, il est vrai, mais qu'un succès des armes chrétiennes en Orient pouvait relever et faire renaitre?

Malgré le peu d'écho que la prédication de la croisade avait rencontré en Europe, les efforts persévérants du Saint-Siège avaient abouti à la formation d'une ligue partielle. L'empereur d'Allemagne, Charles IV, était venu à Genève pour y conférer au comte de Savoie le vicariat impérial sur les évêchés de Lyon, Lausanne, Genève, Aoste, Ivree, Turin, Saint Jean de Maurienne, Tarentaise, Belley, Mâcon et Grenoble, et accompagné d'Amédée VI, s'était dirigé vers Avignon. C'est là, dans des conférences nombreuses avec Urbain V, que furent jetées les bases de l'expédition. Après avoir arrêté, de concert avec le pontife, la conduite que commandaient les événements d'Italie et les excès des grandes Compagnies, l'empereur s'était préoccupé de l'état de l'empire de Byzance. En présence du danger commun, Jean Paléologue s'était rapproché du roi de Hongrie, et l'intervention de ce dernier était assurée aux Grecs; Charles IV, à son tour, promit à la croisade son appui personnel et les secours des princes chrétiens sujets de l'empire.

Ce n'étaient là malheureusement que des promesses; on avait trop bien auguré des dispositions de Jean Paléologue, et de l'accueil fait par lui aux ouvertures des cours chrétiennes. Menacé de toutes parts par les Turcs, Paléologue, pour être secouru, avait accepté en principe toutes les conditions qu'on lui avait imposées, parmi lesquelles la principale était le retour de l'empire grec à la foi apostolique et romaine. Louis de Hongrie, avait, comme le pape, cru à la sincérité de ces protestations, que l'empereur de Byzance était personnellement venu renouveler à la cour de Hongrie; il avait redoublé d'efforts pour rendre décisive la campagne de 1366, qu'il se proposait d'entreprendre sur terre<sup>1</sup>, tandis que le comte de

1. Le roi de Hongrie avait fait pour la campagne de 1365 de grands préparatifs; le manque d'entente avec les cours occidentales les avait rendus inutiles, et le roi s'était borné à mettre en déroute les généraux de Sracimir, prince de la Bulgarie occidentale. Il avait pris Widdin, fait prisonnier Sracimir et sa femme, qu'il avait internés en Croatie au château de Gumnik, et nommé le voivode de Transylvanie, Denis, gou-

Savoie devait tenter une expédition maritime dans l'Archipel.

Pendant que Paléologue était en Hongrie, ses ambassadeurs se rendaient auprès du Saint-Siège, et entamaient des négociations dans lesquelles la mauvaise foi byzantine ne tardait pas à se montrer. Elles remplirent les premiers mois de l'année 1366. L'abjuration, demandée par Urbain v en février 1366, se faisait toujours attendre ; en juin, elle n'avait pas encore eu lieu, et le pape, se rendant compte du mauvais vouloir de la cour impériale, écrivit au roi de Hongrie (1<sup>er</sup> juillet 1366) de surseoir à toute opération militaire tant que l'empereur n'aurait pas mis fin au schisme. On espérait ainsi forcer Paléologue à tenir ses promesses.

Mais il était trop tard ; les Hongrois s'étaient mis en mouvement, ils avaient marché contre Jean Sisman, prince de la Bulgarie centrale<sup>1</sup>, allié des Turcs, qui avait attaqué le nouveau banat hongrois. Les débuts de la campagne avaient été favorables aux armes chrétiennes ; Louis, uni aux forces de Vlajko, voivode de Valachie, beau-frère de Sracimir, avait battu Sisman et les Ottomans<sup>2</sup> ; de son côté, le comte de Savoie avait pris la mer à Venise sans qu'Urbain v pût l'arrêter avant son départ<sup>3</sup>.

L'entreprise du comte de Savoie était singulièrement hardie ; comment un prince, réduit à ses seules ressources, avait-il, à titre pour ainsi dire privé, armé une flotte et un corps expéditionnaire, et s'était-il, avec plus d'audace que de raison, engagé dans une expédition d'une témérité presque folle ? Pour expliquer sa conduite, on doit tenir compte de l'activité belliqueuse qui animait alors l'Occident, et des idées politiques et militaires auxquelles il obéissait. C'était le temps des grands coups d'épée et des brillantes passes d'armes. Pouvait-on faire mieux que de diriger contre

verneur de Widdin (Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, Prague, 1876, p. 326 ; — Szalay, *Gesch. Ungarn's* II, 274-5.)

1. La Bulgarie était alors divisée en trois états : la Bulgarie occidentale, capitale Widdin ; la Bulgarie centrale, capitale Tirnovo, et la Bulgarie orientale, composée des provinces avoisinant l'embouchure du Danube.

2. Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, p. 327 ; — Szalay, *Gesch. Ungarn's*, II, 275.

3. Datta, *Spedizione...*, p. 24-32 ; — Fessler, *Geschichte von Ungarn* (trad. par E. Klein, Leipzig, 1869), II, 153-5.

les infidèles l'ardeur dont chacun était enflammé ? Fallait-il déployer des forces considérables pour une campagne d'escarmouches et d'incursions sur le littoral ennemi, la seule que comprit la stratégie du xiv<sup>e</sup> siècle ? Était-il même besoin de renforts considérables pour relever les affaires et consolider le trône de Jean Paléologue ? N'avait-on pas vu les Catalans, avec une poignée d'hommes, tenir en échec les Grecs et les Turcs ? Les exploits d'une poignée d'hommes, conduits par un capitaine vaillant et éprouvé, tel que le comte de Savoie, ne pouvaient-ils suffire à arrêter les progrès des Musulmans ? Ces considérations, si elles ne justifient pas la résolution d'Amédée, l'expliquent dans une certaine mesure.

Au point de vue financier, l'expédition trouva des ressources dans les décimes que le Saint-Siège imposa pour six années à la Savoie (1<sup>er</sup> avril 1363) ; le produit des dons et legs, des aumônes et restitutions faites à l'église fut attribué par le pape à la croisade pendant la même période ; mais Amédée avait besoin d'argent comptant. Des banquiers de Lyon se substituèrent aux droits du prince et lui avancèrent dix mille florins ; en outre le comte engagea son argenterie. Les habitants ne furent ainsi astreints à aucune contribution extraordinaire ; seuls leurs dons volontaires, unis aux revenus ordinaires du trésor de Savoie, procurèrent à Amédée les sommes dont il avait besoin <sup>1</sup>. Au point de vue spirituel, la papauté concéda aux croisés les avantages et indulgences d'usage <sup>2</sup>.

Le corps expéditionnaire se composa d'éléments divers ; en première ligne les gens du comte, c'est-à-dire les vassaux directs, ceux qui tenaient les fiefs que le suzerain n'avait pas concédés et dont il s'était réservé le domaine utile ; puis les contingents que la loi féodale obligeait les seigneurs à fournir ; mais comme cette obligation ne s'étendait pas à une expédition entreprise hors des états du comte, ces contingents reçurent une solde. A côté de ces troupes, à proprement parler savoisiennes, se placent les troupes auxiliaires ; on comptait parmi elles vingt-huit hommes d'armes allemands levés par Galeas Visconti, beau-frère d'Amédée,

1. Datta, *Spedizione*... p. 40-43. L'argenterie du comte produisit une somme de sept cent soixante-dix-huit ducats d'or de Venise.

2. Datta, *Spedizione*..., p. 42.

et appartenant probablement à la compagnie d'Hennequin Borgraten<sup>1</sup>, et tous les guerriers que le zèle de la croisade attira sous la bannière de Savoie. Enfin Amédée prit à sa solde des compagnies étrangères, ramassis d'aventuriers de toutes nations ; sans emploi depuis la paix de Brétigny, elles désolaient le midi de la France et l'Italie septentrionale. On avait cherché, à différentes reprises, à entraîner ces bandes dangereuses hors de France, mais sans succès<sup>2</sup>. Elles étaient un danger permanent pour une partie de l'Europe, et plus d'un événement de cette époque ne s'explique que par la crainte qu'elles inspiraient et par les efforts tentés pour les éloigner. Amédée eut dans son armée un certain nombre de ces compagnies, notamment une compagnie anglaise commandée par deux aventuriers du nom de Lebron et de Guillaume, et une compagnie française sous les ordres d'un connétable<sup>3</sup>.

L'armée d'Amédée comprenait un assez grand nombre de Français. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le sentiment des nationalités était, il est vrai, encore assez confus, et ce terme de Français n'avait pas la signification que nous lui donnons aujourd'hui. Pour la plupart, cependant, les sujets du comte de Savoie, sous la suzeraineté plus nominale que réelle de l'empire d'Allemagne, se rattachaient, malgré l'indépendance dont ils jouissaient, par la langue comme par les mœurs et les attaches de famille, aux provinces françaises et bourguignonnes qui les entouraient. Il suffit de parcourir les noms des seigneurs qui suivirent Amédée en Orient pour se convaincre de ce fait. Des huit chevaliers de l'Annonciade<sup>4</sup> qui se croisèrent en 1366, Jean de Vienne, seigneur de Roulans, plus tard amiral de France<sup>5</sup>, Hugues de Châlons, seigneur

1. En 1364, Galéas Visconti avait offert aux Pisans contre les Florentins l'appui d'Hennequin Borgraten.

2. Voir plus haut, page 121.

3. Datta, *Spedizione*. . . p. 46-58.

4. L'ordre de l'Annonciade avait été créé en 1362 par les comtes de Savoie. M. le marquis de Loray (*Jean de Vienne*, p. 36, note) reporte à 1366 la fondation de cet ordre, à l'occasion précisément de l'expédition d'Amédée en Orient, et appuie son opinion d'arguments qui méritent d'être pris en sérieuse considération.

5. Jean de Vienne, né vers 1341, fils de Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans (près de Besançon) et de Claudine de Chaudeney, devint sire de Roulans en 1359 par la mort de son père. Il fit ses pre-

d'Arlay<sup>1</sup>, appartenaient à la Bourgogne; Rolland de Vaissy était un gentilhomme du Bourbonnais<sup>2</sup>, Guillaume de Chalamont un des principaux seigneurs du pays de Dombes<sup>3</sup>. Etienne de la Baume, l'amiral de la croisade, possédait les seigneuries de Saint Denis en Bugey et de Chavannes en Franche-Comté, et Guillaume de Granson se rattachait à la Bourgogne par la terre de Sainte Croix dont il était seigneur<sup>4</sup>. Si nous poursuivons cet examen, nous voyons figurer parmi les compagnons d'Amédée Louis de Châlons, un bourguignon, frère du seigneur d'Arlay<sup>5</sup>, les seigneurs de Saint Amour<sup>6</sup> et de Va-

mières armes contre les Compagnies anglaises et navarraises, prit part à la bataille de Brignais (1361), délivra quelque temps après (vers 1363) à Chambornay la Bourgogne des routiers qui l'infestaient, et passa dans les années suivantes au service de la France. Il combattit à Cocherel (1364) avec Du Guesclin, et fut nommé maréchal de l'armée chargée sous les ordres du duc de Bourgogne de réduire les places de la Beauce. Nous le trouvons à la bataille d'Auray (28 septembre 1364), et en janvier suivant (1365) il est présent au siège de Nogent sur Seine occupé par les routiers. Au moment où il suivit la bannière d'Amédée, sa réputation de courage et de valeur commençait à s'établir, et faisait présager les hautes destinées que l'avenir lui réservait (Marquis de Loray, *Jean de Vienne*, passim).

1. Fils aîné de Jean de Châlons et de Marguerite de Mello. Il épousa Blanche de Genève et mourut vers 1390. C'était un des principaux seigneurs de Bourgogne; la maison de Châlons était une des plus puissantes de la province (Froissart, éd. Kervyn, xx, 533).

2. Le 21 juin 1364, Rolland de Vaissy, de Savoie, recevait diverses confirmations du roi de France concernant le péage de Saint Symphorien (probablement Saint Symphorien sur Coise, départ. du Rhône) et la châtellenie d'Ozan (probablement dans le départ. de l'Ain, commune de Pont de Vaux) (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 34).

3. Guillaume de Chalamont, seigneur de Meximieux (Ain, cant. de Trévoux) et de Montanay (Ain, cant. de Trévoux), fils d'Etienne de Chalamont. Le mariage de sa fille unique porta en 1383 ces deux seigneuries dans la maison Maréchal.

4. Granson est dans le pays de Vaud; Sainte Croix est près de Louhans (Saône et Loire).

5. Second fils de Jean de Châlons et de Marguerite de Mello; il épousa Marguerite de Vienne. Il avait été fait prisonnier à Brignais (1361), assista à la bataille de Cocherel (1364) et fit partie de l'armée du duc de Bourgogne contre les Navarrais. Froissart le fait, à tort, assister au siège d'Ardes en 1377; il était déjà mort à cette époque; sa mort, en effet, eut lieu en 1366, pendant la croisade d'Amédée VI (Froissart, éd. Kervyn, xx, 533).

6. En 1363 (12 juillet) Jean de Saint Amour avait acheté d'Etienne

rambon<sup>1</sup> en Bresse, d'Aix<sup>2</sup>, de Virieu<sup>3</sup> et de Clermont<sup>4</sup> en Dauphiné, des Gascons, Florimond de Lesparre<sup>5</sup> et Basset<sup>6</sup>, et tant d'autres dont l'origine est essentiellement française. On peut donc, sans témérité, rattacher la croisade du comte de Savoie aux expéditions françaises qui eurent au xiv<sup>e</sup> siècle l'Orient pour objectif.

Il est assez difficile de préciser l'effectif des troupes d'Amédée. Nous connaissons les noms de quatre-vingt-neuf chevaliers servant sous les ordres du comte, mais ce chiffre n'est pas complet, et ne comprend ni les combattants isolés, étrangers à la Savoie, soldés par leurs suzerains ou combattant sans solde, ni les contingents mercenaires ; en outre, chaque chevalier réunissait sous sa bannière un nombre variable d'écuyers, tantôt quatre, tantôt douze ; d'autres, comme Lesparre, Hugues et Louis de Châlons, étaient suivis d'une trentaine ou même d'une quarantaine de gentilshommes. Dans ces conditions, l'évaluation est assez difficile, et il faut pour l'établir recourir à une autre base. Le lecteur verra plus bas que l'expédition s'embarqua sur quinze galères ; nous savons qu'à

de la Baume la seigneurie de Coligny (Ain, arr. de Bourg, chef-lieu de canton). (Huillard Bréholles, *Titres de Bourbon*, n° 2877.)

1. Cette seigneurie, située dans l'Ain (cant. de Pont d'Ain) appartenait à la famille de la Palud.

2. La seigneurie d'Aix est dans la Drôme (arr. et cant. de Die).

3. Jean de Groslée, seigneur de Virieu. Groslée est dans l'Ain (arr. de Belley, cant. de Lhuis) à 2 kilomètres du Rhône. — Virieu est dans l'Isère (arr. de la Tour du Pin).

4. Le titulaire était Aymar de Clermont, seigneur d'Hauterive en Dauphiné, second fils d'Aymar II et d'Agathe de Poitiers. Il servait en 1364 sous le duc de Bourgogne et sous le comte de Tancarville (P. Anselme, VIII, 910 et 921).

5. Nous avons donné, au chapitre précédent (p. 132-3), quelques détails sur ce personnage, une des figures les plus curieuses de cette époque. Florimond s'était croisé des premiers à l'appel d'Urbain V. Il faut supposer qu'un obstacle imprévu l'empêcha, avec le corps de troupes qui l'accompagnait, de rejoindre à Venise le roi de Chypre au moment où ce dernier s'embarqua pour l'Orient (juin 1365). Il ne suivit pas ce prince à Alexandrie ; mais quand Amédée VI rassembla ses troupes, il se hâta de se joindre à elles (27 mai 1366) à Pavie (V. Datta, *Spedizione...*, p. 265).

6. Un sire de Basset joua dans le parti anglais, au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, un rôle considérable. Il s'appelait Raoulet et mourut en 1390. Il est fort probable que c'est le même personnage que celui dont il est ici question (Froissart, éd. Kervyn, XX, 264).



cette époque<sup>1</sup> on avait l'habitude de calculer que chacune d'elles pouvait transporter vingt-cinq chevaliers ; si l'on estime à quatre ou cinq hommes chaque lance garnie, on arrive au chiffre de mille cinq cents à mille huit cents hommes, sans compter les équipages des navires<sup>2</sup>.

Amédée quitta ses états vers le milieu du mois de mai (1366) ; soixante seigneurs l'escortèrent jusqu'au lieu d'embarquement. Le 27 mai il était à Pavie, où l'avaient précédé les gens de son hôtel. C'est dans cette ville qu'il enrôla Lesparre, Hugues et Louis de Châlons avec leurs compagnies. Pendant son séjour à Pavie, le baptême d'une petite-fille de Galéas Visconti<sup>3</sup>, à laquelle il servit de parrain, fut l'occasion de fêtes magnifiques. Quelques jours après, le comte prit la route de Padoue, et atteignit Venise le 11 juin 1366<sup>4</sup>.

Guillaume de Granson y avait précédé Amédée, dans le but de concentrer les troupes, et de faire les derniers préparatifs. Quand le comte arriva, tout était prêt ; quinze galères attendaient dans le port le moment de mettre à la voile. Cette flotte de transport n'avait pas été facile à rassembler ; malgré les lettres les plus pressantes du Saint-Siège, les républiques de Gênes et de Venise, peu soucieuses de fournir les navires nécessaires à l'entreprise, n'avaient prêté aucun concours aux agents d'Amédée. Ceux-ci avaient dû s'adresser directement aux armateurs de Venise, de Gênes et de Marseille et fréter, aux dépens du comte, la totalité des bâtiments<sup>5</sup>. Six galères appartenant à des Vénitiens, six galères génoises

1. V. Guillaume de Machaut, *Prise d'Alexandrie*, v. 4602-4.

« En la galée dont je vous conte  
« Vingt cinq chevaliers par conte  
« Avoit, que tous vous nommeray. »

2. Datta (*Spedizione*... , p. 179-265) a donné le compte du trésorier des guerres d'Amédée VI ; les noms des principaux croisés y figurent.

3. Cette enfant avait pour père Galéas et pour mère Isabelle de France. Elle fut dans la suite la célèbre Valentine de Milan, femme du duc Louis d'Orléans.

4. Datta (*Spedizione*... , p. 70-9) réfute le témoignage de Guichenon (*Histoire généalogique de Savoie*) qui place à ce moment une campagne d'Amédée VI contre Philippe d'Achaïe, campagne qui n'eut lieu que postérieurement.

5. L'empereur Charles IV n'avait pas tenu la promesse faite à Urbain V de pourvoir aux frais de transport des secours envoyés à l'empire grec.

et trois grands bâtiments marseillais avaient été réunis<sup>1</sup>. On y embarqua l'armée et on la partagea en trois escadres. La première, composée des galères génoises, devait former l'avant-garde et jouir d'une assez grande liberté d'action ; elle était sous le commandement d'Etienne de la Baume, un des serviteurs les plus dévoués du comte, auquel le titre d'amiral en chef de l'expédition venait d'être donné par Amédée<sup>2</sup>. La seconde division, celle du centre, comprenait les navires vénitiens ; elle portait les seigneurs de Savoie et leurs vassaux, et obéissait au prince et au maréchal, Guillaume de Montmayeur<sup>3</sup> ; c'était l'élite des troupes, et la plus forte des trois escadres. Le seigneur de Basset, avec les galères de Marseille, commandait l'arrière-garde ; parmi les éléments dont il disposait se trouvait la compagnie allemande aux gages de Galéas Visconti.

Toutes ces dispositions prises, Amédée, après un court séjour à Venise consacré à visiter les églises les plus renommées et à mettre la croisade sous la protection divine, s'embarqua à Saint Nicolas de Venise, et mit à la voile vers le 20 juin 1366<sup>4</sup>.

Le 23 juin, à Pola, la flotte complétait ses armements, et,

1. Le nombre des marins composant les équipages de ces navires était très variable ; nous le connaissons par les comptes du trésorier de Savoie (Datta, *Spedizione*..., p. 60-2).

2. Il était fils naturel d'Etienne II de la Baume (Voir plus haut, p. 146). En 1353, il avait été envoyé en Autriche pour conclure une alliance avec le duc Léopold ; en 1359, il recevait d'Amédée v vingt-cinq livres de rente en fonds de terre au village d'Alligna. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers du Collier. De retour d'Orient, il força, de concert avec Gaspard de Montmayeur, le duc de Milan, Galéas Visconti, à lever le siège d'Asti, et conduisit avec Othon de Brunswick et Iblet de Chalant, l'avant-garde de l'armée savoisienne à la journée dans laquelle Amédée VI battit les Milanais après la levée du siège. En 1383, il assista au traité de paix entre Amédée et Edouard de Beaujeu. En 1393 (8 mai), il fit partie du conseil de tutelle, nommé à la mort d'Amédée VI, sous la présidence de Bonne de Bourbon. Il testa en 1391 et en 1402 ; il avait épousé Françoise de Bacin (Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 3<sup>e</sup> p., p. 20).

3. Seigneur de Villar Salet et de Dysans au pays de Vaud, un des serviteurs les plus dévoués d'Amédée VI. Il mourut vers 1383.

4. Datta, *Spedizione*..., p. 79-86. Nous ne savons pas la date précise de la levée de l'ancre ; elle est postérieure au 19 juin et antérieure au 24 ; ce jour-là la flotte était devant Pola.

côtoyant les côtes de Dalmatie, arrivait à Raguse le 1<sup>er</sup> juillet. Les habitants, tant par crainte des Sarrasins dont ils avaient à redouter le dangereux voisinage en Grèce, que comme partisans de Louis de Hongrie, allié du comte de Savoie, firent aux croisés un accueil cordial. En quittant Raguse, Amédée toucha à Corfou (6 juillet) et à Modon (17 juillet). Le surlendemain, il était à Coron (19 juillet).

La guerre désolait alors les environs de la colonie vénitienne et menaçait même de l'atteindre; l'archevêque de Patras, Angelo Acciajuoli, et l'impératrice Marie de Bourbon, mère et tutrice d'Hugues de Lusignan, se disputaient la Morée. Le premier venait de mettre le siège devant Zonchio, une des meilleures places de l'impératrice, qui en avait confié la défense à Guillaume de Talay, châtelain de Calamata. Celui-ci se hâta d'implorer et d'obtenir l'intervention d'Amédée. Quelques jours suffirent pour mener à bien les négociations. Amédée disposait, en effet, de forces assez redoutables pour imposer facilement sa volonté aux belligérants; le 27 juillet, sa médiation accomplie, il continuait sa route, passait à l'île de Saint Georges d'Albora<sup>1</sup>, visitait le cap Sunium et les colonnes du temple de Minerve, et arrivait à Négrepont le 2 août<sup>2</sup>.

La position de l'Eubée, le long de la côte de la Grèce, avec un port spacieux et sûr, offrait un point de concentration dont les avantages n'avaient pas échappé aux Vénitiens; ils avaient occupé Négrepont, et en avaient fait un de leurs principaux établissements dans la mer Egée. C'est là, en réalité, qu'Amédée commença la campagne; après quelques jours de repos, la prise de Gallipoli fut résolue et l'exécution de ce dessein confiée à une escadre sous les ordres du maréchal Gaspard de Montmayeur.

Il est superflu d'insister sur la valeur stratégique de Gallipoli; la place, sur la rive européenne de la Turquie, commandait le détroit des Dardanelles et par suite Constantinople; sa prise était le prélude obligé de toute campagne

1. Les Italiens appellent ce lieu *Capello di cardinale*; c'est aujourd'hui Belbina, à l'entrée du golfe d'Egine.

2. Datta, *Spedizione...*, p. 89-92; — *Chroniques de Savoie* dans *Monumenta historiae patriæ*, scriptores 1, 395; — K. Hopf, *Griechenland im Mittelalter...*, VII, 8.

ayant pour objectif de secourir l'empire d'Orient. C'était un point d'appui solide pour des opérations ultérieures et un refuge assuré en cas d'échec. Amédée, comprenant l'importance de cette position, ordonna à Montmayeur de faire voile vers Gallipoli (15 août); lui-même ne tarda pas à rejoindre son lieutenant avec le reste de ses forces <sup>1</sup>. Le 17, l'armée était en vue de la place et mettait le siège devant la ville. Nous manquons de détails sur la marche des opérations militaires, mais il y a tout lieu de croire qu'elles n'offrirent pas de grandes difficultés, puisque le 23 août Gallipoli obéissait à un capitaine, Aymon Michel <sup>2</sup>, nommé par le comte de Savoie. Cependant la place ne se rendit pas sans résistance; il fallut saper les murs, et entrer dans Gallipoli par la brèche. Richard Musard, un chevalier anglais, qui portait la bannière de Savoie, se signala à l'assaut; plusieurs des compagnons d'Amédée payèrent leur courage de leur vie. Rolland de Vaissy, le seigneur de Saint Amour <sup>3</sup>, Jean de Verdon, Giraud le Maréchal restèrent parmi les morts, et furent transportés à Péra pour y être ensevelis avec les honneurs dus à leur vaillante conduite <sup>4</sup>.

En quittant Gallipoli, le comte avait pourvu à la conservation de sa conquête, en nommant Aymon Michel, capitaine de la citadelle, et Jacques de Lucerne, gouverneur de la ville <sup>5</sup>; la garnison, laissée par lui sous leurs ordres, se composait d'une partie des soudoyers allemands levés par Galéas Visconti, au nombre de deux cents hommes environ, tant gens de pied qu'archers, arbalétriers et valets <sup>6</sup>. Tranquille de ce côté, Amédée poursuivit sa route vers Constantinople,

1. Datta, *Spedizione...*, p. 92-8. Amédée était déjà devant Gallipoli le 23 août.

2. Probablement de la famille vénitienne des Michieli (Datta, *Spedizione...*, p. 102).

3. Voir plus haut, p. 146, les détails donnés sur ces personnages.

4. Datta, *Spedizione...*, p. 98-101; — *Chroniques de Savoie* (Mon. hist. patr., scriptores 1, 305-8).

5. Datta fait observer (*Spedizione...*, p. 102) que Guichenon dans son *Histoire généalogique* a, par erreur, écrit qu'Amédée « y mit pour gouverneurs Michaille la Poype de Saint Sulpis et Treverney. »

6. Cette garnison comptait quatre-vingt-huit fantassins (*brigandi*), dont trente-huit avaient chacun un valet: seize connétables (*connestabiles*) les commandaient. Elle avait vingt-huit arbalétriers et quarante-quatre archers (Datta, *Spedizione...*, p. 103).

et, malgré une tempête qui assaillit sa flotte, débarqua dans les premiers jours de septembre dans la capitale de l'empire d'Orient<sup>1</sup>.

Constantinople était dans la consternation. On venait d'apprendre que l'empereur, parti dans le courant de l'été pour la cour du roi de Hongrie, avait été arrêté par Sisman, roi de la Bulgarie centrale, et retenu prisonnier<sup>2</sup>. Ce second voyage de Jean Paléologue se rattachait au même objet que celui de l'année précédente; il s'agissait d'arrêter les bases de la réunion des deux églises grecque et romaine, sans laquelle aucun secours n'était à espérer des Hongrois. L'empereur, par crainte des pirates turcs, avait préféré à la voie de mer la route de terre à travers la Bulgarie. Sisman, prévenu du passage de l'empereur, l'avait emprisonné à Wididin; bien que n'ayant jamais été en guerre avec l'empire, il s'était rappelé les défaites que les Hongrois et les Grecs avaient infligées à son père, et ce souvenir avait suffi pour légitimer à ses yeux l'arrestation de Paléologue. Cette nouvelle avait soulevé une émotion générale à Constantinople. Amédée fut accueilli comme un libérateur. L'impératrice le supplia de délivrer son mari<sup>3</sup>. Une pareille requête ne pouvait être refusée. Le premier secours à donner à Paléologue n'était-il pas de l'arracher des mains des Bulgares? Le mois de septembre fut consacré aux préparatifs de l'expédition. L'impératrice y contribua pour douze mille hyperpères d'or, et équipa deux galères; les habitants de Péra mirent également deux bâtiments à la disposition d'Amédée, et un cinquième navire fut armé à Péra aux frais du comte<sup>4</sup>.

Celui-ci, cependant, à la première nouvelle de l'événement, avait fait partir sur une galère génoise les seigneurs d'Urtières<sup>5</sup> et de Fromentes, avec mission de faire voile vers la

1. Datta, *Spedizione...*, p. 105; — *Chroniques de Savoie* (Mon. hist. patr., script. 1, 310).

2. Datta, *Spedizione...*, p. 112, se trompe en attribuant à Srascimir l'arrestation de l'empereur d'Orient.

3. Datta, *Spedizione...*, p. 106-12. Bien que les historiens byzantins n'aient pas parlé de la captivité de Jean Paléologue, le fait est absolument démontré par les documents concernant la croisade d'Amédée VI publiés par Datta.

4. Datta, *Spedizione...*, p. 117-20.

5. Doubs, arr. de Montbéliard, canton de Maiche.

mer Noire, de remonter le Danube jusqu'à Widdin et de délivrer l'empereur. Devaient-ils tenter une surprise ou chercher par voie diplomatique à obtenir l'élargissement du prisonnier? Les documents sont muets sur ce point. La galère génoise, surprise par le gros temps dans le Bosphore, fut obligée de relâcher quelques jours dans le port du Girol<sup>1</sup>, et de revenir à Constantinople sans avoir pu entrer dans la mer Noire.

L'échec de cette tentative hâta l'accomplissement des derniers préparatifs. Amédée, dès les premiers jours d'octobre, quitta Constantinople avec sa flotte, laissant à Gaspard de Montmayeur, avec un corps de troupes, le soin de défendre la ville contre les attaques des Turcs. Le 6, il était au port de Lorfenal<sup>2</sup> dans le Bosphore, et, après être entré dans la mer Noire, remontait la côte de Bulgarie en se dirigeant au nord vers les bouches du Danube. Les Chrétiens, arrivés le 17 devant Sisopoli<sup>3</sup>, soumettaient successivement cette place, Mauchopoli<sup>4</sup>, la ville et le port de Scafida<sup>5</sup> « où estoyent « plusieurs naves turquoyses, lesquelles en combattant ilz perirent et parfunderent ». Il ne semble pas que jusque-là Amédée ait rencontré une résistance sérieuse ; il n'en fut pas de même devant Mesembria, cité maritime assez importante pour né-

1. Les documents de la croisade d'Amédée donnent la forme *Girout*; il s'agit du *Girol*, ville dont il est question à l'occasion de la campagne du maréchal Boucicaut autour de Constantinople en 1399. Au moyen âge, les bouches du Bosphore, vers le Pont Euxin, portaient le nom de στόμα τοῦ Ἀργυροῦ, et en italien celui de *Bocca de Argiro*. Cette dernière forme, défigurée en *bocca di Giro*, a donné naissance à *Girout* et à *Girol* pour désigner un des points principaux du passage de la Propontide dans la mer Noire. — Berger de Xivry propose d'identifier le Girol avec la ville d'Iliéron (*Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1853, xix, II, 91).

2. Il est probable qu'il faut lire l'*Arsenal*, et que cette désignation se rapporte à une place sur le Bosphore servant d'arsenal aux Byzantins.

3. Sozopolis des Grecs, appelée Sizopolis par les Occidentaux; elle est située près de la baie de Burgas.

4. Probablement Macropolis, au nord de Mesembria. L'auteur des *Chroniques de Savoie* (Monum. hist. patr., script., I, 310) assigne à la prise de ces villes un ordre qui, s'il est exact, indique que les Chrétiens ne s'astreignirent pas dans leurs opérations à conquérir ces places en suivant la direction sud-nord.

5. Au fond du golfe de Burgas, au nord de Sisopoli et au sud de Mesembria.

cessiter un investissement régulier. L'armée chrétienne fut divisée en trois corps ; « au premier assault furent les seigneurs « de Basset et de l'Esparre, qui requièrent estre avec eulz mes- « sire Guillaume de Gransson et messire Jehan de Grolée » ; le second, commandé par le comte avec les seigneurs de Genève, de Châlons, d'Urtières, de Clermont, comprenait les contingents savoisiens, bourguignons et dauphinois ; les galères, sous les ordres du seigneur de Mitylène<sup>1</sup>, formaient le troisième et bloquaient la place par mer. La citadelle, qui commandait le port, fut enlevée de vive force, la ville soumise à une contribution de guerre, et le château occupé par un corps de troupes sous les ordres de Berlion de Forax et de Guillaume de Chalamont (22 octobre)<sup>2</sup>.

Après Mesembria, les châteaux d'Axillo et de Lemona, tombés au pouvoir des croisés, durent payer une taille aux vainqueurs et recevoir garnison. Pierre Vibodi fut nommé capitaine du premier, et Antoine de Champagne, bâtard de Savoie, capitaine du second<sup>3</sup>.

C'est à ce moment qu'une partie des chevaliers, mécontente de n'avoir pas eu encore, depuis le début de la campagne, l'occasion de déployer sa valeur, conçut le dessein de tenter un coup de main sur le château de Colocastro ; mais la surprise échoua et coûta aux Chrétiens la mort de cinq chevaliers et de dix écuyers. Pour les venger, le comte attaqua la place avec des forces suffisantes, la prit d'assaut, tailla les habitants en pièces, et confia la garde de la ville aux gens de l'empereur de Grèce<sup>4</sup>.

Le 25 octobre, la flotte était devant Varna, une des villes les plus importantes de la Bulgarie. L'assaut ayant été re-

1. François Gattilusio, seigneur de Lesbos.

2. Voir sur ce personnage plus haut, p. 146.

3. Datta, *Spedizione...*, p. 127-8. — *Chroniques de Savoie*, p. 311-13. — Axillo, appelé aussi *Anzialus*, *Achelous*, *Lassillo*, *Lessillo*, est située sur la côte de Bulgarie, un peu au sud de Mesembria, tandis que Lemona (*Lymeno*, *Emmona*, *Cavo di Lemano*) est au nord de cette ville. Lemona fut imposée à mille cinq cents hyperpères, Axillo à une taxe plus forte, dont deux mille sept cent vingt-quatre hyperpères furent seules payées. Les *Chroniques de Savoie* placent la prise de Lemona pendant l'inaction de l'armée devant Varna ; il semble peu vraisemblable que la place ait été conquise à un moment où il y avait suspension d'armes.

4. *Chroniques de Savoie*, p. 313-4.

connu impraticable, les troupes débarquèrent et commencèrent le siège sous la direction d'Amédée. En même temps, Jean de Vienne et Guillaume de Granson entraient en pourparlers avec les habitants ; ceux-ci consentaient à approvisionner l'armée chrétienne de vivres et à députer douze des leurs vers le roi de Bulgarie pour l'engager à traiter avec le comte, à condition que ce dernier n'attaquât pas Varna avant le retour de la députation bulgare. La Bulgarie venait de soutenir contre les Hongrois une campagne malheureuse ; Sisman, très effrayé des progrès des Chrétiens<sup>1</sup>, reçut à Andrinople les parlementaires envoyés de Varna ; il se hâta de faire droit à leur requête et de faire partir pour Varna un plénipotentiaire, chargé de demander la suspension des hostilités et l'ouverture de conférences de paix. Amédée n'eut garde de repousser ces avances, mais il les subordonna à la mise en liberté de Paléologue, faisant de cette condition la base indispensable des négociations ultérieures. En même temps, il envoyait au devant de l'empereur un de ses agents ; mais celui-ci, arrêté presque aux portes de Varna, à Caliatra<sup>2</sup>, ne parvenait pas jusqu'au prisonnier, et attendait vainement pendant près d'un mois l'arrivée de Paléologue.

Les pourparlers, cependant, n'étaient pas rompus ; partis de Varna le 29 octobre sous la conduite du patriarche catholique de Constantinople, les plénipotentiaires du comte de Savoie séjournèrent pendant tout le mois de décembre à Trevo, lieu choisi pour les conférences<sup>3</sup>. Les négociations portaient sur trois points : la délivrance de l'empereur, celle des prisonniers faits par les Bulgares pendant les hostilités, et la restitution des villes occupées par Amédée. Le premier point fut accordé sans difficulté, et le 21 décembre Paléologue était libre ; il en fut de même du second ; mais, quand il fut question de l'exécuter, le roi de Bulgarie fit preuve de la plus insigne mauvaise foi, et refusa de délivrer les prison-

1. Voir plus haut, p. 143.

2. Aujourd'hui *Kaliakra* sur la côte, à peu de distance et au nord de Varna.

3. Datta, *Spedizione...*, p. 130-2 ; — *Chroniques de Savoie*, p. 314. Trevo désigne probablement Tirnova sur la Jantra, à mi-chemin de Varna à Widdin. Les plénipotentiaires d'Amédée étaient, outre le patriarche, chef de la mission, le seigneur de Fromentes, Adalbert de Bohême, Guiot Ferlay et Gabriel Biblia.



niers ; ceux-ci, malgré les efforts de l'empereur, durent payer rançon pour recouvrer leur liberté<sup>1</sup>. Il fut enfin stipulé que Varna resterait au pouvoir des Bulgares, mais que Mesembria appartiendrait au comte de Savoie. Amédée, satisfait d'avoir mené à bonne fin la délivrance de l'empereur, se hâta de lever le siège de Varna (21 décembre<sup>2</sup>) et d'atteindre Mesembria (26 décembre), où il attendit le retour de Paléologue. Les deux princes réunis regagnèrent Sisopoli et y séjournèrent plus de deux mois (9 janvier-20 mars) occupés de négociations qui, selon toute vraisemblance, avaient pour objet la cession de Mesembria à l'empire grec ; cette ville, en effet, qu'Amédée ne pouvait songer à conserver, fut remise à l'empereur le 9 mars, moyennant une somme de quinze mille florins à payer au comte de Savoie<sup>3</sup>, et quelques jours après ce dernier quittait Sisopoli, touchait au port de Lorfenal (6 avril) dans le Bosphore, et rentrait à Constantinople, ramenant Jean Paléologue délivré.

Le retour de l'expédition victorieuse fut accueilli à Constantinople par des applaudissements universels. Amédée, tout en se félicitant de l'avoir entreprise, puisqu'elle avait réussi et qu'elle faisait disparaître un des embarras au milieu desquels se débattait l'empire d'Orient, commençait à s'apercevoir que Paléologue ne témoignait pas à un parent et à un libérateur les sentiments et la reconnaissance qu'il était en droit d'attendre, et ne faisait rien pour le seconder. Il se souvint alors qu'il avait juré la croisade contre les Turcs, et que, depuis son arrivée à Constantinople, il avait perdu de vue les Musulmans pour combattre les Bulgares. Deux mois lui restaient encore avant l'expiration de l'engagement de ses troupes ; il résolut de les employer à attaquer les Turcs. Le succès remporté à Gallipoli présageait de nouvelles victoires ; il fallait, pour sauver l'empire, retarder par quelque coup de

1. Ces prisonniers étaient : Antonino Visconti, détenu à Aquila (*Aetos, Aïtos, Aïdos*, près de Sisopoli), Guy de Pontarlier, maréchal de Bourgogne, Bandiguere et Poypi, qui, pris autour de Varna, furent conduits à Provat (*Probaton, Provad, Ovec*, dans l'intérieur des terres, au nord-ouest de Varna).

2. Datta, *Spedizione* . . . , p. 133-5 ; — *Chroniques de Savoie*, p. 314.

3. Sur cette somme Paléologue ne paya que onze mille vingt-huit hyperpères, bien qu'ayant perçu des habitants de Mesembria, imposés de ce chef, une somme supérieure (Datta, *Spedizione* . . . p. 145-6).

main heureux les progrès trop rapides de la puissance ottomane sur les rives de la Propontide. En exécution de ce dessein, Amédée enleva (14 mai) de vive force deux châteaux turcs, ceux d'Eucassia et de Coloveyro<sup>1</sup> ; à la prise du premier les matelots et les fantassins se distinguèrent en mettant le feu à une tour qui formait la principale défense de la place, et en y plantant l'étendard de Savoie ; le second tomba aux mains des croisés malgré la valeur de l'ennemi et fut livré aux flammes<sup>2</sup> par les vainqueurs.

Cette double victoire mit fin aux opérations militaires ; les troupes étaient au terme de leur engagement, et Amédée, qui avait supporté seul tous les frais de la croisade, n'avait pas d'argent pour le renouveler. La fin du mois de mai fut consacrée au licenciement de l'armée ; le comte dut emprunter aux habitants de Péra et à l'empereur des sommes considérables pour payer la solde arriérée. Quand tout fut liquidé, il quitta Constantinople (4 juin 1367), et passant par Négrepont, Coron, Modon et les côtes de Dalmatie et d'Illyrie, regagna Venise (31 juillet 1367). Après un séjour de six semaines dans cette ville (8 septembre), il se mit en route pour Rome dans le but de rendre compte au pape des résultats de la croisade<sup>3</sup>.

A tout prendre, l'expédition d'Amédée avait pleinement réussi ; les résultats obtenus, eu égard aux forces mises sur pied, dépassaient de beaucoup ceux qu'on était en droit d'espérer. Un concours de circonstances exceptionnellement heureuses avait permis au comte de Savoie de s'emparer d'une place de premier ordre comme Gallipoli, et d'obtenir par une simple démonstration maritime, dirigée sur la côte de Bulgarie, la délivrance de l'empereur. Nul doute que si, du côté de la Hongrie, les Bulgares n'avaient pas essuyé de sérieux échecs, une expédition dans l'intérieur du pays eût été nécessaire et eût entraîné des difficultés insurmontables. Mais, à un autre point de vue, les succès des croisés devaient rester sans effet. Rentrant dans leur patrie à la fin de la

1. Il est difficile d'identifier la localité à laquelle correspond le nom d'Eucassia, très certainement défiguré ; Coloveyro répond probablement à la forme grecque Καλόγερος, et désigne un monastère d'hommes.

2. Datta, *Spedizione*..., p. 141-3.

3. Datta, *Spedizione*..., p. 147-63, passim.

campagne, sans espoir de reprendre jamais les armes, ils abandonnaient aux Grecs des conquêtes que ces derniers étaient impuissants à défendre. Dans ces conditions, quels résultats espérer d'une croisade isolée? Comment se flatter qu'elle pût exercer une influence durable sur l'ensemble des événements qui se déroulaient en Orient? Le comte de Savoie avait gaspillé, en pure perte, ses finances, la bonne volonté et le sang de ses sujets; ne savait-il pas, en quittant Constantinople, que les Turcs n'attendaient que son départ pour reprendre leur marche, un instant arrêtée, certains que rien ne l'entraverait désormais? Autant les expéditions de Pierre de Lusignan pouvaient avoir pour la Terre Sainte, que l'Occident cherchait à reconquérir, des conséquences capitales, autant l'entreprise d'Amédée devait, malgré le succès des armes chrétiennes, rester stérile et improductive.

---

## CHAPITRE III.

### BOUCICAUT ET LE COMTE D'EU EN PALESTINE (1388-1389).

La papauté n'avait cessé, pendant le xiv<sup>e</sup> siècle, d'exhorter les puissances chrétiennes à secourir l'Orient menacé, et sa voix trouvait chaque jour moins d'écho. Après la croisade d'Amédée de Savoie, l'ère des expéditions armées semble close. En vain Grégoire xi (1372) s'efforce-t-il de grouper les nations occidentales en vue d'une action commune dans le Levant. Il se heurte à un obstacle nouveau; si ses prédécesseurs avaient eu à compter avec les républiques maritimes de la Méditerranée, dont le commerce était hostile à toute intervention en Asie Mineure ou en Egypte, lui-même se trouvait, dans le même ordre d'idées, en présence non plus d'intérêts à sauvegarder, mais de stipulations à respecter. Les habitants de Péra avaient conclu avec les Ottomans un traité régulier, et refusaient de le rompre pour entrer dans la ligue rêvée par le pontife. A leur exemple, chacune des puissances qui commerçaient avec l'Orient, avait, entre 1380 et 1390 environ, obtenu du sultan des conventions particulières. Dès 1382, Gênes était assez fortement liée avec les Turcs pour les excepter d'une alliance offensive et défensive conclue par elle avec l'empereur d'Orient; en 1387 (8 juin), elle signait avec eux un traité de commerce. Dans cette voie Venise n'était pas restée en arrière; elle avait, dès 1368, entamé avec les Turcs des négociations relatives à la cession du port de Scutari, et avait repris ce projet en 1384, en même temps qu'elle se préoccupait des tarifs à imposer aux marchandises vénitiennes dans les ports ottomans<sup>1</sup>.

1. Heyd, *Geschichte des Levantehandels*, II, 259-60.

Cette situation nouvelle paralysait les efforts du Saint-Siège. Il fallut renoncer à tout espoir de croisade; l'amour des aventures et l'enthousiasme, à la fois religieux et guerrier, qui animaient la société dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, ne trouvant plus à se donner carrière contre les infidèles, se contentèrent d'expéditions plus pacifiques; de toutes parts se produisit un mouvement considérable de pèlerinages vers les Lieux Saints; chacun voulut témoigner de sa foi en visitant le tombeau du Christ, tout en satisfaisant, par un voyage long et souvent périlleux, le besoin d'activité et d'émotions violentes qu'il ressentait.

Il serait trop long d'énumérer les personnages illustres qui accomplirent, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le voyage d'outre-mer. Princes, nobles, riches et pauvres avaient pris le bâton de pèlerin et émigraient vers l'Orient. L'Angleterre était représentée en Palestine par Henri de Lancastre, comte de Derby (plus tard Henri iv), par le duc de Norfolk et par Thomas de Swinburne, châtelain de Guines et plus tard maire de Bordeaux; l'Allemagne par Henri de Fer, duc de Sagan et de Glogau, par le comte de Hohenzollern, Albert le Beau, par Czaslus iv de Peuzig, et par Vralislas ix, duc de Poméranie; l'Italie par l'archevêque de Gênes, Pileo de Marinis, par Jean François de Gonzague, seigneur de Mantoue, par Thomas III, marquis de Saluces; le Portugal, par Alphonse, premier duc de Bragance; la France, par les comtes d'Eu et de la Marche, princes du sang, par Ogier vii d'Anglure, par Jean le Vicomte, de Lamballe en Bretagne, et tant d'autres dont les noms ne nous sont pas parvenus<sup>1</sup>.

Cependant parmi les pèlerins que la France envoya en Terre Sainte, il en est un sur lequel il importe d'attirer spécialement l'attention : c'est Jean II le Meingre, dit Boucicaut, plus tard maréchal de France et gouverneur de Gênes, une des plus grandes figures de l'histoire de France sous Charles vi. Assurément dans la foule des voyageurs qui se succédèrent en Palestine, il s'en trouva d'un rang plus élevé et d'une no-

1. Arch. de l'Orient latin, I, 540; II, p. II, 237-49 et 378-88; — Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLIV, f. 60 (29 août 1398); — *Le Voyage du seigneur d'Anglure* (Soc. des Anciens Textes, 1878), passim; — R. Röhricht et H. Meisner, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande* (Berlin, 1880, p. 467-9).

torité plus universelle ; mais aucun n'exerça sur la question d'Orient une influence plus considérable que Boucicaut. En lui se personnifient, pendant le règne de Charles vi, les efforts tentés pour arrêter les progrès ottomans. C'est à ce titre que le pèlerinage de Boucicaut en Palestine a sa place marquée dans le présent ouvrage.

Fils du premier maréchal Boucicaut, Jean II, né en 1366 et resté orphelin presque au berceau, avait été élevé parmi les compagnons d'enfance du dauphin (plus tard Charles vi) ; le séjour à la cour avait développé chez lui les goûts belliqueux dont il avait fait preuve dès ses premières années. En guerrier de race, il préférait les armes à l'étude ; à peine âgé de douze ans, il obtenait d'accompagner, en qualité de page, le duc de Bourbon dans la campagne qui eut pour objectif d'enlever aux Navarrais (1376) les places de Normandie. L'année suivante, sous le même chef, il faisait partie de l'expédition qui rejetait le duc de Buckingham en Bretagne, accompagnait le maréchal de Sancerre en Guyenne, et assistait au siège de Montguyon. Malgré sa jeunesse, l'enfant avait hardiment supporté des fatigues au-dessus de son âge, et donné assez de preuves d'une précoce valeur pour montrer qu'il serait « un homme de grand fait ». La campagne de Flandre (1382) lui valut, à seize ans, la chevalerie ; il conquit les éperons d'or sur le champ de bataille de Rosbecque, et, la guerre terminée, resta avec le connétable de Clisson pour tenir garnison à Téroüanne. Mais l'inaction ne convenait pas à cette nature ardente et infatigable ; inoccupé en France, le jeune chevalier fit deux fois le voyage de Prusse, afin de combattre les infidèles aux côtés des Teutoniques ; en 1385, il prit une part active à la campagne menée par le duc de Bourbon en Guyenne et aux sièges de Taillebourg, Verteuil et Mauléon ; quand le duc retourna à Paris, il confia au jeune capitaine le commandement du pays conquis. Toujours avide d'aventures, Boucicaut avait établi sa réputation de jouteur en défiant successivement les champions les plus renommés : Sicart de la Barde, Pierre de Courtenay, Thomas de Clifford ; partout il avait été vainqueur. En Espagne il avait suivi le duc de Bourbon au secours du roi de Castille, menacé par l'armée du duc de Lancastre (1386-1387) ; la tactique prudente des chefs espagnols, qui traînaient à dessein la guerre en longueur, avait lassé l'impétuosité

des Français; aussi Boucicaut et ses compagnons s'étaient-ils hâtés, dès que leur présence n'était plus indispensable dans la péninsule, de rentrer en France. Moins que personne, le futur maréchal pouvait supporter le repos. Ennuyé de n'avoir plus de batailles à livrer, ni de coups d'épée à donner, il songea à donner carrière à son activité en visitant l'Orient<sup>1</sup>.

La guerre était un besoin pour la noblesse française, habituée depuis un demi-siècle à ne jamais déposer le harnois; la vie paisible lui était inconnue, elle ne rêvait que grandes « emprises », chevauchées, aventures ou pillages. Quand la paix ou une suspension d'armes l'obligeait au repos, elle cherchait à l'étranger les combats dont elle était sevrée en France; c'est ainsi que l'ordre Teutonique vit, à maintes reprises, des chevaliers français combattre les infidèles à ses côtés, que les Maures eurent souvent pour adversaires des guerriers venus en Espagne afin d'y déployer leur valeur, et que les sanctuaires les plus vénérés de la chrétienté furent visités par une foule de plus en plus nombreuse de pèlerins.

Boucicaut « grand desir avoit de visiter la terre d'outre-mer », et d'imiter l'exemple de son père, le premier maréchal, qui avait, avec Geoffroy de Charny et Philippe de Mézières, accompagné dans le Levant le dauphin de Viennois, et qui plus tard, prisonnier en Angleterre, avait obtenu du roi Edouard III, pour lui et douze chevaliers, un sauf-conduit afin d'aller au pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle (1354) et de s'embarquer ensuite pour la Terre Sainte<sup>2</sup>. C'était donc à une tradition de famille qu'obéissait le jeune gentilhomme quand il prit congé du duc de Bourbon (vers 1388).

Il ne partit pas seul; Renaud de Roye, un compagnon d'armes, et en même temps un ami dévoué, l'accompagnait. La maison de Roye, de souche picarde, comptait à cette époque parmi ses membres d'illustres guerriers, et Renaud n'avait pas renié le sang de ses ancêtres. Fils de Mathieu, dit Flament, de Roye et de Jeanne de Chérisy, frère de Jean et de Tristan de Roye, il s'était déjà, malgré sa jeunesse, distingué sur les champs de bataille comme dans les tournois; la confraternité des

1. *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre dit Bouciquaut* (éd. Buchon), partie I, chap. I à xv.

2. A. Molinier, *Description de deux manuscrits de Philippe de Mézières*, dans Arch. de l'Orient latin, I, 348; — J. J. Jusserand, *Vie nomade au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans Revue historique, xx, 65.

armes avait cimenté l'amitié que Boucicaut et lui s'étaient vouée<sup>1</sup>.

Les deux voyageurs se dirigèrent vers Venise pour s'y embarquer. Cette ville était alors le rendez-vous de ceux qui partaient pour le Levant. Les Vénitiens avaient organisé avec le plus grand soin tout ce qui concernait le voyage des pèlerins<sup>2</sup>; il ne fut donc pas difficile à Boucicaut et à son compagnon de gagner Constantinople. Quand ils y arrivèrent, Amurat I était aux environs de Gallipoli en Turquie d'Europe. Le carême (de l'année 1388) se passa à attendre dans la capitale de l'empire d'Orient un sauf-conduit du sultan. Les chevaliers français furent reçus à « grand feste » et traités magnifiquement, et, dans leur impatience de donner carrière à leur valeur, ils mirent leur épée à la disposition du prince contre les Sarrasins. Malheureusement Amurat était en paix avec les princes musulmans, et n'avait pas occasion d'utiliser les services qui lui étaient offerts. Après un séjour de trois mois (printemps 1388), les voyageurs quittèrent la cour ottomane pour gagner, par la Turquie d'Europe et la Bulgarie, le Danube et la Hongrie. Amurat les fit « convoyer surement » tant qu'ils furent dans ses états<sup>3</sup>.

Les mêmes désillusions les attendaient auprès du roi de Hongrie. Malgré l'accueil cordial qui leur fut fait, en Hongrie, pas plus qu'en Turquie, leur épée ne trouva à s'employer. Sigismond était absorbé par des préparatifs considérables dirigés contre le marquis de Moravie, et songeait peu à ce moment à

1. Renaud de Roye fut chambellan et conseiller du roi et du duc de Touraine. Il guerroya en Espagne, prit, au tournoi de Saint Ingelbert (1390) qu'il avait organisé, une part importante, assista à l'« ost du Mans » (1393), et fut chargé de la garde du roi devenu fou. Il mourut pendant l'expédition de Hongrie (1396). Charles VI ordonna de ne pas poursuivre la succession du défunt, « disant que comme... en son vivant, desirant acquerir honneur et bon renom en faisant plusieurs guerres et loingtains voïages et par especial ouudit voïage de Hongrie contre les mescreans de la foy, se soit endebtés et obligés envers plusieurs personnes en grans et grosses sommes de deniers » (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 58-60; — Bibl. nat., titres originaux, aux mots LE MENGRE et DE ROYE).

2. Archives de l'Orient latin, II, 237.

3. Voir pour le pèlerinage de Boucicaut le *Livre des faits*, partie I, chap. xv. Le chroniqueur n'assigne aucune date aux faits qu'il raconte; nous avons pu les fixer approximativement, grâce aux synchronismes auxquels il fait allusion.



s'attaquer aux infidèles. Trois mois se passèrent (été 1388) à la cour de Hongrie; ce délai écoulé, Renaud de Roye et Boucicaut prirent congé de Sigismond et se séparèrent; le premier se dirigea vers la Prusse, le second descendit à Venise dans l'intention de s'embarquer pour la Palestine (automne 1388).

Nous n'avons aucun détail sur le pèlerinage de Boucicaut; nous savons seulement qu'il visita « très dévotement » le saint Sépulcre et tous les lieux consacrés par la piété des fidèles. Du silence du chroniqueur on est en droit d'induire qu'aucun incident ne troubla le voyage, et qu'il s'accomplit sans encombre. Cependant Boucicaut, au moment de quitter la Palestine<sup>1</sup>, apprit qu'un prince français, le comte d'Eu, moins heureux que lui, avait été arrêté à Damas par ordre du soudan d'Égypte.

Philippe d'Artois, comte d'Eu, descendait de Robert de France, frère de saint Louis, et à ce titre se rattachait à la famille royale de France. Fils de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, il s'était distingué à la prise de Bourbourg (1383), et avait, comme la plupart de ses contemporains, voulu faire le pèlerinage de Terre Sainte<sup>2</sup>; mais, emprisonné par ordre du soudan, il allait être transféré de Damas au Caire quand il fut rejoint par Boucicaut (1389).

Ce dernier, « nonobstant qu'il n'eust oncques à luy guères d'acointance », n'avait pas hésité à interrompre son voyage; il lui semblait qu'un compatriote, en pays étranger, avait droit à ses bons offices, et que l'honneur du roi de France, dont le comte était cousin, méritait qu'il offrît ses services et son appui au prisonnier. Ce trait marque bien le caractère de Boucicaut; chevalier, il sent son cœur s'émouvoir au récit des malheurs d'un chevalier; sujet du roi de France, il considère comme un devoir impérieux de porter secours à un prince du sang de France. Sa conduite à l'égard du comte d'Eu est la preuve la plus péremptoire de ces sentiments. Il accompagna le prince au Caire, et, tandis que le soudan relâchait tous les pèlerins qui n'étaient pas « de la mesgnie » du comte, il se fit volontairement comprendre dans la suite de Philippe d'Artois, et « pour luy faire compaignée... se mit en la prison avec lui. » Cette captivité dura quatre mois;

1. Ses bagages étaient embarqués à destination de la Prusse.

2. P. Anselme, I, 389-90.

il fallut, pour y mettre fin, que le consul vénitien d'Alexandrie, sur l'ordre de la seigneurie, intervint auprès du soudan<sup>1</sup>. Rendus à la liberté, les deux pèlerins profitèrent de leur retour à Damas, pour visiter Saint Paul des Déserts et Sainte Catherine du Sināï<sup>2</sup>; ils retournèrent ensuite à Jérusalem. Boucicaut avait déjà parcouru toute la Palestine; il recommença son voyage avec le comte d'Eu, payant de rechef les tributs imposés par les Musulmans et qu'il avait déjà acquittés quelques mois avant, heureux d'escorter un vaillant chevalier, parent du roi, et de partager avec lui fatigues et périls. Le pèlerinage de Terre Sainte, bien que toléré et réglementé par les autorités musulmanes, n'était exempt ni des uns ni des autres. Déjà les voyageurs, arrivés à Beyrouth « en intention de monter là sur mer pour eulx en retourner », se croyaient au terme de leurs fatigues, lorsque les Sarrasins les arrêtrèrent et retardèrent d'un mois leur embarquement.

Le retour s'effectua par Chypre, Rhodes et Venise; de cette dernière ville Eu et Boucicaut gagnèrent la France. Le roi était alors en Bourgogne, en route pour aller prendre possession du Languedoc (novembre 1389); les voyageurs le rencontrèrent à l'abbaye de Cluny<sup>3</sup>, et furent reçus par lui « moult joyusement ». La cour leur fit fête; le roi n'eut pas assez d'éloges pour louer la conduite de Boucicaut; il le remercia « du bon amour qu'il avoit porté à son cousin » et de la fidèle compagnie qu'il lui avait tenue. Le comte d'Eu ne fut pas moins reconnaissant, et témoigna sa reconnaissance en vouant à son compagnon de captivité une amitié indissoluble.

La suite de ce travail montrera quelle influence ce voyage et l'amitié dont il fut suivi exercèrent sur les événements ultérieurs, en déterminant le comte d'Eu et surtout Boucicaut à se faire, en toute occasion, les promoteurs d'une intervention en Orient.

1. 26 mars 1389 (Arch. de Venise, *Sen. Misti* XL, 169).

2. Le Sināï (*Djebel-Tor*), en Arabie, au nord-ouest de la péninsule qui s'avance dans la mer Rouge, entre les golfes de Suez et d'Akaba, a deux sommets, dont le plus élevé porte le nom de Sainte Catherine.

3. *Livre des faits*, partie I, chap. xv et xvi. *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 216) assigne un autre itinéraire au roi : de Paris à Mehun sur Yèvre, Gannat, Le Puy, Carcassonne. Cette route semble exclure le séjour de Charles VI à Cluny.

## CHAPITRE IV.

### EXPÉDITION DE BARBARIE.

(1390).

Pendant que, du côté du Danube, l'Europe ne s'apercevait pas des progrès des Musulmans, elle se préoccupait de leurs incursions dans la Méditerranée; les côtes d'Italie et de Sicile, menacées par les Sarrasins d'Afrique, tremblaient devant l'audace de jour en jour croissante des corsaires barbaresques. Les rois maures de Tunis, de Tlemcen et de Bougie encourageaient un état de choses dont ils tiraient profit, mais qui devenait pour le commerce européen un sérieux danger. La péninsule italique, plus directement exposée que le reste des puissances méditerranéennes, s'émut et sollicita l'appui du Saint-Siège; les Siciliens, dont l'île était journellement infestée par les Africains, obtinrent d'Urbain vi les indulgences que la papauté concédait à ceux qui se croisaient pour la défense de la foi (18 avril 1388)<sup>1</sup>, et Manfred de Clermont, amiral de Sicile, arma une flotte contre les Barbaresques. Ce personnage, descendant de l'illustre famille française des Clermont Néelle, s'était acquis, pendant la minorité de la reine Marie de Sicile, assez d'influence dans l'île entière pour s'y faire obéir en maître<sup>2</sup>. Gênes et Pise<sup>3</sup> ré-

1. Raynaldi, xxvi, 505-6.

2. Il était comte de Modica et gouvernait la Sicile au nom de la reine Marie, fille de Frédéric II. Son crédit fut tel que Ladislas de Durazzo, un des compétiteurs au trône de Naples, demanda la main de Constance, fille de Manfred. A la suite d'événements tragiques, il perdit toute autorité, fut mis à mort, et Ladislas répudia Constance (Camera, *Annali civili*, II, 497; — Summonte, *Historia di Napoli*, II, 513; — *Art de vérifier les Dates*, à l'article ROIS DES DEUX SICILES).

3. Pise n'autorisa d'abord que ceux de ses sujets qui avaient souffert

pondirent à l'appel de Manfred en joignant leurs escadres à la flotte sicilienne; Venise, également sollicitée, ne voulut pas rompre avec le sultan de Tunis et déclina toute participation<sup>1</sup>. Sous le commandement de Raphaël Adorno, frère du doge de Gênes, l'expédition fit voile vers l'île de Gerbi<sup>2</sup>, le principal repaire des pirates sur la côte africaine, et s'en empara (juin 1388). Manfred désintéressa les Génois en payant leur concours au prix de trente-six mille florins d'or, et devint seigneur de la nouvelle conquête<sup>3</sup>.

Malgré ce succès, le péril n'était pas écarté; la navigation n'était pas sûre dans la Méditerranée, et la prospérité commerciale de Gênes souffrait d'une pareille situation. Assurément les Génois, avec leur seule marine, pouvaient facilement la faire cesser, mais ils hésitaient, par un déploiement considérable de forces, à interrompre, même momentanément, leurs relations commerciales. En outre, l'état intérieur de la république, divisée entre les partis qui se disputaient le pouvoir et songeaient à appeler l'étranger, n'était pas de nature à faire envisager sans crainte aux esprits clairvoyants une expédition dirigée par Gênes seule contre les Musulmans d'Afrique. Ces raisons décidèrent les Génois à implorer l'appui de la France; une ambassade fut envoyée à Charles VI (1389)<sup>4</sup>. Elle le rejoignit à Toulouse, au cours du voyage qu'il fit, à la fin de l'année 1389, pour prendre solennellement possession du Languedoc. Le doge Antoine Adorno,

des incursions arabes à user de représailles; elle finit par envoyer cinq galères sous les ordres de François Orlandi (Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce avec les Arabes*, introd. p. 239-40).

1. Mas Latrie, *Traité de paix*..., p. 129 et introd. p. 239-40.

2. Appelée *Meninx* et *Lotophagitis insula* par les anciens, dans le golfe de Gabès (Tunisie).

3. Giustiniani, *Annali della repubblica di Genova* (éd. de 1854), II, 163; — Stella (Muratori, XVII, 1128); — U. Foglieta, *Genuesium hist.* (éd. de 1585), I, IX, f. 164 v°; — Raynaldi, XXVI, 514-5. — L'expédition partit le 28 mai 1388. Frédéric III, roi de Sicile, avait, dès 1364, nommé Jean de Clermont châtelain de l'île de Gerbi s'il la soumettait à la couronne de Sicile (Mas Latrie, *Traité de paix*..., p. 160).

4. Giustiniani, II, 164; — Stella (Muratori, XVII, 1129); — U. Foglieta (éd. de 1585), f. 164 v°-165; — *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 218-9; — *Chronique du Religieux de Saint Denis*, I, 648-50; — Froissart, éd. Kervyn, XIV, 152-3; — J. Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI* (éd. Michaud et Poujoulat), II, 383.

« moult subtil homme, saige et bel parlier<sup>1</sup> », était partisan de l'alliance française; il comptait sur elle pour soutenir son autorité ébranlée, et espérait qu'une guerre étrangère ferait aux rivalités intérieures qui déchiraient la république une salutaire diversion. Il se flattait, en outre, d'entraîner facilement en Afrique, pour le plus grand profit des Génois, un prince chevaleresque et une cour que la paix réduisait alors à l'inaction.

En présence du roi, les ambassadeurs génois exposèrent l'objet de leur mission; ils représentèrent que l'audace des Sarrasins rendait toute navigation impossible dans la Méditerranée; que la Sicile, la Sardaigne, la Corse, les îles d'Elbe et d'Ischia, l'archipel des Baléares étaient journellement en butte aux déprédations de ces écumeurs de mer; que pour mettre fin à ces incursions, l'objectif de l'expédition future devait être la prise d'Africa<sup>2</sup>, « male et forte ville<sup>3</sup> », clef des royaumes de Tunis, de Bougie et de Tlemcen dont elle était le port principal. Ils ajoutaient que la chute de cette place entraînerait la ruine certaine des trois royaumes maures, et que ramener la foi chrétienne dans des pays d'où elle avait été si longtemps bannie n'était pas une entreprise indigne du plus grand roi chrétien. Enfin, en échange du secours qu'ils sollicitaient de la France, les Génois s'engageaient à transporter et à approvisionner le corps expéditionnaire, et à entretenir à leurs frais douze mille arbalétriers éprouvés et huit cents gros valets, armés de lances et de pavois, pendant toute la durée de la campagne<sup>4</sup>.

Les propositions génoises ne reçurent pas de Charles vi l'accueil enthousiaste sur lequel le doge avait compté. Malgré la trêve récente entre la France et l'Angleterre, qui promettait trois ans de paix aux deux puissances, le roi n'était

1. *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 219.

2. *El Mahadia* ou *El Mehadia*, près du cap Africa (Tunisie), l'ancien Aphrodision.

3. Froissart, éd. Buchon, III, 58. Kervyn donne seulement « malle ville » (xiv, 152).

4. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 153; — *Chronique du bon duc...*, p. 220; — U. Foglieta (éd. de 1585), f. 194-5; — J. Juvénal des Ursins, II, 383. — Le *Religieux de Saint Denis* (I, 648-51) et Giustiniani (II, 164-7) mettent dans la bouche des ambassadeurs des discours qui ne semblent reposer sur aucune donnée historique.

pas disposé à s'engager dans une périlleuse aventure. Résistant à son entourage, qui le pressait d'accéder au désir des Génois, il congédia les ambassadeurs, leur donna acte de leurs promesses et de leur requête, et ajourna sa réponse à deux jours<sup>1</sup>.

Ce délai ne fut pas perdu; la jeunesse, qui brûlait de prendre les armes contre les mécréants, redoubla d'instances auprès de Charles VI; Louis II de Clermont, duc de Bourbon, oncle maternel du roi, se fit l'interprète des sentiments de la cour, et supplia que l'on lui donnât le commandement de l'entreprise. Il voulait s'employer pour le service du roi et de Dieu, car, disait-il, « c'est la chose au monde que j'ai plus désirée, et après les fais mondains, il est belle chose de servir Dieu<sup>2</sup>. » Charles VI, cependant, hésitait; il essaya de dissuader le duc de son dessein en lui remontrant qu'il aurait peine à recruter des compagnons. Le duc lui répondit que les chevaliers et écuyers de ses domaines partiraient avec lui, et que jamais ils ne « lui faillirent » quand il avait fait appel à leur courage. Son insistance fut telle que le roi céda, et quand les ambassadeurs génois vinrent demander la réponse promise, Charles VI leur présenta son oncle comme le chef de la croisade, et leur donna l'assurance d'un prompt secours. L'ambassade, heureuse du résultat obtenu, se hâta de regagner l'Italie<sup>3</sup>.

On ne pouvait faire un meilleur choix que celui du duc de Bourbon. Les Génois avaient demandé que le commandement en chef fût dévolu à un prince du sang, et mis en avant le nom du duc de Touraine, frère du roi; mais le conseil de Charles VI eut la sagesse de ne pas céder à des sollicitations plus flatteuses que raisonnées, et d'écarter un prince dont la jeunesse et l'inexpérience militaire ne pouvaient qu'être funestes au succès de l'expédition. Parmi les membres de la famille royale, les ducs de Berry et de Bourgogne se souciaient peu de quitter la France pour un lointain voyage; on fut heureux de trouver Louis II de Bourbon pour

1. *Chronique du bon duc...*, p. 220.

2. *Id.*, p. 221.

3. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 152-4; — *Chronique du bon duc...*, p. 221; — J. Juvénal des Ursins, p. 383; — *Religieux de Saint Denis*, I, 650-3; — Giustiniani, II, 167; — U. Foglieta, f. 165.

le mettre à la tête des troupes. Oncle maternel du roi, ce prince n'avait pas jusqu'alors eu l'occasion de jouer en France le rôle que lui assignait sa naissance. Longtemps prisonnier en Angleterre comme otage de la rançon du roi Jean (1360-1368), il avait, à son retour, pris part en Bretagne et en Guyenne aux guerres contre les Anglais ; il s'était distingué à Rosbecque (1382) ; on le tenait à la cour pour un vaillant chevalier et pour un général sage et prudent. La mort de Charles v, en l'appelant, avec les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, à la tutelle du jeune roi, l'avait mis au premier rang ; ses contemporains faisaient grand cas de ses qualités militaires et administratives, persuadés que s'il avait un théâtre pour les exercer, il soutiendrait dignement sa réputation.

La nouvelle de la croisade ne tarda pas à se répandre en France, en Espagne et en Angleterre ; de toutes parts les adhésions affluèrent, et l'élan fut universel. Charles vi, pour ne pas dégarnir son royaume, avait réglementé par diverses mesures les conditions du départ : chacun dut entreprendre le voyage à ses frais ; personne ne fut autorisé à s'embarquer sans le congé du roi, et le nombre des combattants fut limité à quinze cents pour la France. De leur côté, les Génois avaient annoncé qu'ils ne transporteraient sur leurs vaisseaux que des chevaliers et des écuyers, et qu'ils refusaient le passage aux valets d'armée dont chaque combattant avait alors coutume de se faire accompagner. Cette résolution, inspirée par le roi, avait été prise pour ménager les susceptibilités des chevaliers étrangers et leur prouver que l'expédition ne devait comprendre que des « gens de fait et de défense ». Malgré ces restrictions, l'affluence fut telle que Louis de Bourbon eut peur de manquer au dernier moment de navires et d'approvisionnements. Il chargea un de ses maîtres d'hôtel, un des maîtres de sa monnaie et cinq autres officiers de sa maison d'inscrire les enrôlements, à mesure qu'ils se produisaient, et de se tenir en rapports constants avec la république de Gênes pour régler les dispositions du départ. Celle-ci répondit qu'elle avait vingt-deux galères et dix-huit vaisseaux prêts à transporter six mille hommes d'armes, et que les craintes du duc étaient chimériques. Le rendez-vous général fut fixé à Gênes, la semaine après la Saint Jean (fin juin 1390) <sup>1</sup>.

1. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 157 ; — *Chronique du bon duc...*, p. 223.

Les Gênois, cependant, malgré les assurances qu'ils avaient données à maintes reprises, s'aperçurent bientôt qu'ils ne pourraient trouver chez eux le blé et le vin indispensables à l'expédition. Le doge, effrayé, écrivit au duc de Bourbon pour le prier d'obtenir de Charles vi l'autorisation d'acheter en Provence les dénrées qui lui manquaient; il s'agissait de deux mille tonneaux de vin et de quatre mille charges de froment. Cette nouvelle bouleversa le duc; déjà il voyait « l'armée d'Auffrique rompue », et l'entreprise avortée; sur l'avis de son conseil, il députa vers le roi à Beaucaire un de ses serviteurs, Charles de Hangest<sup>1</sup>, chargé de faire agréer la requête des Gênois et, en outre, d'obtenir que les troupes pussent se concentrer à Marseille « et que la ville feut abandonnée au duc de Bourbon et à tous ceulx qu'il y voudroit « mettre ». L'honneur de Louis de Bourbon et celui de la France étaient engagés; il fallait à tout prix que le voyage eût lieu. Charles vi le comprit et accorda à son oncle ce qu'il demandait, tout en protestant qu'il n'aimait guère les Gênois « et qu'ils n'auroient point de vivres... sinon en payant grant « truaige, car ainsi est de coustume ».

La réponse du roi fut accueillie par les Gênois et par le duc avec la plus grande joie: chez celui-ci comme chez ceux-là, la crainte de voir échouer la croisade avait été extrême; l'amour-propre de l'un, l'intérêt des autres étaient également intéressés au succès de l'entreprise. Louis de Bourbon avait fait preuve de beaucoup d'à-propos en demandant à rassembler ses troupes, non plus à Gênes, mais à Marseille. Puisque cette dernière ville devenait le « marché de vivres » de l'armée, et que les bâtiments gênois étaient obligés de venir s'y approvisionner, il était naturel que l'embarquement se fit à Marseille; on donna donc contre-ordre, et les combattants durent se réunir dans ce port à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1390<sup>2</sup>.

Aussitôt que l'intervention française avait été décidée, le duc avait accompagné le roi à Avignon, et demandé au

1. C'était le second fils de Jean de Hangest et de Marie de Picquigny. Il épousa Marguerite de Beaumont. Son frère aîné Jean, chambellan du duc de Bourgogne, se distingua à Nicopolis où il fut fait prisonnier, et mourut à Azincourt (Froissart, éd. Kervyn, XXI, 507-8).

2. *Chronique du bon duc*..., p. 224-6.



pape Clément VII la permission de combattre les infidèles, et les indulgences ordinaires pour les croisés. Il était ensuite retourné à Paris avec le roi, pour y prendre les dispositions indispensables et notamment des arrangements financiers que nécessitait un patrimoine assez étroit à la veille d'une dispendieuse expédition<sup>1</sup>. De là il avait gagné le Bourbonnais, avait « ordonné les affaires de son pays », et commis le sire de Norris<sup>2</sup> au gouvernement de ses terres pendant son absence. Accompagné de quelques grands seigneurs, il s'était ensuite acheminé vers Turin, où il séjourna du 17 au 19 mai, et dix jours avant la date fixée il était à Marseille pour organiser son armée<sup>3</sup>. Sa suite, composée du sire de Coucy<sup>4</sup>, des comtes d'Eu<sup>5</sup> et d'Harcourt<sup>6</sup> et de l'amiral Jean de Vienne<sup>7</sup>, fut logée dans la ville par les soins des fourriers du duc, en attendant que la concentration fût complète et que le départ pût avoir lieu. Les contingents français, — chose rare à cette

1. Les 18 et 26 mars 1390 le duc de Touraine prête au duc de Bourbon deux mille florins pour le voyage de Barbarie (Huillard-Bréholles, *Titres de Bourbon*, II, n° 3790). Le duc de Bourbon vendit pour douze mille livres son hôtel de Paris, rue de la Harpe (Loray, *Jean de Vienne*, p. 243).

2. Pierre de Norris, chevalier nivernais, était entré en 1382 au service du duc de Bourbon, qui l'avait chargé de l'administration financière de ses domaines. Il sut gagner dans ces fonctions, par la sagesse des mesures qu'il prit, l'absolue confiance de son maître, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir maintenu en bon état les finances du duc (*Chronique du bon duc...*, passim).

3. F. Sarraceno, *Regesto dei principi di casa d'Acaja*, dans *Miscellanea di storia italiana*, XX, 186; — *Chronique du bon duc...*, p. 223-4 et 226.

4. Enguerrand VII, sire de Coucy, l'un des plus illustres guerriers du XIV<sup>e</sup> siècle. Sa carrière militaire et diplomatique fut des plus remplies. Nous aurons, dans le cours de ce travail, maintes fois occasion de rencontrer ce personnage. M. Mazas (*Vies des grands capitaines français*, 3<sup>e</sup> édit., IV, 121) affirme, sans donner les preuves de son assertion, qu'il s'agit ici de Raoul et non d'Enguerrand de Coucy.

5. Voir plus haut sur ce personnage, p. 164.

6. Jean VII d'Harcourt, fils de Jean VI et de Catherine de Bourbon, était cousin du roi de France qui l'arma chevalier le jour du sacre (4 nov. 1380), et neveu du duc Louis II, sous les ordres duquel il avait servi avant de l'accompagner en Afrique. Il fut fait prisonnier à Azincourt et mourut en 1452. Il avait épousé Marguerite d'Alençon. (Froissart, éd. Kervyn, XIX, 515).

7. Voir plus haut sur ce personnage, p. 145.

époque, — avaient traversé la France sans donner lieu aux plaintes que soulevait généralement le passage des gens de guerre; ils avaient payé comptant leurs dépenses<sup>1</sup>. Pendant que les chevaliers affluaient dans la ville, le duc, par prévoyance, complétait ses approvisionnements de vin, de viandes salées et de volailles pour les malades, craignant que ces détails eussent été négligés par les Génois. L'embarquement, grâce aux excellentes mesures prises par le chef de la croisade, s'effectua avec le plus grand ordre. Le duc et les barons entrèrent «*ès souverains estaiges et chasteaux des nefs et galées*», les chevaliers, les hommes d'armes, les sergents et les arbalétriers prirent les places qui leur avaient été assignées, «*chascun trouva son lougeis fait et prest pour aller en la mer*», et la flotte put mettre à la voile à l'époque primitivement indiquée par le duc<sup>2</sup>.

L'événement n'avait pas justifié les appréhensions de Charles VI; le recrutement des combattants avait été facile; de toutes parts on s'était disputé l'honneur de prendre part à la croisade. Tout ce que la chevalerie comptait d'illustrations, en France et dans les pays voisins, se groupa autour du duc de Bourbon. La Gascogne était représentée par le soudic de la Trau «*ung des vaillans chevaliers du monde*», accompagné de dix gentilshommes<sup>3</sup>, par les sires de Castillon<sup>4</sup> et d'Albret<sup>5</sup>; le Béarn par le bâtard de Foix avec une suite

1. J. Juvénal des Ursins, II, 383.

2. *Chronique du bon duc* . . . , p. 227-9.

3. Le soudic de l'Estrau, ou mieux de la Trau, est un des personnages les plus remarquables de l'histoire de Gascogne au XIV<sup>e</sup> siècle. La Trau est une seigneurie du Bazadais (Gironde, arr. Bazas, cant. Villandraut, com. Préchac). Le soudic était seigneur de Préchac; il servit en 1364 en Bourgogne sous les ordres du duc Philippe, et dans l'armée de Du Guesclin. Comme sire de Didonne (Charente-Inférieure, arr. Saintes, cant. Saujon) il faisait hommage en 1366 au prince d'Aquitaine, tandis qu'en 1364 et 1365 il rendait hommage à Charles V pour le château de Beauvoir, sis en la sénéchaussée de Toulouse (V. Froissart, éd. Luce, VI, p. LII, note 4).

4. La *Chronique du bon duc* l'appelle le sire de Castillon entre deux mers. Il y a deux vicomtés de Castillon près de Bordeaux, l'une sur la Gironde, l'autre sur la Dordogne, mais aucune n'est dans l'Entre-deux-mers.

5. La sirie d'Albret était située entre la Chalosse et le Bazadais. Charles I d'Albret, celui dont il est ici question, fut connétable de France en 1402; il mourut à Azincourt en 1415.

nombreuse<sup>1</sup>; l'Aragon par le vicomte de Rodes<sup>2</sup>, le sire de la Saigne<sup>3</sup> et Ortingo d'Ortenye<sup>4</sup>; la Bretagne et la Normandie par un grand nombre de chevaliers, parmi lesquels le sire d'Harcourt<sup>5</sup>, le maréchal d'Eu<sup>6</sup>, Sainte-Sévère<sup>7</sup>, et le sire de Graville<sup>8</sup> qu'accompagnaient trente hommes d'armes; la

1. Jean, dit Yvain de Béarn, bâtard de Gaston III Phébus. Il mourut brûlé en janvier 1393, à la suite de la mascarade des sauvages donnée à la cour, et fut enterré aux Chartreux (Froissart, éd. Kervyn, XXI, 284).

2. Le frère du vicomte de Rhodes, Pons Périlleux, fut pris par le sire de Beaumanoir dans une embuscade près de Moncontour (Côtes du Nord) en 1387 (*Chronique du bon duc...*, p. 211).

3. Il s'agit probablement de G. de Seignes, chef de compagnie, qui opérait en Provence en 1385 et 1386. — On avait dès 1385 (25, 28 octobre) agité et décidé dans les conseils du pape d'Avignon et de la reine Marie d'Anjou, la question d'acheter sa retraite. Celle-ci et celle d'un aventurier gascon, Perrotin de Termes, fut décidée (7 juillet 1386). pour un délai de six mois, moyennant quatre mille florins. En août 1386, G. de Seignes rendit hommage au roi Louis II et à la reine Marie, sa mère, pour trois châteaux qu'il avait en Provence (Bibl. nat., franç. 5015, f. 91 rev.<sup>o</sup>, 129 v<sup>o</sup> et 137 v<sup>o</sup>).

En tout cas, il ne saurait être question ici de Chiquot de la Saigne, dont parle souvent la *Chronique du bon duc*; celui-ci s'appelle Bernardon, dit *Chiquot*, de la Salle, et n'a pas pris part à l'expédition du duc de Bourbon (Renseignements communiqués par M. P. Durrieu. Voir l'ouvrage de ce dernier, *Les Gascons en Italie*, dans Revue de Gascogne, XXVI, 9).

4. Bernardon, dit *Chiquot*, de la Salle, homme d'armes anglo-gascon, avait, de concert avec Hortingo de la Salle (appelé aussi d'Ortenye), chef de bande comme lui, combattu au Pont Saint Esprit (1360), à la Charité sur Loire (1363), en Espagne (1367), en Champagne (1368), surpris et arrêté la duchesse de Bourbon au château de Belleperche en août 1369; mais il ne put défendre la tour de Brou dans laquelle la duchesse avait été transférée, et dut la rendre à la fin d'août 1372. Il était probablement parent d'Hortingo (*Chronique du bon duc...*, passim; — P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, dans Rev. de Gascogne, XXVI, 9).

5. Voir plus haut, page 172.

6. Guillaume d'Eu, sénéchal du comté d'Eu, fils d'Eustache de la Chaussée. Il prit part à la croisade de Nicopolis en 1396 (Lebœuf, *La ville d'Eu*, p. 178).

7. Louis de Brosse, seigneur de Boussac et de Sainte Sévère, fils de Louis de Brosse, tué à la bataille de Poitiers en 1356, et de Constance de la Tour, se distingua sous Charles V et Charles VI. Il mourut à Gènes, au retour de l'expédition, comme le lecteur le verra plus bas, le 8 oct. 1390. Son corps fut rapporté dans l'église de S. Martin d'Huriel (P. Anselme, V, 571).

8. Guillaume de Graville était fils de Jean de Graville et de Marie de Léon, et ne doit pas être confondu avec Guy de Graville, armé chevalier à Rosbecque (Froissart, éd. Kervyn, XXI, 431).

Lorraine par Philippe de Bar<sup>1</sup>; la Touraine par Ingelger d'Amboise<sup>2</sup>. Couci<sup>3</sup> et le comte d'Eu<sup>4</sup> « nouvellement venu d'outre mer » amenèrent deux cents hommes d'armes. Le seigneur de Saint Georges<sup>5</sup>, avec vingt-cinq gentilshommes, l'amiral Jean de Vienne<sup>6</sup>, plusieurs membres de la maison de la Trémoille<sup>7</sup>, étaient à la tête de la noblesse de Bourgogne. La Picardie, la Flandre et le Hainaut avaient envoyé un important contingent, au milieu duquel on distinguait le comte d'Ostrevant<sup>8</sup>, les sires de Ligne<sup>9</sup>, d'Havré<sup>10</sup>, d'Antoing<sup>11</sup>.

1. Second fils de Robert de Bar et de Marie de France, épousa Yolande d'Enghien- Conversan. En 1390, il reçut du roi un don de deux mille francs en récompense de ses services. Il mourut à la journée de Nicopolis en 1396. (Froissart, éd. Kervyn, xx, 251).

2. Froissart l'appelle (éd. Kervyn, xiv, 225) *Engorgié* ou *Engorget*. Il s'agit d'Ingelger, seigneur de Rochecorbon, fils d'Ingelger dit le Grand, seigneur d'Amboise, etc. Il épousa Jeanne de Craon, et ne fut jamais seigneur d'Amboise; mais son fils Louis succéda à Pierre II, frère d'Ingelger, dans la seigneurie d'Amboise.

3. Voir plus haut, p. 172.

4. Voir plus haut, p. 164-5.

5. Il s'agit de Guillaume de Vienne, fils de Hugues de Vienne et de Gillette de Longwy; il épousa Huguette de Sainte Croix, et prit part, après son retour de Barbarie, à l'expédition de Nicopolis (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 67).

6. Voir plus haut, p. 145 et 172. Il appartenait à la même maison que le sire de Saint Georges (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 67).

7. On compte trois représentants de la famille de la Trémoille à la croisade de Barbarie: 1<sup>o</sup> Guy, seigneur de Sully, fils de Guy et de Radegonde Guenaud, garde de l'oriflamme en 1383, qui épousa vers 1382 Marie, fille de Louis de Sully, et mourut à Rhodes, au retour de l'expédition de Nicopolis; 2<sup>o</sup> Guillaume, frère cadet du précédent, seigneur de Husson. Il fut armé chevalier à la bataille de Rosbecque (1382) et prit part à l'expédition de Nicopolis; 3<sup>o</sup> Jean, sire de Jonville, fils de Guy, épousa Jacqueline d'Amboise et mourut vers 1449. Il ne fit pas partie, à l'origine, du voyage de Barbarie, mais conduisit des renforts au duc de Bourbon au cours de la campagne (Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 211-3; — Sainte Marthe, *Histoire généalogique de la maison de la Trémoille* (1668, in-12), p. 113).

8. Guillaume de Hainaut, fils aîné du duc Albert de Bavière.

9. Jean de Ligne, fils de Guillaume de Ligne et de Berthe de Schleiden, mari d'Eustache de Barbançon, mourut en 1442 (Froissart, éd. Kervyn, xxii, 105).

10. Gérard II, fils de Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré. Pendant la guerre de Frise (1396) il avait cinquante-huit lances sous ses ordres, dont dix chevaliers. Il épousa Marguerite de Marbaix (Froissart, éd. Kervyn, xxi, 532-3).

11. Henri de Melun, dit d'Antoing, second fils de Hugues et de Mar-

L'Angleterre n'était pas restée indifférente à l'enthousiasme général : sous la conduite du bâtard de Lancastre<sup>1</sup>, ses guerriers les plus fameux, Clifford<sup>2</sup>, Climbo<sup>3</sup>, Neufville<sup>4</sup>, Cornouaille<sup>5</sup>, avaient traversé la France de Calais à Marseille pour se joindre à l'expédition, au nombre de vingt-cinq gentilshommes et de cent archers. Quant aux vassaux du duc de Bourbon, tous avaient répondu à l'appel de leur suzerain. Enfin, au dernier moment, nombre de chevaliers, dont la venue n'était pas annoncée, avaient rejoint les

guerite de Picquigny, mari de Jeanne de Werchin. En 1373, il commandait à vingt et un chevaliers, quatre-vingt-neuf écuyers et cent vingt hommes d'armes. Il était à l'ost de Bourbourg (sept. 1383), guerroya en Poitou (1383), fut envoyé à Gravelines et à Dunkerque en 1384 (Froissart, édit. Kervyn, xx, 97-8).

1. John Beaufort, comte de Derby, fils bâtard du duc de Lancastre. Quelques historiens anglais, Hayward (*Hist. de Henri IV*, p. 30-1), Rawdon Brown (*Venetian state papers*, dans la coll. des *Calendars of state papers* (Londres, 1864), I, lxxxi) ont dit, d'après le témoignage des chroniques de Saint Denis, que le comte de Derby (Bolingbroke, plus tard Henri IV) prit part à l'expédition de Barbarie avec trois cents chevaliers. C'est une erreur. Derby assista aux joutes de S. Ingelbert près de Boulogne (mars-mai 1390) ; il y jouta le 20 avril, et dut quitter Calais vers le 6 mai. C'est, en effet, à cette date que commence le compte du trésorier du voyage de Prusse. En quittant Calais, Derby alla combattre avec les Teutoniques dans la marche de Prusse ; il revint à Bolingbroke le 30 avril 1391. De là il fit le pèlerinage des Lieux Saints, et revint à Venise le 18 nov. 1392 ; mais il est impossible de confondre ce voyage avec le voyage de Barbarie, antérieur d'un an au pèlerinage en Orient (Baron Pichon, *Partie inédite des chroniques de S. Denis*, Paris, 1864, in-8°, p. 73. — Londres, Record office, *Duchy of Lancaster accounts*, class. 28, bundle 1, n° 6. — Cf. *Monatsbericht der K. Pr. Ak. der Wissenschaften zu Berlin* (1857), 406-17).

2. Louis de Clifford, « un moult appert et vaillant chevalier d'Angleterre », frère de Thomas de Clifford, appelé aussi Ralph, lord Nevill ; il était cousin germain de Jean Chandos et mourut en 1406. V. sur ce personnage Dugdale's *Baronage*, I, 297.

3. Probablement sir John of Clinton (1326-97), neveu et héritier de Guillaume, comte d'Huntingdon.

4. Il semble que ce personnage soit le même que Clifford. Voir plus haut la note 2.

5. Probablement sir John Cornwall, chevalier. Il faisait partie de la suite du duc de Lancastre et du roi de Castille en 1388. Il reçut en 1400 du roi Richard II le manoir de Chipping Morton ; il épousa en 1402 Elisabeth de Lancastre, comtesse de Huntingdon. (Londres, Record office, *Gascon Rolls* 11 Ric. II, m. 4 ; *Pat. rolls* 22 Ric. II, part. 3, in. 42 ; et 2 Hen. IV, part. 3, m. 4 ; — Rymer, *Fœdera* VII, 583).

croisés : parmi eux Béraud, comte dauphin d'Auvergne<sup>1</sup>, le vicomte d'Uzès<sup>2</sup>, et maint autre. L'élan avait été universel<sup>3</sup>.

Il est assez difficile de déterminer l'effectif des croisés; malgré le témoignage de Froissart, qui fixe à quatorze cents le chiffre total des chevaliers et écuyers, il est probable que le nombre de quinze cents chevaliers, auquel Charles VI avait limité les troupes françaises, fut facilement atteint; il convient d'y ajouter les combattants étrangers pour lesquels nous n'avons aucune base d'évaluation. Les Génois fournirent mille arbalétriers et les équipages des navires, au total environ quatre mille combattants; d'après un chroniqueur contemporain, ils levèrent, en outre, un contingent de deux mille hommes d'armes. Quoi qu'il en soit, l'expédition était numériquement considérable, et pouvait espérer de sérieux avantages sur les Musulmans<sup>4</sup>.

Le commandement de la flotte avait été attribué à Jean Centurione d'Oltramario, un Génois, parent du doge Adorno. D'une ancienne famille, dont un représentant s'était illustré dès le XIII<sup>e</sup> siècle au service de la république, l'amiral avait rempli d'importantes fonctions politiques et commerciales dans sa patrie; en 1388, il avait pris part à la conquête de l'île de Gerbi, et son rôle dans cette campagne l'avait désigné au choix des Génois comme chef de la flotte coalisée. Les opérations maritimes lui furent dévolues, tandis que le

1. Béraud II, fils de Béraud I et de Marie de Villemur. Froissart l'appelle « le gentil conte dauphin ». C'était un de ses protecteurs, et il ne manque aucune occasion de raconter avec détail les prouesses de ce personnage (Froissart, éd. Kervyn, xx, 212-4).

2. Alzias, vicomte d'Uzès, mari de Dauphine de la Roche.

3. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 155-6 et 224-5; — *Chronique du bon duc...*, p. 222 et 227; — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 314-5; — *Religieux de Saint Denis*, I, 652-3. Voir aux pièces justificatives (n<sup>o</sup> IV) la liste des chevaliers qui prirent part à la croisade.

4. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 157; — *Chronique du bon duc...*, p. 222-3; — J. Juvénal des Ursins, II, 383. — Le *Religieux de Saint Denis* (I, 652-3), dont les évaluations sont généralement exagérées, parle, en outre, de deux mille hommes d'armes fournis par Gènes. M. Mazas (*Vie des grands capitaines*, III, 120-1) donne les chiffres suivants : deux mille chevaliers à bannière ou à pennon, sept mille écuyers, cinq mille gros varlets armés à la légère, trois mille gens de trait, la plupart Gascons; en tout dix-sept mille hommes. Nous ignorons les témoignages qui ont servi de base à ce calcul.

duc de Bourbon restait chargé de la conduite des opérations militaires<sup>1</sup>.

Centurione était à la tête d'un armement maritime considérable; les sources génoises l'évaluent à quarante galères et à vingt vaisseaux de transport; le chroniqueur du duc de Bourbon à vingt-deux galères et dix-huit nefes « tant de guerre et de cours<sup>2</sup>. » Au milieu des exagérations d'autres témoignages d'origine française<sup>3</sup>, ce dernier chiffre, émané d'un témoin oculaire qui n'avait aucun intérêt à s'écarter de la vérité, semble devoir être préféré à celui des auteurs génois, naturellement enclins à l'exagération en cette circonstance.

« Grant beaulté et grant plaisance fut à veoir l'ordonnance « du département »; c'étaient de toutes parts bannières, pennons et « escus armoïés... qui venteloient au vent et « resplendissoient au soleil ». Au moment où les ancres furent levées, on entendit sur les bâtiments les « trompettes « et clarons retentir et bondir, et autres menestrels faire « leur mestier de pipes et de chalemelles et de naquaires. » Toute la mer résonnait du son des instruments; la flotte traversa la rade et attendit le jour avant de prendre le large<sup>4</sup>.

Elle se dirigea vers Gênes en longeant les côtes de Provence et de Ligurie; le troisième jour elle relâchait à Porto Fino, tandis que le duc de Bourbon, avec une suite de

1. Giustiniani, II, 163; — Stella, (Muratori, XVI, 1128-9); — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 165; — J. Juvénal des Ursins, II, 384. — En 1241, Guillaume Oltramarino, beau-père de Jean Ursino, était capitaine de cent hommes d'armes. Jean Centurione était fils de Raphaël Centurione; son nom figure dans des actes de 1370 et 1377; à partir de 1380, il est intimement mêlé aux affaires de la république génoise et jusqu'à sa mort, survenue après 1413, Jean Centurione occupa dans sa patrie une situation exceptionnelle. Nous aurons, dans le cours de ce travail, occasion de rencontrer plusieurs fois le nom de ce personnage considérable (Renseignements communiqués par M. l'avocat C. Desimoni).

2. Giustiniani, II, 163; — Stella, (Muratori, XVII, 128-9); — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 165; — *Chronique du bon duc...*, p. 229.

3. *Le Religieux de Saint Denis* parle (t. 652-3) de quatre-vingts vaisseaux. Froissart (éd. Kervyn, XIV, 157) indique le chiffre de cent vingt galères, deux cents vaisseaux et cent vaisseaux d'approvisionnements.

4. Froissart, éd. Kervyn, XIV, 157.

quelques seigneurs, descendait à terre et entrait à Gênes, « grandement receu et festoié du peuple ». Mais sans s'arrêter dans la ville, après une visite au doge, il regagna sa galère, et l'on remit à la voile à destination de Porte Venere. De ce point l'expédition mit le cap au sud vers l'Afrique; passant entre la Corse et les îles de Gorgona<sup>1</sup> et d'Elbe, et longeant la côte orientale de la Sardaigne; elle se ravitailla à la Guillastré<sup>2</sup>, à Cagliari (*Chastel à Caillé*), et à la Mousière. Mais la traversée avait été si rude et si périlleuse qu'au premier enthousiasme avait succédé le découragement, et que plus d'un des croisés aspirait à regagner sa patrie. Il fallut toute l'autorité du duc de Bourbon pour empêcher les défections. Quand les Chrétiens quittèrent la Sardaigne, ils n'étaient pas à la fin des dangers. En traversant le gouffre du Lion, endroit redouté des navigateurs du moyen âge, la flotte courut le risque de se perdre. Une tempête, qui dura un jour et une nuit, la mit en péril, « et n'y avoit si sage patron « ni maronnier qui y sceut mettre ni donner conseil, fors que « attendre la volonté de Dieu et l'aventure. » Quand la mer et le vent furent apaisés, les capitaines des navires cherchèrent à gagner l'île de Conigliera, qui n'était qu'à seize lieues d'Africa; c'est là qu'en prévision des gros temps, rendez-vous avait été donné aux vaisseaux; le duc y relâcha pendant neuf jours, attendant que les galères égarées ralliassent le gros de la flotte<sup>3</sup>.

C'est pendant ce délai que le plan de campagne fut définitivement arrêté. Les chefs de l'expédition, réunis en conseil, résolurent de prendre terre devant Africa et de s'emparer de la place. Nous avons déjà montré plus haut l'importance stratégique de cette position et les conséquences que devait entraîner sa chute; avec elle les princes africains perdaient le meilleur port de la côte barbaresque, un refuge pour leurs corsaires et la seule ville capable de couvrir leurs états.

1. Ilot de la mer de Toscane, un peu au sud du parallèle de Livourne.

2. Aujourd'hui Ogliastrò, petite île près de la côte est de Sardaigne.

3. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 158-9; — *Chronique du bon duc...*, p. 229; — J. Juvénal des Ursins, II, 384; — *Religieux de Saint Denis*, II, 654-7. — *La Chronique du bon duc* ne parle aucunement des gros temps que l'expédition eut à supporter.



Africa était « malement forte », et défiait un coup de main ; pour la conquérir un siège était indispensable. Elle présentait par sa configuration la forme d'un arc, « le plus large devers « la mer » ; les murailles de l'enceinte étaient élevées, les tours « dru semées » et, « au bec du havre » une grosse tour, armée de bricoles qui lançaient de grands carreaux, dominait l'entrée du port<sup>1</sup>. Le duc de Bourbon, dans la prévision d'une sérieuse résistance, ordonna son armée en trois corps. L'avant-garde, composée de huit cents hommes d'armes et de cent arbalétriers génois, fut mise sous les ordres de Coucy et d'Eu ; le duc se réserva le commandement du corps principal, formé des gens de son hôtel et de ses feudataires ; à l'arrière-garde les contingents anglais, gascons et génois devaient obéir au soudic de la Traù, au sire de Castillon, et au comte dauphin d'Auvergne<sup>2</sup>. On régla ensuite l'ordre de débarquement d'après l'avis des Génois, marins fort expérimentés et connaissant parfaitement les côtes de Barbarie. Il fut décidé que, pour entrer dans le port d'Africa, on mettrait en première ligne les plus petits vaisseaux armés, les brigantins, qu'avant d'y pénétrer on se tiendrait immobile pendant une journée, et que le lendemain on se logerait le plus près possible de la ville afin d'opérer le débarquement hors de portée des projectiles lancés par la grosse tour, et sous la protection des arbalétriers génois « lesquels seront tousjours « prêts aux deffenses et aux escarmuches<sup>3</sup> ».

Ces mesures prises, la flotte quitta Conigliera ; la tempête était calmée, l'air était « coi, clair, séry et attempé », les matelots faisaient force de rames, la mer « se fendoit et « bruissait à l'encontre d'eulx, et se montrait par samblant

1. Froissart (éd. Kervyn, xiv, 152 et 216-7) compare la ville à Calais, tant au point de vue de la configuration topographique que comme clef du pays, car elle est « clef et retour des Barbarins et de ceulx du « royaume d'Auffrique et du royaume de Bougie et de Thunes et des « royaumes incrédules de par delà ». — La bricole était une machine de guerre à fléau et à contrepoids, analogue au trébuchet. V. Gay (*Gloss. arch.*, 217).

2. *Chronique du bon duc* . . . , p. 229-30. — Juvénal des Ursins (II, 384) et le *Religieux de Saint Denis* (I, 658-9) disent à tort que les Anglais débarquèrent les premiers. L'ordre de marche fixé par le duc rend cette assertion inadmissible.

3. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 212-3.

« qu'elle avoit grand désir que les Crestiens venissent devant « Auffrique ». On arriva en vue de la ville « environ heure de « basse nonne ». L'ennemi, de son côté, était prévenu et sur ses gardes, mais l'importance de l'expédition l'étonna ; il ne s'attendait pas à une pareille concentration de forces. Cependant, confiant dans les murailles de la place, il s'apprêta sans crainte à soutenir le choc des Chrétiens. Ceux-ci, fidèles au plan convenu, arrivés vers le soir à environ une lieue de la terre, jettèrent l'ancre à l'entrée du port jusqu'au lendemain.

Pendant la nuit les Sarrasins tinrent conseil : les uns voulaient s'opposer au débarquement, les autres proposaient de n'y pas mettre obstacle et de réserver toutes leurs ressources pour défendre la ville. L'armée chrétienne, disaient-ils, est nombreuse, composée de guerriers d'élite, et les troupes musulmanes ne peuvent résister à l'armement des arbalétriers génois. Mieux vaut donc ne rien tenter contre l'ennemi et se retirer dans la place ; elle est en état de résister à un assaut ; le temps et le climat se chargeront d'affaiblir les assaillants<sup>1</sup>. Ce dernier avis prévalut, et on laissa le champ libre aux croisés. Le lendemain (22 juillet 1390), les vaisseaux légers de la flotte pénétrèrent sans encombre dans le port, malgré les projectiles lancés par la grosse tour ; les galères suivirent en bon ordre ; leur tirant d'eau les empêchant d'atteindre le rivage, les troupes furent conduites à terre par des barques, et campées « à l'ordonnance de leurs mareschaux<sup>2</sup> ».

Le chroniqueur nous a conservé le souvenir du campement des croisés autour de la ville : au centre, la tente du duc de Bourbon, surmontée de sa devise et de sa bannière. Cette der-

1. Froissart (éd. Kervyn, xiv, 218-20) met l'avis de résister aux Chrétiens dans la bouche d'un Sarrasin appelé Madifer, et l'avis contraire dans celle de Belluis, sire de Maldages. Il est difficile de dire si ces noms sont historiques, ou s'ils ont servi seulement au chroniqueur à personnifier son récit.

2. Froissart (éd. Kervyn, xiv, 223) se trompe en disant que le débarquement eut lieu le *mercredi*. En 1390, la sainte Madeleine tombait un *vendredi*. (*Chronique du bon duc...*, p. 230.) — Le *Religieux de Saint Denis* (I, 658-61) et Juvénal des Ursins (II, 384), Giustiniani (II, 168) et U. Foglieta (f. 165) ont, à tort, raconté que le débarquement se fit au prix d'un combat acharné, dont l'honneur revint principalement aux archers anglais.

nière était aux armes de France pleines, sur lesquelles se détachait en blanc, au centre, une image de la Vierge, assise et ayant à ses pieds l'écu de Bourbon; elle servait de signe de ralliement à toute l'armée. A droite et à gauche étaient dressées les tentes des chevaliers, chacune portait la bannière ou le pennon aux couleurs de celui à qui elle appartenait; toutes faisaient front aux murailles; les arbalétriers occupaient les deux extrémités de la ligne et couvraient, vu leur nombre, une assez grande étendue de terrain; ils « encloyoient » les seigneurs dans leur campement. Quant aux approvisionnements, ils provenaient des bâtiments de transport, et c'était un va-et-vient continuel de barques entre les galères et le camp pour assurer les subsistances des troupes<sup>1</sup>.

Le duc de Bourbon avait lieu de s'applaudir du début de la campagne; personne, en effet, n'eût osé se flatter que le débarquement s'effectuerait sans combat, sous les murs d'une place défendue par une garnison nombreuse, dans un pays où trois rois sarrasins tenaient la campagne avec des forces considérables. On a peine à comprendre le motif qui dicta la conduite des Musulmans si, comme le disent les chroniqueurs, plusieurs milliers de combattants étaient enfermés dans Africa<sup>2</sup>.

Toujours est-il que ceux-ci restèrent deux jours à observer les mouvements des Chrétiens sans oser les inquiéter; ce répit fut mis à profit pour consolider l'assiette du camp et investir la place. Du côté de la mer, la flotte génoise fut chargée du blocus; une seule porte mettait la ville en communication avec la plage. Du côté de la terre, l'armée surveilla les trois portes qui donnaient sur la campagne.

Le troisième jour, vers le soir, au moment où les croisés soupaient, l'ennemi, remarquant peu de mouvement dans leur camp, profita de cette circonstance pour faire une sortie. Henry d'Antoing<sup>3</sup> était de garde avec mille arbalétriers génois et deux cents hommes d'armes, composant

1. Froissart (éd. Kervyn, xiv, 224-6) donne la description des principaux seigneurs, de leurs tentes et de leurs bannières.

2. Douze mille d'après la *Chronique du bon duc* (p. 230); six mille d'après le *Religieux de Saint Denis* (I, 656-7); deux mille seulement d'après Juvénal des Ursins (II, 384); mais ces deux dernières autorités sont sujettes à caution.

3. Voir plus haut, p. 175.

pour la plupart l'hôtel du duc : les sires de l'Espinasse<sup>1</sup>, de Châtel-Montagne<sup>2</sup> et de saint Priest<sup>3</sup>, Blain Loup, maréchal de Bourbonnais<sup>4</sup>, messire le Barrois<sup>5</sup> faisaient partie de ce contingent; ils étaient comme le bailli de Bourbonnais, Tachon de Gléné<sup>6</sup>, comme Robert de Damas<sup>7</sup>, garde du pennon ducal, comme Renaud de Bressolles<sup>8</sup>, comme l'écuyer Gauvain Michaille<sup>9</sup>, pour ne citer que quelques noms, les serviteurs les plus fidèles de Louis de Bourbon, ses compagnons

1. Philibert de l'Espinasse fut un des quatre chevaliers nommés par le duc de Bourbon lors de la création du conseil de Bourbonnais (vers 1368). Il prit part au combat de la barrière amoureuse, près de Plancy, en 1374. (*Chronique du bon duc...*, passim.)

2. Guillaume de Châtel-Montagne fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'Ecu d'or, créés par le duc de Bourbon.

3. Il avait pris part, avec le duc de Bourbon, à l'expédition de Flandre et à la bataille de Rosbecque en 1382. (*Chronique du bon duc...*, p. 169-72).

4. Blain Loup, sire de Beauvoir. Froissart l'appelle le *Lowart*. Il assista à la bataille de Rosbecque (1382), à la campagne de Guyenne (1385), à la prise de Taillebourg et de Verteuil (1385) où il se distingua. Il resta en Poitou, tandis que le duc retournait à Paris avec une partie de ses forces. Nous le retrouvons à l'Ecluse au moment du projet avorté de descente en Angleterre (1386) et à l'assaut de Brassempoing en Bordelais (*Chronique du bon duc...*, passim).

5. Partout où le duc de Bourbon porta les armes, le Barrois l'accompagna : à Brive la Gaillarde (1374), à la Roche Senadoire (1375), à Rosbecque (1382), à Paris, au retour de la campagne de Flandre, à l'Ecluse et en Espagne (1386). Il défendit, avec Châteaumorand son cousin, Nantes contre les Anglais (1380-1381), prit part avec lui aux joutes de Vannes (1381) et à l'expédition de Bretagne (1387), commandée par le connétable de Clisson. (*Chronique du bon duc...*, passim.) En 1408, il conduisit des renforts à Gènes au maréchal Boucicaut, toujours en compagnie de Châteaumorand. C'était, avec ce dernier, un des serviteurs les plus aimés de Louis II.

6. « Pour ses bonnes coutumes on l'appela le bon bailli de Bourbonnois », dit la *Chronique du bon duc*. Ce fut également un vaillant homme de guerre; il était écuyer lors des campagnes de Flandre (1382) et de Guyenne (1385), dans lesquelles il se distingua. (*Chronique du bon duc...*, passim.)

7. A l'expédition de Flandre (1382) et à Verteuil (campagne de Guyenne, 1385) il se signala par sa bravoure; il remplaça Jean de Châteaumorand dans la charge de porte-bannière du duc (*Chronique du bon duc...*, passim).

8. Ce personnage fit les mêmes campagnes que Robert de Damas.

9. Gauvain Michaille prit part à l'expédition d'Auvergne (1375). En 1379, il fit partie de l'escorte que le duc de Bourbon donna à Du

d'armes les plus dévoués. A côté d'eux se tenaient le sire de Chastellus<sup>1</sup>, et ses deux fils Guichard et Jean de Châteaumorand; ce dernier joua, tant en Barbarie que par la suite en Orient, un rôle si considérable qu'il n'est pas hors de propos de rappeler en quelques lignes les débuts militaires de ce jeune chevalier.

Châteaumorand, né vers 1355, avait fait, sous le maréchal de Sancerre, ses premières armes en Berry (vers 1371). Partout où les hasards de la vie militaire avaient conduit le duc de Bourbon, il l'avait suivi comme écuyer portant le pennon ducal. Nous le voyons assister au siège de Sainte Sévère (1372), à la barrière amoureuse près de Plancy (1374), se distinguer à l'assaut de Brive la Gaillarde<sup>2</sup>, à Tracros en

Guesclin lorsque celui-ci traversa le Bourbonnais se dirigeant vers l'Espagne; plus tard il combattit constamment aux côtés des chevaliers dont il était le compagnon devant les murs d'Africa. Il fut grièvement blessé à l'assaut de Sion en Valais en 1386. En 1400 (10 janv. n. s.) il reçut un don de cent francs du duc d'Orléans. (*Chronique du bon duc...*, passim, Bibl. nat., franç. nouv. acq. 3639, pièce 346).

1. Hugues de Chastellus, sire de Châteaumorand, fut le dernier à porter ce nom; sa famille, à la fois vassale des comtes de Forez et des ducs de Bourbon, se distingua par sa fidélité inébranlable à ces derniers. La première promotion des chevaliers de l'Ecu d'or créés par Louis II la récompensa. Quand le duc revint de captivité, Hugues l'aïda à reprendre les châteaux du Bourbonnais occupés par les Anglais (1367-8), le suivit en Espagne (1376), à la campagne de Flandre, assista avec ses fils à la bataille de Rosbecque (1382), et fit partie, ainsi que son second fils, des forces réunies à l'Ecluse en 1386, en vue d'un projet de descente en Angleterre. De son mariage avec Marguerite de la Porte, il avait eu trois enfants, une fille Béatrice, et deux fils, Guichard et Jean, qui suivirent les traces de leur père. L'ainé, Guichard, fit, avec son frère, ses premières armes contre les Anglo-Gascons, sous le commandement du maréchal Louis de Sancerre, auquel le duc de Bourbon avait fourni un contingent de deux cents hommes d'armes pour tenir en respect la garnison anglaise de Sainte Sévère (Indre, arr. La Châtre, chef-lieu de cant.). Dans une escarmouche soutenue par lui et son frère avec six autres gentilshommes, il fit prisonnier un aventurier anglais, Michelet la Guide, dont les exactions ruinaient les environs de Souvigny (Allier, arr. Moulins, chef-lieu de cant.). Quelques années plus tard, il entra le premier dans le château de Poitiers, pris par le duc de Bourbon dans la campagne de 1372 commandée par Du Guesclin. Il se distingua à Rosbecque, et mourut à Gênes au retour de la croisade de Barbarie (*Chronique du bon duc...*, passim).

2. Corrèze, chef-lieu d'arr.

Auvergne<sup>1</sup> et à la Roche Senadoire (1375)<sup>2</sup>, accompagner en Espagne son suzerain la même année, et mener toujours la bannière de Bourbon au plus fort du péril. A partir du siège de Nantes (1380), il eut le commandement d'une compagnie de gens d'armes et la garde du pennon fut confiée à Robert de Damas. Le jour du sacre de Charles VI, au banquet solennel, Châteaumorand fut l'écuyer au giron duquel le roi tint ses pieds (4 novembre 1380), et cette fonction dut lui mériter la chevalerie « pour le honneur du sacre ».

S'il s'éloigna quelquefois du duc Louis, ce fut toujours de l'aveu de ce dernier, et pour prendre part à des expéditions dans lesquelles le nom de la France était engagé. C'est ainsi qu'il assista aux sièges de Châteauneuf-de-Randon et de Nantes en 1380, aux joutes de Vannes l'année suivante, et qu'il acheva la délivrance du Poitou commencée par le duc de Bourbon, en restant devant Courbier<sup>3</sup>, les Granges<sup>4</sup> et Montvalent<sup>5</sup> (1385). Fidèle à sa devise : « Quérir honneur par armes », le hardi chevalier ne laissait échapper aucune occasion de « bouter avant l'hostel dont il estoit sailli<sup>6</sup> ».

Les Sarrasins s'étaient flattés de surprendre le camp chrétien ; leur espoir fut déçu. A peine se furent-ils avancés que,

1. Puy de Dôme, arr. Clermont, cant. Rochefort, com. Gelles.

2. Puy de Dôme, arr. Clermont, cant. Rochefort.

3. Aujourd'hui Courbiac, Lot et Garonne, com. de Villeneuve sur Lot.

4. Lot et Garonne, arr. Agen, cant. Rayssas.

5. Aujourd'hui Monbalen, Lot et Garonne, arr. Agen, cant. Laroque-Timbaud.

6. Pour ce qui concerne Châteaumorand, voir la *Chronique du bon bon*... passim. — Seul héritier, par la mort de Hugues et de Guichard de Chastellus, des fiefs tant paternels que maternels, Jean de Châteaumorand hérita en même temps des exemples et de la vaillance de son père et de son frère. Diplomate et homme d'épée, il se distingua particulièrement dans les affaires d'Orient ; son voyage en Barbarie fut la première étape faite dans cette voie ; les suivantes se succédèrent sans interruption pendant une quinzaine d'années, et Châteaumorand mit au service de la cause chrétienne les qualités les plus solides. Ecrivain, il composa la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, recueillant dans cette œuvre, sans prétention littéraire, sans préoccupation de la vérité historique absolue, mais avec la plus entière bonne foi, ses souvenirs personnels relatifs à la vie de Louis II de Bourbon. Il avait été le serviteur le plus dévoué du prince ; à ce titre sa chronique est une autorité de premier ordre en plus d'un cas ; la croisade d'Afrique est de ce nombre.

vigoureusement accueillis par les croisés, ils durent battre en retraite après un combat d'escarmouche de deux heures, dans lequel le principal rôle fut joué par les arbalétriers et les armes de jet, « car oncques de près pour assamblar à la « main de glaive ou d'espée ne se trouvèrent ne joignirent. » Cette affaire coûta aux infidèles trois cents hommes, et leur inspira une telle frayeur qu'ils restèrent trois semaines sans tenter de nouvelle sortie<sup>1</sup>.

Pendant ce temps les rois de Tlemcen, de Bougie et de Tunis tenaient la campagne avec une armée que les sources chrétiennes évaluent à quarante ou soixante mille hommes<sup>2</sup>; quelque exagéré que puisse être ce chiffre, il est hors de doute qu'ils disposaient de forces considérables, composées des nomades et des populations de la côte<sup>3</sup>. Les Chrétiens apprirent bientôt qu'ils se proposaient de les attaquer dans leurs positions; pour parer à cette éventualité, il fut question de lever le siège; le duc dut combattre personnellement cet avis et faire comprendre aux croisés que, s'ils étaient venus en Afrique pour illustrer leur nom, ce n'était pas le moment « alors que honneur venist » de le perdre par une pareille conduite, et de faire « de leur honneur deshonneur ». Eu et Concy se prononcèrent dans le même sens. L'investissement continua; mais, par mesure de prudence, ordre fut donné d'entourer le campement de cordes, maintenues à quatre pieds au-dessus de terre par des pieux, et destinées à arrêter la cavalerie sarrasine. C'était un rempart bien léger, mais l'insouciance téméraire des Chrétiens le trouvait suffisant pour éloigner cette « canaille ». Cependant, à l'instigation des Génois, afin d'assurer la solidité de la nouvelle défense, on croisa entre les pieux les rames des galères; les archers étaient de la sorte mieux protégés contre le choc des chevaux et les coups de lances, et par suite leur tir devenait plus efficace. En outre une ordonnance réglera la garde de cette « enclosure »; chaque capitaine de cent hommes

1. Froissart, éd. Kervyn, XIV, 228-9; — *Chronique du bon duc...* p. 231.

2. Juvénal des Ursins (II, 384) parle de quarante mille hommes; Froissart (éd. Kervyn, XIV, 228) de trente mille archers et dix mille cavaliers; la *Chronique du bon duc...* (p. 235) de soixante mille combattants.

3. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, IV, 119, dit que cette armée était commandée par Abou Farès, fils du sultan, et par ses oncles.

d'armes eut mission de défendre, avec l'aide de cinquante arbalétriers, une étendue de vingt-cinq brasses. Le duc eut sous son commandement direct mille combattants et cinq cents arbalétriers, pour repousser les assiégés s'ils faisaient une sortie pendant l'attaque du camp par les rois maures<sup>1</sup>.

Ces sages mesures prises, on attendit l'ennemi. « Viennent Sarrasins quand ils voudront », disaient les Chrétiens ; nous sommes prêts à les recevoir. Ils vinrent, en effet, quelques jours après, « à tous leurs naquères, tambours, cimballes, « fresteaux et glais » présenter la bataille. Mais à la vue de mille hommes d'armes et de six cents arbalétriers que le duc de Bourbon fit sortir du camp, ils n'osèrent s'approcher à portée de trait ; il fallut que les Chrétiens prissent l'offensive. Ceux-ci n'eurent pas de peine à repousser l'ennemi ; la nuit arrêta la poursuite ; le duc, craignant une sortie des assiégés, ne voulut pas profiter de ce premier succès, et l'affaire se réduisit à une escarmouche dans laquelle les infidèles perdirent une soixantaine de chevaux et une centaine d'hommes<sup>2</sup>. Malgré leur supériorité numérique, les Musulmans n'osèrent jamais engager l'affaire à fond, et se bornèrent à s'établir solidement dans la plaine et sur la plage, à proximité du camp des croisés et de la place assiégée, et prirent « l'avantage derrière euls d'un hault bois » pour se protéger de toute surprise et garder libre leur ligne de retraite. Mais à défaut de bataille rangée, ils harcelèrent les croisés de fréquentes escarmouches<sup>3</sup>. Convaincus de l'infériorité de leur armement, ils s'avançaient à proximité du camp, lançaient quelques flèches et se repliaient de toute la vitesse de leurs chevaux ; ces attaques, quoique peu meurtrières, tenaient sans relâche les chevaliers en éveil, et la présence d'une armée de secours les empêchait de pousser activement les opérations du siège en obligeant une partie de leurs forces à surveiller les mouvements de l'ennemi.

Les chroniqueurs nous ont conservé le souvenir des alertes qui se renouvelaient presque chaque jour ; tantôt c'était un jeune chevalier maure, cavalier intrépide, revêtu d'une armure noire, coiffé d'un turban blanc, qui s'avançait jusqu'aux

1. *Chronique du bon duc*... , p. 233-4.

2. *Chronique du bon duc*... , p. 235-6.

3. Froissart, éd. Kervyn, XIV, 228.



lignes chrétiennes, lançait d'une main sûre ses javelots « empennés et enferrés, » et regagnait ses compagnons à bride abattue<sup>1</sup> ; tantôt, au milieu de la nuit, les Musulmans se dirigeaient en silence vers le camp chrétien, espérant le surprendre du côté opposé à celui où se tenaient le sire de Courcy<sup>2</sup> et Henry d'Antoing<sup>3</sup>, chargés du guet ; mais un chien qui avait suivi les croisés, et qu'ils appelaient le chien Notre Dame, donnait l'alarme par ses aboiements, et la surprise échouait. L'imagination populaire avait transformé ce fait en légende, et l'on disait communément dans l'armée qu'à l'approche des Sarrasins apparut devant eux « une congrégation « de dames toutes blanches, et par especial une tout au premier « chief, qui sans comparoison estoit trop plus belle que toutes « les autres, et portoit devant elle ung gonfanon tout blancq « et une croix vermeille par dedens ». Cette apparition de la Vierge avait mis en fuite les infidèles<sup>4</sup>. Ces escarmouches durèrent pendant quarante-deux jours. Coucy, Eu, le comte dauphin, les vicomtes d'Uzès et de Rodes, le sire de la Saigne, le soudic de Trau s'y distinguèrent tour à tour ; Saint Georges et Graille firent des prodiges de valeur ; l'honneur d'un autre engagement fut pour les chevaliers anglais ; les Génois et leurs arbalétriers eurent aussi leur jour ; chacun fit bravement son devoir et les armes chrétiennes se couvrirent de gloire<sup>5</sup>.

Pendant la situation respective des deux armées ne se modifiait pas. On s'observait de part et d'autre ; les croisés, fatigués de l'attente toujours déçue d'une action générale, étaient prêts à accepter un combat restreint, dix contre dix ou vingt contre vingt. L'initiative d'une pareille proposition vint-elle des Chrétiens ou des infidèles ? Les récits des chro-

1. Froissart (éd. Kervyn, xiv, 229) l'appelle Agadinquor d'Oliferne. Il attribue à l'amour que le hardi guerrier nourrissait pour Alsa, fille du roi de Tunis, la hardiesse de ces « appertises d'armes ». Mais on doit se tenir en garde contre la véracité de cet amour, et l'exactitude des noms donnés par le chroniqueur. Froissart semble s'être plu à revêtir de couleurs poétiques un épisode dont le fond peut avoir été vrai.

2. C'était un chevalier normand.

3. Voir plus haut, p. 175 et 182.

4. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 234-5.

5. *Chronique du bon duc* . . . , p. 237-8.

niqueurs diffèrent sur ce point<sup>1</sup>. Toujours est-il qu'une fois émise, l'idée fut accueillie avec empressement par les premiers, et qu'à l'insu du duc, non seulement dix chevaliers, mais toute l'armée se trouva, un certain jour, en armes, prête à accepter le combat contre les Musulmans. A la première nouvelle, Guillaume et Guy de la Trémoille<sup>2</sup>, un écuyer du nom de Chiffrenal, le seigneur de Chim<sup>3</sup>, Hélion de Lignac<sup>4</sup>, deux chevaliers anglais, Jean Roussel<sup>5</sup> et Jean Harpedane<sup>6</sup>, Alain Bude et Bochut s'étaient élancés pour répondre au défi de l'ennemi. A eux s'était joint le jeune Geoffroy Boucicaud<sup>7</sup>, second fils du premier maréchal Boucicaud; le sang de sa race bouillonnait en lui; personne ne témoignait plus d'acharnement à courir sus aux mécréants; et dans l'élan de son enthousiasme guerrier, il offrait d'accepter le champ clos, vingt

1. La *Chronique du bon duc...* (p. 242) attribuée à Boucicaud le jeune le défi porté à l'ennemi; Froissart (éd. Kervyn, XIV, 241), généralement sujet à caution en ce qui touche l'expédition de Barbarie, raconte longuement, avec des détails évidemment fantaisistes, la provocation adressée par les Maures aux croisés. Il faut cependant remarquer qu'il donne sur l'arrivée au camp chrétien du parlementaire musulman, sur les personnages qui le reçurent et acceptèrent ses propositions sans en référer au duc de Bourbon, des renseignements si précis et si vraisemblables, qu'il y a lieu de tenir sérieusement compte d'un pareil récit.

2. Voir plus haut, p. 175.

3. Il faisait partie de la compagnie du sire de Coucy.

4. Appelé aussi Hélion de Neilhac, quatrième fils de Périchon de Neilhac, fut sénéchal de la Rochelle, conseiller et chambellan du roi, premier échanson en 1377. Il se signala à Rosbecque (1382). Les oncles du roi l'éloignèrent de la cour au moment où Charles VI fut pris de folie furieuse, pour avoir été le dernier à lui servir à boire. Il mourut avant 1398 (Froissart, éd. Kervyn, XXII, 280).

5. Ce personnage était probablement le fils aîné ou un des petits-fils de Thibaud Russell, qui vivait sous Edouard III. Trois personnages, en effet, dans cette famille portent le prénom de Jean à cette époque.

6. Il fut créé sénéchal d'Aquitaine le 1 mars 1384; il avait épousé une Française.

7. Geoffroy le Meingre, dit Boucicaud, frère de Jean II le Meingre, seigneur de Bridoré, d'Etableaux, de Saint-Luc, de Bulbone et de Roquebrune, naquit vers 1368. Il fut gouverneur du Dauphiné; on ignore la date de sa mort. Il épousa en premières noces Constance de Saluces, et en secondes noces Isabeau de Poitiers. (de Busserolle, *Dict. géogr., hist. et biogr. d'Indre et Loire*, I, 324). On a souvent confondu ce personnage avec son frère, et plusieurs historiens ont, à tort, affirmé la présence de Jean II à l'expédition de Barbarie.

Chrétiens contre quarante Sarrasins<sup>1</sup>. L'aventure parvint aussitôt à la connaissance du sire de Coucy, qui blâma vertement l'imprudente témérité des jeunes chevaliers. Il remontra qu'ils s'exposaient, en agissant « sans peser ni savourer les choses », à croiser le fer avec des ribauds ou des valets, ou à se laisser attirer dans une embuscade ; qu'en pareille matière on devait suivre les voies ordinaires, et il se dirigea vers la tente du duc de Bourbon pour l'informer de ce qui se passait. Cependant Boucicaut et ses compagnons étaient sortis du camp, suivis d'une foule qui s'augmentait d'instant en instant ; le duc de Bourbon, prévenu, était monté sur sa mule, et se dirigeait du côté du rassemblement pour rétablir l'ordre, car « les gens s'en couraient tous comme bestes là où est Boucicaut ». Quand il arriva dans la plaine, il se trouva entouré de plus de trois cents gentilhommes. En l'apercevant, Boucicaut « se donna orgueil » et fondit sur les Sarrasins ; il fallut toute l'autorité du commandant en chef pour l'arrêter. L'ennemi, effrayé d'un tel déploiement de forces et craignant un piège, s'était retiré, sans se soucier de relever le défi. Les croisés appelaient le combat à grands cris ; le comte d'Eu et Philippe de Bar, interprètes du sentiment général, insistaient dans ce sens. Il eut été difficile, en ce moment, au duc de Bourbon de se faire obéir s'il avait ordonné la retraite ; il prit le parti, se sentant appuyé par deux mille combattants et par un renfort de cent cinquante hommes que le comte d'Eu lui amenait, d'attaquer l'ennemi, et le combat commença. A quatre ou cinq reprises, les infidèles furent repoussés ; quand les croisés regagnèrent le camp qu'ils avaient imprudemment laissé sous la garde des malades commandés par Coucy, ils n'avaient perdu que six combattants, le sire de Vailly, frère du comte de Sancerre<sup>2</sup>, Geoffroy de la Celle<sup>3</sup> et quatre écuyers ; encore leur mort

1. *Chronique du bon duc...*, p. 242-3 ; — Froissart, éd. Kervyn, xiv, 244-5.

2. Etienne, frère du comte Jean III de Sancerre, et du maréchal Louis de Sancerre, était fils de Louis de Sancerre tué à Crécy (1346) et de Béatrix de Roussy. Il épousa successivement Beleasses de Vailly et Alix de Beaujeu, et mourut à Turin sans postérité au retour de l'expédition de Barbarie (P. Anselme, II, 852).

3. Geoffroy de la Celle était seigneur de la Celle-Draon et de la Chatière (Indre et Loire, arr. de Loches, cant. du Grand Pressigny,

n'était-elle pas due aux coups des Musulmans, mais à la fatigue et à la chaleur qui était excessive, et au défaut « d'ayr, de vent ou de alayne<sup>1</sup> ».

Ces divers combats avaient un peu fait perdre de vue le siège de la place. Toute l'attention du duc s'était concentrée sur les mouvements de l'armée de secours, et aucun effort n'avait été tenté contre Africa. Lorsqu'après sept semaines d'escarmouches stériles, on comprit l'inutilité de s'acharner à combattre un ennemi qui se dérobaît à tout engagement sérieux, on songea de nouveau à s'emparer de la ville. Les Génois avaient apporté un échafaud mobile, de trois étages de hauteur, qu'ils proposaient de dresser le long d'une tour du côté de la campagne; ils savaient par les négociants génois enfermés dans Africa que, de ce côté, la surveillance des Musulmans étaient moindre que du côté de la mer. En même temps, sur quatre galères accouplées, ils établirent deux becs de faucon, chacun d'eux contenant quinze hommes d'armes et dix arbalétriers; ces dernières machines étaient destinées à détruire la tour du port<sup>2</sup>. Ces préparatifs avaient rempli l'armée chrétienne d'allégresse; « il sembloit, dit le chroniqueur, que tout fut nostre ». Cette joie était prématurée, comme l'événement le prouva. Les assiégés, à la vue des engins qu'on dressait dans le camp chrétien, s'étaient hâtés de réunir dans la tour du port toutes les bombardes disponibles; l'échafaud, pour être mis en position, devait passer à portée de cette tour; aussi fut-il couvert de projectiles enflammés, d'étoupes et de poix, si bien qu'en un jour et une nuit il fut entièrement brûlé. Cette mésaventure courrouça

com. la Celle Guenaud). Capitaine de Tours et de la Roche Posay en 1369. il prit une part active aux campagnes dont la Touraine fut le théâtre à cette époque. En 1371, il reçut de Charles v des terres confisquées sur Guichard d'Angle, partisan du roi d'Angleterre, en récompense de ses services. En 1383, il servait sous le duc de Berri en Flandre. Il eut une fille Jeanne, mariée à un seigneur d'Azay. (Delaville Le Roulx, *Comptes municipaux de Tours*, II, 300-2; — de Busserolle, *Dict. géogr. hist. et biogr. d'Indre et Loire*, II, 49).

1. *Chronique du bon duc...*, p. 244-5; — Froissart, éd. Kervyn, XIV, 249.

2. C'étaient, sans nul doute, des machines affectant la forme d'un bec de faucon, et qui, soit par l'impulsion qu'on leur donnait, soit par la protection qu'elles offraient aux hommes qu'elles contenaient, permettaient de saper les murailles ennemies.

fort le duc. Restaient les becs de faucon dont on espérait beaucoup, mais qui exigeaient une diversion, afin que l'ennemi n'accumulât pas toutes ses ressources contre eux. Dans ce but, le duc et toute sa compagnie allèrent attaquer les murailles à l'endroit des trois portes ; l'assaut fut donné « si fièrement que l'une des portes fut arse », mais les habitants la murèrent si promptement que les croisés ne purent pénétrer dans la ville. Pendant ce temps les becs de faucon faisaient leur office : au moment où les Chrétiens commençaient à les abandonner pour monter sur la tour, ils se sentirent les pieds percés par les flèches des Sarrasins. Ceux-ci, en dessous des Chrétiens, avaient découvert le toit du hourdis de la tour, ne laissant pour toute défense qu'un sollier de bois percé de nombreux trous, et c'est par ses interstices qu'ils tiraient de bas en haut. L'effet de cette manœuvre fut décisif ; les Chrétiens s'arrêtèrent. Ils avaient complètement échoué dans leur tentative d'emporter la ville ; à peine pouvaient-ils se féliciter d'avoir donné l'assaut sous les yeux de l'armée maure, qui exhortait les assiégés à la résistance sans rien tenter pour les dégager : résultat négatif, quand il eût fallu un succès pour hâter la chute de la place<sup>1</sup>.

Le découragement commençait à pénétrer parmi les croisés ; le nombre des blessés et surtout des malades était grand ; en plein été, en effet, la température sur la côte d'Afrique paraissait insupportable à ceux qui n'étaient pas habitués à un climat extrême, et l'armée souffrait beaucoup de la chaleur. Le manque d'eau l'obligea à creuser des puits dans le sable ; les approvisionnements se faisaient mal ; comme l'on ne pouvait les tirer du pays, il fallait qu'ils vinssent du dehors : le vin était fourni par la Pouille et la Calabre, les vivres par la Sicile, les oranges et les grenades par l'Aragon, les « grenaches et malvoisies » par l'île de Candie. Les hasards d'une longue navigation, les dangers que couraient les bâtiments de la part des corsaires barbaresques, rendaient encore plus irrégulier le service des subsistances. En outre, aucun des navires, après avoir débarqué sa cargaison, ne retournait à son port d'attache en chercher une autre, mais restait devant Africa « tant pour le doute « des rencontres des Sarrasins sur mer que pour attendre la

1. *Chronique du bon duc...*, p. 239-41.

« conclusion du siège et veoir si les Crestiens prendroient celle « forte ville d'Auffrique » ; cette condition augmentait encore la difficulté des approvisionnements<sup>1</sup>.

Le duc de Bourbon, dont l'autorité était hautaine et présumptueuse, n'avait plus sur les troupes l'ascendant des premiers jours<sup>2</sup>; déjà divers symptômes de lassitude s'étaient révélés parmi les croisés; il comprit que les circonstances commandaient une résolution énergique. L'hiver approchait et avec lui l'impossibilité et de se rembarquer et de recevoir des approvisionnements; le salut de l'armée dépendait d'une prompte décision. Les Génois étaient partisans de la levée du siège et propageaient leur sentiment dans le camp; ils étaient les premiers à se plaindre, à déplorer les résultats obtenus et à laisser entendre que le meilleur parti était de traiter avec les infidèles. La plupart des croisés s'étaient successivement rangés à cet avis, et, quand le duc eut interrogé le conseil de l'armée sur la conduite à tenir, il se trouva presque le seul à proposer la continuation des opérations militaires<sup>3</sup>. A l'instigation des négociants chrétiens, enfermés dans la ville et probablement informés par les Génois des dispositions des assiégeants, l'ennemi s'empessa de saisir l'occasion favorable pour faire des ouvertures pacifiques, dont les Génois furent les intermédiaires. Il offrait, en échange de la retraite des croisés, une trêve de dix ans entre le roi de Tunis et les Chrétiens. Le duc repoussa avec indignation une pareille proposition, sans même en discuter le principe, au grand étonnement des Sarrasins et surtout des Génois, qui savaient qu'ils « n'avoient plus de quoi maintenir leur navie », et que « la chevalerie n'avoit guieres à menger ». Ceux-ci, en outre, s'étaient flattés de l'espoir qu'on emporterait Africa en quelques jours, et voyaient avec déplaisir l'investissement se

1. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 226-7, 240-1.

2. Froissart (éd. Kervyn, xiv, 257-8) est systématiquement hostile au duc de Bourbon dont il accentue les défauts, et ne perd aucune occasion d'exalter Enguerrand de Coucy. Il dit formellement que si ce dernier avait eu le commandement, les choses se seraient passées autrement; malgré leur exagération, il y a dans les accusations de Froissart un fond de vérité.

3. *Chronique du bon duc...*, p. 246; — Froissart (éd. Kervyn, xiv, 270-3) attribuée à Coucy l'honneur d'avoir provoqué la réunion du conseil de guerre. — Juvénal des Ursins (II, 384).

prolonger sans résultat ; la réponse du duc les désola d'autant plus que, faite au moment où la nécessité de lever le siège allait s'imposer, elle présageait une retraite sans conditions ni traité. La république de Gênes n'eût pas trouvé son compte à cette solution ; aussi s'entremet-elle fort activement pour obtenir des conditions que le duc consentit à accepter. Après quatre jours de négociations, on tomba d'accord : la croisade reprenait la mer ; en échange, les Sarrasins payaient pendant quinze ans aux Génois le tribut qu'ils avaient coutume d'acquitter entre les mains du roi de Tunis, et, en outre, dans le délai d'un an, une somme de dix mille ducats, garantie par les négociants catalans, napolitains et sardes domiciliés à Africa<sup>1</sup>. Ce nouveau projet fut soumis au duc de Bourbon, le conseil fut assemblé pour le discuter. Le soudic de la Trau, à cause de son âge, parla le premier ; avec l'autorité de l'expérience et de la bravoure, il conclut qu'il tenait « la chose aussi honorable que s'il avoit esté en trois batailles ». Jeannicot d'Ortenye, Clifford<sup>2</sup>, le comte dauphin, Coucy se prononcèrent énergiquement dans le même sens. Le comte d'Eu, Graville, les sires de Saint-Georges et de Castillon se rangèrent à l'avis de leurs compagnons ; le traité fut ratifié et les mesures de départ prises sans retard<sup>3</sup>.

Trois jours après (fin septembre 1390), l'armée chrétienne remontait sur ses vaisseaux. La retraite se fit avec le plus grand ordre ; les bagages furent d'abord chargés sur les barques et portés aux navires ; les combattants partirent ensuite. Le duc, dans la prévision que l'ennemi, malgré la conclusion de la paix, tenterait d'inquiéter l'embarquement, s'était réservé le privilège de quitter le dernier le sol africain. Il avait caché derrière une mosquée une embuscade de deux cents hommes d'armes et de cent arbalétriers : précaution fort utile, car les Musulmans s'empressèrent, dès que le mouvement des croisés leur fut connu, de s'aventurer jusqu'au camp chrétien et de faire montre d'une audace qui contrastait

1. *Le Religieux de Saint Denis* (I, 670-1) et Giustiniani (II, 169) parlent de dix mille écus d'or et de la libération des prisonniers chrétiens. La *Chronique du bon duc* (p. 247), donne le chiffre de vingt-cinq mille ducats.

2. Voir plus haut, page 176.

3. *Chronique du bon duc* . . . , p. 246-50.

singulièrement avec leur conduite, pendant les deux mois qui venaient de s'écouler. Le duc accepta le combat, pour protéger la retraite de l'armée; au moment où l'ennemi était fortement engagé, il « découvrit son embusche ». L'effet fut désastreux pour les Sarrasins; ils se retirèrent avec une perte de cent à cent vingt morts, et l'embarquement ne fut plus inquiété. Louis de Bourbon quitta le port le dernier, et l'expédition fit voile vers Conigliera où elle relâcha le lendemain<sup>1</sup>.

On y tint conseil sur la route à suivre; les chefs, mécontents d'avoir échoué devant Africa, cherchaient l'occasion d'un succès avant de rentrer en Europe; parmi les croisés, les uns, avides d'aventures, avaient déjà traité individuellement avec les patrons génois pour être débarqués à Naples, en Sicile, à Chypre, à Rhodes ou en Palestine<sup>2</sup>; les autres avaient hâte de rentrer dans leur patrie et de rassurer leurs femmes et leurs mères, que la prolongation de l'expédition et le manque de nouvelles inquiétaient; car, selon l'expression du poète,

« Dame n'avons par deça qui ne die  
« Que le bon vent vous puist tost ramener<sup>3</sup> »,

tandis que processions et prières publiques se succédaient pour attirer sur la croisade les bénédictions célestes et surtout pour obtenir la fin des hostilités.

Sur le conseil de Jean Centurione, le duc se décida à mettre le cap sur la Sardaigne; l'île était sur le chemin du retour; en outre, les Génois assuraient que Cagliari servait aux Barbaresques de lieu de ravitaillement, que les faubourgs de la ville étaient des *nids de forbans*<sup>4</sup>, et que les leur fermer serait leur porter un coup sensible. Ils ne disaient pas qu'un de leurs compatriotes, Brancaleon Doria, était alors en guerre avec le roi d'Aragon, suzerain de l'île, contre lequel il faisait valoir les droits de sa femme

1. *Chronique du bon duc*..., p. 250-1; — Froissart, éd. Kervyn, XIV, 274.

2. Froissart, éd. Kervyn, XIV, 274.

3. Eustache Deschamps (éd. Tarbé), I, 112-13. Cf. Froissart, éd. Kervyn, XIV, 252.

4. Ce sont les expressions de la *Chronique* de R. Muntaner (éd. Buchon, p. 547).



Eléonore d'Arborée, et que l'intervention des croisés devait favoriser les efforts du prétendant génois<sup>1</sup>. Cette résolution répondait aux désirs de tous et fut acceptée avec joie. La flotte parut devant Cagliari, sur la côte sud-est de la Sardaigne. L'entrée du port fut forcée sans difficulté ; on y captura un grand nombre de gros vaisseaux ; la basse ville tomba de même au pouvoir des croisés ; le château se rendit le lendemain. Il appartenait au vicomte de Narbonne, Guillaume I, qui tenait en Sardaigne, du chef de sa mère Béatrix d'Arborée<sup>2</sup>, troisième femme d'Aimery X de Narbonne, de nombreuses terres dont ni lui ni son fils ne parvinrent jamais, malgré la faveur que leur témoignaient les Sardes, à conquérir la légitime et paisible possession<sup>3</sup>. Le capitaine de Cagliari fut remplacé par une garnison génoise, qui s'engagea envers le duc à ne jamais laisser les Barbaresques s'approvisionner dans la place, et à la garder « bien et loyalement pour les Chrestiens ».

Pour empêcher les Sarrasins de se ravitailler en Sardaigne, la prise de Cagliari ne suffisait pas ; il fallait aussi réduire la Guillastré (*Ogliastro*), îlot de la côte orientale ; les Génois n'eurent pas de peine à convaincre leurs alliés de la conquérir en passant. La Guillastré ne résista pas et reçut une garnison génoise dans les mêmes conditions que Cagliari. Maîtres de ces deux points, les croisés se dirigèrent vers Naples, qui servait également de point de ravitaillement à l'ennemi ; mais une terrible tempête, qui éclata pendant la nuit, détourna la flotte de sa destination, lui fit courir les plus grands dangers et la conduisit en vue de Messine. C'est là que toutes les galères, égarées par le gros temps, se rassemblèrent ; une seule, celle

1. Manno, *Histoire de Sardaigne*, cité dans l'ouvrage du marquis de Loray sur *Jean de Vienne*, p. 250.

2. La principauté d'Arborée en Sardaigne appartenait à Marian, père de Béatrix.

3. Guillaume II, vicomte de Narbonne, fils de Guillaume I, se distingua par sa bravoure et fut tué à Verneuil en 1424. Après la mort d'Eléonore d'Arborée, femme de Brancaléon Doria (1403), sa grand-tante, après celle de Marian, fils de cette dernière (1407), il se trouva seul héritier de la principauté d'Arborée, que Brancaléon Doria et le roi d'Aragon lui disputèrent (V. P. Anselme, VII, 705 ; — Imhof, *Geneal. XX illustrium in Hispania familiarum*, p. 133-74 ; — L. Salazar de Castro, *Histoire de la maison de Castro*, passim).

que montaient le soudic de la Trau et Châteaumorand, fut entraînée vers Trapani, à l'extrémité occidentale de la Sicile, et se brisa devant le port ; mais, grâce aux secours qui lui vinrent de la côte, aucun de ceux qui la montaient ne périt ; les bagages seuls furent perdus, et les équipages regagnèrent Messine sur une galère envoyée par le duc à la première nouvelle du naufrage<sup>1</sup>.

Manfred de Clermont<sup>2</sup>, auquel obéissait la moitié de la Sicile, fit au duc de Bourbon et à ses compagnons un accueil magnifique : pendant les huit jours qu'ils séjournèrent auprès de lui, ce ne furent que festins, fêtes et attentions de toutes sortes. Par ordre de Manfred, la flotte fut approvisionnée de vivres ; Louis de Bourbon, Coucy, le comte dauphin et Philippe d'Artois reçurent en présent des coursiers de prix, et Clermont sollicita, au moment du départ des croisés, l'honneur d'être armé chevalier des mains du duc. Celui-ci, à son tour, lui donna « une ceinture d'or et sa devise d'Espérance ».

Les Génois étaient parvenus à faire prévaloir leur plan et à occuper tous les points de relâche des Sarrasins. En quittant la Sicile, l'expédition fit voile vers Terracine. Comme Cagliari et la Guillastre, Terracine, port sur la mer Tyrrhénienne, à l'extrémité des marais Pontins, fournissait aux Barbaresques des vivres et un refuge ; devant les forces chrétiennes, la basse ville ne chercha pas à résister ; le château se rendit après un siège de deux jours, et fut confié à la garde des Génois. De là, longeant la côte d'Italie en remontant vers le nord, la flotte atteignit Piombino, ville maritime, peu distante de Pise, en face de l'île d'Elbe. Gênes était depuis longtemps en guerre avec Pierre Gambacorta, seigneur de Piombino et de Pise, et insistait vivement auprès du duc pour qu'il l'aidât à le réduire ; mais Louis de Bourbon refusa de tourner son épée contre des chrétiens ; il offrit sa médiation qui fut acceptée. Gambacorta, effrayé d'un déploiement de forces qu'il craignait de voir diriger contre lui, consentit à toutes les conditions qui lui furent imposées, et la paix fut facilement rétablie entre lui<sup>3</sup> et Gênes. Il

1. *Chronique du bon duc...*, p. 252-4.

2. Voir plus haut, p. 166-7.

3. Pierre Gambacorta, seigneur de Piombino et de Pise dès 1368, fut tué en 1392 par Jacques Appiani, qui lui succéda dans ces deux seigneuries.

en fut de même avec l'île d'Elbe. Grâce à l'intervention du duc, les prétentions qu'elle soutenait contre les Génois furent abandonnées, et les difficultés pendantes heureusement applanies<sup>1</sup>. De l'île d'Elbe, la flotte atteignit Porto Fino ; c'est là que la plupart des croisés prit terre pour gagner Gênes<sup>2</sup>. Mais le duc refusa de suivre l'exemple de ses compagnons, au grand déplaisir de la république qui lui avait préparé une entrée triomphale. Malgré l'insistance des Génois, Louis de Bourbon persévéra dans son dessein, et les principaux chefs de la croisade, Coucy, le comte d'Eu, le comte dauphin d'Auvergne imitèrent sa résolution. Embarqués à Marseille, disaient-ils, ils avaient fait vœu de rentrer en France par le même port, et rien ne pouvait les délier d'un engagement solennel. Une fois à terre, ils se dirigèrent sur Paris, qu'ils atteignirent vers le commencement de novembre<sup>3</sup>. Leur retour était attendu avec impatience ; partout on leur fit fête ; leurs récits enflammèrent l'enthousiasme, et on projeta, pour la saison suivante, une nouvelle expédition. Charles vi et le duc de Touraine prirent même la croix, mais les événements empêchèrent que ce dessein reçût la moindre exécution<sup>4</sup>.

A tout prendre, la croisade avait échoué ; malgré quelques faciles succès, quelques escarmouches heureuses, la prise de quelques places sans défense, il est impossible de se méprendre sur l'issue de l'expédition. Africa, l'objectif des croisés, n'avait pas été enlevée ; sa résistance avait paralysé les efforts des Chrétiens et entravé tout le plan de campagne. Quand on dut se rembarquer, on fut très heureux, grâce aux Génois, de négocier un traité qui sauvait les apparences, et permettait une retraite honorable. On se plut, au retour, à réduire les châteaux de trois ou quatre petits ports, pour les interdire aux Musulmans et les mettre sous la protection génoise ; mais cette prohibition ne pouvait être effi-

1. *Chronique du bon duc* . . . , p. 255-6. L'île d'Elbe appartenait aux Pisans. En 1398, Gérard d'Appiano, en vendant Pise aux Milanais, se réserva l'île d'Elbe et Piombino.

2. Là moururent Sainte Sévère, Guichard de Châteaumorand, les sires de Castillon et de Caillart et douze chevaliers anglais (*Chronique du bon duc* . . . , p. 257).

3. Froissart (éd. Kervyn, XIV, 280) dit : vers la Saint Martin.

4. Froissart, éd. Kervyn, XIV, 280-1.

cace, et causer à l'ennemi un tort sérieux ; ne lui restait-il pas encore, sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée, plus d'un refuge ? La rivalité des républiques maritimes ne lui garantissait-elle pas la liberté de navigation, que n'eût pu lui enlever qu'une action commune des puissances chrétiennes ? Eléonore d'Arborée put, il est vrai, à la faveur des succès des croisés en Sardaigne, conclure avec le roi d'Aragon une paix avantageuse<sup>1</sup> ; mais était-ce pour cet objet que la chevalerie chrétienne avait pris les armes ?

Gênes n'avait donc pas d'avantages sérieux à espérer de l'occupation des ports de Sardaigne et de Terracine. Elle s'aperçut bientôt que la croisade pouvait tourner directement contre elle et contre les intérêts des nations commerçantes de la Méditerranée. Voici pourquoi : les Sarrasins, après la retraite des croisés, tant pour éviter le retour d'une invasion que pour se venger des Chrétiens, songèrent à unir dans une ligue générale tous les états musulmans de la côte septentrionale d'Afrique et les Maures d'Espagne. Ils se proposaient de se défendre en cas d'attaque et d'interdire leurs ports au commerce chrétien. On conçoit pour Gênes et pour Venise l'effet d'une pareille mesure, rigoureusement exécutée au détroit de Gibraltar, et sur toute l'étendue des côtes septentrionales de l'Afrique. Elle eût ruiné les relations maritimes de ces deux républiques avec la Flandre et le nord de l'Europe. Les Génois n'avaient prévu ni les conséquences de leur conduite à l'égard des Barbaresques, ni les représailles que ceux-ci pouvaient exercer contre les instigateurs de la croisade<sup>2</sup> ; aussi se hâtèrent-ils de négocier avec le roi de Tunis. Les Génois en 1391 (17 octobre), les Vénitiens, l'année suivante (4 juillet 1392), obtinrent le renouvellement de leurs traités de commerce et la libération des prisonniers chrétiens. Enfin, l'année suivante, le roi de Sicile, après de laborieuses négociations, rentra en possession de l'île de Gerbi, que les Barbaresques avaient reconquis depuis le départ de la flotte coalisée. Le péril se trouvait ainsi conjuré<sup>3</sup>.

Il reste à examiner, en cas de succès des croisés, quelles

1. Marquis de Loray, *Jean de Vienne*, p. 250.

2. Froissart, éd. Kervyn, xiv, 278-9.

3. Le texte de ces traités a été publié par M. de Mas Latrie, *Traité avec les Arabes*, p. 130 et 232-8 et 161-5.

conséquences l'expédition de Barbarie eût pu avoir sur la question d'Orient et sur le développement de la puissance musulmane. Nous n'hésitons pas à dire qu'elle n'en eût eu aucune. Les dynasties musulmanes d'Afrique n'avaient plus, à la fin du *xiv*<sup>e</sup> siècle, de rapports assez étroits avec les Sarrasins d'Asie pour qu'une défaite des premiers portât un coup sensible aux seconds. Les chevaliers qui accompagnèrent le duc de Bourbon sont assurément excusables de n'avoir pas compris qu'ils servaient la politique de Gènes et non la cause de l'Orient chrétien ; comme les compagnons de saint Louis, ils allèrent en Afrique pour combattre les Musulmans, donner des coups d'épée et de lance, et défendre la foi menacée par les infidèles. Mais, en 1390 comme en 1270, aucun d'eux, aucun même des chefs de l'expédition ne s'est douté qu'attaquer les Barbaresques et les vaincre n'aurait aucune influence sur le cours des événements dont le Levant était le théâtre, et n'arrêterait nullement les progrès de la puissance ottomane. La chevalerie s'était enthousiasmée à l'espoir de prendre les armes et d'aller guerroyer, sans scrupule d'aucune sorte, contre les mécréants ; peu importait que la croisade fût destinée à rester stérile, si elle donnait l'occasion de belles « emprises d'armes » et d'aventures merveilleuses. Cette absence de clairvoyance politique, cet aveuglement universel, dont Charles vi fut victime aussi bien que le dernier des croisés, caractérise l'expédition de Barbarie. C'est moins une croisade qu'une chevauchée, née de l'intérêt commercial des Génois, présentée par eux avec une extrême habileté sous les couleurs d'une expédition religieuse, quand le commerce méditerranéen seul était en jeu, et condamnée, dès le principe, à ne produire aucun des résultats dont ils avaient leurré le naïf enthousiasme des croisés.

---

## CHAPITRE V.

### PHILIPPE DE MÉZIÈRES. — SON INFLUENCE.

« Cestui vieil solitaire... en entrant en la sale... devant la  
« royale majesté du tres gracieux et tres devot roy d'Angle-  
« terre cornuat d'un grant cornet de chasse, duquel il ne fina  
« XL ans de corner as empeurs et roys et princes de la cres-  
« tienté, voire pour assembler à la chasse de Dieu les grans  
« levriers et chiens courans pour envair la riche proie »<sup>1</sup>.  
C'est sous cette comparaison allégorique que s'est désigné  
lui-même Philippe de Mézières, l'ancien chancelier du roi de  
Chypre, qui, pendant un demi-siècle, de près ou de loin, fut  
mêlé à tous les événements qui eurent l'Orient pour théâtre,  
personnifiant ainsi, avec un rare bonheur d'expression, la  
constance des efforts qu'il tenta pour armer la chrétienté  
contre les Sarrasins et l'indifférence toujours croissante qu'il  
rencontra auprès d'elle.

La vie de Philippe de Mézières fut exclusivement consacrée  
aux affaires d'Orient; pendant qu'il servait les rois de Chypre,  
et plus tard en Europe après sa disgrâce, elles furent son  
unique préoccupation. Il a pu écrire, sans exagération, que  
durant quarante ans il ne cessa de sonner la trompette  
d'alarme. L'histoire offre peu d'exemples d'une ténacité aussi  
persévérante; jamais Mézières ne se laisse rebuter par les  
obstacles, il revient toujours à la charge sans décourage-

1. British Museum, Royal 20, B VI, f° 32 v°-3. Ce passage est tiré  
d'une épître adressée par Philippe de Mézières au roi d'Angleterre,  
Richard II (vers 1395) dans laquelle il l'exhorte, de concert avec le roi  
de France, à se croiser contre les infidèles; elle a été analysée par  
Kervyn de Lettenhove (Froissart, xv, 376-82).

ment, mais aussi sans aigreur, et cependant il n'est pas un importun; ceux qu'il sollicite l'écoutent avec intérêt, sauf à ne pas adopter ses idées. Son expérience personnelle des choses et de la politique orientales le garde des projets chimériques, et, sous les allégories gracieuses et poétiques dont il se plaît à envelopper sa pensée, se cachent des vues d'une haute portée pratique et des conseils excellents. C'est, parmi les donneurs d'avis, — exception bien rare, — une figure sympathique.

Philippe de Mézières était né dans l'Amiénois, comme Pierre l'Ermite dont il se plaisait à se dire le compatriote, dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle. Vers 1313, âgé d'environ trente ans, il se fixa dans l'île de Chypre à la cour d'Hugues de Lusignan; homme fort instruit, il avait des connaissances très supérieures à celles de la plupart des laïques et même de beaucoup d'ecclésiastiques de ce temps; celles-ci le désignèrent au choix de Pierre, fils et successeur de Hugues iv, qui, parvenu au trône, le nomma chancelier du royaume. Mézières sut, dans ces fonctions, mériter la faveur de son maître; très dévoué aux intérêts de ce prince brouillon et aventureux, il s'attacha, avec l'ardeur infatigable qui formait le fond de son caractère, à entraîner l'Occident à une nouvelle croisade, mais ses efforts restèrent infructueux. Quand Pierre I vint en Europe (1362-1365) recruter des adhérents à ses projets, il ne le quitta pas; à Avignon, il séduisit le pape par son mérite et la sagesse de ses conseils, et fut même chargé par celui-ci de missions diplomatiques délicates en Lombardie. Son rôle dans la préparation de la croisade de Pierre de Lusignan fut prépondérant; quand elle s'exécuta, il retourna avec le prince en Orient (juin 1365)<sup>1</sup>, et l'accompagna partout où les hasards de la guerre le conduisirent, devant Alexandrie comme à Tripoli. Mais la mort de Pierre I (1369) et l'avènement de Pierre II modifièrent la situation de Philippe de Mézières à la cour de Chypre; en 1371, il était envoyé par le nouveau roi en Occident pour féliciter Grégoire xi de son exaltation au trône pontifical; ce voyage n'était qu'un prétexte pour éloigner un des serviteurs les plus dévoués de l'ancien régime. Le chancelier disgracié trouva, à la cour de France, l'accueil et l'influence que Pierre II lui refusait; il resta en

1. Voir plus haut, p. 123.

Occident, comblé de faveurs et de présents par Charles v. Lorsqu'en 1379, il entra au monastère des Célestins à Paris, il conserva, dans cette demi-retraite, assez de liberté et de crédit pour rester le conseiller de Charles v et du duc d'Orléans, et l'inspirateur d'une politique à laquelle la majeure partie de sa vie avait été consacrée<sup>1</sup>.

Il serait injuste de dire que tant d'efforts restèrent stériles, et que Mézières ne parvint pas à se faire écouter. Les faits démentent cette affirmation trop absolue; peut-on méconnaître, en effet, que la croisade de Pierre I, les expéditions du comte de Savoie à Constantinople et du duc de Bourbon à Tunis, aient été dues à l'influence directe de Philippe de Mézières? Mais l'ardente piété du « vieil cordelier » ne se contentait pas de ces entreprises, nées d'un enthousiasme passager, du besoin d'aventures qui s'emparait de la noblesse chrétienne dès qu'elle se sentait inactive, et qui servaient de prétexte à des chevauchées conçues et menées sans esprit de suite et sans plan raisonné. Il n'était pas la dupe de ces croisades qui, pour la plupart des princes d'Europe, étaient l'occasion de fêtes somptueuses, de décimes nouveaux arrachés au pape et de subsides extraordinaires levés sur leurs sujets; il savait qu'elles n'aboutissaient à rien, et que, tandis que la chrétienté usait ses finances, ses forces et son zèle à ces tentatives sans portée, les infidèles devenaient de plus en plus menaçants, et qu'une intervention efficace et prompte était indispensable pour sauver le royaume de Chypre. Aussi ne cessait-il d'attirer l'attention des cours européennes sur la nécessité d'une action sérieuse, de les détourner des expéditions éphémères et stériles, de leur prêcher l'adoption des plans qui seuls, croyait-il, pouvaient conjurer le péril auquel les Chrétiens d'Asie<sup>2</sup> étaient à la veille de succomber.

Mézières voulait le salut des établissements chrétiens du Levant; il avait « l'ardent désir<sup>3</sup> » de rendre les Lieux

1. Sur la vie de Philippe de Mézières, voir un mémoire de Lebeuf dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (xvii (1751), 491-514), et A. Molinier, *Description de deux Manuscrits... de Philippe de Mézières*, dans Archives de l'Orient latin, I, 336-7. Nous nous sommes servi du tirage à part de ce travail.

2. A. Molinier, *Manuscrits de Philippe de Mézières*, p. 5.

3. C'est sous ce nom que Mézières s'est personnifié dans un de ses



Saints à la foi, et sa piété s'unit à l'intérêt politique pour animer sa plume dans ce but. A peine connut-il l'Orient, qu'il rêva de l'arracher aux Musulmans; dès 1350, avant même d'être chancelier de Chypre, il cherchait à le secourir, et cette pensée, pendant le cours d'une longue carrière, ne cessa d'occuper son esprit et d'inspirer son cœur.

Le fruit de ces incessantes méditations fut le projet de création d'un nouvel ordre de chevalerie. Des croisades, dirigées par des princes inexpérimentés, prompts à se décourager, étrangers au pays où ils devaient combattre, ignorants de ses mœurs, de son langage, de son climat, de ses ressources, étaient fatalement vouées à des échecs; aussi fallait-il établir comme base de toute résistance sérieuse un corps d'élite, permanent, endurci aux fatigues et aux privations, composé de chevaliers dévoués à la cause sainte qu'ils devaient servir. C'est cette idée dont Mézières poursuit la réalisation sous le nom de *Chevalerie de la Passion de Jésus-Christ*, avec la persévérance qui lui est habituelle. Sans souci de l'indifférence toujours croissante de la noblesse et du clergé, il rédige les statuts de l'ordre nouveau, expose ses plans, les modifie et les remanie à plusieurs reprises.

Le premier projet, dédié au roi Pierre I de Lusignan, date de 1368; c'est un mémoire politique, un exposé des services que rendra la milice de la Passion. En 1384, le projet prend les proportions d'un véritable ouvrage, plein de faits et de détails qui dénotent un auteur familier avec les choses de l'Orient. Enfin, en 1395, le mariage de Richard II et d'Isabelle de France semble sceller à jamais la réconciliation des cours d'Angleterre et de France; l'occasion est trop propice pour que Mézières ne tente pas d'enrôler sous la bannière nouvelle les chevaliers que la paix rend oisifs. Une épître au roi d'Angleterre pour l'exhorter à prendre la croix et à s'affilier à la Passion de Jésus-Christ<sup>1</sup>, une œuvre littéraire, traitée dans le goût du temps avec allégories et fictions ingénieuses, et destinée à faire ressortir les avantages de la création projetée, sortent de la plume du solitaire des Cè-

ouvrages. Aucune qualification ne pouvait être plus heureusement choisie. V. A. Molinier, *Manuscrits* . . . , p. 15 et 17.

1. C'est l'épître conservée au British Museum, Royal 20, B vi, f° 28-38 v°.

lestins ; il se flatte qu'elles recruteront de nombreux adhérents à ses projets, mais son espoir est encore une fois déçu<sup>1</sup>.

L'activité littéraire de Philippe de Mézières fut considérable ; sans parler de plusieurs ouvrages mystiques, trois rédactions de ses projets de fondation de la Passion de Jésus-Christ (1368, 1384, 1395)<sup>2</sup>, une vie du bienheureux Pierre de Thomas, compagnon du chancelier en Orient pendant la croisade du roi de Chypre<sup>3</sup>, l'épître au roi d'Angleterre, et, suivant l'opinion la plus accréditée, le Songe du Verger<sup>4</sup>, furent composés par lui<sup>5</sup>. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'analyser chacun de ces ouvrages, quoiqu'ils se rattachent tous, à des titres divers, à l'Orient et à la question d'intervention aux Lieux Saints. Mais la tentative d'établissement d'une « chevalerie » nouvelle touche de trop près au développement de l'influence chrétienne dans le Levant pour ne pas arrêter notre attention pendant quelques instants.

C'était une heureuse idée de placer en Palestine, aux côtés des chevaliers de Rhodes, trop riches pour avoir conservé l'ardeur et l'activité des anciens temps, une milice jeune, brave et animée du zèle de la foi. Tous les esprits clairvoyants du xiv<sup>e</sup> siècle avaient compris qu'une force permanente, recrutée par des éléments d'élite, était indispensable pour contenir la puissance envahissante des Ottomans. Après la chute d'Acre on avait favorisé dans ce but l'établissement des Hospitaliers à Rhodes ; bientôt on demandait la fusion des ordres militaires, et on proposait de mettre aux mains des rois de Chypre un corps de soldats choisis, avant-garde des puissances européennes en Orient, et noyau de toute résistance contre les infidèles. Philippe de Mézières, fidèle à cette tradition politique, reprit, en le rajeunissant, le projet de ses devanciers. A ce moment la chevalerie avait soif

1. A. Molinier, *Manuscrits...*, p. 5-6.

2. A. Molinier (*Manuscrits...*, passim) a parfaitement distingué ces diverses rédactions, qu'il a analysées isolément dans ce travail.

3. *Acta Sanctorum Boll.*, 29 janvier, II, 990-1013. — Voir plus haut, p. 123.

4. Cette question d'attribution est fort controversée, et ce point d'histoire littéraire n'est pas encore élucidé.

5. Il faut aussi ajouter à la liste des ouvrages de Philippe de Mézières l'*Épître lamentable et consolatoire* dont nous parlerons longuement plus bas.

d'aventures et besoin d'expansion au dehors ; vaniteuse et frivole, elle était susceptible de s'enthousiasmer pour un dessein qui flattait ses défauts. Mézières espéra tirer parti de ces sentiments pour constituer l'ordre de la Passion, et il y fit la plus large part aux dispositions concernant le costume des chevaliers et des officiers, la hiérarchie des dignitaires, et mille détails qui avaient, aux yeux des contemporains de Mézières, une importance capitale, et devaient décider les adhésions.

L'ordre nouveau était destiné à être le miroir de la chrétienté ; ses membres, purifiés par la grâce, comprenaient des clercs, des nobles, des bourgeois et des artisans ; aux premiers on réservait les dignités ecclésiastiques, aux seconds les commandements militaires ; les frères se recrutaient parmi les bourgeois, les sergents parmi les artisans. C'était l'image de la société, mais plus parfaite ; les clercs priaient tandis que les nobles, les frères et les sergents se battaient, et tous donnaient au monde le spectacle de leurs vertus. Edifier et réformer le genre humain par l'exemple, tel est le but moral des chevaliers de la Passion ; délivrer le Saint Sépulcre, tel sera l'objet de leurs efforts constants ; ils s'y emploieront de cœur, de parole, d'œuvre, de nom et d'habit, « de cœur, en « ayant toujours présente à l'esprit la Passion du Christ ; de « parole, en prêchant, en priant, en chantant ; d'œuvre, en « pratiquant l'obéissance, la pauvreté et la chasteté conjugales<sup>1</sup>, en macérant la chair..., en combattant les ennemis « de la foi qui possèdent la Terre Sainte, en employant à cet « effet tous les biens temporels qu'il (l'ordre) pourra acquérir, recevoir et conquérir ; de nom, en parant ses membres « du titre de chevaliers de la Passion du Christ ; d'habit « enfin, en mettant la croix sur leurs vêtements<sup>2</sup>. »

L'organisation sera militaire ; une série d'officiers, dont le titre et les fonctions sont exactement déterminés, la feront respecter ; au point de vue ecclésiastique, le pape délèguera à un patriarche la direction spirituelle de l'ordre : arche-

1. Philippe de Mézières entend par le vœu de chasteté, la fidélité conjugale. Les temps sont mauvais, dit-il, le monde vieillit, et il ne faut pas imposer une condition qui a causé la décadence des autres ordres militaires ; les chevaliers de la Passion seront donc mariés.

2. A. Molinier, *Manuscrits*..., p. 8-9.

vêques, évêques, chanoines et prêtres lui obéiront. L'hospitalité sera en honneur ; on établira à la fois un hospice et un hôpital ; les veuves et les orphelins y vivront, les malades y seront soignés, visités et consolés par les femmes des grands dignitaires<sup>1</sup>. L'enfance préoccupe également Philippe de Mézières : il lui ouvre des écoles, surveillées par un maître spécial, pour lui enseigner l'arabe, le tartare, le grec et l'arménien ; l'usage du latin y sera obligatoire, et dans certaines d'entre elles on pourra même apprendre huit langues orientales différentes. Le droit canon, le droit civil, la théologie, la musique vocale et instrumentale auront leurs écoles spéciales.

Mais la milice nouvelle ne s'adonnera pas exclusivement à la vie contemplative ; si elle doit faire renoncer, par la force de l'exemple, les pécheurs à leurs erreurs, et raviver dans les âmes le culte délaissé de la Passion du Sauveur, elle est avant tout créée pour la vie militaire, et, dans les projets de Mézières, cette dernière tient la place d'honneur. L'ordre n'a-t-il pas pour objet immédiat de secourir les Chrétiens en butte aux attaques des infidèles ? Ne doit-il pas reconquérir Jérusalem et la Terre Sainte, ne doit-il pas surtout assurer la conservation des pays reconquis ? Cette mission suppose la prédominance de l'élément militaire, sans laquelle les chevaliers de la Passion seraient incapables de remplir le rôle que leur fondateur leur destinait. La guerre est pour eux une obligation étroite ; la discipline des camps, les exercices militaires, les machines de guerre à employer, l'ordre des marches attirent longuement l'attention de Mézières ; l'armement et le campement sont également l'objet des dispositions les plus minutieuses<sup>2</sup>. Cet ensemble de mesures marque nettement les préoccupations du fondateur de la nouvelle chevalerie.

Malgré tant d'efforts, Philippe de Mézières ne parvint jamais à la constituer ; un instant (vers 1390) il avait espéré réussir ; un pape, des prélats, des docteurs de l'Université de Paris, six ducs du sang de France et d'Angleterre avaient adhéré à ses projets, mais les circonstances ne tardèrent pas à dissiper les espérances conçues ; l'expédition de Barbarie,

1. A. Molinier, *Manuscrits* . . . , p. 8 et 12-3.

2. A. Molinier, *Manuscrits* . . . , p. 10 et 13.

et bientôt après la croisade préparée par le duc de Bourgogne occupèrent tous les esprits, : l'Ordre de la Passion fut oublié<sup>1</sup>.

1. Nous avons la liste des adhérents recrutés par Mézières; ils sont peu nombreux, mais ce sont les personnalités les plus renommées pour leur courage et leurs aventures (A. Molinier, *Manuscrits...*, p. 30-2).

**LIVRE III**

**NICOPOLIS**

**1396**



## LIVRE III

# NICOPOLIS

1396

L'expédition de Nicopolis, tant par l'importance de l'effort tenté par la chrétienté que par l'éclat d'un désastre sans précédent dans l'histoire des croisades, eut trop de retentissement au moyen âge pour ne pas avoir laissé de nombreux et profonds souvenirs. Il est peu de chroniqueurs contemporains qui n'aient enregistré les lamentables aventures des croisés en Bulgarie et en Orient; ces témoignages donnent au récit de l'historien, qui se propose de raconter à son tour les péripéties de cette campagne, la base et l'appui les plus solides.

L'armée coalisée était formée de combattants appartenant à presque toutes les nations chrétiennes; cette diversité d'origine se reflète dans les sources dont nous nous sommes servi; les peuples mêmes qui, comme les Italiens, n'ont pas été mêlés à la croisade, ne sont pas restés indifférents aux événements dont l'Orient fut le théâtre, et les ont accueillis dans leurs chroniques; les Musulmans, de leur côté, n'ont eu garde de passer sous silence une victoire capitale pour leurs armes. Aussi chacun de ces différents récits, pour être apprécié à sa véritable valeur, devra-t-il être groupé avec les témoignages émanés de la même source que lui.

SOURCES FRANÇAISES. Nous avons déjà apprécié l'autorité de la



*Chronique des quatre premiers Valois*<sup>1</sup>, celle de Jean Juvénal des Ursins<sup>2</sup> et du *Religieux de Saint Denis*<sup>3</sup>, mais ce dernier chroniqueur mérite, pour l'expédition de Nicopolis, une attention spéciale, en ce qu'il a tenu d'un témoin oculaire<sup>4</sup> les détails relatifs à la croisade. Froissart, dont le récit est très développé, doit ici, comme partout<sup>5</sup>, être soumis à un sérieux contrôle; il ne faut pas oublier qu'il était tout dévoué à Enguerrand VII de Coucy, et n'a laissé échapper aucune occasion de mettre son héros en relief, au détriment du connétable d'Eu pour lequel il professe une animosité particulière. Bien que la légèreté et l'incapacité de Philippe d'Artois ne fassent doute pour personne, et que la responsabilité du désastre retombe en grande partie sur lui, il faut néanmoins se tenir en garde contre les appréciations souvent trop passionnées de Froissart à l'égard du connétable. Il en est de même de la *Relation de la croisade de Nicopolis* par un serviteur du comte Guy II de Blois<sup>6</sup>, qui n'est qu'un abrégé très exact des chroniques de Froissart.

Le témoignage le plus important et le plus personnel pour cette période est celui du *Livre des faits* du maréchal Boucicaut<sup>7</sup>. Malgré son caractère apologétique (il a été écrit sous les yeux, peut-être même sous l'inspiration directe du maréchal), il est digne de la plus sérieuse confiance, et c'est, à tout prendre, une source de premier ordre.

Le *Livre des faits* nous a conservé le souvenir des événements auxquels le maréchal a été mêlé depuis sa naissance jusqu'en avril 1409; le récit s'arrête brusquement à cette époque, et cette circonstance nous donne la certitude que l'œuvre est contemporaine. On a fait, sur l'auteur de cette chronique, de nombreuses conjectures, sans qu'aucune d'elles soit absolument satisfaisante. Il faut

1. Voir plus haut, page 114-5.

2. Voir plus haut, page 116.

3. Voir plus haut, page 116.

4. Gautier de Rupes, de la maison de Bauffremont.

5. Voir plus haut, page 114.

6. Ed. Kervyn de Lettenhove (*Chroniques de Froissart*, xv, 439-508 et xvi, 413-43).

7. Le manuscrit unique du *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre, dit Boucicaut*, est conservé à la Bibl. nat. de Paris, fonds franç. 11432. Il a été pour la première fois publié par Th. Godefroy (*Histoire de Mre. Jean Boucicaut*, Paris, A. Pacard, 1620, in-4°), avec quelques additions tirées des chroniques contemporaines et des pièces d'archives. Ensuite il a été compris dans les collections générales de chroniques sur l'histoire de France, par exemple dans la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* (Londres et Paris, 1785, in-8°, tome vi), par Parni, avec quelques suppressions, — dans la *Nouvelle Collection des mémoires pour servir à*

cependant, croyons-nous, rejeter l'hypothèse qui attribue la composition de l'ouvrage à Boucicaut lui-même. Celui-ci était avant tout un soldat ; la politique, comme il l'a prouvé maintes fois, et à plus forte raison la composition littéraire, très remarquable dans cette œuvre, n'étaient pas le fait d'un homme de guerre, ne vivant que pour combattre et frapper de grands coups d'épée. On ne saurait également, comme l'a voulu M. Kervyn de Lettenhove, reconnaître dans le *Livre des faits* la plume de Christine de Pisan<sup>1</sup>. Il semble vraisemblable que l'ouvrage a été écrit dans l'entourage du maréchal, par un homme qui avait vécu aux côtés de Boucicaut, et qui complétait ses souvenirs personnels par ceux du héros dont il avait entrepris de retracer l'histoire ; Jean de Châteaumorand, l'auteur probable de la *Chronique du bon duc Loys*, ou Jean d'Ony, le fidèle écuyer du maréchal, sont, dans cet ordre d'idées, les personnages auxquels nous devons accorder la préférence dans nos conjectures.

SOURCES BOURGUIGNONNES. Sous cette désignation se placent les chroniques d'origine flamande, artésienne ou bourguignonne. Elles sont importantes moins par le récit des événements de la campagne, sur laquelle elles donnent peu de renseignements nouveaux, que par les détails qu'elles contiennent sur les croisés de cette région. Les *Res gestæ* ont la valeur d'un témoignage contemporain, mais sans ajouter aucune particularité nouvelle à celles qui nous sont con-

*l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat (Paris, 1836, gr. in-8°, t. II, p. 205-332) d'après Godefroy, — dans le *Panthéon littéraire* de Buchon (tome III des *Chroniques de Froissart*, p. 562-689). C'est de cette dernière édition que nous nous sommes servi. Il convient de remarquer qu'elle diffère des autres par la numération donnée aux chapitres de la première partie, qui ne sont qu'au nombre de trente-huit, tandis que dans toutes les éditions et dans le manuscrit on en compte trente-neuf ; cette différence s'explique parce que Buchon n'a pas, comme ses prédécesseurs, donné de numéro d'ordre au prologue ; il importait d'avertir le lecteur de cette particularité, sans laquelle il eût eu peine à établir la concordance des diverses éditions.

Le *Livre des faits* a directement inspiré une *Histoire du maréchal de Boucicaut* ; l'auteur (de Pilham) a fait la plus grande part à la chronique dans ce livre (Paris, Ch. Coignard, 1697, in-12). Cet ouvrage a été textuellement réimprimé à La Haye par L. et H. van Dole (1699), et par G. de Voys (1711), et à Cologne par P. Marteau (1737). De nos jours (1878) le baron G. de la Tour a publié une étude sur le *Maréchal Boucicaut* dans l'*Association catholique* (VI, 351-74 et 548-76.) Nous signalerons aussi ici une nouvelle historique, le *Maréchal de Boucicaut* (Paris, Damien Beugnié, 1714, in-12), par Née de la Rochelle.

1. Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, étude littéraire (Paris, 1857, in-12), I, 307-29.

nues d'autre part<sup>1</sup>. Il en est de même de la chronique de Jean Brandon<sup>2</sup>; ce dernier, mort en 1428, a eu sous les yeux la narration de Froissart. Les additions faites à l'œuvre de Brandon par Adrien de But (mort en 1488)<sup>3</sup> et la *Chronique anonyme de Flandre*<sup>4</sup> s'inspirent également, dans une plus grande mesure que Brandon, du chroniqueur de Valenciennes. Le *Livre des Trahisons de France*<sup>5</sup>, la *Geste des ducs de Bourgogne (1393-1411)*<sup>6</sup>, empruntent leurs informations à leurs devanciers. Les sources artésiennes, François Bauduin (1520-1573)<sup>7</sup> et Philippe Meyher<sup>8</sup> (né vers 1567) sont du xv<sup>e</sup> siècle, et n'offrent aucun détail original dans les quelques lignes qu'elles consacrent à l'expédition.

SOURCES ALLEMANDES. Les observations que nous avons faites à l'occasion des sources bourguignonnes se reproduisent à l'occasion des chroniques suisses, alsaciennes et allemandes, sans que cependant, comme celles-là, elles doivent rien à des informations extérieures. C'est, à proprement parler, un ensemble spécial de témoignages, dûs aux récits des croisés allemands, dans lesquels ceux-ci occupent une place particulière; à ce titre elles nous sont fort précieuses. La chronique d'Alsace de Königshofen<sup>9</sup> semble partielle et injuste envers les Hongrois; l'œuvre de Justinger<sup>10</sup>, plus spécialement suisse, est indépendante de Königshofen et de la continuation de ce dernier connue sous le nom de continuation de Bâle<sup>11</sup>. Mais ce sont surtout les témoignages bavarois qui, par le nombre comme par la valeur des récits, méritent le plus d'attention; la marche de l'armée coalisée le long du Danube et le sort des croisés bavarois y sont mis en lumière. Les relations contemporaines d'Ulmann Strömer (1349-

1. *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* (1876), III, p. 207-34.
2. *Chroniques relatives...* (1870), I, p. 1-166. Voir sur Nicopolis, p. 33.
3. *Chroniques relatives...* (1870), I, p. 35-40.
4. Froissart, éd. Kervyn, xv, 416-8, fragment.
5. *Chroniques relatives...* (1873), II, p. 1-258.
6. *Chroniques relatives...* (1873), II, p. 268, vers 305-40.
7. *Chronique d'Arthois* par François Bauduin (Arras, 1856, in-8°, p. 66, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*).
8. Il acheva les annales de Flandre de son grand-oncle Jacques Meyher (Bibl. d'Arras, ms. n° 423), auxquelles puisa un érudit artésien du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, Ferréol de Locre, qui publia à Arras en 1616 une chronique de Belgique en latin, s'étendant de 258 à 1616, et dans laquelle est rapporté le passage de Meyher relatif à Nicopolis.
9. Éd. Hegel, *Die Chroniken der Deutschen Städte*, Straszburg I-II, (Leipzig, 1870-1871, 2 vol. in-8°).
10. Conrad Justinger, *Berner Chronik* (éd. G. Studer, Berne, 1871. in-8°).
11. Mone, *Quellensammlung...*, I, 286.

1407)<sup>1</sup>, du chanoine Onsgorg de Ratisbonne<sup>2</sup>, et de la *Chronique de Ratisbonne*<sup>3</sup>, les ouvrages composés au siècle suivant par Jean Trithemius, abbé de Saint Jacques le Majeur de Wurtzburg<sup>4</sup>, émanent d'un même groupe d'informations dont la Bavière est le centre. A cette même origine se rattache la plus importante des chroniques que nous ayons pour la croisade de Nicopolis, celle de Schiltberger, dont l'autorité égale celle du *Livre des faits* du maréchal Boucicaut. L'auteur, en effet, enfant de Munich, suivit, à peine adolescent, en qualité de page ou d'écuyer de Lienhart Reichertinger, les chevaliers bava-rois à la croisade, et fut pris à Nicopolis; épargné par les vainqueurs à cause de sa jeunesse, il resta plus de trente années prisonnier des Turcs en Orient. Témoin oculaire des faits qu'il raconte, il confirme et complète le *Livre des faits*, et son récit revêt, grâce aux circonstances spéciales dans lesquelles se trouva l'auteur, une valeur de premier ordre<sup>5</sup>. L'imagination populaire s'est également emparée en Allemagne de la défaite de Nicopolis et l'a consacrée dans un chant assez étendu émané d'un témoin oculaire, auquel l'historien ne devra pas dédaigner de recourir<sup>6</sup>.

SOURCES HONGROISES. Elles seraient d'une importance capitale pour déterminer les responsabilités encourues par les Français et les Hongrois dans la campagne, si elles offraient des récits contemporains et détaillés. Il n'en est malheureusement rien. Ni l'historien de la Dalmatie Lucius<sup>7</sup>, ni Jean de Thwroc<sup>8</sup> qui écrivait près d'un

1. Ed. Hegel, *Die Chroniken der Deutschen Städte*, Nürnberg 1, (1861), p. 1-312.

2. Udalricus Onsgorgius, *Chron. Bavarix* (602-1422) dans A. F. Oefele, *Rerum Boicarum scriptores* (Vienne, 1763, in-fol.), I, 354-74.

3. K. Th. Gemeiner, *Reichsstadt Regensburgische Chronik* (4 vol. in-4°, 1800-24, Ratisbonne).

4. *Chronicon ducum Bavarix* dans Freher (*Trithemii opera*, Francfort, 1601, I, 100-120); — *Chronicon Sponheimense* ab anno 1124 ad annum 1526 (ibid., II, 236-435).

5. Schiltberger a été souvent publié ou traduit, en tout ou en partie, depuis l'édition d'Ulm en 1473 jusqu'à la traduction anglaise donnée par J. B. Tefler en 1879 avec les notes du professeur P. Bruun, d'Odessa, sous le titre suivant: *The bondage and travels of Johann Schiltberger* (London, in-8°, Hakluyt Society, 1879, xxxii-263 pages). L'introduction bibliographique qui accompagne cette traduction (p. vii-xiv) signale quatre manuscrits et dix-neuf éditions de Schiltberger. Nous nous sommes servi du texte donné par K. Fr. Neumann sous le titre de: *Die Reisen des Johann Schiltberger* (Munich, 1859, in-8°).

6. Pierre de Rez (Retz en Autriche, à la frontière de la Moravie), dans Li-liencron, *Die historischen Volkslieder der Deutschen* (Leipzig, 1865), I, 157.

7. Lucius, *De regno Dalmatiæ* dans Schwandtner, *Scriptores rerum Hungaricarum, Dalmaticarum...* (Vienne, 1746-1748, 3 vol. in-fol.), III, 1-465.

8. Schwandtner, I, 39-291.

siècle après les événements, ni les annalistes du xvi<sup>e</sup> siècle, tels que Bonfinius<sup>1</sup>, Georges Pray<sup>2</sup> et Pierre de Rewa<sup>3</sup> ne répondent à l'intérêt qu'on pouvait espérer de leurs témoignages, et ne permettent d'éclaircir l'un des points les plus importants de la croisade.

SOURCES POLONAISES. La présence de quelques chevaliers polonais à la croisade a laissé en Pologne quelques souvenirs, dont l'historien Jean Dlugoss, qui écrivait à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, nous a conservé fidèlement la trace dans ses ouvrages<sup>4</sup>.

SOURCES ITALIENNES. Bien que l'Italie n'ait pas été directement mêlée à l'expédition, aucune des chroniques italiennes contemporaines n'est restée muette sur la catastrophe de Nicopolis; mais toutes ont accueilli sans contrôle<sup>5</sup> des informations inexactes ou exagérées, et on ne saurait leur accorder aucune confiance. Un point cependant est à retenir; c'est la présence dans l'armée alliée d'un contingent anglais, dont les sources anglaises ne parlent pas, mais dont l'existence paraît certaine, grâce aux documents italiens qui confirment, pour ce fait spécial, les assertions des chroniqueurs allemands.

SOURCES BYZANTINES. Sans être absolument contemporaines, puisqu'elles datent du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, elles ne sauraient être négligées; les hautes fonctions remplies à la cour impériale par leurs auteurs, G. Prantzès (1401 — † après 1477)<sup>6</sup>, Laonic Chalcocondyle († vers 1464)<sup>7</sup>, Jean Ducas, dont la chronique s'étend de 1341 à

1. Antonii Bonfinii, *Rerum Ungaricarum decades*, ouvrage complété par J. Sambucus (Bâle, 1568, in-fol., et Hanau, 1606, in-fol.).

2. *Annales regum Hungariæ, ab anno 997 ad annum 1564 deducti*. (Vienne, 1754-74, 5 vol. in-fol.).

3. Petri de Rewa, comitis comitatus de Thûrócz, *De S. Coronæ Regni Hungariæ... fortuna commentarius* (dans Schwandtner, II, 416-85), et *de Monarchia et S. Corona regni Hungariæ centuriæ VII* (dans Schwandtner, II, 602-837).

4. Dlugoss, *Historia polonica*, t. I, 145-6 (éd. de 1711), et *Annales Polonicæ*, II, 1159.

5. Chronique florentine de Piero Minerbetti dans Tartini, *Rer. Italic. script.*, II (1770), 80-628; — *Annales Mediolanenses (1230-1402)* dans Muratori (*Rer. Italic. script.*, XVI, 637-839); — Andrea Gattaro, *Istoria Padovana* (dans Muratori, XVII, 754-944); — Jacobi de Delayto, *Annales Estenses (1393-1409)* dans Muratori XVIII, 903-1096).

6. Il a composé une chronique en quatre livres qui s'étend jusqu'en 1477 (*Chronicon majus*, éd. Migne, *Patr. Græca.*, vol. 159, p. 638-1022). Le premier livre se rapporte aux règnes des Paléologues depuis Michel Comnène jusqu'à Manuel. Ce qui concerne Nicopolis se trouve aux pages 683-5.

7. Laonici Chalcocondylæ *De Rebus Turcicis* (en dix livres, de 1300 environ à 1463), éd. Migne, *Patr. Græca*, vol. 159, et *Corpus script.*

1462<sup>1</sup>, sont pour nous une garantie de la valeur de ces témoignages. Le Grec Chalcocondyle cependant, dont le style est barbare, confus et prétentieux, est sujet à de fréquentes répétitions qui le rendent suspect; Phrantzès, parent de l'empereur, est en mesure d'être exactement informé; il en est de même de Jean Ducas; celui-ci appartenait par son grand-père Michel, dont il eut les mémoires sous les yeux, à l'ancienne famille impériale de Byzance, et sa chronique, écrite dans un esprit très catholique et hostile aux Grecs, est généralement exacte et offre à l'historien la meilleure source byzantine pour cette époque.

**SOURCES TURQUES.** Elles sont capitales pour l'histoire de la croisade, puisqu'elles nous donnent la version musulmane des événements qui se déroulèrent en Bulgarie, et méritent, abstraction faite de leurs tendances générales, la plus sérieuse attention. Elles se réduisent à une chronique anonyme citée par Buchon<sup>2</sup>, et à la traduction italienne de l'historien turc Saad-el-Din<sup>3</sup>; cet auteur a composé, d'après des sources turques antérieures, une œuvre embrassant la période comprise depuis le règne d'Osman (1299-1325) jusqu'à l'année 1485; il a emprunté une partie des faits concernant la croisade à l'ouvrage des Huit Paradis de Mewlana Idris<sup>4</sup>. Ces témoignages ne semblent pas empreints de l'exagération qu'on était en droit d'attendre de récits émanant des vainqueurs, après une victoire inespérée et dont les conséquences furent incalculables.

À côté des chroniques se placent, pour qui veut étudier la croisade de Nicopolis, les documents d'archives, dont l'importance ne le cède en rien à celle des premières. Pour les préparatifs de l'expédition, les impôts levés à cette occasion et les mesures financières prises afin de payer la rançon des prisonniers, les archives

*hist. Byzant.* (Bonn, 1843). Pour Nicopolis, voir le livre II (édit. de Bonn, p. 75-6).

1. Ducaë *Historia Byzantina* dans Migne, *Patr. Græca*, vol. 159, p. 750-1166, et dans *Corpus script. hist. Byzant.* (Bonn, 1834), t. xv. Pour Nicopolis, voir le chap. XIII.

2. Buchon, *Chron. de Froissart* dans le *Panthéon littéraire*, III, 264-5, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (n° 28 des traductions faites pour les jeunes de la langue française de Constantinople).

3. Vincenzo Brattuti, *Chronica dell' origine e progressi della casa Ottomana*, deux parties (1<sup>re</sup> partie, Vienne, 1649, in-4°; 2<sup>e</sup> partie, Madrid, 1652, in-4°). Le passage relatif à Nicopolis se trouve dans la 1<sup>re</sup> partie, p. 184. — Cf. Buchon, *Chron. de Froissart*, III, 265-6.

4. Mewlana-Idris ou Edris de Betlis écrivit en persan, à l'instigation de Bajazet II, cette chronique (*Tarikh i Hescht bihischt*), restée manuscrite et devenue excessivement rare. Il mourut en 926 de l'hégire (1520) et non en 930 comme le dit à tort de Hammer.

de la chambre des comptes de Bourgogne offrent une mine précieuse, à laquelle nous avons largement puisé<sup>1</sup>. Les archives communales des villes de Flandre apportent également, en ce qui touche les impositions auxquelles les états du duc furent soumis en vue de la croisade, d'utiles renseignements<sup>2</sup>. Il faut regretter que la dispersion et la perte des archives hongroises ne permettent pas d'éclaircir complètement le rôle de Sigismond et de ses sujets pendant cette campagne; les recueils de documents hongrois contiennent cependant plus d'une indication dont nous avons tiré profit<sup>3</sup>. Nous n'avons eu garde de négliger les documents vénitiens; personne n'ignore que la république de S. Marc était le centre diplomatique le plus important du moyen âge; le contre-coup de tous les événements qui se produisaient en Orient se faisait sentir à Venise, et bien que cette dernière ne fût pas sérieusement engagée dans la croisade, elle devait à sa position, à ses intérêts dans le Levant, aux espérances que les coalisés avaient fondées sur elle, d'être exactement informée des choses musulmanes. Aussi avons-nous souvent, — et toujours avec succès, — recouru aux archives de la république pour cette période<sup>4</sup>.

1. Ces archives sont actuellement divisées entre les dépôts de Lille et de Dijon. Elles ont été largement mises à contribution par D. Plancher dans son *Histoire de Bourgogne* (1739-81, 4 vol. in-fol.) dont le tome III, paru en 1748, contient les preuves de l'ouvrage. Les volumes manuscrits de la collection de Bourgogne, conservés à la Bibliothèque nationale, renferment également de nombreuses copies d'après les archives de la cour des comptes de Bourgogne. Dans cette collection, comme dans les preuves de D. Plancher, se trouvent de nombreux documents dont les originaux sont aujourd'hui perdus.

2. Van Duyse et de Busscher, *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand* (Gand, 1867, in-4°); — Gilliodts van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges* (Bruges, 1871-75, 3 vol. in-4°); — Inventaire des archives de la chambre des comptes, t. III (Bruxelles, 1861, in-fol.) dans la collection des *Inventaires des archives de la Belgique* publiée sous la direction de M. Gachard; — H. Vandenbroek, *Extraits analytiques des anciens registres des consaulx de la ville de Tournay* (1861, 2 vol. in-8°); — *Ville de Douai: Inventaire analytique des archives communales antérieures à 1790* (Lille et Douai, 1876-8, in-fol.)

3. G. Fejer, *Codex diplomaticus Hungariæ* (11 tomes en 40 vol. in-8°, Bude, 1829-44). La table chronologique de ce recueil a été publiée par F. Knauz en 1862 (Bude, in-8°) et l'index alphabétique par Maurus Czinar en 1866 (Bude, in-8°).

4. Outre les pièces inédites, provenant des archives de Venise, beaucoup de documents émanés de la même source ont été publiés par Sime Ljubic dans le tome IV des *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium* (Agram, 1874, in-8°) et par G. Wenzel dans

Pour compléter l'étude des sources de la croisade, il nous reste à dire quelques mots des travaux auxquels elle a donné lieu. Sans parler de l'histoire de l'empereur Sigismond d'Aschbach<sup>1</sup>, qui rentre dans la catégorie des ouvrages généraux sur le sujet, au même titre que les histoires de Bulgarie, de Serbie<sup>2</sup>, de l'empire ottoman<sup>3</sup> et de Hongrie<sup>4</sup>, nous citerons trois études spéciales sur Nicopolis : la première en date est une dissertation hongroise spécialement consacrée à la campagne de l'armée coalisée, au point de vue stratégique. La seconde, en allemand, embrasse l'ensemble de la croisade ; c'est un résumé consciencieux d'après les documents publiés, mais l'auteur n'a pas cherché à compléter son travail à l'aide des sources encore inédites<sup>5</sup>. La troisième nous ramène à l'examen stratégique des faits de guerre<sup>6</sup>.

les *Monumenta Hungariæ historica*, acta externa III (Bude-Pesth, 1876, in-8°).

1. Dr. Joseph Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's* (Hambourg, 1838-45, 4 vol. in-8°).

2. Constantin Jos. Jireček, *Geschichte der Bulgaren* (Prague, 1876, in-8°). — Benjamin von Kallay, *Geschichte der Serben* (Bude-Pesth, Vienne et Leipzig, 1878, in-8°).

3. De Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, plusieurs fois réimprimée. Nous nous sommes servi de la traduction de Dochez (Paris, Béthune et Plon, 1844, 3 vol. gr. in-8°).

4. Maélath (J. Graf), *Geschichte der Magyaren*, Ratisbonne, 1852-3, 5 vol. in-8°. — Szalay, *Geschichte Ungarn's* (trad. allemande de H. Wögerer), Pesth, 1866-9, 3 vol. in-8°. — Fessler, *Geschichte von Ungarn* (trad. par E. Klein, Leipzig, 1869, vol. in-8°).

5. K. Kiss, *A'Nikápolyi űlkozet* (Magyar Academiai értestitő, 1855, in-8°).

6. Alois Brauner, *Die Schlacht bei Nicopolis*, 1396, historische Inaugural dissertation der philosophischen Facultät der Universität Breslau (Breslau, 1876, in-8°).

7. G. Köhler, *Die Schlachten von Nicopoli und Warná* (Breslau, 1882, in-8) avec deux plans.



## CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS DES TURCS. — CHEVAUCHÉE DU COMTE D'EU. — AMBAS-  
SADE DU ROI SIGISMOND EN FRANCE.

Un siècle à peine<sup>1</sup> s'était écoulé depuis la fondation à Brousse et à Nicée d'un petit royaume ottoman, et déjà une série de combats et de conquêtes avait reculé les limites de cette nouvelle puissance jusqu'aux frontières de la Hongrie. Les Turcs, par la prise de Gallipoli (1356), sous le sultan Urchan, avaient mis le pied en Europe; nous avons vu que cette dernière n'avait pas tout d'abord compris l'étendue du péril qui la menaçait; il fallut qu'Amurat I, successeur d'Urchan, conquît Andrinople (1361), et l'élevât au rang de capitale pour ouvrir les yeux aux puissances chrétiennes. Elles commencèrent alors à voir que les progrès de l'islam s'étendaient avec une rapidité redoutable, et que chaque campagne consacrait l'annexion d'une nouvelle province; mais, malgré l'imminence du péril, elles n'avaient su prendre pour le conjurer que des mesures insuffisantes.

Pendant qu'elles s'épuisèrent en expéditions partielles, en tentatives aussi hardies que stériles, les Ottomans s'avançaient lentement et sûrement dans la région du Danube. Les populations bulgares, serbes, valaques et hongroises, directement menacées, incapables de soutenir longtemps le choc des Turcs, faisaient les plus louables efforts pour prolonger la résistance. Le roi de Serbie, Uroch V, à la voix du pape Urbain V, s'était uni à Louis le Grand, roi de Hongrie;

1. Voir Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, I, 86-95; — A. Brauner, *Die Schlacht bei Nicopolis*, p. 5-6; — G. Köhler, *Die Schlachten von Nicopoli und Warnau*, p. 5-6.

avec l'appui des princes de Bosnie et de Valachie une expédition avait été résolue ; les coalisés, arrivés à marches forcées à la Maritza, à deux journées d'Andrinople, tandis qu'Amurat était encore en Asie Mineure, furent surpris de nuit par l'armée turque sous les ordres de Lalaschalin (1363), et, malgré l'avantage du nombre, culbutés dans le fleuve. Ce fut un désastre complet ; le roi de Hongrie n'échappa à la mort que par miracle.

Amurat, les années suivantes, continua ses conquêtes au nord d'Andrinople, le long de la mer Noire et dans la région de l'Hémus. Nicée tomba en son pouvoir en 1375. Lazare, despote de Serbie, Sisman, prince de Bulgarie, durent traiter avec le vainqueur : au premier il imposa un tribut annuel de cent livres d'argent et de mille hommes de troupes ; au second il prit sa fille pour l'épouser.

Tributaires ou alliés du sultan, les princes chrétiens ne supportèrent pas longtemps le joug musulman : Lazare s'insurgea ; Twarko, roi de Bosnie, et Sisman firent cause commune avec lui, et infligèrent aux Turcs une sanglante défaite en Bosnie <sup>1</sup> (1387).

Sisman fut le premier à être puni de sa défection. Assiégé dans Nicopolis, il eut la vie sauve (1388), mais la Bulgarie fut incorporée à l'empire ottoman <sup>2</sup>. Pendant ce temps Lazare, Twarko et l'Albanais Georges Castriota tenaient la campagne, et ce dernier réussissait à disperser un corps d'armée turc <sup>3</sup>. Ce succès fut de courte durée. L'année suivante, le sultan tourna ses armes contre Lazare ; après des marches difficiles dans l'Hémus, il pénétra en Serbie. Devant le danger, Bosniaques, Serbes, Albanais, Valaques, Hongrois et Polonais s'étaient groupés autour de Lazare et du prince de Bosnie. Le choc eut lieu dans la plaine de Kossovo. Amurat et Lazare périrent dans la bataille, et la victoire, chèrement disputée, resta aux Turcs (15 juin 1389) <sup>4</sup>. Mais

1. Sur dix mille Turcs, cinq mille environ échappèrent au massacre. Les sources occidentales sont muettes sur cette expédition. La bataille eut lieu à Plocnik, sur la Toplica. (Aschbach, I, 87-8 ; — Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, p. 340-1.)

2. Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, p. 341.

3. B. von Kállay, *Gesch. der Serben*, p. 166.

4. Les traditions serbes veulent qu'Amurat ait été égorgé dans sa

Bajazet, successeur d'Amurat, traita avec Etienne, fils de Lazare ; il épousa sa sœur et reçut de lui tribut et troupes auxiliaires <sup>1</sup>.

La Bulgarie conquise, la Serbie tributaire, restait la Hongrie avec laquelle les Turcs allaient se trouver en contact direct. La Bosnie, grâce à l'appui des Hongrois et à sa position géographique, avait jusqu'alors sauvegardé son indépendance, mais elle était menacée comme la Hongrie. Hongrois et Bosniaques avaient-ils, à cette époque, les ressources et la force nécessaires pour arrêter l'invasion musulmane ? Il semble hors de doute que si les états chrétiens, dès le milieu du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, avaient ouvert les yeux sur le péril commun, ils auraient pu le conjurer. L'empire d'Orient n'était plus, il est vrai, que l'ombre de lui-même ; un empereur portait encore la pourpre, mais le sceptre que sa main tenait n'était qu'un vain ornement. Entouré de toutes parts par les Ottomans, il n'avait plus que des lambeaux de puissance, et ses provinces étaient à la merci des vainqueurs. Cependant le prestige et l'autorité morale de l'empire n'étaient pas encore dissipés, et si la couronne se fût trouvée placée sur la tête de princes énergiques, Byzance eût pu servir de centre à une résistance efficace. Groupés autour de l'empereur, les seigneurs de l'Archipel, les républiques de Gênes et de Venise dont les établissements couraient risque de sombrer dans le naufrage de l'empire, et, du côté de l'Ouest, les princes bulgares, valaques, serbes et bosniaques, soutenus par la

tente par Milosch Obilitsch, qui se glissa dans le camp turc dans l'espoir que le meurtre du sultan jetterait le désordre parmi les Ottomans. — Le souvenir de la bataille s'est perpétué dans les chants populaires slaves. On peut consulter sur ce point les travaux de Gilferding (*Bosnia, Herzegovine i Staraya Serbia*, 1859), de S. Kaper (*Lazar, der Serben zar, nach serbischen Sagen und Heldengesängen*, Vienne, 1851), d'A. d'Avril (*La bataille de Kossovo*, Paris, 1868), de Stoyan Novakovich (*Chants nationaux serbes sur la bataille de Kossovo*, Belgrade 1871 et Agram 1872), de W. Gerhard, (*Gesänge der Serben*, Leipzig 1877), l'essai critique d'Armine Pavich dans les Mémoires de l'Académie des sciences et arts d'Agram (1877), et la traduction anglaise de ces poésies populaires par E. Lawton Mijatovich (*Kossovo, an attempt to bring serbian national songs... at the battle of Kossovo into one poem*, Londres, 1881).

1. La *Chronique du Religieux de Saint Denis*, (II, 386-91), raconte très inexactement cette bataille et la place en 1395. V. Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, p. 342-4 ; — B. von Kallay, *Gesch. der Serben*, p. 166.

Hongrie, pouvaient opposer une barrière infranchissable au torrent et l'arrêter. C'était là une politique que ni Constantinople ni la Hongrie ne comprirent ; abandonnés de leurs soutiens naturels, les petits états cherchèrent à résister individuellement, et, quand ils se virent écrasés, à sauvegarder, par des traités avec l'ennemi, un semblant d'existence. Souvent même leurs efforts, quoique isolés, ne laissèrent pas de retarder la marche des Turcs ; nous n'en voulons pour preuve que le sort de la Valachie et de la Bulgarie, plusieurs fois prises et reprises en quelques années. Sous une impulsion énergique et persévérante, partant de Constantinople d'une part, de la Hongrie de l'autre, la résistance eût pu être sérieuse, mais il eût fallu faire trêve aux dissensions intérieures, aux ambitions qui tour à tour animaient ces états les uns contre les autres ou les réunissaient temporairement, et personne n'y songea. Les Turcs arrivaient donc aux frontières de la Hongrie favorisés par la situation politique des puissances qu'ils attaquaient. Quand on s'aperçut du danger, il était bien tard pour l'éloigner.

L'attention de Sigismond avait été absorbée par les troubles qui avaient éclaté en Hongrie et par l'attitude menaçante de la Pologne, sans lui laisser le loisir de surveiller les agissements des Turcs sur le Danube. Ceux-ci avaient profité des embarras de Sigismond pour tourner de nouveau leurs armes contre la Bulgarie qui, à l'exemple des Valaques, s'était rapprochée des Hongrois. Sisman, prince des Bulgares, avait payé de sa liberté<sup>1</sup> ce changement de politique, et le pays situé sur la rive droite du Danube, l'ancienne province de Mésie, était retombé sous le joug musulman. Silistrie, Nicopolis, Sistovo, Widdin avaient été reconquis par les Turcs<sup>2</sup>.

En présence de ces graves événements, la Hongrie comprit que le moment d'agir était venu. Sigismond se prépara à entrer en campagne et fit appel au dévouement de la chrétienté. En France, la détresse du roi de Hongrie, grossie par

1. Ce point n'est pas absolument certain. Les chants populaires bulgares protestent contre cette opinion, et attribuent à Sisman la mort des héros sur le champ de bataille ; mais la captivité du prince semble beaucoup plus vraisemblable. V. les détails donnés par Jireček. (*Gesch. der Bulgaren*, p. 350-1).

2. Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, t. 1, 94.

la rumeur publique, prit des proportions si exagérées qu'on crut universellement que Sigismond, attaqué par cinq cent mille Turcs, avait perdu en une seule bataille quarante mille des siens<sup>1</sup>. Il n'en fallait pas plus pour émouvoir la chevalerie française ; le comte d'Eu, récemment promu connétable, rêvait de justifier le choix du roi, dont beaucoup murmuraient tout haut, par de nouveaux exploits. Avidé de combattre les infidèles aux côtés d'un prince dont le caractère chevaleresque et l'hospitalité généreuse lui étaient connus par les récits enthousiastes de Boucicaut, son compagnon et son ami<sup>2</sup>, il sollicita de Charles VI la permission de conduire en Hongrie un secours à Sigismond. Le roi, malgré sa répugnance à autoriser une expédition lointaine, dut céder aux pressantes sollicitations du connétable ; Philippe d'Artois partit avec une poignée de chevaliers<sup>3</sup>.

Tout ce qui touche cette chevauchée est fort obscur dans les récits contemporains, et l'on éprouve plus d'une difficulté à concilier leurs témoignages incomplets ou contradictoires. La plupart des historiens hongrois<sup>4</sup>, s'appuyant sur l'autorité du *Chronicon Mellicense*<sup>5</sup>, ont placé la venue du comte d'Eu en Hongrie à l'année 1395. Il y a là divergence avec les sources d'origine française, qui rapportent à 1392 et 1393<sup>6</sup> l'expédition du connétable, et la confusion est d'autant plus

1. *Chronique du Religieux de Saint Denis*, II, 112-3.

2. Voir plus haut, p. 159-65, le chapitre consacré au voyage de Boucicaut en Orient.

3. Le *Chronicon Mellicense* (dans Pez, *Script. rer. Austr.*, I, 250), donne le chiffre de six cents chevaliers, reproduit par les historiens hongrois modernes ; les sources françaises celui de cinq cents.

4. Maélath, *Gesch. der Magyaren*, II, 106 ; — Szalay, *Gesch. Ungarn's* (éd. H. Wögerer, Pest, 1869), II, 353 ; — Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, I, 96.

5. Pez, I, 250.

6. La *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 326) parle de l'armée de Sigismond qui, en 1392, comprenait « de bonnes gens d'armes du royaume de France et d'autres contrées ». Ces gens d'armes ne peuvent être que les compagnons de Philippe d'Artois. Juvénal des Ursins (II, 395) dit qu'en 1393, à la demande du roi de Hongrie, le connétable « bien grandement accompagné » fut envoyé en Orient. La *Chronique du Religieux de Saint Denis* (II, 112-3) parle du secours demandé par la Hongrie au moment où mourait le roi d'Arménie à Paris (30 novembre 1393).

facile qu'en 1392 comme en 1395 le fait saillant de la campagne contre les Turcs est le siège de Nicopolis <sup>1</sup>.

Nous croyons, cependant, que le doute n'est pas possible, et que le comte d'Eu offrit en 1393 le secours de son épée au roi de Hongrie. D'après les chroniqueurs, le contingent français, à son arrivée à la cour de Sigismond, trouva le péril écarté et les Turcs moins menaçants. Ce fait concorde parfaitement avec ce que nous savons de la campagne heureuse de 1392, dans laquelle les Hongrois conquièrent Nicopolis, et décidèrent le voivode de Valachie, Mircea, à rentrer dans leur alliance <sup>2</sup>. On conçoit le désappointement des chevaliers français lorsqu'ils apprirent, de la bouche de Sigismond, que leur vaillance n'avait plus l'occasion de s'exercer, et qu'il ne fallait pas songer à attaquer les Musulmans. Ils demandèrent, à grands cris, à l'empereur d'employer leur bonne volonté autre part : Sigismond, au milieu des difficultés de toute sorte contre lesquelles il se débattait, n'était pas embarrassé pour leur trouver matière à guerroyer. Il leur proposa, disent les chroniqueurs français, d'attaquer le roi de Bohême, Venceslas, son frère, « qui sentoit mal en plusieurs articles de « la foy, et ne valoit guères mieux que Sarrasins <sup>3</sup> ».

La Bohême, en effet, était à cette époque en proie à l'hérésie des Patarins, contre laquelle le Saint-Siège était impuissant. On appelait de ce nom en Occident les Bogomiles <sup>4</sup>, secte religieuse qui s'était développée dans la péninsule balkanique au point de se répandre jusqu'en Italie et en France. Né au milieu du x<sup>e</sup> siècle, le bogomilisme avait pour auteur le pape Bogomil (amour de Dieu), appelé aussi Jérémie ; c'était moins une religion nouvelle, moins un système rompant ouvertement avec les dogmes de l'église orthodoxe qu'une réforme de la doctrine paulicienne <sup>5</sup> ou manichéenne,

1. *Nicopolis minor*, Turnull, sur la rive gauche du Danube. — Il ne faut pas confondre cette position avec *Nicopolis major*, sur la rive droite du fleuve, devant laquelle fut livrée la bataille de 1396.

2. Aschbach, I, 91-2 et 96. Mansi (*Ann. eccl.*, XXVI, 569-70) place ce siège en 1393. Le traité d'alliance avec Mircea ne fut signé que le 7 mars 1395 (Szalay, *Gesch. Ungarn's*, II, 353).

3. J. des Ursins (II, 396). — Cf. *Chron. du Religieux de Saint Denis*, II, 122-5.

4. Βογομῖλοι, Εὐχίται, Μασσαλιανοί, *Babuni* ou *Manicheji*, *Patareni*.

5. Ainsi nommée de l'hérésiarque Paul qui vivait au VII<sup>e</sup> siècle.

ayant pour but de rattacher plus étroitement au christianisme le dualisme qui formait la base du manichéisme. Les Bogomiles admettaient l'existence de deux principes, celui du bien et celui du mal, égaux en puissance; au premier ils attribuaient la création du monde céleste, de tout ce qui est invisible et parfait; au second celle de la terre et de toutes les choses visibles et corporelles<sup>1</sup>. Ils rejetaient l'ancien Testament et condamnaient le mariage, au moins pour ceux d'entre eux qui aspiraient à la perfection de la foi<sup>2</sup>, n'admettaient que le ciel et l'enfer à l'exclusion du purgatoire, acceptaient la confession publique mensuelle en présence des Bogomiles « parfaits », mais sans énoncer nommément leurs péchés, et proclamaient l'utilité de la prière, surtout de l'oraison dominicale.

Cette hérésie avait fait de rapides progrès; pendant cinq siècles elle domine l'histoire des Slaves méridionaux. L'arrivée des Turcs l'emporta, et ceux-ci, quand ils voulurent convertir leurs nouveaux sujets à l'islamisme, trouvèrent les Bogomiles plus dociles à accepter la loi de Mahomet que les populations catholiques de la péninsule des Balkans<sup>3</sup>.

Des chrétiens, venus pour combattre les ennemis de la foi, ne pouvaient éprouver aucun scrupule à tourner leurs armes contre des hérétiques. Aussi l'offre de Sigismond fut-elle agréée par le comte d'Eu et ses compagnons, et la campagne fut si vivement menée que Venceslas, effrayé, ne tarda pas à capituler<sup>4</sup>.

Ces faits, émanés des sources françaises, sont en parfait accord avec l'histoire de Hongrie. A la fin de 1393 (18 dé-

1. Satan, le principe du mal, créa Adam et Eve, mais sans pouvoir les animer. Il s'adressa alors à Dieu, principe du bien, pour obtenir ce résultat.

2. En Bosnie ils se mariaient, mais pouvaient répudier leur femme. En Occident ils allaient à la guerre et pouvaient acquérir des biens; ils vivaient comme les catholiques, n'avaient dans leur vêtement aucun signe distinctif; à leur lit de mort, s'ils voulaient devenir « parfaits », ils devaient se soumettre à une cérémonie religieuse, appelée dans les textes occidentaux la « conveniensa ».

3. La doctrine de Bogomil a été, depuis quelques années, étudiée par les historiens russes et slaves; mais il reste encore nombre de problèmes à élucider (V. Jireček, *Gesch. der Bulgaren*, p. 174-84).

4. *Chron. du Religieux de Saint Denis*, II, 122-5.

cembre), nous savons que Sigismond avait fait alliance contre Venceslas avec le duc Albert III d'Autriche, le margrave Guillaume de Misnie et le margrave de Moravie ; qu'en 1394 Venceslas fut fait prisonnier à la suite d'une conspiration ourdie par les principaux seigneurs de Bohême à l'instigation de l'empereur Sigismond, et que ces événements avaient répandu en Bohême la confusion, la terreur et la ruine.

Rien n'empêche donc d'accorder foi aux témoignages sur lesquels nous nous sommes appuyé en ce qui concerne la chevauchée du comte d'Eu, et d'admettre que, sollicitée à la fin de 1393, l'intervention française se produisit en 1394<sup>1</sup>. Il n'en serait pas de même si l'on adoptait la date de 1395, à laquelle se rangent les historiens hongrois. Comment supposer que le connétable eût pu tenir en Hongrie la campagne en 1395, lorsque Sigismond, comme le lecteur le verra plus bas, lui envoyait en France un messenger spécial qui n'arriva à Paris qu'à la fin de mai 1395, et qui était chargé de l'informer des progrès des Ottomans et de solliciter de nouveau contre eux le concours du vaillant chevalier ? Si Philippe d'Artois eût été sur les bords du Danube en 1395, eût-il pu être de retour à Paris en novembre 1395<sup>2</sup>, fût-il même revenu en France pour repartir au printemps suivant (1396) avec l'expédition sollicitée par le roi de Hongrie en 1395 ? La date de 1395 doit donc être absolument rejetée.

Nous n'avons aucun détail sur l'intervention des Français en Hongrie ; leur besogne fut, croyons-nous, facile, et dès qu'elle fut terminée, ils se hâtèrent de regagner leur patrie. Mais, à peine étaient-ils partis, que du côté des Turcs le péril redoubla ; il devint bientôt si menaçant que Sigismond se décida à solliciter le secours de l'Occident. En même temps, avant d'entamer les hostilités, il tenta une dernière démarche pour éviter la guerre, en envoyant des ambassadeurs à Bajazet ; mais le sultan, ne voulant rien entendre, fit emprisonner les envoyés hongrois à Brousse, et hâta ses préparatifs militaires<sup>3</sup>.

1. Aschbach, I, 58 et suiv.

2. Le 8 novembre 1395, à Paris, le duc d'Orléans ordonnait de payer au connétable deux cent vingt-cinq francs que celui-ci lui avait gagnés à la paume. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 3645 bis.)

3. *Notices et extraits des manuscrits*, II, IV, 64. Lettre de Bajazet à son fils Soliman de janvier 1395.



Sigismond ne pouvait compter que sur la chrétienté pour conjurer le péril. L'empereur de Constantinople, Manuel, bien que sans autorité et sans force, fut le premier sollicité. Quelque précaire qu'il fût, il promit son concours, et, à défaut de troupes, s'engagea à participer aux frais de l'expédition<sup>1</sup>. Venise répondit aux ouvertures qui lui furent faites par une promesse subordonnée à la réponse des autres puissances, car son appui isolé eût été insuffisant<sup>2</sup>.

En même temps, Sigismond faisait prêcher la guerre sainte par le pape; mais le schisme divisait l'Europe. Boniface ix, reconnu par la Hongrie, l'Allemagne, la Pologne, l'Italie et l'Angleterre, chargea l'archevêque de Néopatras de proclamer la croisade en Bosnie, Croatie, Dalmatie et Esclavonie (3 juin 1394). Dans ces pays, dépeuplés par des guerres incessantes, et en partie gagnés à l'islamisme, on répondit peu à l'appel du pontife; quelques mois plus tard (15 octobre 1394), Jean de Gubbio, légat apostolique, dut être envoyé pour le même objet dans l'archevêché de Salzbourg et dans les diocèses suffragants, en Autriche, à Venise, dans le Trévisan et le patriarcat de Grado. C'étaient les provinces les plus directement menacées<sup>3</sup>.

Mais le reste de l'Europe, la France, l'Espagne, Naples et la Sicile échappaient à la voix de Boniface ix, pour obéir à celle de Clément vii, l'antipape d'Avignon. Sigismond savait que les secours de ces états lui étaient indispensables; une circonstance heureuse le servit. La noblesse française avait alors une telle activité guerrière qu'elle cou-

1. Phrantzès, *Annales* 1, chap. xiv, éd. de Bonn, 1838, p. 59; — Saad-el-Din (dans Vincenzo Brattuti, *Chron. dell'orig.* p. 1, 184). Il n'y a pas lieu de douter de cette alliance, quelque inefficace qu'elle pût être. M. Brauner (p. 8), sur l'autorité de Ducas, suppose que ce fut Manuel qui écrivit pour demander aux princes chrétiens et au pape de le secourir. Il se peut qu'il l'ait fait; la présence même d'un des ambassadeurs de Manuel à la cour de Bourgogne en 1395 semble se rattacher à ce fait; mais, en tout cas, Sigismond implora aussi des secours, puisque nous savons qu'il s'adressa dans ce but aux Vénitiens (Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 104, compte de P. de Montbertaut, an. 1394-5).

2. 6 septembre 1394; — Ed. S. Ljubic, *Monum. spect. historiam Slav. meridion.*, iv, 335, et G. Wenzel, *Monum. Hungariæ historica, acta extera*, iii, 755, d'après les archives de Venise (*Sen. Secr.*, E (r), f. 94).

3. 3 juin 1394. Bulle « Cogimur ex debita ». — 15 octobre 1394. Bulle « Ad apostolatus nostri ». (Mansi, *Ann. eccl.*, xxvi, 584-6).

rait à tous les champs de bataille; en Prusse avec les Teutoniques, en Hongrie, comme nous l'avons vu plus haut, en Orient même, au service du sultan et de Tamerlan<sup>1</sup>, partout elle cherchait des aventures; à défaut même de l'épée, elle prenait le bâton de pèlerin et entreprenait le voyage de Jérusalem. Grâce à ces rapports constants avec les pays étrangers, la France savait les progrès des Turcs, elle s'intéressait aux malheurs des Chrétiens d'Orient, et applaudissait aux projets de ligue à la tête desquels était le roi de Hongrie. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, interprète du sentiment public, avait pris les devants et envoyé Guillaume de la Trémoille, son maréchal, auprès de Sigismond<sup>2</sup>. Il devait engager le roi de Hongrie à demander officiellement des secours à Charles VI, et l'assurer qu'ils lui seraient accordés. Guillaume de la Trémoille passa par Venise (janvier 1395); il espérait y rencontrer des ambassadeurs hongrois, exposer au sénat vénitien, en leur présence, les projets de croisade formés, dès l'année précédente<sup>3</sup>, par les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Lancastre, et obtenir l'adhésion de la république de Saint Marc<sup>4</sup>. Venise était alors le point central où se poursuivaient ces négociations; Manuel y était

1. Boucicaut, pendant son voyage aux Lieux Saints, avait demandé au sultan du service contre les Sarrasins; Jacques de Heilly avait servi sous le père de Bajazet; Jacques du Fay, sous Tamerlan (*Livre des faits*, 1, chap. xv, p. 582; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 319).

2. Il était accompagné de Renier Pot, d'un autre chambellan et de douze écuyers de la maison du duc (P. Bauyn, *Mémoires du voyage fait en Hongrie*, Bibl. nat., coll. de Bourgogne, xx, 340). Sur Guillaume de la Trémoille, voir plus haut, page 175.

3. Dès 1394, Philippe le Hardi avait étudié les mesures financières à prendre pour subvenir aux frais de l'expédition. Voir pièces justificatives, n° v.

4. Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, 6<sup>e</sup> éd., 1, 311, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon. — Il prête la première idée de l'expédition à Pierre de la Trémoille, tandis que ce dernier guerroyait en Prusse avec le grand-maitre des Teutoniques. A son retour en Bourgogne, Pierre de la Trémoille l'exposa au duc, qui l'adopta et envoya en 1394 (avril-décembre) la Trémoille auprès du grand-maitre pour étudier les moyens de faire réussir ce dessein. — 21 janvier 1395 (Arch. de Venise, *Sen. Secr.* E(r), f. 103. Ed. *Monum. spect. hist. Slav. meridion.*, iv, 338, et *Monum. Hung. hist.*, acta extera III, 757; — P. Bauyn, *Mémoires du voyage.*, p. 340). — Brauner (p. 14) dit que Philippe le Hardi fit secrètement avertir Sigismond, parce que, s'il

représenté; la France, la Bourgogne, l'Angleterre et la Hongrie y envoyaient leurs agents<sup>1</sup>. Les plénipotentiaires hongrois tardant à arriver, la Trémoille poursuivit sa route (4 février 1395).

L'ambassade envoyée par Sigismond à Charles vi se composait de trois seigneurs hongrois; l'archevêque de Gran, Nicolas de Kanysa<sup>2</sup>, trésorier du roi, en était le chef<sup>3</sup>. Elle prit la voie de Venise, et s'y arrêta pour solliciter la coopération de la république. Le sénat entra en pourparlers avec elle; les Hongrois exposèrent que, pour empêcher les Turcs de passer d'Asie en Europe et réciproquement, vingt-cinq galères étaient nécessaires, et que l'entretien d'une pareille flotte pouvait être évalué à trente-cinq ou quarante mille ducats par mois. Venise répondit que si Sigismond, avec les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Lancastre, faisait campagne sur terre, elle fournirait des galères en nombre égal au quart de l'effectif total de la flotte coalisée, pourvu toutefois que celle-ci ne dépassât pas vingt-cinq bâtiments; elle promettait, en outre, de laisser ses navires à la disposition des confédérés aussi longtemps que ceux des autres puissances. Mais, quand les Hongrois lui demandèrent si elle

eût mis lui-même l'affaire en avant, elle eût été combattue par la faction du duc d'Orléans. Le document du 21 janvier 1395 fait tomber cette insinuation; les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Lancastre y sont constamment considérés comme les promoteurs de la croisade.

1. 23 décembre 1394, *Sen. Secr. E(r)*, f. 102. Ed. *Monum. spect. hist. Slav. meridion.*, IV, 338, et *Monum. Hung. hist.*, acta extera III, 757; — 4 février 1395, *Sen. Secr. E(r)*, f. 105. Ed. *Monum. spect. hist. Slav. meridion.*, IV, 339.

2. Il était primat de Hongrie et légat. Il occupait le siège de Gran dès 1387, et en était encore titulaire en 1418. C'était un des personages les plus considérables de la cour de Sigismond. (Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, x, 1, p. 348; x, 2, p. 200; x, 6, p. 92 et 143.)

3. Les chroniqueurs français diffèrent sur le nombre des envoyés hongrois; d'après Froissart, ils étaient trois; d'après le Religieux de Saint Denis, quatre. Cette différence s'explique si l'on songe que le roi de Hongrie envoyait un messenger spécial au connétable de France, son ancien compagnon d'armes, pour l'avertir des dangers que courait la couronne de Saint-Etienne. Les chiffres donnés par les chroniqueurs se trouvent ainsi justifiés. *Livre des faits*, I, chap. XXI, p. 589. (Cf. Brauner, p. 14). — P. Bauyn (*Mémoires du voyage*, f. 340 v<sup>o</sup>) donne aussi, d'après les archives de la cour des comptes de Bourgogne, le chiffre de quatre ambassadeurs.

maintenait ses engagements pour le cas où Sigismond seul ferait campagne, elle répondit que cette hypothèse lui semblait, pour ses nationaux et ses établissements commerciaux, une source de grands dangers et de pertes considérables, et qu'en conséquence elle devrait modifier ses dispositions (5-12 mars 1395)<sup>1</sup>.

De Venise, il est probable que l'ambassade hongroise traversa le nord de l'Italie, mais là elle avait peu à espérer. Gènes, déchirée par des dissensions intestines, songeait à se donner à la France; Florence, loin de secourir Sigismond, lui eût plutôt demandé son appui contre le comte de Vertus<sup>2</sup>; Milan entretenait avec Bajazet des relations pacifiques et même amicales. Nous retrouvons les ambassadeurs à Lyon (8 mai); le duc de Bourgogne les y attendait, pour les assurer par avance des sentiments favorables qui l'animaient. Il les accueillit en leur faisant présent d'un surtout de table, orné de diamants, perles et saphirs, et de diverses pièces d'argenterie, et chargea un de ses chevaliers, Renier Pot, de les accompagner pendant leur séjour en France<sup>3</sup>. Mais l'absence des princes, oncles du roi, qui étaient à cette époque à Avignon auprès du pape, rendait inutile le voyage de Paris où Charles VI se trouvait seul. L'ambassade profita de cette circonstance pour rendre visite à la duchesse de Bourgogne à Dijon (17-19 mai), et gagner Bordeaux; le duc de Lancastre, dont le nom avait été mêlé aux projets d'intervention en Hongrie, résidait alors dans cette ville, et il importait de s'assurer de ses dispositions<sup>4</sup>.

Les ambassadeurs hongrois n'arrivèrent à Paris que le 6 août<sup>5</sup>, au moment du retour du duc de Bourgogne et des princes qui formaient le conseil de régence; ils y furent

1. 5 mars 1395, *Sen. Secr. E (r)* f. 107. Ed. *Monum. spect. hist. Slav...*, IV, 339, et *Monum. Hung. hist.*, acta externa III, 768. — 10-12 mars 1395, *Sen. Secr. E(r)* f. 108-9. Ed. *Monum. spect. hist. Slav.*, IV, 340-3, et *Monum. Hung. hist.*, III, 761-3. — M. Brauner, sans connaître ces textes vénitiens, avait fort judicieusement conjecturé que l'ambassade avait pris la route de Venise (p. 14).

2. Elle le sollicita un an plus tard, le 25 avril 1396 (*Arch. Storico italiano*, IV, 220-3).

3. D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, 147.

4. P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 340 v<sup>o</sup>-341 r<sup>o</sup>.

5. P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 341.

accueillis avec les démonstrations de la plus cordiale bienveillance. Admis en présence de Charles VI, Nicolas de Kanysa présenta les lettres de son souverain; lui-même en développa le contenu dans un long discours : il exposa en substance que Bajazet allait faire subir à la Hongrie le sort de la Bulgarie, de la Valachie et de la Serbie; et, après un tableau sinistre des cruautés des Turcs, il supplia Charles VI de ne pas abandonner Sigismond.

De son côté, le comte d'Eu, connétable de France, en souvenir de ses anciennes relations d'amitié avec le roi de Hongrie, avait été informé par un messager spécial que la situation du royaume était critique, que Bajazet avait rassemblé une armée de quarante mille hommes, dont dix mille cavaliers, et marchait sur la Hongrie. Sigismond pria le connétable de communiquer ces nouvelles au maréchal Boucicaut, et à quiconque voudrait s'armer pour combattre les Sarrasins. Ni le maréchal, ni le connétable n'hésitèrent à promettre l'appui de leur épée<sup>1</sup>.

Charles VI, cédant aux sollicitations de la cour, suivit leur exemple; neuf jours après, l'ambassade hongroise quittait la France, comblée de présents; elle emportait l'assurance d'un puissant secours, tant le projet d'expédition avait été accueilli avec enthousiasme par les chevaliers français<sup>2</sup>.

1. *Livre des faits*, I, chap. XXI, p. 589.

2. Froissart, éd. Kervyn, xv, 220.

## CHAPITRE II.

### PRÉPARATIFS DE DÉPART DE L'ARMÉE FRANCO-BOURGUIGNONNE. AUTRES ALLIÉS DE SIGISMOND.

Des circonstances particulièrement heureuses avaient aidé au succès de l'ambassade de Sigismond en France. Sans parler de la soif de combats qui animait la noblesse, de l'horreur qu'inspiraient les cruautés des Turcs et les provocations téméraires du sultan, la reprise des hostilités avec l'Angleterre, déjà suspendues depuis trois ans, semblait reculée à une époque éloignée par les pourparlers de Lelinghen ; enfin le mariage de la fille de Charles VI, Isabelle, avec le roi d'Angleterre, donnait de nouveaux gages de paix. La situation intérieure semblait assez stable pour autoriser une expédition lointaine, que tous désiraient. Le roi, en promettant à Sigismond une armée pour la campagne de 1396, n'avait fait que ratifier le vœu de l'opinion publique. Cette décision déterminait dans toute la France un élan général ; pour ne pas dégarnir le royaume de tous ses défenseurs, on dut faire un choix parmi ceux qui demandaient à partir.

Le duc de Bourgogne, qui avait déjà donné maintes preuves de son zèle pour la foi chrétienne, se mit à la tête de ce mouvement ; nous savons avec quelle bienveillance il accueillit les ambassadeurs hongrois, et combien il facilita auprès de Charles VI le succès de leur mission. Il prit à cœur le succès de la croisade, non qu'il dût y prendre une part personnelle, mais parce qu'il songeait à donner à son fils la direction suprême de l'entreprise. Jean, comte de Nevers, était un jeune

homme de vingt-quatre ans<sup>1</sup>, courtois, de manières douces, très aimé des chevaliers bourguignons; il avait déjà fait campagne, mais n'était pas encore chevalier. Conquérir la chevalerie en guerroyant contre les mécréants, à la tête de la noblesse française, était pour un prince de son sang une heureuse fortune. A l'hôtel d'Artois on ne s'occupa plus que de l'entreprise projetée; le comte de Nevers l'avait acceptée avec enthousiasme; il avait obtenu l'agrément de son père, et n'attendait que l'autorisation royale pour régler les dispositions du départ.

Le consentement de Charles VI ne tarda pas à être donné: Jean de Nevers fut proclamé chef de la croisade<sup>2</sup>. Cette nouvelle, publiée dans les états du duc et par toute la France, eut un énorme retentissement; de toutes parts les adhésions affluèrent. Les chefs de l'expédition ne savaient à qui répondre parmi ceux qui demandaient à entrer dans leurs compagnies. « Les aucuns estoient retenus et les aucuns n'avoient point de « maistre »; quels que dussent être les dépens d'un si long voyage, les chevaliers n'hésitaient pas à l'entreprendre et à soutenir dignement leur rang. Le roi tint à honneur que le comte d'Eu et Boucicaut y fissent la figure d'un connétable et d'un maréchal de France. Le mouvement fut général, et l'on dut limiter à mille chevaliers et écuyers le nombre des élus<sup>3</sup>. C'était, en comptant l'escorte des combattants, sergents, pages, etc., un effectif d'environ quatre mille hommes.

Eu et Boucicaut, prévenus directement en souvenir de leurs anciennes relations avec le roi de Hongrie, s'étaient croisés des premiers. A leur exemple « toute fleur de chevalerie et de noble gent » s'était groupée autour de Jean de

1. Froissart (éd. Kervyn, xv, 218) lui donne vingt-deux ans; il en avait vingt-quatre, étant né le 28 mai 1371.

2. On eut, un moment, la crainte que Jean de Nevers ne pût prendre le commandement de l'armée. Il s'était, en effet, rompu l'épaule peu de temps auparavant, mais les soins des médecins et chirurgiens du duc de Bourgogne, de la duchesse d'Orléans et du roi le mirent en peu de temps en état de remonter à cheval (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 342).

3. Froissart, éd. Kervyn, xv, p. 230. — Michaud (*Histoire des croisades*, III, 379) donne le chiffre de quatorze cents chevaliers et écuyers, mais sans preuve; le *Religieux de Saint Denis* (II, 429) celui de deux mille. — V. Froissart, éd. Kervyn, xv, passim; — *Religieux de Saint Denis*, II, 428-9; — *Livre des faits*, I, ch. XXI, p. 589-90.

Nevers. Henri<sup>1</sup> et Philippe de Bar<sup>2</sup>, cousins du roi, Enguerrand de Coucy<sup>3</sup>, l'amiral Jean de Vienne<sup>4</sup>, Guy et Guillaume de la Trémoille<sup>5</sup>, le comte de la Marche<sup>6</sup>, Renaud de Roye<sup>7</sup>, un compagnon de Boucicaut dans ses expéditions en Orient, le sire de Sempy<sup>8</sup>, pour ne citer que les principaux seigneurs, s'étaient préparés au voyage de Hongrie<sup>9</sup>.

Outre les chevaliers enrôlés isolément, et supportant eux-mêmes les frais de la campagne, des compagnies avaient été formées par les soins du duc de Bourgogne. Les officiers de la maison du duc avaient reçu leurs gages arriérés pour les aider à supporter les dépenses de la nouvelle expédition<sup>10</sup>. Une ordonnance, rendue le 29 mars 1396, avait réglé la composition de l'hôtel du jeune comte : cent quatre-vingt-treize chevaliers et écuyers, vingt arbalétriers, sept échansons, panetiers, etc., en faisaient partie. La bannière de Jean de Nevers était confiée à Philippe de Mussy<sup>11</sup>, le pennon à Gru-

1. Fils aîné de Robert, duc de Bar, et de Marie de France; il avait assisté à la concentration de troupes faite à l'Ecluse (1386) et aux guerres de Gueldre (1388) et de Bretagne (1392). Il avait épousé Marie, fille d'Enguerrand de Coucy (Froissart, éd. Kervyn, xx, 250).

2. Voir plus haut, p. 175.

3. Voir plus haut, p. 172.

4. Voir plus haut, p. 146, 172 et 175.

5. Voir plus haut, p. 175.

6. Jacques II, comte de la Marche, fils de Jean I et de Catherine de Vendôme. Il fut créé grand chambellan le 26 juillet 1397 et mourut en 1438.

7. Voir plus haut, p. 162.

8. Divers manuscrits de Froissart donnent à tort *Saint Pol*. Nous savons en effet que Waleran de Saint Pol prit part à la campagne de Frise (1396), ce qui exclut sa présence à la croisade. Il s'agit ici de Jean de Sempy, chambellan du duc de Bourgogne, un des compagnons d'armes du maréchal Boucicaut, et un des plus vaillants chevaliers de son temps.

9. Froissart, éd. Kervyn, xv, 230; — *Livre des faits*, partie I, ch. XXI, p. 590.

10. Les noms de ceux qui furent ainsi payés nous sont parvenus (Arch. de la Côte d'Or, B. 1508, f. 37).

11. Philippe de Mussy était chevalier bachelier en 1382; en 1387, il porte le titre de chambellan du duc de Bourgogne et accompagne, avec quatre écuyers, Guillaume de la Trémoille à l'expédition de Brabant. En 1391 (20 mai), il est envoyé à Pont Saint Esprit auprès du comte Bernard d'Armagnac; en 1392 (11 juillet), il est chargé de la concentration à Sens des troupes que le duc de Bourgogne mène au roi pour l'expédition de Bretagne. En 1394 (10 mai), il donne quittance



thuze; trois chevaliers, Courtiambles<sup>1</sup>, Jean de Blaisy<sup>2</sup> et Buxeul<sup>3</sup>, devaient escorter la bannière; le même soin incombait à Nanton et à Huguenin de Lugny<sup>4</sup> auprès du portepennon<sup>5</sup>. Deux chariots étaient destinés au transport des armures et de l'échansonnerie; un chariot garni d'étoffe, acheté à Arras, et vingt-huit chevaux, grands et petits, complétaient ce service<sup>6</sup>. Nous ne connaissons malheureusement pas la composition des autres compagnies, notamment celle de l'hôtel du duc Philippe de Bourgogne. Charles VI, de son côté,

des gages qui lui sont dus pour un voyage en Lombardie et en Savoie auprès du comte de Vertus et du marquis de Montferrat. Il mourut probablement pendant l'expédition de Hongrie, car sa femme Marguerite de Mussy était veuve en 1398, et était exemptée du droit de rachat pour les terres de la Jaisse et de Cussangy (Arch. de la Côte d'Or, B., invent. de Peincedé, xxii, 123, 175, 238; xxiii, 128; xxiv, 121, 384).

1. Il y eut, à la fin du xiv<sup>e</sup> et au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, deux seigneurs de Courtiambles, le père et le fils, qui portaient tous deux le prénom de Jacques. Il est assez difficile de séparer la biographie de l'un de celle de l'autre. En tous cas les Courtiambles se distinguèrent particulièrement contre les Turcs; la suite de notre travail montrera la part prise par le personnage dont il est ici question dans l'expédition de Hongrie et le rachat des prisonniers. En outre, en 1380, un Jacques de Courtiambles, chevalier et chambellan du duc de Bourgogne, recevait un don de cinq cents livres pour le dédommager des frais d'un voyage en Turquie et de la longue captivité qui en avait été la conséquence. Le 12 mars 1393 (n. s.), messire Jacques de Courtiambles recevait deux cents livres « pour avoir porté honorablement l'étendard du duc de Bourbon, chef et général de l'armée des Français qui fut à Gennes et de là en Tartarie » (Arch. de la Côte d'Or, B., invent. de Peincedé, ii, 349 et xxii, 238).

2. Jean de Blaisy, seigneur de Mavilly, fils d'Alexandre de Blaisy, écuyer, et de damoiselle Jobard de S. Barry, avait épousé Marguerite, fille de Richard Bouhot, de Dijon, licencié ès lois, et de Julienne, sa femme. Il était chambellan du duc de Bourgogne (Arch. de la Côte d'Or, B., invent. de Peincedé, xxvii, 256 et 271).

3. Damas de Buxeul, écuyer d'écurie du duc, était un des serviteurs les plus dévoués de Philippe le Hardi. Jean de Buxeul, chef de la famille, plus spécialement attaché au service du comte de Nevers, resta en Occident; il était capitaine de Montcenis, et mourut en 1396 (Arch. de la Côte d'Or, B., invent. de Peincedé, xxvi, 56).

4. En 1394, il était écuyer pannetier du duc de Bourgogne (Arch. de la Côte d'Or, B., invent. de Peincedé, xxiii, 130).

5. D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, iii, preuves, clxxiiij-v.

6. Il fut dépensé de ce chef 927 fr. 11 s. 8 den. en deux sommes (Arch. de la Côte d'Or, B. 1508, f. 150 v<sup>o</sup> et B. 1511, f. 76 v<sup>o</sup>).

avait envoyé un assez grand nombre de chevaliers ; ne fallait-il pas que le comte d'Eu et Boucicaut fissent honneur à la couronne de France ? Boucicaut seul mena au comte de Nevers soixante-dix gentilshommes, dont quinze chevaliers de ses parents ; on peut, par ce chiffre, apprécier l'importance du contingent fourni par la France<sup>1</sup>.

A côté des chevaliers, fut levé un corps de soudoyers ; les chroniqueurs français n'en parlent pas, mais les sources allemandes le mentionnent, sans être d'accord sur l'effectif qu'elles lui attribuent : six mille hommes selon les unes, dix mille hommes selon les autres. En évaluant l'armée franco-bourguignonne à dix mille hommes environ, chevaliers et troupes de pied<sup>2</sup>, nous ne croyons pas nous éloigner de la vérité.

Philippe le Hardi avait, avec beaucoup de prudence, entouré son fils d'un conseil destiné à guider son inexpérience militaire. Il avait choisi Philippe de Bar<sup>3</sup>, l'amiral Jean de Vienne<sup>4</sup>, Guy et Guillaume de la Trémoille<sup>5</sup>, et Odard de Chasseron<sup>6</sup> pour éclairer le jeune prince de leurs lumières ; il avait, en outre, désigné quelques-uns des chevaliers les plus illustres par la naissance ou la valeur, le comte de la Marche, Henri de Bar, Coucy, le connétable et le maréchal Boucicaut<sup>7</sup>,

1. *Livre des faits*, I, ch. XXI, p. 590. Il est dit que Boucicaut mena ces gentilshommes à ses dépens. Nous croyons cependant que Charles VI contribua à leur entretien. Parmi ces quinze chevaliers, appartenant à la famille du maréchal, le *Livre des faits* cite : le Barrois, Jean et Godemart de Linières, Renaud de Chavigny, Robert de Milly, Jean d'Egreville.

2. Schiltberger, p. 53 ; — Königshofen, p. 854. — Cf. Brauner, p. 17. Vertot semble avoir exagéré en écrivant « que la France fournit plus de troupes d'ordonnance que tous les autres alliez ensemble » (*Histoire des Chev. hospit.*, t II (1778), liv. VI, p. 259). — P. Bauyn (*Mém. du voyage*, f. 347 v°), évalue comme nous à une dizaine de mille hommes la force de l'armée.

3. Voir plus haut, p. 175.

4. Voir plus haut, p. 145, 172 et 175.

5. Voir plus haut, p. 175.

6. Chambellan et conseiller du duc de Bourgogne. Philippe le Hardi le chargea, avec Guillaume de la Trémoille, en 1390, d'une mission auprès du comte de Foix, relative au mariage du duc de Berry (Froissart, éd. Kervyn, XX, 547).

7. D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, preuves clxxv. L'ordonnance du duc désignait encore dix chevaliers, dont Jean de Nevers pouvait

dont Jean de Nevers pouvait, s'il le jugeait convenable, solliciter les avis et invoquer l'assistance.

Le duc de Bourgogne avait songé à tout ; à sa requête, le pape avait accordé au chef de la croisade des indulgences spéciales ; c'était d'abord l'indulgence plénière, puis l'auto-risation de manger et coucher chez les infidèles et schismatiques, de choisir un confesseur et d'entendre la messe avant le lever du soleil ; enfin, à ces indulgences générales d'autres faveurs plus particulières avaient été ajoutées : elles concernaient certains vœux faits par le comte de Nevers. A son début, l'expédition revêtait un caractère religieux bien marqué, mais, au cours de la campagne, ce caractère s'effaça graduellement, et la croisade devint une chevauchée<sup>1</sup>.

Philippe le Hardi avait le goût de tout ce qui était magnifique ; c'était une tradition de la maison de Bourgogne qu'il se plaisait à suivre. Aussi saisit-il avec empressement cette nouvelle occasion de donner carrière à son amour du faste. Bannières, pennons, guidons de lances étaient brodés d'or et d'argent ; partout les armes ou la devise du comte de Nevers étaient reproduites. Oriflammes des trompettes, housses de chevaux, chabraques, tout était chamarré d'argent et brodé aux couleurs de Bourgogne. Au centre des bannières se détachait l'image de la Vierge, entourée des fleurs de lys de France et accompagnée de huit écussons aux armes du comte de Nevers ; la livrée, qui comprenait plus de deux cents personnes, portait la couleur adoptée par le prince, « le vert gai ». Les tentes étaient de satin du même vert, avec des ornements en rapport avec ceux des autres pièces. Partout on déploya un luxe magnifique ; petits et grands rivalisèrent à l'envi pour soutenir un train aussi somptueux<sup>2</sup>.

prendre les avis ; c'étaient des serviteurs personnels du duc, dans l'expérience desquels il avait toute confiance. V. sur ces personnages plus haut, pages 160-5, 175 et 235.

1. Compte de Jean Chousat pour l'année 1400 (Bibl. nat., Coll. de Bourg., vol. 190, f° 719-20). Ce fut maître Pierre Berthiot, secrétaire du duc de Bourgogne, qui obtint l'expédition des bulles.

2. D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, 149, d'après les comptes de la trésorerie des ducs de Bourgogne conservés à Dijon ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, p. 224. — La somme dépensée de ce chef était de mille huit cent trente-cinq francs (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876 et B. 1508, f. 127<sup>v</sup>o-8<sup>v</sup>o).

Il fallut aviser aux moyens de payer toutes ces magnificences. Cette question avait préoccupé le duc dès 1394, et il avait songé à lever dans ses états un impôt extraordinaire pour l'expédition future. Il comptait, de ce chef, sur deux cent mille francs; en y ajoutant ce que le roi de France lui devait (cent seize mille francs) et les recettes du domaine et des aides (cent quatre-vingt-trois mille francs), abstraction faite des dépenses ordinaires de la maison ducale, ce chiffre se trouvait doublé. Avec le don promis par Charles VI, et l'emprunt que Philippe le Hardi se proposait de faire au comte de Vertus, on espérait atteindre cinq cent mille francs<sup>1</sup>.

Ce projet servit de base aux mesures financières prises par le duc. Il demanda à ses sujets cent mille nobles, c'est-à-dire environ deux cent mille francs, pour le voyage de Hongrie (1394). Dans cette somme, la part des villes de Flandre fut de soixante-cinq mille nobles, celle de Malines et d'Anvers de quatre mille, celle des châtelainies de Lille, Douai et Orchies de quinze cents; le reste fut payé par la Bourgogne<sup>2</sup>. Le duc avait espéré du clergé de Flandre une subvention importante (cinq mille cent cinquante-cinq nobles); mais celui-ci montra peu d'empressement, et se borna à un prêt de cinq mille deux cent soixante-cinq nobles<sup>3</sup>. En outre, la ville de Lille avança pour le voyage du comte de Nevers deux mille francs, qui

1. V. Pièces justificatives, n° v.

2. *Inventaire des Archives de la Belgique*, Chambre des comptes, III, 97 et 451. — L'impôt fut levé dès la fin de 1394. Nous en avons la preuve pour Bruges, qui paya sa quote-part (onze mille nobles) en plusieurs termes, du 28 novembre 1394 au 7 avril 1396 (*Inv. des Archives de Bruges*, III, 345-6). — Malines avait d'abord prêté deux mille nobles; elle convertit son prêt en don après le désastre de Nicopolis (Lettre de Philippe le Hardi du 26 janvier 1398, aux Archives municipales de Malines). — Lille octroya une aide de quatre mille francs, Douai une aide de trois mille, Orchies donna cent nobles (Lettre du duc du 19 juillet 1394, aux Arch. du Nord, B. 1235). — Pour la Bourgogne, l'Artois, le Nivernais et Rethel, voyez D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, preuves, p. clxxxiiij et 147. Les gens d'église, bonnes villes, bourgeois, etc., de la Comté sont imposés à douze mille francs d'or (2 juillet 1396); le duché paie quarante mille francs, l'Artois trente-cinq mille livres, etc.

3. *Inv. des Arch. de la Belgique*, Chambre des comptes, III, 97 et 451.

entrèrent en déduction du montant de l'imposition qu'elle s'était engagée à fournir<sup>1</sup>.

Ces sommes étaient loin d'être suffisantes ; il fallut recourir à des emprunts, faits aux villes et aux Lombards des états du duc ; de ce chef la ville d'Oudembourg prêta huit cent vingt-huit livres, les Lombards de Douai et de Lille soixante-dix livres de gros<sup>2</sup>. En même temps, Philippe le Hardi négociait d'autres emprunts avec les baillis, les receveurs particuliers et les fermiers du domaine ducal, avec les municipalités flamandes, avec les banquiers de Vienne et de Venise. Il obtenait enfin du roi de France un don de dix mille francs<sup>3</sup>.

L'appel de Sigismond avait été entendu dans toute l'Europe chrétienne. L'Allemagne, comme la France, s'était émue à la nouvelle du danger, et avait pris les armes. Il est difficile d'évaluer l'importance du secours qu'elle envoya au roi de Hongrie ; mais, de la Pologne à l'Alsace, du Luxembourg à la Styrie, les croisés affluèrent, et le mouvement fut général. Si nous ignorons la force numérique des contingents allemands, nous connaissons la plupart des princes qui les conduisaient, et par là nous pouvons supposer qu'elle était considérable. Le comte Palatin Robert Pipan, fils aîné du roi Robert III, prit la croix, ainsi qu'un comte de Katzenellenbogen, dont l'identité est difficile à établir ; il semble, en effet, peu probable qu'Eberard V, mort en 1404 à l'âge de plus de quatre-vingts ans, ait entrepris, plus que septuagénaire, une pareille expédition<sup>4</sup>. Hermann II, comte de Cilly, et Jean III, burgrave de Nuremberg, étaient parmi les croisés. On a voulu aussi ranger parmi eux Frédéric, frère cadet de Jean III, premier électeur de Brandebourg, mais sans preuves suffisantes. La plupart des témoignages ne citent qu'un burgrave qui ait pris part à la croisade, et nous savons de source certaine que c'est Jean III qui y figura. En outre, la mention qui relate ce fait est une addition postérieure dans

1. Arch. du Nord, B. 1256. — La somme fut restituée par ordre du duc du 21 mars 1396 (Arch. du Nord, B. 1859, n° 35).

2. V. Pièces justificatives, n° VI.

3. V. Pièces justificatives, n° VI. — D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, 148 ; — Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 104, fol. 158.

4. Voir sur ce point Brauner (p. 10), comme aussi sur tout ce qui concerne la participation des Allemands à la croisade.

la chronique où elle figure<sup>1</sup>. Encore moins faut-il admettre que Jean III, comme l'a écrit un historien, fût grand-prieur des Teutoniques<sup>2</sup>, titre qui ne convient pas à ceux-ci, mais aux Hospitaliers. Nous savons qu'il ne fut affilié, de quelque façon que ce soit, ni à l'un ni à l'autre de ces ordres militaires.

Ceci nous amène à chercher quelle part prit l'ordre Teutonique à l'expédition, et sur ce point encore la certitude est difficile à établir. Sigismond avait imploré l'appui du grand-maître Conrad de Junyngen<sup>3</sup>; malgré le silence des chroniques, la coopération des Teutoniques ne semble pas douteuse. Le roi de Hongrie entretenait avec eux des rapports d'une bienveillante intimité. Ceux-ci pouvaient-ils rejeter la requête de Sigismond<sup>4</sup>? En outre, n'avaient-ils pas été comblés de bienfaits par le duc de Bourgogne? L'idée première de la croisade avait, disait-on, été suggérée à ce dernier par le grand-maître lui-même. L'ordre eût-il oublié toute reconnaissance au point de se désintéresser de l'expédition? Nous savons, du reste, qu'en 1397 le grand-maître mettait comme condition à une négociation la libération de ses chevaliers prisonniers des Turcs. Ces considérations militent en faveur de la présence des Teutoniques dans les rangs de l'armée coalisée. Les dangers, cependant, qui les menaçaient du côté de la Pologne et de la Gothie ne permettent de croire qu'à une intervention isolée de quelques chevaliers, probablement membres des baillages les plus éloignés de Prusse, et assez peu nombreux pour expliquer le silence des chroniqueurs.

A la tête des chevaliers bavaois, comme nous l'avons vu plus haut, était Robert Pipan; les noms de plusieurs d'entre eux nous sont parvenus. Il en est de même pour le contingent alsacien; la Suisse ne resta pas en arrière<sup>5</sup> de ses voisins de Bavière et d'Alsace; quant aux chevaliers du Hainaut qui, sous la conduite du comte d'Ostrevant, fils de leur seigneur, s'apprétaient à suivre leurs compagnons de

1. « Marchio Brandenburgensis Fridericus senior in hoc bello fuit et perdidit multa, vix personaliter in navi evasit » (*Cat. abbat. Sagenensium*, dans Stenzel, *Script. rer. Silesic.*, 1, 297). — Cf. Brauner, p. 11.

2. Aschbach, 1, p. 99.

3. Il fut élu grand-maître le 30 nov. 1394 et mourut le 30 mars 1407.

4. Sigismond fut, dans la suite, affilié à l'ordre Teutonique.

5. Le lecteur trouvera ces noms dans la liste générale des croisés.  
V. Pièces justificatives, n° XXII.

Flandre et de Bourgogne, ils se virent refuser par Albert de Bavière l'autorisation qu'ils sollicitaient. Ce fut pour le comte d'Ostrevant, prince jeune et entreprenant, beau-frère de Jean de Nevers, une cruelle déception ; Albert, pour calmer l'ardeur belliqueuse de son fils et de sa noblesse, dut lui donner carrière en la tournant contre les Frisons<sup>1</sup>.

L'Angleterre, au temps des premières négociations entre Sigismond et le duc de Bourgogne, avait promis l'envoi d'un secours important sous les ordres du duc de Lancastre. Ce fut un des fils de ce dernier, probablement Jean Beaufort, qui l'amena à Sigismond ; la cour d'Angleterre n'avait pas accueilli avec autant d'enthousiasme que celle de France le projet de croisade ; le contingent anglais cependant ne comprenait pas, au dire des chroniqueurs, moins de mille chevaliers. Nous n'avons aucun détail sur le rôle joué dans la suite par ce corps d'armée ; les sources anglaises sont muettes sur tout ce qui touche l'expédition de Hongrie<sup>2</sup>.

La situation intérieure de l'Italie empêchait d'espérer aucun appui de ce côté. Venise seule était en dehors des compétitions et des révolutions qui agitaient la péninsule. Elle avait, dès le principe, servi de point de ralliement aux envoyés des diverses nations européennes, et elle avait pris vis-à-vis du roi de Hongrie des engagements conditionnels. Depuis cette époque, un ambassadeur vénitien, Jean Alberti, avait été envoyé à la cour de France (septembre 1395), pour négocier la libération de quelques Vénitiens, retenus prisonniers en France<sup>3</sup>, et pour assurer la facilité des relations commerciales entre les deux puissances<sup>4</sup>. Il avait pu, au cours

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 226-9.

2. Brauner, p. 25. Aucune trace de cette expédition n'est restée dans les chroniqueurs anglais ; à peine l'un d'entre eux, Th. Walsingham, (*Hist. angl.*, éd. H. T. Riley, 1864 ; II, 217), parle-t-il de Nicopolis, et encore d'une façon absolument inexacte. Le deuxième fils du duc de Lancastre, John Beaufort, est le seul qui semble avoir pu conduire en Hongrie le secours promis à Sigismond. Le peu de détails que nous avons nous est fourni par les sources allemandes et italiennes.

3. C'étaient des Vénitiens, détenus par Guillaume de Vienne, sire de Saint Georges, à son château de Longepierre. Henri de Sauvement, bailli d'Omont, les lui réclama en janvier 1396. (Arch. de la Côte d'Or, B. 1508, f. 45 v<sup>o</sup>-46.)

4. Les chroniques vénitiennes, et en première ligne la *Vita di Carlo Zeno* (Venise, 1829, pet. in-8<sup>o</sup>, p. 174-6) ont placé à cette époque une

de son voyage, se convaincre des intentions du gouvernement français, et rapporter au sénat, après neuf mois d'absence, la certitude que ce pays s'armerait pour la défense de la foi<sup>1</sup>. Sur ces assurances, la république de Saint Marc avait converti ses promesses en résolutions définitives.

Pendant ce temps, les négociations continuaient entre l'empereur d'Orient et Sigismond ; on savait à Venise, le 1<sup>er</sup> mars 1396, que l'accord s'était fait entre les deux princes ; le roi de Hongrie s'engageait à concentrer, au mois de mai suivant, une grande armée sur le Danube ; en juin, elle devait être à Constantinople. L'empereur d'Orient, de son côté, armait dix galères, dont l'entretien devait être payé par lui pendant un mois et pendant trois mois par Sigismond ; trente mille ducats étaient déjà versés pour cet objet entre les mains d'Emmanuel Philotrophinos, ambassadeur impérial. Cette nouvelle, connue à Venise au moment où la république se préparait à envoyer une ambassade à Bajazet afin de le réconcilier avec l'empereur, fit ajourner une démarche, désormais sans objet, et dont le roi de Hongrie eût été en droit de se plaindre<sup>2</sup>.

Cependant les Vénitiens, sollicités par l'ambassadeur hongrois de se prononcer sans plus tarder sur leurs intentions, promirent pour l'été un secours de quatre galères, et s'engagèrent à envoyer cette escadre en Romanie de la mi-juillet à la mi-août<sup>3</sup>. Cette promesse ferme était moins avantageuse que les promesses conditionnelles faites l'année précédente. Venise expliquait cette différence en faisant observer qu'elle n'était pas assurée des secours que devaient amener les ducs de Lancastre, d'Orléans et de Bourgogne, et que néanmoins, par considération pour Sigismond, elle consentait à lui fournir quatre galères (11-14 avril 1396). L'ambassadeur avait, en même temps, fait au sénat une demande d'emprunt ; sur ce point la république se déclara dans l'impossibilité d'ac-

ambassade de Charles Zeno en France et en Angleterre, dont l'objet spécial était la croisade. Romanin (*Storia docum. di Venezia*, III, 335, note 2) démontre péremptoirement que Zeno n'alla pas en Occident, et que l'ambassade de Jean Alberti n'eut qu'un but commercial.

1. *Vita di Carlo Zeno*, p. 174-6.

2. Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLIII, f. 115 vo-6. Ed. dans *Monum. spect. hist. Slav. merid.*, IV, 360-1.

3. Elle devait y attendre l'arrivée de Sigismond.



céder aux désirs du roi <sup>1</sup>. Aux nouvelles instances du plénipotentiaire hongrois, il fut répondu quelques jours après (27 avril), que, même si Sigismond trouvait à se faire prêter de l'argent, les Vénitiens ne pourraient, sans inconvénient, autoriser la cession de la créance du roi sur eux, à cause du caractère personnel de cette dette <sup>2</sup>.

Gênes et Florence, s'il faut en croire la chronique de Marino Sanudo <sup>3</sup>, suivirent l'exemple de Venise et entrèrent dans la ligue ; mais rien n'est moins certain. Les Génois assurément eussent été heureux de combattre les progrès des Turcs ; leur intérêt commercial, sinon leurs sympathies personnelles, les y engageait ; mais leur soumission au roi de France, cette année même, était trop récente pour que le gouverneur français, quelque désir qu'il en eût, pût songer à engager les forces d'un pays nouvellement conquis dans une expédition lointaine. Quant aux Florentins, il semble tout à fait impossible que leur appui ait été acquis à Sigismond ; c'étaient eux au contraire qui imploraient le secours du roi contre le comte de Vertus, et ils avaient trop à faire dans la péninsule pour envoyer des renforts à l'étranger <sup>4</sup>.

Il ne paraît pas douteux que la Pologne se joignit aux coalisés ; cette intervention est attestée par les historiens polonais <sup>5</sup>, mais nous ignorons dans quelle mesure elle se produisit. Il est probable, eu égard à la situation du pays, qu'elle fut limitée à l'envoi en Hongrie d'un petit noyau de chevaliers ; les noms d'une dizaine d'entre eux à peine nous ont été conservés, avec le souvenir de leur conduite héroïque à Nicopolis.

Restaient les chevaliers de Rhodes, auxquels Sigismond avait, des premiers, fait appel. Là, du moins, il avait été entendu, et les secours lui vinrent sans restriction ni arrière-

1. Arch. de Venise, *Sen. Secr.* E (r), f. 126 v<sup>o</sup>-7. Ed. dans *Monum. spect.*..., IV, p. 363-5.

2. *Sen. Secr.* E (r), f. 128. Ed. dans *Monum. spect.*..., IV, p. 373-4. Il s'agissait de sept mille ducats que, par la paix de Turin, Venise devait chaque année payer à Sigismond.

3. Muratori, *Rer. Ital. script.*, XXII, 762.

4. *Arch. Stor. Ital.*, IV, 220-3.

5. Dlugoss, *Historia Polonica*, I, 145-6 (éd. de 1711) ; — *Annales Polonicæ*, ibidem, II, 1159.

pensée. La flotte de l'ordre dans l'Archipel, le grand-prieur d'Allemagne, Frédéric de Hohenzollern à la tête des Hospitaliers allemands, et le grand-maitre Philibert de Naillac, avec l'élite de ses chevaliers, lui apportèrent leur concours<sup>1</sup>.

1. Brauner, p. 12 et 25. — Dès le 4 avril 1395, Philibert de Naillac, alors grand-prieur d'Aquitaine, avait, à la prière du duc de Bourgogne et de Charles VI, obtenu du grand-maitre Hérédia la permission d'aller combattre dans le Levant les infidèles (Herquet, *J. F. de Heredia*, Mühlhausen i. Th., 1878, p. 83; — Arch. de Malte, *Lib. Bull. Mag.*, XIV, f. 80).

---

## CHAPITRE III.

### MARCHE DE L'ARMÉE FRANCO-BOURGUIGNONNE. CONCENTRATION ET MOUVEMENT OFFENSIF DES CROISÉS. SIÈGE DE NICOPOLIS.

Au printemps de l'année 1396, les croisés se mirent en marche pour la Hongrie. Le contingent principal, sous les ordres du comte de Nevers, devait être réuni à Dijon le 20 avril pour y recevoir sa solde; le rendez-vous général était fixé au 30 du même mois à Montbéliard. De son côté, Jean de Nevers avait pris congé du roi de France à Paris le 6 avril, et était allé à Saint-Denis faire ses dévotions accompagné d'un grand nombre de chevaliers. Il arriva à Dijon le 13, et y surveilla les derniers préparatifs. Tous les membres de sa famille se trouvaient alors dans cette ville pour lui faire leurs adieux. Il partit le 30 avril « après disner » pour rejoindre les troupes à Montbéliard<sup>1</sup>.

De Montbéliard l'armée gagna l'Alsace supérieure, passa le Rhin au-dessous de Strasbourg, et par le Brisgau arriva dans la vallée du Danube. Sa marche fut assez rapide; le 9 mai, le comte de Nevers était à Loeffenberg, en Bavière, et écrivait à la ville de Ratisbonne pour lui demander de mettre à sa disposition sur le Danube une flottille de transport pour les troupes et les bagages<sup>2</sup>.

Une seconde colonne, probablement composée d'une partie

1. D. Plancher, *Hist. de Bourg.* III. 148-9; — *Religieux de Saint Denis*, II, 428; — Juvénal des Ursins, II, p. 408.

2. La marche indiquée par Froissart (éd. Kervyn, xv, 231), et la date qu'il donne sont absolument erronées. — Cf. Brauner, p. 23, et *Regensburger Chronik* dans C. Th. Gemeiner, II, 327-8. — Il est superflu de remarquer qu'Aschbach (*Geschichte Kaiser Sigmund's*, I, 97 note

des contingents français, avait suivi une autre route. Elle quitta Paris à la fin d'avril sous les ordres d'Henri de Bar et d'Enguerrand de Coucy<sup>1</sup>. Ce dernier, à peine revenu d'Italie où le duc d'Orléans l'avait envoyé l'année précédente (1395) pour soutenir Savone contre les Génois<sup>2</sup>, avait reçu de Charles VI la mission de retourner en Lombardie; il devait agir auprès du comte de Vertus qui cherchait à détourner Gênes de se donner à la France. Une quinzaine de chevaliers l'accompagnaient; ceux-ci étaient à la solde du duc d'Orléans, directement intéressé à la négociation avec Jean Galéas<sup>3</sup>. A la tête de cette colonne, Henri de Bar et Coucy descendirent en Italie pour accomplir leur mission avant de regagner l'armée confédérée<sup>4</sup>.

En Bavière, les croisés allemands se joignirent aux Franco-Bourguignons : c'étaient surtout des troupes auxiliaires, composées d'hommes de pied. Jean de Nuremberg et Robert, comte palatin du Rhin, étaient à leur tête. A son passage à Straubingen, Jean de Nevers fut accueilli et fêté par son beau-frère, Adalbert II de Bavière, dont il avait épousé la sœur. S'il faut en croire l'autorité d'Aventin<sup>5</sup>, il réconcilia les deux frères Jean de Munich et Etienne II de Landshut, de la maison de Wittelsbach, qu'un partage avait divisés. Mais cette assertion n'est pas soutenable, l'acte d'accord, en effet, fut conclu le 25 novembre 1395<sup>6</sup>, antérieurement à l'époque où le comte de Nevers était en Bavière, et ne mentionne en aucune façon l'arbitrage de ce dernier. La participation d'Etienne II de Landshut à l'expédition, indiquée par un historien, n'est pas plus

28) s'est complètement trompé en fixant le départ des croisés au mois de mars 1395 et leur arrivée à Straubingen au 25 novembre de la même année.

1. Coucy était encore à Paris le 18 avril 1396 (*Bull. de la Soc. acad. de Laon*, xxiv, 47).

2. *Misc. di storia Italiana*, xx, 192-3.

3. *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, xxiv, 47-51, pièces éditées par M. Maugin, tirées de la collection Joursanvault. V. l'Inventaire de cette collection (Paris, Techener, 1838, 2 vol. in-8°) I, n° 424. — *Bibl. nat.*, fr. nouv. acq., 3639, pièce 341.

4. Brauner, p. 23; — Froissart, éd. Kervyn, xv, p. 393; — *Religieux de Saint Denis*, II, p. 428-30.

5. *Chronica*, VIII, 510.

6. *Quellen zur Bair. Geschichte*, VI, 569.

certaine ; les sources bavaroises sont muettes sur ce point<sup>1</sup>.

On arriva ainsi à Vienne, où les fêtes recommencèrent. Léopold IV, duc d'Autriche, qui avait épousé la sœur de Jean, tint à honneur de recevoir magnifiquement son beau-frère. L'avant-garde, sous les ordres du connétable de France, fit son entrée dans la ville le jour de la Pentecôte (21 mai 1396). Jean de Nevers n'arriva qu'un mois plus tard, avec le gros de l'armée, à la Saint-Jean (24 juin)<sup>2</sup>.

Le sire de Coucy et Henri de Bar, de leur côté, avaient assez promptement rempli leur mission en Italie, et s'étaient hâtés de quitter la Lombardie. Les expressions employées par le Religieux de Saint Denis : « legationeque « peracta ad commilitones alios magnis itineribus contenturunt<sup>3</sup> » ont fait écarter, dans les travaux les plus récents, la route de Venise et de Dalmatie, et supposer que la colonne française avait dû franchir le Brenner pour se joindre à Passau aux forces du comte de Nevers. Il n'en fut rien cependant ; nous savons, de source certaine, que Coucy et Henri de Bar demandèrent à la république de Venise (17 mai 1396) de leur accorder passage sur des vaisseaux vénitiens jusqu'à Segna<sup>4</sup>, et que le 29 mai, en leur présence, le sénat donna à leur demande une réponse favorable. Le lendemain, 30 mai, une galère était mise à leur disposition pour les conduire sur les côtes de Dalmatie. De là ils devaient rejoindre par terre l'armée de Sigismond<sup>5</sup>.

Nous ne connaissons pas la durée du séjour du comte de Nevers à Vienne. Des approvisionnements pour l'armée, farines, fourrages et vins, furent, par ordre du prince, chargés sur une flottille de soixante-dix vaisseaux qui descendit le Danube. En même temps, un chevalier flamand, Gautier de Ruppess<sup>6</sup>, qui savait l'allemand, était envoyé en avant-garde pour faire les

1. Brauner, p. 23.

2. *Annales Mellicenses* (Mon. Germ. script., IX, 514) ; — *Chronique de Hagen*, appendix (Pez, *Script. rer. austr.*, I, 1164). La plupart des historiens donnent à tort la date du 24 mai (Brauner, p. 24 ; — Köhler, p. 10).

3. *Religieux de Saint Denis*, II, p. 430.

4. Ville de Croatie, sur l'Adriatique.

5. Brauner, p. 24. — Aschbach (I, p. 97), avait indiqué la route de Venise. V. Pièces justificatives, n° VII.

6. Gautier de Bauffremont, sire de Vauvillars, de Ruppess, etc.

logements et prévenir le roi de Hongrie de l'arrivée des croisés. Sigismond était à Bude quand il apprit la venue prochaine de l'armée franco-bourguignonne ; aussitôt il s'avança au devant du comte de Nevers, et lui fit « moult grant « reverence..... et à tous ceulz du sanc royal, et aux autres « barons, et tous receut à grant joye et honneur. <sup>1</sup> »

Il est assez difficile de fixer l'époque à laquelle l'expédition atteignit Bude. Les témoignages sont contradictoires sur ce point. Froissart <sup>2</sup> semble indiquer le mois de juin, Juvénal des Ursins <sup>3</sup>, celui de juillet ; nous nous rangeons à cette dernière opinion, qui nous paraît de beaucoup la plus vraisemblable. Il est difficile, en effet, de supposer qu'une armée considérable, encombrée de bagages, magnifiquement accueillie à son passage par les princes dont elle traversait les états, ait mis moins de trois mois à parcourir la distance qui sépare Montbéliard de Bude <sup>4</sup>.

Bude était le rendez-vous général, le point de concentration des forces coalisées. C'est là que durent arriver, en même temps que le comte de Nevers, Coucy et Henri de Bar. Le contingent anglais, dont nous ne savons que peu de chose<sup>5</sup>, les chevaliers Hospitaliers, probablement aussi les Polonais, se groupèrent là autour de Sigismond et de l'armée hongroise. Le grand-maître de Rhodes n'avait quitté l'île qu'au mois d'août. Il s'embarqua sur les galères de l'ordre, toucha à Smyrne et, prenant terre en Europe, rejoignit le roi sans qu'il soit possible de préciser son itinéraire <sup>6</sup>. Après quelques jours de repos, la marche en avant fut décidée.

Bajazet avait voulu la guerre ; sa conduite envers les ambassadeurs que Sigismond lui avait envoyés ne laissait aucun doute à cet égard. Le roi de Hongrie ne s'y était pas

1. *Livre des faits*, I, ch. xxii, p. 590-1 ; — Köhler, p. 11.

2. Froissart, éd. Kervyn, xv, 243-4.

3. Juvénal des Ursins, II, p. 408.

4. Köhler (p. 11) adopte la mi-juin ; cette date ne concorde pas avec celle du 24 juin donnée pour l'arrivée du comte de Nevers à Vienne.

5. Voir plus haut, p. 242.

6. Bosio, *Dell'ist. della. S. relig. di S. Gio. Geros.*, II, p. 153. — Philibert de Naillac était encore à Rhodes le 2 août 1396 ; le 31 du même mois, Pierre de Culant, maréchal de l'ordre, figure dans un acte en qualité de lieutenant du grand-maître. C'est donc entre ces deux dates que se place le départ de Philibert de Naillac (Arch. de Malte, *Lib. Bull. Mag.*, XIV, f. 91 et 135 v°).

trompé, et avait pris les armes dès 1395, de concert avec Mircea, voivode de Transylvanie, qui s'était rapproché des Hongrois, et avait fait alliance avec eux (7 mars 1395). Sigismond voulait profiter de l'éloignement du sultan pour surprendre l'ennemi avant la concentration complète des forces turques, et remporter, à la faveur de cette circonstance, un avantage de quelque importance. L'événement justifia ce plan ; l'armée hongroise, rassemblée en Transylvanie, envahit la Valachie, repoussa vers le Danube les troupes ottomanes auxquelles la garde du pays était confiée, et après avoir éprouvé une sérieuse résistance, s'empara de Nicopolis (*Nicopolis minor*<sup>1</sup>). Ces succès semblaient d'un bon augure pour la campagne prochaine ; la trahison de Mircea qui, dans un défilé, fit tirer des flèches empoisonnées sur Sigismond rentrant dans ses états, faillit tout compromettre ; le roi échappa miraculeusement au danger, et regagna Pesth pour attendre les secours promis par la chrétienté<sup>2</sup>.

Le sultan, exaspéré de l'échec subi par ses armes, avait officiellement déclaré la guerre à Sigismond dès le mois de février 1396, et annoncé sa venue en Hongrie pour le mois de mai. Quand l'armée des croisés arriva, on n'avait encore aucune nouvelle de Bajazet et de ses projets ; les espions hongrois ne signalaient sa présence nulle part en Europe.

Sigismond était d'avis d'attendre les Turcs en Hongrie ; une guerre défensive eût été favorable à une armée composée d'éléments aussi divers que ceux de l'armée coalisée ; celle-ci, de la sorte, pouvait s'assurer l'avantage d'une position inexpugnable, et ne courait pas risque de se débander par une marche en avant ou d'arriver épuisée à l'ennemi. Ces sages raisons ne furent pas goûtées des chevaliers ; ils étaient venus pour frapper de grands coups d'épée, non pour attendre l'ennemi dans un camp ; si l'avis du roi de Hongrie prévalait, l'armée était exposée à rester inactive pendant toute la saison. Un conseil de guerre fut tenu ; Coucy se fit l'interprète des chevaliers français, allemands et anglais, et la marche en avant fut résolue<sup>3</sup>.

1. Sur la rive gauche du Danube (*Klein Nikopol, Turnull*).

2. Szalay, *Gesch. Ungarn's*, II, 353 ; — Fessler, *Gesch. von Ungarn*, II, 262-3 ; — Aschbach, I, 96-7.

3. Königshofen, dans Hegel, *Chron. der Deutschen Städte, Strasz-*

Le but de la campagne était de chasser les Turcs d'Europe, et l'enthousiasme des croisés ne doutait pas d'un facile succès. Ne semblait-il pas que Bajazet redoutât d'opposer son armée à la leur ? Était-il téméraire d'espérer que l'expédition allait consolider le trône chancelant des Paléologues, sauver les principautés danubiennes et la Hongrie du péril qui les menaçait ? Les optimistes même, voyaient déjà l'Archipel franchi, et Jérusalem délivrée du joug musulman. Pour obtenir ce résultat, la ville de Nicopolis <sup>1</sup> était le point stratégique le plus important, la base des opérations ultérieures ; maîtres de cette ville, qu'il importait d'enlever avant l'arrivée de Bajazet, les croisés attireraient dans leurs intérêts le voivode de Valachie, dont la fidélité était douteuse, et le détachaient absolument de l'alliance turque ; enfin la route d'Andrinople leur était ouverte, à condition d'agir rapidement et de franchir les Balkans avant que l'ennemi leur disputât le passage.

Pour atteindre Orsova et Nicopolis, le plan primitif du roi de Hongrie avait été de traverser la Transylvanie et d'arriver à Orsova par la Valachie. Cette route, si elle avait l'avantage de forcer les Valaques à se joindre à l'expédition, avait l'inconvénient d'être plus longue que la route du Danube, et il importait, en présence des dispositions chancelantes des Serbes, de ne pas leur donner le temps de passer le Timok et d'opérer leur jonction avec les Turcs. En outre, d'autres raisons détournèrent Sigismond de prendre la route de Transylvanie ; il apprit que le roi de Pologne, malgré le traité conclu avec les Hongrois, nouait de nouvelles intrigues avec Mircea, voivode de Valachie, et avec le fils de ce dernier ; dans ces conditions, au milieu des défilés des Carpathes, la marche des croisés eût pu être facilement retardée, au grand détriment de l'expédition <sup>2</sup>. L'armée coalisée descendit donc le cours du Danube jusqu'à Orsova <sup>3</sup>.

Le passage du Danube eut lieu en amont d'Orsova, au-des-

burg, II, p. 854 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 242-4 ; — *Livre des faits*, I, ch. xxii, p. 590-1 ; — Brauner, p. 26.

1. *Nicopolis major*, sur la rive droite du Danube.

2. K. Kiss, *A'Nikápolyi űlkozet*, p. 277-9.

3. Sigismond était aux environs de Neograd le 18 août 1396. — A cette date le mouvement de l'armée était commencé. (Fejer, *Cod. dipl. Hung*, x, 2, p. 349-53.)



sous des Portes de fer. Il fallut huit jours pour mener à bien cette opération que l'ennemi n'inquiéta pas ; elle se fit sans ordre et sans discipline, comme la marche qui l'avait précédée. Les chroniqueurs nous ont laissé un tableau très sombre de la conduite des croisés. En Serbie, tout fut pillé et dévasté à leur passage, et les dispositions des populations, déjà peu favorables aux Hongrois, n'en devinrent que plus hostiles. D'un autre côté, l'arrogante légèreté des Français et leur orgueilleuse présomption indisposaient les habitants, irritaient les croisés des autres nations, et faisaient naître de continuels conflits. Pendant la marche, pendant les campements, pas d'éclaireurs, pas d'avant-postes, pas de sentinelles. Un mépris profond de l'ennemi faisait négliger toutes ces précautions essentielles <sup>1</sup>.

Le Danube franchi, Orsova, si l'on en croit les témoignages hongrois, fut facilement enlevée, et ce fait d'armes inaugura la campagne. Il semble qu'il y ait là une confusion qu'il importe de rectifier. Les sources françaises sont muettes sur la prise de cette ville, et l'historien hongrois Thwroc, qui a emprunté cette assertion à un document diplomatique, a fait une interversion dans l'ordre dans lequel deux villes étaient nommées dans ce document. Il en résulte que Widdin devient la première place forte rencontrée par les Chrétiens, et qu'Orgko (*Orchow* ou *Oréchovo*<sup>2</sup>), la seconde forteresse qu'ils trouvèrent sur leur chemin, ne doit plus être identifiée avec Orsova, mais avec Raco (*Rachowa*<sup>3</sup>).

Arrivée sous les murs de Widdin, l'armée chrétienne se préparait à assaillir la ville, lorsque la garnison, sous le commandement du prince bulgare, Šracimir, fit sa soumission. On passa au fil de l'épée les quelques Turcs qui défendaient la cité, et on y laissa une garnison de trois cents hommes <sup>4</sup>. C'est là que le comte de Nevers et trois cents de ses com-

1. K. Kiss, p. 280.

2. Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, ix, 4, p. 56.

3. Köhler, p. 11, note 5. — Brauner (p. 27) et K. Kiss (p. 279) citent Orsova comme la première ville prise par les croisés. Jireček (*Gesch. der Bulgaren*, p. 355) rectifie l'ordre dans lequel l'armée des croisés se présenta devant Widdin et Orgko.

4. Fejer, x, 2, p. 420. — Le *Livre des faits* (t. ch. xxii, p. 591) l'appelle *Baudins*. Sans donner le nom du commandant de la place, il dit qu'il était chrétien grec et avait été par force soumis à la domination turque.

pagnons furent armés chevaliers. Cette circonstance corrobore ce que nous avons avancé plus haut, en prouvant que Widdin fut la première ville forte qui arrêta les croisés. C'est, en effet, au moment où l'armée allait, pour la première fois, aborder l'ennemi, qu'il était naturel, selon les usages de la chevalerie, de créer les nouveaux chevaliers <sup>1</sup>.

L'expédition, en continuant sa marche le long du Danube, rencontra la première résistance sérieuse devant Rachowa. La ville était défendue par une double ligne de murailles flanquées de tours, et par une forte garnison, prête à se défendre courageusement. Les chevaliers français, avides de se distinguer au premier rang, et jaloux d'avoir seuls l'honneur de la première affaire, au nombre de cinq cents — parmi lesquels les plus grands seigneurs : Philippe de Bar, le comte de la Marche, Coucy, le connétable d'Eu et le maréchal Boucicaut, — se hâtent, par une marche de nuit, de devancer le gros de l'armée. Au matin, ils arrivent sous les murs ; les Turcs sortent de la place pour détruire un pont, jeté sur les fossés et dont la rupture eût tenu les assaillants à distance des remparts ; une bataille acharnée s'engage sur ce point et, après une lutte assez longue, la possession du pont reste aux croisés et au maréchal Boucicaut ; les Turcs sont rejetés dans la ville par le connétable. Mais, à cause de leur petit nombre, les Chrétiens ne peuvent que maintenir leurs positions. Sigismond, informé de ce qui se passe, leur envoie des renforts et ordonne l'assaut. L'orgueil des Français s'indigne de l'aide que les Hongrois leur offrent. Boucicaut exhorte ses compagnons : « Certes, dist-il, grant honte nous seroit se autres gens « passaient ce pont devant nous qui l'avons eu en garde. Or « sus tost, mes tres chers compagnons et amis, faisons tant « en ceste besongne que il soit renom de nous <sup>2</sup> ». Au milieu d'une mêlée furieuse, Boucicaut s'élançe au premier rang ; son étendard, porté par Hugues de Chevenon, est arraché par l'ennemi ; Hugues lui-même est culbuté, avec l'échelle à laquelle il monte, au fond du fossé. L'assaut devient géné-

En 1396 le czar Sracimir fut pris par Bajazet et son fils se réfugia en Hongrie (Fejer, x, 2, p. 418). — Schiltberger (éd. de Munich, 1859, p. 51) donne à Widdin son ancien nom *Pudem*.

1. *Livre des faits*, I, ch. XXII, p. 590-1 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 248.

2. *Livre des faits*, I, ch. XXIII, p. 591-2.

ral ; toute l'armée y prend part, sans parvenir, malgré des prodiges de valeur, à enlever la place. La nuit met fin à la lutte ; le lendemain, au moment où les croisés se préparent à un nouvel assaut, les chrétiens grecs de la ville se rendent au roi de Hongrie, à condition que leurs vies et leurs biens seront respectés. Boucicaut, chargé de faire exécuter la convention, entre dans Rachowa et livre à Sigismond tous les Turcs qui s'y trouvaient<sup>1</sup>.

Le Religieux de Saint Denis, en racontant ces faits, affirme que les propositions des habitants furent repoussées et que la ville, prise par les croisés, fut livrée au pillage et au massacre, sans distinction d'âge et de sexe. Mille des plus notables habitants furent seuls épargnés à condition de payer rançon. Cette assertion semble exagérée ; il est vrai qu'un massacre eut lieu, mais il ne porta que sur les Turcs, et la responsabilité doit en retomber sur Sigismond, auquel le maréchal les livra<sup>2</sup>.

Cette première affaire avait déjà fait éclater l'antagonisme qui régnait entre les chevaliers français et l'armée hongroise ; les premiers avaient failli, dès le début, compromettre, par leur entreprenante témérité, le succès de l'expédition ; à Rachowa, si Sigismond n'était venu les tirer d'une position critique, on ne sait quelles conséquences eût pu avoir leur imprudente conduite. En présence de symptômes d'une pareille gravité, le roi de Hongrie était en droit de concevoir pour la suite de la campagne les craintes les plus justifiées.

Le récit du début des opérations militaires dans Froissart diffère absolument de celui des autres chroniqueurs. La première cité turque, dit-il, que l'armée rencontra s'appelait la Comette ; elle était en pays plat, sur le bord de la Mete<sup>3</sup> ; après avoir été assiégée, elle fut prise d'assaut et ses habi-

1. *Livre des faits*, I, ch. xxiii, p. 591-3 ; — Juvénal des Ursins, II, 408 ; — Schiltberger, p. 52. — La ville, appelée par les chroniqueurs *Raco*, *Richo*, est aujourd'hui Rachowa.

2. *Religieux de Saint-Denis* (II, p. 452), dont le témoignage est très suspect pour tout ce qui concerne l'expédition de Jean de Nevers. — *Le Livre des faits*, bien qu'ayant un caractère apologétique à l'égard du maréchal, est des plus dignes de foi dans son ensemble ; Schiltberger confirme dans ses points principaux le récit du *Livre des faits*. — K. Kiss met sur le compte de Sigismond le massacre. Voir contre cette opinion Brauner (p. 28) et Köhler (p. 12).

3. M. Kervyn de Lettenhove identifie la Mete avec le *Timok*, fleuve

tants passés au fil de l'épée. De là les croisés arrivèrent devant la Quarie<sup>1</sup> qui tint quinze jours, et fut pillée par eux, puis devant le château fort de Brehappe<sup>2</sup>, défendu par un Turc du nom de Corbadas; au bout de quatre jours la ville était au pouvoir des Chrétiens, mais le château tenait encore; après sept jours d'efforts inutiles, l'armée leva le siège et marcha sur Nicopolis<sup>3</sup>. Il est difficile d'imaginer un récit plus complètement différent de celui des autres sources. Aucun des noms de ville n'approche de ceux que nous connaissons; les faits de guerre eux-mêmes n'ont aucune analogie avec ceux qui nous sont racontés ailleurs. En outre, le récit de Froissart contient des passages certainement romanesques et sans fondement historique; telle est, par exemple, après la levée du siège de Brehappe, l'histoire des trois fils du Turc Corbadas, Maladius, Balachius et Ruffin, auxquels Corbadas assigne des missions qui doivent sauver leur patrie, missions dont ils s'acquittent avec une précision méthodique, malgré les dangers qui les environnent<sup>4</sup>.

Il semble donc qu'en ce qui touche la marche des coalisés l'autorité de Froissart soit de peu de poids; pour admettre son récit il faudrait supposer, — supposition toute gratuite, — qu'il a précisément raconté la prise des « cinq ou six villes fermées » sur lesquelles les autres sources sont muettes, et qu'elles n'indiquent que par l'expression générique de châteaux<sup>5</sup>.

Rachowa prise, Sigismond y laissa une garnison de deux cents hommes, et l'armée continua sa marche. Elle arriva le 12 septembre<sup>6</sup> devant Nicopolis, ville forte située sur la rive

qui se jette dans le Danube au-dessus de Widdin, et non dans la mer, comme le dit Froissart. La Comette devient alors *Ro-du-Timok*, petite ville non loin de l'embouchure du *Timok* (Froissart, éd. Kervyn, xxv, 233 et 334). Ces identifications, comme celles de la Quairie et de Brehappe, proposées par le même auteur, ne nous semblent pas offrir assez de certitude pour être admises.

1. *Kaara*, bourg au sud-ouest de Widdin, sur la route qui conduit de cette ville à Belgraltschi (Froissart, éd. Kervyn, xxiv, 387).

2. *Belgraltschi*, bourg à dix lieues au sud-est de Widdin, sur la route de cette ville à Nissa (Froissart, éd. Kervyn, xxiv, 80).

3. Froissart, éd. Kervyn, xv, 246-9.

4. Froissart, éd. Kervyn, xv, 249-53.

5. Froissart, éd. Kervyn, xv, 251; — Thwroc, dans Schwandtner, *Script. rer. Hung.*, I, 221-2.

6. Et non le 15, comme dit K. Kiss (p. 280).

droite du Danube, dans une position stratégique très importante, parce qu'elle commandait la vallée de l'Aluta, et donnait ainsi aux Turcs la clef de la Valachie; aussi le sultan l'avait-il pourvue d'une forte garnison, obéissant à un homme énergique, vétéran des champs de bataille, Dogan Bey, dont l'âge ne paralysait ni l'activité ni le courage. La place, en bon état de défense, bien approvisionnée de vivres et d'armes, était résolue à se défendre jusqu'à la mort.

L'armée coalisée manquait de matériel de siège, mais les Français, qui avaient réclamé le premier poste de combat, n'en étaient pas inquiets. Des échelles, disait le maréchal, sont vite faites, et aux mains d'hommes courageux elles valent toutes les machines de guerre. Il n'en fut pas ainsi cependant; les attaques de vive force échouèrent, et il fallut se résigner à changer le siège en blocus, et à attendre de la faim le résultat que l'assaut n'avait pu donner. Une ligne de retranchements fut creusée jusqu'aux murailles<sup>1</sup>; du côté de la terre, les Français s'étendaient en demi-cercle autour de la place, leurs ailes appuyées au fleuve; sur le Danube, la flottille coupa les communications des assiégés avec la Valachie; les Hongrois, les Allemands et le reste des coalisés s'établirent dans un camp spécial, au bord du Danube, en aval de la ville; les approvisionnements des assiégeants se faisaient par le fleuve.

Pendant quinze jours les troupes chrétiennes restèrent sous Nicopolis, occupées à investir la ville; les chevaliers, dans l'inaction forcée que leur imposait le blocus, retournèrent à leurs délassements ordinaires. Festins, jeux, débauches, fêtes de toutes natures se succédèrent sans interruption, au détriment de la discipline que les exemples venus de haut ruinaient jusque dans les derniers rangs de l'armée. Aucune des précautions nécessaires pour garder le camp n'était prise; les espions ne s'acquittaient pas de leur mission, le service d'éclaireurs était nul; les habitants, excédés de la présence

1. « Le roy de Honguerie. . . tantost fist commencer II belles mines « par dessoubz terre, lesquelles furent faites et menées jusques à la « muraille de la ville. Et furent si larges que III hommes d'armes « pouvoient combatre tout d'un front (*Livre des faits*, I, ch. XXIV, p. 593).

des gens de guerre, ne se souciaient pas de les informer des mouvements de l'ennemi, et l'armée vivait dans une insouciantante sécurité<sup>1</sup>.

Froissart parle, pendant ce siège, d'une reconnaissance faite par le sire de Coucy à la tête de cinq cents lances montées. Celui-ci était accompagné de Renaut de Roye<sup>2</sup>, de Sempy<sup>3</sup>, du châtelain de Beauvais<sup>4</sup>, du seigneur de Montcavrel<sup>5</sup> et de quelques autres chevaliers. L'ennemi en force, au nombre de vingt mille hommes, gardait un défilé; Coucy, prévenu par ses éclaireurs, détache cent lances qu'il envoie en avant, masque le reste de ses troupes derrière un bois, et, tandis que son avant-garde attaque les Turcs et les attire par une feinte retraite dans la plaine, il les prend à revers et en fait un massacre considérable. Ce fait d'armes, ajoute le chroniqueur, en excitant l'envie de ceux qui n'y avaient pas pris part, déclencha contre Coucy bien des colères, et la haine de ceux qui le jalousaient, parmi lesquels le connétable, ne fit que s'en accroître<sup>6</sup>.

Froissart est le seul historien qui raconte cet épisode, dont il rapporte tout l'honneur au sire de Coucy, son héros. Il est vrai qu'une pareille chevauchée n'avait en soi rien d'anormal, que le blocus laissait sans emploi une partie de l'armée, et qu'une reconnaissance hardiment poussée pouvait éclairer les chefs de l'expédition sur la présence de l'ennemi dont ils n'avaient aucune nouvelle. Malgré cela, le récit de Froissart

1. *Livre des faits*, I, ch. XXIV, p. 593; — Juvénal des Ursins, II, p. 408; — *Religieux de Saint-Denis*, II, 494-6; — Schiltberger, p. 52; — Brauner, p. 29-31; — Köhler, p. 12-3; — K. Kiss, p. 281-2.

2. Voir plus haut, p. 235.

3. Voir plus haut, p. 235.

4. Quelques manuscrits de Froissart portent : *Beuvoir*. Il s'agit probablement de Jean des Bordes, châtelain de Beauvais à cause de sa femme Jacqueline le Chatelain de Beauvais (Froissart, éd. Kervyn, XXIII, 75).

5. Quelques manuscrits portent : *le Borgne de Montquel*. Il s'agirait alors de Guillaume de Montquel, dit le Borgne, tué à la bataille de Nicopolis. — Le sire de Montcavrel (Pas de Calais, près de Montreuil) était un vaillant chevalier artésien. Il s'était distingué et avait été fait prisonnier à l'expédition de Gueldre (1388), avait combattu à la joute qui eut lieu entre les sires de Clary et de Courtenay (1389). Il prit part à la croisade de Jean de Nevers, ainsi que son jeune fils, et échappa au massacre de Nicopolis (Froissart, éd. Kervyn, XXII, 220 et 232).

6. Froissart, éd. Kervyn, XV, 264-8.

ne doit être accueilli qu'avec une extrême réserve; il est trop visiblement destiné à mettre en relief le rôle joué par Coucy, pour n'être pas au moins empreint de partialité à l'endroit de ce personnage, et les détails que le chroniqueur a donnés sur la marche de l'expédition n'ont pas, jusqu'à présent, revêtu un tel caractère d'exactitude que ce nouveau récit puisse être accepté sans contrôle<sup>1</sup>.

Pendant que l'armée chrétienne, trompée par les rapports de ses émissaires, croyait encore Bajazet en Asie, et s'endormait dans une dangereuse sécurité, celui-ci apprenait la marche en avant des croisés et se hâtait de rassembler ses troupes pour s'y opposer.

Ce furent, selon Froissart, les communications de Jean Galéas Visconti, mécontent d'avoir vu traverser par les Français ses projets contre Gênes, qui instruisirent Bajazet des mouvements de l'ennemi; un autre chroniqueur attribue ce résultat à une lettre interceptée de l'empereur Manuel<sup>2</sup>. Sans prêter entièrement foi à cette accusation contre Galéas, il est néanmoins certain que le duc de Milan entretenait avec les Turcs des rapports amicaux, et il n'est pas impossible qu'il les ait informés de l'expédition des Chrétiens. Au reste, leur marche ne fut pas tellement rapide que Bajazet n'ait pu en être instruit par les moyens ordinaires.

Il est assez difficile de savoir où se trouvait Bajazet quand la nouvelle de l'entrée de Sigismond en Bulgarie lui parvint. Au dire de Froissart, il était au Caire auprès du calife d'Egypte, et c'est là que le rejoignit le frère de Corbadas, porteur de cette nouvelle; suivant d'autres, et ceci est plus vraisemblable, il était en Asie Mineure, sur le point de passer en Europe avec son armée. Les Dardanelles franchies, il vint investir Constantinople, mais la marche en avant des croisés changea ses dispositions. Il leva le siège, brûla ses machines de guerre et se hâta de marcher au secours de Nicopolis<sup>3</sup>.

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 264-8.

2. Froissart, éd. Kervyn, xv, 252-4, et d'après lui le serviteur de Guy de Blois (xv, 465) et Adrien de But (xv, 413); — Saad-el-Din, dans Vincenzo Bratutti, *Chron. dell'orig.* 1, 183.

3. Froissart, éd. Kervyn, xv, 251; — Nigheboli, dans Froissart, éd. Buchon, III, 264-5; — Saad-el-Din, dans Vincenzo Bratutti, 1, 183.

Le point de concentration de l'armée turque était Philippopoli. C'est là que les troupes ottomanes, venues d'Asie et d'Europe, aussi bien que celles que Bajazet amenait avec lui de Constantinople, se réunirent. Quel que fût leur nombre, et il était considérable, comme nous l'établirons plus bas, il faut, ici encore, nous tenir en garde contre les exagérations de Froissart; si, dans une certaine mesure, des contingents persans grossirent les rangs de cette armée, on ne saurait admettre que la Lithuanie et les marches de Prusse envoyèrent des secours au sultan<sup>1</sup>.

De Philippopoli deux routes conduisaient à Nicopolis par les Balkans, celles de la porte de Trajan et de Tatarbazzardszick; elles descendaient aux vallées de l'Osma et de la Jantra, affluents du Danube. C'est en arrivant dans la vallée de l'Osma que Bajazet fit sa jonction avec les Serbes de Lazarevich; ceux-ci avaient déjà pénétré jusqu'à la Jantra; ils se dirigèrent sur Larocza, tandis que Bajazet, avec ses janissaires, prenait Tirnovo comme objectif.

Les Chrétiens étaient tellement persuadés que les Turcs n'oseraient pas les attaquer, qu'ils traitaient de chimère l'annonce de leur approche; par ordre du maréchal Boucicaud, les porteurs de pareilles nouvelles, accusés de chercher à démoraliser les soldats, étaient battus et maltraités; quelques-uns même, pour avoir semé des bruits alarmants dans le camp, eurent les oreilles coupées<sup>2</sup>.

Il n'était que trop vrai, cependant, que Bajazet approchait; Sigismond, informé des mouvements des Turcs, se décide à envoyer en reconnaissance vers Tirnovo le ban Jean de Maroth<sup>3</sup>, avec un fort détachement hongrois de cinq mille

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 263, et *Annales Mediolanenses* (Muratori, xvi, 826).

2. *Religieux de Saint Denis*, II, 500.

3. Il était ban de Machov (*banus Machoviensis*), c'est-à-dire gouverneur militaire du banat situé sur la rive droite du Danube, vers Belgrade, dans la partie septentrionale de la Serbie. Nous le voyons figurer en cette qualité tantôt seul, tantôt avec Pierre de Peren et François Bebek, dans des actes des années 1397, 1398, 1399, 1401 et 1409. C'était un des serviteurs les plus dévoués de Sigismond; sa fidélité fut récompensée par de nombreux bienfaits de celui-ci, et par des concessions spéciales que lui accorda le Saint-Siège. Il vivait encore en 1437 (Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, x, 2, p. 432, 452, 454; x, 3, p. 151, 210; x, 3, p. 63, 707; x, 7, p. 877).



hommes environ; celui-ci n'a pas de peine à reconnaître l'ennemi et revient avec la certitude que le sultan est à six milles de Nicopolis, à la tête d'une armée formidable, et qu'il n'y a pas de temps à perdre pour éviter une surprise<sup>1</sup>.

D'autres historiens ont diversement rapporté ce fait. Schiltberger, par exemple, généralement fort exact dans ses descriptions, attribue la reconnaissance à Mircea, voivode de Valachie, avec mille hommes; quant à Froissart, peut-être faut-il voir dans l'épisode dont il rapporte tout l'honneur au sire de Coucy, et que nous avons raconté plus haut, le récit de cette reconnaissance; en tous cas, on ne doit ici tenir aucun compte d'un témoignage, ordinairement fort inexact<sup>2</sup>.

Il ne semble donc pas, comme l'ont dit plusieurs chroniqueurs, que les croisés aient été surpris. Les récits contemporains présentent, il est vrai, des contradictions qui ne sont pas toujours faciles à expliquer; nous tâcherons cependant de faire concorder, autant que possible, leurs témoignages.

Dès que le roi de Hongrie connut la présence de l'ennemi, il dépêcha un émissaire vers le camp. L'armée était en train de dîner; aussitôt, au milieu de la confusion générale, chacun court aux armes « qui mieulx mieulx ». Les tables sont renversées, les chevaliers « le vin en teste » sautent à cheval avec plus d'enthousiasme que de discipline, se groupent autour de leurs chefs, et rejoignent à la hâte Sigismond, sous les yeux et au milieu des plaisanteries des assiégés qui assistent, du haut des remparts, à cette tumultueuse prise d'armes. Ils sont si impatients de combattre qu'ils veulent marcher sans retard à l'ennemi, et que les sages avis de leurs chefs ont peine à arrêter leur élan<sup>3</sup>.

1. Un diplôme de Sigismond pour Jean de Maroth (1412) rapporte ce fait: « . . . . castrum Nicopolis obsedisset, praedicto Bayazith imperatore, eo tempore in Throno (*Tirnova*) cum validissima sua potentia Turcorum existente; tunc idem Joannes, banus, de nostro mandato ad explorandam potentiam ipsius Bayazith. . . . properando et ad nostram celsitudinem redeundo, de potentia ipsius Bayazith nostram celsitudinem certissime informavit » (Katona, *Historia critica Regum Hungariae* (1779-1817), iv, 427). — Le *Religieux de Saint Denis* (II, 502) et Juvénal des Ursins (II, p. 409) se trompent en disant que cette mission fut confiée au Palatin de Hongrie (*magnus comes*).

2. Schiltberger, p. 52; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 264-8.

3. *Livre des faits*, I, ch. xxiv, p. 593; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 312; — *Chron. anonyme turque* dans Froissart, éd. Buchon, III, 265.

C'est ainsi, croyons-nous, que doit s'expliquer la confusion dont la trace nous est parvenue dans la plupart des récits contemporains : la nouvelle de l'approche des Turcs, et du tumulte qui s'ensuivit, doit être reportée à la veille de la bataille (24 septembre)<sup>1</sup>. C'est à ce moment aussi que se place le massacre de tous les prisonniers précédemment faits par les Chrétiens. Ces prisonniers, au nombre d'un millier, avaient été épargnés au sac de Rachowa dans l'espoir qu'on obtiendrait d'eux une riche rançon ; un pareil acte d'inhumanité, surtout de la part d'hommes ayant pris la croix pour délivrer l'Eglise opprimée par les infidèles, ne s'explique que par un instant d'affolement, quand l'ennemi fut signalé, ou par l'embarras de garder des prisonniers pendant le combat. En outre, pendant la bataille, le lendemain, nous ne voyons pas le moment où ce massacre aurait pu être exécuté. Quand le sang-froid fut revenu, la chevalerie française eut horreur de sa propre conduite ; elle chercha non à la justifier, mais à en atténuer l'odieux, et cette préoccupation, toute à l'honneur des coupables, se fait jour dans la plupart des récits contemporains<sup>2</sup>.

Quant au conseil de guerre, tenu par Sigismond et par les principaux chefs de la croisade, il eut également lieu ce même jour, dans la soirée. Le roi de Hongrie proposa de former l'avant-garde de l'armée avec les Valaques commandés par Mircea ; c'étaient des troupes légères, connaissant bien le pays et très aptes à combattre les Turcs. En outre, Sigismond avait maintes fois éprouvé le peu de confiance qu'on devait avoir en Mircea ; mis à l'avant-garde, le voivode pouvait moins facilement faire défection au moment du danger. Placées en second rang, les forces hongroises, dont la solidité n'était pas beaucoup plus certaine que celle

1. Voir plus bas, p. 270, sur quelles raisons nous nous sommes appuyé pour fixer au 25 septembre la date de la bataille.

2. Un pareil cas, malgré les mœurs de l'époque, n'était pas défendable. Ce n'est pas en invoquant le droit de tuer des mécréants comme des chiens enragés, ou en prétendant que les captifs n'eussent pas été en mesure de payer rançon, ou bien en proclamant qu'à la guerre il est toujours bon de diminuer le nombre des ennemis, qu'un acte de barbarie sauvage pouvait être excusé. (*Religieux de Saint Denis*, II, 500 ; — Juvénal des Ursins, II, p. 409 ; — *Chron. anonyme turque* dans Froissart, éd. Buchon, III, 265.)

des Valaques, étaient mises dans l'impossibilité de reculer, et devaient faire de nécessité vertu. La première ligne de « la bataille » proprement dite était réservée aux Français, qui se trouvaient ainsi opposés au corps des janissaires, adversaires dignes de leur vaillance. En seconde ligne, les troupes hongroises, allemandes et bosniaques, et celles des autres nations, devaient soutenir l'attaque des Français, les couvrir en cas de retraite, et résister aux partis de spahis qui, pendant le combat, selon la tactique turque, ne cessaient de harceler le flanc de l'adversaire.

Les chevaliers français, et en particulier le connétable, n'acceptèrent pas le plan de Sigismond. Leur orgueilleuse présomption, qui, depuis le jour où l'ordre de marche avait été réglé à Bude, n'avait manqué aucune occasion de se manifester, reparut ici plus arrogante que jamais. Un connétable de France, dirent-ils, ne peut avoir d'autre poste de combat que le premier rang; lui en assigner un autre, c'est vouloir lui faire une mortelle injure; la noblesse française ne peut marcher qu'à l'avant-garde; le roi de Hongrie, en la reléguant en seconde ligne, veut avoir pour lui « la fleur et l'honneur de la journée ». En vain les chevaliers d'une expérience consommée, les Coucy et les Boucicaut, se rangent-ils à l'avis de Sigismond. Ils sont taxés de poltronnerie par les plus fougueux, et Guy de la Trémoille, interprète de leurs sentiments, s'attire du vieux sire de Coucy la réponse qu'il méritait. « A la besogne, lui dit-il, je montrerai que je n'ai pas peur et mettrai la queue de mon cheval où vous n'oserez mettre le museau du vôtre ». Le connétable, mécontent de n'avoir pas été consulté le premier, se prononce dans le sens opposé, et n'a pas de peine à rallier à son opinion la jeunesse qui l'entoure. « Là où vérité et raison ne peuvent estre oys, il convient que oultre-cuidance règne », s'écrie l'amiral Jean de Vienne. Mais ces sages paroles ne convainquent personne; les Français, au mépris de la prudence et de l'expérience, veulent être les premiers à attaquer Bajazet, et Sigismond, malgré ses instances répétées, est forcé de céder<sup>1</sup>.

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 314; — Schiltberger, p. 52-3; — Juvenal des Ursins, II, p. 409; — *Religieux de Saint-Denis*, II, p. 490.

## CHAPITRE IV.

### ETAT ET FORCE DES DEUX ARMÉES.

Sigismond avait réuni toutes les forces de son royaume pour lutter contre les Turcs ; mais son armée, bien que numériquement considérable, n'était pas homogène, et les éléments dont elle se composait n'offraient pas assez de solidité pour soutenir une guerre contre les Ottomans. La cause de cette infériorité s'explique facilement. Au système militaire des rois de Hongrie de la maison d'Arpad (997-1301), exclusivement fondé sur les places fortes, avait succédé, sous les souverains de la dynastie angevine, un nouveau système, auquel les Hongrois, surtout sous le règne de Louis I (1342-82) avaient dû une puissance militaire de premier ordre. Il reposait sur le développement des divisions (*banderium*), nom donné à des corps de troupes levés et soldés par le roi aux frais du trésor, et par la haute noblesse militaire et ecclésiastique au moyen du produit des dîmes et des gabelles. Chacune de ces divisions comprenait cinq cents cavaliers, et était entretenue par les grands feudataires du royaume en proportion de leurs biens et de leur rang. A côté de cette force militaire, la petite noblesse, qui ne pouvait fournir que le service individuel de chacun de ses membres ou de deux ou trois vassaux, était enrôlée, par comté, dans des corps de troupes de pied. Cette organisation, toute oligarchique, suivit le sort de l'aristocratie hongroise, et déclina lorsque celle-ci s'épuisa par des prises d'armes continuelles contre les Turcs, aussi dispendieuses qu'inutiles, faites dans le but de consolider le pouvoir royal. Quoique ce dernier se fût fortifié par la ruine de la noblesse, il ne put pas, au premier moment, remédier à l'affaiblissement des forces militaires. Déjà, sous Sigismond, le système des divisions était condamné ; l'obligation du service féodal ne s'étendait pas au delà des frontières du royaume, et les seigneurs, épuisés, refusaient au roi leur concours hors des limites de leurs fiefs. Il fallut alors

recourir à d'autres éléments pour donner au royaume la force militaire dont il avait besoin. On les trouva dans une milice (*militia portalis*<sup>1)</sup> qui, à l'origine, était une troupe auxiliaire, équipée aux frais des paysans, conduite par la noblesse, et dont le recrutement reposait sur le nombre de vassaux de chaque seigneur.

En 1396, aucun des deux systèmes n'était en vigueur; l'armée hongroise traversait une époque de transition, et elle était assez désorganisée pour que Sigismond fût obligé de recourir aux services de mercenaires, levés aux frais de la couronne, circonstance peu faite pour consolider la force d'une armée déjà composée d'éléments hétérogènes<sup>2</sup>.

Il est assez difficile, en présence des chiffres contradictoires fournis par les chroniqueurs, d'évaluer le nombre des troupes hongroises. Froissart parle de soixante mille hommes<sup>3</sup>, le Religieux de Saint-Denis de quarante mille. Faut-il, dans ces chiffres, comprendre les Valaques qui, sous la conduite du voivode Mircea, firent campagne aux côtés de Sigismond? Cela paraît probable. Dans quelle proportion, en outre, cavalerie et infanterie figuraient-elles dans l'armée hongroise? Si nous en croyons le Religieux de Saint-Denis, les gens de pied étaient en grande majorité, et Sigismond avait maintes fois proposé de les mettre en première ligne. Nous avons vu, d'autre part, que si le roi avait sous ses ordres des troupes soldées et des milices nationales, la cavalerie formait en Hongrie la principale force de l'armée, et nous savons que Mathias Corvin (1458-90) fut le premier qui essaya, sans grand succès du reste, de constituer une infanterie hongroise. Nous sommes donc réduits aux conjectures en ce qui concerne la composition de l'armée de Sigismond<sup>4</sup>. Le chroniqueur Ulmann Strömer, au contraire, ne porte le nombre total des croisés qu'à trente mille chevaliers, écuyers et valets<sup>5</sup>, mais il est probable que chaque lance ou épée représente, dans ce calcul, deux à trois

1. Ce nom vient de ce qu'en Hongrie la *porta* d'un village était prise comme unité au regard de l'impôt, et désignait une agglomération de feux astreints à payer collectivement les charges fiscales. On comptait par *portes*, comme en France on comptait par *feux*.

2. K. Kiss, p. 265-6; — H. Meynert, *Das Kriegswesen der Ungarn*, Vienne, 1876, p. 54-73.

3. Jireček (*Gesch. der Bulgaren*, p. 355) adopte ce chiffre.

4. Köhler, p. 24. — *Religieux de Saint-Denis*, II, p. 488.

5. Hegel, *Chron. der Deutschen Städte*, Nürnberg, I, 48.

chevaux, et par conséquent qu'il convient d'ajouter un combattant de plus pour quiconque avait trois chevaux, puisqu'en ce cas le « gros valet » était armé<sup>1</sup>. D'autres auteurs citent des chiffres plus considérables; Sozomène et Piero Minerbetti trente-cinq mille chevaliers<sup>2</sup>, la chronique de Magdebourg soixante mille hommes<sup>3</sup>, Froissart cent mille hommes<sup>4</sup>, André Gattaro quatre-vingt-dix mille hommes, dont soixante mille chevaux<sup>5</sup>, le *Livre des faits* cent mille chevaux<sup>6</sup>, Idris cent trente mille hommes<sup>7</sup>; d'autres chroniqueurs deux cent mille combattants<sup>8</sup>. Il y a, semble-t-il, à garder, au milieu de ces exagérations dans un sens comme dans l'autre, un juste milieu. Un historien hongrois, de nos jours, a cru pouvoir dresser un tableau de l'effectif de l'armée coalisée; les chiffres qu'il propose, quoique ne reposant pas sur des bases indiscutables, ont le mérite de la vraisemblance, et il semble qu'on puisse tenir quelque compte de ce calcul :

Armée du roi de Hongrie et divisions ( <i>banderia</i> )	36 000 h.
Soudoyers hongrois.....	26 000 h.
Troupes de pied de Transylvanie.....	16 000 h.
Français.....	14 000 h.
Croisés allemands.....	6 000 h.
Soudoyers allemands et bohèmes.....	12 000 h.
Troupes valaques.....	10 000 h.
	120 000 h. <sup>9</sup>

1. Köhler, p. 23. — Schiltberger (p. 53), qui remplissait cette fonction auprès d'un chevalier bavarois, raconte que pendant le combat il se tint, avec les autres valets, derrière le front de bataille, et que, voyant le cheval de son maître tué, il courut à lui, lui donna le sien, et monta ensuite sur un cheval turc sans cavalier pour rejoindre sa place primitive. Il semblerait, d'après ce récit, que les valets armés ne prenaient pas part à l'action, mais attendaient seulement leurs maîtres.

2. Muratori, xvi, 407 et 1162.

3. *Magdeburger Schöppenchronik*, dans *Chron. der Deutschen Städte*, xii, 291.

4. Ed. Kervyn, xv, 242.

5. *Ist. Padovana* (Muratori, xvii, 821).

6. P. i. ch. xxii, p. 591.

7. Ce témoignage est reproduit par Saad-el-Din dans Vincenzo Brattuti, i, 184.

8. Schiltberger (p. 53), par une erreur manifeste, évaluée à seize mille hommes l'armée des croisés. Nous savons qu'il faut lire soixante mille. — V. Köhler, p. 23; — Brauner, p. 30.

9. K. Kiss, p. 266.

Pour notre part, nous évaluerions volontiers les forces coalisées à une centaine de mille hommes.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la composition de cette armée, pour s'imaginer ce que devait être une pareille agglomération d'hommes, de nationalités et par conséquent d'idées différentes. Pour ne parler que des Franco-Bourguignons, ils arrivaient en Hongrie avec l'étalage d'un luxe insolent. Le comte de Nevers et, à son exemple, tous ses chevaliers, avaient rivalisé pour s'éclipser mutuellement. Harnais, armures, vêtements, montures, tout était couvert d'or et d'argent; les bagages étaient hors de proportion avec l'effectif des combattants; pendant le parcours, ce n'étaient que jeux, divertissements, débauches de toutes sortes. La discipline s'était relâchée, et le clergé avait cherché à rappeler aux croisés le but sacré de leur expédition, les menaçant des foudres de l'Eglise s'ils ne renonçaient au genre de vie qu'ils menaient. Ces exhortations avaient été vaines; les Français n'en avaient tenu aucun compte, et arrivaient en face de l'ennemi pleins d'une folle arrogance et d'une insouciante témérité<sup>1</sup>. Les troupes hongroises, appartenant à des nations différentes de mœurs et de langage, d'aspirations contraires, que réunissait temporairement le danger commun, n'avaient aucun lien entre elles; inconnues les unes aux autres, elles étaient dans les plus déplorable conditions pour aborder l'ennemi. Sur le passage des armées, de celle du comte de Nevers comme de celle de Sigismond, tout avait été pillé, et les habitants avaient subi les plus mauvais traitements. Aussi, malgré l'assurance qu'affectaient les chefs de l'entreprise, un observateur impartial n'eût pas manqué de distinguer dans l'armée des éléments hétérogènes, qui devaient tôt ou tard se désagréger ou entrer en conflit les uns contre les autres, au grand détriment de la cause commune.

L'armée de Bajazet était loin de ressembler à celle des croisés. Excepté les Serbes qui en faisaient partie et dont le nombre était peu considérable, elle consistait exclusivement en soldats musulmans, qu'enflammait le fanatisme religieux, et que des guerres continuelles en Asie et en Europe, toujours heureuses, avaient singulièrement aguerris. Les progrès

1. J. des Ursins, II, p. 108; — *Religieux de Saint-Denis*, II, p. 484; — Barante, *Hist. des ducs de Bourg.*, I, 330.

incessants de la puissance ottomane avaient été pour elle une école excellente. Tant qu'il pouvait porter les armes, le soldat turc restait à l'armée. Pendant sa vie, sa condition était privilégiée; après sa mort, Mahomet lui promettait les félicités de son paradis, félicités d'autant plus complètes que les souffrances endurées pour le service du prophète avaient été plus grandes. On pouvait demander beaucoup à des hommes que soutenait une pareille foi.

L'organisation de l'armée musulmane développait encore ces qualités, et en tirait un merveilleux parti. Elle comprenait en effet des corps permanents de cavalerie et d'infanterie, les spahis et les janissaires, et cette circonstance contribua beaucoup pendant deux siècles à assurer la supériorité de la Porte sur les armées européennes.

Chez les Turcs, comme chez les nations occidentales, le système féodal servait de base au recrutement militaire; chaque fief d'un revenu de cinq cents aspres devait fournir un cavalier; on évalue, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, à soixante-quinze mille chevaux environ l'effectif de la cavalerie que le sultan pouvait mettre en ligne de ce chef.

A côté de ces troupes, le sultan Urchan songea, dès 1327, à organiser un corps d'infanterie, formé d'éléments nationaux; il le destinait spécialement aux sièges, et en temps de paix devait le renvoyer à la culture des terres. Ce premier essai ne fut pas heureux; il fut impossible de plier les hommes à l'obéissance, et, pour y réussir, il fallut recourir aux fils de sujets chrétiens vaincus ou prisonniers. Ceux-ci, grâce à une discipline sévère et à une éducation militaire de premier ordre, ne tardèrent pas à devenir, sous le nom de janissaires, le noyau de l'armée ottomane. Composée à l'origine d'un millier d'hommes seulement, cette troupe d'élite fut successivement augmentée, sans jamais cependant dépasser le chiffre de dix à douze mille hommes.

Les janissaires touchaient une solde permanente de quatre aspres par jour, qui s'augmentait en proportion du temps de service. Un sommier était attribué à dix janissaires, une grande tente à vingt-cinq; leur chef s'appelait « Ajassi ».

Encouragé par les excellents résultats de cette organisation nouvelle, Amurat I, successeur d'Urchan, voulut l'étendre à la cavalerie, et institua le corps des spahis de la Porte (vers 1376), auxquels il attribua une solde de douze à quinze aspres



par jour. Destinés primitivement à former la garde personnelle du sultan, ils ne faisaient campagne qu'avec lui. Plus tard, ils se subdivisèrent en plusieurs catégories, et c'est dans ce corps que furent pris les hommes affectés aux divers services spéciaux, comme par exemple la protection du grand étendard et le service d'estafettes. Leur nombre ne dépassa jamais quinze mille hommes. A Nicopolis, ils étaient dix mille au témoignage, certainement exagéré, de Ducas. Leur armement consistait en une longue lance à pennon et en un sabre recourbé; beaucoup y joignaient la masse d'armes.

Le reste de la cavalerie turque, c'est-à-dire celle qui se recrutait selon le mode féodal, était diversement armé. Sabre, arc et javelots chez les Asiatiques, lance et bouclier chez les Européens; quelques-uns portaient le heaume et la cotte de mailles. Les janissaires avaient l'arc, le cimeterre et un poignard courbe; souvent aussi leur poitrine était protégée par une pièce de défense.

Quand la guerre éclatait, les Turcs adjoignaient à leur armée des troupes irrégulières de cavalerie et d'infanterie. Les premières<sup>1</sup> ne recevaient aucune solde et vivaient de pillage; le butin qu'elles faisaient leur appartenait, après prélèvement de deux dixièmes, dont l'un était destiné au sultan et l'autre à leurs chefs. Elles faisaient le service d'éclaireurs à deux journées de marche devant le gros des forces turques, et pendant la bataille leur place était aux ailes qu'elles couvraient; leur effectif s'éleva parfois jusqu'à trente mille chevaux. Quant aux auxiliaires d'infanterie<sup>2</sup>, ils recevaient des communes qui les avaient levés une solde mensuelle de trois ducats. Ils étaient armés d'arcs. Dans les sièges on les employait à creuser les tranchées; sur mer, ils remplissaient l'office de rameurs<sup>3</sup>.

Le tableau que nous venons de tracer de l'armée ottomane montre quelle supériorité elle avait sur les armées occidentales. La permanence des corps d'infanterie et de cavalerie, une discipline et un armement excellents, étaient des con-

1. Elles portaient le nom d'*Akindjis*, et étaient armées comme les spahis.

2. Appelés *Azapis*, ils portaient un turban rouge pour les distinguer des janissaires.

3. Köhler, p. 17-21. Cf. les historiens de l'empire ottoman, de Hammer, Zinkeisen, Jonquières, etc., pour tout ce qui touche l'organisation militaire turque.

ditions qui, jointes au fanatisme et au fatalisme musulmans, devaient lui assurer la victoire contre les ennemis dont elle allait affronter le choc.

Au point de vue numérique, l'évaluation des forces de Bajazet est fort difficile; la plus modérée les estime à deux cent mille hommes, la plus élevée à quatre cent mille<sup>1</sup>. Ces chiffres sont, à notre avis, exagérés. Le témoignage du Religieux de Saint Denis, généralement sujet à caution, semble, dans ce cas spécial, de nature à être adopté, parce qu'il repose sur des renseignements dûs à des témoins oculaires. En énumérant les différents corps ottomans, il arrive au chiffre de quatre-vingt-quatorze mille hommes, auxquels il convient d'ajouter les troupes irrégulières qui éclairaient la marche et couvraient les flancs de l'armée du sultan<sup>2</sup>. Nous avons pour ces dernières le chiffre de huit mille chevaux<sup>3</sup>, qui paraît très vraisemblable. C'est donc au total environ cent dix mille hommes mis en ligne par Bajazet, c'est-à-dire, à peu de chose près, le même effectif que celui de l'armée chrétienne<sup>4</sup>.

1. Schiltberger (p. 52), Trithemius (*Chron. Sponh.*, p. 339), Pierre de Rewa, (Schwandtner, II, 652), Froissart (éd. Kervyn, xv, 311), Piero Minerbetti (Tartini, *Rer italic. Script.*, II, 364), l'*Istoria Padovana* (Muratori, xvii, 821) donnent le chiffre de deux cent mille hommes; la *Chron. anonyme de Flandre* (Froissart, éd. Kervyn, xv, 417) et Sansovino (*Annales Turchesci*, Venise 1573, p. 213) disent trois cent mille hommes; les *Annales Estenses* (Muratori, xviii, 935) quatre cent mille hommes.

2. « Quis autem esset hostium numerus investiganti michi et querenti diligencius, veridica multorum fide dignorum relacione innotuit quod ultra viginti quatuor milia gregariorum erant, qui se primo conspectui Christianorum obtulerunt, quos non longe sequebantur triginta milia equestrium hominum; Basatum autem, qui istas cum quadraginta milibus sequebatur, Christiani non videbant » (*Religieux de Saint Denis*, II, p. 504.)

3. « Primavera Bajazith more suo velitum octo milium » (Pierre de Rewa dans Schwandtner, II, 652; — Cf. Justinger, dans Froissart, éd. Kervyn, xv, 409).

4. Voir sur ce point Brauner, p. 33-4, et Köhler, p. 22-3.

## CHAPITRE V.

### BATAILLE DE NICOPOLIS.

Le lundi (25 sept. 1396)<sup>1</sup>, avant le jour, les Français, impatients de combattre, sont prêts à marcher à l'ennemi. Le connétable, sans souci de l'armée alliée, sans attendre qu'elle se concentre, sort du camp et prend position. C'est en vain que Sigismond accourt, à l'aube, le supplier une dernière fois d'accepter le plan qu'il proposait la veille, et de placer les troupes hongroises à l'avant-garde. Il se heurte à l'obstination la plus présomptueuse<sup>2</sup>; à peine a-t-il quitté le camp, que le connétable donne le signal de l'attaque. Il a sept cents chevaliers environ sous ses ordres; il les divise en deux corps; lui-même prend le commandement de l'avant-garde, le comte de Nevers et Coucy celui du centre. Jean de Vienne déploie la bannière de la Vierge, « la souveraine de toutes les autres » et leur ralliance; le grand-maître de Rhodes, avec l'élite de ses chevaliers, est au milieu des forces françaises. Tous

1. En présence des contradictions que présentent les témoignages contemporains, la date de la bataille est difficile à fixer. Les sources françaises (Religieux de Saint-Denis, Froissart) disent que le dernier dimanche de septembre (24 sept.) l'arrivée de Bajazet en vue de Nicopolis fut officiellement connue, et que le lendemain (lundi 25 sept.) le choc eut lieu. Quelques sources allemandes donnent des dates différentes : les *Annales mellicenses* (Pertz, *Mon. Germ.*, ix, 514) et le continuateur de Dethmar (F. H. Grautoff, *Die Lübeckischen Chroniken*, Hambourg, 1829-30, I, 451), celle du 24 septembre; Posilge, celle du 29 (saint Michel); Ulman Strömer, celle du 28 (jeudi avant la saint Michel) d'accord avec l'inscription de l'église de Brassovia en Transylvanie (Schwandtner, II, 886). Mais Königshofen et la continuation de la chronique de Hagen rapportent, comme les témoignages français, la bataille au lundi avant la saint Michel (25 sept.) : Justinger (*Chron. de Berne*, citée dans Froissart, éd. Kervyn, xv, 410) donne la même date (die S. Firmini, episc. et martyris). Ces trois dernières autorités rendent toute hésitation impossible, et nous permettent d'adopter avec certitude la date du lundi 25 septembre 1396.

2. *Religieux de Saint-Denis*, II, p. 502.

s'élançant à l'ennemi, pleins d'enthousiasme et de bravoure, aux cris répétés de : vive saint Denis, vive saint Georges<sup>1</sup>.

Le champ de bataille s'étend au sud-ouest de Nicopolis<sup>2</sup>. C'est une plaine, limitée à l'ouest par les derniers contreforts des Balkans, à l'est par l'Osma, sur une longueur d'environ deux lieues; à peu près au milieu de la plaine, un léger mouvement de terrain indique la ligne de partage des eaux du Danube et de celles de l'Osma. C'est entre la ville assiégée et cette ligne qu'eut lieu le choc; les croisés, tournant le dos aux remparts, marchaient au devant des Turcs qui descendaient des Balkans au secours de Nicopolis.

Nous venons de voir que l'avant-garde, composée de Français, infanterie et cavalerie, était déjà aux prises avec l'ennemi. En seconde ligne, l'aile droite était formée de troupes choisies sous les ordres d'Etienne Laczkovich<sup>3</sup>; le centre, en allant de droite à gauche, comprenait la division du palatin Nicolas de Gara<sup>4</sup>, principalement composée de cavalerie (*banderia*), celle des contingents de Bohême, com-

1. *Annales Mediolanenses* (Muratori, xiv, p. 826).

2. Il n'y pas de doute possible, malgré les hypothèses contradictoires des historiens, sur la position du champ de bataille. Il est impossible qu'il s'agisse de la ville de Nicopolis située sur la rive gauche du Danube (*Nicopolis minor*, *Turnull*) et qui fut antérieurement plusieurs fois prise et reprise par les Turcs et les Chrétiens. Les témoignages sont formels sur ce point. Il est également inadmissible que la bataille ait eu lieu près de Tirnovo, sur l'emplacement de la ville romaine de Nicopolis (*Nicopolis ad Haemum*, près de *Nikjup*), au confluent de la Rossitza et de la Jantra. Malgré le témoignage d'un annaliste serbe contenu dans un manuscrit cité par Jireček, malgré les ruines et la pyramide qui subsistent encore à *Nikjup* et qui semblent rappeler le souvenir de la victoire des Ottomans, il est certain que la ville était déjà ruinée au xiv<sup>e</sup> siècle, et que pendant le moyen âge aucun centre d'habitation n'exista à cet endroit. V. en faveur de cette opinion : Simon (*Sitzungsberichten der Münch. Akad.*, 1869), et Jireček (*Gesch. der Bulgaren*, 355), et contre elle : Brauner (p. 29) Köhler (p. 17) et K. Kiss (p. 284). — F. Kanitz (*Donau-Bulgarien*, Leipzig, 1875, II, 189) a décrit l'emplacement de la bataille.

3. Laczkovich commandait les troupes de la Transylvanie dont il était voivode. Partisan secret de Ladislas, compétiteur de Sigismond, il trahit, comme Lazarevich, la cause chrétienne.

4. Nicolas de Gara, grand palatin de Hongrie (*magnus comes*) figure avec ce titre dans des actes de 1376, 1402, 1433. C'était une des personnalités militaires les plus considérables du royaume. Il rendit à la couronne de tels services en Aragon et en France que Charles VI (1415) et Sigismond (1416) lui concédèrent le droit d'ajouter à ses ar-

mandée par le comte de Cilly<sup>1</sup>, et les troupes allemandes obéissant au comte de Nuremberg<sup>2</sup>; à l'aile gauche se trouvaient les Valaques et leur voivode Mircea.

L'armée turque était disposée sur trois lignes; la première comptait, outre une cavalerie irrégulière d'avant-garde, une vingtaine de mille hommes de troupes de pied; cette infanterie légère éclairait le gros de l'armée à trois kilomètres environ en avant de la seconde ligne. Celle-ci comptait treize mille hommes, les spahis aux ailes, les janissaires et l'infanterie asiatique au centre; enfin, en réserve, quarante mille janissaires et spahis de la Porte, c'est-à-dire l'élite des troupes ottomanes, la garde personnelle du sultan, étaient prêts à appuyer les deux premières divisions; enfin, à l'aile droite, mais un peu éloigné du reste de l'armée, Lazarevich avait cinq mille Serbes sous ses ordres.

Le premier choc a lieu entre les deux premières lignes des armées ennemies. Les Turcs ont caché aux croisés par un rideau de cavalerie la vue des pieux qu'ils ont plantés pour briser les charges de la cavalerie chrétienne, en avant de leur seconde ligne. Les Français s'avancent en bon ordre contre la cavalerie légère turque, qui, toujours en mouvement, se dérobe à une attaque régulière; elle harcèle le flanc de l'ennemi en marche, le retarde dans ses mouvements, et s'échappe tout à coup pour se reformer derrière la seconde ligne des Turcs, en démasquant l'infanterie musulmane, protégée par les pieux dont il vient d'être question.

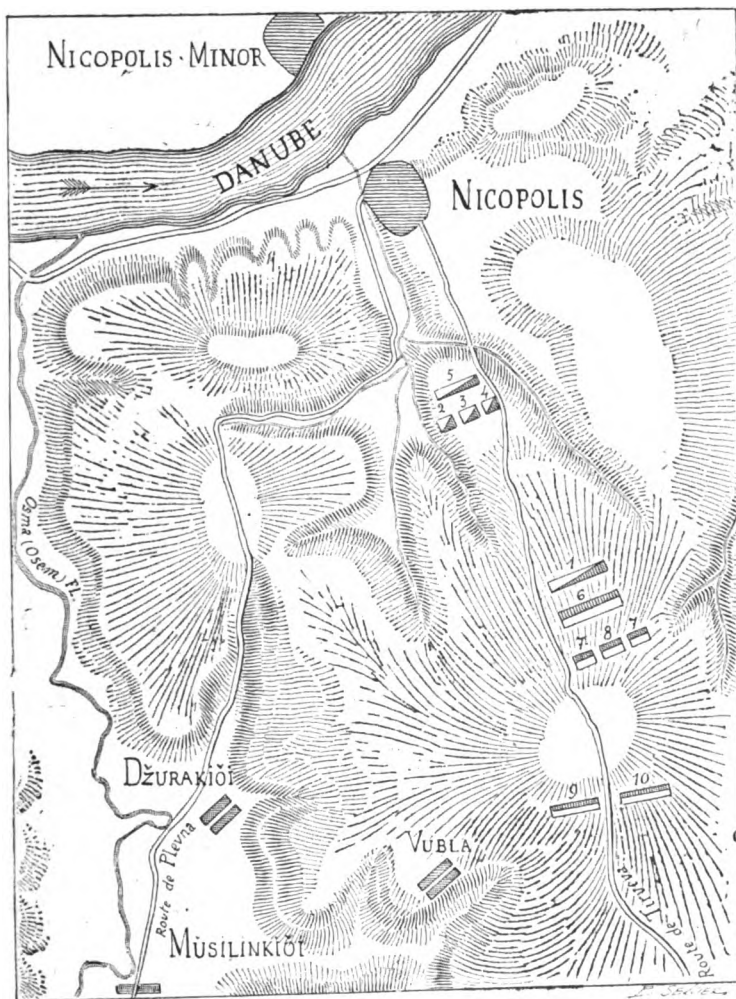
Cette défense s'étendait devant tout le front de l'armée turque; elle se composait de pieux « plantés en biesant », les pointes tournées vers l'ennemi, à hauteur du poitrail des chevaux; elle mettait, par sa largeur, ceux qu'elle protégeait à l'abri des coups de lance donnés par un adversaire qui ne l'avait pas franchie<sup>3</sup>. Au ton avec lequel le maréchal s'ex-

moiries, — qui étaient d'or à un serpent tenant dans sa gueule un globe surmonté d'une croix d'or et entouré de flammes, — un cimier composé d'un heaume, et timbré d'une couronne d'or, de laquelle partaient des rayons et des lambrequins de façon à soutenir et à encadrer l'écu. Il mourut avant 1438 (Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, VII, 3, p. 135; X, 4, p. 178; X, 5, p. 563, 741; X, 7, p. 518.

1. Voir plus haut, p. 240.

2. Voir plus haut, p. 240.

3. Les historiens modernes ont différemment disposé ces trois lignes,



LEGENDE

- |    |                                   |     |                               |
|----|-----------------------------------|-----|-------------------------------|
| 1. | Contingents Français.             | 6.  | Cavalerie turque irrégulière. |
| 2. | — Transylvanien.                  | 7.  | Spahis.                       |
| 3. | — Hongrois, Bohèmes et Allemands. | 8.  | Infanterie asiatique.         |
| 4. | — Valaques.                       | 9.  | Jaissaires et Spahis.         |
| 5. | — Hongrois.                       | 10. | Serbes.                       |

prime sur ce point, on peut juger du dépit que durent éprouver les chefs français quand ils aperçurent cet obstacle. « Ils firent, dit-il, cel exploit, où ilz ne mirent pas grant « pièce, car assez avoient ordennés gens qui de les ficher « s'entremettoient. » Tels qu'ils étaient, ces pieux étaient une protection efficace. Arrivés en bon ordre devant la ligne ennemie, les Chrétiens sont accueillis par une grêle de traits, « par si grant randon et si drument que oncques grésil ne « goutte de pluye ne cheyrent plus espessement du ciel que « là cheoient fleches. » En quelques instants, hommes et chevaux en grand nombre sont mis hors de combat. Les croisés hésitent un instant ; à leurs côtés les Hongrois, qui ne savent pas combattre en bataille rangée, commencent à reculer devant les traits dont les couvrent les vingt à trente mille archers turcs. Le maréchal, sans souci des marques de défaillance que donnent les contingents hongrois, sans souci de l'obstacle qui le sépare de l'ennemi, juge la gravité de la situation, et comprend qu'à tout prix il faut continuer à marcher en avant. « Nous laisserons-nous, « s'écrie-t-il, tuer ici lâchement ; courons à l'ennemi pour « éviter ses flèches. » Le comte de Nevers et toute l'armée se rallient à ce conseil ; les pieux sont franchis, non sans de grandes pertes d'hommes et de chevaux ; l'infanterie turque cependant résiste toujours, elle ne se laisse entamer qu'après un combat héroïque. Sans armures pour se protéger, elle cède à la supériorité de l'armement des Chrétiens et à leur valeur indomptable ; après avoir perdu une dizaine de mille hommes, elle se retire derrière la cavalerie de la seconde ligne pour se reformer<sup>1</sup>.

L'armée chrétienne se trouve alors engagée au milieu de l'ennemi, dont les ailes menacent de la déborder ; en arrière elle n'est plus soutenue ; les Hongrois, quand ils l'ont vue

mais les distinctions de détail qu'ils ont établies laissent subsister les points capitaux de la bataille. — V. K. Kiss, p. 284-5 ; — Brauner, p. 41-2 ; — Köhler, p. 27.

1. *Religieux de Saint-Denis*, II, 504-6 ; — *Livre des faits*, II, ch. XXIV, p. 594 ; — Königshofen (Mone, *Quellensammlung*, III, 511) ; — *Chronique de Berne* (éd. Kervyn dans Froissart, XV, 409) ; — Gobelinus Persona (Meibom, *Rer. Germanic.*, Helmstadt, 1688, III, 287).

2. *Religieux de Saint-Denis*, II, 504-6 ; — *Livre des faits*, I, ch. XXIV, p. 594.

« enchevestrée ès pieux », ont pris la fuite au lieu d'appuyer son mouvement offensif ; seul Nicolas de Gara, grand palatin de Hongrie<sup>1</sup>, a maintenu ses troupes et marché en avant, mais le contingent dont il dispose est insuffisant à empêcher un mouvement enveloppant de la part des Turcs. Les chefs français voient le danger, mais ils sont trop avancés pour avoir le temps de reculer en bon ordre jusqu'à leur ligne de soutien. Une attaque audacieuse et rapide peut seule conjurer le péril ; sans hésiter, ralliant leurs troupes, ils poursuivent leur marche ; les spahis, ébranlés par la retraite de l'infanterie en déroute, sont culbutés ; malgré leur valeur, malgré l'excellence de leurs montures et de leur armement, le reste des troupes turques n'offre plus aux Chrétiens victorieux une résistance aussi opiniâtre ; la seconde ligne de l'armée de Bajazet est rompue, cinq mille Musulmans sont hors de combat<sup>2</sup>.

C'est à ce moment que les croisés, profitant de leur avantage, et momentanément dégagés par l'effort qu'ils venaient de faire, auraient dû se retirer en bon ordre sur le gros de l'armée alliée, qui se mettait en mouvement pour les appuyer. Bajazet, de son côté, avait été déconcerté par l'impétuosité de l'attaque ; ses troupes étaient ébranlées, et tandis qu'il les ralliait, les Français pouvaient se replier sans être inquiétés. Il semble que, dans cette funeste journée, les conseils de la prudence durent toujours céder aux suggestions de la plus folle présomption. Les chevaux, sous leurs lourdes armures, sont épuisés ; la chaleur accable les combattants<sup>3</sup>. Les plus expérimentés sont d'avis de ne pas compromettre, par un second mouvement offensif, le résultat de la journée ; mais le

1. Voir plus haut, p. 271.

2. *Religieux de Saint-Denis*, II, 506-8 ; — *Livre des faits*, I, ch. XXIV, p. 594-5 ; — Ducas, *Hist. Byzant.*, chap. XIII ; — Posilge, *Script. rer. Pruss.* III, 208.

3. Les sources hongroises affirment que la chevalerie mit pied à terre et combattit de la sorte. Rien de pareil n'est indiqué par les chroniqueurs français. Il y a cependant lieu de tenir compte de l'assertion des historiens hongrois ; si elle reste incertaine, elle est du moins conforme aux usages des guerriers de cette époque, et semble confirmée par un détail emprunté au *Religieux de Saint-Denis* ; nous savons par lui qu'avant la bataille les chevaliers coupèrent leurs poulaines, longues de deux pieds, afin d'être plus à l'aise pour combattre. V. sur ce point Köhler (p. 25).



connétable s'obstine à vouloir poursuivre ce premier succès ; il fait de nouveau sonner la charge, et les croisés s'élancent à la poursuite des fuyards. Quand ils arrivent au sommet d'une légère colline, dont les Turcs avaient défendu les rampes, le spectacle change. Bajazet est dans la plaine avec une armée de quarante mille hommes<sup>1</sup> ; ce sont ses troupes d'élite, les janissaires, qui, dans les guerres d'Asie, lui ont si souvent assuré la victoire ; il les a tenues jusqu'alors en réserve ; rassuré, par les rapports de ses lieutenants, sur le petit nombre d'ennemis qu'il a devant lui, il les ébranle pour envelopper les croisés. Ce mouvement jette parmi ces derniers le plus grand effroi ; un corps ottoman débouche à ce moment sur leur droite et porte la panique à son comble ; malgré l'ordre de leurs chefs ils ne peuvent ni reprendre leur rang de bataille, ni tirer les épées du fourreau. C'est une confusion inexplicable ; elle gagne le gros de l'armée ; à l'aile gauche Mircea, à l'aile droite Etienne Laczkovich, se retirent ; au centre les Hongrois, cédant à l'effroi général, lâchent pied<sup>2</sup>.

Seules des corps hongrois, les troupes du grand palatin ne sont pas ébranlées ; à leurs côtés le comte de Cilly maintient également les soudoyers allemands et bohêmes qu'il commande ; c'est un noyau d'environ douze mille hommes qui peut sauver la journée. Ils attaquent hardiment les Turcs ; les janissaires fléchissent, les spahis reformés entrent en ligne et le combat reste longtemps indécis. Les Français soutenus reprennent courage, mais les Serbes, sous la conduite d'Etienne Lazarevich, se sont réservés jusqu'au moment où le succès se dessine en faveur des Musulmans ; ils se décident alors à les secourir, et attaquent Nicolas de Gara. L'effectif des troupes serbes ne nous est pas connu ; Schiltberger le fixe à quinze mille hommes, évaluation évidemment exagérée si l'on songe que Lazarevich, par le traité de 1389 conclu avec la Porte, n'était tenu qu'à mettre sur pied cinq mille hommes, et qu'il a dû, en fait, rester au-dessous de ce chiffre. C'est donc un renfort d'environ cinq mille hommes

1. Ducas (*Hist. Byzant.*, chap. XIII) donne le chiffre de dix mille spahis.

2. *Religieux de Saint-Denis*, II, 508-10 ; — *Livre des faits*, I, ch. XXIV, p. 595.

de troupes fraîches pour Bajazet. Malgré des prodiges de valeur, la bataille est perdue pour les Chrétiens ; l'intervention des Serbes est décisive, et Sigismond, à la tête de ses troupes, se retire en désordre sur le Danube.

Les chroniqueurs français ont généralement attribué à la fuite des Hongrois la responsabilité du désastre ; cette assertion ne saurait être acceptée sans réserves. S'il est vrai que les alliés de Sigismond, Bulgares et Bosniaques, aient lâché pied sans combat ; s'il est également certain qu'une partie des auxiliaires hongrois, effrayée par le désordre de la mêlée, par la fuite des chevaux sans cavaliers et des valets d'armée, ait cédé à une panique subite, il faut reconnaître que les troupes aguerries de Sigismond ont bravement fait leur devoir. Le roi, à leur tête, avec ses lieutenants les plus dévoués, Nicolas de Gara<sup>1</sup>, Nicolas de Kanysa, archevêque de Gran<sup>2</sup>, les Rozgon<sup>3</sup>, Forcacz<sup>4</sup>, le ban Jean de Maroth<sup>5</sup>, le comte de Cilly<sup>6</sup>, a tenté un effort suprême pour dégager les chevaliers français. Pour les sauver, il a réuni à ses troupes les croisés allemands et polonais, et sa tentative eût réussi sans l'arrivée décisive des Serbes sur le champ de bataille ; c'est donc plutôt à l'outrecuidance française, à la témérité sans excuses du connétable et de la jeunesse guerrière qui le soutenait, que revient la perte de la journée.

Pendant que Sigismond, dans un suprême effort, tentait, comme nous venons de le voir, de rétablir la bataille, les Français faisaient des prodiges de valeur. « Oncques cenglier « escumant ny loup enragié plus fierement ne se abandonna », disent les contemporains. Ce fut une mêlée sans pitié. Désespérant de vaincre, ils voulaient mourir après avoir vendu chèrement leur vie. Le comte de Nevers, malgré sa jeunesse, donnait l'exemple aux siens ; les « nobles « frères de Bar », le comte de la Marche, « qui le plus

1. Voir plus haut, p. 271 et 275.

2. Voir plus haut, page 230.

3. Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, x, 2, 242.

4. Jean Forgach de Ghymes appartenait à une famille qui joua un rôle important dans l'histoire de Hongrie. Cf. Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, x, 2, p. 475.

5. Voir plus haut, p. 259.

6. Voir plus haut, p. 240.

« jeune estoit de tous, ne ancores ne avoit barbe ne gre-  
 « non », firent vaillamment leur devoir. Ces « nobles jouven-  
 « ciaux de la fleur de lis là se combatoient, dit le chroni-  
 « queur, non mie comme enfans, mais comme si ce fussent  
 « très endurcis chevaliers ». Le connétable, dont les conseils  
 pernicieux avaient conduit l'armée à la ruine, cherchait à les  
 faire oublier par la témérité de son courage. Il « ne s'y fai-  
 « gnoit mie, ains departoit les grands presses avant et  
 « arrière ». Chaque instant augmentait la mêlée et la con-  
 fusion. Les chevaliers, disséminés par petits groupes de dix  
 et de vingt, offraient à l'ennemi une proie facile. Parmi eux, le  
 maréchal Boucicaut luttait avec une ardeur désespérée. Il  
 « se fichoit ès plus drus », l'audace de ses faits d'armes  
 était si heureuse qu'elle était pour toute l'armée un objet  
 d'admiration. Personne, en cette journée, ne fit plus de  
 « bien et de vaillance » que lui. Il semble que le chroni-  
 queur, en comparant les Chrétiens à des sangliers acculés,  
 ait spécialement eu en vue le plus terrible d'entre eux, Bou-  
 cicaut. Il est, en effet, difficile de trouver une image qui  
 peigne mieux que celle-ci le caractère du maréchal, sa bra-  
 voure un peu rude, non raisonnée et d'une ténacité incroyable.  
 On se figure, pendant cette mêlée, les sentiments qui devaient  
 agiter son âme. Honte de la défaite, haine de l'infidèle,  
 courroux contre ceux dont l'avis avait amené le désastre, se  
 heurtaient dans son cœur ; s'il était d'ordinaire au combat  
 parmi les plus vaillants, il était, ce jour-là, le premier au  
 danger, combattant, sans souci de la mort, avec l'énergie du  
 désespoir. Il est « comme tout forcené », résolu à vendre  
 chèrement sa vie « à celle chiennaille ; si fiert le destrier des  
 « esperons, et s'abandonne de toute sa vertu ès plus drus  
 « de la bataille ; et à tout la tranchant espées que il tenoit,  
 « fiert à dextre et à senestre si grandes collées que tout  
 « abatoit quanqu'il atteignoit devant soy. Et tant ala  
 « ainsi faisant devant luy que tous les plus hardis le redou-  
 « tèrent, et se prirent à destourner de sa voye ; mais non  
 « pourtant lui lancoient dars et espées ceulx qui aprocher  
 « ne l'osoient ; et il, comme vigueroux, bien se savoit def-  
 « fendre. Si vous peignoit ce destrier, qui estoit grant et  
 « fort, et qui bien et bel estoit armé, ou milieu de la presse  
 « par tel randon qu'à son encontre les aloit abatant. Et  
 « tant ala ainsi, faisant tousjours avant, qui est une merveil-

« leuse chose à raconter ; et toutefois est-elle vraie, « si que tesmoignent ceulx qui le virent, que il tresperça « toutes les batailles des Sarrasins, et puis retourna arrière « parmi eulx à ses compagnons. Ha ! Dieux ! quel chevalier ! « Dieu lui sauve sa vertu ! Dommage sera quant vie lui « fault ; mais ne sera mie ancore, car Dieu le gardera. » La mort ne veut pas le prendre. Il fait autour de lui, à force de coups, « si grant cerve des morts et des abatus » que nul n'ose l'approcher. C'est un lion forcené qui ne redoute rien ; plusieurs infidèles paient de leur vie leurs tentatives de s'emparer de lui. Enfin il faut céder au nombre et Boucicaud est fait prisonnier. Un peu plus loin, le vaillant sire de Coucy, malgré les coups de massue de cuivre qui s'abattaient sur sa tête, malgré les jusarmes qui frappaient son armure, faisait un grand carnage des Musulmans. D'une force peu commune, il leur « lançoit si très grans coups que tous les detranchoit » et semait la mort autour de lui<sup>1</sup>.

A ses côtés, l'amiral de Vienne sauvait l'honneur de la chevalerie dont il portait le drapeau. Ses conseils avaient été repoussés, son expérience méprisée, et cependant, dans cette funeste journée, personne n'eût pu tenir plus haut et plus ferme la bannière de la Vierge. Incapable de rallier les fuyards que n'arrêtaient ni ses menaces, ni ses cris, il songeait à regagner le camp, mais la voix du devoir le fait renoncer à ce honteux dessein. On ne ternit pas, par un moment de faiblesse, une longue vie d'honneur et de vaillance. Aussitôt il invoque Notre Dame et les Saints, rallie ses dix compagnons, et fond avec eux sur les infidèles. Comme un lion furieux, il répand la mort autour de lui. Six fois l'étendard de la Vierge est abattu, six fois il le relève, jusqu'à ce qu'il succombe enfiu sous les coups de l'ennemi, serrant encore entre ses mains la bannière mutilée<sup>2</sup>.

1. *Livre des faits*, I, ch. xxiv, p. 595.

2. De Loray, *Jean de Vienne*, p. 272-3, d'après le *Religieux*, II, 514 ; — cf. *Livre des faits*, I, ch. xxiv, p. 596, et Froissart, éd. Kervyn, xv, 318. — Deux autres membres de la famille de Vienne, Guillaume et Jacques, prirent part à la croisade. Ce dernier succomba à Nicopolis, aux côtés de l'amiral. Les compagnons de Jean de Vienne sont probablement les mêmes que ceux qui partirent avec lui pour la route de Milan, aux frais du duc d'Orléans, et dont nous connaissons les noms (*Bull. de la Soc. acad. de Laon*, xxiv (1882), p. 46-51).

Près de l'amiral tombent Guillaume de la Trémoille « qui à merveilles estoit beau chevalier » et son fils<sup>1</sup>, Philippe de Bar<sup>2</sup>, Montcavrel, un vaillant chevalier d'Artois<sup>3</sup>, Jean de Roye<sup>4</sup> et tant d'autres. L'élite de la noblesse française périt sur le champ de bataille de Nicopolis ; le reste tombe aux mains des vainqueurs ; le comte de Nevers est parmi les prisonniers<sup>5</sup>.

Le roi de Hongrie, cependant, luttait toujours. Quand il vit sa bannière abattue, quand celui qui la portait, Jean, fils de Nicolas de Gara, fut tombé en la défendant, il comprit que toute résistance était inutile. Les troupes étaient dispersées ; cédant aux conseils des comtes de Cilly et de Nuremberg, il se résoud alors à quitter le champ de bataille, et arrive au Danube. Là, après mille dangers, il monte sur un navire de l'ordre de Rhodes ; une autre barque recueille ses fidèles compagnons qui ne l'ont pas abandonné, et, au milieu d'une grêle de traits lancés de la rive par les Turcs, le roi et sa suite échappent au sort qui attend la plupart des fugitifs<sup>6</sup>.

Il est difficile de préciser la composition de l'escorte royale dans cette fuite. Cilly et le burgrave du Nuremberg, le grand-maître Philibert de Naillac, accompagnaient Sigismond ; parmi les Hongrois, Nicolas de Kanysa, archevêque de Gran, et son frère Etienne, Nicolas de Gara et Jean, son frère, Oswald de Wolkenstein, un des compagnons de jeunesse

1. Voir plus haut, page 175. — Son fils était Philippe de la Trémoille.

2. Voir plus haut, p. 175.

3. Voir plus haut, p. 257. M. Kervyn conteste le témoignage de Froissart et affirme que Montcavrel survécut à la bataille. Quoi qu'il en soit, l'épisode rapporté par Froissart (xv. 317-8) et relatif au jeune fils du chevalier artésien, qui, malgré le dévouement d'un écuyer auquel son père l'avait confié, fut noyé dans le Danube au moment d'être sauvé, est des plus touchants.

4. Il était seigneur du Plessier de Roye, de Muret et de Buzancy, près d'Ourcampes (Oise). Son fils Mathieu, qui alla en Orient chercher le corps de son père, rapporta une relique précieuse, le chef de sainte Anne, qui est aujourd'hui conservé à Chéry (Oise). (Maillet, *Une translation de reliques*, dans Bull. du comité arch. de Noyon, 1 (1862), p. 231-9).

5. *Religieux de Saint Denis*, II, 514 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 318.

6. Königshofen, *Chron. Alsatie*, II, 854-7 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 318 ; — Schiltberger, p. 53-4.

du roi, poète dont les œuvres nous sont parvenues : parmi les Polonais, Thomas Kulski et Stibor de Stiborricze<sup>1</sup>, échappèrent avec le roi à la mort. Démétrius Bebek et Jean de Pasztoh furent aussi de ce nombre<sup>2</sup>. Ce sont là les seuls noms qui nous soient parvenus ; il ne semble pas que les compagnons de Sigismond fussent beaucoup plus nombreux ; au plus peut-on, d'après les témoignages contemporains, en porter le nombre à une vingtaine<sup>3</sup>.

Le désastre était complet ; la route du Danube était coupée ; ceux que les coups des Turcs ont épargnés, ceux que l'ennemi n'a pas enveloppés et faits prisonniers, essayent de fuir vers le fleuve ; là encore la mort les attend. Ils se jettent à l'eau pour atteindre la flottille, en majeure partie composée de vaisseaux de transport ou de pontons destinés à maintenir sur le Danube le blocus de Nicopolis ; ceux-ci sont promptement chargés outre mesure et coulent bas ; partout, pour éviter de pareils accidents, les premiers arrivés coupent sans pitié à coups de hache les mains des fugitifs qui s'accrochent à leurs barques ; le reste, dans la confusion générale, périt noyé dans le fleuve. C'est un lamentable spectacle ; le fils du seigneur de Montcavrel se noie entre deux barques<sup>4</sup> ; un chevalier polonais, ne trouvant nulle part un bateau pour le recueillir, traverse, tout armé, à travers mille périls, le Danube à la nage<sup>5</sup> ; mais combien, moins heureux que lui, ne parviennent pas à atteindre la rive opposée<sup>6</sup> !

1. Comte de Presbourg (1393). Il avait obtenu, ainsi que ses frères, en 1389, la naturalisation hongroise (Fejer, *Cod. dipl. hung.*, x, 1, p. 561 et x, 3, p. 133).

2. Sigismond nomma Démétrius Bebek grand palatin et Jean de Pasztoh grand chancelier, et les envoya, avec Jean de Gara, annoncer en Hongrie le succès de sa fuite et gouverner le royaume en son absence (Aschbach, 1, 107)

3. Fejer, *passim* ; — Vertot, *Hist. des Chev. hosp.*, II, 332 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 317 ; — G. Pray, *Ann. reg. Hung.*, pars III, 196 ; — Dlugoss, *Hist. polon.*, I, 146 ; — Beda Weber, *Die Gedichte Oswald's von Wolkenstein*, Jarbrück, 1847, p. 6.

4. Froissart, éd. Kervyn, xv, 317-8.

5. Il est appelé par S. Sarnicius Dlugoss, *Ann. polon.*, II, 1159) *Scyborius, qui fuit gente Storius*, et par Dlugoss, *Swantoslaus ex terra Siradiensi, de domo Lyada ortus, Scenya appellatus* (Dlugoss, *Hist. polon.*, I, 145-6).

6. *Religieux de Saint Denis*, II, 512 ; — Schiltberger, p. 54.

## CHAPITRE VI.

### SORT DES PRISONNIERS. — RETOUR DE SIGISMOND EN HONGRIE. NOUVELLES DE LA DÉFAITE EN FRANCE.

Si le désastre était complet pour les croisés, Bajazet payait cher son triomphe ; l'élite de ses troupes était hors de combat ; son armée, d'après les sources françaises, avait perdu de vingt à trente mille, et, suivant d'autres récits, de quarante à soixante mille hommes. Le sultan lui-même, disait-on, avait été personnellement engagé dans cette journée, et blessé ; on ajoutait même que c'était Sigismond qui l'avait désarçonné<sup>1</sup>. Mais on ne saurait ajouter foi à la véracité de ces récits, puisque, le lendemain de la bataille, Bajazet présidait à l'exécution des prisonniers.

Du côté des Chrétiens, les évaluations les plus modérées fixent à douze mille, d'autres à vingt mille le nombre des morts<sup>2</sup> ; il est difficile, en présence d'une défaite aussi complète, qu'elles puissent être exactes. D'une armée considérable, rien ne subsistait ; les corps valaques, bosniaques et serbes avaient passé à l'ennemi, les croisés français étaient

1. *Livre des faits*, I, ch. xxiv, p. 596 ; — *Rel. de Saint Denis*, II, 318 ; — Edris (Froissart, éd. Buchon, III, 266) ; — *Annales Estenses* (Muratori, XVIII, 836) ; — Jean de Mussis (Muratori, XVI, 557) ; — Bonfinius (*Rer. Ungaric. decades*, Hanau, 1606, p. 377-8) ; — Sozomène (Muratori, XVI, 1162) ; — Bonincontri (Muratori, XXI, 72).

2. Posilge (*Script. rer. Pruss.*, III, 209) ; — *Chron. Norimb. (Die Chroniken der deutschen Städte*, Nürnberg, I, p. 331) ; — *Chron. aus K. Sigmund's Zeit. (ibidem*, p. 359) ; — Bonfinius (*Rec. Ung. dec.*, p. 378). — Le témoignage de Jean de Mussis, évaluant les pertes des Chrétiens à mille hommes et trente barons, est évidemment très éloigné de la vérité ; dans l'autre sens Justinger (*Chron. de Berne* dans Froissart, éd. Kervyn, XV, 410) et Königshofen (*Chron. Als.*, II, 854), parlent de 100, 000 ou 200, 000 morts, chiffres également inacceptables.

pris ou tués, l'armée hongroise en fuite ou noyée dans le Danube. A peine quelques débris avaient-ils, à grand'peine, atteint la rive gauche du fleuve, mais là encore ils s'étaient trouvés en pays ennemi; dépouillés par les Valaques, ils n'avaient pu regagner l'Allemagne qu'au prix des plus grandes privations. Beaucoup avaient succombé pendant le trajet; le reste, après des privations de toutes sortes, arriva en Allemagne, exténué de faim, de fatigue et de misère; de ce nombre était le duc Robert de Bavière. Il revint malade sous des habits de mendiant; les souffrances qu'il avait endurées étaient au-dessus de ses forces; il mourut quelques jours après son retour à Amberg<sup>1</sup>.

Les croisés avaient, dans leur fuite, abandonné tout ce qu'ils possédaient: matériel de guerre, approvisionnements, bagages des chevaliers, tentes, bannières, tout tomba au pouvoir des Turcs. Le sultan, après la bataille, put juger, en parcourant le théâtre de la lutte, de l'étendue de sa victoire, mais en même temps des pertes subies par son armée. Pendant que jongleurs et ménestrels dansaient et chantaient devant lui, dans la « maitre tente », abandonnée par le roi de Hongrie et dont le luxe dépassait toute imagination, pendant qu'il rendait grâces à Dieu de sa victoire, le champ de bataille était jonché de Musulmans; « pour ung crestien de ceux qui « gésaient sur les champs morts, il y avoit trente Turs ou « plus ou auitres hommes de sa loy ». Ce spectacle alluma la colère de Bajazet, et pour venger la mort de ses soldats, le massacre des prisonniers fut résolu. Tout captif dut être amené en présence du sultan pour subir la mort qui lui était réservée; quelques prisonniers de marque, dont on pouvait espérer une riche rançon, furent seuls exceptés, et leur sort fut réservé à la décision ultérieure du prince<sup>2</sup>.

1. *Religieux de saint Denis*, II, 512; — Uman Stromer (*Die Chron. der deutschen Städte*, Nürnberg, I, p. 49); — Onvorg (*Res. Boic. Script.*, I, p. 373); — Trithemius, *Chron. duc. Bav.*, éd. de 1601, I, p. 117. — Un valet d'aumône avait à Vienne un frère, nommé Jean de Henizebert, qui « a fait plusieurs curialitez, solagemens et amistiez à plusieurs « retournans de la compagnie de monseigneur le conte de Nevers ». Pour ce fait, le duc de Bourgogne lui accorda une gratification (Arch. de la Côte d'Or, B. 1511, f. 63).

2. Froissart, éd. Kervyn, xv, 321-3.



Le lendemain, mardi<sup>1</sup>, le courroux du sultan n'était pas apaisé. Persistant dans sa vengeance, et par représailles du massacre fait par les croisés des prisonniers turcs avant la bataille, Bajazet ordonne d'amener les Chrétiens devant lui. Il est sous une tente, en pleine campagne, entouré d'un brillant état major, et fait défiler sous ses yeux les captifs enchaînés. « Là estoit grant pitié à veoir ces nobles seigneurs, « jeulnes jouvenciaulx, de si hault sanc comme de la noble « lignée royale de France, amener liez de cordes estroitte- « ment, tous desarmez en leurs petis pourpains par ces « chiens Sarrasins, lais et orribles, qui les tenoient dure- « ment devant ce tirant, ennemy de la foy, qui là séoit. »

Cependant « les lattiniers du roy » s'étaient enquis des plus nobles seigneurs pour les excepter du massacre. Jacques de Heilly<sup>2</sup>, qui s'était fait reconnaître de l'entourage du sultan, les aidait dans cette recherche. Ainsi furent amenés devant Bajazet le comte de Nevers, les comtes d'Eu et de la Marche, le sire de Coucy, Henri de Bar, Guy de la Trémoille et quelques autres chevaliers. Le sultan, qui les épargna, les plaça devant lui, et fit défiler entre eux et lui tous les Chrétiens destinés à être massacrés. Semblable, dit le chroniqueur, « au roi Herode assis en chayere que l'en « paint par les parois et aux Innocens que l'en detranche « devant lui », Bajazet regardait les captifs « un petit », faisait un signe et les bourreaux s'emparaient d'eux. Aussitôt ils étaient « frappés horriblement par testes, par poi- « trines et par espaules, que on leur abatoit jus sans nulle « pitié ».

Boucicaut, à son tour, allait périr comme ses compagnons ; l'intervention du comte de Nevers le sauva. Se jetant aux genoux du sultan, celui-ci implore la grâce du Maréchal, mais ses paroles ne sont pas comprises. Pris d'une inspiration soudaine, il joint alors « les deux dois ensemble de ses

1. 26 sept. 1396.

2. Jacques de Créquy, seigneur de Heilly et du Pas, fils de Jacques de Heilly et d'Alix de Coucy, avait épousé Ade de Raineval. En 1379, il avait sous ses ordres quatre chevaliers et treize écuyers. Il assista aux sièges d'Aquigny (août 1364) et d'Ardres (1377), combattit en Prusse avec les Teutoniques, et avait déjà été en Orient avant l'expédition de Hongrie (V. plus haut, p. 229). Il était chambellan du duc de Bourgogne (Froissart, éd. Kervyn, XXI, 537-8).

« deux mains en regardant le Bazat, et fist signe que il estoit come son propre frère et qu'il le respitast ». Ce signe est saisi du sultan et Boucicaut est sauvé. Dieu, dit le chroniqueur, voulait garder son serviteur et le réserver pour accomplir d'autres exploits, et venger par lui le désastre de Nicopolis<sup>1</sup>.

Cette sanglante boucherie dura toute la journée. Les victimes marchaient résignées au supplice, comme des agneaux traînés par le boucher. Le sentiment chrétien les soutenait ; elles mouraient en martyrs « pour l'exhaussement de la foy », et nul ne pouvait souhaiter une mort plus enviable, « si n'est « mie doute que, se ilz la reccurent en bon gré, que ilz sont « sains en paradis. » En mourant ils s'exhortaient les uns les autres. Hans Greiff, chevalier bavarois, soutenait le courage de ses compagnons ; à haute voix il invoquait le Seigneur, et en le remerciant de lui donner la couronne du martyr, il s'agenouilla pour recevoir le coup fatal. Seuls les prisonniers âgés de moins de vingt ans furent épargnés ; parmi eux Schiltberger, qui avait à peine seize ans, dut son salut à l'intervention du fils du sultan. Quand les Turcs furent fatigués de frapper et le sultan d'envoyer les prisonniers à la mort, vers quatre heures du soir, à la prière de l'entourage de Bajazet, ordre fut donné d'arrêter le carnage ; il avait coûté la vie à environ trois mille hommes, pour la plupart chevaliers ou écuyers<sup>2</sup>.

La connaissance de la langue turque, apprise en servant dans les armées musulmanes, sauva Jacques de Heilly et Jacques du Fay, de Tournay ; l'amour du gain, en faisant cacher aux soldats turcs leurs prisonniers pour en tirer bénéfice, en sauva quelques autres. Ceux des captifs qui échappèrent à la mort furent partagés entre les soldats, comme le reste du butin, sauf la part due au sultan ; bien peu

1. *Livre des faits*, I, ch. xxv, p. 596-7. — Froissart (éd. Kervyn, xv, 327) dit que le comte de Nevers fit signe à Bajazet en comptant d'une main sur l'autre « qu'il paieroit grant finance. » — Rabbi Joseph, (*Chronicles*, Londres, 1835, I, 252.)

2. Nous croyons qu'il ne faut admettre ni le chiffre de trois cents hommes, donné par Froissart et Rabbi Joseph et évidemment très inférieur à la réalité, ni celui de dix mille hommes donné par Schiltberger. — *Religieux de Saint-Denis*, II, p. 518.

purent se racheter à prix d'argent, la plus grande partie fut vendue comme esclaves<sup>1</sup>.

Quelques prisonniers de marque, parmi lesquels Jean de Nevers, avaient seuls été réservés pour être mis à rançon, comme nous venons de le dire. Leur nombre ne nous est pas exactement connu ; il ne dépassait pas vingt-quatre. Schiltberger le fixe à quatorze, dont douze Français ; d'autres sources à cinq seulement. C'étaient, outre le comte de Nevers, le comte de la Marche, Henry de Bar, Guy de la Trémouille, Jean de Hangest<sup>2</sup>, le maréchal Boucicaut, Renier Pot<sup>3</sup>, maître d'hôtel du comte de Nevers, Jacques de Courtiambles<sup>4</sup>, Eustache de Illsua<sup>5</sup>, qui fut palatin de Hongrie, Tristan de Messeme, Jean de Varsenaere, Etienne Synüher<sup>6</sup>, Jean de Bodem<sup>7</sup>, et quelques autres<sup>8</sup>.

De Nicopolis, ils furent dirigés sur Andrinople, centre de la puissance turque en Europe, et y restèrent quinze jours, puis de là sur Gallipoli. Leur séjour en cette ville fut de deux mois. Le comte de Nevers et ses compagnons étaient logés à l'étage supérieur d'une tour dont le bas était occupé par trois cents captifs ; ces derniers faisaient partie du butin du sultan ; parmi eux était Schiltberger, dont le récit nous a transmis ces détails. Pendant que les Chrétiens attendaient à Gallipoli que leur sort fût décidé, un ordre du sultan enjoignit de les faire passer en Asie et de les conduire à Brousse,

1. *Religieux de Saint Denis*, II, 516-8 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 321-9 ; — *Livre des faits*, I, ch. xxv, p. 596-7 ; — Schiltberger, p. 54-6 ; — Cf. Brauner, p. 50-3.

2. Voir plus haut, p. 171. — Il donna quittance, le 23 avril 1398, de mille francs d'or reçus du duc d'Orléans pour sa rançon. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 3639, pièces 307 et 317.)

3. Voir plus haut, p. 231.

4. Voir plus haut, p. 236.

5. Pour Eustache de Illsua, v. Pièces justificatives, n° xvi.

6. Brauner (p. 51) identifie ce personnage avec Etienne Schmichâr, un Bavaois qui fut créé chevalier à cause de sa conduite pendant la bataille. Bruun (*The Bondage and travels...* p. 112), propose de reconnaître dans E. Synüher, Etienne Simontornya, neveu d'Etienne Laszkovich, voivode de Transylvanie.

7. Brauner (p. 51) l'appelle Jean de Bade. Il s'agit, d'après Bruun (*The Bondage and travels*, p. 112) de Jean Sracimir, roi de la Bulgarie occidentale, dont la capitale était Widdin (en allemand *Bodem*).

8. Rabbi Joseph, *Chronicles*, I, 252 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 325 ; — Schiltberger, p. 55.

en Anatolie. La captivité, sans être, semble-t-il, d'une rigueur extrême, ne laissa pas que d'éprouver beaucoup les chevaliers. Habités à une nourriture raffinée, au service de nombreux domestiques, ils avaient peine à se contenter de grosses viandes mal cuites et mal préparés, de pain de millet, et à supporter la privation de vin ; on vit bientôt les maladies s'attaquer à eux. A Brousse, ils furent rejoints par Bajazet, et, sur son ordre, la prison du comte de Nevers fut adoucie ; un palais, voisin de celui du Sultan, lui fut assigné comme résidence. Il fallut que le prince, par sa résignation et sa bonne humeur, soutint et réconfortât ses compagnons. Le comte de la Marche, Henri de Bar, le maréchal prenaient leur mal en patience. Ce dernier surtout s'applaudissait d'avoir échappé à la mort qu'il avait vue de si près : « A l'avenir, disait-il, « ce que je vivrai, il me semble que ce sera davantage ». Il remontait le courage de ses amis et cherchait à leur faire partager ses espérances « dans une prompte délivrance<sup>1</sup>. »

La barque sur laquelle Sigismond s'était réfugié avec son escorte avait descendu le cours du Danube jusqu'à la mer Noire et de là le fugitif avait gagné Constantinople sous la protection de la flotte coalisée qui croisait aux bouches du Danube. Le rôle de cette flotte, commandée par Thomas Mocenigo, et composée de quarante-quatre bâtiments appartenant aux Vénitiens, à l'ordre de Rhodes, à l'empereur et aux princes chrétiens de Chios et de Mitylène, n'avait pas répondu à l'espoir de la chrétienté. Elle semblait assez forte, cependant, pour paralyser la marine encore peu développée des Ottomans, et empêcher ou au moins entraver le passage à Gallipoli des contingents turcs venant d'Asie. Il n'en fut rien ; croisant devant Constantinople et plus tard aux bouches du Danube, elle attendit dans l'inaction l'arrivée des croisés, au lieu d'inquiéter le passage des renforts dans le Bosphore<sup>2</sup>. Le sultan, sentant son infériorité maritime, réussit à dérober à Thomas Mocenigo, dans les ports avoisinant Gallipoli, ses vaisseaux de transport. De son côté, Venise, qui avait surtout

1. Schiltberger, p. 57 ; — Froissart, éd. Kervyn, xv, 340-3.

2. Heyd (*Gesch. des Levantehandels*, II, 262) dit que Mocenigo n'arriva devant Constantinople que le 2 septembre ; si ce fait est vrai, il n'est pas étonnant que le passage des troupes ottomanes par le Bosphore se soit accompli sans encombre.

en vue la sécurité de son commerce et spécialement celle de galères revenant de la Mer Noire, ne cessa, durant tout l'été, pour assurer ce résultat, d'envoyer à ses agents les instructions les plus précises et les renforts dont elle pouvait disposer. Nauplie (*Neapolis de Romania*), Négrepont et le groupe des Cyclades étaient signalés à l'attention du capitaine vénitien pour les défendre contre toute attaque des Turcs : si la flotte coalisée se dispersait, ordre était donné à Mocenigo de se replier, sans retard, avec ses vaisseaux, dans l'Archipel pour y protéger les possessions vénitiennes. Quand la catastrophe fut connue, la république de Saint Marc, très effrayée, fit de nouveaux armements dans ce but ; sa colonie de Péra, menacée par le siège de Constantinople que le sultan menait activement lorsque les croisés entrèrent en Bulgarie, avait été dégagée par la flotte de Mocenigo<sup>1</sup> et la retraite de Bajazet, mais elle était de nouveau en péril ; on était sans nouvelles des galères de la mer Noire, et le triomphe des Turcs rendait la situation très précaire. Il semble que si la politique vénitienne n'avait pas exclusivement tendu à protéger, sans rien risquer, ses intérêts commerciaux, un effort eût pu être tenté avec chance de succès par la flote combinée ; une diversion énergique, sur le Bosphore, pouvait changer la face des choses et peut-être éviter le désastre de Nicopolis<sup>2</sup>.

Sous l'escorte des vaisseaux chrétiens, le roi de Hongrie atteignit Constantinople sans encombre ; il n'y resta que le temps nécessaire pour saluer l'empereur, et s'embarqua avec le grand-maître de l'ordre de Saint Jean sur un navire vénitien pour Rhodes. Devant Gallipoli, les Turcs, informés de son passage, font ranger sur le rivage tous les prisonniers chrétiens, et crient à Sigismond, avec une amère ironie, de débarquer et de délivrer ses sujets. Ils n'avaient, du reste, aucun moyen d'empêcher la flotte chrétienne de franchir les

1. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 262, note 5.

2. Marino Sanuto, *Vite de' duchi di Venezia* (Muratori, XXII, 762) ; — 22 juin 1396 (Arch. de Venise), *Sen. Misti*, XLIII, f. 138) ; 20 juillet 1396 (éd. Ljubic, *Mon. spect. hid. slav. merid.*, IV, 378) ; — 29 et 31 octobre 1396 (éd. Ljubic, IV, 386-88, 390-1) ; — 28 novembre 1396 (*Sen. Misti*, XLIII, f. 168 v°) ; — 12 janvier 1397 (*Sen. Misti*, XLIII, f. 166 v°) ; — Cf. Brauner, p. 25.

Dardanelles, et Sigismond continua sa route sans être inquiété<sup>1</sup>. A Rhodes, quittant le grand-maître, il fit voile sur un navire de Zara vers l'Adriatique, sous la protection de trois galères vénitiennes et aborda à Modon le 6 décembre. La nouvelle de ce retour, connue à Venise le 16 du même mois, est aussitôt transmise par la république aux autorités de Bude, à l'empereur des Romains, Venceslas, et aux ducs d'Autriche. En même temps, pour connaître les intentions ultérieures de Sigismond et les détails de la campagne, les Vénitiens envoient au devant de lui jusqu'à Raguse un envoyé extraordinaire ; mais Sigismond, au lieu de rentrer en Hongrie par Venise, passe l'hiver en Dalmatie et en Illyrie, où sa présence est rendue nécessaire par la fidélité chancelante de ses sujets et les menées du parti de Ladislas<sup>2</sup>. Pendant ce temps, Nicolas de Gara et Jean de Maroth, qui lui sont toujours fidèles, reconquièrent la Croatie et une partie de la Bosnie ; leurs victoires ouvrent au roi la route de Hongrie qu'il regagne au printemps<sup>3</sup>.

Ceux des croisés qui avaient réussi à atteindre après la bataille la rive gauche du Danube, et de là, au prix de mille périls et de privations de toutes sortes, l'Autriche et l'Allemagne, avaient apporté la nouvelle du désastre, et elle s'était rapidement répandue jusqu'en France. Bientôt même ces bruits alarmants avaient pris une telle consistance, que Charles VI, en l'absence de renseignements officiels, dut défendre la divulgation de pareilles nouvelles avec ordre d'enfermer les propagateurs au Châtelet et de les faire noyer s'ils étaient convaincus de mensonge<sup>4</sup>. On conçoit l'impatience de la France à apprendre le sort de l'expédition ; dans la noblesse française et bourguignonne, il n'y avait pas

1. Chalcocondylas, *De reb. Turc.* (éd. de Bonn, 1843), l. 1, p. 40 ; — Schiltberger, p. 56.

2. Ladislas de Durazzo, fils de Charles III, roi de Naples, avait succédé en 1386 à son père. Il ne fut maître incontesté de son royaume qu'en 1399. Il chercha à enlever les provinces illyriennes et dalmates de la Hongrie à Sigismond.

3. Sigismond était de retour à Bude avant le 28 mai 1397 (Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, passim ; — Ljubic, *Mon. spect.*, iv, 393-4 et 403 (instructions du sénat du 7 avril 1397) ; — Lucius, *de Regno Dalmatiæ* dans Schwandtner, III, 417 ; — Aschbach, I, ch. 6, passim).

4. Froissart, éd. Kervyn, xv, 331-2.

de famille qui n'eût un de ses membres en Hongrie; parmi la bourgeoisie et le peuple, l'enthousiasme pour la croisade, la haine de l'infidèle entretenaient la curiosité publique et la ferme confiance dans la victoire. Aussi les premières rumeurs de la défaite, répandues à Paris dans les premiers jours de décembre 1396, furent-elles accueillies avec le plus vif intérêt et la plus profonde douleur<sup>1</sup>. Au premier moment, on ne voulut pas ajouter foi au désastre; il semblait impossible que l'élite de la chevalerie, d'un courage éprouvé en maints combats, se fût laissé anéantir par des hordes d'infidèles. Cependant, devant la persistance de la nouvelle apportée par deux valets du connétable<sup>2</sup>, l'inquiétude redoubla; on chercha de toutes parts à savoir la vérité. Charles VI et le duc de Bourgogne envoient, dans ce but, Jean de Neuville et Guillaume de l'Aigle à Venise, porteurs de lettres pour la seigneurie (7-8 décembre); le même jour, Pietrequin Wandewalle, valet du duc, prend la route de Hongrie avec une mission semblable. Deux jours après (10 décembre), l'inquiétude redoublant, Charles VI fait partir en toute hâte deux de ses écuyers, Jean Picquet et Pierre de Reims<sup>3</sup>; et le duc d'Orléans, en recommandant son écuyer Bethiz Prunelle<sup>4</sup> à la beinveillance du doge, prie ce dernier de lui fournir tous les renseignements qu'il aura sur les tristes événements dont la rumeur vient de se répandre en France. Le 13, c'est Geoffroy de Saint Marc, serviteur d'Henri de Bar, qui part pour s'enquérir du sort de son maître et des autres barons français<sup>5</sup>; frère Guillaume Pierre, ermite du duc de Berry, l'accompagne<sup>6</sup>. — La république de Venise est, à ce moment, le

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 331-2.

2. P. Bauyn, *Mém. du voyage*, p. 349 v<sup>o</sup>-350.

3. Arch. de Venise (*I libri Commemorativi della Rep. di Venezia*, t. III, n<sup>o</sup> 44-8, p. 243-4. Éd. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions...* p. 158-63; — Arch. de la Côte-d'Or, B. 1511, f. 30.

4. Arch. de Venise. *Commém.*, t. III, n<sup>o</sup> 49, p. 244. Éd. Mas Latrie, *Commerce et expéditions*, p. 163. — Bethiz Prunelle était accompagné de Jean de la Cloche, valet de chambre du duc d'Orléans. Ils reçurent 300 francs, le 13 décembre, pour les frais de leur voyage. (Bibl. nat., fr. nouv. acq., 3639, pièces 268-9.)

5. Arch. de Venise, *Commém.*, t. III, n<sup>o</sup> 50, p. 244. Éd. Mas Latrie, *Commerce et expéditions...*, p. 165.

6. *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, xxiv, 52 (pièces de la collection

trait d'union entre l'Occident et le Levant. Si, d'une part, elle s'occupe avec la plus grande activité d'arrêter l'invasion menaçante des Turcs dans l'Archipel, si elle négocie avec Sigismond et l'aide à rentrer dans ses états, d'autre part elle met beaucoup d'empressement à faciliter les rapports de la France avec les survivants de la croisade. Robert de Bar, sans nouvelles de son fils Philippe, sachant seulement que son autre fils Henri est prisonnier à Widdin, demande à la seigneurie de lui donner des renseignements certains; la dame de Coucy implore l'assistance des Vénitiens pour faire relâcher son mari; le duc d'Orléans les supplie de mettre tout en œuvre pour obtenir l'élargissement des prisonniers<sup>1</sup>.

C'est qu'en effet l'incertitude de la cour de France avait cessé. Le lendemain de la bataille, Bajazet, à la prière du comte de Nevers, avait rendu la liberté à Jacques de Heilly, l'avait chargé d'exposer au roi et au duc de Bourgogne les détails de la défaite de Nicopolis, de leur demander leurs intentions au sujet du rachat des captifs, et de lui rapporter, sans retard, leur réponse. Heilly s'était immédiatement mis en route, porteur de lettres de Jean de Nevers et d'instructions verbales. Il prit le chemin de la Lombardie, afin de saluer à Milan, en passant, Jean Galéas Visconti, de la part du sultan, et de publier partout la nouvelle de la victoire des troupes ottomanes. Le chevalier bourguignon fit diligence; la nuit de Noël il arrivait à Paris, et « tout housé et tout espouronné », pénétrait à l'hôtel Saint Pol, se faisait connaître des chambellans royaux et introduire auprès du roi. Autour de ce dernier les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Saint Pol et toute la cour étaient réunis à l'occasion de la solennité de Noël. S'agenouillant devant Charles VI, Heilly raconte en détail toutes les péripéties de la campagne, la lamentable histoire de la défaite, la mort glorieuse de ceux qui sont tombés à l'ennemi, la cruauté de Bajazet, le salut inespéré de ceux que le vainqueur a épargnés. Son récit

Joursanvault, éditées par M. Mangin, n° 424 de l'inventaire des arch. Joursanvault I, p. 59-60).

1. 23 décembre 1396 (*Commém.* III, n° 52, p. 244). — 31 décembre (*Commém.* III, n° 53, p. 244). — 1<sup>er</sup> janvier 1397 (*Commém.* III, n° 55, p. 245). Ed. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 167-170.



terminé, il se relève; le roi donne aussitôt l'ordre de relâcher les prisonniers enfermés au Châtelet pour avoir divulgué la nouvelle, malheureusement trop réelle, de l'échec subi par les croisés<sup>1</sup>. On se presse autour d'Heilly; chacun veut connaître le sort d'un fils, d'un frère, d'un parent, d'un ami. C'est une désolation générale, un deuil public qui s'étend sur toute la France et la Bourgogne. Qui n'a ni parent, ni ami à pleurer, plaint la « noble chevalerie qui estoit comme la fleur « de France, qui périe y estoit ». Les plus grandes dames de France sont dans les larmes; le duc de Bourgogne, au milieu de la joie qu'il éprouve de savoir son fils sain et sauf, se lamente de la perte de ses meilleurs gentilshommes. En dehors de la cour, le sentiment public n'est pas moins douloureusement affecté. A l'espoir de la paix avec l'Angleterre, qui semblait certaine, succèdent la douleur et l'affliction; la honte et la tristesse remplissent tous les cœurs, et lorsque, quelques jours après (9 janvier 1397), un service solennel est célébré pour les morts dans toutes les églises de Paris, l'affluence des assistants montre la part que tout le pays prend à une catastrophe sans précédents. « Et estoit grant « pitié à ouïr les cloches sonner de par toutes les églises « de Paris, où l'on chantoit et faisoit prières pour eulx, et « chacun à larmes et plains s'en aloit priant »<sup>2</sup>.

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 329 et 332-5; — P. Bauyn *Mém. du voyage*, p. 352.

2. Froissart, éd. Kervyn, xv, 335-6; — *Religieux de Saint Denis*, II, p. 520-2; — *Livre des faits*, I, ch. xxvi, p. 597-8; — Juvénal des Ursins, II, p. 410.

## CHAPITRE VII.

### COUP D'ŒIL SUR LA CAMPAGNE

Un désastre aussi complet que celui de Nicopolis est, dans les annales de l'histoire, un fait assez rare pour qu'il soit intéressant de s'y arrêter quelques instants. Par suite de quelles circonstances une armée de cent mille hommes, disposant d'un matériel de guerre considérable, pleine d'enthousiasme pour la cause qu'elle défendait, et ne ménageant ni son sang ni sa vaillance afin de la faire triompher, a-t-elle été anéantie devant Nicopolis par les forces turques ? Quelles fautes dans les opérations militaires, dans la discipline des croisés, dans la conduite des troupes ont amené un pareil effondrement ? C'est ce que nous allons chercher à exposer en quelques mots <sup>1</sup>.

On ne saurait reprocher aux croisés d'avoir pris Nicopolis comme objectif de leur mouvement offensif. Nous avons montré l'importance stratégique de cette place pour une armée cherchant à envahir les possessions ottomanes, et nous ne pouvons qu'approuver la ligne de marche adoptée. Mais l'ordre dans lequel s'accomplit cette marche, l'imprévoyance des chefs et l'indiscipline des troupes, l'oubli des précautions les plus élémentaires pour couvrir l'armée, le luxe et le faste déployés dans le camp, méritent les plus sérieuses critiques. Si, dans ces conditions, on atteint sans encombre Nicopolis, c'est que la Bulgarie était dégarnie de troupes, et que les forces turques, laissées dans le pays par Bajazet, étaient trop faibles pour inquiéter les mouvements des Chrétiens. Ce fut

1. Voir pour tout ce chapitre K. Kiss (p. 289 et suiv.), auquel nous avons emprunté les principaux traits de cette étude.

pour ces derniers une heureuse fortune, dont ils profitèrent en s'emparant, chemin faisant, de quelques forteresses mal défendues ; mais dès ces premiers engagements, un observateur clairvoyant eût pu remarquer, dans la façon dont ils furent conduits, des symptômes alarmants pour la suite de la campagne.

La chevalerie, dont la bravoure n'est pas en question, avait d'elle-même une haute opinion ; malgré son ignorance des règles de la stratégie, elle se croyait infaillible dans l'art de la guerre. Quiconque n'était pas chevalier était indigne de tenir une épée, et il eût fait beau soutenir qu'une armée de mercenaires, une horde de barbares pouvait lui tenir tête et se mesurer avec elle. Une pareille outrecuidance lui sera fatale, le jour où elle se mesurera avec un ennemi qui n'obéira pas seulement, comme elle, aux inspirations d'une valeur téméraire, mais encore aux ordres tactiques d'un chef expérimenté.

Jusqu'à Nicopolis la marche des croisés fut une marche triomphale. Arrivés devant la place, ils tentent de l'enlever de vive force, mais l'absence de matériel de siège fait échouer leur dessein ; ils se décident alors à l'investir, par terre avec leurs troupes, sur le Danube avec la flottille hongroise, et ce blocus entrave les mouvements de toute l'armée. Ne pouvaient-ils pas, puisque l'impossibilité d'un siège en règle avait été de suite reconnue, maintenir le blocus avec une partie de leurs forces, et, en continuant leur mouvement offensif, franchir les Balkans avec le reste de l'armée ?

La crête des Balkans est distante d'environ vingt-cinq lieues de Nicopolis ; en tenant compte des accidents de terrain, des difficultés inhérentes à des marches dans les montagnes, l'armée chrétienne eût pu l'atteindre en huit jours, surtout si elle avait été divisée en plusieurs corps. La bataille se fût livrée dans la vallée de l'Osma et dans celle de la Wida ; les croisés eussent ainsi été maîtres des défilés de la vallée de la Jantra, par lesquels Bajazet pouvait déboucher dans la plaine, comme l'événement l'a prouvé. Enfin, s'il était trop tard pour devancer le sultan, qui avait franchi la chaîne des Balkans dès le 19 septembre, au moins les croisés, ayant dépassé Tirnovo et Lavocsa, eussent, avant l'arrivée de l'ennemi, occupé les défilés, et empêché les Ottomans de descendre dans la plaine.

Rien de pareil ne fut tenté ; un mouvement en avant eût éloigné les Chrétiens de leur centre de ravitaillement, et, dans un pays pauvre et peu peuplé, on ne pouvait songer à faire vivre l'armée avec les ressources locales ; encore moins pouvait-on, à travers les montagnes, la faire suivre de ses approvisionnements. Il faut ajouter que, composée en grande partie de cavalerie, elle eût éprouvé de très sérieuses difficultés à franchir les Balkans. Ces considérations, qui excusent en quelque sorte la conduite des croisés, ne sont pas décisives, puisque Bajazet, avec une armée également composée d'une nombreuse cavalerie, franchit les Balkans sans laisser sa cavalerie en arrière et sans que ses troupes souffrissent de la faim. Les coalisés devaient avoir prévu ces difficultés, et ne pas s'y arrêter. D'un autre côté, sachant ou soupçonnant tout au moins que les Turcs se concentraient entre Andrinople et Philippopoli, ils ne pouvaient songer à descendre le cours du Danube pour tendre la main à la flotte qui croisait à l'embouchure du fleuve, sans exposer et découvrir leur armée du côté des Balkans<sup>1</sup> ; une pareille manœuvre eût été désastreuse. Effrayés d'une marche à travers les montagnes, repoussant à juste titre une marche le long du fleuve, ils restèrent dans l'inaction ; cette résolution était justifiée par la tactique de l'époque, qui défendait de laisser derrière soi une place sans la réduire, et rendait ainsi la prise de Nicopolis indispensable avant d'aller plus loin.

Si les croisés ne devaient pas s'éloigner de Nicopolis avant de l'avoir conquise, au moins importait-il de l'enlever au plus tôt ; le manque de machines de siège les obligea à restreindre leurs opérations à un blocus, circonstance malheureuse, car un siège en règle était possible. La flotte coalisée croisait à l'embouchure du Danube, à quatre-vingt-dix lieues environ de Nicopolis ; elle pouvait détacher une partie de ses vaisseaux sans s'affaiblir assez pour avoir à redouter la marine naissante des Turcs ; en une dizaine de jours, cette division remontait le fleuve jusqu'à la place : l'opération n'offrait pas

1. En 1444, le roi de Pologne Ladislas et Hunyade commirent une faute analogue ; pour ne pas s'éloigner des approvisionnements qu'ils recevaient par le fleuve, ils voulurent en suivre le cours ; cette marche le long du Danube amena la défaite de Warná. — V. Köhler, p. 42 et suiv.

de difficultés sérieuses, puisque le fleuve est large, profond et moins rapide que le Pô, dont les galères vénitiennes remonteraient maintes fois le cours, dans la guerre que la république de Saint Marc soutint contre Philippe Marie Visconti, duc de Milan (1426-1441).

Ce mouvement mettait à la disposition des croisés les machines de guerre qui leur manquaient. Nous savons, en effet, que, dès 1380, pendant la guerre de Chioggia, les galères génoises et vénitiennes étaient armées d'engins lançant des boulets de marbre de cent quarante et même de deux cents livres. A de pareilles machines les murailles de Nicopolis ne pouvaient résister longtemps, et, la place aux mains des Chrétiens, il se peut que le sultan n'eût pas osé quitter la région montagneuse des Balkans et descendre dans la plaine du Danube.

Mais si rien de ce que nous venons de dire ne fut exécuté, si Bajazet arriva à l'improviste devant Nicopolis, si la bataille devint inévitable, les croisés prirent-ils, de leur côté, toutes les mesures et la prudence et la sagesse commandaient, au moment où allait se décider, non seulement le sort de la campagne, mais celui peut-être d'une partie de la chrétienté? Il semble que non. L'armée coalisée n'a ni base de retraite, ni solides points de défense sur ses flancs; derrière elle, une place ennemie avec une garnison entreprenante; plus loin le Danube, sans pont. En cas de désastre, elle n'échappera, en battant en retraite, à la garnison de Nicopolis que pour périr dans les flots du fleuve. Son aile gauche est découverte dans la plaine; à droite, un bois pourrait servir de soutien; on laisse un large espace libre entre l'aile droite et cette défense naturelle. Il semble, cependant, qu'on eût pu prendre une position de combat plus favorable. Au moment où la présence de l'armée turque fut signalée, il fallait ranger l'armée chrétienne en bataille sur la rive gauche de l'Osma, qui se jette dans le Danube à environ une lieue en amont de Nicopolis; ce mouvement avait l'avantage de donner Orsova comme base d'opérations aux Chrétiens et de maintenir leurs communications libres avec l'Occident. En même temps la flottille devait remonter le fleuve jusqu'au confluent de l'Osma, et jeter l'ancre le long du rivage. Dans cette position les croisés pouvaient attendre les forces ottomanes. La rapidité des eaux du fleuve, la flottille ancrée à l'embouchure de la

rivière étaient pour Bajazet de sérieux obstacles ; l'aile droite des Ottomans se trouvait menacée si les Chrétiens prenaient l'offensive, et la bataille s'engageait avec des chances égales.

La critique est toujours facile, loin des événements, et n'éprouve aucun embarras à indiquer le remède aux fautes commises. Ici même, en reprochant aux coalisés de n'avoir pas fait, à l'approche du sultan, un mouvement de conversion à droite, nous n'avons pas tenu compte de l'arrivée soudaine des Turcs, d'une surprise qui rendait une pareille manœuvre singulièrement difficile. Envisageons donc simplement la bataille telle qu'elle se livra, et voyons si la façon dont elle fut conduite mérite d'être blâmée, et engage la responsabilité des chefs de la croisade.

Faisons d'abord la part des rivalités qui agitaient l'armée, des haines que nourrissaient les généraux les uns contre les autres. Nous savons que, dans le conseil de guerre tenu avant la bataille, elles firent rejeter l'ordre de combat proposé par Sigismond, qu'il fallut mettre les Français à l'avant-garde, et que les défections décisives de Laczkovich et de Mircea eussent été presque impossibles si le plan du roi de Hongrie avait été adopté. Ce sont là des circonstances exceptionnelles, supérieures à la volonté humaine, et qu'on ne peut que déplorer, sans les imputer à l'un ou à l'autre des acteurs de ces lamentables événements. Mais si l'on veut fixer les responsabilités, il faut signaler deux fautes, commises pendant cette triste journée, et dont les conséquences furent capitales.

La première faute fut la manière dont les chevaliers franco-bourguignons attaquèrent l'ennemi. A l'extrême avant-garde, ils abordent, avec une brillante valeur, la première ligne turque et l'enfoncent, mais ne savent pas rester maîtres d'eux-mêmes, et se laissent entraîner sans réflexion, au mépris de toutes les règles de la stratégie. On sait qu'une charge de cavalerie, comme celle qu'ils fournirent, doit être conduite d'une allure modérée, sans être lente, pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se mettre en défense, que sa vitesse doit s'augmenter progressivement, sans aller jusqu'à surmener les chevaux, qui, en cas de retraite, ne pourraient plus donner ce qu'on exigerait d'eux, qu'enfin un corps de réserve doit soutenir le corps qui charge. Aucune de ces précautions ne fut observée ; la chevalerie arriva bride abattue

sur les Turcs, les sabra sans merci, et les poursuivit avec acharnement. Elle épuisa ainsi ses chevaux et se trouva, sans soutien, très en avant du gros de l'armée qui n'avait pu la suivre dans sa course folle.

La seconde faute incombe à Sigismond ; il ne comprit pas assez vite le danger auquel les Français exposaient l'armée tout entière. Il ne vit pas qu'avant tout il ne fallait point les laisser seuls aux prises avec les Turcs, en avant du front de bataille, et que, si l'infanterie avait trop de chemin à faire pour les rejoindre en temps utile, il devait porter sa cavalerie en avant pour donner à l'avant-garde un soutien, au moins momentané, pendant que le reste de ses troupes marchait au secours des Français. Sigismond ne quitta pas ses positions ; est-ce faute d'avoir embrassé d'un coup d'œil l'étendue du danger ? est-ce par dépit d'avoir vu ses plans rejetés et avec un secret plaisir de laisser se tirer seul d'une position critique le présomptueux connétable ? est-ce parce qu'il se fait peu à ses troupes et à ses alliés, et qu'il redoutait, comme l'événement l'a prouvé, le peu de solidité des unes et la défection des autres ? Quel que soit le motif auquel il obéit, les conséquences de son inaction furent désastreuses.

Du côté des Turcs, les opérations militaires ont un tout autre caractère. Le sultan, secondé par une armée solide, dévouée, éprouvée dans maints combats, ne laisse rien au hasard, et sa victoire est due autant à la sagesse de ses dispositions militaires qu'aux fautes de ses adversaires. Son plan, qu'il poursuit avec une persévérante opiniâtreté, est de conquérir la Bulgarie pour asseoir solidement la puissance ottomane en Europe. Maître de cette province, il commande le cours inférieur et l'embouchure du Danube, il domine toute la région comprise entre les Balkans, le fleuve et la mer Noire, et la Propontide devient un lac ottoman. Aussi n'hésite-t-il pas, quand la marche des croisés est annoncée, à abandonner toutes ses conquêtes antérieures, qu'il ne peut défendre efficacement, pour faire de Nicopolis le centre de la résistance. C'est pour lui une position stratégique de premier ordre ; il y concentre toutes les forces dont il dispose et les met sous le commandement d'un vétéran des armées musulmanes, d'un lieutenant éprouvé, Dogan Bey, avec mission de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Lui-même rassemble ses troupes de secours entre Andrinople et Phi-

lippopoli. Il sait bien qu'une victoire le remettra en possession de tout le pays abandonné. Son armée concentrée, il se met en devoir de franchir les Balkans, opération difficile dans un pays pauvre, dévasté par la guerre, et par suite sans ressources, surtout pour une armée en grande partie composée de cavalerie. Deux routes, celles de Kazanlik et de Tatarbazardzik, mènent aux vallées de la Jantra et de l'Osma; ce sont celles qu'il choisit. Vers le 20 septembre, il a atteint les sommets, reforme son armée, et descend par les pentes douces du versant occidental dans la plaine du Danube. Aucun obstacle n'arrête sa marche, aucun avant-poste ennemi ne lui dispute les défilés. Les Balkans franchis sans encombre, Bajazet est maître de la campagne; les rapports qu'il reçoit de l'armée croisée, de l'indiscipline et des rivalités dont elle donne le spectacle, augmentent sa confiance. Il n'ignore pas que les alliés des Hongrois, Valaques et Serbes, sont d'une fidélité chancelante, que les croisés sont animés d'une folle présomption; en agissant sans précipitation il verra bientôt se fondre devant lui les divers éléments de l'armée confédérée. C'est dans ces conditions que la bataille se donne; le sultan a pris toutes les précautions commandées par la prudence; son armée est rangée en trois lignes, la cavalerie est aux ailes, prête à envelopper l'ennemi, et à défendre les extrémités, toujours plus vulnérables, du front de bataille; les ailes de la troisième ligne dépassent beaucoup le centre, en sorte que la disposition générale est celle d'un demi-cercle ouvert du côté de l'ennemi; enfin les Musulmans ont l'avantage d'une position dominant celle des Chrétiens. En outre, à droite une colline escarpée, à gauche un bois épais fortifient les positions des Turcs, et tandis que les croisés se font tuer, sans résultat, avec une héroïque bravoure, les Ottomans, ébranlés par la furie des attaques qu'ils ont à soutenir, se reforment sans désordre derrière leurs lignes de bataille, et recommencent la lutte. Devant une tactique aussi réfléchie, la victoire ne peut échapper à celui qui a su mettre de son côté toutes les chances favorables et ne rien abandonner au hasard. Elle reste aux Turcs, et ce résultat, dû tant à leurs qualités militaires qu'aux fautes de leurs adversaires, n'a rien qui doive étonner un spectateur impartial: tout, en effet, concourait à le lui faire prévoir.



## CHAPITRE VIII.

### DÉLIVRANCE ET RETOUR DES PRISONNIERS.

La nouvelle du désastre connue et la première émotion passée, on s'occupe à la cour de France des mesures à prendre pour obtenir la délivrance des captifs et les arracher, aussi tôt que possible, à leur prison. Jacques de Heilly a été chargé par eux d'insister sur la nécessité d'une prompt intervention ; le duc de Bourgogne, désireux de sauver son fils des mains des infidèles, est partisan des moyens les plus rapides, et l'on sait qu'une rançon est le seul mode de libération qu'acceptera Bajazet. Aussi décide-t-on qu'Heilly retournera près du sultan ; une ambassade solennelle, chargée de négocier la mise en liberté des prisonniers, l'accompagnera.

Pendant qu'Heilly était en route vers la France, les envoyés de Charles vi et des seigneurs français étaient arrivés à Venise. C'est là qu'ils apprirent le sort malheureux de l'expédition ; leurs instructions leur enjoignaient de ne pas regagner la France sans avoir vu le comte de Nevers et ses compagnons : aussi sollicitèrent-ils de la république de Saint-Marc les moyens de continuer leur voyage<sup>1</sup>. Celle-ci leur conseilla d'aller d'abord en Dalmatie et de savoir du roi de Hongrie, plus exactement qu'elle ne saurait le faire, le sort des prisonniers, le lieu de leur internement et les pourparlers entamés pour

1. Guillaume de l'Aigle était passé par Milan où il avait obtenu du duc Jean Galéas une lettre, adressée à la seigneurie de Venise, la priant de mettre une galère armée à la disposition du chambellan du duc de Bourgogne. Cette lettre fut portée à Venise par le seigneur de la Croix, chambellan de Jean Galéas (P. Bauyn, *Mém. du royaume*, f. 351).

leur délivrance (11 janvier 1397); elle les autorisa, dans ce but, à prendre passage sur ses vaisseaux jusqu'à Raguse<sup>1</sup>. Quelques semaines plus tard (4 février), elle fit armer une galère pour les mener de Dalmatie à Constantinople<sup>2</sup>. Si elle n'avait pas mis, pendant la campagne, autant qu'elle eût pu et dû le faire, ses forces et son influence au service de la croisade, au moins apportait-elle, après la catastrophe, toute son activité à faciliter la délivrance des prisonniers, et à atténuer les conséquences d'une défaite dont elle sentait tout le danger pour la paix de l'Europe et pour ses propres établissements du Levant.

Grâce à l'appui que Venise lui prêta, Guillaume de l'Aigle put atteindre l'île de Mitylène et gagner de là Mikalidsch<sup>3</sup>, où se trouvaient les prisonniers. Le seigneur de la Croix, chambellan du duc de Milan, l'avait accompagné, porteur d'une lettre pour Bajazet, dans laquelle Galéas recommandait le comte de Nevers à la bienveillance du sultan. Le duc de Bourgogne avait pris soin de charger son envoyé de quelques présents destinés au vainqueur; c'étaient des harnais, selles et arçons d'un travail magnifique. Guillaume de l'Aigle, en

1. Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLIII, f. 166 (éd. Ljubic, *Monum. spect...*, IV, 397). A cette date Venise savait qu'il y avait des négociations commencées avec la « Rascie », mais croyait que les prisonniers étaient dans ce pays. — Pendant leur séjour à Venise Guillaume de l'Aigle, Bethiz Prunelle, Jean Picquet et Jean de la Cloche empruntèrent à un négociant vénitien Dominique, fils d'André de Sienne (16 janvier 1397), deux cent quatre-vingt-sept écus et demi pour subvenir à leurs dépenses. Cette somme fut, plus tard, supportée par moitié par les ducs d'Orléans et de Bourgogne (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 3639, pièce 289).

2. Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, E, f. 139 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. — Pendant les mois de janvier et février 1397, plusieurs chevaliers français arrivèrent à Venise, chargés de se rendre auprès des captifs. — Le 23 janvier, Charles VI envoie Pierre Vallée, un des gardes de la monnaie de Troyes, à Venise, pour délivrer le sire de la Trémoille, le maréchal de Bourgogne et Renier Pot (*Ordonnances*, VIII, 120). — Le 28 janvier, un ambassadeur du roi de France est à Venise avec une mission analogue (Ljubic, *Monum. spect...*, IV, 401). Tous ces chevaliers furent autorisés à prendre passage sur la galère armée par délibération du 4 février. — Le 8 mars 1397, Venise permit également à deux autres chevaliers français d'aller dans le Levant (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLIII, f. 166).

3. A deux journées de Brousse, à l'ouest du lac Ulubad (*Leopadium*).

les offrant, devait faire entendre que ce n'était là que le prélude de présents plus riches, et d'une ambassade plus solennelle. Bajazet, flatté, accueillit sans colère ces ouvertures pacifiques ; il ne repoussa pas le principe d'une rançon dont le chiffre était à déterminer, et autorisa Guillaume de l'Aigle à se mettre en rapports avec Jean de Nevers et les prisonniers.

Après plus de trois semaines (24 janvier) passées à Mikalidsch, l'ambassadeur du duc de Bourgogne retourna à Mitylène et, de cette île, par Chios et Modon, regagna Venise ; dix-huit jours après son débarquement dans cette ville, il était de retour à Paris (vers avril 1397) <sup>1</sup>.

L'ambassade solennelle, dont il avait annoncé la venue au sultan, était déjà partie quand il revint en France ; elle se composait de Jean de Châteaumorand, de Jean de Vergy et de Gilbert de Leuwerghem ; le premier, chambellan et conseiller du roi, représentait Charles VI ; c'était à la fois un homme de guerre et un diplomate du plus grand mérite. Il s'était illustré à l'expédition de Tunis, sous les ordres du duc de Bourbon (1390) ; on faisait grand cas à la cour de ce « chevalier pourveu de sens et de beau langage, froit et attempré en toutes manières », et la suite de ce récit montrera qu'il savait aussi bien tenir l'épée que mener à bonne fin une négociation difficile. Ses services contre les infidèles, l'amitié dont l'honorait le maréchal Boucicaut l'appelèrent à remplir auprès du sultan une mission qui demandait à la fois de la prudence, du courage et de l'honneur <sup>2</sup>. A côté de lui, Jean de Vergy <sup>3</sup>, gouverneur du comté de Bourgogne, et Gilbert de Leuwerghem <sup>4</sup>, gouverneur de Flandre, étaient envoyés par le duc de Bourgogne ; leur position administrative leur donnait, dans la discussion de la rançon, une compétence spéciale, et leurs lumières devaient être d'un grand secours pour aboutir à un prompt arrangement. Jean Blondel, premier écuyer, et maître

1. P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 351-2. — La liste des présents est donnée par le même auteur (f. 350 v°).

2. Voir plus haut, pages 184 et suivantes.

3. Il était seigneur de Fouvens (Fouvent-le-Haut, Haute-Saône, ar. Gray, cant. Champlitte). La charge de sénéchal de Bourgogne était héréditaire dans la maison de Vergy.

4. Il était chevalier et chambellan du duc dès 1388 (Arch. de la Côte d'Or, B, inv. de Peincedé, xxiii, 351 et xxiv, 347).

Robert d'Anguel, secrétaire du duc<sup>1</sup>, leur étaient adjoints. Ils connaissaient la diplomatie et les cours italiennes pour avoir déjà, l'année précédente (mai 1396), été chargés d'apaiser un différend survenu entre Jean Galéas Visconti, duc de Milan, le marquis de Montferrat et le prieur de Piémont et de Morée à l'occasion des prétentions du comte de Savoie sur les pays situés au delà des Alpes<sup>2</sup>. Une suite nombreuse de vingt-quatre valets, pour conduire les chevaux et les chiens, et dix fauconniers complétaient l'ambassade. Elle se mit en route le 20 janvier 1397, peu de jours après le départ de Jacques de Heilly, qui avait eu hâte de rendre compte à Bajazet de son voyage et de se constituer de nouveau prisonnier entre ses mains<sup>3</sup>.

Les envoyés français étaient porteurs de riches présents pour le sultan; on connaissait la passion de ce prince pour la fauconnerie et la chasse, son amour pour les tentures et étoffes somptueuses; aussi les cadeaux que lui destinait le duc de Bourgogne furent-ils choisis pour flatter ces goûts et dans l'espoir de rendre les dispositions de Bajazet plus favorables aux prisonniers. Douze gerfaults blancs lui furent envoyés; on y joignit les gants des fauconniers, tout brodés de perles et de pierres précieuses, deux selles et harnais d'apparat, d'un travail très riche, avec inscriptions en « lettres sarrasinoyssines et plusieurs fleurs d'oultre mer semées »; des étoffes précieuses, fixées par des clous et des roses d'or pendantes, les garnissaient; leurs troussees étaient en broderie d'or de Chypre. Dix chevaux, revêtus de couvertures aux armes du duc, et conduits par des valets à la livrée de Bourgogne, deux grands limiers et huit lévriers furent joints aux pièces de harnachement préparées pour Bajazet. Les toiles de Reims, l'écarlate fine, étaient rares en Orient; les draps de haute lice d'Arras, représentant de « bonnes his-toires anciennes » plaisaient particulièrement au sultan;

1. Robert d'Anguel ou de Danguel occupait cette charge dès 1387 (*Rev. des Doc. hist.*, VII (1880), p. 183-4).

2. *Bibl. nat.*, coll. de Bourgogne, vol. 104 (compte de novembre 1396 à février 1397).

3. Froissart, éd. Kervyn, xv, 337 et 426-7. Le départ d'Heilly, d'après Froissart, eut lieu après douze jours environ de séjour à Paris, c'est-à-dire vers le 6 ou 7 janvier 1397. — *Arch. de la Côte d'or*, B. 1511, f. 140.

on n'eut garde de les oublier, et, par une délicate flatterie, le sujet des tapisseries choisies représentait l'histoire d'Alexandre le Grand, dont Bajazet se plaisait à se proclamer le descendant. Quelques pièces d'orfèvrerie complétaient les cadeaux confiés aux ambassadeurs français <sup>1</sup>.

Heilly, parti quelques jours avant Châteaumorand, Vergy et Leuwerghem, avait fait diligence pour rejoindre le sultan ; Bajazet n'était plus à Brousse, mais à soixante lieues au delà de cette ville<sup>2</sup>, à Boly, en Anatolie ; les prisonniers l'avaient suivi dans cette nouvelle résidence, sauf Enguerrand de Coucy, malade, dont le sire de Mitylène, son parent éloigné<sup>3</sup>, avait assuré sous caution la liberté provisoire. Le prompt retour d'Heilly, sa fidélité à tenir sa parole, et la nouvelle de l'arrivée prochaine de l'ambassade firent sur l'esprit de Bajazet une heureuse impression ; Heilly obtint facilement les sauf-conduits nécessaires aux plénipotentiaires, et en même temps sa liberté définitive. Il put se mettre en rapports avec les prisonniers, leur donner des nouvelles d'Occident et l'assurance que toute la France s'intéressait à leur rachat.

L'ambassade, de son côté, avait pris la route de Milan, sauf Vergy, qui avait gagné directement la Hongrie ; elle portait à Jean Galéas une lettre de Philippe le Hardi, et devait s'assurer des bonnes grâces du duc. Très écouté à la cour ottomane, Galéas pouvait faciliter le succès de la mission des plénipotentiaires français, ou l'entraver à son gré ; il importait donc de se rapprocher de lui<sup>4</sup>. De Milan, les envoyés se dirigèrent vers Bude ; ils y rejoignirent

1. Brauner, p. 59-60. V. Pièces justificatives, n° VIII.

2. C'est avec cette ville qu'on identifie généralement *Pebly et Polly*, noms donnés par les divers manuscrits de Froissart.

3. Froissart, en indiquant cette parenté, qu'il nous est impossible de déterminer, semble s'être trompé. Ce qu'il dit de la dame de Mitylène (éd. Kervyn, xvi, 54) ne se justifie pas non plus au point de vue généalogique.

4. Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 104 (compte de novembre 1396 à février 1397). — Jean de Fismes et Hector de Marseille, chevaucheurs, accompagnèrent Jean Blondel et maître Robert d'Anguel en Lombardie ; l'un devait de là être envoyé à Bude à Jean de Vergy, et l'autre en France au duc de Bourgogne, pour les informer du résultat de l'ambassade auprès de Jean Galéas (Arch. de la Côte d'or, B. 1511, f. 140). — Jean Blondel était revenu de Lombardie en avril 1397 (Arch. de la Côte d'or, B. 1511, f. 168 v<sup>o</sup>).

Heilly, porteur des sauf-conduits nécessaires pour traverser le territoire turc ; mais, selon Froissart, des difficultés s'élevèrent à l'occasion des présents destinés à Bajazet. Le roi de Hongrie s'opposa à ce que les tapisseries et les étoffes fussent envoyées au sultan, parce que c'étaient des témoins durables d'une victoire dont l'orgueil ottoman avait lieu d'être fier. Châteaumorand dut en référer en toute hâte à Paris ; Charles VI, à cette nouvelle, insista vivement auprès de Sigismond par lettre pour obtenir le libre passage des cadeaux, et l'affaire ne fut terminée, à la satisfaction des plénipotentiaires, que grâce à l'intervention du grand-maître de Rhodes, à cette époque présent en Hongrie <sup>1</sup>.

Il y a dans ce récit plusieurs invraisemblances. Au moment où Châteaumorand arriva à Bude (mars ou avril 1397), nous savons que Sigismond n'était pas en Hongrie, mais en Dalmatie ; le grand-maître, dont le rôle fut prépondérant en cette affaire, ne semble pas avoir quitté Rhodes, depuis son retour de l'expédition ; il est, en outre, impossible que Châteaumorand ait eu le temps de demander des instructions en France, de les recevoir à Bude, et d'aller jusqu'à Brousse remplir son ambassade auprès de Bajazet avant la fin de juin, date à laquelle furent entamées les négociations définitives pour la mise en liberté du comte de Nevers et de ses compagnons. Enfin, il est au moins étrange que Sigismond ait cherché à entraver la mission des ambassadeurs de Charles VI : il s'agissait du rachat des prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs hongrois ; la conduite de Sigismond eût été en désaccord avec les sacrifices pécuniaires qu'il s'imposa plus tard pour faciliter la libération des captifs.

Il est cependant possible d'expliquer l'erreur du chroniqueur ; il a confondu les dates et les personnages. Il est vrai que le duc de Bourgogne écrivit au roi de Hongrie pour se plaindre de ce que le maître des monnaies de Bude, Paul Bernard, avait ouvert quelques coffres contenant des bijoux et des vêtements, laissés en garde par le comte de Nevers à son passage en Hongrie. Il se peut que cet acte arbitraire, dont nous ne connaissons pas tous les détails, ait donné lieu à un échange de lettres et de messagers entre Paris et Bude ; le récit du chroniqueur tire, à n'en pas douter, son origine

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 348-52 et 358.

de ce fait, mais doit être absolument rejeté en ce qui touche les présents destinés au sultan<sup>1</sup>.

Les prisonniers n'avaient pas attendu l'arrivée des plénipotentiaires pour négocier leur délivrance; ils avaient chargé le maréchal Boucicaut et le sire de la Trémoille de demander à Bajazet si son intention était de mettre à rançon les captifs, et avaient à grand'peine obtenu que Boucicaut et la Trémoille fussent mis en liberté sous caution, afin de « pourchasser finance » et de réunir la somme nécessaire au rachat de leurs compagnons. Munis de sauf-conduits, ceux-ci s'étaient mis en route pour Rhodes. Ce voyage, dont la date exacte nous est inconnue, se place très probablement en mars 1397; nous savons, en effet, que le maréchal et la Trémoille étaient encore à Brousse le 16 février 1397, et qu'ils arrivèrent à Rhodes avant Pâques (22 avril 1397)<sup>2</sup>.

Rhodes était, à cette époque, le centre des intérêts chrétiens en Orient; depuis que les empereurs de Constantinople n'avaient plus qu'un semblant de pouvoir, et que le royaume de Chypre obéissait tour à tour aux influences de deux républiques rivales, l'ordre de l'Hôpital exerçait une suprématie incontestée sur les îles de l'Archipel; les seigneurs de ces îles, génois ou vénitiens, négociants et banquiers, ne redoutaient pas une protection qui les mettait à l'abri des tentatives des infidèles sans les constituer en état de guerre ouverte avec ceux-ci. Ils jouissaient ainsi d'une sécurité relative, dont profitait leur commerce. C'était à eux qu'il fallait s'adresser pour obtenir les sommes dont le comte de Nevers avait besoin. Intermédiaires entre les négociants italiens et le commerce de l'Orient, ils étaient connus sur tous les marchés du Levant, car « marchandise va et court partout, et se gouverne et estoffe le monde par celle ordonnance<sup>3</sup> ». Bajazet pouvait sans crainte accepter leur signature; de

1. Arch. du Nord, B. 1272. La lettre du duc de Bourgogne n'est pas datée, mais elle est de 1397. V. Pièces justificatives, n° XII.

2. Boucicaut et la Trémoille figurent comme témoins au testament d'Enguerrand de Coucy (A. du Chesne, *Hist. général. des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631, p. 419). La Trémoille mourut à Rhodes dans l'octave de Pâques 1397 (Froissart, éd. Kervyn, xvi, 264).

3. Froissart, éd. Kervyn, xv, 356.

leur côté, sans parler du désir qu'ils pouvaient avoir de tirer les Chrétiens de prison, ils trouvaient, à leur rendre service, honneur et profit. En allant à Rhodes, Boucicaut et la Trémoille se proposaient d'intéresser à leur cause le grand-maître. Le concours de Philibert de Naillac, français de naissance, qui avait pris une part personnelle à la croisade, n'était pas douteux ; par lui les représentants du comte de Nevers devaient avoir un accès facile auprès des seigneurs de l'Archipel.

A peine arrivé à Rhodes, la Trémoille tomba malade ; quelques jours après il mourait, malgré les soins dévoués dont l'entoura le maréchal, lui laissant supporter tout le poids des négociations (fin d'avril 1397<sup>1</sup>). Sans perdre de temps, Boucicaut frêta deux navires, et fit voile vers Mitylène.

Parmi les princes de l'Archipel, le seigneur de Mitylène, François Gattilusio, était un des plus puissants et des plus en crédit à la cour ottomane ; on était sûr de ses dispositions à l'égard des prisonniers ; déjà il avait répondu pour le sire de Coucy, malade, et incapable de quitter Brousse en même temps que les autres captifs. Il appartenait à une noble et riche famille génoise. Son père<sup>2</sup>, venu dans le

1. Froissart (éd. Kervyn, xvi, 52) place, par erreur, cette mort pendant le passage des chevaliers à Rhodes au retour de la captivité, c'est-à-dire en septembre 1397. La nouvelle de ce décès fut apportée au duc de Bourgogne par Jean de Hangest (5 janvier 1398), et affligea profondément Philippe le Hardi. Boucicaut avait fait enterrer Gui de la Trémoille à Rhodes ; Guillaume de l'Aigle, chambellan du duc de Bourgogne, qui avait été envoyé à Venise aux premiers bruits de la défaite de Nicopolis (7-8 décembre 1396) et en Orient pour s'enquérir du sort des prisonniers, fut en 1399 (juin-septembre) spécialement chargé de présider à Rhodes à l'exhumation des restes de la Trémoille, et de les rapporter en France, pour les faire inhumer à la Chartreuse de Dijon, dans la sépulture des ducs de Bourgogne (V. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 250 et 264 ; P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 359 v<sup>o</sup>-60). M. Kervyn de Lettenhove dit d'autre part (Froissart, xxv, 128) que ce fut Pierre Vallée qui fut chargé de ramener en France le corps de la Trémoille.

2. La généalogie des seigneurs de Mitylène, malgré les travaux les plus récents faits à Gènes, est fort confuse. Il semble cependant que le premier Gattilusio qui s'établit à Lesbos, François, ne pouvait être le même que celui qui intervint en 1397 à la rançon des prisonniers, bien que portant le même prénom.



Levant avec deux galères courir la fortune (1354), avait fait réussir un coup de main sur Constantinople, et rétabli Jean Paléologue sur le trône impérial. Jean, par reconnaissance, lui avait donné la main de sa fille Marie et l'île de Lesbos en fief, lui faisant ainsi prendre rang parmi les hauts barons chrétiens du Levant. Les Gattilusio avaient su profiter à merveille de cette situation, et augmenter en même temps la prospérité de leurs états et de leur maison; à la cour de Constantinople ils parlaient en maîtres; à Gênes, ils étaient également écoutés par la république, dont ils accroissaient l'influence en Orient et développaient le commerce. Ils avaient étendu sur le continent asiatique leur domination en prenant à bail les possessions de la Mahone de Chios à Foglia Nuova<sup>1</sup>. Une branche de leur famille s'était établie, dès 1384, sur la côte de Turquie, à Ænos, à l'embouchure de la Maritza (*Hébrus*); la ville s'était donnée, pour échapper à l'oppression du fonctionnaire grec qui la gouvernait, à Nicolas Gattilusio, frère de François, premier du nom, tige des seigneurs de Mitylène. Centre commercial important, Ænos servait, grâce à sa position, de trait d'union entre les îles de l'Archipel et la Turquie d'Europe, et approvisionnait toute la Thrace et la Macédoine de salaisons<sup>2</sup>.

Le maréchal, à son arrivée à Lesbos, exposa à Gattilusio l'objet de sa venue, et « tant y mist peine et si gracieusement et tant sagement parla », qu'il obtint de lui un prêt de trente-six mille francs. Muni de cette somme, qui permettait de parer aux nécessités les plus pressantes des captifs, Boucicaut se hâta de retourner auprès du comte de Nevers. Le seigneur d'Ænos lui avait également envoyé argent, provisions, linge et étoffes. L'arrivée du maréchal fut accueillie avec des transports de joie par les prisonniers, tant à cause de l'argent qu'il leur apportait, qu'à cause des promesses qui lui avaient été faites de toutes parts de faciliter le paiement de la rançon. Lui-même commença par prélever la somme qu'il avait à payer à Bajazet, et « fut quittes de sa prison et s'en pouvoit aler où il lui plaisoit<sup>3</sup>. »

1. Voir sur la Mahone, plus bas, livre v, chap. 1 et III.

2. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, I, 568-71, et passim.

3. *Livre des faits*, partie I, ch. xxvii, p. 599. — V. aux Pièces justifi-

Désormais libre, il n'abandonna pas ses compagnons<sup>1</sup>, mais s'employa à faire aboutir les négociations avec le sultan et à triompher des hésitations de ce prince. Entreprise délicate, dont tout l'honneur devrait lui revenir, s'il fallait en croire le chroniqueur du *Livre des faits*; mais un pareil témoignage est trop directement intéressé pour qu'on doive l'accepter sans contrôle.

Il n'est pas possible de nier que le rôle du maréchal n'ait été des plus efficaces, que son voyage à Rhodes et à Lesbos n'ait eu les plus heureux résultats; mais faut-il admettre que la seule entremise de Boucicaut obtint la libération des prisonniers, la réduction de leur rançon de un million de francs à cent cinquante mille, sous promesse qu'ils ne combattraient plus Bajazet, et que les plénipotentiaires français, à leur arrivée en Orient, n'eurent qu'à ratifier les dispositions prises? C'est faire au maréchal la part trop belle. Les événements démentent la plupart de ces faits; en particulier, on ne s'expliquerait guère que les chevaliers français, et Boucicaut à leur tête, eussent repris les armes, comme ils le firent dès leur retour en France, pour secourir l'empire d'Orient, au mépris de leurs serments les plus solennels.

Pendant que les négociations dont nous venons de parler se poursuivaient en Orient, la cour de Bourgogne ne restait pas inactive. Sans parler de l'ambassade envoyée au sultan, le duc et surtout la duchesse de Bourgogne se préoccupaient sans cesse des meilleurs moyens d'abrèger la captivité de leur fils<sup>2</sup>. Un riche négociant de Lucques, banquier à Paris, après avoir fait une immense fortune dans le Levant, Dino Rapondi, fut consulté. C'était un personnage considérable,

catives, n° IX, la lettre de Jean de Nevers et d'Henri de Bar au seigneur d'Énos.

1. Le maréchal ne profita pas plus de sa liberté pour rentrer en France qu'il ne l'avait fait dans une circonstance analogue à l'égard du comte d'Eu. V. plus haut, p. 164.

2. Dans leur impatience de le revoir, ils avaient même songé à une évasion en corrompant les gardes chargés de le surveiller; Lancelot, viguier de Savone, était l'instigateur du complot; découvert, il eut à peine le temps de sauver sa tête. En 1406, Jean de Nevers, devenu duc de Bourgogne, appréciant le danger auquel Lancelot s'était exposé pour le délivrer, lui fit don de deux mille livres (P. Bauyn, *Mém. du voyage* f. 354 v°).

dont les relations avec l'Orient étaient de premier ordre. Il habitait Bruges et avait à Paris une des plus somptueuses résidences de la ville. Maître d'hôtel, puis conseiller du duc de Bourgogne (vers 1397), il avait été mêlé aux plus grandes opérations financières de cette époque, et avait prêté à Philippe le Hardi, à différentes reprises, des sommes importantes. Il répondit sans hésiter qu'il fallait s'adresser aux marchands génois et vénitiens de l'Archipel qui, par leurs rapports commerciaux avec les Turcs, pouvaient garantir à Bajazet le paiement de la rançon; lui-même écrivit dans ce sens à un de ses correspondants, Barthélemy Pellegrino, marchand génois à Chios, devenu, par le commerce de l'alun et du mastic, le plus riche négociant du Levant. Celui-ci entretenait des rapports constants avec l'Asie Mineure et était personnellement connu du sultan. Quoique Pellegrino n'ait pas pris une part directe et personnelle au rachat des Chrétiens, nous savons qu'il leur prodigua ses bons offices, et que son intervention ne fut pas sans effet sur les dispositions favorables de Bajazet<sup>1</sup>.

Froissart place sur la même ligne que la médiation de Pellegrino celle du roi de Chypre, Jacques I. Ce prince, dit-il, envoya au sultan « une nef en or fin » valant vingt mille ducats, pour le bien disposer et pour « avoir entrée d'amour et de « seure cognoissance devers lui » ; s'autorisant des bonnes relations qui existaient entre eux, il fit les plus grands efforts pour faciliter la délivrance des captifs. On comprend fort bien les motifs auxquels pouvait obéir le roi en s'entremettant dans cette affaire. Les Génois parlaient en maîtres à Chypre, et il fallait les ménager. Obtenir la liberté des prisonniers français, c'était être agréable à Gênes qui venait de se donner à la France. C'était également renouer d'amicales relations avec une cour étrangère, qui témoignait peu de sympathies aux rois d'un pays sur lequel un prince de sang français avait élevé des prétentions<sup>2</sup>. Il importe, cependant,

1. Froissart, éd. Kervyn, xv, 437; xvi, 29-30 et xxiii, p. 5-7; — Hopf, *Hist. des Giustiniani*, trad. dans *Giorn. Ligustico*, anno vii-viii, p. 471; — Belgrano, *Arch. stor. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, iii, partie I, p. 121; — Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 263; — Froissart, éd. Kervyn, xvi, 37-8.

2. Louis II de Bourbon, oncle de Charles VI, était neveu de Marie de

de n'accueillir le récit de Froissart que sous certaines réserves. Jacques I, tenu pour ainsi dire en tutelle par les étrangers auxquels il devait sa couronne, avait-il bien auprès du sultan une influence à laquelle on pût avoir intérêt à recourir, et le rôle que lui assigne le chroniqueur n'est-il pas plus important qu'il ne fut réellement? La seule chose que nous sachions avec certitude, c'est qu'en 1397 (24 juin), le roi de Chypre prêta au comte de Nevers une somme de quinze mille florins d'or. C'était beaucoup pour un prince dont le trésor était presque vide; la protection génoise avait ruiné les finances chypriotes, et l'Ermitte de la Faye, chargé des réclamations pécuniaires du duc de Bourbon, avait, l'année précédente, rencontré, auprès de la cour de Chypre, les plus grandes difficultés à mener à bien la mission qui lui avait été confiée<sup>1</sup>.

La captivité des princes français touchait de trop près aux intérêts des Chrétiens en Orient, les conséquences du désastre étaient trop menaçantes, pour que le sort des prisonniers ne rencontrât pas parmi eux une sympathie générale, et un réel désir d'obtenir leur délivrance. L'opinion publique s'intéressait à leur sort et, de tous côtés, cherchait à fléchir le sultan en leur faveur. Au mois de juin 1397, les négociateurs tombèrent d'accord; la rançon fut fixée à deux cent mille florins; sur cette somme vingt-huit mille florins furent payés comptant. Jean de Nevers les avait empruntés à Jean de Lusignan, seigneur de Beyrouth, neveu du roi de Chypre, à Brancaléon Grille et à Nicolas Matharas, bourgeois de Péra<sup>2</sup>. Le surplus, cent soixante-douze mille florins, fut stipulé payable dans le délai de huit mois. Bajazet acceptait la signature de François Gattilusio pour cent dix mille florins, et celle de Nicolas, seigneur d'Ænos, pour quarante mille florins. Le reste de la somme était promis par Gaspard de 'Pagani, négociant génois de Péra, et par Nicolas Paterio,

Bourbon, impératrice de Constantinople, et son héritier. Il se croyait des droits au trône de Nicosie, par suite d'un testament fait, disait-on, en sa faveur par Hugues de Lusignan, fils de l'impératrice (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 144, note 2).

1. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 31-5. — V. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 407, 423, 426 et 445. — Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 98, f. 720-1.

2. P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 356 v°.

podestat de Foglia Nuova, qui s'engageaient chacun pour onze mille florins<sup>1</sup>. En évaluant le ducat à 12 francs, c'était donc une somme de plus de deux millions qu'avait exigée Bajazet.

De leur côté, les prisonniers garantissaient aux Gattiluso, à Gaspard de' Pagani et à Nicolas Paterio, par acte du 24 juin 1397, passé à Mikalidsch<sup>2</sup>, le remboursement de la rançon dans un bref délai. Jean de Nevers, Henri de Bar et Jacques de Bourbon, qui agissaient au nom de leurs compagnons, prenaient l'engagement de séjourner à Venise tant qu'ils ne se seraient pas acquittés de leur dette. C'est là, en effet, qu'ils devaient trouver l'argent rassemblé en France pour leur rachat. Afin de donner plus de force à cet acte, le maréchal Boucicaut, Vergy, Leuwerghem et Châteaumorand, ainsi que Colard des Armoises<sup>3</sup>, envoyé du duc de Bar, l'avaient ratifié et s'étaient obligés solidairement à en assurer le plein effet.

Les prisonniers étaient libres, après neuf mois d'une captivité dont ils avaient eu grand'peine à supporter les souffrances. Bien que traités avec une bienveillance relative, ils s'étaient difficilement pliés aux privations qu'on leur impo-

1. Arch. du Nord, B. 1271. Ed. Kervyn de Lettenhove dans Froissart, xvi, 261-3. — François Gattiluso, seigneur de Lesbos, était représenté par Anceau Spinola, et Nicolas Gattiluso, seigneur d'Énos, par Nicolas Grisle. (Cf. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 263.) Les Paterio étaient Génois; les fils de Nicolas (mort avant 1416), Jean, Georges, Thomas et Lanfranc, dont on a des actes à Gènes (1416-1421), ainsi que Bernard, frère de Nicolas, étaient bourgeois de Chios. Il faut donc rejeter l'hypothèse, émise par M. Kervyn de Lettenhove (Froissart, xvi, 263), d'une parenté avec les familles françaises du nom de Pasté. Si Nicolas Paterio est désigné dans un compte d'Oudot Douay sous la forme *Nicolas Pasté, apostat*, il est facile de voir que l'erreur provient du scribe, qui a traduit, sans la comprendre, la forme italienne *Nicolo Paterio podesta...* — Bernard Paterio avança au comte de Nevers cinq mille ducats à Trévisé, le 13 janvier 1398, n. st.. (Arch. du Nord, B. 1871, n° 2. — V. Pièces justificatives, n° IX; — Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 100, f. 693; — Froissart, éd. Kervyn, xvi, 41.)

2. A deux journées de Brousse, à l'est du lac Ulubad (*Leopadium*).

3. La famille à laquelle appartenait Colard des Armoises, originaire de Champagne, s'établit en Barrois au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Le personnage dont il est ici question était le troisième fils de Colard I des Armoises et de Marie de Chambley (D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, v, clvij-clx; — H. Vincent, *La Maison des Armoises*, Paris, 1877, passim).

sait, et auxquelles leur genre de vie antérieure ne les avait pas habitués. Loin des leurs, en pays étranger et infidèle, dans l'incertitude constante du sort qui leur était réservé, craignant qu'un caprice changeât les dispositions de Bajazet et les envoyât au supplice, ils avaient plus souffert de cette anxiété de tous les instants que des rigueurs proprement dites de leur prison. Plusieurs même d'entre eux étaient tombés malades et avaient succombé. Le sire de Coucy, le premier, affaibli par l'âge, épuisé par les mauvais traitements, mourut à Brousse le 18 février 1397<sup>1</sup>. Robert d'Esne, que le duc d'Orléans avait envoyé pour négocier la délivrance d'Henri de Bar et d'Enguerrand de Coucy, apprit en chemin la triste nouvelle; le cœur du dernier des Coucy, rapporté en France par Jacques Wilay, châtelain de Saint-Gobain, fut inhumé en grande pompe au monastère des Célestins de Villeneuve, près de Nogent, que le défunt avait fondé<sup>2</sup>. C'était un chevalier :

- « ... appers et joli,  
 « Saige, puissant, de grant largesse plain,  
 « Beau chevalier, bien travaillant aussi,  
 « Sanz nul repos... »

Avec lui s'éteignait la vaillante race des barons de Coucy, et le poète, à la nouvelle de ce trépas, avait raison de s'écrier :

- « O saint Lambert, le Chasteler, Coucy,  
 « La Fère, Oysy, Gercie, saint Gombain,  
 « Marle, plourez et le chastel d'Acy,  
 « Le bon seigneur qui vous tient en sa main  
 « Et qui si bien servy son souverain... »<sup>3</sup>

Peu de temps après, Guy de la Trémoille succombait.

1. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 30. L'épithaphe de Coucy est donnée par Zurlauben (*Mém. de l'Ac. des Inscr.*, xxv, 186). — Son testament, du 16 février 1397, est imprimé dans A. du Chesne, *Hist. général. des maisons de Guines...*, p. 419).

2. Froissart, éd. Kervyn, xv, 357 et 437; xvi, 30; — *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, xxiv (1882), p. 46, d'après l'invent. des Archives Joursanvault, 1, p. 11. — Robert d'Esne, seigneur de Beauvoir, était un chevalier du Cambrésis; il avait épousé la dame de Bethencourt; la famille d'Esne s'était signalée à la première croisade.

3. Eustache des Champs (*Œuvres inéd.*, éd. Tarbé, 1, 174-5) a consacré à Enguerrand VII une ballade dans laquelle il exhale la profonde douleur que causa la mort « d'Enguerrant le baron ».

également (avril 1397) à Rhodes, comme nous l'avons vu plus haut<sup>1</sup>. En juin c'était le tour du connétable d'Eu ; la maladie, le climat et la nourriture l'avaient tellement éprouvé qu'il mourut à Mikalidsch, quelques jours avant la mise en liberté des captifs (13 juin 1397). Ses restes furent inhumés dans le couvent de Saint-François à Galata, et rapportés plus tard à Eu où ils furent ensevelis dans l'église Saint-Léonard ; une grille de fer, allusion à la captivité du prince, entourra le monument, et le connétable fut représenté sans gant et sans casque<sup>2</sup>.

Châteaumorand, Vergy et Leuwerghem, leur mission accomplie, avaient hâte de rentrer en Europe ; aussi, à peine l'accord fut-il conclu que, prenant congé de Bajazet, ils regagnèrent Brousse et prirent passage sur le premier bâtiment en partance pour Lesbos. C'était, au dire de Froissart, « une galère passagière, non pas trop grande ». Avec eux s'embarquèrent Jacques de Courtiambles, un des prisonniers délivrés, Jean Picquet et Jean de Neuville, deux des écuyers que les princes français avaient envoyés, en décembre 1396, s'enquérir du sort des chevaliers français<sup>3</sup>. Le

1. Voir plus haut, p. 307.

2. Le tombeau en marbre du connétable existait encore en 1747 dans le couvent de Saint-François à Galata devant le maître autel, avec l'inscription suivante en lettres gothiques : « † Sepulchrum magnifici domini Philippi de Artoes, comitis de Eu et conestabularii Franciæ, qui obiit in Micalici mcccxxxvii (sic), die xv junii, in quo est carne sua. Anima ejus requiescat in pace ». — Le corps de Philippe d'Artois reposait à Galata au moment du voyage de Clavijo (1403). Il faut donc rejeter le témoignage de Froissart (éd. Kervyn, xvi, 40), qui veut qu'il ait été rapporté à Eu, à moins que la translation ne soit postérieure à 1403, ou bien encore qu'une partie des restes ait été enterrée à Galata et l'autre ramenée en France.

Quant au lieu de la mort du connétable, Froissart le place à Haute Loge en Grèce. Il faut le chercher près de Mikalidsch, lieu d'internement des prisonniers, c'est-à-dire en Asie Mineure, près de Brousse. Les identifications proposées par M. Kervyn de Lettenhove (*Altologie*, ville bâtie sur les ruines d'Ephèse) et par M. Bruun (*Kirk-Kilissi*, entre Constantinople et Andrinople), et cette dernière surtout, ne doivent être acceptées qu'avec réserve. (Cf. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 40 et 256 ; — *Constantinople au commencement du xv<sup>e</sup> siècle*, par le professeur Bruun, dans les Mémoires de l'Académie d'Odessa.)

3. Voir plus haut, p. 290. Jean de Neuville alla jusqu'en Bulgarie ; les frais de ce voyage lui furent payés, le 4 novembre 1397, par le

temps, d'abord beau, devint si mauvais pendant la traversée que Leuwerghem, dont la santé était probablement déjà ébranlée, tomba malade et mourut avant d'atteindre Lesbos. Châteaumorand et Vergy, avec leurs compagnons, continuant leur voyage sur un vaisseau de commerce vénitien, touchèrent à Rhodes et débarquèrent à Venise, annonçant partout l'heureuse nouvelle de la délivrance<sup>1</sup>. Il est difficile de préciser la date de l'arrivée à Venise des plénipotentiaires français. Elle eut très probablement lieu vers la fin du mois de juillet, puisque le 31 octobre la république de Saint Marc recevait des lettres de Charles VI et du duc de Bourgogne, datées des 15 et 19 septembre, la remerciant de leur avoir annoncé la mise en liberté des prisonniers. En tous cas, dès le commencement de septembre, les plénipotentiaires étaient rentrés en France<sup>2</sup>.

Les chevaliers, après quelques jours de repos, suivirent la route prise par Châteaumorand et Vergy ; leur première étape fut Lesbos. Gattilusio leur avait rendu trop de services et pouvait leur en rendre assez d'autres encore pour qu'ils eussent le désir de s'arrêter quelque temps auprès de

duc de Bourgogne (Arch. de la Côte d'or, B. 11876, lay. 143, liasse 1, cote 1805).

1. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 41-2. — Le patron du bâtiment vénitien qui ramena Châteaumorand et sa suite à Venise s'appelait François Martin. Il reçut, le 23 janvier 1398, à Trévise, deux mille quatre cent cinquante ducats d'or pour le prix du passage (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876, liasse 6, 193).

2. 15 et 19 septembre 1397. (Arch. de Venise, *Comm.*, III, n° 67 et 68, p. 247). — 10 septembre 1397. La ville de Dijon défraie Jacques de Courtiambles revenu de Hongrie (Arch. municip. de Dijon, *Reg.* T, 1). — 21 octobre 1397. Don au même Courtiambles revenu de Hongrie (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876). — La nouvelle de la libération des prisonniers arriva le 28 août 1397 à Paris, apportée par maître Siméon de Serres, gentilhomme de la suite de Vergy (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 355 v°). Les plénipotentiaires durent suivre de près Siméon de Serres. Avec Courtiambles vint en France un fils naturel de François Gattilusio, nommé Georges ; il était chargé de donner au duc de Bourgogne des nouvelles de Jean de Nevers ; il fut reçu par Philippe le Hardi avec magnificence et comblé de présents pour lui et pour sa famille (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 357 v°-9). — Vergy ne rentra à Lille que vers le 10 février 1398. Il est probable qu'à son retour en France il fut chargé de diverses missions jusqu'à cette date (Arch. de la Côte d'Or, B. 1411, f. 89).



lui. Ils séjournèrent à Mitylène plus d'un mois (5 juillet-15 août 1397), occupés non seulement des moyens d'acquitter la rançon due au sultan, mais de négociations d'un tout autre caractère, dont il sera parlé dans la suite de ce récit. Pendant ce temps, le grand-maître de l'Hôpital armait à Rhodes deux galères qui, sous la conduite de Pierre de Bauffremont<sup>1</sup>, venaient se mettre à la disposition du comte de Nevers pour le conduire à Rhodes. Après un repos de quatre jours, destiné au ravitaillement des navires, Jean de Bourgogne et ses compagnons firent voile vers Rhodes<sup>2</sup>. A leur arrivée, ils furent accueillis « doucement et lyement ». C'était à qui, parmi

1. Froissart commet ici une double erreur, en donnant à Bauffremont le prénom de Jacques et la qualification de maréchal de l'ordre. Le maréchal était alors Pierre de Culant, et nous ne connaissons aucun membre de la famille de Bauffremont ayant à cette époque porté le prénom de Jacques. Pierre de Bauffremont, précepteur de Lorraine en 1381 (10 octobre), de Metz en 1391 (6 septembre), et plus tard de Beaune (avant 1399), était un des personnages les plus considérables de l'ordre de Saint Jean. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, il résida presque constamment à Rhodes, et sa venue à Mitylène n'est nullement invraisemblable. Il fut nommé grand-hospitalier à une date qu'on ne saurait préciser exactement (vers 1400). En 1401 (14 septembre), on lui concéda la baillie de Flandre. En 1402, avec Elie de Fossat et Dominique d'Allemagne, il représenta le grand-maître en Grèce, en Achaïe et Romanie. On sait que des intérêts d'une importance capitale pour les Hospitaliers étaient en jeu dans la péninsule turco-hellénique; le choix de Pierre de Bauffremont montre en quelle estime il était tenu par l'ordre. En 1416 il devint, par la mort de Renaud de Giresme, grand-prieur de France avec les préceptories de Choisy, Hautavesnes et Loyson. Les généalogies de la famille de Bauffremont mentionnent deux chevaliers de Saint Jean portant le prénom de Pierre. Pierre de Bauffremont le jeune fut admis dans l'ordre, le 4 mai 1416, au grand-prieuré de France, par Pierre de Bauffremont, son frère. Il y a lieu de n'accepter qu'avec réserves les renseignements assez confus que renferment sur ces deux personnages les généalogies des Bauffremont. (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, vi, 66 v<sup>o</sup>; x, 107 v<sup>o</sup>; xv, 20; xvi, 11 v<sup>o</sup>; xvii, 162-3; xxv, 15-16; — de Courcelles, *Hist. des Pairs de France*, vi, 13 et suiv.).

2. Arch. de la Côte d'Or, B. 11936; — Arch. du Nord, B. 1271 (lettre du 5 juillet); — Froissart, éd. Kervyn, xvi, 48-50. — Les galères de Rhodes durent arriver avant le 10 août à Lesbos. Nous avons, à cette date, une reconnaissance, par le comte de Nevers, de la vaiselle engagée par Dominique d'Allemagne, commandeur de Rhodes; elle dut être rédigée sur les renseignements apportés par les galères de l'ordre.

les Hospitaliers, dit Froissart, leur offrirait ses services, chercherait à leur rendre agréable le séjour dans l'île, leur prêterait « finance d'or et d'argent, pour payer et faire leurs « menus frais, laquelle chose sembla au comte de Nevers et « aux autres un grant membre de courtoisie ». Les chevaliers, auxquels l'air sain et tempéré de Rhodes était salutaire, en présence du bon accueil qui leur était fait, y attendirent sans regret le passage des galères vénitiennes retournant à Venise, sur lesquelles ils prirent passage <sup>1</sup>.

La route ordinaire des navires vénitiens venant de Rhodes nous est connue. Ils touchaient à Modon, possession vénitienne à l'extrémité sud-ouest de la Morée près de l'île de Sapienza (non loin de la ville de Navarin), puis relâchaient aux différentes îles de la mer Ionienne et aux principaux ports des côtes de Dalmatie et d'Illyrie. Froissart, qui indique cet itinéraire, a interverti sans cesse l'ordre des stations auxquelles s'arrêtèrent Jean de Nevers et ses compagnons ; en quittant Modon, ils gagnèrent les îles de Gavre (*Cabrera*, près de Sapienza?) et de Zante, le port de Clarence sur la côte de Morée, à l'entrée du golfe de Patras, les îles de Céphalonie et de Corfou, Raguse et Parenzo <sup>2</sup>.

Il semble nécessaire d'ajouter à l'itinéraire du comte de Nevers une escale que n'a pas mentionnée Froissart, c'est Capo d'Istria (*Justinopolis*) ; nous avons la mention positive de la présence du comte et de Jacques de Bourbon dans cette ville, le 8 octobre 1397, date à laquelle ils contractèrent un emprunt de quinze mille ducats auprès du doge, Antoine Venier. De là ils atteignirent Venise, où ils s'étaient engagés à séjourner tant qu'ils ne seraient pas libérés envers leurs répondeurs <sup>3</sup>.

1. Froissart, xvi, 51-2. Le duc de Bourgogne sut, le 5 janv. 1398, à Arras, par Jean de Hangest, son chambellan, l'arrivée des prisonniers à Rhodes (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 359).

2. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 52-6. — Il donne des détails sur le séjour des Français dans ces divers endroits, et notamment à Céphalonie ; l'exactitude de ces renseignements mérite d'être contrôlée au même titre que l'ordre dans lequel sont présentées au lecteur les étapes successives du voyage.

3. Arch. de Venise, *Commem.*, III, n° 70, p. 247 ; — Arch. de la Côte d'Or, B. 11876 ; — Marino Sanuto, *Vite de'duchi* (Muratori, xxii, 782). Venise avait décidé de dépenser cinq cents ducats pour recevoir dignement le comte de Nevers (25 sept. 1397).

Il fallut quatre mois pour obtenir ce résultat. Dino Rapondi était parti de Paris pour l'Italie le 15 novembre; arrivé à Venise, il s'entremet avec la plus grande activité en cette affaire. Sigismond, roi de Hongrie, offrait bien au comte de Nevers une somme de cent mille ducats, mais sans pouvoir la réaliser; d'autre part, la république de Saint Marc était tenue d'une rente annuelle envers Sigismond. Rapondi, après avoir obtenu l'engagement de la rente à son profit, avança les fonds<sup>1</sup>. Pendant toutes ces négociations, fidèles à la parole donnée, les seigneurs français étaient restés à Venise. Une épidémie, dont nous ignorons la nature, y régnait alors. Elle offrit même un caractère assez redoutable pour les obliger à quitter la ville et à se réfugier à Trévise (23 novembre 1397)<sup>2</sup>. A peine y étaient-ils arrivés qu'Henri de Bar succombait, emporté par le fléau dont il avait pris le germe à Venise (novembre 1397). Comme son beau-frère, le sire de Coucy, il ne devait pas revoir la France<sup>3</sup>. Vers la fin de janvier 1398, le comte de Nevers recevait de la seigneurie l'autorisation de quitter le territoire de Venise avec ses compagnons; il n'avait jamais séparé leur sort du sien et, en toutes circonstances, avait toujours agi seul en leur nom, prenant à sa charge leur rançon comme la sienne. Pleinement libres, les chevaliers français quittèrent Trévise sans retard, le 23 janvier; le surlendemain ils passaient à Capo di Ponte, dont la jeunesse, conduite par le podestat, leur faisait une réception solennelle<sup>4</sup>; de là ils gagnèrent directement la Bourgogne par le Tyrol et la Suisse. La nouvelle de leur retour s'était rapide-

1. Nous reviendrons sur ces faits en détail dans le chapitre suivant.

2. V. Pièces justificatives, n° XXIII. Pendant que les prisonniers séjournaient à Trévise, le comte de Nevers habita Courglano, aux environs de cette ville; le 11 décembre il retourna à Trévise.

3. Arch. de la Côte d'Or, B. 1514, f. 170; — Froissart, éd. Kervyn, xxiii, 6 (d'après le compte de Josset de Halle), et xvi, 60; — *Livre des faits*, partie I, ch. xxvii, p. 600. — Les archives de Joursanvault contenaient un compte relatif aux obsèques d'Henri de Bar, daté du 10 novembre 1397 (Invent. des Archives Joursanvault, I, p. 11, n° 73).

4. 21 janvier 1398. Lettre de remerciement du comte de Nevers aux Vénitiens (Arch. de Venise, *Commém.*, III, n° 80, p. 250). — *Chronique de Bellune* de Clément Miari dans l'*Arch. Veneto*, II, 12-3. — Nous avons l'itinéraire exact du retour des prisonniers. Voir Pièces justificatives, n° XXIII.

ment propagée; ce fut une allégresse universelle parmi les sujets de Philippe le Hardi. Partout les prisonniers reçurent un accueil enthousiaste; partout on fêta la rentrée de Jean dans les états de son père comme un événement presque inespéré, et tous rivalisèrent pour prouver leur attachement et leur fidélité à leur seigneur.

Le comte de Nevers fit son entrée à Dijon le 23 février 1398 venant de Franche Comté. Il était accompagné du comte de la Marche, des sires de Vienne, de Pagny, de Châlon, de la Trémoille et du maréchal Boucicaut; un nombreux cortège s'était joint à eux pour honorer le retour de ceux qu'on avait longtemps désespéré de revoir. Les acclamations éclatèrent de toutes parts à l'arrivée du comte; la municipalité lui présenta, aux portes de la ville, un cadeau d'argenterie; elle avait envoyé une députation au-devant de lui jusqu'à Gray; lui-même, en souvenir de la captivité qu'il avait subie, se rendit à la prison, et en jeta « hors, de sa propre main », tous ceux qui s'y trouvaient. Le lendemain, pour remercier le ciel de son heureuse délivrance, il passait à Brazey, se rendant à Notre-Dame du Mont Roland, pèlerinage pour lequel la maison de Bourgogne professait une dévotion particulière<sup>1</sup>.

Après un service solennel, célébré à Dijon en l'honneur des croisés morts à l'ennemi<sup>2</sup>, le comte se mit en route pour rejoindre son père à Gand; mais à Fouchères, village entre Bar-sur-Seine et Troyes, il reçut l'ordre, apporté par Vergy, d'aller d'abord saluer le roi. Pour obéir à son père, il gagna Paris (10 mars 1398) où était la cour. Charles VI, voulant lui témoigner le plaisir qu'il éprouvait à le revoir, lui fit

1. 15 février 1398. Délibération sur les présents que la ville de Dijon fera au comte de Nevers; on ira au devant de lui jusqu'à Gray (Arch. municip. de Dijon, *Reg. T.*, 1). — 23 février. Entrée à Dijon (J. Garnier, *Les deux premiers hôtels de ville de Dijon*, dans *Mémoires de la Comm. des antiquités du départ. de la Côte d'Or*, IX, p. 22). — 24 février. Passage à Brazey (Arch. de la Côte d'Or, B. 3456, f. 23), aujourd'hui Brazey en Plaine (Côte d'Or, arr. de Beaune, cant. Saint Jean de Losne, à quatre lieues et demie de Dijon). — Notre Dame du Mont Roland est située près de Dole (Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort, com. de Jouhe).

2. Arch. de la Côte d'Or, B. 11876. Cette cérémonie eut lieu avant le 3 mars. Ce jour-là, le comte coucha à Chanceaux, en route pour Paris (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 361 v°).

don de vingt mille livres. Le retour du fils du duc de Bourgogne fut le signal d'une telle explosion d'enthousiasme et de joie, que toutes les villes des états de Philippe le Hardi se disputèrent l'honneur de recevoir Jean de Nevers. Il fallut qu'il quittât Paris, quatre jours après son arrivée, pour se montrer à ses futurs sujets; ce fut une suite non interrompue de fêtes et de réjouissances. Trois échevins de Lille étaient venus jusqu'à Louvres<sup>1</sup> au devant de lui; ils l'accompagnèrent jusqu'à Arras, où il arriva le 16 mars 1398; la duchesse, sa mère, l'y attendait. Le 19 au soir il entra à Lille, précédé de trois ménestrels et d'un trompette jouant devant lui de leurs instruments. Là, comme à Dijon, il reçut des présents d'argenterie, de poisson et de vin; le 22 mars, il était à Gand, y rencontrait le duc de Bourgogne, son père, et allait solennellement faire son offrande à l'abbaye de Saint-Pierre. Le 29 mars, il était à Anvers; le lendemain, accompagné de Philippe le Hardi, il se rendit à Bruges avec une escorte de cinq cents cavaliers; la ville avait exigé, pour anticiper le paiement d'un terme du subside auquel elle avait été taxée, la visite de Jean de Nevers; là encore il fut accueilli magnifiquement, et comblé de riches cadeaux. Ypres, Termonde le reçurent successivement; le 25 avril, à Tournay, le clergé vint processionnellement à sa rencontre; le lendemain, à Grammont, il était salué par Guillaume d'Ostrevant, son beau-frère<sup>2</sup>. Si la défaite avait été lamentable, le retour était triomphal.

1. Seine et Oise, ar. Pontoise, cant. Luzarches.

2. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 273-4; — *Inventaire des Arch. de Bruges*, III, 396-7; — Bibl. nat., coll. de Bourgogne, vol. 104 (compte de J. d'Espoulettes, du 1 février 1398 au 1 février 1399, n. s.); — Arch. de la Côte d'Or, B. 1511 bis (compte de Guyot de Braye); — H. Vandembroeck, *Extraits analytiques des anciens registres des consaulx de la ville de Tournay*, 1861, 2 vol. in-8°. — Le corps de ville de Tournay s'était flatté qu'il y aurait grâce plénière à l'occasion de l'entrée du comte; il n'en fut rien. — Grammont est une petite ville du Brabant, à environ huit lieues au nord-ouest de Tournay. — Le comte d'Ostrevant était fils du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, etc.; il avait épousé, en secondes noces, Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean de Nevers.

## CHAPITRE IX.

### PAIEMENT DE LA RANÇON.

Il ne suffisait pas que Jean de Nevers fût libre et rentrât dans les états de son père, il fallait aviser aux moyens d'acquitter les engagements qu'il avait souscrits lui-même ou qui avaient été souscrits en son nom. La rançon qu'il avait consentie était considérable ; avec un élan de générosité chevaleresque, Jean avait pris à sa charge non seulement son propre rachat, mais encore celui de ses compagnons, et Philippe le Hardi se trouvait assez embarrassé pour faire honneur à la parole de son fils. La prodigalité et le faste étaient une tradition de la maison de Bourgogne ; le duc, qui n'avait jamais voulu la faire mentir, avait ainsi mis ses finances dans un assez piteux état ; lui et la duchesse, sa femme, pour que leur fils tint un rang digne de sa naissance, avaient envoyé à Venise un grand nombre d'officiers de leur maison, une vaisselle d'or et d'argent, un nombreux équipage, en un mot tout ce qui devait lui assurer, pour traverser l'Italie, un train magnifique ; fallait-il qu'il rentrât en France comme un fugitif ? Le luxe déployé au moment où de lourds sacrifices s'imposaient, le voyage triomphal de Jean, au retour de sa captivité dans les états paternels, n'étaient pas de nature à faciliter l'exécution des conditions pécuniaires de la rançon, et avaient achevé de déranger les finances, déjà si mal en ordre, de Philippe le Hardi <sup>1</sup>.

1. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 56-7 ; — Barante, I, 351-2. — Pendant son séjour à Trévise, le comte de Nevers distribua de riches étrennes à son entourage, selon la coutume de la cour de Bourgogne (1 janvier 1398). Le comte de la Marche donna à Jean de Nevers, à l'occasion de

Jean avait pu quitter le territoire vénitien, grâce à l'intervention de Dino Raponi, dont la signature avait été acceptée pour dégager la parole du comte de Nevers ; nous savons que le roi de Hongrie, malgré son désir de contribuer au rachat des prisonniers, avait vu sa bonne volonté paralysée par l'état de ses finances ; ne pouvant donner d'argent comptant, il s'avisait qu'il avait sur Venise une rente annuelle de sept mille ducats, et envoya au doge, dans le but de la vendre, une ambassade, composée d'un évêque et de plusieurs chevaliers<sup>1</sup>. Les propositions de Sigismond furent froidement accueillies par la république ; elle répondit insolemment que s'il s'agissait d'acheter le royaume de Hongrie, l'affaire pourrait être examinée, mais qu'une rente de sept mille ducats était trop minime pour mériter l'ouverture de négociations. Battus de ce côté, les représentants du roi cherchèrent à engager la rente, et furent assez heureux pour y parvenir. Dino Raponi accepta pour cent mille ducats la créance de Sigismond sur Venise, et versa cette somme au comte de Nevers, promettant, dès que Sigismond la rembourserait, de lui rétrocéder la rente. C'était, en somme, Sigismond qui donnait cent mille ducats au comte de Nevers. Dino Raponi n'était qu'un intermédiaire ; la rente était en réalité, sinon officiellement, engagée au duc de Bourgogne<sup>2</sup>. Les revendications directes que ce dernier exerça dans la suite auprès des Vénitiens, et dont nous parlerons plus bas, ne laissent aucun doute à cet égard.

Il n'était pas facile au duc de Bourgogne de faire face au paiement de la rançon. Il ne s'agissait pas seulement de

la fête de Noël (1397), une robe de satin figuré, doublée de martre (Extraits du comte d'Odart Douay, f. 15 et 20, dans *Bibl. nat.*, coll. de Bourg., vol. 100, f. 675 et 697).

1. Cette rente était payée à la couronne de Hongrie en vertu d'un article du traité de Turin (8 août 1381). Ce traité est analysé dans Romanin (*Stor. docum. di Venezia*, III, 295-8) d'après les archives de Venise. — L'évêque dont parle Froissart, (éd. Kervyn, xvi, 61), est probablement Nicolas de Kanysa, archevêque de Gran, qui fut souvent chargé de missions analogues. V. plus haut, p. 230.

2. Voir Pièces justificatives, n° XI. — Raponi fut généreusement récompensé de ses bons offices : en 1397 (21 septembre, à Beauté sur Marne) le duc lui assignait trois mille francs ; l'année suivante (août 1398), il recevait quatre mille écus (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876 et B. 1514, f. 170).

deux cent mille ducats, chiffré exigé par Bajazet ; les frais d'ambassades en Orient, le retour des captifs en Europe, l'argent dont ils avaient besoin pour soutenir leur rang, les frais de change et mille autres dépenses avaient absorbé une somme au moins égale. C'étaient donc environ quatre cent mille ducats à trouver à bref délai <sup>1</sup>.

Bajazet avait reçu, avant la libération des prisonniers, soixante-quinze mille ducats ; la plus grande partie de cette somme (vingt-neuf mille deux cent soixante et un ducats, huit juillas), avait été fournie par les chevaliers de Rhodes, qui, outre de l'argent comptant, avaient engagé dans ce but leur argenterie, leur vaisselle personnelle et celle de l'ordre. Le roi de Chypre avait prêté quinze mille florins ; le reste provenait d'avances faites par les négociants de Péra et de l'Archipel <sup>2</sup>.

Pour acquitter le second terme du paiement, Dino Rapondi avait avancé, au nom du roi de Hongrie, cent mille ducats ; les trente mille ducats empruntés par les prisonniers, moitié au doge de Venise à Capo d'Istria <sup>3</sup>, moitié à frère Dominique d'Allemagne, de l'ordre de l'Hôpital <sup>4</sup>, pendant

1. Nous avons la preuve de ce que nous avançons dans le compte que produisit Anceau Spinola, représentant des Gattilusio. Pour soixante-quinze mille ducats versés au sultan par eux, il réclama au duc de Bourgogne cent huit mille cinq cents ducats. On voit par cette somme que notre évaluation n'est pas exagérée. — V. Pièces justificatives, n° x.

2. L'engagement avait été fait à Calayne (*sic*) de Fiesque à Mitylène le 10 août 1397. V. Pièces justificatives, n° xiv. Les quinze mille florins d'or, prêtés par le roi de Chypre (Mikalidsch, 24 juin 1397), devaient être remboursés à première réquisition dans le délai d'un mois (Bibl. nat., coll. de Bourg., vol. 98, f. 720-1). Voir, pour les autres sommes prêtées, Pièces justificatives, n° xxiii.

3. 8 oct. 1397, Capo d'Istria. Prêt de quinze mille ducats par le doge à Jean de Nevers et à Jacques de Bourbon. — 20 janv. 1398 (n. st.), Trévise. Renouvellement de cet engagement (Arch. de Venise, *Commém.* III, nos 70, 78-9, p. 247 et 249 ; — Arch. de la Côte d'Or, B. 11876).

4. Parmi les dignitaires de l'Hôpital, il en est peu qui aient joué un rôle plus considérable que frère Dominique d'Allemagne. Précepteur de Saint Etienne de Monopoli en 1373, au moment où un débat important s'était élevé dans l'ordre au sujet des droits et des possessions de cette commanderie et de plusieurs autres maisons d'Italie, nous le trouvons, en 1381, précepteur de Naples et de Cizano, et lieutenant du grand-maître en Italie. Son influence est déjà grande



le séjour de Jean de Nevers à Trévise, et diverses sommes prêtées par des négociants et des banquiers italiens, — en tout cinquante-trois mille ducats, — avaient servi à acquitter les dépenses des prisonniers avant leur rentrée en France, et à satisfaire aux réclamations les plus pressantes<sup>1</sup>.

La totalité de la rançon n'en restait pas moins à la charge de Philippe le Hardi. Sigismond avait, il est vrai, donné cent mille ducats, mais les événements rendirent ce don pour ainsi dire illusoire. On verra plus bas qu'en présence des difficultés soulevées par Venise pour le paiement de la rente qu'il avait engagée, Dino Rapondi ne toucha jamais les arrérages promis; par suite, Philippe le Hardi, qu'il représentait, resta tenu du capital que Sigismond, embarrassé d'argent, n'eut jamais le moyen de racheter. Il est également fort probable que l'engagement pour cinquante mille ducats, pris envers Jean de Nevers par les seigneurs hongrois captifs, et représentant leur quote-part dans la rançon (10 décembre 1397), resta lettre morte<sup>2</sup>. Seul, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, remboursa en 1403 neuf mille livres, partie de son rachat personnel<sup>3</sup>.

dans les conseils de l'Hôpital; on lui concède des terres à Rhodes, on lui donne le commandement d'une galère (1381), et en 1383 (12 mars) il est nommé à la préceptorerie de Chypre, qu'il ne garde que trois ans; à cette commanderie ont été ajoutées pour lui les responsions de Sinica et de Nogara. En 1386, à la mort de Barthélemy Assanti d'Ischia, l'île de Nisyro lui est inféodée, mais il ne la conserve que jusqu'en 1392, et la cède à Bufiglio Brancaccio de Naples, maréchal du pape, et frère d'un cardinal protecteur de l'ordre. En 1389, il avait été chargé des intérêts, très importants à cette époque, de l'Hôpital en Achaïe, avec le titre de « procurator ». Nommé commandeur d'Avignon en 1392 (9 juillet) sur l'ordre de Clément VII, sans pour cela résigner les commanderies dont il était déjà titulaire, il devint bientôt après le procureur général de l'ordre, et toute l'administration financière fut entre ses mains. De 1402 à 1404 les affaires de Grèce furent menées par lui, avec l'assistance de Pierre de Bauffremont et d'Elie de Fossat. Dès 1409, il était lieutenant du grand-maitre, et occupa cette charge jusqu'à sa mort, survenue en 1411 (entre le 4 mars et le 16 mai). — (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, vi, 113, 201-4, 225; vii, 283 et 298 v°; viii, 208 v° et 212 v°; ix, 183; x, 164 v°; xi, 131; xvi, 163; xix, 146-9 et 174 v°; xxiv, 147 v° et 58. — Bosio, *Dell'istoria della sacra...*, II, passim).

1. V. Pièces justificatives, nos xv et xxiii.

2. 1 octobre 1397. V. Pièces justificatives, no xvi.

3. 28 avril 1403. Remboursement par Jacques de Bourbon de neuf mille

Ce furent les états du duc qui supportèrent, pour ainsi dire, toute la dette. Le cas était prévu par le code féodal; la captivité, aussi bien que la première chevauchée du fils aîné du seigneur, donnait lieu à une aide extraordinaire. Elle fut levée dans toute l'étendue des domaines de Philippe le Hardi. Le duché de Bourgogne fut imposé à cinquante mille francs, le comté à trente mille livres, les pays de Flandre à cent mille nobles, et leur clergé à sept mille cent quatre-vingt-treize nobles; la châtellenie de Lille à huit mille livres, celles de Douai et d'Orchies à trois mille cinq cent trente-deux livres; le Rhételois dut payer cinq mille florins d'or, le comté de Nevers et la baronnie de Donzy dix mille francs. La part du comté de Charolais fut fixée à cinq mille francs; les sujets de Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint Pol, furent également soumis à cette aide; Besançon donna trois mille livres, les pays d'Artois seize mille trois cent cinquante-deux livres. Quelque onéreuse que fût cette nouvelle charge, elle fut votée sans murmure par les états. Malgré les sacrifices très lourds qu'ils avaient antérieurement consentis pour subvenir aux frais de l'expédition, les propositions de Philippe le Hardi furent acceptées sans débat (1397)<sup>1</sup>. Pour la Flandre trois termes de paiement avaient été institués, dont le dernier était exigible à la Chandeleur de l'année 1399; parmi les villes désireuses de donner au duc le moyen d'acquitter ses engagements au plus tôt, il s'en trouva, comme Bruges, qui devancèrent les époques fixées; d'autres, comme Douai, avaient créé des rentes pour trouver l'argent qui leur était demandé. Dans la Bourgogne proprement dite, quatre termes furent établis, de la Noël 1397 à la Saint Jean 1399<sup>2</sup>.

livres sur treize mille ducats, somme à laquelle avait été fixée sa rançon par accord avec le duc de Bourgogne en juin 1400 (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876, liasse 31, cote 132).

1. Les états de Brabant refusèrent tout subside; l'intervention personnelle de la duchesse de Brabant, sœur de Philippe le Hardi, ne put les décider; il est vrai qu'ils n'étaient pas sous le gouvernement direct du duc de Bourgogne (V. Froissart, éd. Kervyn, xvi, p. 265-8).

2. Arch. du Nord, B. 1272 et 2020; — *Invent. des arch. de Bruges*, III, 287-8, 393-4 et seq. V. Pièces justificatives, n° xvii; — Arch. de la Côte d'Or, B. 11579, 11563, 11578, 11876 passim, et 3173; — Arch. du Nord, B. 1290, 1298 et 1299, 1865 n° 2, 1866 n° 41, 1350; — *Invent. des arch. comm. de Douai*, p. 43; — *Bibl. nat., coll. de Bourg.*

Le recouvrement de l'impôt se fit régulièrement ; à peine quelques difficultés surgirent-elles de la part de ceux qui se croyaient exemptés d'y contribuer<sup>1</sup> ; c'est ainsi que les Hospitaliers, par l'organe de Guillaume de Munte, commandeur de Flandre, obtinrent, et c'était justice, de ne pas être compris dans la répartition de l'aide<sup>2</sup>.

Charles VI avait voulu contribuer, en levant une taille de cinquante-huit mille francs, à l'œuvre commune ; les autres princes, alliés à la maison de Bourgogne, le comte de Savoie, et le comte d'Ostrevant, beaux-frères de Jean de Nevers, et le duc de Bavière, père du comte d'Ostrevant, étaient restés sourds à l'appel du duc<sup>3</sup>. Malgré le don royal, les sommes versées avec tant d'empressement par les sujets de Philippe le Hardi étaient insuffisantes. Il fallut recourir à d'autres mesures. La première fut l'engagement à Castaigne de Fiesque de la vaisselle d'or du duc (19 février 1398) ; elle produisit vingt mille francs, remboursables en deux ans ; la seconde diminua ou suspendit les gages des officiers de la cour de Bourgogne ; mais ce n'étaient là que des expédients, ne servant qu'à accélérer le paiement sans éteindre la dette (1399).

vol. 104 (comptes de Jean d'Espoulettes du 5 février 1397 au 31 janvier 1398 et de Guillaume Cheuily, receveur particulier du bailliage de Dijon), et P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 354 v<sup>o</sup>-5.

1. Jeanne, veuve de Jean de Gray, sous prétexte de la noblesse de son mari, refusa d'acquitter sa quote-part (Arch. de la Côte d'Or, suppl. B. 94, 1<sup>o</sup> chambre des comptes, Reg. des délib. et arrêts, 1398-1437). — La remise faite aux Hospitaliers s'élevait à trois cents nobles (Arch. du Nord, B. 1294).

2. Guillaume de Munte apparaît comme frère de l'Hôpital dès 1381 ; en 1385 il était commandeur de Hautavesnes et d'Ivry. En 1389, Adam Boulart le remplaça dans la première de ces commanderies et lui céda en échange la préceptorerie de Flandre, chambre prieurale ; en 1390, nous le trouvons avec le titre de lieutenant du grand-prieur de France ; en 1399, avec celui d'Hospitalier. Il fut nommé capitaine de Smyrne en 1399-1400, et mourut avant le mois de septembre 1401 (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, VI, 30 ; VIII, 33 v<sup>o</sup> ; IX, 61 v<sup>o</sup> et 175 ; XV, 117 ; XVI, 11. v<sup>o</sup> ; — Mannier, *Histoire du grand-prieur de France*, Paris, 1872, p. 690).

3. 2 octobre 1397 (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876). — Les gens de parlement furent exemptés de cette taille (*Ordonn.*, VIII, 315) par lettres du 13 février 1399 (n. st.) — Bibl. nat., coll. de Bourg., vol. 104 (comptes du 25 mars 1397 au 30 avril 1398) ; — P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 355 v<sup>o</sup>.

Philippe le Hardi prit une résolution plus efficace; il fit un nouvel appel aux états de Bourgogne et de Charolais; aux premiers il demanda, pour parfaire la rançon, un nouveau subside de douze mille francs, aux seconds un impôt supplémentaire de deux mille francs (1400). Ces sommes, votées sans murmure, furent levées en deux termes à la Saint Jean et à la Toussaint de l'année 1400<sup>1</sup>.

Il ne resta plus que quelques appoints à donner; tel fut, par exemple, un paiement de dix mille francs fait à Anceau Spinola, représentant du seigneur de Mitylène, et destiné à éteindre entièrement la dette du duc envers Gattilusio.

Une pareille opération financière était trop considérable pour prendre fin d'un jour à l'autre; aussi les comptes des trésoriers du duc et les documents contemporains mentionnent-ils, pendant quelques années encore, des faits qui la concernent. Ces faits sont de plus d'une sorte; parmi les plus intéressants se placent les difficultés qui s'élevèrent entre la république de Saint Marc et la cour de Bourgogne<sup>2</sup>.

La part prise par Venise au rachat des captifs, en dehors des bons offices qu'elle n'avait cessé de leur témoigner, se réduisait à un prêt de quinze mille ducats d'or, fait par le doge à Jean de Nevers et à Jacques de Bourbon<sup>3</sup>. Rien n'était plus net qu'une pareille situation. Si, d'un côté, la république avait une créance contre le duc de Bourgogne, de l'autre, elle devait annuellement à la couronne la Hongrie, ou mieux à qui s'était substitué à elle, une rente de sept mille ducats. Réclamer le paiement de la créance, différer sous divers prétextes celui de la dette, puis offrir ou nier la compensation des deux sommes suivant que celle-ci était plus ou moins avantageuse, fut un jeu auquel se complut la diplomatie vénitienne, et dont elle usa pour ne payer que partie de ce qu'elle devait. Ne suffisait-il pas aux Vénitiens d'avoir fait échouer la croisade, en lui marchandant

1. D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, preuves clxxxiiij; — Arch. de la Côte d'Or, B. 2137, f. 2<sup>ro</sup>-3; B. 11564; B. 11530; B. 11541; B. 2317; B. 2315; — Bibl. nat., coll. de Bourg., vol. 92, f. 722.

2. Arch. de la Côte d'Or, B. 1526, f. 99. Anceau Spinola séjourna à la cour de Bourgogne de la fin de l'année 1399 jusqu'en avril 1401 (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, p. 365 v<sup>o</sup>-6).

3. V. sur ce prêt, plus haut, page 323.

l'aide qu'eux seuls pouvaient lui donner, sans tirer ensuite profit d'une situation qu'ils avaient contribué à créer? Malheureusement l'égoïsme dominait la politique vénitienne; celle-ci ne reculait devant aucun moyen dès qu'il s'agissait de ses propres intérêts; nous en avons ici une nouvelle preuve: la question de la rançon des croisés occupa pendant plus de vingt-cinq années les chancelleries de Hongrie, de Bourgogne et de Venise, et mit, une fois de plus, en lumière les agissements de la république de Saint Marc.

Les difficultés ne tardèrent pas à naître. Sigismond avait demandé que les sept mille ducats qui lui étaient dus pour 1399 fussent, en exécution du transport qu'il avait consenti, payés par Venise à Dino Rapondi ainsi qu'à Martin et à François Martin <sup>1</sup>; mais le sénat, sans tenir compte de la réclamation du roi, paya, par compensation, deux mille ducats à Thomas Mocenigo qui avait créance de pareille somme sur Sigismond. Les cinq mille autres ducats entrèrent en déduction du prêt fait au comte de Nevers. La république, cependant, n'admettait pas le principe de la compensation; elle avait exposé au duc de Bourgogne que dette et créance étaient distinctes, que la somme annuelle stipulée n'était pas à proprement parler un cens, mais une clause de la paix de Turin dont l'exécution était subordonnée à celle des autres conditions du traité <sup>2</sup>. Mais, comme elle n'avait aucun motif de contester le versement de l'annuité de sept mille ducats pour 1399, elle imputa cinq mille ducats sur les quinze mille qui lui étaient dus, et pria le duc de hâter le paiement des dix mille ducats restant à recouvrer <sup>3</sup>.

1. C'est le navire de François Martin qui ramena à Venise Châteaumorand et Vergy.

2. 24 septembre 1397. Lettre du doge au duc (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876, lay. 87, liasse 1, cote 9).

3. 15 août 1399, Gran. Lettre de Sigismond aux Vénitiens (*Commém.*, IX, n° 165, analysée dans *Monum. spect.*..., IV, 420). — 27 août 1399, Venise. Reçu de Mocenigo (*Commém.*, III, n° 163, p. 270, analysé dans *Monum. spect.*..., IV, 420). — 4 septembre 1399, Venise. Lettre du doge au duc de Bourgogne (Arch. de Venise, *Commém.*, III, n° 164, p. 270; — Arch. de la Côte d'Or, B. 11876, lay. 87, liasse 1, cote 8; — Arch. du Nord, dans un vidimus du 18 août 1455, B. 1299). — La chancellerie vénitienne, employant l'indiction de septembre, excepté dans les pièces destinées aux chancelleries étrangères, avait daté la lettre du doge de l'*ind. VII*. Le scribe, qui la transcrivit au registre des *Commemoriali*, mentionne ce

C'est qu'en réalité Philippe le Hardi considérait comme siennes les stipulations faites par Rapondi ; le roi de Hongrie, garant du paiement de la rente auprès du cessionnaire, insistait vivement auprès des Vénitiens pour obtenir qu'on soldât les termes arriérés. Pendant les premiers mois de 1403, il multiplia lettres et ambassades à la république de Venise. Celle-ci se borna à répondre qu'elle avait de justes raisons pour ne pouvoir accorder ce que demandait le roi, et Sigismond n'obtint jamais d'explications plus catégoriques. Il aurait pu, cependant, deviner la vérité ; son compétiteur au trône de Hongrie, Ladislas de Durazzo, faisait de rapides progrès, et Venise était depuis longtemps soupçonnée d'avoir pour lui de secrètes sympathies. Il n'en fallait pas plus pour que la république dédaignât de s'expliquer avec un prince dont elle croyait n'avoir rien à craindre.

Avec le duc de Bourgogne il n'en alla pas de même ; la seigneurie se hâta de se justifier auprès de lui ; elle soutint que l'inexécution des conditions de la paix de Turin par Sigismond la dégageait du paiement de la rente. Ce prince n'avait-il pas, par ce traité, renoncé à ses prétentions sur les bouches de la Dalmatie, à tout commerce maritime à exercer par ses sujets sur la côte de l'Adriatique ? Ces engagements avaient-ils été tenus, l'état de son royaume lui permettait-il même de les tenir ? Il était donc légitime de refuser une rente qui n'avait été consentie qu'en considération d'avantages que Sigismond était impuissant à assurer aux Vénitiens. La justification du sénat se terminait par une nouvelle demande à Philippe le Hardi d'acquitter les dix mille ducats dus à la république<sup>1</sup> ; Antoine Spalatino, envoyé en Aragon, était chargé, à son retour, de s'arrêter en France et d'insister sur ce point

fait en remarquant que, selon l'usage vénitien, elle eût dû porter la mention de l'indiction VIII. Cette lettre fut mise aux archives du duc de Bourgogne par Jean Couiller, le 11 décembre 1399. — V. Pièces justificatives, n° XIII. — 12 septembre 1399, Venise. Lettre de Venise à Sigismond, en réponse à la lettre du 15 août (Arch. de Venise. *Comm.*, III, n° 166, p. 270).

1. 9 janvier, 26 mars, 26 avril 1403. Négociations avec Sigismond (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, I, f. 86, 93 v°, 100 v°. Ed. *Monum. spect.*, IV, 473, 475, 477). — 21 avril 1403. Réponse de Venise au duc de Bourgogne (*Sen. Secr.*, I, f. 100). Voir Pièces justificatives, n° XVIII.

auprès du duc. La réponse de celui-ci ne se fit pas attendre : écrite le 8 août, elle parvint au sénat le 21 septembre. Elle exprimait en termes si vifs l'étonnement d'une pareille façon d'agir, elle exigeait si impérieusement satisfaction que Venise, très embarrassée, chercha à gagner du temps, et se décida, quand elle ne put plus user d'attermoiements, à envoyer en France un de ses chanceliers, Pierre de Gualfredini, pour apaiser le duc et justifier la conduite du sénat (24 octobre 1403). Une pareille ambassade était devenue indispensable depuis le jour où les Vénitiens avaient, en pleine paix, attaqué et battu à Modon une flotte génoise commandée par le maréchal Boucicaut (7 octobre 1403); il fallait, à tout prix, atténuer l'effet que la nouvelle de cette injustifiable agression ne pouvait manquer de produire de France, et les complications qu'elle menaçait d'attirer à la république. Aucune excuse nouvelle, aucun argument nouveau n'étaient mis en avant dans les instructions données à Gualfredini. Le sénat comptait sur l'habileté de son représentant pour dissiper le malentendu, et présenter les choses sous leur vrai jour, tant au duc qu'à Dino Rapondi. Philippe le Hardi, dans sa lettre, avait fait remarquer, non sans aigreur, que Jean de Nevers, pendant son séjour à Venise, eût pu trouver nombre de Vénitiens prêts à se substituer à ses droits, et laissait entrevoir qu'en ce cas la république n'eût pas soulevé les mêmes difficultés. Pierre de Gualfredini fut chargé de faire justice de cette insinuation, en déclarant que son gouvernement n'avait pas l'habitude de prendre en considération les transactions passées entre particuliers, fussent-ils citoyens de Venise. C'était là une déclaration toute gratuite; le soin avec lequel furent relevées les paroles du duc sur ce point montre assez quelle créance méritaient les protestations du plénipotentiaire vénitien. Ordre fut donné à celui-ci, s'il échouait dans sa mission, d'informer les consuls de la république à Bruges et à Gand de cet insuccès, pour mettre les négociants vénitiens de Flandre en garde contre des mesures violentes que le duc pourrait être amené à prendre contre eux par voie de représailles<sup>1</sup>.

1. 21 et 27 septembre 1403 (*Sen. Secr.*, t, f. 106; — *Sen. Misti*, XLVI, f. 104). — Voir Pièces justificatives, n° XVIII et plus bas le chapitre VI du livre V sur tout ce qui concerne cette ambassade.

Avec le roi de Hongrie, il n'y avait pas les mêmes ménagements à garder ; l'anarchie intérieure du royaume grandissait chaque jour, et l'autorité du roi, battue en brèche en Bohême comme en Dalmatie, par le parti allemand comme par le parti napolitain, devenait de plus en plus précaire ; aussi l'attitude de la république conserva-t-elle, à l'égard de Sigismond, le caractère hautain et insolent que nous avons déjà constaté. Aux réclamations réitérées du prince, à l'expression de ses craintes relatives à un partage de la Dalmatie, consenti par Venise à Ladislas, il fut simplement répondu que les événements dont ce pays avait été le théâtre légitimaient la conduite des Vénitiens, et qu'aucun accord n'avait été conclu par eux avec Ladislas. Sigismond Lereber, négociant de Bude et agent du roi, dut se contenter de cette réponse, donnée avec une mauvaise grâce évidente, et sans autres explications ( 21 juillet 1404<sup>1</sup>. Le roi de Hongrie se le tint pour dit, et si, l'année suivante, il chercha à se rapprocher de la république de Saint Marc, il ne fut plus question du paiement des ducats arriérés<sup>2</sup>.

Il était moins facile d'imposer silence aux protestations du duc de Bourgogne. La mort de Philippe le Hardi (avril 1404) n'avait en rien changé la situation ; le comte de Nevers, devenu Jean sans Peur, se montra aussi énergique que son père. Son insistance à réclamer les arrérages de la rente ne laissait pas que d'inquiéter les Vénitiens. Pierre de Gualfredini n'avait pas convaincu Philippe le Hardi ; François Contarini, envoyé en France pour une négociation diplomatique importante, fut accessoirement chargé (22 mai 1405) de reprendre la question, tant on redoutait à Venise, de la part du nouveau duc, la promulgation de mesures préjudiciables au commerce vénitien dans les Flandres. Il ne fut pas

1. 22 novembre 1403 à Gran, 2 décembre à Visegrad, 9 avril 1404, à Presbourg. Lettres de Sigismond à Venise (Arch. de Venise, *Commem.*, III, nos 270, 273 et 287, p. 293-4 et 298; éd. *Monum. spect.*..., v, 31 et 39). — 29 janvier, 2 février, 3 février, 31 juillet 1404. Délibérations du sénat (éd. *Monum. spect.*..., v, p. 32, 33, 34, 44-5). Outre Sigismond Lereber, le roi de Hongrie envoya à Venise Barthélemy Guidoli (janvier et mars 1404), Roger Cavaza, prévôt de Zagrab, et Paul de Pavie, un de ses chanceliers (V. *Monum. spect.*..., v, 56-7).

2. Voir les ambassades envoyées aux Vénitiens par Sigismond en août et octobre 1405 (*Monum. spect.*..., v, 61 et 65).



plus heureux avec le fils que son prédécesseur ne l'avait été avec le père<sup>1</sup>. Jean ne voulut rien entendre, n'admettant pas qu'on contestât la légitimité de sa demande, admettant encore moins qu'on osât dire que jamais la république n'avait traité avec lui, sinon pour un prêt de quinze mille ducats dont les deux tiers restaient encore dus ; sans se rebuter, il envoya, l'année suivante, de nouveaux ambassadeurs à Venise (1406)<sup>2</sup>.

Il n'y avait aucune raison pour qu'une solution intervînt ; de part et d'autre chacun maintenait son droit, sans céder sur aucun point. Les envoyés français étaient rentrés en France, fort mécontents de l'accueil fait à leurs réclamations, et disaient bien haut que leur duc saurait, d'une manière ou d'une autre, se payer de ce qu'on lui refusait<sup>3</sup>. Venise tremblait plus que jamais pour ses intérêts commerciaux, et chargeait son consul à Bruges d'avertir ses nationaux de l'orage qui les menaçait<sup>4</sup>. Cette préoccupation était si forte que le sénat, deux mois plus tard (6 novembre 1406), se décidait à sortir de l'incertitude en demandant catégoriquement la prorogation du sauf-conduit que les ducs de Bourgogne avaient octroyé aux galères vénitiennes, et en insistant pour qu'il fût spécifié que le différend pendant entre la cour de Bourgogne et la république n'atteindrait en rien la liberté de commerce et de navigation. Rapondi, que les Vénitiens croyaient avoir dans leurs intérêts, fut prié d'obtenir du duc ce nouveau sauf-conduit ; en même temps le consul vénitien à Bruges entama, dans le même but, des négociations directes avec les villes flamandes, notamment avec Bruges, Gand et Ypres ; on espérait ainsi, si ces dernières se prononçaient en faveur du maintien des conventions commerciales, forcer la main à Jean sans Peur, ou au moins paralyser sa résistance. Bruges accueillit

1. François Contarini et Marc Dandolo partirent à la fin d'octobre 1404 pour la France ; ils allaient réclamer la libération de marchands vénitiens arrêtés par ordre du duc de Berry à Montpellier. — Voir plus bas, liv. v, chap. VIII, le récit de cette ambassade. — Sur le fait des instructions données à Contarini pour l'affaire de la rente de sept mille ducats, voir *Monum. spect...*, v, 54-8.

2. Ces ambassadeurs étaient Jean Langrest, conseiller et maître des requêtes, et Guillaume Doré, secrétaire du duc (P. Bauyn, *Mém. du voyage*, f. 366 v°).

3. 13 septembre 1406 (Ed. *Monum. spect...*, v, 86-7).

4. 15 septembre 1406 (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, III, f. 40 v°).

avec faveur les ouvertures de Venise, et promit de faire tous ses efforts pour arriver au résultat désiré ; mais Rapondi ne put obtenir du duc qu'une prolongation insuffisante (1407)<sup>1</sup>. Deux ans se passèrent sans que la situation se modifiât ; onze annuités étaient dues, et la somme réclamée se montait, avec les intérêts, à cent mille ducats. Un nouvel ambassadeur bourguignon, Jean Mercier<sup>2</sup>, venu à Venise, avait tenu un langage si menaçant (septembre 1409) que la république se décida à céder. L'Ermitte Jérôme, accrédité par elle auprès de Jean sans Peur (3 octobre 1409), reçut des instructions conciliantes. Gênes venait, par arbitrage du comte de Savoie, d'être condamnée à payer aux Vénitiens une somme de quatre-vingt-seize mille ducats<sup>3</sup>. Ceux-ci offrirent de céder leur créance au duc de Bourgogne contre le versement des deux tiers de la somme, ou contre le versement de la moitié seulement, à condition qu'ils seraient substitués aux droits de Jean sans Peur vis-à-vis de la couronne de Hongrie. Si cette proposition n'était pas goûtée du duc, ils lui proposaient une quittance des cent mille ducats qu'ils devaient et le paiement de vingt-cinq mille ducats en cinq ans ; à ce prix, tous les droits à exercer contre le roi de Hongrie seraient cédés à la république. Jean sans Peur fut inflexible ; Jérôme lui proposa jusqu'à quarante mille ducats (1410), sans parvenir à lui faire diminuer ses prétentions, et revint à Venise sans qu'on se fût mis d'accord<sup>4</sup>.

1. 6 novembre 1406 (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLVII, f. 78). V. Pièces justificatives, n° XIX. — 2 décembre 1407 (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, III, 82 v° et 83).

2. Jean Mercier, de Maçon, assista au parlement de Beaune et de Saint-Laurent en 1407. Dès 1410 il était maître des requêtes et conseiller du duc. En 1416 il fut envoyé par Jean sans Peur auprès du comte de Foix, assista, en 1418, aux conférences de la tombe entre Bray sur Seine et Montereau ; en 1420, il fut chargé d'empêcher la Bresse et la Savoie de livrer passage à l'armée du dauphin (la Barre, *Mém. pour serv. à l'hist. de France et de Bourg.* (Paris, 1729), II, 104, 113, 194).

3. Voir plus bas tous les détails relatifs à cet arbitrage (livre V, chap. X).

4. 9 septembre 1409 (*Sen. Secr.*, IV, 56-7). — 17 septembre 1409 (*Sen. Secr.*, IV, 58 v°, éd. *Monum. spect.*, VI, 18). — 3 octobre 1409. Instructions à m<sup>re</sup> Jérôme (*Sen. Secr.*, IV, 65 v° ; — *Syndicati*, I, 191 v°). — 23 avril 1410. Nouvelles instructions (*Sen. Secr.*, IV, 107).

Une période de quinze ans s'écoule sans que la question soit de nouveau agitée ; les préoccupations des ducs de Bourgogne sont ailleurs ; ni Jean sans Peur, ni après lui Philippe le Bon, ne songent à faire valoir leurs droits, et Venise, dont le commerce avec les Flandres n'a pas, en dépit de ses craintes, subi l'arrêt qu'elle redoutait, s'est bien gardée d'attirer l'attention sur une question qui semble oubliée. Ce n'est qu'en 1424 que Philippe le Bon reprend les négociations ; il envoie en Italie une ambassade composée d'Hue de Lannoy <sup>1</sup>, de Robert de Saux, vidame de l'église de Reims, de Jean Joubert, archidiacre de Langres, et de Quentin Ménard, archidiacre de Bruxelles <sup>2</sup>. Aux réclamations des envoyés du duc, le sénat répond avec les mêmes arguments qu'il faisait valoir vingt ans auparavant ; mais le temps a changé les dispositions de la cour de Bourgogne ; ce n'est plus cent mille ducats qu'elle exige impérieusement, elle est prête à céder à la république les droits de Philippe le Hardi sur la couronne de Hongrie en échange de sept mille ducats (26-30 juillet 1424). Trop heureuse d'en être quitte à si bon marché et d'assurer à ce prix la sécurité de son commerce, Venise renonce à ses prétentions aux dix mille ducats dus sur la rançon du comte de Nevers, et ordonne à son consul à Bruges, de payer, sur les premiers fonds libres, la somme de sept mille ducats au duc de Bourgogne (28 mai 1425). Après vingt-cinq ans de négociations, Venise, grâce à un léger sacrifice, restait maîtresse du terrain <sup>3</sup>.

1. Hue de Lannoy, Robert de Saux et Quentin Ménard avaient été déjà envoyés en Italie cinq ans avant pour faire ratifier par le pape Martin v la paix de Melun (11 juillet 1419) conclue entre le duc de Bourgogne et le dauphin (plus tard Charles vii). (D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, III, 515.)

2. Quentin Ménard, originaire de Flavigny en Bourgogne, chanoine de Châlons et de Saint Omer, secrétaire dès 1412, puis conseiller des ducs de Bourgogne, fut prévôt de Saint Omer (1426) ; nommé évêque d'Arras en 1439, il fut transféré à l'archevêché de Besançon qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue en 1462. (*Gall. christ.* III, 474 ; xv, 94-8 ; — la Barre, *Mémoires pour servir.....*, II, 114.)

3. 26 mai 1424 (Arch. de la Côte d'Or, B. 11876, lay. 87, liasse 1, cote 11). — 26 et 30 juillet 1424 (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, VIII, 165 v° et 166. V. Pièces justificatives, n° xx). — 28 mai 1425 (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, LV, f. 112 v°).

**LIVRE IV**

**CONSTANTINOPLE**

**1396-1402.**



## LIVRE IV

# CONSTANTINOPLE

1396-1402

Les sources de cette période sont beaucoup plus restreintes que celles de la précédente. Les chroniques se réduisent aux témoignages byzantins et turcs que nous avons énumérés plus haut<sup>1</sup>, au *Livre des Faits*<sup>2</sup> qui nous fait connaître le rôle joué par le maréchal à Constantinople, au *Religieux de Saint Denis*<sup>3</sup>, à Schiltberger<sup>4</sup>, et à quelques détails donnés par les chroniques italiennes, anglaises et françaises sur le voyage de l'empereur Manuel en Occident et sur la bataille d'Ancyre. Pour cette dernière on pourra consulter également la relation contemporaine de l'ambassade de l'Espagnol Ruy Gonzalez de Clavijo à la cour de Trébizonde<sup>5</sup>, et les historiens orientaux Chérifeddin<sup>6</sup> et Ibn-Arabchah<sup>7</sup>.

1. Voir page 216-7.

2. Voir page 212-3.

3. Voir page 116.

4. Voir page 215.

5. *Historia del gran Tamorlan, e itinerario y enarracion del viage, y relacion de la embajada que Ruy Gonzalez de Clavijo le hizo por mandado del muy poderoso señor rey don Henrique el tercero de Castilla...* (Madrid, 1782, in-4°).

6. Il a composé en persan une *Histoire de Timur Beg*, qui a été traduite en français par Petits de la Croix (Paris, 1722, 4 vol. in-12). Pour la bataille, voir le livre v, ch. 47-9. (iv, 8-20).

7. Ahmed ben Mohammed Ibn Arabchah écrivit en arabe une vie

Les archives italiennes, pontificales<sup>1</sup>, génoises et vénitiennes complètent sur plus d'un point le récit des chroniqueurs, particulièrement celles de la république de Saint-Marc que les progrès des Turcs menaçaient et qui chercha à détourner l'orage prêt à fondre sur elle<sup>2</sup>.

Quelques travaux récents méritent aussi d'être mentionnés ici : tels sont les ouvrages de Hopf<sup>3</sup>, d'Hertzberg<sup>4</sup>, de Finlay<sup>5</sup>, d'Howorth<sup>6</sup>, de Beving<sup>7</sup>, et, sur des points plus spéciaux, la dissertation que Berger de Xivrey a consacrée à *La vie et aux ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*<sup>8</sup>, et le *Mémoire* du baron Silvestre de Sacy *sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI*<sup>9</sup>.

de Tamerlan, plusieurs fois imprimée : en 1636. in-4°, à Amsterdam, par Jacques Golius, en 1767-72, à Franeker, en 2 tomes in-4°, avec traduction latine de S. H. Manger. L'ouvrage d'Arabchah a été traduit en français par Pierre Vattier (Paris, 1658, in-4°), en anglais (Calcutta, 1812, in-8°, et 1818, 2<sup>e</sup> édition), et en turc (Constantinople, 1739, in-4°). Le lecteur trouvera ce qui concerne la bataille d'Ancyre au l. VI, § 10 et 11 (trad. de Vattier. p. 195-200).

1. Mansi, *Annales Ecclesiastici*, t. XXVII (Lucques, 1752, in-fol.).

2. Les archives de Gênes n'ont donné lieu à aucune publication pour cette période; à celles de Venise sont empruntés les éléments qui ont fourni les publications suivantes : Sathas, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge* (1400-1500), Venise, 1880, 2 vol. in-4°; — Sime Ijubic, *Monumenta spectantia historiam Sclavorum meridionalium*, t. V (Agram, 1875, in-8°). — K. Hopf (*Griechenland im Mittelalter und in der Neuzeit*, t. VI et VII de l'encyclopédie d'Ersch et Gruber, Leipzig, 1870, in-4°) a également mis largement à profit les documents génois et vénitiens, ces derniers surtout.

3. Voir la note précédente.

4. Dr G. F. Hertzberg, *Geschichte der Byzantiner* dans l'encyclopédie d'Oncken (Berlin, 1883, in-8°).

5. *A history of Greece from its conquest by the Romans to the present time* (7 vol. in-8°, Oxford, 1877).

6. *La principauté d'Achaïe et de Morée*, 1204-1430 (Bruxelles, 1879, in-8°).

7. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XIX (1853), II, 1-201.

8. Henry H. Howorth, *History of the Mongols* (Londres, 1876-80, 3 vol. in-8°).

9. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, VI (1822) p. 470-522, et VII (1824) p. 335-438.

## CHAPITRE I.

### EFFET MORAL PRODUIT EN EUROPE PAR LA VICTOIRE DES TURCS.

Le désastre de Nicopolis avait ouvert la route de l'Occident aux vainqueurs. Ce n'étaient ni les puissances de l'Archipel, ni la Grèce, ni les principautés serbes et valaques, encore moins les Hongrois ou les empereurs de Constantinople qui pouvaient arrêter la marche de Bajazet ; la menace qu'il avait faite, avant la campagne, de faire manger son cheval sur l'autel de Saint-Pierre à Rome, ne semblait plus à personne une insolente bravade ; l'Europe tremblait devant l'épée du conquérant.

En France, la tristesse et le deuil avaient été universels ; l'émotion publique, dont nous avons déjà<sup>1</sup> signalé les premières manifestations à la nouvelle de la catastrophe, avait été vivement surexcitée, et on peut juger de son intensité par les vers qu'Eustache des Champs consacra à la bataille et dans lesquels il se fit l'interprète des sentiments de tous :

- Las où sont les haults instrumens,
- Les draps d'or, les robes de soye
- Les grans destriers, les parremens,
- Les jousteurs qu'à veoir souloie,
- Les dames que dancier veoie
- Dès la nuit jusques au cler jour?
- Las! où est d'orgueil le séjour?
- Dieux l'a mis en partie à fin.
- Je ne voy que tristesse et plour,
- Et obsèques soir et matin. »

1. Voir plus haut, p. 291-2.



Le poète continue sur ce ton, et sa ballade reflète, dans sa tristesse, le deuil de la France entière :

« Où sont les enchainemens  
 « (Que l'on portoit comme courroye)  
 « D'argent et d'or, leurs sonnemens,  
 « Pour mieulx prandre ces saulx? on voie  
 « L'essel de corps, de la monnoie,  
 « Gast de viande et d'atour,  
 « Perte d'espérit, grant luour  
 « De torches, gastement de vin.  
 « Je ne voy que tristesse et plour,  
 « Et obsèques soir et matin.

« Et en mains lieux noirs vestemens,  
 « Porter deuil et courroux pour joye,  
 « Sonner pour les trespassemens  
 « De plusieurs, que pitié convoie  
 « Au moustier. Vengeance mestroie  
 « Péché en quelconque seigneur,  
 « En grant, en moien, en meneur :  
 « Soyon tout à bien faire enclin.  
 « Je ne voy que tristesse et plour,  
 « Et obsèques soir et matin.

« (L'Envoy.) Prince, abisme est li jugemens  
 « De Dieu et ses pugnissemens :  
 « Il l'a bien montré à ce tour ;  
 « En Turquie est ses vengemens,  
 « De loing, par divers mandemens,  
 « Pour noz péchiez plains de venin.  
 « Je ne voy que tristesse et plour,  
 « Et obsèques soir et matin »<sup>1</sup>.

Mais en France, plus qu'en aucun autre pays, les impressions, même les plus vives, s'effacent rapidement, comme si leur acuité même semblait devoir en abrégier la durée. Nos pères n'échappaient pas à cette condition inhérente au caractère national ; on en eut la preuve après Nicopolis. La France, grâce à son éloignement, n'avait pas comme la Grèce, la Hongrie ou Constantinople, à redouter du Turc un danger immédiat ; elle se persuada facilement qu'elle n'était pas directement menacée, et ne songea pas aux conséquences in-

1. *Les œuvres inédites d'Eustache des Champs* (éd. Tarbé, 1849), I, 165-6. Une autre pièce d'Eustache des Champs (I, 164-5), plus spécialement historique, exprime les mêmes sentiments.

directes d'un nouveau progrès de Bajazet. Aussi bien, ces vues politiques n'étaient à la portée que du petit nombre; les idées qui nous semblent aujourd'hui élémentaires étaient, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, l'apanage de quelques privilégiés, que des voyages à l'étranger, ou le maniement des affaires publiques, avaient appelés à les acquérir. La chevalerie s'empressa d'oublier la leçon qu'elle venait de recevoir et retourna à ses tournois, à ses amours, aussi allègrement qu'elle était partie en campagne.

- « Regardez quel chevalerie
- « Quant noble gent, quel compaignie
- « Avez perdue entre nous,

s'écrie un auteur contemporain par la bouche d'un Sarrasin qu'il met en scène,

- « Mais quelle plainte en faites vous?
- « Si n'en voy nully qu'en soupire! »

Il est impossible de peindre d'un trait plus heureux l'état des esprits au lendemain de Nicopolis.

Une seule voix s'était élevée pour rappeler au duc de Bourgogne qu'il avait la gloire de sa maison et celle du nom chrétien à rétablir en châtiant l'orgueil des Turcs : voix autorisée s'il en fut, et qui, maintes fois déjà, s'était fait entendre en faveur des intérêts chrétiens en Orient. Philippe de Mézières, le vieux chancelier du roi Pierre de Chypre, retiré, depuis près de vingt ans, au cloître des Célestins à Paris, ne s'était jamais désintéressé des choses de la croisade, et l'ardeur de sa foi ne s'était pas ralentie avec les années. Nous avons montré, plus haut<sup>1</sup>, ses efforts pour entraîner l'Occident à la conquête des Lieux Saints. La nouvelle de la bataille de Nicopolis le frappa, dans sa pieuse solitude, d'un coup douloureux; il reprit la plume pour dire aux princes chrétiens, dans une « rude épître », et les fautes commises et les moyens de les réparer. Il était bien tard, après l'événement, pour faire toucher du doigt la plaie saignante; il était peut-

1. Honoré Bonnet, *L'apparition maître Jean de Meung* (Bibl. nat. franç., 7202). C'est une poésie allégorique dans laquelle le poète critique ses contemporains (P. Paris, *Notices sur les Manusc. franc.*, VI, 258-9).

2. Voir pages 201-8.

être prématuré, au moment où le désastre accablait toute la chrétienté, où les prisonniers étaient captifs, de parler d'une nouvelle croisade. La voix de Mézières resta sans écho, au milieu de l'insouciance chaque jour grandissante<sup>1</sup>.

Ses conseils, du reste, ne semblaient pas inspirés au même degré que maint projet de croisade dont nous avons eu l'occasion de nous occuper précédemment, par l'expérience pratique qu'on était en droit d'attendre d'un homme qui avait passé trente ans de sa vie en Orient. Présentés sous forme d'allégorie, ils manquaient, pour ainsi dire, d'actualité ; la cour frivole de Charles vi les accueillit avec le respect que méritait l'autorité d'un vieux serviteur des rois de Chypre ; mais en même temps l'insistance que ce vieillard, à demi retiré du monde, apportait à gourmander ses contemporains par ses écrits et sa parole excita un certain sentiment de défiance. On ne pouvait s'empêcher de songer que la *Milice du Christ*, le nouvel ordre de chevalerie dont Philippe n'avait cessé de poursuivre la réalisation, tenait dans son épître la place la plus considérable, et que les renseignements donnés par l'auteur sur la puissance ottomane semblaient arriérés d'une vingtaine d'années, et concordaient mal avec les récits apportés en Occident par les compagnons du comte de Nevers<sup>2</sup>.

Ecrite au lendemain du désastre, l'œuvre de Mézières ne proposait aux vaincus que deux alternatives : racheter les captifs « par traité », ou les délivrer « par la voie de fait et de guerre », c'est-à-dire par une nouvelle expédition. L'auteur, secrètement partisan du second moyen, discutait le rachat des prisonniers et doutait de son efficacité ; il craignait que les Turcs ne demandassent une « extrême et inportable rançon », à laquelle le trésor de France ne pût

1. *Epistre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture*, etc. (Ed. Kervyn, Froissart, xvi, 444-523).

2. Voir sur la situation des Musulmans les paragraphes qui ont pour titre : « L'auteur récite trois princes très grans seigneurs de Turquie et les contrées de leurs seigneuries. — Les conditions du second seigneur de Turquie. — Les conditions du tiers seigneur de Turquie. — Les conditions en gros de l'Amorath turq et de son fils Baseth, de leur fortune et de leur grant puissance et vaillance. — Une récitation briefve des conquestes que l'Amorat et son fils Baseth ont fait sur les Crestiens ». (Froissart, éd. Kervyn, xvi, 508-12).

suffire, et que, l'argent fût-il recueilli, il n'y eût danger pour la chrétienté à le leur fournir. « La monnoie de la dicte rançon, disait-il, pourroit donner matere et occasion au prince des Turcs Baxeth de venir prestement acquerre les autres royaume de la crestienté », ce qui serait pour les chrétiens fournir des armes contre eux-mêmes. Ces craintes exposées, le vieux chancelier donne les meilleurs conseils pour la levée de la rançon; elle devra être « de bonne aqeste, libérale et non violente »; il cite l'exemple du roi Henri de Chypre, racheté par ses sujets de leur plein gré, grâce aux trois états du royaume, et la conduite prudente de ce prince qui diminua, par des réductions sagement conçues sur ses propres dépenses, la dette de son peuple. C'était indiquer avec délicatesse au roi de France et au duc de Bourgogne les mesures à prendre pour assurer la rançon des prisonniers<sup>1</sup>.

La voie des armes semblait plus efficace à l'auteur. Il voyait là l'occasion de faire jouer à la chevalerie de la Passion dans les affaires d'Orient le rôle qu'il avait rêvé pour elle. Elle devait, quoique « une en substance », se diviser en trois « congrégations », dont chacune avait un emploi distinct. La première, comprenant les chevaliers de France, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Italie, réunie avant les deux autres, se rassemblait à Venise, et de là allait « par mer tout droit en Turquie pour parfurnir son emprise et recouvrer les prisonniers ». Mézières se flattait qu'elle serait, en peu de temps, forte de quarante, quatre-vingts ou cent mille combattants. Le second contingent, formé des chevaliers allemands, devait marcher « tout droit en Constantinople et à bonne victoire passer le bras Saint George<sup>2</sup> », puis se joindre aux Français en Asie Mineure; sa force était présumée devoir égalier celle de la première « congrégation », car « il sera légère chose à la bonté de Dieu d'asssembler c<sup>x</sup> combattans. » Quant à la troisième chevalerie, celle « d'Austre ou de Midi » comprenant les Espagnols et les Portugais, évaluée à soixante ou quatre-vingt mille hommes, elle devait combattre les Sarrasins d'Espagne, et, après les avoir vaincus, s'embarquer pour l'Égypte et y faire sa jonction avec

1. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 478-88.

2. Le Bosphore.

les premières divisions qui, de victoire en victoire, seraient arrivées, par la Palestine, aux frontières de l'Égypte<sup>1</sup>.

Ce plan était irréalisable ; à peine, malgré les efforts de Mézières, quelques adhérents avaient-ils été recrutés. Comment supposer que la chrétienté, désabusée des expéditions lointaines, réunirait, à la voix du vieux Cordelier, une masse d'hommes plus considérable que celles que l'enthousiasme des premières croisades avait armées pour la conquête des Lieux Saints. Cet enthousiasme n'existait plus ; l'amour des aventures et l'activité d'expansion à l'étranger, quoique très réels à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la crainte même de l'invasion musulmane qui dominait les esprits depuis la perte de la Terre Sainte<sup>2</sup> ne suffisaient pas pour suppléer au sentiment religieux qui avait poussé, deux siècles avant, les croisés vers le tombeau du Christ. On conçoit que les contemporains n'aient accueilli les projets de Mézières qu'avec une respectueuse indifférence ; si l'état précaire de l'Orient devait, dans la suite, réveiller l'ardeur belliqueuse des Chrétiens, ce réveil devait revêtir un caractère tout différent de celui que le solitaire des Célestins rêvait de lui imprimer.

Mais on comprend mal que l'idée de la vengeance, si naturelle à un peuple chevaleresque, ne se soit pas emparée de la France à la suite du désastre ; Eustache des Champs s'était bien écrié :

« Plurons cette meschance !  
« Vengeons leur mort ! aions en Dieu fiance »<sup>3</sup>,

mais sans insister sur ce sentiment. Philippe de Mézières avait hautement réclamé la réparation qu'exigeait l'honneur des Chrétiens, et cependant ses paroles n'avaient pas été écoutées. Une pareille conduite, que les mœurs du temps ne semblent pas justifier, s'explique toutefois dans une certaine mesure. Il n'est pas douteux qu'à la nouvelle de la catastrophe, le premier mouvement de la jeunesse guerrière, dans un élan chevaleresque, ait été de courir aux armes pour venger la mort de ses aînés tombés à l'ennemi ; mais, cédant à des

1. Froissart, éd. Kervyn, xvi, 491-9.

2. Le 14 mai 1291 une flotte musulmane avait rasé Adria.

3. *Les œuvres inédites d'Eustache des Champs* (éd. Tarbé, 1849), I, 164-5.

raisons d'ordre politique, cette ardeur généreuse se calma bientôt. La fleur de la chevalerie était prisonnière de Bajazet; pour la sauver, il fallait s'abstenir de tout acte d'hostilité tant qu'elle ne serait pas délivrée. Plus d'un an se passa de la sorte avant le retour des prisonniers; c'était plus qu'il n'en fallait pour que les idées prissent un autre cours; quand le comte de Nevers rentra en France, à l'émotion des premiers jours ne tardèrent pas à succéder l'indifférence et bientôt l'oubli.

Une autre cause, en outre, devait hâter cet oubli. Il est toujours pénible de s'avouer à soi-même les fautes commises; par un penchant naturel, la nature humaine se plaît à atténuer la responsabilité encourue en la partageant avec autrui. Les vaincus ne manquèrent pas, — peut-être avec quelque raison, — pour se justifier à leurs propres yeux, de rejeter sur les Hongrois les causes de la défaite. Mézières avait, dans son épître, attribué à la diversité des éléments de l'armée coalisée, « composée de cinq générations de Crestiens catholiques » et de quatre ou de cinq scismatiques », l'insuccès de la « journée lacrimable »; et il avait consacré un chapitre spécial à exposer « les grans défauts d'aucunes générations particulières de l'ost du roy de Honguerie ». Ces considérations ne manquaient pas d'un fonds de vérité; elles furent d'autant plus facilement acceptées qu'elles excusaient la conduite des chevaliers français. On oublia facilement l'outrecuidance, la légèreté, le mépris des règles militaires, qu'on s'avouait tout bas, pour ne se rappeler que les fautes des Hongrois, et Eustache des Champs, organe du sentiment public, s'écria :

- « Nichopoly, cité de payennie,
- « Au temps là où li sièges fut grans
- « Fut delaissiés par orgueil et folie;
- « Car les Hongres qui furent sur les champs
- « Avec leur roy, fuitis et récréans,
- « Leur roy meisme enmainent par puissance
- « Sans assembler. »

L'amour-propre était sauvé; la chevalerie n'était plus l'instrument, mais la victime de la défaite; elle pouvait panser ses plaies en silence, en dehors de toute idée de vengeance<sup>1</sup>.

1. *Epître lamentable*..., p. 452-3. — *Les œuvres inédites d'Eustache des Champs* (éd. Tarbé, 1849), p. 165.

Si l'Occident s'était facilement désintéressé du péril que la victoire de Bajazet rendait de plus en plus menaçant, il n'en était pas de même des puissances chrétiennes du Levant. Constantinople, dont le siège durait depuis plusieurs années, et qui n'avait vu les Turcs s'éloigner que pour renforcer l'armée dirigée par le sultan contre les croisés, attendait à chaque instant le retour du vainqueur ; ses forces militaires comme ses finances étaient épuisées, et l'antique prestige du trône impérial ne suffisait plus à la défendre. La péninsule turco-hellénique ne pouvait songer à soutenir la lutte ; en Thessalie, l'autorité de Manuel n'était qu'un vain nom ; celle du despote de Mistra, Théodore Paléogue, propre frère de l'empereur, n'était pas plus redoutable en Morée ; l'Épire, Négrepont étaient aux mains de Venise ; la baronnie d'Athènes au pouvoir de Florence, ou pour mieux dire, ces seigneuries avaient à leur tête des dynasties italiennes, incapables d'aucune résistance sans le secours de la métropole. L'Archipel offrait un spectacle analogue ; il se partageait en possessions génoises, vénitiennes ou florentines, plus commerciales que militaires. Qu'un souffle belliqueux s'élevât, qu'une personnalité énergique se mit à la tête d'un mouvement de résistance, d'une ligue analogue à celles qu'on avait formées cinquante ans plus tôt, il y avait là les éléments d'un sérieux appui pour l'empire de Constantinople. Malheureusement, personne n'était en mesure de donner l'élan ; seul, le grand-maître de l'Hôpital eût pu le faire, mais, récemment promu au magistère et échappé par miracle au désastre de Nicopolis, Philibert de Naillac se considérait comme incapable de soutenir dignement ce rôle. Restaient les républiques italiennes, dont les comptoirs couvraient les îles et les côtes de la mer Ionienne, de l'Archipel et de la mer Noire. Venise et Gènes avaient profité de la faiblesse des Grecs et des dispositions bienveillantes des Turcs à leur arrivée en Europe, pour étendre, au xiv<sup>e</sup> siècle, d'une façon considérable leur empire colonial, au détriment des premiers comme des seconds. Ces établissements avaient su, jusqu'alors, par une politique prudente, grandir sans compromettre leur indépendance ni éveiller la colère des infidèles dont ils favorisaient le commerce. Après Nicopolis, ils ne pouvaient plus espérer la même tolérance de la part des Musulmans, désormais sûrs de leur force. Le péril commun les menaçait aussi impérieuse-

ment que les autres puissances chrétiennes. C'est ce que comprit de suite la république de Venise ; effrayée des résultats de la journée de Nicopolis, elle se hâta de déléguer dans le Levant deux « provisoires », munis de pleins pouvoirs et chargés de prendre toutes les mesures nécessitées par les circonstances ; en même temps ser Jean Loredano, qui était en Istrie à Parenzo, devait rassembler hommes, approvisionnements, agrès, et se porter en toute hâte au secours de Moce-nigo ; ce dernier, pensait-on, se trouvait entre Constantinople et Négrepont. Loredano était chargé d'arrêter avec lui, ou, même sans lui, avec les autorités de Négrepont, les dispositions les plus propres à conjurer le danger ; il fallait protéger Constantinople, encourager l'empereur, mais sans cesser d'assurer aux galères vénitiennes la sécurité du voyage de Romanie, et défendre Négrepont <sup>1</sup>. Pour Gênes, le péril n'était pas moindre ; elle avait les mêmes intérêts que les Vénitiens ; mais, venant de se donner à la France, elle était trop absorbée par ses affaires intérieures pour songer à ses colonies du Levant. En outre, la jalousie et la haine séculaire des deux républiques étaient si fortes que l'imminence du danger ne put les déterminer à s'allier contre l'ennemi commun.

Le despote de Morée, affolé, s'était hâté d'envoyer à Venise une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait Nicolas Notaras, grand interprète de l'empereur, et d'implorer le secours de la république. Celle-ci (janv. 1397) proposa de fortifier Ténédos, clef des Dardanelles ; l'importance d'une pareille position n'échappait à personne. En 1381, par la paix de Turin, l'île avait été neutralisée, et la démolition de ses défenses avait été ordonnée ; le projet vénitien rompait donc les conventions du traité. Pierre Emo, chargé d'obtenir le consentement de Gênes (mars 1397), essuya un refus ; les Génois se souciaient peu de mettre aux mains d'une puissance rivale une place militaire et commerciale de premier ordre, et l'intérêt particulier passa avant le salut commun <sup>2</sup>.

1. Délibérations des 28-9 oct., 31 oct. et 28 nov. 1396 (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLIII, f. 158-60. Ed. Ljubic, *Monum. spect.*, IV, 386-8 et 390.)

2. Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, C. f. 138 v<sup>o</sup> : — *Syndicati*, I, 172-3. — Cf. Hopf, *Griechenland im Mittelalter*, VII, 63 : — Hertzberg, *Gesch. der Byzantiner*, p. 522.



Qu'allait faire Bajazet ? Comment allait-il profiter de sa victoire ? Marcherait-il droit à Bude, dont la route lui était ouverte ? Beaucoup le pensaient ; mais le sultan était assez clairvoyant pour comprendre que sa puissance, encore trop discutée en Asie, ne lui permettait pas de s'éloigner, et qu'avec une base stratégique incomplète sur le Danube inférieur, l'invasion de la Hongrie était imprudente. Il sut donc, malgré sa victoire décisive, malgré la désorganisation des forces hongroises, renoncer à frapper un coup d'éclat, et se contenta de ravager le pays entre le Danube et la Save. Une division de son armée dévasta la Bosnie orientale, une autre entra en Valachie, et l'avant-garde de ses troupes pénétra jusqu'en Styrie sans rencontrer aucune résistance. A ce moment, Bajazet, jugeant qu'il s'était avancé assez loin, et souffrant lui-même de la goutte, donna l'ordre à ses soldats de rebrousser chemin, et rentra en Asie. Il lui restait, dans de prochaines campagnes, à recueillir les fruits de la victoire<sup>1</sup>.

1. Schiltberger, p. 57. — Hertzberg, *Gesch. der Byzantiner*, p. 521.

## CHAPITRE II.

### CAMPAGNE DES TURCS EN 1397. — MANUEL DEMANDE DES SECOURS EN OCCIDENT.

Si le sultan, après la victoire de Nicopolis, s'était borné à piller le pays entre la Save et le Danube, et à envoyer quelques soldats en Bosnie et en Valachie<sup>1</sup>, il avait profité de la fin de l'année 1396 pour organiser sur des bases plus solides la puissance ottomane en Europe. Au point de vue territorial, Widdin et les domaines de Sracimir, prince de Bulgarie, avaient été incorporés à l'empire; on avait cherché en même temps à grouper au nord des Balkans des éléments turcs; on avait même, pour faciliter cette agglomération, provoqué, par des mesures de rigueur et de fanatisme religieux, l'émigration des chrétiens bulgares vers la Valachie ou les hauts plateaux des Balkans. D'un autre côté, à la même époque, les conversions des Bulgares à l'islamisme avaient augmenté, surtout à Lowatsch et dans la moyenne Bulgarie, entre l'Isker et l'Osau, et au sud des Balkans, dans le Despoto-Dagh. Grâce à ces circonstances, l'établissement des Turcs dans ce pays s'était trouvé fortement consolidé.

L'année suivante (1397) vit se déchaîner l'orage que les puissances chrétiennes redoutaient. L'objectif de Bajazet était toujours Constantinople; vainement assiégée ou bloquée à différentes reprises, la ville avait jusqu'alors su protéger son indépendance; le sultan n'était pas encore en mesure de la réduire. Il le comprit si bien qu'il dirigea ses efforts contre les provinces éloignées de l'empire d'Orient, la Thessalie et

1. Le vieil Evrenos Bey avait été chargé de punir Mircea de sa défection (Hertzberg, p. 521).

le despotat de Mistra, voulant les ruiner et les réduire à l'impuissance absolue avant de tourner ses forces contre la cité impériale.

Envahir simultanément la péninsule hellénique par le nord et par la Morée, et ruiner les provinces de l'empire d'Orient, incapables de résister au choc des Turcs, tel fut le plan de Bajazet pour la campagne de 1397. Son exécution, à considérer l'état politique et social des pays que l'armée ottomane devait traverser, n'offrait pas de difficultés sérieuses, et, de fait, elle n'en présenta aucune<sup>1</sup>.

Nous avons déjà montré l'état précaire de l'empire d'Orient. Depuis un demi-siècle, chaque année avait, pour ainsi dire, été marquée par un affaiblissement d'autorité; en 1397, les deux provinces de Thessalie et de Sparte, objectif du sultan, séparées de la métropole, sans communication entre elles, entourées d'ennemis ou de puissances sans forces militaires, étaient destinées à céder à la première attaque. Bajazet, à la tête d'une armée turque, envahit en personne la Thessalie (1397). L'évêque grec, interprète des habitants du pays de Salone, fut le premier à appeler les Musulmans, en vantant, dit-on, au sultan les humides prairies de cette contrée, si favorables à la chasse au faucon que Bajazet aimait avec passion. Aucun obstacle n'arrêta les envahisseurs; les populations valaques, la comtesse de Salone, veuve de Louis d'Aragon, acceptèrent les tributs qui leur furent imposés. La comtesse, accusée de concussion, de meurtre et d'adultère par ses sujets, fut déclarée déchue et remplacée par un gouverneur turc; sa fille fut conduite au harem. Après une courte campagne, les Turcs regagnèrent la Thrace avec le sultan<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, un second corps d'armée, composé de cinquante mille hommes, envahissait la Morée sous le commandement de Jacoub et d'Evrenos<sup>3</sup>, deux des meilleurs lieutenants de Bajazet. Là, les difficultés et la résistance ne devaient pas être plus redoutables qu'en Thessalie; le sultan, prévoyant pour ses armes un facile succès, n'avait pas jugé

1. Hertzberg. p. 521-2.

2. Finlay, *History of Greece* (1877), III, 472; — Hopf, VII, 63; — Ch. Beving, *La principauté d'Achaïe et de Morée* (Bruxelles 1879), 91-2.

3. Hopf (VII, 63) dit Murtasi. — Phrantzès, *Chron. majus*, éd. de Migne, *Patr. græca*, vol. 156, p. 704.

nécessaire de poursuivre sa marche vers le sud et de faire sa jonction avec ses lieutenants ; il était rentré dans ses états, leur laissant le soin de mener seuls l'expédition contre la Morée. C'était le propre frère de Manuel, Théodore Paléologue, qui représentait l'autorité impériale dans la péninsule avec le titre de despote. Aux stratèges qui, jusqu'au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, avaient gouverné les possessions byzantines en Morée, généralement par périodes assez courtes, avaient succédé des lieutenants de l'empereur, appelés despotes et appartenant à sa famille ; l'établissement de cette nouvelle charge avait coïncidé avec la diminution de la puissance centrale dans ces contrées, et était destiné, grâce au prestige qu'exerçait encore la dynastie impériale, à retenir dans le devoir et l'obéissance des populations prêtes à se détacher d'un pouvoir qui s'amoindrissait de jour en jour.

Sauf quelques possessions vénitiennes en Argolide et à Modon, la Morée dépendait encore, au moins nominalelement, de l'empire. Les Vénitiens, comme Théodore, allaient éprouver la colère du sultan ; il ne déplaisait pas à Bajazet de se venger de l'appui qu'ils avaient, l'année précédente, fourni à Manuel en concourant aux opérations maritimes qui avaient sauvé Péra et favorisé la fuite de Sigismund. Cette vengeance, du reste, lui était rendue facile par les fautes politiques des républiques italiennes. La jalousie de Gènes avait empêché de fortifier Ténédos, clef des Dardanelles<sup>1</sup>. Venise, se leurrant de l'espoir de traiter avec les Ottomans, n'avait pas su acheter Corinthe à Théodore, qui, après se l'être fait céder par Tocco, n'osait l'occuper dans la crainte d'attirer sur lui la colère du sultan, et proposait aux Vénitiens de leur abandonner son marché (29 avril 1397). Cette hésitation mettait la Morée à la merci des Turcs ; quand leurs troupes, commandées par Evrenos, firent leur apparition devant l'isthme, aucune disposition militaire n'était prise pour arrêter leur marche<sup>2</sup>.

Les défenses de l'isthme étaient incomplètes ; elles ne résistèrent pas aux cinquante mille hommes qu'amenaient les généraux de Bajazet ; celles-ci forcées, ils se répandirent dans toute la péninsule. L'Argolide fut la première atteinte

1. Voir plus haut, page 347.

2. Hertzberg, p. 522 ; — Hopf, VII, p. 63.

par une division turque sous les ordres de Jacoub : Argos fut assiégée. La ville, à l'extinction de la famille de Brienne, malgré les réclamations que la compagnie Catalane, par un singulier appel à la loi féodale, avait élevées comme héritière des ducs d'Athènes, était passée dans la maison d'Enghien. Marie d'Enghien, dernière descendante de Guy de la Roche, et femme du Vénitien Pierre Cornaro, avait vendu le fief à la république de Venise. C'est à celle-ci et à son lieutenant, Nicolas Bredani, qu'incombait le devoir de défendre Argos. Le capitaine vénitien, quoique prévenu de longue date de la marche de l'ennemi, n'avait su prendre que des mesures insuffisantes. La place manquait de céréales et d'approvisionnements. Il avait même poussé la légèreté jusqu'à vendre ce dont il aurait pu tirer parti. Ce n'était pas, au reste, un homme de guerre, mais un négociant, et il avait confié le commandement de la citadelle à son associé, Antoine Braccio, sur l'énergie duquel on ne pouvait nullement compter. A l'approche de l'ennemi, Bredani songea un instant à enlever ce poste à Braccio ; mais, dissuadé de ce projet par son chancelier Ottobone de Mantoue et par le refus de Braccio, il n'y donna pas suite. Jacoub parut, le 2 juin 1397, sous les murs de la place et la somma de se rendre ; le connétable Spaolino et un des châtelains, Marc de Fontana, voulaient résister jusqu'à la dernière extrémité ; André Vendramin, au contraire, l'autre châtelain, interprète de Braccio, qui, dans l'état délabré où se trouvaient les murailles, se souciait peu d'exposer sa vie et celle de sa famille, fit préalablement auprès de Bredani, qui avait perdu la tête, le parti de traiter avec les Turcs. Les négociations ne furent pas longues, le lendemain la place ouvrait ses portes. Ce fut un désastre complet : le pillage s'étendit sur la ville comme sur tout le territoire ; plus de quatorze mille hommes furent entraînés en esclavage<sup>1</sup> ; à peine quelques habitants purent-ils gagner l'Attique, le Despotat ou Corinthe ; tout fut ravagé et l'Argolide dépeuplée. Bredani, auteur d'un pareil désastre, paya, d'une détention de deux mois dans la plus rigoureuse prison, la lâcheté de sa conduite<sup>2</sup>.

1. Laonic Chalcocondylas (éd. de Bonn, p. 97-9) donne le chiffre de trente mille hommes.

2. Hertzberg, p. 522 ; — Finlay, IV, p. 235 ; — Hopf, VII, 63-4 (d'après

Nauplie, malgré ses murailles, et malgré ses communications maritimes qui restaient ouvertes avec Venise, s'attendait au même sort qu'Argos ; mais l'armée turque se détournait d'elle. Craignait-elle de s'affaiblir en faisant le siège de places dont la résistance pouvait se prolonger ? Comprit-elle que des renforts pourraient secourir la ville sans que les assiégeants pussent s'y opposer ? ou se proposait-elle simplement de mettre à feu et à sang la Morée ? Cette dernière considération semble la plus plausible. Bajazet ne voulait pas conquérir, mais piller le pays ; il voyait surtout dans cette expédition le moyen de donner à ses soldats une riche proie et de récompenser ainsi leurs services. L'approche des Turcs avait refoulé devant Nauplie de nombreuses bandes albanaises, que commandait l'Albanais Pinchera ; la présence de ces aventuriers devant la place était pour les Vénitiens un embarras très sérieux, sinon un danger, et suffisait à garantir les Ottomans contre un coup de main tenté par la garnison. Les autorités de Nauplie, en effet, tremblaient d'accorder l'entrée de la ville aux Albanais ; elles ne s'y décidèrent que l'année suivante (1398), sur les instances du podestat Octavien Buono qui fit observer que les services de ces bandes belliqueuses, bien armées, bien montées, ne pouvaient qu'être profitables à la république<sup>1</sup>.

Jacoub, n'ayant rien à craindre de Nauplie, continua sa marche vers le sud ; il atteignit Théodore à Leondari (*Megalopolis*) le 21 juin 1397, le battit et l'obligea à se reconnaître tributaire de la Porte. Pendant ce temps, Evrenos avait parcouru toute la Morée ; il avait défait et soumis à un tribut Pierre de Saint Superan, dit Bordo, un Gascon, chef des Navarrais et lieutenant du Saint Siège ; les armes ottomanes s'étaient montrées autour de Modon, à l'extrémité sud-ouest de la péninsule, la colonie vénitienne avait été pillée et ravagée. Les deux corps turcs, après avoir mis tout le pays à feu et à sang, après avoir enlevé un butin considérable, rentrèrent à l'automne dans les états du sultan<sup>2</sup>.

Le pillage de la Grèce se rattachait au plan général de

les sources vénitiennes) ; — Beving, *La principauté d'Achaïe...*, p. 85 note.

1. Hopf, VII, 64.

2. Hopf, VII, 64 ; — Hertzberg, p. 522.

Bajazet ; celui-ci, en ruinant les provinces les plus riches de l'empire d'Orient et en les isolant de la métropole, espérait faire tomber Constantinople en son pouvoir. Voulait-il s'assurer, en prévision des progrès menaçants des Mongols, une position de premier ordre sur le Bosphore ? Voulait-il seulement conquérir Byzance pour relier les tronçons épars de son nouvel empire, ou se flattait-il de faire du siège de l'empire de Constantin le centre de la puissance turque en Europe ? Quoi qu'il en soit, ses efforts étaient jusqu'alors restés infructueux. Ni un blocus presque permanent depuis près de dix ans, du côté de la terre, ni une rigoureuse surveillance que la possession de Guseldschehissar et Gallipoli permettait aux Turcs d'exercer sur le Bosphore et l'Hellespont, ni l'absence d'approvisionnements venant d'Asie, n'avaient encore déterminé la reddition de la ville. Le sultan attendait ce résultat de la campagne de 1397, et plus encore des dissensions intérieures et des prétentions dynastiques qu'il avait fomentées <sup>1</sup>.

Jean VII, neveu de Manuel, despote de Salembria, avait des droits au trône impérial. Il était fils d'Andronic, frère aîné de Manuel, et on sait qu'Andronic avait été écarté de la succession paternelle pour avoir tramé un complot contre son père. Les revendications du neveu avaient une base trop légitime pour ne pas mériter d'être exercées contre l'oncle. Bajazet jugea que rien ne servirait mieux ses desseins que de susciter un rival à Manuel. Le prince fut heureux d'accepter le rôle qu'on voulait lui faire jouer ; on lui fournit une armée turque pour investir Constantinople, et, en échange du service qu'il recevait du sultan, il s'engagea naïvement, si la ville tombait entre ses mains, à l'abandonner aux Ottomans ; il est probable qu'il entendait, dans ce cas, leur concéder un quartier de la ville, à l'instar des Génois, Pisans et Vénitiens, avec tous les droits politiques et religieux dont jouissaient ces puissances. On sait combien les sultans désiraient voir s'élever à Constantinople une mosquée ouverte au libre exercice du culte de Mahomet, et faire rendre aux Musulmans la justice par un cadî nommé par eux. Ces deux points étaient spécialement stipulés dans les promesses prises par Jean VII.

1. Hertzberg, p. 522.

La conduite de Bajazet était fort habile, elle avait l'avantage de ne pas éveiller les susceptibilités des républiques commerciales italiennes, seules puissances que les Ottomans eussent intérêt à ménager. Rien, dans les encouragements donnés au prétendant, n'était de nature à motiver leurs craintes ; aucune mesure n'était prise contre elles ; les Turcs restaient ainsi en dehors des compétitions personnelles de Gênes et de Venise. Celles-ci se flattaient précisément alors, à la faveur de négociations commerciales entamées avec le sultan, de dissiper le ressentiment de Bajazet et de détourner l'orage qui les menaçait. Guidées par leur intérêt particulier plus que par l'intérêt général, elles laissèrent les Turcs poursuivre leurs projets et s'endormirent dans une fausse sécurité <sup>1</sup>.

La politique turque, cependant, portait ses fruits ; le blocus de Constantinople était mené plus rigoureusement ; toute communication était coupée entre la ville et les provinces de l'empire, et les approvisionnements n'arrivaient plus de l'Asie. On commençait à murmurer dans Constantinople, les partisans de Jean VII levaient la tête, et exploitaient en faveur du prétendant les souffrances publiques. Les denrées s'étaient élevées à un taux exorbitant ; le muid de blé valait vingt besants. Les habitants quittaient la ville pour se réfugier sur le territoire ottoman, accusant Manuel d'être l'auteur de tous leurs maux. Celui-ci n'avait ni trésor, ni armée, et, dans cette situation précaire, ne pouvait rien pour calmer les mécontents, de jour en jour plus nombreux. Au milieu de sa détresse, l'empereur se tourna vers les puissances occidentales, et implora leur secours ; sans argent, sans soldats, menacé par un compétiteur, il allait succomber et livrer aux troupes ottomanes la capitale de l'empire, si l'Occident ne venait à son aide. La fin de l'année 1397 et l'année 1398 furent remplies par des négociations avec l'Italie, la France et l'Angleterre. Nicolas Notaras (1397), grand interprète, fut chargé d'obtenir de Charles VI l'appui dont Manuel avait

1. Finlay, III, 472 ; — Hertzberg, p. 523. — Ambassades de Gênes à Bajazet en août 1396, avril et oct. 1397, mai 1398 (Arch. de Gênes, *Instr. et relat.* 1396-1464, et *Divers. filze*, 1375-1409 ; — *Atti della societa ligure*, XIII, 175 et suiv.). — Négociations de Venise pour une alliance avec les Turcs en 1398, 1401 et 1402 (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLIV, 210 et XLV, 443 ; — *Syndicati*, I, 179).



un si urgent besoin. Théodore Cantacuzène, oncle de Manuel, ne tarda pas à partir à son tour pour la France et l'Angleterre, où il était accrédité. Hilaire Doria, beau-frère de l'empereur, eut la mission d'entraîner les cours italiennes et particulièrement le Saint-Siège. A Rome, la papauté, comprenant la gravité de la situation, reprit avec ardeur les projets de croisade et de ligue générale qu'elle n'avait jamais abandonnés. Par son ordre, la croix fut prêchée dans toute la chrétienté (1 avril 1398); l'année suivante, Boniface IX adressa un nouvel appel, plus pressant, aux fidèles. Doria avait exposé au pape les dangers de l'empire; après Byzance, c'étaient la Valachie et la Hongrie qui étaient à la merci de Bajazet; le Saint-Siège, frappé de la vérité de ces observations, redoubla de zèle pour sauver Constantinople<sup>1</sup>.

A Venise, il semblait que la république de Saint Marc ne se rendit pas un compte exact de l'imminence du péril. Tandis qu'elle encourageait Manuel à la résistance, tandis qu'elle repoussait toute idée de partage de l'empire d'Orient, pour le cas où l'empereur quitterait Constantinople<sup>2</sup>, elle se mettait cependant à la tête d'une nouvelle confédération qui devait comprendre le roi de Chypre, l'ordre de Rhodes, la mahone de Chios et le duc de Naxos. Mais les assurances qu'elle prodiguait au malheureux Manuel étaient des protestations et des promesses de bons offices plutôt que des secours effectifs. Notaras, à son retour en Orient (août 1398) avait été magnifiquement accueilli à Venise; il avait reçu droit de cité et la république l'avait vivement encouragé à nouer une ligue

1. 1 avril 1398. Boniface IX nommé Paul, évêque de Chalcédoine, son légat pour prêcher la croisade contre Bajazet. (Cf. Thomas Walsingham, *Hist. anglicana*, II, 229-30). Dans le diocèse de Mayence, c'est le bénédictin Augustin de Verdun qui reçut cette mission. La croisade fut prêchée en Norvège, Suède, Danemark et Allemagne par le même personnage. Le Saint-Siège ordonna la prédication dans les diocèses de Lausanne, Bamberg, Meissen, Lubeck et Camin par lettres apostoliques du 12 janv. 1400 (Mansi, *Ann. eccl.*, XXVII, 71). — 6 mars 1399. Nouvel appel de Boniface aux Chrétiens, adressé à Paul, évêque de Chalcédoine (Mansi, XXVII, 41, 43-4. Ed. Theiner, *Vetera monum. hist. Hung. sacram illustrantia*, Rome, 1860, in-f°, II, 170-2).

2. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 264. Cette ouverture fut faite par Manuel, découragé; Venise la déclina. L'empereur lui offrait Constantinople et les îles d'Imbros et de Lemnos, sous certaines conditions.

générale. L'année suivante, il n'en était plus de même : Démétrius Sophianos, ambassadeur de Théodore Paléologue, venu à Venise pour la formation de cette ligue, s'était heurté à des dispositions contraires ; la république avait même chargé Pierre Arimondo, capitaine de l'Adriatique (juillet 1399), de traiter avec Bajazet. Il y eut là, de la part des Vénitiens, une conduite pleine de tergiversations qu'expliquent, sans les justifier, les circonstances et la situation de la république. Ne fallait-il pas, avant tout, éviter la ruine des comptoirs et des colonies vénitiennes ? Un secours donné avec franchise pouvait tout compromettre, en éveillant le courroux du sultan ; un secours refusé pouvait également, en causant la chute de l'empire d'Orient, entraîner par contre-coup Venise ou la laisser sans défense à la merci du vainqueur. De là, des arrière-pensées, une politique ondoyante, ménageant le Croissant sans répudier la Croix, et cherchant à ne pas sacrifier l'intérêt aux préférences, tout en ne voulant pas rompre avec les préférences pour mettre franchement l'intérêt en première ligne.

Le reste de l'Italie, sollicité par les ambassadeurs de Manuel, resta sourd à leurs supplications. Florence, en guerre avec les Visconti, déclina toute participation ; Lucques et Sienne, pressées par le pape et par Doria, donnèrent cinq cents ducats ; mais ce n'était pas là ce qui pouvait sauver l'empire<sup>1</sup>. L'Angleterre sembla céder un instant aux instances de Doria, mais, là encore, l'espoir ne fut pas de longue durée ; la guerre civile, qui éclata dans ce pays, détourna ailleurs les forces de la nation ; à peine Manuel obtint-il un subside pécuniaire, au lieu des secours d'hommes dont il avait besoin. Ce subside même faillit n'être pas versé ; des dissentiments s'étaient élevés entre Doria et Thomas, évêque de Chrysopolis, chargé de le percevoir. Il fallut que le Saint-Siège envoyât spécialement en Angleterre l'évêque de Volterra pour recevoir l'argent que se disputaient Doria et le légat apostolique<sup>2</sup>.

Restait la France, à laquelle s'étaient successivement

1. Finlay, III, 471 ; — Hertzberg, p. 523 ; — Hopf, VII, 64.

2. Mansi, XXVII, 44 ; — Rymer, *Fœdera*, VIII, 82. — Doria quitta l'Angleterre pour retourner à Constantinople au commencement de 1399. Le sauf-conduit qu'il reçut est daté du 20 janvier 1399, n. s. (Rymer, IX, 65).

adressés Notaras et Cantacuzène. Ce dernier était arrivé en France au milieu d'octobre 1397, porteur d'une lettre de l'empereur au roi Charles, VI datée du 1 juillet précédent. Manuel représentait sans détours les progrès des Turcs, sa propre faiblesse et les dangers dont il était environné. Il conjurait le roi de le secourir dans sa détresse, et exprimait l'espérance qu'un prince qui n'avait pas hésité, dans l'intérêt de la religion, à envoyer une puissante armée en Hongrie, ne resterait pas sourd à son appel, et n'hésiterait pas à lui accorder un appui dont tous ceux qui avaient échappé au désastre de Nicopolis lui confirmeraient l'absolue nécessité. Le prestige de l'empire d'Orient était puissant en Occident ; Charles VI, que cette démarche du descendant des anciens maîtres du monde flattait dans sa vanité, reçut l'ambassadeur avec les plus grands égards et la plus somptueuse magnificence. La cour, les ducs de Berry et de Bourgogne étaient favorables à la requête de Théodore Cantacuzène ; le duc d'Orléans s'était jeté aux genoux du roi pour lui demander d'être le chef d'une nouvelle expédition ; mais le souvenir de la campagne de 1396 était trop récent et trop douloureux pour que Charles VI ne résistât pas aux sollicitations de son entourage. L'ambassadeur resta quelques mois en France, comblé de présents et d'attentions de toutes sortes. La noblesse, cependant, toujours prête à s'enthousiasmer pour les causes désespérées, redoublait d'instances ; le roi, circonvenu de toutes parts, céda enfin à la pression qu'on exerçait sur lui, et Cantacuzène, lorsqu'il quitta la France, emporta la promesse d'un secours d'hommes et d'argent ; celui-ci, qui se montait à sept mille ducats, fut transmis par les banquiers vénitiens en Orient dès 1398 (juillet) ; quant aux troupes, elles mirent à la voile à Aigues-Mortes à la fin de juin 1399. C'était la revanche de Nicopolis<sup>1</sup>.

1. Hopf, VII, 64 ; — *Livre des faits*, I, chap. XXIX, p. 601. — Divers paiements importants furent faits par ordre de Charles VI à Cantacuzène et à Jean de Natala (Ducange, *Fam. aug. Byzant.*, p. 238 et 241 ; — *Religieux de Saint-Denis*, II, 559-63). — La lettre de l'empereur, insérée dans le récit du chroniqueur, offre toutes les garanties d'authenticité, et il y a lieu de l'accepter sans réserves. Les archives Jourdanvault (Invent. I, n° 760) contenaient une pièce relative à un don de bijoux fait « à un chevalier blanc vestu, du pays de Gresse, qui estoit venu en ambassadeur devers le roy en la compagnie de l'oncle de l'empereur de Constantinople » (1397).

## CHAPITRE III.

### EXPÉDITION DE BOUCICAUT.

Pour conduire à Constantinople le secours promis par le roi de France à Manuel, un homme s'imposait au choix de Charles VI; nous avons nommé le maréchal Boucicaut. La croisade de Nicopolis avait mis en relief la puissante originalité de cette personnalité militaire, type de l'honneur chevaleresque et de la vaillance la plus téméraire. Au moment où l'intervention française dans le Levant fut décidée, Boucicaut revenait de l'expédition de Guyenne, où il avait châtié la rébellion du comte de Périgord (1398). Le repos pesait à cette nature rude et infatigable; la vie du courtisan répugnait à ce caractère mal assoupli, étranger aux subtilités de la politique, et n'aimant que les coups d'épée donnés d'une main sûre dans un combat loyal. Aussi le maréchal accueillit-il avec joie le nouveau commandement auquel Charles VI l'appela; il y trouvait l'occasion de reprendre les armes contre les infidèles et de venger les victimes de Nicopolis d'un ennemi particulièrement abhorré. Proclamé chef de l'entreprise, il mit toute son activité à hâter les préparatifs du départ.

Charles VI avait fixé l'effectif du corps expéditionnaire à quatre cents hommes d'armes et à quatre cents valets armés, sans compter les archers<sup>1</sup>. Boucicaut était investi du commandement suprême; à lui appartenait le soin de désigner ceux qui devaient l'accompagner. Nous pouvons juger, par les noms de quelques-uns d'entre eux qui nous sont parvenus

1. *Livre des faits*, I, ch. XXIX, p. 601 et ch. XXX, p. 602. — Le *Religieux de Saint Denis* (II, 690-2) évalue le contingent envoyé en Orient à douze cents hommes d'armes.

qu'il s'entoura de l'élite de la chevalerie française. C'étaient, d'abord, le seigneur de Linières et son fils Jean, — oncle et cousin maternels du maréchal<sup>1</sup>; Robert de Milly<sup>2</sup>, un de ses plus fidèles compagnons; François d'Aubrecicourt<sup>3</sup>, un des familiers du duc de Bourbon; Jean de Torsay<sup>4</sup>; Louis de

1. La mère de Jean II, le Meingre, était Florie de Linières. — Philippe, seigneur de Linières, dont il est ici question, fils de Jean IV de Linières, était neveu de Florie, et par conséquent cousin germain du maréchal. En 1367 (nov.-déc.), il servait en qualité d'écuyer, sous les ordres du maréchal de Sancerre, en Auvergne et en Berry; chevalier l'année suivante, il fit la campagne de Nivernais, et en 1370 il était à Châteauroux. Nous le retrouvons en 1386 en Berry, à la tête d'une compagnie; il a sous ses ordres deux chevaliers bacheliers et quarante-sept écuyers; l'été suivant, il est en Guyenne avec Sancerre; le 1 août 1388, à la Châtre, il sert sous les ordres de Guillaume de Neillac, capitaine général du roi en Guyenne. En 1393 (2 mai) il fait montre au Bourd de Dieux près de Châteauroux. A son retour d'Orient, il fut nommé par Charles VI grand queux de France au lieu et place de Charles de Châtillon (1 déc. 1401). Il mourut entre 1411 et 1412. — Son fils Jean V, qui l'accompagnait à Constantinople, lui succéda dans la charge de queux de France. Fidèle au parti français, il vit ses terres confisquées et mourut vers 1432 (Bibl. nat., cab. des titres, pièces originales, vol. 1720 au mot LIGNIÈRES, et vol. 1725 au mot LINIÈRES; — D. Villevieille, *Trés. général.*, LII, f. 14 et 14 bis; — Clairambault, *Titres scellés*, LXVI, 5057-63. — P. Anselme, VIII, 834-9).

2. Il avait pris part à la campagne de Nicopolis (v. page 237). Fils de Mahieu de Milly, écuyer, et de Marie d'Equiviller, il était seigneur de Verrères, et figure, dans un acte du 27 juillet 1411, avec les titres de chevalier et de chambellan du roi (Bibl. nat., cab. des titres, D. Villevieille, *Trés. général.*, LVIII, f. 66 v°).

3. François d'Aubrecicourt, seigneur de Rochefort, fils de Catherine de Coussant, dame de Montcresson, etc., chambellan du roi et du duc de Bourbon, épousa Jeanne de Revel en 1401. — Il fut chargé, vers 1405, avec Châteaumorand et l'Ermitte de la Faye de réorganiser la cour des comptes du duc de Bourbon. Il se déclara pour le parti du duc d'Orléans (déclaration de Saint Ouen, 9 oct. 1411). (*Chronique du bon duc...*, p. 278; — Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 345; — Huilliard Bréholles, *Titres de Bourbon*, II, 4375, 4388, 4485).

4. Jean de Torsay était fort apprécié du roi et des ducs, dont il était le chambellan; de 1397 à 1399, il reçut plusieurs marques de faveur. A son retour d'Orient, il fut investi de la charge de sénéchal de Poitou; en septembre 1405, il était à Paris avec cent hommes d'armes, sous le commandement du duc de Berry, pour défendre la ville. La même année, il alla en Guyenne avec le connétable d'Albret (montre à Ruffec, 1 fév. 1406). En 1409, il fit partie du secours envoyé à Gènes au maréchal Boucicaut. Sénéchal de Poitou, puis capitaine de Fontenay le Comte, il fut nommé maître des arbalétriers, le 8 janv. 1416. Les

Culant<sup>1</sup>; Barbasan<sup>2</sup>, chambellan du roi et des ducs de Berry et de Bourgogne, qui avait reçu de ce dernier trois cents écus

Bourguignons le destituèrent en 1418, et il s'attacha au parti du dauphin auquel il rendit de grands services. Il fit son testament à Poitiers en juillet 1428, et mourut peu après (Bibl. nat., pièces originales, vol. 2855, au mot TORSAY; — Clairambault, *Titres scellés*, vol. CVI, 8290-3. — P. Anselme, VIII, 69-70).

1. On sait peu de chose des premières armes de Louis de Culant. Il était attaché à l'hôtel du duc de Bourbon, et passa en Espagne en 1409 pour combattre les Sarrasins (siège d'Antiquière). Deux ans plus tard, il se ralliait au parti du duc d'Orléans (déclaration de S. Ouen, 9 oct. 1411). En 1417, nous le trouvons avec le titre de capitaine de Melun; il est au nombre des partisans du dauphin en 1418. Il fut nommé amiral avant 1422. Cette année même, il est capitaine général des frontières du Lyonnais, du Mâconnais et du Gâtinais. En 1423, le duc de Bourgogne, après la victoire de Cravant remportée sur le dauphin, marche au secours de la Buxière, assiégée par l'amiral. Culant prend part à la campagne de Jeanne d'Arc, assiste au couronnement de Charles VII à Reims, et meurt en 1444 sans enfants de son mariage avec Jeanne de Châtillon, dame de la Palisse en Bourbonnais, et veuve de Gaucher de Passac. (Bibl. nat., cab. des titres, D. Villevieille, *Trés. général.*, xxxiii, f. 134; — pièces originales, vol. 953; — Clairambault, *Titres scellés*, xxxviii, 2857-9. — P. Anselme, VII, 81 et 835; — *Chron. du bon duc...*, p. 312; — Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, 1, 345).

2. Le sire de Barbazan, appelé Renaud dans les documents français, est le même personnage qu'Arnaud Guillem, fils de Manaud de Barbazan; c'est une des gloires les plus pures de la Gascogne; les contemporains lui ont donné les surnoms de *chevalier sans reproche*, et de *restaurateur du royaume et de la couronne de France*. Comme son père, Arnaud Guillem joua, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, un rôle considérable. Il était jeune encore au moment de son voyage à Constantinople, mais non sans renom militaire. Dès 1387, nous le voyons faire campagne, entouré de quelques hommes d'armes. En 1394, il est assez célèbre pour que le duc d'Orléans le nomme son chambellan. En 1393-4, il est en Gascogne aux côtés de Bernard VII d'Armagnac, et prend part à la guerre dont cette province est le théâtre. Au moment où il accompagne Boucicaut en Orient, il est dans la force de l'âge, mais sa renommée ne s'établit d'une façon indiscutable que dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle. Au commencement de 1404 (14 janv.) le duc d'Orléans le charge, avec deux de ses écuyers, le sire de Fontenilles et Gastonet de Sedilhac, d'une mission en Lombardie; l'année suivante (1 fév. 1405, montre à Cognac), il sert en Guyenne sous le commandement du connétable d'Albret, et a sous ses ordres un chevalier bachelier, un chevalier et vingt et un écuyers. En 1410, il est sénéchal d'Agénois; en 1412, capitaine de Breuille (Manche, arr. Valogne, cant. Briquebec); en 1415, il défend à Paris, avec Jean de Torsay, le roi et le duc de Guyenne. En 1418, il est conseiller et chambellan du roi et du dauphin, lieutenant général du

d'or pour l'aider à supporter les frais de l'expédition<sup>1</sup>; Robin de Braquemont qui avait déjà fait ses preuves en Espagne, en Italie<sup>2</sup>, et sur mer sous les ordres de l'amiral Jean de Vienne; le sire de Montenay<sup>3</sup>; Louis de Lugny; Louis de Cer-

royaume, capitaine de Lusignan; c'est un des plus fidèles partisans du futur Charles VII. Capitaine de Melun, il ne rend la ville qu'à la dernière extrémité et ne cède que devant la famine. Les Anglais le font prisonnier et le conduisent à Paris. Charles VII, à deux reprises, lui fait don de sommes importantes destinées à payer sa rançon (1426 et 1430). De 1426 à 1430 environ, il est titulaire de la capitainerie de Castelcuiler (Lot et Garonne, arr. Agen, cant. Puymirol). C'est une des plus grandes figures parmi les hommes d'élite qui entourèrent le jeune roi au début de son règne. (Bibl. nat., cab. des titres, pièces originales, vol. 187, au mot BARBASAN; — D. Villeveille, *Trés. général.*, IX, 79 v°; — Clairambault, *Titres scellés*, IX, 553-7. V. aussi les chroniques du temps et P. Durrieu, *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet*, p. 10 et 17).

1. Par lettres du 22 mars 1399 à Conflans (Bibl. nat., D. Villeveille, *Trés. général.*, LXXXVII, f. 125).

2. Robin ou Robinet, fils de Renaud II de Braquemont, seigneur de Grainville et de Béthencourt en Normandie, fut sous les ordres de Jean de Vienne en 1377, servit le roi de Sicile en 1384, et le roi de Castille en 1386 contre le roi de Portugal. Il retourna en 1393 en Castille, favorisa l'évasion de Benoit XIII à Avignon (1402), souscrivit l'alliance conclue entre Charles VI et le prince de Galles (1404). C'était, dès cette époque, un personnage important. Il portait le titre de conseiller et chambellan du duc d'Orléans en 1404. En 1405, il recevait seize mille livres pour équiper quatre galères à cinq cents arbalétriers pendant deux mois. En 1408, il faisait partie de l'expédition dirigée contre les Sarrasins de Grenade. Nous le retrouvons quelques années plus tard (1415) avec le bâtard de Bourbon; il commande la flotte chargée d'empêcher le ravitaillement d'Harfleur, et se fait battre par le duc de Clarence. Nommé amiral, le 22 avril 1417, il embrassa le parti du dauphin auquel il rendit de grands services, notamment dans les négociations relatives à la paix avec l'Angleterre (1418). Mais destitué de son office à cette époque, il se retira en Espagne; ses alliances dans ce pays (il avait épousé successivement deux Espagnoles, Inès de Mendoza et Eléonore de Tolède) le décidèrent à s'y fixer. Oncle de Jean de Béthencourt, qui avait conquis les Canaries à la couronne de Castille, il se fit nommer roi de l'île de Fer, une des Canaries. Il mourut en Espagne, faisant souche espagnole. (Bibl. nat., cab. des titres, pièces originales, vol. 494; — dossiers bleus, au mot BRAQUEMONT; — Clairambault, *Titres scellés*, XXI, 1481). — P. Anselme, VII, 816-7; — *Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries*, Rouen, 1874, p. IL-L et LVII).

3. C'était alors Jean; il avait succédé, avant le 24 déc. 1383, à Guillaume de Montenay dans la seigneurie de ce nom. La première mention dans laquelle il figure, avec le titre d'écuier, est du 31 mars

villon ; Foulques Viguier. Jean d'Ony, écuyer du duc de Bourgogne « appert homme, hardi et de grant vasselage « en fait d'armes, et qui jà avoit moult travaillié et se « trouvé en maintes bonnes places », avait demandé la faveur de prendre part à la campagne, persuadé qu'il ne trouverait pas un meilleur chef, et que « mieulx ne povoit employer « son temps que avec lui<sup>1</sup> ». La bannière de Notre Dame était portée par Pierre de Grassay. Châteaumorand, aussi brave chevalier qu'habile diplomate, dont l'expérience des choses d'Orient pouvait être précieuse, avait été désigné des premiers. L'Ermite de la Faye devait le seconder ; au fait de la politique et des intérêts qui s'agitaient dans le Levant, il avait, en qualité de conseiller du duc de Bourbon, soutenu à la cour de Chypre les prétentions de ce prince, et le maréchal avait tenu à s'assurer les services d'un pareil auxiliaire. Ainsi composé, le secours envoyé à Constantinople comprenait les meilleurs éléments qu'on pût rencontrer ; ce n'était plus, comme à l'expédition de Hongrie, une foule de gentils-hommes aussi présomptueux qu'inexpérimentés ; mais, selon l'expression du chroniqueur, une « belle compagnie ». Si ceux qui la composaient n'avaient pas le renom et les éclatants services des chevaliers de Nicopolis, ils étaient jeunes et vaillants, et l'histoire a conservé le nom de la plupart d'entre eux et le souvenir des honneurs qui leur furent dévolus dans la suite. Avec eux, aucune rivalité dans le commandement n'était à redouter ; tous, animés d'une généreuse émulation, connaissaient leur chef, l'aimaient et étaient prêts à se faire tuer à ses côtés. Enfin le contingent restreint dont disposait Boucicaut était une garantie de succès entre les mains d'un général plus habitué à la guerre d'escarmouches, où la valeur individuelle se donnait libre carrière, qu'à la stratégie et au maniement de grandes masses de combattants<sup>2</sup>.

L'embarquement se fit à Aigues-Mortes, sur quatre navires et deux galères. Les préparatifs de l'expédition et la concen-

1382. En 1405, il est qualifié de seigneur de Montenay et de Milly ; il mourut avant 1418 (Bibl. nat., Clairambault, *Titres scellés*, LXXVI, 5969-77).

1. *Livre des faits*, I, ch. XXX, p. 602.

2. *Livre des faits*, I, ch. XXIX, p. 601.



tration des troupes avaient été rapidement menés ; aussi, dès que le maréchal arriva (26 juin 1399), leva-t-on l'ancre. A Savone, on relâcha, et Boucicaut, profitant de cette relâche, « fist toutes ses ordonnances et ordeno ses chevetaines, et « bailla à chacun tel charge que bon lui sembla ». De là, la flotte reprit la mer jusqu'à Capri, en vue de Naples.

Le royaume de Naples, depuis la mort de la reine Jeanne, était disputé par les partis angevin et français. Louis II d'Anjou, représentant de ce dernier, défendait, contre la famille de Durazzo, les droits qu'il tenait de son père Louis I, adopté par la reine Jeanne. Le parti angevin était personnifié par Ladislas de Durazzo, fils de Charles III, dont le père, descendant d'un fils cadet de Charles II de Naples, invoquait les liens du sang bien autrement puissants que ceux de l'adoption ; c'est comme héritier du sang qu'il avait revendiqué le royaume, l'avait conquis et laissé à son fils. Ladislas, après la mort de son père (1384), avait régné sans contestation jusqu'à la venue de Louis II (1389) en Italie, et depuis cette époque, il luttait pour reconquérir le trône que son compétiteur lui avait enlevé. C'est ainsi que cinq galères de Ladislas étaient occupées au siège de Capri, « laquelle dicte ville et « chastel se tenoient pour le roy Louys », lorsque Boucicaut parut devant l'île. Informé de l'état des partis, le maréchal n'hésite pas un instant à mettre son épée au service de Louis II, et « si tost qu'il sot ceste chose, il dit à ses gens « qu'il vouloit aler secourir le chastel du roy Louys et que « chacun se meist en ordonnance ». Mais il était trop tard, le château s'était rendu ; le capitaine, secrètement dévoué à Ladislas, refuse l'assistance qui lui est offerte par l'escadre française, et jette le masque en expulsant de la place les Français qui s'y trouvaient. Sa conduite ne laisse aucun doute au maréchal sur sa trahison ; il ne reste à Boucicaut qu'à recueillir les expulsés, et à donner la chasse aux galères de Ladislas, qui se retirent, avec prudence, devant les forces supérieures de la flotte française. En continuant sa route, l'expédition rencontre un vaisseau appartenant au comte de Peraude<sup>1</sup>, partisan de Ladislas ; elle lui donne la chasse, l'oblige à se jeter à la côte ; l'équipage s'enfuit en abandonnant le navire et la cargaison aux mains du maréchal.

1. On ne sait quel est le personnage dont il est ici question.

La mer était libre; Boucicaut en profite pour se diriger vers la Sicile, et relâcher à Messine. De Messine, il traverse l'Adriatique, et touche à l'île de Sapienza, en face de Modon, à l'extrémité occidentale du Péloponèse. Nous avons une lettre du seigneur de Roche la Morlière, un des croisés, datée de ce mouillage, le 9 septembre; nous savons par elle que le maréchal attendait là les galères de Gênes qui devaient apporter des dépêches et de l'argent. Gênes avait promis huit galères, Venise autant, mais les Français se flattaient que cette dernière en enverrait douze; l'ordre de Rhodes s'était également engagé à joindre ses vaisseaux aux forces combinées des trois puissances<sup>1</sup>.

Le retard des flottes alliées modifia les projets de Boucicaut; lassé d'attendre, il fit voile vers Chios; c'est là qu'il espérait faire sa jonction avec l'escadre vénitienne. Son espoir fut encore déçu; pas plus que celle-ci, les galères de Rhodes, auxquelles cette île avait été indiquée comme point de concentration, n'étaient arrivées. Continuant sa route, le maréchal touche à Lesbos; Gattilusio le reçoit avec les démonstrations de la joie la plus vive, mais lui apprend que « pour non rompre les convenances et pactis que il avoit avecques les Turcs », il leur a annoncé la venue des forces chrétiennes, ajoutant que cette démarche ne l'empêchera pas de prendre part à la campagne, et de joindre une de ses galères à la flotte alliée. Ce trait marque bien la dépendance dans laquelle vivaient les princes de l'Archipel à l'égard du sultan; pour n'être pas absorbés, ils tremblaient et courbaient la tête devant lui, prêts à la relever quand ils se sentaient soutenus dans leur résistance. Il serait superflu d'insister sur la portée et les conséquences de l'avis donné par Gattilusio à Bajazet. Il devenait impossible de surprendre l'ennemi, et cette divulgation rendait fort difficiles les opérations projetées. Tout autre se serait découragé et aurait renoncé à secourir Constantinople; mais Boucicaut, sans tenir compte du désavantage que cette situation lui créait, « dit que de par Dieu

1. Lettre écrite de Morée à Etienne de Semur par le seigneur de Roche la Molère. Le seigneur bourguignon donne, dans cette lettre, des détails précis qui complètent les indications fournies par le *Livre des faits* (*Rev. des Soc. sav.*, 1878, p. 68-70).

« fust », et continua sa route, cherchant toujours à joindre la flotte vénitienne.

A Négrepont, où elle devait être, il ne la trouva pas et l'attendit quelque temps. L'empereur de Constantinople ignorait encore l'approche des secours ; il importait cependant qu'il la connût au plus tôt, afin de mettre son armée en état de tenir campagne dès l'arrivée des renforts annoncés. Dans ce but, le maréchal résolut de détacher de la flotte deux galères, chargées d'atteindre Constantinople. Le commandement de l'une d'elles fut confié à Châteaumorand, dont partout on reconnaissait la haute capacité ; Jean d'Ony<sup>1</sup>, écuyer du duc de Bourgogne, le secondait. Jean de Torsay fut mis à la tête de la seconde galère. Si c'était un nouveau venu en Orient, ce n'était pas un inconnu pour le maréchal, et son passé garantissait l'avenir.

L'envoi de ces deux bâtiments était une téméraire hardiesse ; de la part de Boucicaut, elle n'a rien qui doive nous surprendre. C'était, en outre, une faute grave dont les conséquences pouvaient compromettre le succès de la campagne. Les Turcs étaient prévenus ; maîtres de Gallipoli et de la côte asiatique, ils avaient à leur merci les deux navires dans les Dardanelles ; s'ils les capturaient, — hypothèse pour le moins très plausible, — quel rôle jouerait désormais l'escadre française, privée de sa principale force ? Venise, Rhodes et Lesbos, dont les flottes hésitaient à appareiller, triompheraient-elles de leurs hésitations après un premier échec du maréchal ? C'était peu probable, et on devait penser que de l'issue de la première rencontre dépendrait l'existence même de la ligue.

Boucicaut, dominé par l'idée que l'empereur était à bout de forces, et que tout retard était coupable quand Constantinople menaçait de tomber aux mains du sultan avant l'arrivée des renforts, ne vit qu'un moyen de sortir de la situation que lui créait l'absence des flottes alliées : c'était de prévenir, à tout prix, Manuel que le secours n'était pas loin ; pour exécuter ce dessein, il exposa ses deux meilleures galères. Lui-même, du reste, se rendit assez compte du danger, pour les escorter avec le reste de ses vaisseaux jusqu'à Gallipoli, et

1. Sur Jean d'Ony, voir plus haut, p. 363.

« de là ne se bougia affin de les secourir se aucune chose leur  
« avenoit ».

Ce qui était prévu arriva; les Musulmans, avertis, avaient fait « deux embusches de dix-sept galées bien armées », qu'ils avaient dissimulées, sept à Gallipoli, les dix autres plus près de Constantinople. Sans défiance, Châteaumorand et Torsay franchissent le détroit et continuent leur route, lorsque, tout à coup, ils se trouvent entourés de toutes parts. Un seul parti restait à prendre : virer de bord au plus tôt et retourner vers le maréchal, en se frayant un passage au travers des lignes ennemies. « Si furent tost pesle mesle avec  
« eulx qui les assaillirent de tous costez, et les nostres  
« comme vaillans et preux se prirent à deffendre vigue-  
« reusement ; et par si grant vertu estriverent contre eulx  
« que oncques ne les porent arrester, ains malgré leurs dens  
« s'en venoient tousjours combatant, quoy que les Sarrasins  
« taschassent à les faire demourer ». Les deux galères, dans cette mêlée, se rapprochaient du détroit, si bien que Boucicaut « ouy l'effrainte »; celui-ci, malgré les conseils de son entourage qui le dissuadait, en présence du nombre des Sarrasins, de secourir Châteaumorand et Torsay, et proclamait qu'il valait mieux sacrifier deux galères que d'exposer la flotte à une ruine certaine, « ne musa mie à leur estre au  
« devant et moult tost se mist en belle ordonnance pour les  
« aler aidier ». La prudence de ses compagnons l'avait exaspéré. Croient-ils, s'écriait-il, que j'abandonnerai mes deux galères; j'aimerois « mieulx estre mort que par mon  
« défaut veoir mourir et perdre ma compagnie, et que jà  
« Dieu ne me laissast tant vivre que tant de recreandise fust  
« en moi trouvée. »

C'est dans ces dispositions qu'il se porta au secours de ses lieutenants, et « bien besoing leur estoit, car jà estoient si  
« batus que mais aidier ne se poyoient ». A l'approche du maréchal, l'ennemi, malgré sa supériorité numérique, frappé de la contenance et du maintien de la flotte chrétienne, abandonna les deux galères et prit la fuite avec tant de précipitation que, « sans ce que il y mist conseil », le plus gros de ses vaisseaux alla s'échouer sur le rivage. Les galères étaient sauvées, et Boucicaut pouvait se féliciter d'avoir été secondé par la plus heureuse fortune.

Le soir de cette bataille, la flotte mouilla au port de Té-

nédos<sup>1</sup>; le lendemain, les vaisseaux alliés arrivèrent; ils se composaient de la flotte vénitienne, de deux galères de Rhodes et d'une galiote du seigneur de Mitylène. La concentration faite, le maréchal prit le commandement en chef de la ligue, et donna la bannière de la Vierge « par droit « d'armes, comme à celui qui plus avoit veu, et qui estoit un « vaillant chevalier », à Pierre de Grassay. Le lendemain matin, « après ce que les messes furent chantées », les ancres furent levées, et l'expédition atteignit Constantinople sans être inquiétée<sup>2</sup>.

1. Cette île qui est voisine de la côte d'Asie Mineure est « devant « la grant Troye ». Elle commande, sur la côte d'Asie, le détroit des Dardanelles.

2. *Livre des faits*, partie I, ch. xxx, p. 602-3.

## CHAPITRE IV.

### CAMPAGNE DE BOUCICAUT A CONSTANTINOPLE.

Constantinople salua l'arrivée de la flotte alliée par les témoignages de la joie la plus vive. L'empereur, averti de la venue du maréchal, avait réuni pour tenter un dernier effort le peu de troupes qui lui restaient. Nous n'avons aucun élément pour évaluer le nombre de celles-ci; malgré l'expression du chroniqueur, qui parle de « l'ost et de l'assemblée de « l'empereur où il avoit grant gent », il est peu probable que l'empire aux abois disposât d'une armée nombreuse; les mercenaires qui la composaient étaient peu faits pour inspirer confiance et rendre de véritables services. Il ne semble pas que le maréchal, pendant son séjour à Constantinople, les ait jamais détournés de la garde des remparts pour les joindre à ses propres soldats<sup>1</sup>.

Boucicaut était impatient d'ouvrir les opérations et de « courir sus aux Sarrasins ». A peine ses troupes eurent-elles pris quatre jours de repos, qu'il les réunit à Constantinople, dans une plaine, pour les passer en revue; elles comptaient six cents hommes d'armes, six cents valets armés et mille hommes de trait; dans ce chiffre, le contingent des alliés s'élevait à deux cents hommes d'armes, deux cents valets et quelques archers. C'est pendant cette revue que le maréchal fixa l'ordre de marche, « fist ses chevetains et capitaines », et donna à chacun sa fonction « selon ce que il « savoit que ilz valaient ».

1. La source principale pour ce chapitre est le *Livre des faits*, 1, ch. xxxi et xxxii, p. 603-6.

Ces dispositions prises, la petite armée s'embarqua, accompagnée de Manuel. La flotte qui la portait était de vingt et une galères « complies », de trois grandes galères huissières sur lesquelles cent vingt chevaux avaient pris passage, et de six autres vaisseaux de moindre dimension, galiotes et brigantins<sup>1</sup>. Elle quitta Constantinople pour la « Turquie », c'est-à-dire pour la côte d'Asie Mineure, et le débarquement eut lieu près de Naretès<sup>2</sup>.

Le maréchal, avec les forces dont il disposait, ne pouvait prétendre qu'à inquiéter les Ottomans sur le littoral asiatique, à faire quelques hardis coups de main, à brûler et à piller quelques châteaux et villages, et par des incursions heureuses, menées avec rapidité, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, à forcer l'ennemi à rompre le blocus de Constantinople ; c'est à obtenir ce résultat que tendirent les efforts de l'empereur et de Boucicaut.

Débarqués à Naretès, les Chrétiens s'avancèrent « ou pays « de Turquie » d'environ deux lieues, brûlant, détruisant et pillant tout sur leur passage. Le pays était riche, couvert de « bons vilages et de beaulx manoirs », et sans défense ; tout fut détruit, et les Sarrasins faits prisonniers furent « mis à « l'espée ». Sans pousser plus loin la reconnaissance, les alliés regagnèrent la côte et rejoignirent la flotte pour rentrer en Europe, se réservant pour une prochaine expédition. Elle eut lieu peu de jours après ; son objectif était un gros village, appelé Diaquis, distant de deux lieues du littoral, au fond du golfe de Nicomédie. La côte asiatique de la Propontide, depuis Cyzique jusqu'à Nicomédie, portait au moyen âge le nom de golfe de Nicomédie ; c'est aujourd'hui le golfe

1. La galère huissière était ainsi nommée parce qu'elle était ouverte à sa poupe et présentait une porte aux chevaux qu'on embarquait dans sa cale. D'après le chiffre donné ici par l'auteur du *Livre des faits*, quarante chevaux avaient pris place dans chaque bâtiment, et Jal calcule que les dimensions de ces galères huissières devaient être d'au moins cent vingt-trois pieds de quille. — La galiote était une petite galère, même forme, même disposition des rameurs et de la mâture. — Le brigantin était plus petit encore, tout en restant fidèle au type de la galère. Il était ponté, à une seule voile, appelée voile du maître, et avait de huit à seize bancs à un rameur. Les mouvements du brigantin, très rapides, le faisaient employer pour la course (Jal, *Gloss. nautique*, passim).

2. Nous n'avons pu déterminer la position de cette localité.

d'Ismid. Diaquis, l'ancien Dascylium, résidence des satrapes de Bithynie, s'appelle de nos jours Daskily<sup>1</sup>.

Les Turcs, à l'arrivée du maréchal, s'assemblèrent en grand nombre pour défendre le village contre lui, « et tous arrangez « se tenoient à pié et à cheval au devant, à tieulx armeures « comme ilz povoient avoir ». La résistance était impossible devant une attaque régulière; ils voulurent cependant l'essayer, mais « ce ne leur valu riens », et s'ils n'avaient pris la fuite, tous eussent été tués ou pris. Quand les Chrétiens furent maîtres du village, beaucoup de Turcs avaient succombé, le reste avait fui ou s'était caché dans les maisons où aucun quartier ne leur fut fait. Là, comme dans la première expédition, tout fut pillé, le feu fut mis partout, aux beaux « manoirs » comme à un riche palais du sultan; quand tout fut dévasté, Boucicaut et son armée remontèrent dans leurs galères.

On navigua toute la nuit; au matin, on était en vue de Nicomédie. Le débarquement fut ordonné, mais les Sarrasins « y cuidèrent mettre empeschement »; il fallut soutenir contre eux un combat assez vif pour « prendre port et terre « gaignier sur eulx ». Libres de leurs mouvements, les troupes s'avancèrent vers Nicomédie pour « l'assaillir par « manière d'escarmouche ». C'était une ville fortifiée, avec de solides et hautes murailles, capable de résister à un coup de main. Boucicaut voulut en incendier les portes; mais elles étaient ferrées de lames de fer et ne brûlèrent pas. Ayant échoué de ce côté, il fit apporter et dresser des échelles; elles étaient trop courtes de plus de trois brasses. Il fallut renoncer à s'emparer de Nicomédie; les Chrétiens regagnèrent alors leurs vaisseaux, non sans avoir tué tous les Sarrasins qu'ils purent trouver, et incendié les faubourgs et le pays environnant.

Comme la veille, la nuit fut consacrée à « cheminer »; à l'aube, la flotte jetait l'ancre en face d'un village appelé le Sérail (*Ac Sérai*), situé dans la plaine, à une lieue environ de la mer. Rien ne put empêcher le maréchal de s'emparer de cette localité, et de ruiner tout le pays aux environs. Mais,

1. Les portulans vénitiens donnent les formes de *Dasqui*, *Tarqui*, *Larqui*; les portulans grecs du xv<sup>e</sup> siècle portent plus exactement : *Diaskelo*.



pendant qu'il accomplissait cette œuvre de destruction, la nouvelle de sa présence s'était répandue, et une grande quantité de Sarrasins s'était rassemblée. Enhardis par leur nombre qui croissait d'instant en instant, ceux-ci suivirent de si près l'armée du maréchal qui se repliait vers le rivage, qu'il fallut, à plusieurs reprises, donner ordre à l'arrière-garde de leur faire face. Les Turcs n'osaient pas engager l'affaire à fond, mais tentèrent quelques escarmouches, sans empêcher toutefois l'embarquement de se faire dans le plus grand ordre. On leva l'ancre de nuit et on fit voile vers Constantinople. Il était temps de regagner la ville, car les coups de main du genre de ceux que tentait Boucicaut ne réussissent qu'à la condition d'être menés avec célérité. L'événement l'avait bien montré ; à sa première descente sur la côte d'Asie, le maréchal n'avait éprouvé aucune résistance ; à Diaquis, au contraire, l'ennemi était en nombre ; à Nicomédie, il était prêt à soutenir l'attaque des Chrétiens. Il fallait donc renouveler souvent ces incursions dans des directions différentes, et reprendre la mer dès que l'ennemi était prévenu de la présence des troupes alliées.

C'est d'après ces principes que l'empereur et le maréchal, après six jours de repos à Constantinople, se remirent en campagne dans une direction tout à fait opposée, celle de la mer Noire, et allèrent assaillir le château de Rive<sup>1</sup>. Il était situé à l'embouchure du Bosphore, sur la côte d'Asie, à l'endroit où l'ancien fleuve de Bithynie, le Rivas (*Prébas*), auquel il devait son nom, se jetait dans le Pont Euxin. La place était dans une forte position « car de l'une des pars, la mer « y batoit, et de l'autre une grosse rivière qui vient de « Turquie, si que on n'y pavoit venir que par une part. » Malgré toutes les précautions prises, les Sarrasins, prévenus par leurs espions, attendaient les Chrétiens. Sans s'opposer au débarquement, ils étaient rangés « en belle ordonnance » devant le château, au nombre de six à sept mille, prêts à livrer bataille. Les troupes de Boucicaut étaient nombreuses et « de si belle estoffe » que les Turcs, pour augmenter leurs forces, dégarnirent la place de ses défenseurs, ne laissant dans les murs que le nombre de soldats strictement nécessaire pour résister pendant un jour aux assauts des assié-

1. Auj. *Riwa Kalessi*.

geants. La position, au reste, de la place et la hauteur des murailles rendaient la défense facile. Les Musulmans espéraient que le maréchal tenterait l'attaque du château avec toutes ses forces; eux-mêmes s'étaient retirés un peu en arrière, « afin que quand les gens [de Boucicaut] seroient à l'assault, au pié du mur et seroient esparpillez pour combatre le chastel, que ilz venissent si tost sur eulx que ilz n'eussent loisir de eulx assembler ne mettre en ordenance ». C'était une malice à laquelle le maréchal ne se laissa pas prendre; à peine débarqué, il forma un corps composé d'arbalétriers et de gens d'armes, au milieu duquel restèrent l'empereur et les chevaliers de Rhodes, et le rangea en bataille dans la plaine. C'est là que demoura la banière Nostre Dame ainsi assise que elle devoit ». Cette division devait tenir les Sarrasins en respect, tandis que le maréchal, avec le reste de ses troupes, se réservait l'attaque du château.

Ces dispositions prises, Boucicaut commence l'assaut de la place du côté de l'est. Les assiégés, pour le tenir à distance, allument, sur les murs et « ès faulses brayes, de[s] eschaffaulx couvers de feurre et de ramille moullée pour rendre grant fumée », mais cet obstacle ne l'arrête pas. En peu d'heures, il est au pied du mur, il a établi deux mines et les a menées, en dépit de « tous leurs empeschemens », assez loin pour faire deux brèches aux murailles. Autour de ces points, le combat est fort acharné, les Sarrasins défendent avec courage le passage; les Chrétiens, à l'exemple de leur vaillant chevetaine qui mie ne s'i espargnoit, ains y tenoit si bien sa place que nul tant n'y travailloit », font des prodiges de valeur. Plusieurs fois les échelles sont dressées, et le combat s'engage corps à corps; mais, sous les pierres lancées par les assiégés comme sous le poids des assiégeants, elles cèdent et se rompent.

Le maréchal, qui n'a pas cessé de combattre avec la plus grande intrépidité, comprend que, sans échelles, ses efforts et ceux de ses compagnons resteront vains; il donne l'ordre de faire à la hâte, avec deux antennes de galères, une échelle grande et forte; elle est prête au moment où le jour commence à baisser. C'est à qui sera le premier à y monter; Guichard de la Jaille<sup>1</sup> a cet honneur; il combat longtemps

1. Nous savons peu de chose sur ce personnage. Il appartenait pro-

« main à main à ceulx du chastel qui tant estoient sur lui  
 « que ilz le désarmèrent de son espée, pour laquelle cause,  
 « et non mie par faulte de courage, le convint abaissier dessoubz  
 « un bon escuier qui estoit le premier après lui, qui est  
 « nommé Hugues de Tholoigni ». Celui-ci, après des prodiges de valeur, entre le premier dans la place, suivi de la Jaille et d'une dizaine d'autres. Bientôt la position de cette poignée d'hommes devient critique; l'échelle s'est rompue  
 « pour le grant fais et charge des bons vaillans qui par leurs  
 « grans courages s'efforçoient de monter sus », et les renforts ne peuvent arriver à ceux qui combattent sur le mur.

Le secours vint d'une autre part; pendant qu'on avait escaladé les murailles, le combat avait continué « en la mine » et les Chrétiens avaient fini par entrer dans la ville. Jean d'Ony<sup>1</sup>, que nous trouvons toujours au premier rang, « tant  
 « que par sa force et le hardement de son bon courage,  
 « malgré les ennemis qui toute peine metoient à l'en garder,  
 « fist tant que il entra dedens le premier ». La voie était ouverte; à la suite d'Ony, Foulques Viguier, Renaud de Barbazan, « le chevalier sans reproche »<sup>2</sup>, et plusieurs autres pénètrent dans la place et courent prêter main forte à leurs compagnons qui luttent sur les murailles, avec l'énergie du désespoir.

L'arrivée d'Ony et de ses amis décida la victoire; le château fut pris et rasé; le lendemain, par ordre du maréchal, on passa les habitants au fil de l'épée. L'armée turque qui observait depuis le matin les mouvements de Boucicaut, satisfaite d'avoir immobilisé une partie des forces chrétiennes, n'avait pas quitté ses positions, et le soir, convaincue que l'avantage ne lui fût pas resté, elle s'était retirée sans tenter aucun effort pour dégager le château.

Après ce succès, les alliés regagnèrent les galères; la flotte reprit le chemin de Constantinople; vers le soir, à l'entrée

bablement à la famille angevine de la Jaille, dont plusieurs membres s'illustrèrent au moyen âge. En mai 1381, Guichart de la Jaille obtint une lettre de rémission de Charles VI à l'occasion d'un méfait dont il se rendit coupable au mois d'août 1380 à Soucy, près de Machaux en Brie. Il avait alors vingt-six ans, et servait le roi contre les Anglais (Arch. nat., JJ. 119, n° 36).

1. Voir plus haut, pages 363 et 366.

2. Voir plus haut, page 361.

de la bouche de la mer Noire, elle passa devant une « bonne « ville », appelée le Girol<sup>1</sup>, et y jeta l'ancre pour la nuit.

Le lendemain, Boucicaut, « qui à autre chose ne pensoit « fors à tousjours grever les Sarrasins de son pouvoir », fait prendre les armes et sonner le débarquement. Les Turcs, informés du sort subi par le château de Rive et voyant les préparatifs faits contre le Girol, « boutèrent le feu tout en « un moument en plus de cent lieux, et tous s'enfuyrent ès « montaignes qui là sont grandes et haultes ». En peu d'heures, la ville tout entière était en flammes; l'armée chrétienne, témoin de ce spectacle, ne se rembarqua que lorsque tout fut brûlé; les Turcs avaient fait eux-mêmes ce que le maréchal se proposait de faire.

Pendant l'absence de Manuel et de Boucicaut, les Musulmans avaient réuni vingt vaisseaux au pas de Naretès, au grand préjudice et dommage des habitants de Constantinople et de Péra, car ils « comprenoient tout le pays et se prenoient « à tout gaster ». C'est au Girol que l'empereur apprit cette nouvelle; aussitôt le maréchal fait voile dans la direction de Naretès pour châtier l'audace de ces infidèles. Ceux-ci, n'osant attendre l'approche de l'ennemi, s'enfuirent sans combat, abandonnant au maréchal leurs vaisseaux qu'il brûla. Après ce dernier exploit, la flotte rentra à Constantinople. La campagne avait duré environ un mois; elle avait jeté la terreur chez les Musulmans et brisé le blocus; mais les résultats obtenus pouvaient-ils être durables? Ou n'était-ce qu'un répit passager pour Constantinople, pareil à celui qu'éprouvent les malades, que le médecin a condamnés, à la veille de succomber au mal qui les étreint?

1. Pour l'identification de ce lieu, voir plus haut, page 153, note 1.

## CHAPITRE V.

### RETOUR DE BOUCICAUT. — VOYAGE DE MANUEL EN OCCIDENT.

Cette première campagne du maréchal Boucicaut, dont le *Livre des Faits*<sup>1</sup> nous a transmis le récit détaillé, eut lieu pendant l'automne de l'année 1399, sans qu'il nous soit possible d'en fixer plus exactement la date ; elle fut, sans nul doute, suivie d'expéditions analogues. Boucicaut était trop ennemi de l'inaction pour avoir laissé s'écouler les derniers mois de 1399, qu'il passa à Constantinople, sans reprendre les armes et sans tenter de nouvelles incursions sur le territoire ennemi. Le chroniqueur est formel sur ce point, et s'excuse de ne pas exposer par le menu les exploits de son héros, « car à anuy pourroit tourner aux lisans de tout « compter », et, « pour dire en brief », le maréchal, tandis « qu'il y fu, ne sejourna, ne prist aucun repos qui durast plus « de viii jours, que tousjours ne fust sus les ennemis, où il « prist tant de chastiaux, de villes et de fortereces que tout « le pays d'environ, qui tout estoit occupé de Sarrasins, « despecha et desancombra, et tant de bien y fist que nul ne « le saroit dire. »

L'énergie de Boucicaut, son ardeur infatigable, sa bravoure qui allait jusqu'à la témérité, lui avaient conquis l'estime et le respect de tous ; il avait ranimé les courages chancelants, relevé le moral des Chrétiens et éloigné l'imminence du danger. L'empereur, les barons et les Grecs lui savaient gré de ce résultat, mais tous se préoccupaient avec lui des moyens de maintenir les avantages acquis. La tâche était au-dessus

1. P. I, chap. xxxiii, p. 606-7.

des forces de l'empereur ; abandonné à ses seules ressources, Manuel n'avait ni la puissance militaire, ni un prestige moral suffisants pour imposer le respect aux ennemis du dehors et du dedans. Tous les efforts du maréchal tendirent à remédier à cette double infériorité.

Il fallait avant tout raffermir l'empereur sur le trône, en ramenant l'union dans la famille impériale. Ecarter le danger d'une compétition sur laquelle les Turcs fondaient leur plus grand espoir, c'était conjurer le péril le plus menaçant. Boucicaut conseilla donc à Manuel de se rapprocher de son neveu Jean VII. Leur rivalité durait depuis plusieurs années ; elle avait causé la plupart des maux qui avaient désolé l'empire et pouvait amener sa chute. Jean, allié des Musulmans, ne voulait renoncer à aucune de ses prétentions, et combattait son oncle avec une obstination acharnée ; c'était une situation « préjudiciable à la christianité et mal séant à eux », qu'il importait de faire cesser au plus tôt. Une réconciliation semblait difficile à obtenir dans l'état des esprits des deux adversaires ; cependant l'intervention personnelle de Boucicaut, la prudence qu'il déploya en cette occasion, et surtout l'ascendant que son caractère et ses victoires lui avaient mérité en Orient, triomphèrent de toutes les difficultés. Le maréchal alla lui-même chercher Jean à Salembria, et le ramena à Constantinople, où il fut reçu avec les transports de la joie la plus vive<sup>1</sup>.

Ce résultat obtenu, Boucicaut songea aux moyens de tenir la campagne et de défendre Constantinople contre les Ottomans. Le trésor était vide, les approvisionnements étaient

1. Les historiens grecs Ducas, Phrantzès, Chalcocondyle ne disent rien du rôle joué par Boucicaut à Constantinople. Phrantzès raconte seulement la réconciliation de l'oncle et du neveu ; il l'attribue à la disgrâce dans laquelle Jean était tombé auprès de Bajazet et à la générosité de Manuel, qui l'accueillit à bras ouverts, lui donna un grand état de maison et lui confia même l'empire au bout de quelques jours. Les motifs de ces réticences se devinent dans l'humiliation que la vanité nationale ressentait des comparaisons, peu avantageuses et pourtant naturelles, qui s'établissaient entre les Grecs et les Français. C'était un proverbe courant qu'un Turc suffisait pour mettre en fuite trois Grecs. On comprend que les historiens grecs n'aient pas voulu avouer ce qu'ils devaient à l'intervention étrangère (Berger de Xivrey, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*, Mém. de l'Acad. des Inscr., XIX (1853), II, 92-3).

épuisés ; on ne pouvait ni payer la solde de l'armée, ni même la nourrir ; il fallait aviser au plus tôt, sous peine d'une catastrophe prochaine. Le maréchal se rendait compte que la présence de ses troupes épuisait les vivres, et que, s'il s'éloignait, l'ennemi, enhardi par son départ, attaquerait l'empereur incapable de résister au choc des Musulmans. La situation était critique : Boucicaut résolut de rentrer en France, en compagnie de Manuel, pour implorer un nouveau secours, dût l'empereur abdiquer l'empire entre les mains de Charles VI, pourvu qu'il obtint « ayde pour le garder contre « les mescreans ». Cette idée d'abdication, au reste, n'était pas nouvelle ; elle avait déjà été mise en avant par Manuel lui-même, mais Venise n'avait pas répondu à l'ouverture qui lui avait été faite <sup>1</sup>. Si le roi restait sourd aux propositions du fugitif, les cours européennes, personnellement visitées par Manuel, seraient sollicitées de venir au secours de l'empire chancelant. De son côté, Boucicaut considérait la situation comme désespérée, et se reconnaissait incapable, avec les forces dont il disposait, d'empêcher un dénouement fatal.

Le départ fut donc décidé <sup>2</sup>, quoiqu'il présentât un autre danger, également très grave. Les partis, à peine réconciliés, n'attendaient qu'un signal pour relever la tête ; l'ennemi du dehors était prêt à tenter un effort décisif dès que la ville serait dégarnie de ses défenseurs. Jean, qui était désigné pour remplacer son oncle pendant l'absence de ce dernier, refusait de prendre le pouvoir dans de pareilles conditions,

1. Nous avons parlé plus haut (p. 356), de l'offre faite par Manuel à Venise de renoncer à l'empire. Les prisonniers français de Nicopolis avaient, pendant leur séjour à Lesbos (15 août 1397), conclu un traité analogue avec Jean, le compétiteur de Manuel ; Jean cédait, par l'entremise de François Gattilusio, seigneur de Mitylène, au roi de France, tous ses droits à l'empire de Romanie, moyennant vingt-cinq mille florins et la possession d'un château dans le royaume. Un délai de trois ans était stipulé pour réaliser le traité, qui resta lettre morte. Il est curieux, au lendemain de la défaite de Nicopolis, de constater que les Français n'avaient pas abandonné tout espoir de reprendre les armes pour la défense, ou même pour le rétablissement de l'empire de Constantinople à leur profit (Arch. de la Côte d'Or, B. 11936).

2. Ἄλλ' ἔμοι μὲν δέδοκται, καὶ τοῖς ἡμετέροις, προσέτι δὲ καὶ προνιμιωτέροις τῶν συμμαχοῦντων, ἐς Ἰταλίαν πορεύεσθαι, καὶ δὴ καὶ Γαλλίας τὰς κάτω καὶ Βρετανίαν αὐτήν (Oraison funèbre de Théodore Paléologue par son frère Manuel, éd. Combefis, *Auctarium Novum*, 1648, f°, p. 1130).

« car il savoit bien que aussi tost que ilz seroient partis, le Basat vendroit à toute sa puissance asseger la ville, « [l']affamer et gaster ». Il était difficile de ne pas reconnaître la justesse de ces craintes, aussi le maréchal se décida-t-il à laisser un petit noyau de bonnes troupes pour protéger Constantinople.

Châteaumorand fut désigné pour commander cette garnison, composée de cent hommes d'armes, de cent valets armés et d'un grand nombre d'arbalétriers. Elle ne comprenait que des Français, avec des vivres pour un an, et assez d'argent « en mains de bons marchans » pour assurer le service de la solde pendant le même laps de temps. Les Vénitiens et les Génois s'engagèrent également à laisser, devant Constantinople, huit galères, quatre génoises et quatre vénitiennes. Ces dispositions rendirent courage aux Grecs qui, désespérés, « ne savoit meilleur conseil que de eux enfuyr « devers les Sarrasins et abandonner la bonne ville de Constantinoble », et Jean accepta l'investiture de la puissance impériale<sup>1</sup>.

Manuel et Boucicaut quittèrent Constantinople le 10 décembre 1399<sup>2</sup>. L'empereur emmenait avec lui l'impératrice, sa femme, et ses deux jeunes enfants, Jean et Théodore. Laissant sa famille en Morée, auprès du despote, son frère, il continua son voyage avec le maréchal<sup>3</sup>. Tous deux débarquèrent à Venise; la seigneurie leur fit une réception solennelle; Manuel fut logé au palais du marquis de Ferrare; on dépensa deux cents ducats pour lui faire un accueil digne de son rang, et la république de Saint Marc lui promit son concours le plus absolu contre les Turcs. Charmé de ces promesses, qu'il croyait sincères, l'empereur quitta Venise pour Padoue; là François de Carrare et le marquis de Mantoue

1. *Livre des faits*, p. 1, ch. xxxiii, p. 606-7. — Hertzberg, p. 524.

2. Cette date est donnée par une note marginale grecque d'un manuscrit de la Bibl. nationale (n° 557); il n'y a pas lieu de la suspecter. Le *Livre des faits* (p. 1, ch. xxxiii, p. 606-7) dit à deux reprises que le maréchal séjourna presque un an en Grèce; cette assertion n'est exacte que si elle s'applique à la durée de l'absence du maréchal hors de France; mais s'il s'agit du séjour proprement dit en Orient, elle est certainement fautive.

3. Phrantzès, éd. de Bonn, t. c. xv, p. 62; — Ducas, éd. de Bonn, xiv, p. 29-30.



déployèrent, pour lui faire honneur, tout le luxe dont cette petite cour aimait à s'entourer ; cortège, musique, banquet, torches, rien ne fut épargné. A Vicence, même réception ; à Pavie, Jean Galeas Visconti, duc de Milan, prodigua également à l'empereur son appui et les protestations les plus chaleureuses, le reçut avec la plus grande cordialité et lui procura des chevaux pour passer en France. Retardé par ces visites aux cours italiennes, Manuel n'arriva à Paris qu'au mois de juin <sup>1</sup>. Si Charles VI avait été flatté des ambassades qu'il avait reçues précédemment, la venue de l'empereur lui-même le combla de joie ; n'avait-il pas lieu d'être fier d'un événement aussi extraordinaire, d'un honneur qui n'avait été fait à aucun de ses prédécesseurs et qui témoignait d'une faveur particulière à son égard ? Aussi Manuel fut-il accueilli avec les plus grands égards et avec toute la pompe que commandait l'honneur de la France.

Des chevaliers du plus haut rang furent envoyés à sa rencontre, avec mission d'assurer à l'hôte du roi, dans toutes les villes qu'il traverserait, une réception digne de la majesté impériale ; à Paris, on fit des préparatifs magnifiques. Le 3 juin 1400, l'empereur traversa le pont de Charenton ; deux mille bourgeois de Paris, à cheval, rangés aux côtés de la chaussée, l'attendaient pour l'escorter ; un peu en arrière d'eux, le chancelier de France, les présidents au Parlement, avec une suite de cinq cents personnes, et trois cardinaux lui souhaitèrent la bienvenue ; quelques pas plus loin Charles VI, entouré de toute sa cour, au son des clairons et de la musique, s'avança pour lui donner le baiser de paix. L'empereur, à cheval, revêtu d'un habit impérial en soie blanche, par ses traits pleins de noblesse, sa longue barbe, ses chevaux blancs et la dignité de toute sa personne, conquit aussitôt la sympathie universelle. Il fit son entrée solennelle à Paris, aux côtés du roi, escorté des princes du sang, au milieu d'un appareil magnifique, aux applaudissements d'une population enthousiaste. Après un repas somptueux au palais, les princes le conduisirent au Louvre, où son logement avait été

1. Andrea Gataro (Muratori, xvii, 836-7) ; — *Annales Mediolanenses* (Muratori, xvi, 833) ; — Chalcocondyle, éd. de Bonn, p. 84 ; — Hopf, vii, 65. Voir pour tout ce qui concerne le voyage de Manuel en Occident le mémoire de Berger de Xivrey sur la *vie et les ouvrages de Manuel* (Mém. de l'Acad. des Inscr. xix (1853), II, 1-201).

préparé, et pendant son séjour en France, il n'y eut pas d'honneurs, d'attentions, et même de présents dont il ne fût comblé<sup>1</sup>. L'hospitalité de Charles VI fut digne de l'hôte qu'il recevait.

Quand Manuel exposa les motifs de son voyage et la détresse de l'empire, il trouva auprès du roi le même empressement à lui promettre des secours d'hommes et d'argent ; le maréchal avait eu raison de ne pas douter du succès d'une démarche personnelle de l'empereur<sup>2</sup>. Rassuré de ce côté, Manuel s'empresse de tourner ses regards vers l'Angleterre. Dès le 20 juin, il écrit à Pierre Holt, prieur de l'Hôpital en Irlande, pour lui annoncer son projet de passer la mer, afin d'intéresser le roi d'Angleterre au sort de l'empire d'Orient ; mais il apprend bientôt que les circonstances ne sont pas favorables, qu'Henri IV conduit une expédition en Ecosse contre le roi Robert III qui refuse de reconnaître l'autorité du nouveau souverain, et qu'il convient d'attendre son retour<sup>3</sup>. Il reste donc en France jusqu'au mois de septembre.

En traversant la Manche, il est assailli par une tempête ; à Cantorbéry, les Augustins l'accueillent avec les plus grands honneurs ; son entrevue avec Henri IV a lieu à Blaketh, près de Londres, le jour de la Saint Thomas (décembre 1400)<sup>4</sup> ; elle

1. « A Maxé Couxe Tsesalo, trésorier de l'empereur de Constantinople, « xvi cens livres pour ledit empereur, en déduction de plus grande « somme, en aoust mcccc. — A Regnaut Pisdoc, changeur, pour un « hanap et une aiguière d'or, poinçonnez à divers ouvrages, pesant « ensemble vii marcs, i once, xvi esterlins d'or, delivré au roy nostre « sire, qui l'a fait présenter de par luy à l'empereur de Constantinople... « cccclxiv l. p. » (Berger de Xivrey, *Mémoire...*, p. 103-4).

2. *Religieux de Saint Denis*, II, 754-9.

3. Pierre Holt répondit à la lettre du roi le 11 juillet 1400 (*Roy. and hist. letters during the reign of Henry IV*, Londres, 1860, p. 39). Il était turcoplier et prieur d'Irlande ; sa nomination à ces deux fonctions est antérieure à 1396. Confirmé en 1396 (2 août) et en 1404 (24 oct.) dans la dignité de prieur, il la résigna en 1410 ; dès 1407, il était lieutenant et visitateur du grand-maître en Angleterre, Ecosse et Irlande. Il mourut en 1415 (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, xviii, 72 ; xix, 100-2 ; xxi, 130 ; xxiii, 127-8 ; xxiv, ad calcem, f<sup>os</sup> 4 et 5 non numérotés. — W. Porter, *A history of the Knights of Malta* (rev. éd. 1863, p. 726).

4. Probablement le 29 décembre, anniversaire du martyre de S. Thomas de Cantorbéry, ou le 21 décembre, s'il s'agit de la fête de S. Thomas, apôtre.

est très cordiale, et là, comme en France, il est reçu « moulit honorablement ». Manuel, plus ébloui encore de la réception de Henri que celle de Charles vi, est séduit par les qualités personnelles du souverain ; Henri lui promet un secours en hommes d'armes, en archers, en argent et en vaisseaux pour transporter l'armée là où besoin sera. Les lettres de l'empereur nous ont conservé le souvenir de cet heureux espoir. Mais aucune des assurances données par le roi d'Angleterre ne fut réalisée ; Henri iv, au lendemain de son avènement, entouré d'ennemis et de compétiteurs, n'était pas en mesure de les tenir. Cependant telle fut la séduction exercée par le monarque anglais, que Manuel conserva longtemps l'espérance de les voir s'accomplir. Il rentra à Paris, le 28 février 1401 ; de toutes les promesses qui lui avaient été faites, une seule subsistait, c'était le paiement d'un subside de trois mille marcs, que Richard II avait fait autrefois lever dans ses états pour la défense de la Romanie et qui n'était pas encore touché<sup>1</sup>.

Charles vi n'avait marchandé à Manuel ni les prévenances ni les promesses. « Nombreuses sont les choses, écrivait celui-ci à Manuel Chrysolaras, que le glorieux roi nous a accordées ; nombreuses aussi celles que nous avons obtenues de ses parents, des dignitaires de sa cour et de tout le monde. » C'était, d'abord, un secours de douze cents combattants payés pendant un an aux frais de Charles vi et commandés par le maréchal Boucicaut ; c'était ensuite une pension annuelle de quatorze mille écus<sup>2</sup>. Mais quand l'empereur, à son retour d'Angleterre, insista pour obtenir ce qui lui avait été promis, il ne tarda pas à s'apercevoir que les préoccupations de la cour de France étaient ailleurs. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne se disputaient le pouvoir au nom du roi, dont la raison n'avait que des leurs passagères ; au milieu de leurs mesquines divisions, les événements les plus considérables s'accomplissaient sans qu'on songeât à en

1. *Capsgrave's chronicle of England*, p. 277 ; — Thomas Walsingham, *Hist. angl.*, II, 247 ; — *Chroniques de Monstrelet*, I, 32, note ; — *Roy. and hist. letters*, p. 56-7 (3 février 1401, n. s.). — Lettres à Manuel Chrysolaras et à l'archevêque Euthymius, dans Berger de Xivrey (*Mémoire...*, p. 107-9).

2. Berger de Xivrey, *Mémoire*, p. 102-3 ; — *Livre des faits*, p. I, ch. xxxv, p. 608 ; — *Religieux de Saint Denis*, III, 50-1.

profiter. Ni la déposition de Venceslas en Allemagne, ni la chute de Richard II en Angleterre, qui, habilement exploitée, eût pu avoir pour la domination anglaise en Guyenne des conséquences désastreuses, n'avaient réussi à détourner les politiques de leurs ambitions et de leurs rancunes. Si des faits d'une pareille importance n'éveillaient aucune attention en France, comment le sort de l'empire de Constantinople pouvait-il secouer l'indifférence générale? Manuel resta plus de deux ans en France (juin 1400-novembre 1402), sans parvenir à faire triompher sa cause, et, malgré les promesses les plus chaleureuses, il n'obtint jamais que de stériles marques d'intérêt. Il fallut que le salut de Constantinople, que lui refusait l'Occident, lui vînt des Tartares; la victoire de Tamerlan sur Bajazet, à Ancyre (juillet 1402), lui rouvrit les portes de son empire.

---

## CHAPITRE VI.

### RAPPORTS DE TAMERLAN AVEC LES CHRÉTIENS. BATAILLE D'ANCYRE.

Au moment où Manuel quitta Constantinople, la situation de l'empire d'Orient semblait désespérée et l'on pouvait craindre que les secours demandés en Occident n'arrivassent trop tard.

La péninsule hellénique et les îles de l'Archipel offraient le spectacle de la confusion la plus déplorable. Les puissances chrétiennes tremblaient devant les vainqueurs, et cherchaient, par tous les moyens, à détourner le danger, ne reculant devant aucune concession, pas même devant une alliance avec les Musulmans, pourvu qu'elles fussent épargnées. Antoine I Acciajuoli avait donné le signal en s'alliant aux Turcs et en menaçant l'Eubée de concert avec eux (1400). Venise, personnellement menacée, — deux des galères de Crète avaient été capturées, — faisait des préparatifs pour défendre ses possessions, mais sans rompre les pourparlers entamés à Altoluogo, par le duc de Crète, avec Soliman, fils de Bajazet ; l'année suivante (22 mars 1401), elle s'était même adressée directement au sultan pour lui proposer un armistice. L'alliance turque pouvait seule assurer aux princes de l'Archipel un semblant de sécurité ; en 1402, le seigneur de Nepanto avait menacé les Vénitiens de s'unir aux infidèles, et devant cette perspective, pour conjurer le péril, la république avait offert au seigneur de Nepanto de lui acheter ses états<sup>1</sup>.

Dans le Péloponèse, le despote de Mistra, frère de Manuel,

1. Hopf, VII, 65 ; Sathas, *Doc. inéd.*, II, 8-9 et 12 (23 août-10 sept. 1400) et I, 1-2 (24 avril 1402).

éperdu, s'était réfugié auprès des chevaliers de Saint Jean, et leur avait vendu le despotat. L'ordre, déjà maître de quelques places en Morée, mêlé à tous les événements dont l'Achaïe avait été le théâtre, nourrissait, sous les auspices du Saint-Siège, à la faveur de l'épuisement général, le projet de soumettre toute la péninsule à sa domination ; il voulait, en s'y établissant solidement, créer un état destiné à arrêter le flot de l'invasion musulmane et à servir de base et d'appui, le cas échéant, à une action commune de la chrétienté contre les infidèles. Déjà le grand-maître Hérédia s'était, quelques années plus tôt, mis en règle avec le droit féodal, en achetant les droits de Marie de Bretagne et de son fils mineur sur l'Achaïe ; mais, malgré le concours qu'il trouva auprès des Vénitiens et du pape, il avait échoué dans une tentative de s'emparer de Corinthe, clef du Péloponèse, et payé cet insuccès de sa liberté (1384-7). L'abandon du despotat par Théodore Paléologue ouvrait une autre voie d'acheminement vers le même but. Philibert de Naillac, successeur de Hérédia, n'eut garde de laisser échapper une pareille occasion (juillet 1399-1400) ; mais grâce à la haine invétérée des Grecs pour la domination latine, cette seconde tentative eut le même sort que la première. Saint Supéran, qui voyait dans l'extension du pouvoir des Hospitaliers un danger sérieux pour sa propre autorité, appela les Turcs à son aide (1401), ravagea avec eux tout le pays, et se reconnut leur tributaire. Les princes grecs s'unirent à lui successivement, empêchant ainsi la réalisation d'un projet dont le succès eût créé aux sultans un danger sérieux, en groupant sous une seule autorité les forces chrétiennes de la péninsule balkanique<sup>1</sup>.

Au milieu de ces conflits perpétuels, la tâche de Bajazet paraissait facile, rien ne semblait capable d'arrêter l'ambition ottomane ; à peine quelques symptômes heureux soutenaient-ils l'espoir des Grecs. La garnison, laissée par le maréchal à Constantinople, suffisait pour tenir en respect les Turcs et empêcher de leur part une attaque de vive force. Châteaumorand avait hérité de l'énergie de Boucicaut ; la famine était telle dans la place que « les gens estoient contrains  
« par rage de fain de eux avaler par nuit à cordes jus des

1. Hopf, VII, 65-7 ; — Beving, *la Principauté d'Achaïe*, p. 92-4.

« murs de la ville, et eulx aler rendre aux Turcs ». Cependant, à force d'activité, en multipliant les sorties « partout où il savoit que il avoit gras pays », le capitaine français parvint à réapprovisionner Constantinople. « Il n'estoit « vaisseau de Sarrasins qui là environ osast passer qui tantost ne fust happez par ces galées qui tousjours estoyent en « agait<sup>1</sup> ». Dans la péninsule, au même moment, Pierre de Saint Supéran, redevenu l'ennemi des Turcs, avait remporté sur un corps ottoman, qui avait envahi l'Achaïe, un léger avantage qu'on se plaisait à considérer comme le présage de succès plus décisifs pour l'avenir<sup>2</sup>.

L'année suivante, la situation semblait moins critique ; les Turcs avaient évacué quelques places, parmi lesquelles Salembria, rentrée sous l'autorité du gouverneur impérial Bryennios Leontarios (1401). A la faveur de ces événements, les projets de confédération avaient été repris (1402), mais sans plus aboutir que précédemment. La diplomatie européenne pouvait-elle grouper, en vue d'une action unique, des princes et des états dont les intérêts étaient opposés, et qui faisaient passer leur avantage personnel avant le bien commun<sup>3</sup>.

Si le torrent musulman ralentissait son cours, il n'est pas sans intérêt de montrer à quelles causes ce ralentissement était dû. Le but de Bajazet était d'incorporer à ses états les pays qui composaient l'empire grec et d'en faire des provinces turques. Pour l'atteindre, il fallait remplacer les expéditions et les incursions dont la Grèce avait jusqu'alors été la victime, par une occupation permanente. De grandes masses de troupes, lancées sur la péninsule turco-hellénique pour la ravager, n'avaient, il est vrai, rencontré aucune résistance, mais autre chose était de piller le pays, autre chose d'y établir la domination ottomane, de la consolider peu à peu, par des progrès lents et continus. Si le sultan avait pu disposer, d'une façon permanente, d'autant d'hommes qu'il en avait employé à la campagne de 1397, la conquête eût été facile ;

1. *Livre des faits*, p. 1, chap. xxxiv, p. 607.

2. La lettre de Boniface IX, félicitant S. Superan de cette victoire et lui décernant le titre de vicaire et de gonfalonier du pape en Achaïe, est du 15 février 1400 (Mansi, xxvii, 72).

3. Hopf, vii, 65.

mais Bajazet, forcé de compter avec le nombre de ses soldats, qui avaient ailleurs leur emploi, dut chercher, par des alliances avec les puissances qui se disputaient la péninsule, à compenser la diminution de ses forces militaires.

A cette cause de répit momentané s'en joignait une autre, d'un caractère autrement sérieux, puisqu'elle menaçait l'existence même de la puissance ottomane. Les Mongols, sous la conduite de leur chef Tamerlan, faisaient de jour en jour de nouveaux progrès; partis du fond de l'Asie, ils étaient, de victoire en victoire, arrivés sur les bords de la mer Noire; un conflit entre eux et les Musulmans était devenu inévitable. Bajazet, forcé de jeter les yeux sur l'Orient, ajourna ses desseins contre l'Occident, et l'empire de Constantinople respira plus librement.

C'était, en effet, une étrange fortune que celle de l'empire Mongol qui, sous le sceptre d'un chef énergique, descendant de Gengis-Khan, s'était reformé, à un siècle et demi de distance, et dominait, comme jadis, l'Asie tout entière, de la Chine aux frontières ottomanes. Il avait suffi, pour rétablir la puissance mongole, d'un Tamerlan. Invincible sur le champ de bataille, conquérant de génie, d'une ambition insatiable, homme d'état au sens qu'attachent les Orientaux à ce mot, administrateur de premier ordre, mais cruel jusqu'à la barbarie et sanguinaire même contre un ennemi vaincu dans un loyal combat, Tamerlan terrifiait ses adversaires avant de les attaquer, et rien ne résistait à sa marche conquérante. Né à Kesch, en Transoxiane, en 1335, il succéda vers 1369 à l'émir Hussein, dont il avait épousé la sœur, dans la possession du Khorasân et de la Transoxiane, et fixa sa résidence à Samarcande. C'est alors qu'il conçut le projet gigantesque de détruire toutes les dynasties nées du démembrement de l'empire de Gengis-Khan, et de reformer à son profit la puissance du héros mongol. Sa vie ne fut qu'une expédition ininterrompue; mais partout, sur son passage, il ne laissa que ruines, meurtres et désolation. L'histoire n'a pas gardé le souvenir d'un conquérant plus sanguinaire; à peine quelques traits moins féroces mitigent-ils l'effroi qu'inspire une pareille figure.

Après la conquête de la Charesmie et du Kandahar, Tamerlan avait successivement soumis toute la Perse, puis les pays au pied du versant méridional du Caucase. L'Arménie



et la Mésopotamie n'avaient pas tardé à reconnaître son autorité. Depuis 1390, les steppes entre la mer Noire et la mer Caspienne avaient subi son joug ; les pays russes à l'ouest du Volga, du Don et du Dniéper avaient été dévastés par son armée ; en 1394, il avait soumis les côtes de l'Océan Indien, du golfe Persique et les riches vallées de l'Euphrate et du Tigre ; quatre ans plus tard, il conquérait l'Hindoustan (1398), qu'il inondait de torrents de sang.

Deux puissances restaient seules en présence en Asie, les Mongols et les Ottomans ; entre Tamerlan, à l'apogée de sa gloire, et Bajazet, dont les progrès faisaient trembler l'Occident, un choc était inévitable.

Bajazet avait compris que, pour résister à l'envahissement des hordes que Tamerlan jetait sur l'Asie occidentale, il fallait reprendre résolument la politique asiastique de son père Amurat, et absorber les états qui, à l'est et au sud de l'empire ottoman, conservaient encore un semblant d'indépendance ; à ce prix seul, il pouvait consolider sa position pour une éventualité plus ou moins prochaine. Dès 1391, Konieh et la partie orientale de la Caramanie étaient tombés au pouvoir des Turcs ; l'année suivante (1392), la bataille décisive d'Aktschai avait consacré la conquête de l'émirat par les Ottomans. Peu après, le sud-est de l'Asie Mineure, Césarée, Tokat et Sivas reconnaissaient la suprématie de Bajazet. Les émirs, dépossédés par le sultan, s'étaient réfugiés auprès du conquérant mongol, et ne cessaient de l'exhorter à envahir le territoire ottoman et à faire justice d'une puissance, destinée à être tôt ou tard pour lui un sérieux danger.

De pareilles excitations ne devaient pas être perdues ; mais le conquérant, grisé par ses victoires, ne se hâtait pas de rencontrer son ennemi. En 1400, il était rentré dans Sivas, qu'un des fils de Bajazet n'avait pu défendre contre lui, et après des cruautés sans nom, différant sa vengeance, il avait tourné ses pas vers l'Egypte et marché contre le sultan des Mameluks, dont l'armée fut taillée en pièces devant Damas et devant Alep (1400-1401). Pendant cette campagne, la rage de destruction, qu'inspirait aux Mongols le fanatisme religieux, se donna pleine carrière ; les cités les plus florissantes furent ruinées, et les scènes d'horreur dont elles devinrent le théâtre ne furent surpassées que par celles qui

signalèrent l'entrée des Mongols à Bagdad après un combat acharné<sup>1</sup>.

Tamerlan hiverna en 1401-2 dans la plaine de Karabagh ; il se préparait à attaquer le sultan et à jouer une partie décisive. Avant de l'engager, le conquérant s'entoura de tous les appuis dont il pouvait tirer parti, et noua des rapports de commerce et d'amitié avec les puissances occidentales. C'était une tradition de la politique des états chrétiens d'entretenir en Orient des relations cordiales avec les Tartares, et de s'appuyer sur leur alliance pour combattre les Musulmans. Reprise à ce moment, par crainte des progrès de Bajazet, cette idée, d'une haute portée politique, trouva dans les missionnaires, et particulièrement dans les Dominicains, les plus ardent promoteurs. Jean VII et le podestat génois de Galata s'étaient, par leur intermédiaire, mis en rapport avec Tamerlan, l'avaient excité à déclarer la guerre à Bajazet, promettant de lui payer à l'avenir le tribut dû au sultan et de l'assister dans sa campagne contre les Ottomans<sup>2</sup>.

Charles VI était également entré en relations directes avec le conquérant mongol. Il l'avait, au moment de l'expédition de Nicopolis, prévenu de ses efforts pour arrêter les progrès de Bajazet ; un frère Prêcheur, François Isathru, avait été chargé de l'informer des projets du roi de France et de solliciter son alliance ; nous avons, dans la correspondance entretenue par lui avec la cour de France après la bataille d'Ancyre, la preuve qu'il y eut, entre les deux monarques, plus qu'un échange de lettres de recommandation pour des missionnaires envoyés en Orient, qu'on entama de véritables négociations relatives à un traité de commerce et même à un traité d'alliance.

La France avait pris au sort de l'empire grec un intérêt trop direct, elle avait, afin de sauvegarder les possessions des Génois, devenus ses sujets, et notamment leur colonie de Galata, trop lieu de rechercher l'appui de Tamerlan, pour

1. Hertzberg, p. 525-7. V. aussi H. H. Howorth, *History of the Mongols*, II, passim.

2. V. dans Sanudo (*Vite de' duchi*, Muratori, xxii, 797), une lettre de Tamerlan au lieutenant de l'empereur à Constantinople. — Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 265 ; — Hertzberg, p. 527.

n'avoir pas tenté de nouer avec lui de relations diplomatiques. Il n'est pas téméraire d'affirmer, au ton de la correspondance échangée entre Tamerlan et Charles VI, que les ouvertures de ce dernier ne furent pas repoussées, et qu'il trouva, de la part du chef des Mongols, un sérieux soutien de sa politique orientale<sup>1</sup>.

Nous savons, en effet, d'une façon certaine, que Tamerlan chercha, avant d'entrer en lutte contre un adversaire aussi puissant et aussi redoutable que Bajazet, l'alliance des chrétiens d'Orient. Non seulement il envoya à Péra une ambassade, chargée de présents, pour se concilier les sympathies des Génois, mais il avait jeté les yeux sur la puissance maritime des Italiens et des Grecs, et songé, à l'aide d'une démonstration navale, à appuyer ses opérations militaires; dans ce but il avait sollicité de l'empereur de Trébizonde un contingent de vingt vaisseaux; aux Grecs de Constantinople et aux colonies italiennes de Péra, il avait adressé la même demande. Les vaisseaux de guerre de ces nations pouvaient lui rendre des services de premier ordre, en empêchant les troupes turques de franchir le Bosphore, et en entravant de la sorte l'envoi de renforts d'Europe en Asie. Grecs et Italiens lui avaient promis leur concours; les habitants de Péra avaient même arboré sur leurs murailles l'étendard des Mongols<sup>2</sup>.

1. Sylvestre de Sacy (*Mémoire sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, VI, (1822), p. 473-4) diminue, à tort, l'importance des relations nouées entre les deux princes. — Le texte même des lettres de Tamerlan est beaucoup plus général que la traduction latine contemporaine qui les accompagne, et dont il n'y a pas lieu de rejeter systématiquement la valeur, — valeur que Sylvestre de Sacy reconnaît lui-même en ce qui concerne la date de cette correspondance.

2. Malgré leurs promesses les habitans de Péra ne firent rien pour contrarier les mouvements des Ottomans; il semble même qu'après la bataille la flotte génoise, probablement en échange d'une rémunération importante, se prêta au transbordement des vaincus d'Asie en Europe. Les Vénitiens mirent, à l'exemple des Génois, leurs navires au service des fugitifs, mais n'accueillirent sur leurs vaisseaux que des Chrétiens grecs; des bâtimens grecs et catalans s'employèrent également à faire franchir le Bosphore aux débris de l'armée vaincue. (Sanudo, *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 798); — Clavijo, *Hist. del gran Tamorlan*, éd. de Madrid, 1782, p. 90; — Stella (Muratori, XVII, 1194); — *Chron. de Trévise* (Muratori, XIX, 801).

Il y a plus ; Tamerlan, s'il n'avait pas été animé de dispositions conciliantes à l'égard de l'Europe, aurait-il chargé un Dominicain, Jean II, archevêque de Sultanieh<sup>1</sup>, d'une mission diplomatique en Occident<sup>2</sup>, au lendemain même de la bataille d'Ancyre (juillet 1402)<sup>3</sup>, mission au cours de laquelle le négociateur, après avoir visité Venise, Gênes, la France et l'Angleterre, conclut, au nom du conquérant mongol, avec Charles VI et Henri IV des traités de commerce sur les bases d'une liberté réciproque pour les marchands des deux pays<sup>4</sup> ? Aurait-il toléré, pendant la bataille, la présence à ses côtés des ambassadeurs castillans, Payo de Sottomayor et Hernan Sanchez de Palazuelos<sup>5</sup> ?

Un échange de notes entre Tamerlan et Bajazet, pendant l'hiver de 1401-2, avait élevé au plus haut point entre les

1. Ce prélat, d'origine anglaise, joua en Orient un rôle considérable. Transféré en 1378 (26 août) de l'évêché de Nakhshivan au siège métropolitain de Sultanieh, en Arménie, il portait le titre d'*archiepiscopus totius Orientis*, quoique rien dans les lettres papales d'investiture ne le justifie. Il faut supposer que l'importance de Sultanieh, rendez-vous de tout le commerce de l'Asie, et capitale très florissante au témoignage des contemporains, avait fait de cet archevêché le centre de la catholicité en Orient. — Sultanieh était une cité fortifiée d'Arménie, l'ancienneté *Tigranocerta*. Siège d'un évêché, elle avait été élevée en 1318 par le pape Jean XXII au rang d'archevêché. — Voir la description de la ville dans Clavijo (éd. de Madrid, 1782, p. 113 et suiv.) et dans Sylvestre de Sacy (*Mémoire...*, p. 483).

2. Stella (Muratori, xvii, 1194); — Sanudo (Muratori, xxii, 798).

3. Sylvestre de Sacy (*Mémoire...*, p. 515-6) admet à tort, selon nous, la possibilité d'un premier voyage de l'archevêque de Sultanieh à Venise et à Gênes en 1398. Nous pensons qu'il n'y eut qu'un seul voyage de ce prélat en Occident de 1402.

4. Jean II était porteur d'une lettre de Tamerlan à Charles VI, du 1 août 1402. La bataille d'Ancyre fut livrée le 21 juillet de la même année. Les lettres de Henri IV à Tamerlan et à son fils Mirassa Amirassa ne sont pas datées, mais leur texte permet de penser qu'elles furent écrites en réponse aux propositions de l'archevêque. — La réponse de Charles VI est du 15 juin 1403 (Sylvestre de Sacy, *Mémoire...*, p. 473-4, 521-2; — Ellis, *Original letters*, 3<sup>d</sup> series, I, 54-8; — *Royal and hist. letters of Henry IV*, p. 425-6). On doit rapporter à la même époque une série de lettres d'Henri IV, recommandant l'archevêque Jean au prêtre Jean, au roi de Chypre, au doge de Venise, à l'empereur Trébizonde, à l'empereur Manuel et au roi de Géorgie. Ces lettres furent emportées par l'archevêque de Sultanieh quand il retourna en Orient (*Roy. and hist. letters*, p. 421-8).

5. Clavijo, éd. de Madrid, 1782, p. 26.

deux conquérants l'animosité qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre. C'étaient, à proprement parler, des défis bien plus que des instruments diplomatiques, et l'orgueil des deux adversaires s'y donnait libre carrière<sup>1</sup>. A la suite de cette correspondance, Tamerlan ouvrit la campagne au commencement du printemps de 1402; elle devait être décisive. L'armée mongole envahit l'Arménie turque, s'empara des forteresses d'Ersendschan et de Koumah, puis marcha sur Sivas et plus au sud sur Césarée, pour tourner les défilés bien défendus qui protégeaient la frontière ottomane, et pour descendre dans la plaine d'Ancyre dans le dessein d'assiéger cette place que défendait Jacoub bey<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, Bajazet avait rassemblé une armée considérable; les évaluations les plus basses en portent l'effectif à quatre-vingt-dix mille hommes; peut-être même comptait-elle cent vingt mille combattants. L'exagération des chroniqueurs ne permet pas de préciser mieux le chiffre des troupes ottomanes<sup>3</sup>. A côté d'elles, Bajazet avait sous ses ordres de forts contingents européens, et notamment un corps auxiliaire serbe, sous la conduite d'Etienne Lazarevich; mais les éléments dont se composait l'armée turque manquaient de cohésion, et c'était une condition défavorable pour aborder un ennemi pour qui Tamerlan était presque un Dieu, dont la discipline et l'armement étaient parfaits, dont le nombre enfin n'était pas inférieur à celui des Ottomans. Le conquérant mongol exerçait sur ses soldats un puissant ascendant; jamais il ne leur avait laissé le temps de se reposer,

1. Voir de Hammer, *Hist. de l'emp. ottoman*, II, 79-82.

2. Voir sur la bataille d'Ancyre les récits des historiens orientaux et grecs, ceux de Sanudo (Muratori, XXII, 791 et suiv.); du *Religieux de Saint Denis* (III, 46-51); de Monstrelet (éd. Douet d'Arcq, I, 84); de Schiltberger (p. 73); de Juvénal des Ursins (II, 423). Nous avons suivi le récit donné d'après ces sources par Hertzberg (p. 528-31).

3. Finlay (III, 481) fait remarquer qu'au dire des chroniqueurs, les armées de Bajazet et de Tamerlan étaient si nombreuses qu'il eût été impossible de les nourrir pendant un jour sans avoir préparé, un mois d'avance, des approvisionnements à chaque étape. — Le contingent serbe, dans l'armée de Bajazet, comptait cinq mille hommes au début de la campagne, c'était le chiffre fixé par le traité entre la Serbie et l'empire ottoman. Il faut supposer que, depuis l'ouverture des hostilités, ce corps subit des pertes. Comment eût-il compris vingt mille hommes à la bataille d'Ancyre, comme le veulent les chroniqueurs?

jamais la discipline ne s'était relâchée, tout était réglé « à  
« si grant ordonnance que toutes les necessaires que il con-  
« venoit à fournir l'ost il menoit avant soy, et de bestes  
« si grant quantité que merveilles estoit, et par si bon  
« ordre qu'il n'y avoit si petite beste qui ne portast sa  
« charge d'aucun fardel, mesmes les chèvres et les mou-  
« tons »<sup>1</sup>. Enfin les Mongols avaient foi en leur chef et  
ne doutaient pas de la victoire.

Bajazet, au contraire, avait épuisé son armée par des marches forcées ; ni la solde ni les vivres n'étaient régulièrement distribués ; le fanatisme religieux, une des principales forces des troupes ottomanes contre des adversaires chrétiens, n'existait pas contre les Mongols, musulmans comme les Turcs. On conseillait au sultan de trainer les choses en longueur, et d'éviter la rencontre ; mais impatient de terminer d'un seul coup la lutte par une bataille décisive, Bajazet ne voulut rien entendre.

A peine les Ottomans s'approchèrent-ils de la plaine d'Ancyre que Tamerlan leva le siège de la ville pour se renfermer dans un camp retranché, dont la position empêchait les Ottomans de s'approvisionner d'eau ; en même temps ses agents cherchaient à détacher les troupes venant des pays qui obéissaient à l'émir Seldjoucide, dépossédé par Bajazet, et les encourageaient à la défection. Le choc eut lieu le vendredi 21 juillet 1402, dans la plaine de Tschibukabad, au nord-ouest d'Ancyre<sup>2</sup>.

L'armée ottomane était adossée à une colline ; son avant-garde se composait de plusieurs milliers d'archers et de quelques éléphants<sup>3</sup>. La ligne de bataille comprenait à l'aile droite la cavalerie asiatique, commandée par le fils aîné du sultan, Soliman, et la cavalerie serbe sous les ordres d'Etienne Lazarevich, beau-frère de Bajazet ; au centre le sultan, entouré de ses trois plus jeunes fils, était à la tête des janissaires ; l'aile gauche était formée des contingents européens. Les

1. *Livre des faits*, p. 1, ch. xxxvi, p. 609.

2. Sylvestre de Sacy a déterminé cette date dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1822, t. vi, 498. — La bataille est généralement réputée avoir été donnée le 21 ou le 28 juillet.

3. L'emploi des éléphants fut fort remarqué en Occident. Monstrelet (I, 84) dit que Bajazet n'en avait que dix, tandis que Tamerlan en mit vingt-six en ligne.

réserves obéissaient à un des fils du sultan, Mohammed, et aux généraux turcs les plus expérimentés. Du côté des Mongols, les troupes étaient partagées en divisions nombreuses, ayant à leur tête des princes de la famille de Tamerlan ; elles formaient aussi deux lignes de bataille. L'aile droite de la première était renforcée par les auxiliaires Turcomans ; quatre-vingts régiments composaient le centre ; l'aile gauche offrait une disposition analogue. Tamerlan avait pris le commandement des réserves, fortes de quarante régiments.

L'action s'engage au point du jour ; elle semble d'abord favorable aux armes ottomanes. Le mouvement des deux ailes est bravement mené et réussit ; la cavalerie serbe surtout, admirablement protégée par ses armures, fait beaucoup de mal à l'ennemi. Dans le feu du combat, les Turcs se laissent entraîner en avant, le sultan se rend compte du danger que court son armée d'être tournée par les Mongols ; mais, au lieu d'ordonner au centre d'appuyer le mouvement des ailes, il fait reprendre à ces dernières leurs positions primitives. Cette retraite marque le commencement de la défaite ; les Mongols la prennent pour une fuite, s'élancent contre les Ottomans avec tant d'impétuosité que ceux-ci sont incapables de leur résister. A ce moment, les contingents Seldjucides, cédant aux insinuations des agents de Tamerlan, font défection et passent aux Mongols. La bataille était dès lors perdue sans ressources ; partout les Turcs sont dispersés et massacrés en masse ; quelques-uns parviennent à battre en retraite en bon ordre ; parmi eux est Soliman, qui se replie sur Brousse sous la protection des Serbes, et Mohammed qui s'enfuit à l'ouest dans la région montagneuse. Bajazet, avec ses dix mille janissaires, se battit en héros jusqu'à la fin ; ce n'est que quand la nuit vint et que tout espoir fut perdu, qu'il se décida à fuir. Il était trop tard ; son fils seul atteignit la Caramanie ; lui-même, avec son fils Musa et l'élite de ses généraux, fut fait prisonnier et conduit devant Tamerlan.

L'armée turque était anéantie, l'empire ottoman était, comme son chef, à la merci du conquérant mongol ; une seule bataille avait suffi à renverser une puissance qui semblait défer les coups de la fortune. Bajazet, prisonnier de Tamerlan, ne put obtenir d'être mis en liberté et mourut captif en 1403. Ses fils se divisèrent, sous la protection tyrannique du vainqueur, les états paternels. Par les soins de Tamerlan,

l'antique domination des émirs Seldjoucides fut rétablie en Asie Mineure, et après la bataille d'Ancyre l'armée tartare, partagée en quelques divisions isolées, employa la fin de la campagne (1402) à assurer la pacification et la conquête des états du sultan<sup>1</sup>. Smyrne, la seule ville importante et fortifiée qui fût au pouvoir des Chrétiens sur la côte asiatique, n'échappa pas au sort commun. Tamerlan vint lui-même l'assiéger (fin de 1402). Les chevaliers de Rhodes, dont elle était le boulevard en pays musulman, l'avaient entourée des défenses les plus fortes; elle avait résisté aux efforts de Bajazet, elle devait succomber à ceux de Tamerlan. Le siège fut long et difficile; la place, cependant, malgré le courage de ses défenseurs, tomba aux mains des Mongols (déc. 1402). Les vainqueurs, après avoir répandu des torrents de sang et massacré les habitants sans pitié, la rasèrent et la détruisirent complètement<sup>2</sup>. Ce fut le dernier exploit des Tartares en Asie Mineure; au printemps de 1403, ils regagnèrent Samarcande. Deux ans après, Tamerlan mourait au milieu d'une expédition contre la Chine (1405). Cette mort, dit l'auteur du *Livre des Faits*, avec une grande perspicacité, fut heureuse pour la chrétienté, car « n'eust pas fait meilleur « compagnie celui Tamburlan aux Crestiens que avoit fait « le Basat, se longuement eust vescu; car jà n'eust été saoul « de conquerir terre. Mais Dieu, qui à toutes choses scet « remedier, ne volt mie souffrir que son peuple crestien « fust soubmis ne subjugué par les ennemis de sa vraye « foy. Si lui envoya la mort, qui toute chose mondaine trait « à fin<sup>3</sup>. »

L'intervention de Tamerlan avait sauvé l'empire de Constantinople et les intérêts chrétiens en Orient. Assurément,

1. Sanudo (Muratori, xxii, 798-800) rapporte des documents curieux sur la conduite de Tamerlan après la victoire et la ruine des états de Bajazet.

2. Bosio, *Dell'istoria della sacra religione...*, II, 156-7. — Guillaume de Munte avait été chargé en 1398 de fortifier Smyrne; fr. Buffillo Panizato, prieur de Barletta, avait conduit des renforts et des approvisionnements dans la ville. Les historiens de l'ordre ont fixé la date de la perte de Smyrne à l'année 1398, parce qu'ils croyaient que la bataille d'Ancyre avait eu lieu cette année-là; les sources arabes, récemment étudiées, ont depuis lors permis de rapporter la date de cet événement militaire au 21 juillet 1402.

3. *Livre des faits*, p. 1, ch. xxxvi, p. 609.



l'empereur Manuel n'osait espérer un pareil dénouement, et quand il sut, au commencement de novembre 1402, la défaite de Bajazet, il se hâta de quitter l'Occident, dont il ne parvenait plus à émouvoir la pitié, et de regagner ses états, désormais à l'abri du péril musulman. Châteaumorand n'avait pas perdu de temps pour rentrer en France dès que sa présence n'avait plus été indispensable à Constantinople<sup>1</sup>. Il pouvait quitter l'Orient sans crainte; les vaincus de Nicopolis et l'empereur grec étaient vengés. C'était, pour l'empire de Constantin, un demi-siècle de vie.

1. Châteaumorand était rentré en France en septembre 1402, comme le prouve l'inventaire des bijoux du duc de Berry qui mentionne divers objets rapportés d'Orient au duc par Châteaumorand. (V. Pièces justificatives n° XXI). Manuel quitta Paris le mardi 21 novembre 1402. Châteaumorand fut désigné pour l'accompagner avec deux cents hommes d'armes (*Religieux de Saint Denis*, III, 46-51; — J. des Ursins, II, 421). — La république de Venise annonça à l'empereur de Constantinople la bataille d'Ancyre le 9 octobre 1402, en joignant à cette nouvelle ses félicitations (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLVI, f. 47 v°).

**LIVRE V**

**M O D O N**

**1403-1408**



## LIVRE V

# MODON

1403-1408

La rivalité de Gènes et de Venise fait l'objet du présent livre; pour la retracer avec exactitude, l'étude des sources génoises et vénitiennes s'impose; c'est en les comparant entre elles, en les contrôlant par les témoignages d'origine française ou chypriote que l'historien arrivera à la vérité historique.

Nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier la valeur des chroniqueurs génois<sup>1</sup>. Les auteurs vénitiens nous fournissent de leur côté de précieux éléments d'information, permettant d'opposer aux griefs des uns la justification de leurs adversaires. La vie des doges de Marino Sanudo<sup>2</sup>, écrite par un auteur presque contemporain, qui a eu à sa disposition les archives de la république et des chroniques aujourd'hui perdues, est la source vénitienne la plus considérable. La vie de Charles Zéno, qui commandait la flotte vénitienne à Modon,

1. Voir plus haut, p. 115-6. Aux chroniques déjà citées on peut ajouter la *Cronaca di Genova* d'Alexandre Salvago (éd. C. Desimoni, Genova, 1879, in-4°), qui, bien que composée au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, résume en quelques lignes les témoignages des chroniqueurs génois antérieurs.

2. *Vitæ ducum Venetorum (421-1493), auctore Marino Sanudo, Leonardi filio* (en italien dans Muratori, xxii, 399-1252).

due à la plume de Jacques Zéno, neveu du grand capitaine<sup>1</sup>; — la continuation d'André Dandolo (1383-1410) empruntée à la chronique de Jean Bembo et contemporaine des faits qu'elle raconte<sup>2</sup>, — et une courte chronique anonyme<sup>3</sup>, également contemporaine, complètent et éclairent le témoignage de Sanudo. Mais l'ensemble des documents vénitiens exagère les événements au profit de Venise, et excuse, de parti pris, le rôle peu honorable joué par la république de Saint Marc.

Le *Livre des faits*<sup>4</sup>, à son tour, inspiré par un homme de guerre français, étranger aux compétitions des deux républiques, mais obligé par suite des circonstances à épouser les querelles de l'une d'elles, sert de contre-poids aux exagérations de celle-ci comme de celle-là. A coup sûr, l'amour propre du maréchal se trouva engagé dans l'affaire, et Boucicaut, joué par Venise, laisse percer sa rancune contre elle à chaque page, mais son dépit est tout personnel; peu lui importent les récriminations et les haines génoises ou vénitiennes; c'est un Français qui a, par nécessité politique, avec plus de témérité que d'habileté diplomatique, cherché à exploiter en faveur des intérêts génois, devenus les siens, une situation qu'il n'a pas créée et qui ne le touche que fort peu. Son récit n'est rien moins qu'une apologie; il ne vise ni à diminuer la part de responsabilité qui lui incombe, ni à excuser l'imprévoyance politique dont il a fait preuve; on ne saurait donc tenir trop de compte d'un pareil témoignage. Au même titre, pour les événements dont Chypre fut le théâtre, la chronique chypriote de Léonce Macheras ne devra pas être négligée; on eût pu espérer plus de détails de la part de l'auteur, contemporain des faits qu'il raconte, directement mêlé au complot de Famagouste, apparenté aux personnalités les plus marquantes de l'île de Chypre, et en situation de puiser les informations les plus officielles aux archives de la chancellerie royale des Lusignans; mais, tel qu'il est, le récit de Macheras emprunte aux circonstances que nous venons de rappeler, et à sa simplicité même, une grande valeur historique<sup>5</sup>.

C'est à l'aide de ces éléments divers, c'est plus encore grâce aux

1. *La vita di Carlo Zeno... scritta nel secolo XV da Jacopo Zeno, etc...*, ouvrage souvent imprimé. Nous nous sommes servi de l'édition de Venise, 1829, petit in-8°.

2. Muratori, XII, 515-24.

3. *Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415*. Ed. V. Joppi dans l'*Archivio Veneto*, XVII, partie II (1879), 25 pages in-8°.

4. Sur le *Livre des faits*, voir ce que nous avons dit plus haut, p. 212-3.

5. *Chronique de Léonce Macheras* (éd. Miller et Sathas, Paris, 1882, 2 vol. in-8°).

pièces diplomatiques<sup>1</sup> que nous avons reconstitué les phases de cette rivalité; les documents d'archives nous fournissent, à Gènes comme à Venise, mais surtout à Venise, les renseignements les plus complets; les négociations fort longues, auxquelles furent mêlés les représentants des deux puissances, nous sont connues jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure. Elles sont contenues, à Venise, dans les séries *Senato Secreti*, *Senato Misti*, *Commemoriali*, *Syndicati* et *Patti Sciolti*<sup>2</sup>, dont l'une, celle des *Commemoriali*, a été récemment publiée pour la période qui nous occupe<sup>3</sup>, tandis que les autres ont fourni de nombreux documents aux recueils de Sathas<sup>4</sup> et de Ljubic<sup>5</sup>. Les archives génoises, au contraire, n'ont donné lieu à aucune publication d'ensemble; nous avons trouvé à Gènes ce qui concernait l'histoire de ces négociations dans les séries des *Materie Politiche* et des *Diversorum Registri*<sup>6</sup>; dans les extraits de pièces aujourd'hui perdues recueillis par Roccatagliata<sup>7</sup>; et à Paris dans les registres des *Libri Jurium*<sup>8</sup>. Il nous a paru nécessaire de ne prendre, dans ces documents fort nombreux, que ce qui pouvait donner au lecteur la physionomie générale et les lignes principales des pourparlers diplomatiques qui se sont continués pendant plusieurs années; autrement les dimensions de notre travail eussent été doublées, sans intérêt pour le lecteur et au prix de redites aussi inutiles que fastidieuses.

1. Les archives de Venise, en l'absence de celles de Gènes, suffiraient seules à cette étude, grâce au soin que les plénipotentiaires vénitiens ont toujours pris de transmettre au sénat les propositions génoises avant de lui faire connaître les réponses qu'ils y avaient faites.

2. Aux archives des Frari.

3. *I libri commemoriali della repubblica di Venezia, regesti* (Venise, 1876-83, 3 vol. in-4°). Il importe d'avertir le lecteur que dans cette publication, pour conserver l'ordre chronologique, la numérotation donnée aux documents dans les registres originaux n'a pas été respectée. Nous avons ici cité les documents d'après le recueil imprimé.

4. Sathas, *Documents inédits relatifs à l'histoire de Grèce au moyen âge* (1400-1500). (Venise, 1880, 2 vol. in-8°.)

5. Sime Ljubic, *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, t. v (Agram, 1875, in-8°).

6. Aux archives d'Etat à Gènes. Les archives de la banque de Saint Georges ont été récemment réunies à ce dépôt; c'est elles qui, à proprement parler, forment pour cette époque les archives mêmes de la république.

7. Bibliothèque Brignole Sale à Gènes, ms. 108, D2.

8. Ces *Libri Jurium*, qui contiennent les pièces les plus importantes des archives génoises, ont, par suite de la conquête française pendant la révolution, été apportés à Paris et sont conservés au Ministère des Affaires étrangères.

Un document d'une autre nature, un mémoire analogue à ceux auxquels nous avons eu maintes fois, dans les précédents livres, occasion de recourir, nous a été dans celui-ci d'un grand secours; c'est un traité composé par un Vénitien, Emmanuel Piloti, vers 1420<sup>1</sup>. L'auteur, négociant et fonctionnaire de la république de Saint Marc, a passé la plus grande partie de sa vie dans le Levant; il a connu, par des témoins dignes de foi, les événements qu'il raconte et souvent même y a été directement mêlé; aussi les a-t-il rappelés afin d'appuyer par des faits les théories qu'il préconise pour recouvrer la Terre Sainte. Il n'entrait pas dans le cadre de notre travail d'étudier l'originalité et la valeur de ce plan de conquête, mais seulement de puiser à cette source les renseignements relatifs à la campagne du maréchal et à ses conséquences en Orient; sur ce point, le témoignage de Piloti est de premier ordre.

Il nous reste à dire quelques mots des ouvrages imprimés. Nous avons déjà cité les ouvrages du comte de Mas Latrie sur Chypre et sur les relations de l'Occident avec cette île et avec le Levant<sup>2</sup>. Ils sont, avec les histoires générales de Gênes et l'histoire de Venise de Romanin, la base de toute étude approfondie de cette période.

1. Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage dans la Terre Sainte (1420), édité par le baron de Reiffenberg à la suite du *Chevalier au Cygne*, I, 319-419 (Bruxelles, 1846, in-4°). Ce volume forme le tome IV des monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg.

2. Voir plus haut, page 113. Ils ont été résumés sous une forme brève et exacte par K. Herquet, *Cyprische Königsgestalten des Hauses Lusignan*, (Halle a. See, 1881, in-8°).

3. S. Romanin, *Storia documentata di Venezia* (Venise, 1853, 10 vol. in-8°).

## CHAPITRE PREMIER.

### BOUCICAUT GOUVERNEUR DE GÈNES. — DIFFICULTÉS AVEC LE ROI DE CHYPRE.

Pendant que la chrétienté subissait à Nicopolis le désastre dont nous avons raconté plus haut les principales phases, un événement considérable avait profondément modifié la constitution politique de l'Italie. Gênes s'était donnée à la France (4 novembre 1396), et Charles VI avait accepté un accroissement d'autorité que tout lui commandait de refuser. On sait les motifs qui avaient déterminé les Génois à se mettre sous la dépendance de la France. L'anarchie que les grandes familles des Guarco, des Montaldo, des Fregoso et des Adorno ne cessaient d'entretenir et qui ruinait le pays, les menées de Jean Galéas Visconti, duc de Milan, dans un intérêt de conquête personnelle, avaient rendu nécessaire une intervention étrangère. Le doge Antoine Adorno la sollicita de Charles VI et l'obtint. Quelque séduisante, quelque honorable qu'elle pût être, une pareille conquête, dans la situation intérieure et extérieure où se trouvait le royaume, apparaissait aux esprits les moins clairvoyants comme une source de difficultés sans nombre et d'embarras sans cesse renaissants. Mais le roi et son entourage, dont la perspicacité politique n'allait pas loin, furent aveuglés par l'éclat que la possession de Gênes promettait de faire rejallir sur la couronne de France et entrèrent complètement dans les vues des Génois; la Ligurie fut déclarée province française.

On ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'on avait commise. Le doge Adorno, que Charles VI avait maintenu au pouvoir en qualité de gouverneur royal, devint, en peu de temps, suspect à tout le monde, et deux mois ne s'étaient



pas écoulés qu'il demandait à être relevé de ses fonctions (nov.-déc. 1396). Ni Waleran de Luxembourg, comte de Saint Pol, malgré d'excellentes mesures, ni Pierre Fresnel, évêque de Meaux, un des négociateurs du traité qui avait livré Gênes à la France, ni Colard de Calleville ne réussirent à faire respecter leur autorité et à calmer les esprits (1397-1398). Ce dernier même fut chassé par les Génois, et l'anarchie devint absolue sous la dictature de Baptiste Boccanera (1399-1401).

La nécessité d'un gouverneur énergique s'imposait. Charles VI désigna Boucicaut pour occuper ce poste. Les hautes capacités militaires du maréchal, la renommée universelle de bravoure chevaleresque qu'il s'était acquise avaient attiré l'attention sur lui. On connaissait la rudesse inflexible dont il avait déjà donné maintes preuves, et on savait que personne n'était plus apte que lui à la charge qu'on lui destinait. Charles VI, sans cette circonstance qui força son choix, n'eût pas consenti à se priver des services d'un pareil capitaine. Mais il comprit qu'il fallait donner aux nouveaux sujets de la France un gouverneur dont l'énergie fût certaine et la gloire incontestée<sup>1</sup>. Celle-ci était universelle, et les Génois avaient, moins que personne, motif de l'ignorer. Sans cesse en contact, par leurs colonies et leurs relations commerciales, avec l'Orient, ils savaient la terreur que le nom de Boucicaut jetait parmi les infidèles, et l'estime dans laquelle les souverains d'Europe le tenaient. Eux-mêmes, au lendemain de Nicopolis, avaient sollicité du roi de France la nomination du maréchal au gouvernement de Gênes, persuadés que lui seul aurait assez d'ascendant et de volonté pour commander aux partis et réduire les factieux<sup>2</sup>.

Boucicaut, malgré l'état de la Ligurie et les difficultés qui l'attendaient à Gênes, n'hésita pas à obéir à l'ordre du roi. Depuis son retour de Constantinople, il était resté inactif, et la création d'un ordre de chevalerie destiné à la défense des dames, dont il fut le chef, ne suffisait pas à l'activité infatigable dont il était animé<sup>3</sup>. Il accepta la mission que lui con-

1. G. Stella, *Annales Genuenses* dans Muratori (xvii, 1187); — Giustiniani, *Annali della Repubblica di Genova* (éd. de 1855, II, p. 219-20).

2. *Livre des faits*, p. II, chap. v, p. 615-6.

3. L'ordre de la *Dame Blanche à l'escu verd* se composait de treize

fait Charles VI sans songer à la responsabilité qu'il assumait; flatté d'avoir été désigné par le vœu des Génois au choix du roi, heureux surtout d'entrevoir de nouveaux combats à livrer et de grands desseins à exécuter.

Le maréchal avait, avant tout, le tempérament du guerrier, l'amour des grands coups d'épée et la haine du Turc. Ce dernier sentiment dominait, chez lui, tous les autres, et il avait l'espoir, comme gouverneur de Gênes, de lui donner carrière. Les colonies n'étaient-elles pas la principale source de la prospérité génoise, et les progrès des Ottomans ne les menaçaient-ils pas? N'avait-on pas vu Pétra trembler au moment du désastre de Nicopolis? Ne fallait-il pas soutenir, à tout prix, les établissements chrétiens dans le Levant, sous peine de ruiner le commerce de la nouvelle conquête du roi de France? Ne devait-on pas secourir Constantinople en faisant de Pétra le centre de la résistance? Dans ces dispositions d'esprit, on pouvait être sûr que Boucicaut ne laisserait échapper aucune occasion de guerroyer contre les infidèles, et de venger les vaincus de Nicopolis.

Boucicaut fit son entrée solennelle à Gênes le 31 octobre 1401, au milieu d'un imposant appareil militaire et d'un immense concours de peuple. L'attitude énergique du maréchal, et surtout le nombre des gens d'armes<sup>1</sup> qui l'accompagnaient, en imposèrent aux fauteurs de trouble; mais au milieu des magnificences d'une réception officielle, perceait déjà le désappointement des Génois qui s'apercevaient, trop tard, qu'ils s'étaient donné un maître. Le maréchal inaugura son administration par des actes sévères, mais justes. Le premier fut un désarmement général; les habitants, étonnés de la fermeté du nouveau gouverneur et contenus par les forces dont il disposait, l'exécutèrent sans murmure; en même temps le maréchal assurait, dans un discours public, les bons citoyens qu'ils n'avaient rien à redouter du gouvernement du roi de France, mais que toute tentative de trahison ou de révolte serait réprimée avec la plus rigoureuse sévérité<sup>2</sup>.

chevaliers, qui s'étaient engagés à prendre la défense des dames et demoiselles contre ceux qui leur faisaient tort à toute réquisition. (*Livre des faits*, I, chap. XXXVII et XXXVIII, p. 609-12.)

1. D'après les sources génoises il était escorté de mille hommes d'armes (Stella dans Muratori, XVII, 1187; — Giustiniani, II, 220).

2. *Livre des faits*, II, chap. VI et VII, p. 616-8.

Enfin, pour confirmer ses paroles, il faisait arrêter Boccanera et Franchi, deux ennemis du parti français, accusés d'usurpation et de rébellion, les faisait juger sommairement et condamner à mort. Franchi parvint à tromper la vigilance de ses gardiens et à s'échapper, mais Boccanera fut exécuté ; sa tête, exposée au haut d'une pique, servit d'exemple et de leçon à quiconque songeait à conspirer contre la domination française<sup>1</sup>.

Cette conduite rigoureuse eut les meilleurs effets ; les esprits se calmèrent, et une suite d'excellentes mesures intérieures, prises par Boucicaut, avec autant de prudence que de modération, acheva de lui gagner la confiance. Les témoignages contemporains sont unanimes pour reconnaître les qualités dont il fit preuve ; son désintéressement et sa probité, l'emploi religieusement exact des impôts aux travaux d'utilité publique, à la solde des troupes et à l'entretien des vaisseaux, l'austérité de ses mœurs firent l'admiration des Gênois, qui aimaient chez autrui les vertus qu'ils ne pratiquaient pas. Ceux-ci, dans la crainte que Charles VI ne leur enlevât leur gouverneur, députèrent en France deux d'entre eux, Dominique Imperiale et Cosme Tarigo, pour demander au roi de le nommer gouverneur à vie. La femme du maréchal, Antoinette de Turenne, appelée à Gènes par son mari, fut reçue avec les plus grands honneurs, et la ville lui fit présent à son entrée de deux mille livres (5 juillet 1402) ; enfin le gouverneur vit ses gages élevés de huit mille cinq cents à dix-huit mille six cent vingt-cinq livres<sup>2</sup>.

A l'intérieur, la cité fut réorganisée, les membres des conseils réélus, la garde des forts confiée aux Français, les

1. *Livre des faits*, II, chap. VII, p. 617-8 ; — Stella (Muratori, XVII, 1187-8) ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 183 ; — Giustiniani, II, 220.

2. Stella (Muratori, XVII, 1191-2) ; — Giustiniani, II, 226-7 ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 183 v<sup>o</sup> ; — *Livre des faits*, II, chap. X, p. 620 ; — A. Salvago, *Cronaca di Genova*, p. 42. — L'unanimité des jugements portés par les historiens génois contemporains sur Boucicaut mérite d'être remarquée. Elle est toute en faveur du maréchal. Un seul historien moderne, Canale (*Nuova ist. della rep. di Genova* II, 133) a rejeté l'opinion de ses prédécesseurs et a cherché à expliquer par la crainte l'appréciation favorable qu'ils avaient émise. Les arguments qu'il donne ne résistent pas à la critique ; s'il avait simplement fait observer que leur jugement pouvait être taxé d'un peu trop d'enthousiasme pour le maréchal, ses réserves, réduites à ces limites, auraient pu se justifier.

fortifications réparées et augmentées de deux nouveaux châteaux, l'un sur le port, l'autre au milieu de la ville ; on exigea de tous les citoyens le serment de fidélité au roi. Au dehors, Boucicaut édifia deux châteaux à Chiavari et à la Spezia et s'occupa de faire rentrer dans l'obéissance les vassaux révoltés de la république. Savone prêta serment de fidélité entre les mains de Pierre de la Vieuville, lieutenant du maréchal (29 juin 1402)<sup>1</sup>. Monaco fut repris à Louis de Grimaldi, et la famille des Carreto restitua le château d'Arotia. Quatre galères, envoyées de Gênes, s'emparèrent de l'île d'Elbe. De toutes parts se firent sentir les effets d'un gouvernement juste et énergique<sup>2</sup>.

C'est à ce moment que le maréchal tourna son attention vers les colonies génoises. Elles étaient l'une des principales forces de la république. Venise, qui les voyait se développer et prospérer avec déplaisir et jalousie, n'attendait qu'une occasion favorable pour les ruiner à son profit. Kaffa en Crimée, les établissements de la mer d'Azov, Péra aux portes de Constantinople, Chios dans l'Archipel, Famagouste en Chypre, faisaient au commerce vénitien une concurrence redoutable. Maintes fois déjà, au cours du xiv<sup>e</sup> siècle, les deux républiques ennemies avaient pris les armes pour ruiner leur influence coloniale, sans parvenir à se porter un coup décisif. Boucicaut comprit que sa politique devait tendre à maintenir et à développer les colonies génoises. Son premier

1. Pierre de la Viezville, chambellan du duc de Touraine, dont nous trouvons la mention en 1390-91, conduisit en 1394 avec Jean de Trye et Guillaume de Braquemont, dit Braquet, cent hommes d'armes et cinquante archers en Italie sous le commandement du sire de Coucy. Est-ce le même personnage que Pierre de la Viezville, dit le Maisgre, chevalier ? — Ce dernier, de 1380 à 1393, servit fréquemment en Picardie, à Ardres et à Douvres ; en 1410, il était sous les ordres du duc de Bourgogne et fut, en 1414, chargé par ce dernier de conclure un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre. Vers la même époque il était chevalier et chambellan du roi et capitaine de Gravelines ; sa carrière semble s'être passée en Picardie, Artois et Flandre, mais nous ne saurions affirmer qu'il fût le même que le lieutenant de Boucicaut (Bibl. nat., cab. des titres, pièces originales, vol. 2989, au mot VIEUVILLE ; — D. Villeveille, *Trés. géneal.*, xci, f. 107 v<sup>o</sup>-108 ; — Clairambault, *Titres scellés*, cxii, 8787-95).

2. Stella (Muratori, xvii, 1190) ; — Giustiniani, ii, 222 ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 183 v<sup>o</sup> ; — *Livre des faits*, ii, ch. ix, p. 619-20.

soin fut d'envoyer visiter chacune d'elles et de se faire exposer leur état<sup>1</sup>.

Déjà le maréchal, qui avait au plus haut degré la haine des infidèles, avait tourné les yeux vers l'Orient. Avec plus de ténacité que de prudence politique, il réglait sa conduite sur ce sentiment. Venger, en faisant aux mécréants tout le mal possible, l'échec subi par les barons chrétiens à Nicopolis et la captivité personnelle qui en avait été pour lui la conséquence, tel était le projet dont son esprit ne se détachait jamais. Ici sa rancune était d'accord avec les intérêts génois; persuadé qu'il fallait avant tout affaiblir Bajazet dans sa marche triomphale, il avait fait conclure aux Génois de Péra une alliance avec Tamerlan. Après la bataille d'Ancyre (21 juillet 1402)<sup>2</sup>, après que l'invasion mongole se fut détournée de la Syrie vers la Mésopotamie, les Génois, à l'instigation de leur gouverneur, continuèrent à s'attaquer aux Sarrasins de Syrie. Antoine di Guarco, capitaine de Famagouste, et Jean Lomellini leur coururent sus sur tout le littoral de l'Asie Mineure, capturant leurs navires et faisant un riche butin; mais ces agressions, comme on devait s'y attendre, amenèrent des représailles; les négociants génois furent retenus prisonniers par les Musulmans, et les dispositions des infidèles devinrent menaçantes<sup>3</sup>.

Pendant que ces événements mettaient le commerce de Gènes en péril, les nouvelles de Chypre prenaient un caractère d'extrême gravité. Le roi de Chypre, Janus, levant le masque<sup>4</sup>, venait de mettre le siège devant Famagouste, centre de la domination génoise dans l'île. En outre, un complot, tramé contre les Génois à l'instigation du roi et ayant pour but de délivrer Famagouste, avait été découvert fortuitement par le gouverneur Antoine di Guarco (26 mars 1402). Le confesseur de ce dernier, frère Guy Cal, était l'âme de la conspiration, dans laquelle étaient entrés les

1. *Livre des faits*, II, chap. IX, p. 619-20.

2. Giustiniani, II, 225-6; — Stella (Muratori, XVII, 1194-5).

3. Stella (Muratori, XVII, 1191); — Giustiniani, II, 222.

4. Dès 1394 et 1395 des négociations pour recouvrer Famagouste avaient été entamées par les rois de Chypre, et Venise avait promis un appui pécuniaire (Mas Latrie, *Documents nouveaux servant de preuves à l'histoire de l'île de Chypre*, p. 364-5).

partisans les plus dévoués de Janus<sup>1</sup>. Dix hommes, gagnés au roi, devaient occuper la porte de Némésie (*Limasol*) ; une rixe, qui éclata parmi les soldats qui la gardaient, fit croire à l'un des conjurés, Thomas de Campofregoso, que ses amis avaient agi avant l'heure, et, pris de peur, il courut tout avouer au capitaine. La répression ne se fit pas attendre ; dix conspirateurs furent mis à mort<sup>2</sup>. Antoine di Guarco demanda des secours à la métropole ; Boucicaut se mit en devoir de les lui envoyer sans retard.

Le roi de Chypre, Janus, était un jeune homme de vingt et un ans, fils de Jacques I et d'Héloïse de Brunswick ; la mort de son père l'avait appelé au trône en 1398. Sa jeunesse s'était passée à Gênes, mais en captivité. Jusqu'à la mort du roi Pierre II (13 octobre 1382), les Génois avaient tenu Jacques I dans une étroite prison ; à ce moment ils le relâchèrent, non sans lui imposer un traité qui leur assurait Famagouste (19 février 1383) avec un rayon de deux milles autour de la ville, et le port de Cérines, sur la côte septentrionale de l'île. Toutes les provenances d'Égypte et de Syrie devaient être débarquées à Famagouste, toutes celles de la côte d'Asie Mineure à Cérines. Il ne restait aux Chypriotes que Limasol ; encore Gênes avait-elle eu soin de réduire le mouvement de ce port aux importations indispensables à l'île en denrées et en bétail, ne permettant aux habitants que le cabotage. En outre, Chypre avait été imposée à huit cent mille ducats et Janus retenu en otage à Gênes.

Après un premier débarquement malheureux (juin 1383) le roi Jacques dut rentrer à Gênes ; la chute de Pierre et de Glimot de Montolif, chefs d'une partie de la noblesse chypriote, rendit une seconde expédition possible ; Jacques fut acclamé (24 avril 1385) à son débarquement.

Janus était toujours prisonnier ; il ne fut relâché qu'en 1391 et remis aux mains de l'amiral de Chypre, Pierre de Cafran, contre une rançon de cent vingt-cinq mille écus

1. Macheras (*Chronique*, II, 357-9) cite parmi eux Simon de Montolif et Georges Billy.

2. Giustiniani, II, 222-3 ; — Stella (Muratori, XVII, 1191) ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 183 v<sup>o</sup>. — Macheras (*Chronique*, II, 357-9) donne le chiffre de vingt-huit personnes tuées à la suite de la découverte du complot. Il y a lieu de prendre en sérieuse considération ce témoignage, qui offre de grandes garanties d'exactitude.

d'or, payable dans les quarante jours de l'arrivée du jeune prince dans l'île<sup>1</sup>. En même temps, les exigences financières des Génois n'avaient pas de bornes. Non contents du traité imposé à Jacques I, et qui leur assurait d'importants avantages commerciaux, ils exigeaient l'exécution intégrale des conventions du 19 février 1383. La dette du roi envers la Mahone de Chypre<sup>2</sup> s'élevait alors à neuf cent vingt-cinq mille florins, dont cent mille représentaient les frais du premier débarquement<sup>3</sup>. On convint que, pour l'éteindre, l'île payerait annuellement cinquante mille écus d'or, et un impôt d'un dixième (*decanatus*) sur toutes les marchandises fut établi pour subvenir à cette obligation<sup>4</sup>.

La situation du royaume de Chypre, quand Janus succéda à son père, n'était rien moins que florissante. La flotte n'existait plus, le pays était déchiré par les factions qui se disputaient le pouvoir; les Génois, maîtres de Famagouste et de Cérines, tenaient tout le commerce entre leurs mains, et les finances royales ne pouvaient suffire aux conditions pécuniaires qu'ils avaient imposées. On comprend aisément que Janus ait cherché à secouer le joug des Génois et à les rejeter hors de l'île. Il payait assez cher l'appui qu'ils avaient donné à son père pour l'aider à reconquérir sa couronne, et leur conduite justifiait en quelque sorte la sienne. On ne saurait lui reprocher, avec l'amertume qu'ont montrée les historiens génois, l'oubli des bienfaits de la république et l'ingratitude envers la ville dans laquelle il avait été élevé. Lui-même, du reste, au dire des chroniqueurs contemporains, loin de nier ces bienfaits, se faisait gloire de l'éducation reçue et des sentiments puisés à pareille source. « Les  
« Génois, disait-il, ont l'âme fière; il faut à leur ardeur et  
« à leur activité un aliment toujours nouveau; aussi émi-  
« grent-ils pour conquérir à leur patrie de nouveaux terri-  
« toires. Ainsi ai-je fait moi-même; roi de Chypre, je veux  
« la grandeur de mon pays, comme les Génois veulent celle

1. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 421.

2. On entendait par ce nom une sorte de société par actions, dont le capital avait été formé dans un but déterminé, et dont les bénéfices devaient être partagés entre les actionnaires. Ces associations étaient très en faveur à Gènes.

3. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 412.

4. Herquet, *Cyprische Königsgestalten*, p. 35-6.

« du leur. J'aurais mal profité de leurs leçons si je ne  
« songeais à conquérir une ville, voisine de mes états,  
« fondée par mes ancêtres, clef de mon royaume »<sup>1</sup>.

Janus était résolu à mener les choses vigoureusement ; pourparlers et remontrances furent inutiles ; il avait sous ses ordres six mille hommes de troupes environ et à sa solde quelques vaisseaux catalans. Il déclara qu'il ne lèverait le siège que sa barbe ne fût devenue blanche<sup>2</sup>.

La situation était grave pour Gênes. En présence de la fidélité douteuse d'Antoine di Guarco, le maréchal envoya, dès le 30 janvier 1402, Miliaduce Palavicini à Famagouste pour y remplacer le capitaine. Palavicini, passant à Venise pour gagner son poste, avait ordre de mettre les Vénitiens en garde contre les agissements de Guarco, qui semblait vouloir s'emparer de Chypre pour son propre compte, et de prier la république de Saint Marc de suspendre tous rapports commerciaux avec lui et avec l'île<sup>3</sup>. En même temps, Boucicaut se hâta de secourir la garnison de Famagouste. Trois galères partirent de Gênes au mois d'août 1402 sous les ordres de frère Antoine de Grimaldi, commandeur de Gênes, de l'ordre de l'Hôpital. Dès qu'elles furent en vue de Famagouste, l'armée de Janus se dispersa, lui-même s'enfuit, et les Catalans effrayés coulèrent à fond les treize navires qu'ils avaient mis au service du roi. Le siège était levé sans combat ; Grimaldi put s'établir dans l'île avec les renforts qu'il amenait<sup>4</sup>. Il y mourut de maladie l'année suivante<sup>5</sup>.

1. Giustiniani, II, 223-4 ; — Stella (Muratori, XVII, 1191) ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184<sup>vo</sup>.

2. Herquet, *Cypr. Königsgestalten*, p. 37 ; — Stella (Muratori, XVII, 1191) ; — Giustiniani, II, 223 ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 183<sup>vo</sup>.

3. Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, I, 50<sup>vo</sup> et 84<sup>vo</sup>-85<sup>vo</sup>. — Venise répondit au gouverneur de Gênes, après le départ de Palavicini (mars 1402), que si les Génois ne pouvaient s'entendre avec Guarco, elle empêcherait ses nationaux d'aller à Famagouste, mais que Chypre était un point d'une extrême importance pour son commerce et qu'il faudrait qu'elle choisit un autre port de l'île.

4. Stella (Muratori, XVII, 1195) ; — Giustiniani, II, 224 ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184.

5. Nous ne connaissons pas la date exacte de sa mort. Nous savons seulement que son successeur à la commanderie de Saint Jean de Gênes, frère Frédéric Malaspina, fut nommé le 26 mars 1403 (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, XVII, f. 136).



## CHAPITRE II.

### PREMIÈRES DIFFICULTÉS ENTRE GÈNES ET VENISE.

Les progrès que la domination génoise n'avait cessé de faire à Chypre s'étaient traduits pour Venise par une diminution d'influence et d'activité commerciale, qu'elle ne supportait pas sans rancune ni sans désir de reconquérir sa suprématie. Il est naturel, dans ces circonstances, que les Vénitiens aient été les conseillers de Janus, et que ce prince ait recherché leur appui pour combattre les Génois. Aussi, dès le commencement des hostilités, le bruit courut-il à Chypre que Venise encourageait la prise d'armes du roi par des secours d'hommes, de munitions et de navires. Le maréchal, à la première nouvelle de ces bruits, avait envoyé à Venise Antoine di Moltedo, notaire du gouvernement génois, se plaindre d'une pareille conduite et demander des explications. Le sénat (5 juillet 1402) répondit au représentant du maréchal en se disculpant d'avoir fourni aucun appui à Janus, et d'avoir jamais dû armer des vaisseaux pour transporter en Chypre des soldats ou des secours. Nous n'avons pas, il est vrai, disait-il, interrompu nos relations commerciales avec cette île et avec Rhodes; les ambassadeurs de Janus, de retour de Lombardie, ont pris passage à bord d'un de nos bâtiments avec quelques chevaux et quelques armes donnés par nous au roi; un autre cheval a été envoyé à un de nos compatriotes résidant à Chypre. Ce même bâtiment contenait encore deux cents bancs de rameurs, deux bombardes, quelques balistes et « viretons », pris dans notre arsenal à la demande du grand-maître de Rhodes<sup>1</sup>; mais notre dessein

1. La délibération du sénat autorisant la demande du grand-maître est du 27 mai 1402 (Sathas, *Docum. inédits*, II, 81).

n'était pas de favoriser la rébellion du roi. Ces explications furent données à l'ambassadeur génois, en même temps qu'un refus motivé d'armer un plus grand nombre de galères pour défendre l'empire d'Orient et de fournir à l'empereur Manuel des blés provenant des colonies vénitiennes du Levant ; elles étaient conciliantes et pleines de franchise<sup>1</sup>, mais il était facile de prévoir que la divergence des intérêts ne tarderait pas à faire naître l'antagonisme des deux puissances rivales.

Les relations, en effet, entre Gènes et Venise s'aigrirent bientôt ; à peine cette dernière avait-elle répondu aux explications demandées par Moltedo qu'un fait nouveau (10 août 1402) se produisit. Un navire génois avait relâché à Modon au retour de Constantinople ; des gens d'armes français, descendus à terre, s'étaient pris de querelle avec des mercenaires à la solde de Venise ; François Foscarini, qui était sur le vaisseau génois, avait quitté Modon en menaçant les Vénitiens de leur nuire en toute occasion. Si ces menaces étaient inconvenantes, il est juste de dire qu'elles avaient été provoquées par l'attitude des mercenaires. Pour éviter d'envenimer un incident sans conséquence, la prudence conseillait au sénat d'écrire au maréchal et au capitaine des gens d'armes afin d'apaiser leur courroux, mais une proposition en ce sens fut rejetée<sup>2</sup>. Ce refus montre bien l'état des esprits à Venise. Deux mois plus tard, quand on sut que l'expédition d'Antoine de Grimaldi avait lésé les intérêts de citoyens vénitiens, que plusieurs de leurs navires avaient été arrêtés, l'opinion publique ne connut plus de mesure. Le sénat ordonna d'urgence l'armement de navires légers en aussi grand nombre que possible, défendit au commerce vénitien d'expédier des bâtiments à Chios et à Mitylène en raison des dangers qu'ils auraient à courir<sup>3</sup>, et envoya, en même temps, un ambassadeur à Gènes demander au gouverneur les motifs de cette agression<sup>4</sup>.

1. Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLVI, f. 33 v<sup>o</sup>-4. V. Pièces justificatives n<sup>o</sup> XXIV. V. aussi les délibérations du 29 décembre 1402, dans lesquelles cet incident est rapporté. Ce sont elles qui donnent le nom de l'envoyé de Boucicaut (*Sen. Secr.*, I, f. 84 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>).

2. Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLVI, f. 36 v<sup>o</sup>.

3. 21 novembre 1402 (*Sen. Secr.*, I, f. 79).

4. 14 octobre 1402 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 48 v<sup>o</sup>-9).

Le roi de Chypre, sur ces entrefaites, par l'intermédiaire de son ambassadeur Perrin, insistait vivement auprès de la république de Saint Marc pour obtenir l'appui et les conseils de cette dernière. Ceux-ci étaient plus faciles à donner que celui-là. Elle conseilla (12 décembre 1402) à Perrin d'aller voir la duchesse de Milan, de lui exposer l'état du royaume de Chypre, et de la décider, à cause des liens de proche parenté qui l'unissaient au roi<sup>1</sup>, à intervenir auprès des Génois en faveur de Janus; puis, sans tarder, de gagner Gênes et d'y justifier la conduite du roi, son maître, devant le conseil des Anciens, en exposant que, si Janus avait attaqué Famagouste, c'était parce qu'elle était aux mains d'Antoine di Guarco contre la volonté des Génois, et parce que Guarco ruinait l'île. Le gouvernement génois, assez divisé sur la question chypriote, devait, dans l'opinion des Vénitiens, avant d'entamer une guerre, tenir compte des frais et des hasards qu'elle entraînerait; plusieurs même des principaux citoyens de Gênes avaient personnellement intérêt à ménager le roi de Chypre. Il était donc probable que les projets d'accommodement présentés par Perrin ne seraient pas repoussés<sup>2</sup>.

L'ambassadeur chypriote se hâta de suivre l'avis du sénat et de partir pour Milan; quelques jours plus tard, il revint à Venise (22 décembre); on l'engagea vivement à aller à Gênes, et, en excusant Janus auprès des Génois, à ne pas se départir de la modération nécessaire à un arrangement pacifique. Perrin ne trouva sans doute pas à Gênes l'accueil qu'il espérait et que les Vénitiens lui avaient laissé entrevoir. Le maréchal et le conseil des Anciens, sûrs de leur force, lui firent sentir que Chypre était à leur merci. Aussi écrivit-il, avec une nouvelle insistance, à la république de Venise (2 janvier 1403) pour solliciter son appui. Il allait jusqu'à dire qu'il était autorisé à engager les biens et les possessions du roi, et que celui-ci donnerait plutôt Chypre à Venise que de la laisser prendre aux Génois. Quelque tentantes que

1. Catherine Visconti, duchesse de Milan, était sœur de Valentine Visconti, veuve de Pierre II, roi de Chypre.

2. 12 décembre 1402 (*Sen. Secr.*, I, f. 83). — Mas Latrie (*Hist. de Chypre*, II, 459-60) a publié la partie principale de cette délibération, mais il la date à tort de 1401.

fussent ces ouvertures, Venise eut la prudence de les décliner <sup>1</sup>.

Il lui convenait peu, en effet, de courir des aventures aussi téméraires, quelque profit qu'elle dût trouver à détourner à son avantage tout le commerce de l'île de Chypre ; elle préféra rester dans une sage réserve et attendre, pour décider la conduite qu'elle tiendrait, le cours des événements et l'issue des négociations entamées à Gênes.

L'envoi d'un ambassadeur vénitien auprès du maréchal, décidé dès le 14 octobre 1402, avait été différé pour permettre à Venise, comme à Gênes, de recevoir les rapports officiels de leurs agents sur les faits en litige. Le 12 décembre 1402, Zacharie Trévisan fut désigné pour cette mission ; il reçut ses instructions le 19 du même mois, et se mit en route sans retard.

Trévisan était chargé d'exposer les réclamations des Vénitiens. Elles portaient sur la capture, dans les eaux de Chypre en septembre 1402, par Antoine de Grimaldi, chef des galères génoises, de quelques bâtiments vénitiens, et sur la vente de leurs cargaisons ordonnée par ce capitaine <sup>2</sup>. Le préjudice causé de la sorte au commerce de Venise était estimé à dix mille ducats, dont Trévisan devait demander le remboursement. En s'en tenant, dans toutes les négociations, aux termes de la paix de Turin (1381) qui régissait les rapports entre les deux puissances <sup>3</sup>, Trévisan avait ordre de ne pas laisser ses adversaires arguer, pour gagner du temps, de l'absence des rapports officiels émanés des agents génois à Chypre, et de faire observer qu'une pareille excuse était peu vraisemblable puisque Venise était bien en possession des documents relatifs aux mêmes faits. Il devait insister pour obtenir une réponse prompte et explicite. En aucun cas il ne pouvait être question d'une renonciation, de la part des Vénitiens, à secourir Janus dans l'avenir et à envoyer des

1. 22 décembre 1402 (*Sen. Secr.*, 1, 83 v<sup>o</sup>). — 2 janvier 1403 (*Sen. Secr.*, 1, 86).

2. Tous les détails relatifs à ces faits sont exposés dans les instructions de Trévisan. V. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> xxv.

3. On avait donné à l'ambassadeur, avant son départ de Venise, une copie du texte de la paix de Turin, et des dépositions des patrons arrêtés, afin qu'il pût discuter, pièces en main, les prétentions des Génois.

navires à Chypre. Trévisan était autorisé à dire qu'une pareille prétention n'était pas prévue dans les instructions qu'il avait reçues, et qu'elle lui semblait personnellement d'une gravité exceptionnelle. Il ne devait pas manquer de rappeler au maréchal le préjudice causé au commerce vénitien en Syrie par les incursions de la galère génoise de Famagouste contre les infidèles<sup>1</sup>, et de lui demander ses bons offices pour faire restituer plusieurs sommes dues en Chypre à des négociants vénitiens<sup>2</sup>.

Les réclamations de Venise étaient justes ; Boucicaut le savait, et avait le plus grand intérêt à s'assurer la neutralité de cette puissance. Aussi, avant même d'avoir entendu Trévisan, avait-il envoyé un ambassadeur à la république pour expliquer au sénat la conduite des Génois. Si Gènes, disait l'envoyé génois, a déclaré la guerre au roi de Chypre, c'est pour le punir de s'être montré ingrat envers elle, et de l'avoir attaquée par terre et par mer, au mépris des bienfaits dont Jacques I et Janus ont été comblés par elle. Elle a été charmée d'apprendre par Moltedo<sup>3</sup> que les Vénitiens ne donneront ni secours, ni encouragement à Janus, et les supplie de persévérer dans cette résolution.

La république de Saint Marc répondit à ces protestations le 29 décembre. Au premier point, elle répliqua que le vrai motif du roi de Chypre, en prenant les armes, n'était pas d'attaquer les Génois, mais Antoine di Guarco qui avait saisi le pouvoir, refusait de livrer Famagouste au capitaine envoyé de Gènes, et armait des navires en course. Quant au second point, elle renouvela la réponse qu'elle avait jadis faite à Moltedo, mais maintint l'obligation pour ses navires de toucher à Chypre dans l'intérêt de son commerce. Elle ajouta, que, contrairement à tous les usages, ses vaisseaux avaient été arrêtés et capturés, qu'on avait saisi et vendu les cargai-

1. Voir plus haut, page 408.

2. Quatre mille ducats à Pierre Bragadin, Barbon Morosini et son frère ; deux cents ducats revenant à Morosini de l'héritage de Richard de Foligno. V. Pièces justificatives, n° xxv. — Une partie du sénat avait proposé, au cas où Gènes refuserait tout accommodement, de s'en tenir à la lettre du traité de Turin, et de demander la nomination d'arbitres. Cette motion ne semble pas avoir été adoptée.

3. La réponse de Venise à Moltedo est du 5 juillet 1402. V. plus haut, page 412.

sons comme si elle eût été en guerre avec les Génois, et qu'elle venait d'envoyer un ambassadeur à Gènes demander réparation du préjudice causé. Enfin, elle déclarait qu'elle ne croyait pas pouvoir aliéner par une promesse sa liberté d'action, tout en protestant énergiquement de son désir de maintenir la paix de Turin <sup>1</sup>.

De toutes parts l'opinion publique était favorable aux Vénitiens. François de Carrare, duc de Padoue, très écouté de Boucicaut, avait proposé son intervention <sup>2</sup>; l'empereur Manuel avait fait une offre analogue, et la république de Venise s'était hâtée d'accepter cette médiation <sup>3</sup>. Enfin, à Chypre, la situation était toujours grave; le roi avait repris le siège de Famagouste; afin de couper court à toute tentative ultérieure de la part de Janus, une expédition considérable devenait nécessaire <sup>4</sup>. Pour tous ces motifs, et surtout pour n'avoir pas contre lui les Vénitiens dans le cas d'une campagne contre Chypre, Boucicaut accueillit les ouvertures de Trévisan, et des négociations régulières s'ouvrirent à Gènes.

Elles durèrent pendant tout le mois de janvier 1403; chacun disputait pied à pied les intérêts de son gouvernement. Les Génois acceptèrent l'indemnité demandée pour un des navires <sup>5</sup>; ils admettaient également le principe d'une réparation due aux citoyens de Venise pour les marchandises et les vaisseaux saisis, et chargeaient deux des Anciens de Gènes d'en fixer le chiffre <sup>6</sup>; quant au navire de Thadée Benedetto <sup>7</sup>, ils offraient de le restituer dans l'état où il était, et de ne faire porter l'indemnité qu'on leur réclamait que sur la cargaison, mais ils refusaient absolument toute com-

1. 29 décembre 1402 (*Sen. Secr.*, I, 84 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>). Ce registre des délibérations nous a conservé les divers projets de réponse proposés au sénat; il y a, même dans ceux qui ne furent pas adoptés, des détails précieux à noter, dont nous avons profité.

2. 2 janvier 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 86).

3. 31 janvier 1403. Réponse de Venise aux ambassadeurs de l'empereur Manuel (*Sen. Secr.*, I, 86).

4. Giustiniani, II, 228; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184 v<sup>o</sup>.

5. Celui de Lucas Longo, capturé le 3 septembre 1402 aux salines de Chypre. V. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> XXV.

6. Léonard et Raphaël de Gentili.

7. Capturé, le 7 septembre 1402, aux salines de Chypre. V. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> XXV.

pensation pour les griphées<sup>1</sup> qui, disaient-ils, avaient été envoyées à Chypre malgré les promesses des Vénitiens de cesser tout commerce avec l'île (8 février 1403). Venise ne voulut pas accepter ces propositions. Elle fit observer par Trévisan que les estimations vénitiennes étaient en dessous de la vérité, qu'elles devaient être prises comme bases, et qu'il n'y avait pas lieu de les discuter comme le demandaient les Génois. Elle maintint aussi l'indemnité qu'elle avait à recevoir pour le navire de Thadée Benedetto, ne pouvant accepter qu'on le lui rendit sans compensation, quand les Génois l'avaient à dessein démâté et mis hors de service; enfin elle insista pour que les griphées fussent comprises dans l'indemnité, puisqu'elles avaient été amenées de force au château du roi, et que jamais les promesses dont se prévalaient les Génois n'avaient été faites<sup>2</sup>.

Les négociations se continuèrent en mars; à cette époque (5 mars 1403), Venise venait d'apprendre qu'une coche<sup>3</sup> vénitienne avait, le 25 novembre 1402, été capturée par Cosme de Grimaldi et Antoine Gentil, capitaines de deux galères génoises, et qu'ils avaient saisi la cargaison<sup>4</sup>; elle s'empressa d'informer Trévisan de ce fait pour faire ajouter ce grief à ceux dont elle demandait la réparation<sup>5</sup>.

Cette prétention nouvelle, que Gènes refusa d'admettre<sup>6</sup>, fit traîner les pourparlers en longueur. Les Vénitiens perdirent patience et donnèrent à leur agent (9 avril 1403) l'ordre de quitter Gènes si satisfaction ne lui était pas

1. La griphée était un petit navire, correspondant au bâtiment généralement connu sous le nom de brigantin. Ces griphées furent capturées le 3 septembre 1402, et conduites à Famagouste par Grimaldi. (V. Pièces justificatives, n° xxv).

2. 8 février 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 87).

3. On donnait ce nom à une barque aux extrémités très relevées, portant une voile carrée au milieu et trois bandes de ris. La coche capturée (patron François Pampano) allait de Chypre à Beyrouth, et avait été forcée de relâcher à Rhodes à cause du gros temps.

4. Procès-verbal fut dressé par les autorités de Rhodes, énumérant les objets qui composaient la cargaison, et le défaut des capitaines génois, le 4 décembre 1402 (*Commemoriali*, III, n° 253, p. 290).

5. 5 mars 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 90).

6. 4 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 95). — Proposition de Léonard Caravello rejetée (en dialecte vénitien).

accordée, et, en prenant congé du gouvernement génois, de lui faire voir les conséquences de sa conduite<sup>1</sup>.

Quelques jours après, contre-ordre était donné à Trévisan (20 avril 1403). Venise lui enjoignait de rester trois jours de plus à Gênes, afin de recevoir les documents concernant de nouveaux dommages causés aux négociants vénitiens à Tripoli, et de tâcher d'en obtenir réparation<sup>2</sup>. Cette prolongation était le présage d'intentions conciliantes. Le 27 avril Trévisan quittait définitivement Gênes; d'accord avec le conseil des Anciens sur les dommages et intérêts à payer aux Vénitiens pour le préjudice souffert dans les eaux de Rhodes et de Chypre, il portait au doge une lettre de Pierre de la Vieuville. Ce dernier remplaçait le gouverneur, parti en expédition contre Janus, et énumérait, dans sa lettre, les propositions d'indemnité auxquelles les Génois avaient consenti<sup>3</sup>.

La république de Saint Marc, en protestant de son désir

1. 9 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, 97). Les moindres points sont précisés dans ces instructions. La délibération fut longue, et toutes les expressions pour ainsi dire pesées dans des amendements (*Sen. Secr.*, I, 98).

2. 20 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, 76 v°).

3. Arch. de Venise (*Commemoriali*, III, n° 262, p. 292). Voici le détail de ces propositions :

1° Bâtiment d'A. Michiel.	
Pour 50 000 livres de potasse :	272 florins.
2° Bâtiment de Thadée Benedetto.	
Pour 1 200 livres de poivre :	168 —
Pour 300 — de gingembre :	60 —
Pour 900 — de poivre :	126 —
Pour 4 mesures de cannelle en poudre :	128 —
3° Bâtiment de Mondino Bonaccorsi.	
Pour 30 caisses de sucre :	700 —
4° Indemnités à trois navires retenus dans le port de Famagouste :	300 —
5° Rectifications, etc. :	74 —
6° Bâtiment de François Pampano :	1000 —
7° La valeur du bâtiment de Thadée Benedetto sera estimée par le capitaine génois et le baile vénitien à Nicosie.	

Il est assez difficile d'estimer exactement le poids des cargaisons; le document italien parle de *migliata* et de *centinaia*, mesures de poids dont l'évaluation n'a rien de fixe. Nous les avons considérées comme l'équivalent de poids de 100 et de 1000 livres. Les mesures (*cantara*) de cannelle ne sont pas plus précises; en Toscane elles correspondaient à 50 livres, à Gênes à 150 livres, à Naples à 250 livres.



de vivre en bonne union et en paix profonde avec les Génois, accepta (5 mai 1403) les chiffres posés par eux, et le paiement des indemnités au premier septembre 1403<sup>1</sup>. Pierre de la Vieuville (22 mai)<sup>2</sup> s'empessa de remercier le doge de cette acceptation qui terminait le litige, en l'assurant que Gênes mettrait toute diligence à payer les sommes dues, et s'efforceraient d'éviter le retour d'inconvénients semblables à ceux dont Venise avait eu à se plaindre<sup>3</sup>.

1. 5 mai 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 101). Venise donna en même temps ordre à son agent à Chypre d'estimer, de concert avec le représentant de Gênes, le bâtiment de Thadée Benedetto.

2. Voir plus haut, page 407.

3. 22 mai 1403. (*Commemoriali*, III, n° 263, p. 292.)

## CHAPITRE III.

### DÉPART DU MARÉCHAL DE GÈNES.

#### L'ESCANDELOUR. — PAIX AVEC LE ROI DE CHYPRE (AVRIL-JUILLET 1403).

Quoique les négociations que nous venons de retracer n'aient été terminées qu'au mois de mai 1403, cependant, dès le mois de mars, à considérer le tour qu'elles avaient pris, il était facile de prévoir qu'elles aboutiraient. Cette perspective avait permis au maréchal de quitter Gênes sans attendre un arrangement définitif, et de faire voile vers Chypre. Il partit, le 4 avril 1403, avec le gros de sa flotte, laissant à Gênes, pour le représenter, Pierre de la Vieuille, qui était en même temps podestat de la cité<sup>1</sup> et réunissait ainsi en sa personne le pouvoir central et l'autorité municipale.

La flotte génoise comprenait en tout neuf galères, sept navires de transport et deux autres gros bâtiments. Sur les navires de transport avaient pris passage six cents lances à deux hommes par lance et six cents chevaux; les deux autres navires contenaient sept cents hommes de pied; une autre galère, armée ultérieurement, rejoignit l'escadre à Famagouste le 19 mai. La galère du maréchal, outre la bannière de Boucicaut, portait celles de Notre Dame, de Saint Laurent et de Saint Georges; l'élite<sup>2</sup> de la noblesse française faisait la principale force de l'expédition<sup>3</sup>.

1. Stella, (Muratori xvii, 1197); — Giustiniani, II, 228; — *Le Livre des faits* II, chap. XI, p. 620) dit qu'il partit le 3 avril.

2. On verra plus bas, par la liste des prisonniers faits à Modon et par les noms des chevaliers que le lecteur rencontrera au cours de ce récit, la justification de cette assertion.

3. *Livre des faits*, II, chap. XI, p. 621; — Stella, (Muratori xvii, 1197);

Quelques jours auparavant, le 24 mars, une première galère était sortie du port de Gênes; elle précédait l'expédition et avait à bord l'Ermitte de la Faye « preudhomme en « conscience et discret en conseil », un des conseillers les plus écoutés de Boucicaud, un des diplomates les plus exercés de ce temps<sup>1</sup>. Porteur de paroles de paix, la Faye devait tâcher d'amener le roi de Chypre à traiter avant l'arrivée du maréchal; personne mieux que lui, du reste, ne pouvait mener cette négociation à bonne fin. Il avait été, plusieurs fois déjà, chargé auprès de la cour de Chypre de missions analogues; personnellement connu du roi et de ses conseillers, il savait sur quel terrain il allait s'engager<sup>2</sup>. Si nous en croyons les sources venitiennes, la Faye partait avec une mission bien définie. D'après elles, Perrin, l'ambassadeur du roi de Chypre, avait, durant son séjour à Gênes, conclu un traité avec cette puissance, et la Faye allait demander à Janus, pour garantir l'exécution de la convention, la remise au maréchal du château de Cérines<sup>3</sup>.

L'expédition génoise était loin de rassurer les Vénitiens; nous avons exposé plus haut les raisons politiques et commerciales qui leur faisaient voir avec défiance une flotte importante, appartenant à une nation rivale, faire voile vers l'Orient, maîtresse d'agir à son gré dans les mers du Levant. Aussi, dès le 9 mars, envoyaient-ils au capitaine général de l'Adriatique, Charles Zéno, l'ordre de concentrer sur les côtes de la mer Ionienne, aux environs de Modon et de Corfou, toutes les forces maritimes de la république, c'est-à-dire la galère Trévisane, les quatre galères de Crète et la galère « Truna<sup>4</sup> » dont l'armement avait besoin d'être com-

— Giustiniani, II, 228; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184 v°; — Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 394); — Délibération de Venise du 4 avril 1403 (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, I, f. 94). — Malgré les noms divers donnés aux différentes espèces de bâtiments par les chroniqueurs, tous sont d'accord sur le nombre des vaisseaux: dix-huit bâtiments, dont neuf galères. — L'effectif militaire transporté par la flotte nous est indiqué par les renseignements qu'envoyait de Gênes Zacharie Trévisan au gouvernement vénitien.

1. *Livre des faits*, II, chap. XI, p. 621. Voir sur l'Ermitte de la Faye, plus haut, p. 363.

2. *Livre des faits*, II, chap. XI, p. 621; — Stella, (Muratori XVII, 1197).

3. 4 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 94).

4. On appelait ainsi la galère que commandait ser Eustache Truno.

plété<sup>1</sup>. Zéno, en attendant des instructions définitives, devait envoyer à Rhodes pour avoir des nouvelles, et, en cas d'événement grave, détacher la galère « Truna » jusqu'à Parenzo, en Dalmatie; de ce point il était facile de communiquer avec Venise et d'informer le sénat de tout ce qu'il aurait intérêt à savoir<sup>2</sup>. En même temps la galère qui croisait dans les eaux de Nemie reçut l'ordre de rejoindre la flotte<sup>3</sup>; trois galères, armées en toute hâte à Venise, furent mises sous le commandement de ser Léonard Mocenigo, avec mission de rallier l'escadre de Zéno et de porter à ce dernier les instructions de la république<sup>4</sup>.

Dans ces instructions, Venise, convaincue des dangers d'une guerre avec Gênes, et redoutant qu'une imprudence compromît l'issue des négociations entamées par Trévisan et presque terminées, recommandait à son capitaine la plus grande circonspection, sans cesser d'être prêt à toute éventualité. Les quatorze galères vénitiennes (en y comprenant celles de Mocenigo) devaient être prêtes à agir au premier signal, et protéger avec la plus grande diligence les intérêts, les navires et les établissements de la république. Zéno était libre, en cas d'une nouvelle agression des Génois, d'agir à son gré contre leur marine, pourvu qu'une action de sa part n'exposât en rien la flotte vénitienne. Sous ces réserves, il avait pouvoir d'arrêter et de capturer les bâtiments, de saisir les cargaisons et de les mettre en lieu sûr jusqu'à ce que la république, informée, ait décidé quelle conduite elle tiendrait. Au cas contraire, c'est-à-dire s'il était impossible ou dangereux de capturer les vaisseaux ennemis, Zéno devait se borner à informer le sénat, avec le plus de détails possible, des faits accomplis. La galère de Nègrepont était mise à la disposition du capitaine, et ordre était donné en Crète d'armer une nouvelle galère et de la lui envoyer<sup>5</sup>.

1. Il était laissé à Zéno une grande liberté d'action dans le moyen d'opérer cette concentration.

2. 9 mars 1403 (*Sen. Secr.*, 1, f. 91). C'est à Modon que le capitaine de l'Adriatique devait trouver ses instructions.

3. 24 mars 1403 (*Sen. Secr.*, 1, f. 93).

4. 5 avril 1403 (*Sen. Secr.*, 1, f. 95).

5. 4 avril 1403 (*Sen. Secr.*, 1, f. 94). Voir Pièces justificatives, n° XXVI. Pour cette importante délibération on exigea, par exception, non seulement la majorité, mais les deux tiers des voix. Diverses propositions

Cet ensemble de dispositions protectrices fut complété par la défense au commerce vénitien d'aborder dans l'île de Chypre, afin d'éviter toute occasion de conflit<sup>1</sup>.

Boucicaut, en quittant Gènes, avait fait voile sur Rhodes ; il devait y trouver des nouvelles et savoir si les propositions de l'Ermite de la Faye avaient été écoutées<sup>2</sup>. Il n'avait pas atteint cette île qu'il était rejoint par les Vénitiens. A peine avait-il passé le royaume de Naples et franchi le détroit de Messine qu'il apprenait les mouvements de la flotte vénitienne ; en arrivant en vue de Modon<sup>3</sup>, il trouva Zéno qui l'y attendait avec treize galères. Un pareil déploiement de forces avait lieu d'étonner le maréchal. A tout hasard, il se mit en ligne de bataille et s'avança au-devant des Vénitiens ; mais ceux-ci « se partirent du port, et joyeusement luy vindrent « au devant. » Cette démonstration amicale dissipa les soupçons de Boucicaut, dont la loyauté chevaleresque ne pouvait supposer que l'accueil qu'il recevait fût en contradiction avec les sentiments intimes de Venise à son égard<sup>4</sup>.

Les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, Manuel, attendaient le maréchal à Modon ; ils le prièrent de ne pas remettre à la voile avant l'arrivée de leur maître dans ce port. Ce prince, en effet, revenant d'Occident, était alors dans le despotat de Morée que gouvernait son frère sous sa suzeraineté ; son voyage avait duré près de trois ans, et la nouvelle de la victoire de Tamerlan à Ancyre le rappelait à Constantinople<sup>5</sup>. Gènes l'avait accueilli magnifiquement (22 janvier 1403), elle lui avait donné trois mille florins d'or et

non adoptées, relatives à ces instructions, nous ont été conservées ; le point principal qu'elles visaient était de fixer à cinq mille ou à dix mille ducats le chiffre approximatif des dommages à subir par Venise avant de rompre avec les Génois (*Sen. Secr.*, I, f. 94 v<sup>o</sup>-5). Il semble que l'appréciation, en pareille matière, eût été singulièrement difficile et délicate.

1. 29 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 79).

2. 5 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 95).

3. Extrémité sud ouest de la Morée.

4. *Livre des faits*, II, chap. XII, p. 621-3. Les événements postérieurs désabusèrent le maréchal, et ce chapitre du *Livre des faits* contient l'expression attristée de ses désillusions.

5. Nous avons exposé plus haut, p. 376-83, les motifs et les résultats négatifs de ce voyage.

promis trois galères contre les Turcs<sup>1</sup>. Venise, moins enthousiaste, s'était engagée à le faire reconduire en Morée selon son désir, mais sans promettre de l'escorter jusqu'à Constantinople. Elle se réservait d'attendre les circonstances et de voir quelle conduite tiendraient les Génois<sup>2</sup>.

Manuel se proposait de séjourner un mois en Morée. Le despotat, bien que gouverné par son frère, relevait de la couronne impériale, et l'administration faible de Théodore le garantissait mal contre des usurpations. L'empereur voulait remédier à cet état de choses et connaître les sentiments des peuples chrétiens qui entouraient la Morée : Valaques, Albains et Serbes. Il attendait une ambassade de Soliman I, fils de Bajazet<sup>3</sup>, qui devait le rejoindre en Morée. Il semblait même que le délai qu'il s'était fixé, et auquel il se tint, était court pour régler de pareils intérêts.

Boucicaut s'empessa d'accéder au désir exprimé par Manuel, envoya à la rencontre de l'empereur Châteaumorand et le Génois Jean Centurione d'Oltramaré<sup>4</sup>, tandis que lui-même s'avancait jusqu'au port de Basilipotamo<sup>5</sup>. L'entrevue, à laquelle assistaient la femme et les enfants de l'empereur, fut très cordiale. Boucicaut, apprenant que Manuel désirait regagner Constantinople par mer, détacha de sa flotte

1. Il venait de France par mer. Voir les détails de sa réception dans Stella (Muratori, XVII, 1196), et dans Giustiniani (II, 227-8). Il quitta Gènes en février, par terre, se rendant à Venise.

2. 26 février 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 86); — 2 mars 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 89). Venise fixait à vingt-cinq ou trente le nombre des personnages de la suite de l'empereur qu'elle offrait de transporter en Morée; le reste devait être embarqué aux frais de Manuel sur des vaisseaux marchands. — 5 mars 1403. Défense était faite à Zéno de dépasser Malvasia (*Sen. Secr.*, I, f. 90. Ed. Sathas, *Docum. inédits*, I, 5).

3. Cette ambassade donna lieu au traité de paix publié dans Mas Latrie, *Commerce et Expéditions militaires*, p. 178-82.

4. Le 6 janvier 1403, Jean de Châteaumorand, avec trois conseillers dont l'un était Jean Centurione d'Oltramaré (v. sur ce personnage, p. 177-8), avait été chargé de se rendre en Orient pour inspecter les établissements génois, renouveler les traités de la république avec les princes d'Orient chrétiens ou musulmans, etc. (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions militaires*, p. 172-7). Voir sur Châteaumorand p. 184-5.

5. Ce port était à l'embouchure du fleuve de ce nom (ancien *Eurotas*), au fond du golfe de Laconie.

quatre galères, sous les ordres de Châteaumorand, pour reconduire l'empereur dans ses états<sup>1</sup>.

Le sénat de Venise avait, depuis longtemps, prévu cette hypothèse; son capitaine général avait sur ce point des instructions très précises. Il devait, si Gênes prêtait, comme elle en avait manifesté l'intention, trois galères à l'empereur pour le mener à Constantinople, le faire également escorter par les trois galères de Mocenigo. Le voyage ne devait pas se prolonger au delà de huit jours; il était enjoint à Mocenigo, dès son arrivée à Constantinople, de revenir sans délai se mettre à la disposition de Zéno<sup>2</sup>. La décision de Boucicaut, qui, au lieu de trois galères, en donnait quatre à l'empereur, ne laissa pas que d'embarasser Zéno, car ses instructions étaient muettes sur cette éventualité. Un conseil, auquel prirent part Mocenigo, les capitaines des vaisseaux et l'orateur de Venise, fut tenu dans l'île de Pathmos le 29 mai; il fut décidé que, pour ne pas faire moins que Gênes, et ne pas mettre les forces vénitienne en état d'infériorité numérique dans ce voyage, quatre galères escorteraient Manuel. C'était bien interpréter les intentions de la république; celle-ci approuva la conduite de Zéno<sup>3</sup>.

L'empereur partit donc sous la protection de huit galères, tant génoises que vénitienne, pour Constantinople. Boucicaut l'accompagna jusqu'au cap Saint Ange<sup>4</sup>, et, avec les quatre galères qui lui restaient, se dirigea vers Rhodes, suivi par Zéno avec neuf galères<sup>5</sup>. Loin de concevoir de l'ombrage de cette conduite, le maréchal s'en réjouit, persuadé que les Vénitiens l'accompagnaient dans l'intention de se joindre à lui contre les Musulmans. Il arriva ainsi à Rhodes (juin 1403). Philibert de Naillac, le grand-maître des Hospitaliers, l'accueillit « très joyeusement et à moult grant honneur », et dressa avec lui le plan de la campagne. L'Ermite de la Faye ne tarda pas à revenir de Chypre, à Rhodes. Il

1. Mai 1403 (*Livre des faits*, II, chap. XIII, p. 623). — La voie par terre, à laquelle l'empereur avait songé un instant pour retourner à Constantinople, avait été définitivement écartée. Cf. *Sen. Secr.*, I, f. 88-9 (26 février et 2 mars 1403).

2. 5 avril 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 95).

3. 10 juillet 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 102).

4. Le cap Saint Ange (*caput Malei*) forme l'extrémité sud est de la Morée.

5. *Livre des faits*, II, chap. XIII, p. 623.

était porteur de mauvaises nouvelles, sa mission avait échoué, Janus ne voulait pas déposer les armes et se refusait à tout accommodement. Aussitôt le maréchal se mit en mesure de pousser vivement les choses, et d'attaquer Chypre; mais le grand-maître, avant d'en venir à cette extrémité, proposa et fit accepter son intervention personnelle. Philibert de Naillac partit avec la Faye pour Chypre (juin 1403). Dominique d'Allemagne<sup>1</sup>, Dragonet Clavelli<sup>2</sup>, Gauthier Grevedon, prieur d'Angleterre<sup>3</sup>, Raymond de Lescure, prieur de Toulouse<sup>4</sup>, et Pierre de Bauffremont<sup>5</sup>, grand hospitalier, l'accompagnaient<sup>6</sup>. Châteaumorand, sur ces entrefaites, et

1. Voir sur ce personnage, plus haut, p. 323.

2. Dragoneto Clavelli habitait Rhodes; ce personnage semble d'origine italienne; il n'appartenait pas à l'ordre des Hospitaliers, mais son existence est intimement liée à la leur. C'était un banquier, correspondant du grand-maître à Rhodes pendant que ce dernier était en Occident. A ce titre, il jouissait d'une grande faveur. En 1382 (4 avril) il fut nommé receveur de l'ordre à Rhodes, en Catalogne et dans la châtellenie d'Emposte. Plus tard (1401), il reçut en fief l'île de Nisyro et le casal de Lardo à Rhodes. Naillac l'appelait des noms de *vassallus* et de *familiaris*; il reçut de lui de nombreux services financiers, mais Clavelli ne semble plus, vers la fin de ses jours, jouir de toute la faveur qui lui avait été précédemment témoignée. Il mourut entre 1414 et 1415 (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, vi, 219 v°; xvi, 145 v°; xxiii, 190 v°; xxiv, 162. — Bosio, *Dell' istoria...*, II, 161).

3. Walter de Grendon, précepteur de Halstone, fut nommé le 18 octobre 1400 prieur d'Angleterre; il mourut en 1416 (*The english or sixth langue of the order of the hospital of Saint John of Jerusalem*, London, 1880, in-8°, p. 36).

4. Raymond de Lescure avait été nommé grand-prieur de Toulouse le 27 février 1396. Il avait été envoyé en Morée (1400) pour administrer, de concert avec Elie de Fossat, les possessions de l'ordre dans le Péloponèse; c'est lui qui, en 1403, fut chargé de conclure le traité que les Hospitaliers firent avec le soudan. Il fut grand commandeur de Chypre. Le chapitre général d'Aix (1410) le désigna comme trésorier de l'ordre. L'année suivante, il périt devant Macri en Lycie dans une expédition contre les Turcs. (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, xiv, f. 41. — Bosio, *Dell' istoria...*, II, passim).

5. Voir plus haut, p. 316.

6. *Livre des faits*, II, chap. xiv, p. 624. — Le départ de Philibert de Naillac eut lieu avant le 19 juin 1403, comme nous l'apprend une lettre adressée à cette date par Zéno à Venise et datée de Stampalie (délib. du 10 juillet 1403, *Sen. Secr.*, I, f. 102). Les trois derniers noms nous sont donnés par le texte du traité, auquel ces personnages figurèrent comme témoins (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 171).



quelque temps avant le retour de l'Ermité à Rhodes, avait lui-même rejoint le maréchal après avoir reconduit l'empereur à Constantinople. Il ramenait un renfort de cinq galères et de trois galiotes, fourni par les colonies génoises de Péra, d'Ænos, de Mitylène et de Chios<sup>1</sup>. En même temps Zéno, auquel Boucicaut avait demandé de se joindre à lui contre les mécréants, s'excusait de ne pouvoir condescendre au désir du maréchal, faute d'instructions de la part de Venise<sup>2</sup>. Ce refus commença à ouvrir les yeux à Boucicaut, et à lui faire comprendre qu'il avait été joué par le capitaine vénitien.

L'inaction était insupportable au maréchal; pendant que le grand-maitre négociait à Chypre, Boucicaut, sur le conseil des Hospitaliers, reprit la mer et fit voile vers le golfe de Sathalie sur la côte de Pamphylie<sup>3</sup>. Le but de l'entreprise était la conquête du château de l'Escandelour<sup>4</sup>. En mer l'escadre génoise rencontra un gros bâtiment sarrasin, l'attaqua et le captura; mais, sans s'arrêter à ce premier succès, elle poursuivit sa route et arriva en vue de l'Escandelour.

La ville se développait sur les flancs d'une colline et descendait jusqu'à la mer; elle était commandée, au haut de la colline, par un important château fort; sur le rivage, une tour défendait l'entrée du port. Le long de la mer s'étendait une plaine, coupée de jardins et d'habitations. C'est là que le maréchal débarque ses troupes; il dispose d'environ huit cents chevaliers et écuyers, c'est-à-dire de près de trois mille combattants, et les range en bataille dans un ordre parfait; les bannières de Notre Dame, du maréchal, des seigneurs

1. *Livre des faits*, II, chap. XIV, p. 624. — De Péra, une galère et une galiote; d'Ænos, une galère et une galiote; de Mitylène, une galère et une galiote; et de Chios, deux galères. Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 394) dit que Boucicaut reçut du Levant un secours d'environ six galées.

2. *Livre des faits*, II, chap. XIV, p. 624. — La *Vita di Carlo Zeno* (éd. de 1829, p. 182) reproduit la réponse faite par Zéno à Boucicaut.

3. Nous avons suivi pour ces événements le *Livre des faits*. Les chroniqueurs génois (Stella, Giustiniani) placent cette expédition après la conclusion de la paix avec le roi de Chypre. — Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 395 et 397) confirme le récit du *Livre des faits*.

4. Voir sur la position de l'Escandelour, page 16.

d'Acher, de Châteaumorand<sup>1</sup>, de Châteaubrun<sup>2</sup>, de Châteauneuf, de Puyos, etc., leur servent de signes de ralliement. Tous sont pleins d'ardeur et d'espérance, et, avant d'engager le combat, Boucicaut arme plusieurs nouveaux chevaliers<sup>3</sup>.

Le maréchal divise ses forces en trois corps : l'un, aux ordres de Châteaumorand, doit attaquer le port ; l'autre, commandé par Louis de Culant<sup>4</sup>, avec cent hommes d'armes, cent arbalétriers et cent valets, a la mission de défendre un passage et d'empêcher que la ville soit secourue ; Boucicaut lui-même, à la tête du troisième corps, celui de Châteaubrun, donnera l'assaut à la porte.

L'attaque, du côté de Châteaumorand, fut très vive et la défense très vigoureuse. La tour du port était bien défendue ; les échelles, appliquées aux murs par les assaillants, se trouvèrent trop courtes, et malgré des prodiges de valeur, Châteaumorand ne put avancer et entrer dans la place. Du côté de Culant la lutte ne fut pas moins acharnée, et « le pas », après un combat acharné, resta aux mains des Chrétiens ; c'était une position de premier ordre pour isoler et affamer la ville. Le lendemain l'assaut fut repris et mené vigoureusement ; Châteaumorand, malgré la résistance désespérée des Musulmans enfermés dans la tour, réussit à s'emparer du port et du bas de la ville. Les magasins du bazar, tombés aux mains des Génois, furent pillés et les marchandises enlevées ; les bâtiments ancrés dans le port, au nombre de neuf, subirent le même sort et furent incendiés par les vainqueurs<sup>5</sup>.

1. Jean de Châteaumorand.

2. Guillaume de Naillac, seigneur de Châteaubrun. C'était un « moult vaillans chevaliers », qui se distingua à la prise de Saint Savin en 1369, aux campagnes de Castille et de Flandre (1382) ; il faisait partie de l'ost de l'Ecluse (1386) et de l'expédition d'Espagne (1387). Il fut sénéchal de Saintonge, puis capitaine général de la Guyenne en deçà de la Dordogne. Il mourut en 1406 (Froissart, éd. Kervyn, xxii, 278-9).

3. *Livre des faits*, II, chap. xv, p. 625. Parmi eux : le Barrois, le fils du seigneur de la Choletière, neveu du maréchal ; le seigneur de Châteauneuf en Provence, messire Menaut Chassagnes, messire Louis de Montigian, etc. — Stella, (Muratori xvii, 1199).

4. Voir sur ce personnage plus haut, p. 361. Il était maréchal de l'armée.

5. Ces navires étaient : quatre fustes, deux galères, une galiote,

Le seigneur de l'Escandelour, au moment du débarquement, tenait la campagne contre son frère, à cinq journées de marche de la ville; à la première nouvelle de l'arrivée des Chrétiens, il se hâte de venir au secours de la garnison du château dans l'espoir de faire lever le siège. Mais, campé à un demi-mille des forces génoises, il n'ose les attaquer, et se borne à les « contre siéger ». Chaque jour ce sont des escarmouches dans lesquelles les Sarrasins laissent « ou plume, ou aile, ou bien y estoient battus »; mais jamais, au grand désespoir du maréchal, ils n'acceptent la bataille. Un jour Boucicaut s'avise d'un stratagème : il fait débarquer de nuit quatre-vingts chevaux qu'il dissimule à l'ennemi; ses éclaireurs engagent un combat d'avant-garde et battent en retraite, attirant les infidèles au milieu d'un pays coupé de jardins et de haies; l'ennemi, sans défiance, s'arrête dans les jardins pour laisser passer la grande chaleur du milieu du jour. Le maréchal, profitant de cette faute, lance contre lui une troupe de gens de pied armés à la légère, d'archers et de valets; elle le surprend désarmé, pendant que lui-même et Châteaumorand, à la tête des cavaliers, font un mouvement enveloppant et tournant. La déroute des Sarrasins, pris entre la cavalerie et les gens de pied, est complète; leur chef se réfugie dans les montagnes et n'ose plus en descendre, quoique le maréchal lui offre la bataille. Le lendemain, les Sarrasins, poursuivis dans les montagnes, se dispersent dans les bois sans combattre, et les Génois, redescendant dans la plaine, pillent et brûlent jardins et maisons.

En présence de ces faits le seigneur de l'Escandelour implora la paix. Le maréchal, frappé de l'importance de la place, en cas de guerre avec le roi de Chypre, comme point de ravitaillement, la lui accorda; quatorze jours après son débarquement, l'escadre reprenait la mer<sup>1</sup>.

deux naves (*Livre des faits*, II, chap. XVI, p. 625-6; — Stella, (Muratori XVII, 1200); — Giustiniani, II, 228; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184 v°):

1. *Livre des faits*, II, chap. XVII, p. 626-7; — Stella, (Muratori XVII, 1200); — Giustiniani, II, p. 228; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184 v°. — Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 396) dit que Boucicaut ne débarqua pas à Sathalie, mais qu'effrayé du nombre des infidèles, il rebroussa chemin; c'est une erreur. Marino Sanudo (*Vite de' duchi di Venezia*, Muratori, XXII, 790) dit de même que Boucicaut ne fit rien à l'Escandelour. Dandolo (*A. Danduli chronicon*, Muratori, XII, 517) est plus explicite; il

La paix, cependant, venait d'être conclue avec le roi de Chypre; la nouvelle en parvint au maréchal au moment où il s'apprêtait à quitter l'Escandelour. L'intervention du grand-maître de Rhodes avait été décisive (7 juillet 1403). Boucicaut, heureux de mettre fin aux hostilités contre Janus, et d'être libre de diriger tous ses efforts contre les infidèles, se hâta d'accepter les clauses du traité, et de faire voile vers Chypre pour ratifier et échanger les gages de paix. Le grand-maître et les membres de la haute cour de Chypre<sup>1</sup> l'attendaient au port de Pandaia, pour l'accompagner à Nicosie, résidence du roi<sup>2</sup>.

Tout l'honneur de cette négociation revenait à Philibert de Naillac. Il avait été secondé par l'Ermite de la Faye, représentant du roi de France, par Nicolas de Marco, Antoine Reggio et Cyprien de Mari, qui agissaient au nom du maréchal, de la ville de Gênes, de l'ancienne et de la nouvelle Mahone de Chypre; il importait, en effet, que l'ancienne société, créée en 1383 pour rétablir Jacques I sur le trône (*maona di Cipro*)<sup>3</sup>, aussi bien que la nouvelle Mahone formée dans le but de fonder le capital nécessaire à l'expédition de Boucicaut, fussent représentées au traité pour sauvegarder les intérêts financiers des actionnaires<sup>4</sup>.

La paix du 7 juillet 1403 fut à la fois un traité de paix et un traité de commerce, dont voici les principales conditions<sup>5</sup> :

raconte la défaite des Génois et affirme qu'ils furent obligés de réduire l'effectif de leurs galères de vingt et une à onze, pour que les équipages fussent complets.

1. Le conseil de Janus ou haute cour se composait de Philippe de Lusignan, connétable, de Renaud de Mimars, maréchal, de Hugues de la Baume, chevalier, de François Cammerdas, turcoplier, d'Hugues Babin, de Jacques de Gibellet et de Sclave d'Asperch, chevaliers. (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 467).

2. *Livre des faits*, II, chap. XVIII, p. 627-8; — Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 397). — Les éditions du *Livre des faits* ont imprimé par erreur Candie; le manuscrit porte: Pandaia. Il s'agit de Pandaia, port de la côte septentrionale de Chypre.

3. Elle fut constituée par acte du 19 octobre 1384 (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 483).

4. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 412-3.

5. Le texte de ce traité a été édité par Mas Latrie (*Hist. de Chypre*, II, 466-71).

1. Le roi de Chypre, pour les frais de l'expédition, donnera à la nouvelle Mahone de Chypre cent cinquante mille ducats d'or; en garantie de l'exécution de cette clause, soixante-dix mille ducats en bijoux et argenterie seront remis en gage au grand-maître de Rhodes<sup>1</sup>.

2. Il s'obligera personnellement, lui et ses héritiers, pour les quatre-vingt mille ducats restants, et cette somme sera versée entre les mains du grand-maître jusqu'à exécution par le maréchal des autres conditions du traité<sup>2</sup>.

3. Il paiera chaque année quinze mille ducats en déduction des cent cinquante mille ducats dus; chaque paiement libérera d'autant les garanties données par lui; en cas de non-paiement, le maréchal se paiera en faisant vendre pareille somme desdits gages.

4. La légitimité de la cause de la guerre sera jugée par le maréchal et, suivant sa décision, toute ou partie de la somme sera remboursée au roi de Chypre.

5. Les engagements pris par Jacques I, roi de Chypre, prédécesseur de Janus, envers les Génois, seront appréciés par le maréchal dans le délai d'un an; sa sentence sera acceptée par le roi de Chypre et par le commun de Gènes.

6. Les captifs, de part et d'autre, seront relâchés; leurs biens leur seront rendus.

7. Le roi de Chypre paiera à l'ancienne Mahone de Chypre cent vingt et un mille besans vieux de Nicosie, chaque année, jusqu'à parfait paiement de ce qu'il lui doit. Le maréchal, cependant, pourra diminuer, s'il le juge convenable, le chiffre des versements annuels en les répartissant sur un plus grand nombre d'années.

On remarquera que, dans ce traité, bien des points restaient à déterminer; des questions importantes avaient été réservées au jugement du maréchal, ce qui, au premier abord, peut sembler inusité. On conçoit difficilement, en effet, que le chef de l'armée génoise ait été pris comme

1. La quittance de remise des bijoux au grand-maître est du 15 octobre 1403 (Ed. Pauli, *Cod. diplom.*, II, p. 107-8).

2. L'engagement du roi de Chypre est du même jour (7 juillet 1403); il est fait en faveur de l'ancienne et de la nouvelle Mahone de Chypre (Arch. de Gènes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 42 v<sup>o</sup>-3. Cf. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 471, note 4).

arbitre entre le roi de Chypre et les Génois eux-mêmes. Cette clause ne s'explique que par l'opinion que les ennemis mêmes de Boucicaut avaient conçue du caractère et de l'impartialité du maréchal. Représentant de l'autorité supérieure du roi de France, planant au-dessus des questions mesquines d'indemnités et de remboursements, il se trouvait investi, grâce à la confiance du roi de Chypre, d'un rôle aussi délicat qu'honorable. En outre, le traité était muet sur les opérations militaires dont Famagouste avait eu à souffrir, — ce qui nécessitait le règlement ultérieur des dommages et l'apaisement des conflits qu'elles avaient causés.

Le maréchal (juillet 1403) était trop pressé de courir sus aux mécréants, pour s'arrêter longtemps à Chypre. Il resta quatre jours avec Janus, si courtoisement accueilli que le roi voulait à toute force lui faire présent de vingt-cinq mille ducats. Boucicaut refusa l'argent, mais quitta Janus avec la promesse que deux galères se joindraient à la flotte génoise contre les infidèles<sup>1</sup>. Ce ne fut qu'au retour de l'expédition de Syrie (fin d'août 1403) que le maréchal séjourna quelques jours à Famagouste, et s'occupa de régler les points restés en suspens dans le traité de paix<sup>2</sup>.

C'est à ce moment (26 août) que Janus accrédita auprès de Boucicaut Georges Billy, son conseiller, qui était déjà entré en rapports avec le représentant du maréchal, Ambroise Rigio. Boucicaut, à son tour (28 août), écrivit de Famagouste au roi de Chypre pour le prier de produire ses réclamations avant le 1 mai à Gênes, en exécution des clauses du traité; la lettre du maréchal fut présentée à Janus, le 30 août, par Cyprien de Mari<sup>3</sup>. Il ne semble pas qu'il ait été difficile à Billy et à Rigio de tomber d'accord, car, dès le 30 octobre, on échangeait de part et d'autre l'état approuvé des réclamations. Elles portaient presque exclusivement sur Famagouste, et sur les rapports entre Chypriotes et Génois dans l'île.

1. *Livre des faits*, II, chap. XVIII, p. 628. De ces deux galères, une seule se joignit à l'escadre; l'autre s'enfuit « car c'estoient coursaires ».

2. *Livre des faits*, II, chap. XXIV, p. 634.

3. 26 août 1403 (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 471-2). — 28 août 1403 (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, feuille volante). V. Pièces justificatives, n° XXVIII. — 30 août 1403 (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, feuille volante).

Sur la question de la restitution des serfs, esclaves et prisonniers de guerre, comme sur celle de la restitution des biens, la réciprocité fut facilement admise. La zone de deux lieues qui entourait Famagouste, et qui avait été abandonnée aux Génois par le traité de 1383, était une source de difficultés toujours renaissantes ; on se mit d'accord pour permettre aux habitants de cette zone de rentrer en possession de leurs propriétés sans craindre d'être inquiétés. — Les conflits de juridiction, qui se produisaient souvent entre Génois et Chypriotes, furent réglés par la défense, faite au capitaine génois de Famagouste, de forcer les sujets du roi à comparaître devant lui sans autorisation royale, et par le droit de justice accordé au capitaine de Famagouste ou au consul de Gênes dans les causes mixtes. — Les Génois avaient, en 1383, au point de vue commercial, imposé à Chypre des conditions tout à fait draconiennes, et spécialement l'obligation pour les Chypriotes de n'avoir de port qu'à Famagouste. Cette clause, à laquelle Gênes tenait par-dessus tout, puisqu'elle lui mettait tout le commerce de l'île entre les mains, fut maintenue jusqu'à ce que Boucicaut eût jugé la légitimité des réclamations de Janus ; on défendit, en même temps, qu'aucun Chypriote sortit de l'île sans passeport royal, formalité dont les Génois étaient affranchis pour entrer dans l'île et y séjourner ; tout navire dut être visité avant de prendre la mer, pour éviter qu'il eût à son bord des sujets du roi. Les Génois qui habitaient Famagouste purent y rentrer, et les sujets du roi en sortir à leur gré ; on permit aux émigrants de Syrie de se fixer librement dans l'île après déclaration devant les autorités compétentes.

Les questions financières préoccupèrent également les négociateurs ; il fut décidé que les Génois, à quelque race qu'ils appartenissent<sup>1</sup>, contribueraient au paiement annuel de l'impôt de quatorze mille besants à payer à Gênes, et que l'ancienne Mahone de Chypre serait remboursée de ce qui lui était dû par les Chypriotes. — Quelques points particuliers, visant certaines personnalités compromises dans la guerre, furent ensuite réglés. Le drapeau génois et celui du roi de

1. Les Génois *blancs* étaient de race levantine et libre ; les Génois *noirs* étaient des esclaves.

Chypre durent flotter l'un près de l'autre sur les murs de Famagouste<sup>1</sup>.

Cette convention additionnelle mettait fin aux hostilités entre Chypre et Gênes ; elle rétablissait entre les deux puissances les relations amicales que la prise d'armes de Janus avait un instant troublées.

1. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 472 et 475.



## CHAPITRE IV.

### CAMPAGNE DE BOUCICAUT EN SYRIE.

(FIN JUILLET-AOUT 1403).

Boucicaut, débarrassé de tout souci du côté de Chypre par la conclusion du traité du 7 juillet 1403, tourna toutes ses forces contre les Musulmans. Persuadé, avec raison, que pour frapper d'un coup mortel la puissance des infidèles, il fallait l'attaquer en Egypte, il se proposait de faire voile vers Alexandrie et de s'emparer de ce port, dont la possession lui donnait les clefs de l'Egypte<sup>1</sup>. Malheureusement ce dessein, d'une haute portée politique, rencontra des difficultés insurmontables auxquelles le maréchal, malgré l'opiniâtreté de sa volonté, dut se soumettre. Il se heurta d'abord au mauvais vouloir des Génois : ceux-ci considéraient l'expédition comme terminée, puisque le but espéré était atteint, et ne songeaient qu'à retourner à Gênes. Les capitaines des galères, Jean Centurione<sup>2</sup>, Luc de Fiesque, Antoine Reggio, André Lomellini, interprètes de ces sentiments, attaquèrent le plan de campagne de Boucicaut; ils lui reprochèrent, non sans amertume, de séparer la flotte en deux escadres, dont l'une devait se tenir à cinquante milles d'Alexandrie, tandis que l'autre passerait par Famagouste avant de rallier la première. C'était, disaient-ils, exposer l'expédition tout entière à de grands dangers; ils firent enfin observer

1. Nous avons eu, maintes fois, au cours de ce travail, occasion de montrer que dans les projets de croisade les plus sérieux du xiv<sup>e</sup> siècle la route d'Egypte fut constamment préconisée.

2. Voir plus haut, p. 177-8 et 425.

que la saison était mal choisie, que vents et courants étaient contraires et empêchaient de faire voile vers Alexandrie. Sans se laisser décourager par ces considérations, le maréchal persévéra dans son dessein. En quittant Chypre, il revint à Rhodes pour prendre le vent, mais ne put arriver jusqu'à Alexandrie; il fut forcé de rester à quinze milles environ de la ville, sous les yeux des Musulmans, sans pouvoir débarquer, perdant ses chevaux enlevés par les coups de mer<sup>1</sup>. Devant cette impossibilité absolue, il renonça à son projet, et prit pour objectif les côtes de Syrie et particulièrement Tripoli.

Les Vénitiens, qui avaient reçu l'ordre de suivre pas à pas la flotte génoise, de se tenir au courant de ses projets, et de les dévoiler aux intéressés, s'étaient très consciencieusement acquittés de leur mission<sup>2</sup>. Elle leur avait, du reste, été singulièrement facilitée par le maréchal lui-même qui, en exhortant Zéno à se joindre à lui contre les mécréants, lui avait révélé son plan de campagne. Le capitaine vénitien, profitant de cette confiance, avait donné l'alarme sur toutes les côtes; partout Boucicaut trouva l'ennemi en défense. Alexandrie était sur ses gardes; les fortifications avaient été réparées; on avait recreusé les fossés, et si les circonstances eussent permis aux Génois de débarquer, ils eussent trouvé quatre mille cavaliers pour repousser leur attaque<sup>3</sup>. Ce qui eut lieu à Alexandrie se reproduisit pendant toute la campagne. On ne saurait trop flétrir de pareils procédés, dont la politique

1. Nous avons, sur la démonstration du maréchal contre Alexandrie, des détails très circonstanciés, quoique un peu confusément exposés, dans Piloti (*Chev. au Cygne*, 1, p. 394-7). Ce témoignage, qui est celui d'un témoin oculaire (il habitait alors Alexandrie et le Caire), doit être considéré comme très important. Il n'est pas étonnant que le *Livre des faits* (II, chap. XVIII, p. 628) glisse sur ces faits sans y insister.

2. 10 juillet 1403 (*Sen. Secr.*, I, 102). Le consul des Vénitiens à Alexandrie avait été prévenu des intentions de l'armée génoise. Voir Pièces justificatives, n° XXVII.

3. Piloti (*Chev. au Cygne*, 1, p. 394-5) rapporte le fait en l'attribuant aux « mauvais crestiens »; en qualité de Vénitien, il n'avoue pas que par ce terme il faut entendre ses compatriotes, et donne des détails précis sur les travaux de défense de la ville. Il ajoute que Boucicaut, prévenu du fait avant de se diriger vers Alexandrie, y envoya un vaisseau avec des ambassadeurs « afin de tirer hors le suspect de « la mente du souldain », mais que le sultan ne se laissa pas prendre à cette ambassade, destinée à lui inspirer une fausse sécurité.

vénitienne était coutumière et qui révoltent la conscience publique. Le maréchal, peu fait à ce double jeu, n'avait d'abord pas soupçonné les Vénitiens; il fallut la prise, dans les eaux de Beyrouth, d'une de leurs « gripperies<sup>1</sup> », dont le patron avoua qu'il avait mission d'annoncer dans les ports la prochaine arrivée des Génois, pour ouvrir complètement les yeux à Boucicaut<sup>2</sup>. Le sénat de Venise n'avait aucun scrupule à agir de la sorte, et tandis qu'il avertissait l'ennemi, il arrêta en même temps tout le commerce vénitien en Orient<sup>3</sup>, dans la crainte de voir ses navires capturés par la flotte génoise dans les eaux du Levant.

Le vent était favorable pour aller à Tripoli; Boucicaut, repassant par Famagouste, y rallie une galère et arrive le lendemain en vue de Tripoli<sup>4</sup>. L'ennemi, prévenu, l'attend sur le rivage, prêt à le « recevoir aux pointes des lances ». Six cents chevaux sont rangés sur le bord de la mer, « armez et couvrez tant richement de fin veloux et drap d'or, et de tous habillemens riches ». Le costume des cavaliers indique des gens « de grant honneur et de grant estat », et les plus prudents engagent le maréchal à ne pas tenter de prendre terre. Mais Boucicaut ne se laisse ni épouvanter ni « esbahir »; malgré les remontrances de son conseil, il maintient « à visage hardi » la nécessité d'un débarquement, et donne l'ordre à son héraut Montjoye de l'annoncer dans toute la flotte. Celle-ci se met aussitôt en mouvement et fait voile vers le rivage; les trompettes sonnent, les arbalétriers sont

1. Nous avons dit plus haut ce qu'étaient ces bâtimens légers, appelés aussi griphées. V. plus haut, p. 418.

2. Boucicaut, très irrité, voulait « lancer en la mer » l'équipage de la gripperie; mais il « delibera que non, car ilz lui avoient regehi « debonnairement, et aussi le meffait n'estoit mie si grant à eulx « comme à ceulx qui envoyez les y avoient. . . . mais ne vouloit nullement que par lui ne par sa cause fust meu contens entre les Veneciens « et Gennevois » (*Livre des faits*, II, chap. XXI, 631-2).

3. 15 mai 1403. Défense de partir pour la Syrie et Jaffa (*Zaffi*). (*Sen. Misti*, XLVI, 83). — 20 juillet 1403. Même défense pour Alexandrie, Damiette, la Syrie, Chypre (*Sen. Misti*, XLVI, 92) et Jaffa (*Sen. Misti*, XLVI, 94).

4. 5-7 août 1403, d'après la lettre de B. Morosini (Muratori, XXII, 800-1). Au témoignage de Morosini la flotte comprenait dix-neuf galères génoises, deux de Rhodes, un huissier (grand bâtiment de transport) sur lequel était le grand-maitre, et dix à douze vaisseaux plus petits.

à leur poste, sur le pont des vaisseaux, et commencent à tirer sur les Sarrasins qui ripostent sans succès. Les Chrétiens sont animés d'un « hardi courage ». Leur « bon « conducteur » les exhorte, et ses paroles redoublent leur vaillance. A une petite distance du rivage, les bâtiments s'arrêtent, les gens d'armes sautent à la mer pour gagner la plage, le combat s'engage avec un acharnement terrible, corps à corps, entre ceux qui débarquent et les Musulmans qui défendent le port. Il y eut là, dit le chroniqueur, « maintes « belles armes, main à main, et maint tour de bataille ». Les Sarrasins sont six contre un et font beaucoup de mal aux Chrétiens. Le maréchal, donnant l'exemple, est « fichez « ès plus drus » et se bat comme un lion ; il entraîne ses compagnons qui, appuyés par le tir des arbalétriers et par les « canons qu'ilz leur lançoient de dedens les galées », parviennent au prix des plus grands efforts à s'établir dans le port<sup>1</sup>.

Ce n'est là qu'un premier succès. Boucicaut, après quelques moments de repos, reforme son armée, l'exhorte à se bien comporter « car il avoit espérance en Dieu et en la Vierge « Marie que ilz aroient bonne journée », et la mène, au pas, « les lances sur les colz », contre les troupes ennemies. Les Sarrasins l'attendent; leur infanterie est au centre, leur cavalerie aux ailes du front de bataille; leur effectif total se monte à quinze mille hommes, dont sept cents cavaliers, selon les appréciations du maréchal. Du côté des Génois, auxquels se sont joints les chevaliers de Rhodes, sous la conduite du grand-maitre Philibert de Naillac, il n'y a pas plus de deux mille combattants. Malgré les efforts de la cavalerie sarrasine, après un combat acharné, les infidèles perdent du terrain. Sentant qu'ils ne peuvent résister ni au choc des hommes d'armes, ni aux traits des arbalétriers, ils battent lentement en retraite « tant que petit à petit prirent « à eulx de partir et laisser la bataille » ; ils se flattent, par cette manœuvre, d'éloigner les Chrétiens de leurs vaisseaux, et, par un mouvement tournant, de couper les communications de ceux-ci avec la mer. Le maréchal, sans se laisser entraîner à les poursuivre, rallie ses soldats; son entourage

1. *Livre des faits*, II, chap. XIX, p. 628-9.

estime que l'affaire a été assez meurtrière et que les troupes y ont acquis assez d'honneur; il engage Boucicaut à s'en tenir à ce premier avantage, mais ses avis sont repoussés. Les Musulmans, à leur tour, se reforment dans les jardins, « qui « moult sont drus et espès. » Louis de Culant<sup>1</sup>, avec l'avant-garde, est envoyé contre eux et les ébranle. C'est le moment qu'ils choisissent pour tenter avec leur cavalerie, qui occupe les deux extrémités de leurs positions, le mouvement enveloppant, grâce auquel ils espèrent cerner la « bataille » du maréchal; l'arrière-garde dégage Boucicaut, et le combat recommence, corps à corps, plus acharné que jamais; il se termine par la retraite des infidèles dans les jardins et les vergers qui entourent Tripoli. Le maréchal est vainqueur; il veut poursuivre l'ennemi, mais ses soldats ont trop souffert pour qu'une pareille poursuite soit possible; il les rallie en bon ordre et remonte sur ses vaisseaux<sup>2</sup>.

L'armée chrétienne s'était couverte de gloire. Le grand-maître de Rhodes, Raymond de Lescure<sup>3</sup> et Pierre de Baufremont<sup>4</sup> du côté des Hospitaliers; Châteaumorand, l'Ermitte de la Faye<sup>5</sup> et Louis de Culant<sup>1</sup> du côté des Français, s'étaient distingués parmi les plus intrépides. Parmi les écuyers Tiercelet de Cheles, Jean de Neuvy<sup>6</sup>, Richard Monteille, Guillaume et Huguenin de Tholigny<sup>7</sup>, Guillemain de Labesse, le bâtard de Rebergues, Jean d'Ony<sup>8</sup>, Renaud de

1. Voir plus haut, p. 361 et 429.

2. *Livre des faits*, II, chap. XX, p. 629-31.

3. Voir plus haut, p. 427.

4. Voir plus haut, p. 316 et 427.

5. Voir plus haut, p. 363.

6. Jean de Neuvy servit comme écuyer sous la bannière de Philippe de Lignières (montre du 8 mars 1386, n. s.) à la Chapelaude. Dans un acte de 1408, confirmé le 11 juillet 1411, il est qualifié d'écuyer, « ser-viteur de monseigneur le mareschal Bouciquaut » (Bibl. nat., D. Ville-vieille, *Trés. gén.*, LXIV, f. 27 v°; — Pièces originales, vol. 2103, au mot NEUVY).

7. Guillaume de Tholigny fut fait prisonnier à Modon, la même année (7 oct. 1403). Rendu à la liberté, il continua à combattre sous les ordres du maréchal. En 1415, il était chevalier bachelier, avait sous ses ordres un autre chevalier et une dizaine d'écuyers. Il servait à Paris sous le commandement du prévôt de la ville, pour la sûreté du roi (Bibl. nat., Pièces originales, vol. 2830, au mot THOLIGNY).

8. Voir plus haut, p. 363.

Camberonne, le Barrois<sup>1</sup> etc., avaient fait des prodiges de valeur et suppléé par leur courage à la disproportion des forces<sup>2</sup>.

Le fait d'armes que nous venons de raconter ne figure pas dans toutes les chroniques; les sources génoises et vénitiennes n'en font aucune mention. Nous connaissons cependant, tant par un auteur contemporain, Piloti, que par une lettre écrite par le baile vénitien de Chypre à la république, le combat de Tripoli; mais ces deux récits diffèrent d'une façon très sensible de celui que nous venons de donner d'après le *Livre des faits*. — Piloti, auteur contemporain, très au courant des choses de l'Orient à cette époque, raconte les faits tout autrement. D'après lui, « il « [Boucicaut] s'en alla à Tripoli de Suria; et là, le matin, « mist sez gens en terre. Et premiers que ilz arrivassent alla « terre, qui est ung mille et demi, ilz vindrent si grant « soccours de gens, que missire Boussicart se mist à fuir, et « si monta sus ses galées et ne péust tant faire qu'il n'en « demoura en terre plus de trente. Et ceulx depuis furent « pris vyf, et ilz domandarent de la condition et intention de « l'armée; et depuis lez firent morir »<sup>3</sup>. A son tour B. Morosini, baile de Chypre, qui écrit au sénat vénitien pour lui faire connaître les faits survenus en Orient, qui est à même d'être exactement informé, et qui a toutes raisons de transmettre la vérité à son gouvernement, dit<sup>4</sup> que les Génois descendirent à terre, à deux heures de la journée, que le seigneur de Tripoli s'était retranché dans les jardins qui environnent la ville, et n'avait envoyé contre le maréchal que cinquante chevaux pour l'attirer loin de la mer; il ajoute que le prince, voyant les Chrétiens ne pas s'éloigner à plus de sept traits de baliste du rivage, se décida vers six heures à prendre l'offensive, fit reculer les Génois jusqu'au rivage, et les força à se jeter à la mer pour rejoindre la flotte, en leur faisant subir une perte de plus de cent hommes, dont un chevalier français, sans compter les blessés.

En présence de récits si différents, dont les conditions d'au-

1. Voir plus haut, p. 183.

2. Ces noms sont cités par le *Livre des faits*, II, chap. XX, p. 630.

3. Piloti (*Chev. au Cygne*, I, 397).

4. Lettre de B. Morosini (Muraroti, XXII, 800-1).

thenticité sont également fortes, il est mal aisé de démêler la vérité. Il est, en effet, difficile de rejeter les témoignages de Piloti et de Morosini qui, bien que dissemblables, se fortifient l'un l'autre; il est également impossible de repousser la version du *Livre des faits*. Quelque partialité, en effet, qu'on suppose à l'auteur, on ne peut admettre qu'un rédacteur, même officiel, comme l'était l'auteur du *Livre des faits*, ait transformé une défaite, aussi grave que celle dont parlent Piloti et Morosini, en une série de combats favorables aux armes génoises; son récit comporte une abondance et une précision de détails qui excluent toute imposture.

La vérité, croyons-nous, est du côté du *Livre des faits*, sous certaines réserves cependant. Boucicaut, vers le soir, se retira sur ses vaisseaux. Était-il aussi complètement victorieux qu'il se plaît à le dire, ou la vaillance déployée par ses troupes ne servit-elle qu'à empêcher la retraite de devenir une déroute? C'est ce qu'on est en droit d'induire des témoignages vénitiens et surtout du récit de Morosini; mais un fait reste acquis, c'est que les Chrétiens combattirent avec la plus intrépide bravoure, et firent subir à l'ennemi des pertes sérieuses.

Le maréchal n'était pas « saoulé de grever les Sarrasins »; en quittant Tripoli il fait voile vers le sud. Dans les eaux de Beyrouth il détache deux galères, sous le commandement de Châteaumorand, pour capturer une galère sarrasine. Le navire pris, l'équipage est passé au fil de l'épée<sup>1</sup>. Pendant ce temps, Boucicaut avait pillé Botrun, ville sans défense, et l'avait mise à feu et à sang; le 10 août au matin, après avoir rallié son lieutenant, il arrivait devant Beyrouth<sup>2</sup>. Ce port, centre commercial important, renfermait de nombreux comptoirs vénitiens. La côte, basse en cet endroit, les remparts de la ville peu redoutables rendaient un coup de main plus facile qu'à Tripoli<sup>3</sup>.

Comme partout, la venue des Génois était annoncée, mais les Musulmans n'étaient pas en forces pour s'opposer aux mouvements du maréchal. Les arbalétriers de l'escadre for-

1. *Livre des faits*, II, chap. XXI, p. 631.

2. Et non le 8 août comme dit Marino Sanudo (*Vite de' duchi* dans Muratori, XXII, 790).

3. Heyd, *Gesch. des Levantehandels*, II, 460.

cèrent sans peine « celle chiennaille qui là breoient comme « enragiez » à se retirer, et à se renfermer dans la ville. L'assaut fut donné, et, malgré une résistance courageuse, la ville fut emportée, pillée et incendiée<sup>1</sup>. Le maréchal, s'emparant du butin, chargea sur ses navires toutes les marchandises trouvées à Beyrouth, dont la plupart appartenaient aux Vénitiens, et les conduisit à Famagouste pour les vendre aux enchères<sup>2</sup>.

Boucicaut continua alors sa route vers le sud, et arriva devant Sagette<sup>3</sup>. Douze mille Musulmans l'attendaient; après les avoir couverts de bombardes et de viretons, et leur avoir mis bon nombre d'hommes hors de combat, le maréchal ordonne le débarquement. Jean d'Ony s'élança le premier; à son exemple les Chrétiens « comme sangliers se fichoient « en la marine jusques au ventre pour leur courir sus », mais un changement de vent vint contrarier cette opération. Deux cents arbalétriers seulement et autant de gens d'armes avaient débarqué; cette poignée d'hommes est obligée de se défendre contre les charges des Musulmans sans pouvoir être secourue. Elle reste « de pied quoy » sans se laisser entamer, et finit par s'emparer du port. Après cinq heures de combat, dans une position critique, la mer et le vent ne s'apaisant pas, le maréchal se décide à battre en retraite, et à regagner les navires<sup>4</sup> (12 août 1403).

1. *Livre des faits*, II, chap. XXI, p. 632; — Giustiniani, II, 228; — Piloti (*Chev. au Cygne*, I, 397-8); — *La Vita di Carlo Zeno*, p. 183; — *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 790); — *A. Danduli chronicon* (Muratori, XII, 517); — *Annales Forolivienses* (Muratori, XXII, 203); — *Cronachetta Veneziana* (Arch. Veneto, XVII, 2, p. 4); — Lettre de Morosini (Muratori, XXII, 800-1). Cette lettre n'est pas entièrement reproduite dans Muratori; elle a été, en outre, traduite par le chroniqueur vénitien Marino Sanudo du dialecte vénitien en langage italien; elle se trouve dans son intégralité dans le manuscrit de la Bibliothèque de Saint Marc (Latini, classe I, n° CCXCIX, f. 70 v<sup>o</sup>-2).

2. Le *Livre des faits* ne parle pas de cette circonstance, qui est hors de doute; il dit, au contraire, que la ville était vide de marchandises, et que les négociants les avaient mises à l'abri dans les bois et les montagnes. C'est devant Beyrouth que Boucicaut captura un vaisseau léger vénitien (voir plus haut, p. 438) et qu'il eut la preuve de la trahison de la république de Venise.

3. Aujourd'hui *Saida*; l'ancienne *Sidon*, appelée aussi *Sayette* au moyen âge.

4. *Livre des faits*, II, chap. XXII, p. 632-3; — Lettre de B. Morosini (Muratori, XXII, 800-1).



Cet échec devant Sagette marque pour l'armée génoise le commencement des revers. Malgré les conseils les plus sages, le maréchal s'obstinait à continuer la campagne contre un ennemi prévenu de ses mouvements. La bravoure, la témérité même des Chrétiens ne suffisaient pas à triompher du nombre; les vents étaient contraires, et la côte de Syrie, sans rades sûres, devenait dangereuse pour la flotte et rendait tout débarquement impossible. Malgré les éléments, Boucicaut persista à tenir la mer; le vent le poussa devant Laodicée, au nord de Tripoli. Là encore, malgré la mer, malgré les Sarrasins massés sur la rive, il voulait prendre terre, et avait envoyé reconnaître les deux tours de la place par Jean Centurione et Choleton<sup>1</sup>, dans l'intention de les attaquer le lendemain; mais le quart seulement de ses galères l'avait suivi; le reste, égaré par le vent et la mer, ne parvenait pas à rallier. Le gros de l'armée des infidèles, croyant que Boucicaut a renoncé à son projet, se démasque à ce moment; ils étaient bien trente mille; le maréchal, comprenant alors son impuissance, se retire, bénissant le ciel de n'avoir pas tenté un débarquement immédiat, et «*reputant*» cette cir-  
«*constance comme à miracle de Notre Seigneur qui de sa*  
«*grace les ot voulu sauver*»<sup>2</sup>.

La démonstration devant Laodicée marque la fin de la campagne de Syrie; commencée brillamment, elle se terminait piteusement. Le nombre des ennemis, les blessés et les malades qui affaiblissaient et paralysaient la flotte, étaient des causes d'infériorité contre lesquelles on ne pouvait lutter. Boucicaut se résigna, et, tandis que le grand-maitre faisait voile vers Cérines, il retourna à Famagouste pour régler les points restés en suspens dans le traité de paix (fin d'août 1403)<sup>3</sup>. De là il gagna l'île de Rhodes

1. Il s'agit probablement du fils du seigneur de la Choletière, dont le nom patronymique était Cholet, et le diminutif Choleton. Il était neveu du maréchal. En 1408, le lieutenant du gouverneur à Gènes était Hugues Cholet, qu'on peut sans témérité identifier avec Choleton. Nous trouvons, en 1352, la trace d'un Hue Cholet, chevalier (Bibl. nat., Clairambault, *Titres scellés* xxxii, 2371). Il appartenait à la même famille, mais il est douteux que ce soit le même personnage que celui dont il est ici question.

2. *Livre des faits*, II, chap. xxiii, p. 634; — Lettre de B. Morosini (Muratori, xxii, 800-1).

3. Voir plus haut, p. 433.

et s'y arrêta une dizaine de jours (septembre 1403). L'accueil du grand-maître fut des plus courtois; fêtes et festins se succédèrent sans interruption. En même temps le maréchal réorganisait sa flotte, dont les équipages étaient décimés par la fièvre et les blessures. Tous les malades et blessés furent mis sur trois navires, avec un grand nombre d'hommes d'armes pour les escorter et les défendre. Il ne lui resta plus alors, en troupes valides, qu'environ douze à quatorze cents arbalétriers. C'était un effectif trop faible pour continuer la campagne; le retour à Gênes fut résolu<sup>1</sup>.

Pendant son séjour à Rhodes, le maréchal détacha une partie de sa flotte à destination d'Alexandrie. Cette expédition, qui est certaine, puisqu'elle nous est parvenue par des sources différentes, n'est bien claire ni dans son objet, ni dans ses circonstances, ni dans ses résultats. Les chroniques génoises disent qu'un navire fut envoyé à Alexandrie, qu'il portait un plénipotentiaire chargé de conclure la paix, mais que le soudan, sachant la faiblesse des troupes génoises décimées par la fièvre, refusa tout accommodement<sup>2</sup>. Le Vénitien Piloti, en mesure d'être parfaitement renseigné, nous donne des détails si précis qu'ils n'ont pu être imaginés. Boucicaut, dit-il, fit partir pour l'Égypte deux gros navires de douze cents tonneaux chacun, commandés l'un par Pollo Arqua, capitaine et ambassadeur, l'autre par Pierre Naton, de Savone. Chaque navire était monté par deux cent cinquante hommes. Les capitaines commencèrent « à guerroyer celluy « port », bien qu'ils eussent peu de chance de faire quelques dommages sérieux autrement qu'avec leurs barques armées<sup>3</sup>, puis ils demandèrent la paix. Pollo descendit à terre pour la négocier, et trois mois après elle était signée; le soudan avait exigé d'être indemnisé des dommages qui lui avaient été causés; les Génois, de ce chef, payèrent trente mille ducats. Le chroniqueur ajoute que ce traité les déconsidéra tellement

1. *Livre des faits*, II, chap. XXIV, p. 634.

2. Stella, (Muratori XVII, 1200); — Giustiniani, II, p. 228; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184 v°. — Le *Livre des faits* (II, chap. XXXI, p. 643) confirme l'envoi d'une galère devant Alexandrie.

3. Les gros vaisseaux, à cause de leur tirant d'eau, ne pouvaient approcher d'Alexandrie; la côte, sans mouillages sûrs, était très dangereuse en cas de gros temps.

dans ces parages que « quasi ont abandonné celluy voyage »<sup>1</sup>. C'était payer bien cher la satisfaction d'une vengeance personnelle, et quelques dommages matériels infligés aux Musulmans.

La campagne de Syrie n'eut et ne pouvait avoir aucun résultat sérieux; il eût fallu, selon Piloti<sup>2</sup>, — et nous souscrivons à ce jugement, — que le maréchal, dès son premier séjour à Rhodes, au lieu d'aller sur les côtes d'Asie Mineure, se dirigeât de suite, avec toutes ses forces, contre Alexandrie, avant que les vents ne fussent contraires. Dans ces conditions, « il eust prins la terre avecque très grant « avoir et avecque son très grant honneur, et aussi de toute « la crestienté », la campagne, vigoureusement menée contre l'Egypte, eût pu faire courir les plus grands dangers à la puissance musulmane. Nous avons vu que la conduite, toute différente, de Boucicaut, eut pour les Génois des conséquences désastreuses.

1. Piloti (*Chev. au Cygne*, I, 398-9).

2. Piloti (*Chev. au Cygne*, I, 399).

## CHAPITRE V.

### BATAILLE DE MODON. — RETOUR DU MARÉCHAL A GÈNES.

(OCTOBRE 1403).

Le pillage de Beyrouth (8 août 1403) avait été fort préjudiciable au commerce de Venise, qui entretenait dans cette place d'importants comptoirs. Quand la ville tomba aux mains des Génois, les entrepôts vénitiens ne furent pas respectés plus que ceux des autres nations. Malgré les plaintes des Vénitiens, leurs marchandises furent enlevées<sup>1</sup>; cinq mille ducats leur furent pris, et un vaisseau appartenant à Bernard Morosini, vice-baile de Chypre, fut capturé dans le port<sup>2</sup>. Devant les réclamations que souleva sa conduite, le maréchal se justifia en affirmant son droit de s'emparer de tout ce qu'il trouvait en territoire ennemi, encore qu'il ne fût pas en guerre avec Venise<sup>3</sup>.

Une pareille réponse n'était pas faite pour satisfaire la république de Saint Marc; la nouvelle du pillage, transmise par les marchands de Beyrouth à Bernard Morosini<sup>4</sup>, et par lui au capitaine général Charles Zéno, parvint à Venise

1. *Vite de' duchi* (Muratori, xxii, 790). Ces marchandises consistaient en quinze cents ballots importés de Damas, d'une valeur de trois mille ducats. Le rapport officiel porte « v<sup>o</sup> pondos specierum » (*Sen. Secr.*, I, 108).

2. *Sen. Secr.*, I, 108. Ce bâtiment était de cent quatre-vingts tonneaux et portait soixante-quatre ballots de coton.

3. *Vite de' duchi* (Muratori, xxii, 790); — *Cronachetta Veneziana*, p. 4; — *Vita di Carlo Zeno*, p. 183; — Lettre de B. Morosini du 21 août 1403 (Muratori, xxii, 800).

4. D'après Sanudo (*Vite de' duchi*), il s'appelait Etienne d'Acre.

le 19 septembre par la galère « Molina »<sup>1</sup>, que Zéno avait envoyée en toute hâte pour informer le sénat de l'événement<sup>2</sup>. La lettre de Morosini signalait les Génois comme disposés à mener la campagne en corsaires; Venise répondit aux communications de son agent en recommandant la plus grande réserve à Zéno afin d'éviter tout conflit<sup>3</sup>.

Pendant ce temps Zéno, aux termes de ses instructions du 10 juillet, aurait pu attaquer la flotte génoise, coupable d'avoir commencé les hostilités en pillant des établissements vénitiens; mais il se rendait trop bien compte des hasards et des conséquences d'une déclaration de guerre pour la lancer à la légère, surtout lorsque son gouvernement ne cessait de renforcer la flotte mise sous ses ordres et de l'engager à la plus extrême prudence. Dans ces dispositions, il voulut épuiser toutes les chances d'éviter la guerre, et fit part au maréchal des plaintes de la république.

Il est difficile de savoir quelle fut exactement la portée de cette démarche. La *Vie de Zéno* affirme que le capitaine vénitien envoya des ambassadeurs à Boucicaut; le *Livre des faits*, au contraire, en expliquant les motifs que le maréchal invoqua pour se justifier, nous dit qu'il les exposa à des amis qui l'engageaient à se défier des Vénitiens. Il importe peu de savoir si des pourparlers réguliers ou des conversations officieuses furent échangés entre les chefs des deux flottes. Zéno voulait atténuer, sous une apparence de modération, l'ouverture d'hostilités depuis longtemps décidées. On conçoit qu'il ait cherché à donner à ces pourparlers un caractère solennel, pour montrer péremptoirement son désir de maintenir la paix. Boucicaut, au contraire, en diminuant l'importance de ces mêmes pourparlers, augmentait par cela même l'odieux de la conduite de ses futurs adversaires.

Zéno se plaignit que le maréchal eût recherché toutes les occasions de rompre l'amitié et l'alliance qui existaient entre Gênes et Venise. En infligeant à la république par sa conduite à Beyrouth une grave injure, Boucicaut venait de

1. Ainsi nommée parce qu'elle avait pour capitaine ou pour armateur un membre de la famille Molin.

2. *Vite de' duchi* (Muratori, xxii, 790); — *Cronachetta Veneziana*, p. 4; — *Sen. Secr.*, I, 107. — Morosini était chargé de transmettre aux Vénitiens toutes les nouvelles intéressantes (*Sen. Misti*, XLVI, 107).

3. 20 juillet 1403. (*Sen. Misti*, XLVI, f. 92).

déchirer la paix de Turin ; Zéno se permettait de l'engager à restituer aux Vénitiens les marchandises qu'il leur avait enlevées et à réparer le dommage causé.

Boucicaut accueillit assez mal ces ouvertures ; la conduite déloyale des Vénitiens l'avait exaspéré, et il se disculpa assez vertement des reproches qu'ils lui adressaient, en faisant remarquer que, pour un homme qui cherchait l'occasion de rompre avec eux, il n'avait cessé de leur témoigner les sentiments les plus amicaux, pareils du reste à ceux qu'eux-mêmes lui avaient montrés. Quant au pillage de Beyrouth, il n'avait rien à se reprocher ; Venise savait que, plus d'un an auparavant, il avait défié le sultan pour avoir arrêté des marchands génois au Caire, à Damas et à Alexandrie ; que lui-même, afin d'éviter toute complication, avait prévenu la république, dix mois avant son départ de Gênes, d'avoir à retirer des pays musulmans leurs marchandises ; qu'enfin les Vénitiens n'avaient pas de marchandises à Beyrouth, puisque les entrepôts étaient vides, et que personne dans la ville, au moment de l'événement, ne lui avait fait savoir qu'il en fût autrement.

Malgré les instances répétées du capitaine vénitien, il fut impossible d'obtenir rien de plus du maréchal. Sur la question des restitutions, il se déclara prêt à rendre toutes les marchandises s'il lui était prouvé qu'elles fussent propriété vénitienne. Aux intentions belliqueuses qu'on lui attribuait, il opposa sa conduite, et protesta que, s'il avait eu le dessein qu'on lui prêtait, il n'eût pas affaibli sa flotte en détachant quatre galères et quelques galiotes<sup>1</sup>. Sur ce point, il était sincère, et n'avait d'autre but que de regagner Gênes paisiblement ; l'expérience lui avait montré qu'il n'avait rien gagné à prodiguer, jusqu'à la témérité, dans des coups de main aussi hardis qu'inutiles, sa bravoure et celle de ses compagnons<sup>2</sup>.

Zéno, malgré la modération dont il fit preuve dans ces circonstances, était bien décidé à recourir à la force ; en transmettant à la seigneurie la nouvelle du pillage de Beyrouth, il l'avait avisée de ses intentions. Sa flotte était

1. On entendait par galiote une petite galère.

2. *Vita di Zeno*, p. 183-4 ; — *Livre des faits*, II, chap. xxv, p. 635-6.

de beaucoup supérieure à l'escadre génoise<sup>1</sup> ; l'armée du maréchal, décimée par les combats et la fièvre, ne pouvait plus compenser par le courage son infériorité numérique ; elle ne méditait plus, comme un instant les Vénitiens l'avaient redouté, la conquête de la Morée de concert avec le grand-maitre de Rhodes<sup>2</sup>. Toutes les chances favorables semblaient réunies pour engager la guerre, et Zéno n'attendait que la réponse de Venise pour ouvrir les hostilités.

La réponse du sénat fut telle qu'on pouvait la prévoir ; au milieu des nombreuses hypothèses qu'elle vise, à côté des précautions qu'elle recommande à Zéno de prendre pour sauvegarder son commerce, et spécialement celui de la mer Noire et la mer d'Azov, elle conclut, au cas de non-restitution des marchandises enlevées, à une action navale ; mais elle la limite au cas où Zéno se trouvera vis-à-vis de la flotte génoise dans une situation de supériorité marquée, et lui donne les pouvoirs les plus étendus pour augmenter, s'il le juge utile, les forces vénitiennes par l'adjonction des galères de Romanie, de Candie et de Crète<sup>3</sup>.

Cependant le maréchal avait quitté Rhodes, et s'était dirigé vers Candie. Il avait avec lui onze galères, dont une de Chios et une galère de l'ordre de Rhodes<sup>4</sup>. Arrivé sur les côtes de Morée au cap Saint-Ange<sup>5</sup>, il fut rejoint par deux des galères qu'il avait laissées à Rhodes « moult bien garnies

1. Nous avons une série de délibérations du sénat, relatives à la flotte de Zéno, qui montrent de quels soins elle était l'objet de la part de Venise. — 11 août 1403 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 95 v°). — 27 août 1403 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 98 v°).

2. Cette crainte avait été assez sérieuse pour que le sénat eût ordonné (13 septembre 1403) au capitaine de l'Adriatique et au châtelain de Coron de s'établir à Zonchio, dût-il en coûter quatre mille ducats (*Sathas, Doc. inéd.*, I, p. 7).

3. 25 septembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, f. 108). Voir Pièces justificatives, n° XXIX.

4. U. Foglieta (éd. de 1585, f. 184 v°) parle de deux galères de Rhodes. Boucicaud avait, avant d'atteindre les côtes de Morée, licencié deux galères de Chios, une galère et une galiote du seigneur de Mitylène, une galère et une galiote de Péra, une galère du seigneur d'Enos, et deux ou trois autres galiotes, sans compter la galère détachée à Alexandrie (*Livre des faits*, II, chap. xxxi, p. 643. V. Pièces justificatives, n° xxxv).

5. Extrémité sud-est de la Morée.

« de bonnes gens d'armes et d'arbalestiers à grant foison »<sup>1</sup>. Mais, persuadé que ce renfort (évalué à plus de huit cents hommes) était sans utilité, il continua sa route sans retenir les galères. Le 5 octobre 1403, il relâchait au port des Cailles<sup>2</sup> pour y passer la nuit. Au petit jour le patron d'un brigantin vénitien, porteur des dépêches de la seigneurie, croyant avoir affaire à la flotte vénitienne, vint les remettre au maréchal ; mais celui-ci, avec une loyauté toute chevaleresque, ne voulant pas profiter de cette méprise, les rendit sans les ouvrir. Le lendemain (6 octobre) il fit voile vers le nord, et jeta l'ancre devant l'île de Sapienza<sup>3</sup>, distante d'un mille environ de Modon.

La flotte vénitienne n'était pas loin ; elle était massée au-dessus de Modon. A peine les Génois eurent-ils mouillé leurs ancres, qu'une barque, montée par cinq ou six hommes, vint reconnaître la position du maréchal. Aussitôt Zéno prit ses dernières dispositions, mit ses vaisseaux en état de combattre, fit sortir du port de Modon, pour les joindre à sa flotte, deux gros bâtiments marchands, chargés de plus de mille hommes et destinés au voyage de Tana dans la mer Noire<sup>4</sup>, et garnit le rivage de troupes pour empêcher Boucicaud de prendre terre, s'il en avait l'intention<sup>5</sup>. La bataille était imminente ; on allait enfin voir éclater la haine sourde que les Vénitiens nourrissaient contre Gênes, et crever « l'enfleure de l'envie portée en leurs courages jà par lonc temps, et le venim qui en sailli lait et abominable »<sup>6</sup>.

1. *Livre des faits*, II, ch. XXIV, p. 634.

2. *Portus Qualearum*, pointe méridionale du Péloponèse, à l'extrémité de la presqu'île du Magne.

3. *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 790 et 802) ; — A. Dandolo (*Chronicon*, Muratori, XII, 517-8) ; — *Livre des faits*, II, chap. XXIV et XXV, p. 634-6 ; — *Cronachetta Veneziana*, p. 5 ; — *Piloti (Chev. au Cygne)*, I, p. 398) ; — *Vita di Zeno*, p. 185 ; — Giustiniani, II, 228 ; — Stella, (Muratori XVII, 1200) ; — *Livre des faits*, II, chap. XXXI, p. 641-6. Voir Pièces justificatives, n° XXXV.

4. Ils étaient sous le commandement d'Alinoro Lombardo.

5. « Et avec ce par terre faisoient aler selon la marine grant foison de gens d'armes à pié et à cheval, affin que le mareschal et sa compagnie ne peust eschapper par nulle voye ou cas que, par paour ou par quelque aventure, pour se sauver vers terre se retrayst » (*Livre des faits*, II, chap. XXVI, p. 636).

6. *Livre des faits*, II, chap. XXV, p. 634.



Le capitaine vénitien disposait de onze galères<sup>1</sup>, et des deux gros bâtiments dont nous venons de parler. Le *Livre des faits* parle encore de dix-huit ou vingt vaisseaux, chargés de gens d'armes et d'arbalétriers; mais il ne semble pas qu'ils aient pris part à la bataille. Ils furent rangés par le provéditeur de Modon dans le port, pour le défendre en cas d'attaque. Le dimanche 7 octobre, la flotte génoise quitta le mouillage de Sapienza et mit le cap vers le nord. Le maréchal prenait la route de Gênes, sans chercher la flotte vénitienne pour la combattre, comme les Vénitiens ont voulu le faire croire<sup>2</sup>. Zéno, en même temps, sortait du port de Modon avec tous ses navires, et manœuvrait dans le but de se rapprocher de Boucicaut, qui suivait toujours sa route. Le maréchal n'attache d'abord aucune importance à ce mouvement, il croit que les Vénitiens quittent la Morée pour regagner Venise; mais bientôt il est impossible de douter de leur dessein; ils sont, au dire du chroniqueur, « en trop mauvaise contenance d'amis », et tous sont à leur poste de combat. Boucicaut se rend à l'évidence, s'arrête et donne l'ordre de faire face à l'ennemi. Quand les deux flottes sont assez rapprochées l'une de l'autre, les voiles sont carguées, de part et d'autre on se met « en arroy de combattre », et la bataille s'engage. Au milieu des contradictions qu'offrent des récits intéressés à disculper Génois ou Vénitiens, il est difficile de dire de quel côté partit le signal<sup>3</sup>. Zéno, dans la relation officielle du combat envoyée à Venise, ne trouve d'autre raison, pour justifier la nécessité d'en venir aux mains, que l'ordre parfait dans lequel le maréchal s'avança vers la flotte,

1. Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 398) donne le nombre de VI, mais c'est une faute de lecture pour XI. Bembo (Muratori, XXII, 790) donne le chiffre de dix galères, chiffre évidemment erroné, comme le prouve l'unanimité des autres chroniqueurs.

2. Les sources vénitiennes cependant sont obligées de reconnaître ce mouvement de Boucicaut.

3. Le *Livre des faits* (II, ch. XXVI, p. 636-7) dit que Boucicaut fit « expresse deffence que nul ne feist semblant de traire à eulx bom-  
« barde ne autre trait », et que ce furent les Vénitiens qui crièrent :  
« bataille, bataille, et avec ce saluèrent les nostres de bonnes bom-  
« bardes, si fu leur la commençaille ». D'après la *Vita di C. Zeno*, ce serait aussitôt après la manœuvre ordonnée par le maréchal, qu'une immense clameur s'éleva de l'armée génoise et fut le signal de la lutte.

sans avoir détaché, comme il l'avait fait en une autre circonstance, un bâtiment en parlementaire, — ordre qui fit comprendre au capitaine vénitien les intentions hostiles des Génois<sup>1</sup>.

La lutte fut acharnée, « dure et aspre et mortelle et à « bonnes lances » ; les vaisseaux étaient enchevêtrés les uns dans les autres ; quatre heures durant on fit de part et d'autre des prodiges de valeur. « Après les lances, s'entrecoururent « sus main à main, à dagues et à haches et espées<sup>2</sup> ». Les galères vénitiennes avaient sur la flotte génoise un grand avantage, celui d'avoir leurs équipages au complet et le nombre réglementaire de combattants. « Si n'estoit mie le « gieu esgal quant en quantité de gent, car pour un, quatre y « ot des ennemis, et presque le double de navire. » Le maréchal déploya son intrépidité habituelle ; « car Dieux scet..... « comment lui et les siens vaillamment le firent, lui, pour « conforter ses bons combatans, et eulx par l'exemple de lui « et pour garder leur bon chevetaine et seigneur. » Sa galère, montée par deux cent quatre-vingts à trois cents combattants, s'était « accouplée » à celle du capitaine des Vénitiens, et deux autres galères génoises étaient venues la renforcer. L'abordage fut terrible ; on vit les compagnons du maréchal, « comme loups fameilleux ou enragiez..... sail- « lir en la galère du capitaine si druement et courir parmi, « faisant les traces de leurs coups ». Christophe Bianco, capitaine de la galère de Zéno, se battit comme un lion. On put croire que le vaisseau vénitien allait succomber sous l'attaque de Boucicaut. Il n'en fut rien cependant, soit grâce à une manœuvre habile du capitaine vénitien entouré de trois côtés d'ennemis<sup>3</sup>, soit parce que les galères, grandes et

1. *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 802-3).

2. *Livre des faits*, II, chap. XXVI, p. 637.

3. « Dato il segno, tutti i rematori, i marinari ed i soldati che erano intorno ad esso in gran calca se ne andarono al destro lato della galera, e tutti si spacciarono a corrervi, ed allora comandò che da quella parte si facesse pendere la galera aggravata del peso de' corpi e delle armi. Come questo fu eseguito, subito avvenne cosa che prima non si sarebbe potuta credere, perchè tutto il pericolo che pareva soprastare imminente col combattere dai tre lati della galera fu levato via in un attimo, di maniera che la zuffa ridotta al destro lato restò pareggiata, e tutte le gente della galera viniziana con

hautes, qui appuyaient le maréchal, étaient trop encombrantes, soit plutôt parce que Léonard Mocenigo, à la vue du péril que courait Zéno, manœuvra de façon à le dégager en attaquant par la poupe une des galères génoises, et força ainsi les autres à battre en retraite<sup>1</sup>. En ce moment l'entrée en ligne d'un seul bâtiment vénitien eût suffi pour cerner la galère du maréchal. En même temps trois galères génoises, qui s'étaient aventurées trop loin, étaient cernées et prises par les deux gros bâtiments vénitiens.

Le choc avait été si violent, la mêlée si acharnée que de part et d'autre on s'arrêta, quoique la victoire fût indécise, Zéno ne poursuivit pas l'ennemi et rentra à Modon. Sa flotte avait trop souffert pour pouvoir tenir la mer; sa galère ne comptait pas trente hommes valides; le reste était tué ou blessé. La plupart des bâtiments vénitiens n'avaient pas fait leur devoir; personne, si ce n'est Mocenigo, n'était venu au secours de Zéno menacé, et il n'est pas téméraire d'attribuer la conduite des capitaines à des jalousies de commandement<sup>2</sup>. De son côté le maréchal, quoique ayant perdu ses trois meilleures galères, ne s'attribuait pas moins la victoire. Il est vrai qu'il avait, après la bataille, battu en retraite sans être inquiété; les Vénitiens lui avaient laissé le champ libre, et, loin de tenter aucun effort pour dégager une de leurs galères cernée par la flotte génoise, ils « s'en allèrent retirer « et ficher en leur ville de Modon, dolens et marris, dont « avoyent failly à leur intention. » Ils avaient perdu, tant en tués qu'en blessés, plus de cent cinquante hommes<sup>3</sup>.

« grand'ansia combattevano contro al nemico che a quella medesima parte s'era opposto... Dal sinistro lato fu la galera di Carlo sicura dal nemico, perchè per lo abbassare del lato destro divenne più alta da quella parte, e più bassa dell'altra banda; ed ancora l'ordine de' remi pareva che facesse ora ostacolo, ora difesa; e i dardi e le partigiane lanciate dal nemico dal luogo più basso perco-tevano ne' remi, e così i nemici in vano combattevano da quella parte, nè di quivi poteano più offendere i Viniziani » (*Vita di Carlo Zeno*, p. 191-2).

1. Voir la relation officielle dans Muratori, xxii, 803.

2. Le sénat, dans ses instructions à Zéno, avait prévu la question de prééminence des « supracomites », et l'avait tranchée en faveur de Zéno.

3. Les sources vénitiennes disent cent cinquante-trois hommes

Du côté des Français et des Génois, tous avaient fait courageusement leur devoir. Le « vaillant chevetaine » s'était distingué, comme toujours, au premier rang ; à ses côtés Louis de Culant, Jean Dôme, Robinet Fretel et Jean le Loup s'étaient hardiment comportés. Parmi les écuyers Guichart de Mage, Robert de Tholigny, Renaud d'Escambronne, Richard Monteille, Jean de Montrenard, Charlot de Fontaines, Odart de la Chassigne, avaient donné l'exemple de la plus brillante valeur. Jean d'Ony, au prix de graves blessures, « y fist tant de sa part que il en porta, au dit des amis et des ennemis, à merveilles grant loz. » Les Génois ne restèrent pas en dessous de leurs compagnons ; leurs pertes s'élevèrent à plus de six cents hommes<sup>1</sup>, sans compter plus de quatre cents prisonniers faits sur les galères capturées. Parmi ces derniers était Châteaumorand, le second du maréchal, dont la conduite pendant l'action avait été au-dessus de tout éloge, et l'élite de la noblesse française et génoise ; ils furent dirigés sur Venise<sup>2</sup>. Quant aux galères, elles furent conduites à Modon, et leurs cargaisons, numéraire et marchandises, furent consignées aux mains du châtelain de Modon, malgré les réclamations des Génois qui prétendaient qu'elles ne provenaient pas du pillage de Beyrouth, mais de prises faites à Famagouste<sup>3</sup>.

La déloyauté des Vénitiens avait exaspéré le maréchal. Mais « tant remaint dolent et indigné de ceste advanture, dont jamais ne se donnast de garde, et de ce qu'il avoit

(A. *Danduli chronicon*, Muratori, XII, 517). — *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 790), etc.

1. Il convient de remarquer que ces évaluations sont de source vénitienne.

2. Pour le récit de la bataille, voir : Sources génoises, Stella, (Muratori, XVII, 1200) ; — Giustiniani, II, 238 ; — U. Foglieta, éd. de 1585, f. 184 v° ; — *Livre des faits*, II, ch. XXVI, p. 636-8, et les historiens génois. — Sources vénitienes, *Vita di Carlo Zeno*, p. 185-95 ; — A. *Danduli chronicon* (Muratori, XII, 517-8) ; — *Vite de' duchi di Venezia* (Muratori, XXII, 790) ; — *Cronachetta Veneziana*, p. 5 ; — *Piloti (Chev. au Cygne)*, I, p. 398 ; — Relation officielle de Zéno à la seigneurie (Muratori, XXII, 801-4) ; — Procuration du 18 mars 1404, (Arch. de Gènes, *Materie politica*, mazzo 11, 2730, et Arch. de Venise, *Syndicati*, p. 184), citée par Romanin (*Storia documentata di Venezia*, IV, 8-10).

3. Dans les *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 804) figure le détail des marchandises saisies.

« ainsi esté prins despourveu, et aussi de la perte qu'il ot  
 « fait de sa gent, que nul ne pourroit dire comment son cuer  
 « fu gros et enflez contre Vénéciens. » Après avoir mouillé  
 sur le champ de bataille, il rassembla ses vaisseaux, reforma,  
 le mieux qu'il put, ses équipages décimés, et reprit la route de  
 Gènes, la vengeance dans le cœur<sup>1</sup>.

Nous ne savons si Boucicaut rentra à Gènes avec les huit galères qui lui restaient après la bataille; les sources vénitiennes ne parlent que de cinq galères qui firent voile vers l'Occident. Ce chiffre peut se justifier en remarquant que la galère de Rhodes et celle de Chios, n'ayant aucune raison d'accompagner Boucicaut en Occident, durent se séparer de lui à Modon et que, pour compléter ses équipages, le maréchal fut obligé de répartir celui d'un de ses vaisseaux sur les cinq autres. De cette façon le chiffre de cinq galères est atteint, mais ne s'applique qu'aux vaisseaux en état de combattre. Les transports, la galère désarmée dont nous venons de parler, celle qui fut prise aux Vénitiens, accompagnaient certainement l'escadre génoise, tout en n'entrant pas dans le calcul de son effectif<sup>2</sup>.

Quatre jours après la bataille (11 octobre 1403), deux navires vénitiens se montrèrent en vue de la flotte génoise dans les eaux de Sicile. Le maréchal, heureux de cette occasion de vengeance, donne l'ordre de les attaquer; après un court combat ils sont pris et conduits à Gènes; les cargaisons sont saisies et les hommes faits prisonniers. Le maréchal ne les relâchera que quand ses chevaliers et son fidèle Châteaumorand auront été délivrés de leur prison<sup>3</sup>.

Le reste du voyage se passa sans incident; le maréchal

1. *Livre des faits*, II, chap. XXVII, p. 638.

2. *Cronachetta Veneziana*, p. 5; — *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 790 et 804).

3. *Livre des faits*, II, chap. XXVII, p. 638-9; — *Cronachetta Veneziana*, p. 5; — *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, p. 791). L'un des vaisseaux avait pour patron Jean (Zanni) de Pizo, il revenait de Romanie; l'autre, chargé de biscuit, de rames et d'approvisionnements maritimes à destination de Modon, avait pour patron Victor Marcofo; c'était un navire appartenant au « commun de Venise ». Le 7 novembre 1403, Boucicaut fait vendre le chargement de biscuit de la galiote vénitienne capturée, parce qu'il pourrait se gâter (Arch. de Gènes, *Divers Reg.*, (6, 501) f. 48 v°).

retra à Gènes le lundi 29 octobre<sup>1</sup>. Sa colère n'était pas tombée, et il ne songeait qu'à infliger aux Vénitiens tout le mal possible, à faire attaquer par les Génois tous leurs bâtiments en représailles de l'attaque dont il avait été victime. Le retour fut lamentable, et, dit l'auteur du *Livre des faits*, « bien vous promet que ce ne sembloient mie gent venans de « feste ou dance : car à merveilles estoyent lassez, navrez et « desrompus, et n'estoit mie de merveilles<sup>2</sup> ».

1. Stella (Muratori, xvii, 1201). Le 30 octobre, Boucicaut faisait transcrire sur les registres de la chancellerie génoise divers actes concernant la campagne de Chypre, dont les originaux avaient été expédiés pendant son absence (Arch. de Gènes, *Divers Reg.*, 6-501, passim). Herquet (*Cyprische Königsgestalten*, p. 39) dit, à tort, que le retour du maréchal eut lieu le 20 octobre.

2. *Livre des faits*, II, chap. xxvii, p. 638.

## CHAPITRE VI.

### NÉGOCIATIONS. — ACCORD DU 22 MARS 1404.

La nouvelle de la bataille de Modon fut accueillie à Venise par des transports de joie ; des illuminations générales eurent lieu le 24 octobre 1403 ; sur le campanile de Saint Marc, le plomb de la coupole se liquéfia par la force de la chaleur, et les trois cloches souffrirent du feu. Ainsi se trouvait réalisé un antique proverbe vénitien, d'après lequel la grande tour de Venise devait brûler et être refaite avant que Padoue fût aux Vénitiens<sup>1</sup>.

Ces sentiments n'ont rien de surprenant si l'on songe à l'animosité que les Vénitiens n'avaient cessé de témoigner à leurs rivaux ; l'échec des Génois, malgré le prix auquel il était acheté, remplissait tous les cœurs de joie, quelles que pussent être les conséquences ultérieures de l'événement, et quelques complications qu'il pût susciter dans la suite.

Venise se rendait fort bien compte de la portée de l'agression à laquelle elle s'était livrée, en pleine paix. Tandis que la ville tout entière se réjouissait du succès des armes vénitiennes, le sénat, sans perdre de temps, se préoccupait d'atténuer vis-à-vis des puissances étrangères l'effet de la bataille de Modon. Dans ce but, il accréditait (24 octobre) Pierre de Gualfredini<sup>2</sup> auprès du duc de Bourgogne, avec mission de porter à Charles VI une lettre de la république. Dans cette lettre, en date du 30 octobre, Venise protestait

1. *Vite de' duchi* (Muratori, XXII, 806). La coupole fut refaite et dorée à cette occasion.

2. Il était notaire de la république et se trouvait à ce moment à Trévise.

de son respect pour le roi de France et de ses intentions pacifiques. Elle exposait que, lésée dans ses intérêts commerciaux à Chypre et à Rhodes, elle avait, par l'entremise de son ambassadeur, obtenu du gouvernement génois la réparation du préjudice qu'elle avait subi ; mais que le maréchal Boucicaut, malgré l'accueil pacifique qu'il avait reçu de Charles Zéno en mai 1403, à son premier passage à Modon, malgré ses assurances réitérées de respecter le commerce de la république, avait démenti ses promesses en pillant et prenant à Beyrouth, au mois d'août suivant, les marchandises des négociants vénitiens. La seigneurie ajoutait que, le 7 octobre, la flotte génoise, passant de nouveau à Modon dans les eaux vénitiennes, avait montré, au lieu des intentions pacifiques d'autrefois, les dispositions les plus hostiles, et que cette attitude avait forcé Zéno à la combattre, et à capturer trois des galères qui la composaient ; elle terminait en témoignant de ses excuses et de ses regrets d'avoir été poussée par le maréchal à cette extrémité<sup>1</sup>.

En même temps le sénat songeait à avertir officiellement du même fait, dans des termes à peu près semblables, les princes italiens, le seigneur de Padoue, le pape, le comte de Savoie, le roi Ladislas, la duchesse de Milan, les Florentins, le cardinal de Bologne, le patriarche d'Aquilée, le marquis de Ferrare, le seigneur de Mantoue et les Malatesta : mais la majorité des sénateurs se prononça contre cette proposition, et se borna à prévenir le roi de France ; aussi bien était-il le seul dont les résolutions étaient à craindre, le seul dont il importait d'atténuer le ressentiment<sup>2</sup>.

Il ne semble pas, du reste, que les Vénitiens aient eu, à ce moment, le désir de continuer les hostilités ; mais, loin de

1. 24 et 30 octobre 1403 (Arch. de Venise, *Sen. Misti*, XLVI, f. 109-11 v<sup>o</sup>. — Voir Pièces justificatives. n<sup>o</sup> XXX). — En même temps une lettre semblable était adressée à Philippe de Mézières, conseiller de Charles VI. — Cette lettre de la république de Venise à Charles VI, quoique portant en marge dans le registre de la chancellerie vénitienne la mention « non scribatur », a cependant été envoyée au roi de France ; nous en avons la preuve dans un passage d'une des délibérations ultérieures du sénat (mars 1407), dans lequel allusion est faite à cette lettre (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, III, f. 58 v<sup>o</sup>) ; en outre le *Livre des faits* (II, chap. XXX, p. 640-1) l'analyse en quelques lignes.

2. 28 octobre 1403 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 108).



se dissimuler les dangers et les difficultés de toute sorte qui les attendaient, ils prirent toutes les résolutions que commandait l'éventualité d'une guerre. Ordre est donné à Zéno, qui croise dans les eaux de Nemie, de revenir à Venise avec toute sa flotte<sup>1</sup>; Venise sera mise en état de défense; les Conseillers, le capitaine des Quarante et les Sages du conseil prendront les mesures nécessaires pour protéger la ville par terre et par mer<sup>2</sup>. Les autorités de Corfou et les capitaines vénitiens en Orient captureront tous les bâtiments génois qu'ils rencontreront<sup>3</sup>. En même temps, la diplomatie de la république s'efforce de se créer dans l'Adriatique comme dans la mer Tyrrhénienne des ports de refuge, et elle ne néglige aucun effort pour y réussir. Tels sont, sur la côte de Dalmatie, la ville de Raguse et plus au sud quelques autres positions. Le sénat s'empresse d'autoriser, à cet effet, l'ouverture de négociations et de donner à ses représentants les pouvoirs les plus étendus; quelques jours après, une ambassade solennelle est envoyée à Raguse pour remercier la cité de l'accueil qu'elle a fait à la flotte vénitienne après la bataille de Modon, et pour obtenir d'elle de fermer son port aux Génois. Pour atteindre ce but, il n'est pas de flatteries délicates que doive épargner l'ambassadeur vénitien<sup>4</sup>. Les possessions du roi Ladislas en Dalmatie aussi bien qu'en Pouille attirent également l'attention des Vénitiens; ils lui font demander, par l'entremise de leur consul en Pouille, de les y admettre à l'exclusion des autres nations<sup>5</sup>. Une démarche analogue est tentée auprès de la ville d'Ancône, et Venise cherche, en cas de guerre, à fermer l'Adriatique à la marine génoise<sup>6</sup>. Dans le même sentiment politique, le sénat se préoccupe de s'assurer, dans la mer Tyrrhénienne, un ou deux points de relâche aux environs de Pise. Il envoie un agent auprès de la duchesse

1. 8 novembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 112).

2. 8 novembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 112); — 22 novembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 115).

3. 29 novembre 1403 (*Sathas, Doc. inéd.*, I, 7-8).

4. 6 novembre 1403 (*Monum. spect.*..., v, 26); — 29 novembre 1403 (*Monum. spect.*..., v, 30-1).

5. 20 novembre 1403 (*Monum. spect.*..., v, 29-30).

6. 16 novembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 112).

de Milan et des princes lombards et toscans qui peuvent servir ce dessein<sup>1</sup>.

Les Génois, de leur côté, et surtout Boucicaut, nourrissaient des sentiments opposés. Profondément froissé de la conduite de la république de Saint Marc, le maréchal avait, dès son retour à Gênes, envoyé aux Vénitiens un ambassadeur, Cattaneo Cigalla, accompagné d'un secrétaire. Il leur demandait compte de l'agression dont il avait été victime, se plaignait de la rupture de la paix, et voulait connaître leurs intentions ultérieures<sup>2</sup>. Celles-ci, à tout prendre, étaient pacifiques ; aussi le représentant du maréchal, quand il arriva à Venise, obtint-il facilement un sauf-conduit (30 novembre), et put-il conclure une trêve avec Venise sur les bases de la restitution réciproque des prises, — trêve que le capitaine général génois pour l'Orient dénonçait le 2 décembre 1403<sup>3</sup>.

Ce premier point réglé, Cigalla<sup>4</sup> se présenta devant le sénat. L'objet de sa mission était de savoir si la déclaration de guerre faite par les Vénitiens aux Génois était intentionnelle, ou si elle avait eu lieu sans l'assentiment du sénat. Dans le premier cas, il demandait que le préjudice causé à Gênes fût réparé ; dans le second, que ceux qui avaient agi sans mandat fussent punis d'une façon exemplaire. Il demandait enfin la restitution des navires et des prisonniers.

Le sénat répondit, le 13 décembre, que, sans répéter les raisons, déjà connues et exposées maintes fois, de la conduite de Venise, la responsabilité de la rupture des relations pacifiques entre les deux républiques incombait aux Génois, et qu'il n'avait ni indemnités à donner, ni rebelles à punir ; par suite, il était en droit de retenir les vaisseaux et les prisonniers. Il ajoutait que si Gênes admettait en principe la réparation des torts causés aux Vénitiens, ceux-ci de leur

1. 16 novembre 1403. « Utile esset... habere in nostra libertate vel pro nostro reductu unum vel duos ex portubus et locis qui sunt in portibus Pisarum et illarum contratarum » (*Sen. Secr.*, I, 113).

2. Stella (Muratori, XVII, 1201) ; — Giustiniani, II, p. 229.

3. *Sen. Secr.*, I, 117 ; — Arch. des Affaires étrangères (*Memorie Genovesi*, XI, 328) ; — Gênes, Bibliothèque Brignole-Sale (extraits de Roccatagliata, ms. 108 D. 2, II, 8).

4. 6 et 11 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 118). Cigalla, pendant son séjour à Venise, fut défrayé aux frais de la république.

côté étaient prêts à désigner des plénipotentiaires, et à les mettre en rapports avec l'ambassadeur génois<sup>1</sup>.

La réponse du sénat n'ayant pas effrayé Cigalla, quatre auditeurs furent accrédités auprès de lui; ils lui exposèrent les prétentions de Venise. Celle-ci demandait la réparation des dommages infligés aux Vénitiens :

1° à Chypre et à Rhodes,

2° à Beyrouth,

3° à Tripoli

et 4° celle de tous ceux qui s'étaient produits jusqu'à la conclusion de la trêve. Elle exigeait aussi la restitution de la galéasse prise par les Génois à Modon et des navires capturés par le maréchal pendant le retour de la flotte à Gênes<sup>2</sup>.

Cigalla accepta en principe ces réclamations, sauf celle concernant Tripoli, qui lui était inconnue; mais, de son côté, il insista énergiquement sur la libération des prisonniers, en faisant observer que le fait était sans précédents puisque, en maintes circonstances, Venise, aussi bien que Gênes, avait capturé des bâtiments dont la cargaison valait quatre-vingts et cent mille ducats, sans jamais retenir les équipages prisonniers<sup>3</sup>. Cette question, en effet, aux yeux des Génois, et surtout du maréchal, primait toutes les autres; par là s'explique la facilité avec laquelle Cigalla céda sur tous les points, sans chercher à soulever d'objections ni à susciter de retards. Ses instructions étaient formelles, il fallait faire relâcher au plus vite les prisonniers. Malgré des conférences quotidiennes, et un désir réciproque de concilia-

1. 13 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 119. V. Pièces justificatives, n° xxxii).

2. 15 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 120 v°).

3. « Dixit [Cigalla]... subjungendo quod nunquam viderat nec  
 « audiverat quod propter damna data aut injurias illatas, existendo in  
 « pace, homines et persone capte retinerentur, imo cum Catellanis et  
 « ipsi secum fecerant et receperant multa damna, acceperant plura  
 « navigia de valore c<sup>m</sup> ducatorum et Lxxx<sup>m</sup>, et quod nunquam per-  
 « sone retente fuerant nec mercatores, sed expoliebantur et permitte-  
 « bantur ire pro factis suis, et quod propterea placeret in hoc facto  
 « facere rem Deo gratam et de qua reportaremus mundo famam et  
 « gloriam; ultimate concludendo non semel sed ter quod poneretur  
 « presto finis istis negociis, quia dilatio non poterat esse nisi mala »  
 (*Sen. Secr.*, I, 120 v°).

tion, la mission de Cigalla ne prit fin que le 22 janvier 1404 ; encore à cette date rien n'était-il terminé ; on s'était seulement mis d'accord sur deux propositions émanées de Venise, dont l'ambassadeur alla demander à Gênes la ratification<sup>1</sup>.

Pour arriver à cette entente, — encore qu'elle fût bien imparfaite, — les négociations furent longues et difficiles. Il n'est pas sans intérêt de les suivre pas à pas, en groupant sous chacun des chefs qui furent discutés par les négociateurs le résumé de leurs délibérations.

La question des dommages pour les faits survenus à Chypre et à Rhodes ne pouvait donner lieu à de longues discussions. Elle était résolue dès le mois de mai précédent ; une prétendue erreur de calcul dans le chiffre de l'indemnité avait seule retardé le paiement, et Cigalla passa outre<sup>2</sup>.

Quant au pillage de Beyrouth, le plénipotentiaire génois avait, dès la première conférence, implicitement reconnu la légitimité de la demande des Vénitiens, en avouant que le fait avait été fort regretté à Gênes, et qu'il était difficile d'empêcher des soldats, au moment d'un pillage, de distinguer ce qui était propriété des Sarrasins de ce qui appartenait à Venise<sup>3</sup>. La discussion ne porta que sur le chiffre du dommage ; devant les observations de Cigalla, les Vénitiens se déclarèrent prêts à une transaction, pourvu que l'ensemble des conditions de paix fût accepté sans retard<sup>4</sup>. Mais

1. 22 janvier 1404 (*Sen. Secr.*, I, 128).

2. Voir plus haut ce qui a été dit sur cette négociation. Le sénat, dès le 25 août, avait agité la question de l'envoi à Gênes d'un agent chargé de toucher l'argent promis ; il ne fut envoyé que le 21 septembre 1403. (*Sen. Secr.*, I, f. 103 et 106). Le terme de paiement était fixé au 1 septembre 1403, mais le maréchal, étant à Rhodes, avait mandé de ne payer que deux mille quatre cents florins au lieu de trois mille quatre cents ducats, parce qu'il avait appris qu'une erreur de calcul avait été commise (*Sen. Secr.*, I, 120). Gênes consentit à payer trois mille quatre cents ducats et l'estimation à intervenir du navire de Thadée Benedetto (*Sen. Secr.*, I, 121. Voir Pièces justificatives, n° XXXIII).

3. 15 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 120).

4. 16 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 119 v°). Venise demandait trente-deux mille ducats, chiffre fixé par le sénat. — Cigalla protesta (18 décembre 1403), en faisant remarquer que les chiffres donnés par les négociants lésés, et qui avaient servi à calculer l'indemnité, ne pouvaient être acceptés sans contrôle (*Sen. Secr.*, I, 121). Le 20 décembre, il proposa de s'en tenir au chiffre dressé par les massiers génois, et qui n'était pas encore connu (*Sen. Secr.*, I, 122 et 123-4). Les Vénitiens

le plénipotentiaire génois se refusa à toute concession, et Venise dut, en fin de compte, admettre le principe d'un arbitrage et la base d'évaluation qu'elle avait rejetés à l'origine<sup>1</sup> (16, 22, 27, 29 décembre 1403).

La question du préjudice souffert par la république à Tripoli<sup>2</sup>, — à laquelle elle tenta, au cours des négociations, de rattacher un nouveau dommage, subi aux salines de Chypre<sup>3</sup>, — fut réservée d'un commun accord. Cigalla n'avait de documents précis sur aucune de ces deux prétentions, et s'engagea, après la conclusion de la paix, à faire rendre à Venise, par le gouvernement génois, la justice qui lui était due<sup>4</sup>.

Enfin les Vénitiens prétendaient, avec raison du reste, être indemnisés de tous les dommages causés à leur commerce et à leurs navires jusqu'au jour de l'armistice. Cette prétention était d'autant plus sérieuse que les Génois, sur l'instigation du maréchal, et par haine des Vénitiens, ne s'étaient pas fait faute de leur faire tout le mal possible depuis la bataille de Modon. Cigalla ne nia en aucune façon la légitimité d'une pareille demande, et il fut convenu que les indemnités auxquelles Venise avait droit de ce fait lui seraient payées, ce qui était justice<sup>5</sup>.

La restitution des navires pris à Modon et après Modon par le maréchal ne fut jamais contestée par le représentant de Gènes<sup>6</sup>. Il semblait donc que, d'accord sur les principaux points en litige, les deux puissances ne dussent pas tarder à

voulurent subordonner la question aux autres points du litige, espérant, par une sorte d'ultimatum, triompher des hésitations de leurs adversaires. Marc Dandolo avait proposé d'accepter l'estimation génoise et le chiffre vénitien comme bases, et de charger Florence de déterminer qui aurait à supporter la différence entre ces deux chiffres, et dans quelles proportions. Cet avis fut repoussé le 27 décembre (*Sen. Secr.*, 1, 123).

1. 29 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, 1, 124 à 125 v°). — 31 décembre (*Sen. Secr.*, 1, 126).

2. Il s'agissait de cotons.

3. Un préjudice de six cents ducats avait été causé à ser Nicolas Cocco, citoyen vénitien, par les Génois (*Sen. Secr.*, 1, 121-2. V. Pièces justificatives, n° xxxiii).

4. Délibérations des 15, 18 et 22 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, 1, 120-3).

5. Délibérations des 15, 18 et 22 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, 1, 120-3).

6. 15 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, 1, 120-1).

s'entendre d'une façon complète; la question de la libération des prisonniers recula et faillit même compromettre ce résultat.

Le sort des prisonniers préoccupait avant tout les Génois et particulièrement le maréchal. Nous avons déjà dit, qu'à sa première entrevue avec les Vénitiens, Cigalla avait réclamé leur élargissement, affirmant que leur emprisonnement était illégal et contraire aux usages suivis par la république en des circonstances analogues. Venise avait répondu en posant le principe de la restitution réciproque des prises, mais en la reculant jusqu'au moment où les indemnités à fixer pour les dommages subis avant l'armistice auraient été déterminées, ou jusqu'à ce que Gènes eût fourni des assurances ou des cautions suffisantes pour rendre la délivrance des captifs sans danger pour Venise<sup>1</sup>. Cigalla répliqua qu'une pareille mesure était inhumaine quand les deux nations étaient en paix; que l'échange des prisonniers, puisqu'il devait être réciproque, équivalait à un échange de cautions, et qu'il n'y avait pas lieu de mettre en doute la bonne foi des parties contractantes, surtout si l'on songeait que depuis l'armistice les négociants génois et vénitiens avaient commercé côte à côte, donnant ainsi à leurs nations l'exemple de la fraternité et du bon accord. Mais Venise tint bon et persista dans sa proposition (18 décembre<sup>2</sup>). Elle subordonna la libération des captifs au versement des trois mille quatre cents ducats, dus par les Génois, et à la restitution des navires vénitiens avec leurs cargaisons; puis elle proposa, en échange d'une mise en liberté immédiate, que celle des deux puissances qui n'aurait pas exécuté les conditions qui lui incombaient, au moment de l'élargissement des prisonniers, donnât caution à l'autre pour garantir le plein effet des stipulations consenties<sup>3</sup>. Cigalla, désireux d'en finir avec cette question, accepta ces propositions et demanda d'en référer à Gènes avant de passer outre (28 décembre 1403<sup>4</sup>).

Le mois de janvier 1404 s'écoula sans que le gouvernement génois fit connaître sa réponse. Cigalla, cependant,

1. 15 décembre (*Sen. Secr.*, I, 121).

2. 18 décembre (*Sen. Secr.*, I, 121-2).

3. Délibérations des 22 et 27 décembre (*Sen. Secr.*, I, 122-4).

4. 29 décembre (*Sen. Secr.*, I, 124-5).

restait à Venise, et poursuivait les négociations avec le sénat; tantôt celui-ci l'informait d'un nouveau fait, l'arrestation par ordre du duc de Berry de marchands vénitiens à Montpellier, en représailles de la captivité des chevaliers français<sup>1</sup>; tantôt il lui faisait diverses propositions relatives aux prisonniers<sup>2</sup>.

Cigalla transmettait ces communications à son gouvernement, mais les choses n'avançaient pas. Enfin, le 28 janvier, le conseil des Anciens de Gênes et le maréchal accréditèrent un nouveau plénipotentiaire, Dominique Imperiale, auprès de la république de Venise, et confirmèrent les pouvoirs de Cigalla. Cette nouvelle fut notifiée au sénat vénitien le 28 janvier<sup>3</sup>, mais la moitié du mois de février se passa avant l'arrivée de Dominique Imperiale<sup>4</sup>. Les Vénitiens, fort peu rassurés sur le succès final des négociations, se décidèrent à prendre, pour parer à toute éventualité, de nouvelles dispositions de défense et de guerre (14-16 février)<sup>5</sup>.

Cette conduite n'était que trop justifiée. Le nouvel ambassadeur voulut tout remettre en cause; il reprit un à un tous les articles acceptés par son prédécesseur, pour les critiquer et tâcher de faire revenir le sénat vénitien sur les décisions déjà prises. Il fallut que ce dernier (23 février) lui répondît, avec beaucoup de fermeté, que ce qui était fait était fait, et qu'il se souciait peu de rouvrir un débat terminé; cependant, sur un ou deux points spéciaux, il prit soin de lui démontrer péremptoirement la modération de ses exigences<sup>6</sup>. A chaque séance de

1. 29 et 31 décembre 1403 (*Sen. Secr.*, I, 125 v<sup>o</sup>-6).

2. 22 janvier 1404 (*Sen. Secr.*, I, 128). Venise versera à Gênes une caution de cinquante mille ducats, et relâchera les prisonniers quand les navires pris par les Génois seront rentrés à Venise; ou inversement Venise recevra des Génois cinquante mille ducats, libérera les captifs, et ne prendra qu'alors livraison des bâtiments qui doivent lui être restitués.

3. Arch. de Venise (*Commemoriali*, III, n<sup>o</sup> 275, p. 294). — Arch. de Gênes (*Divers Reg.*, 6-501, f. 71 v<sup>o</sup>-3 v<sup>o</sup>). — 30 janvier 1404. Le sénat accorde un sauf-conduit à D. Imperiale et à dix personnes de sa suite jusqu'au 15 février. Il avait déjà renouvelé celui de Cigalla, le 29 janvier, pour le même laps de temps (*Sen. Secr.*, I, 128 v<sup>o</sup>-9).

4. Il fallut proroger à nouveau, le 14 février, les sauf-conduits jusqu'à la fin du mois de février (*Sen. Secr.*, I, 131 v<sup>o</sup>).

5. 14 février (*Sen. Secr.*, I, 130-1). — 16 février (*Sen. Secr.*, I, 132).

6. 23 février 1404 (*Sen. Secr.*, I, 134).

nouvelles questions s'élevaient : l'arrestation des marchands vénitiens à Montpellier, la confiscation récente de bâtiments à Cadix et à Iviza <sup>1</sup>, soulevaient de la part du sénat des réclamations et des plaintes sur lesquelles les plénipotentiaires avaient à s'expliquer. Ils finirent, cependant, par se mettre d'accord ; le projet de traité fut envoyé, vers le 10 mars, à la ratification du gouvernement de Gênes. On connut à Venise l'approbation du maréchal le 17 du même mois, et la convention définitive fut conclue le lendemain (18 mars 1404) <sup>2</sup>.

Ce même jour la république de Venise instituait cinq procureurs pour la représenter au traité de paix, qui fut solennellement signé au palais du doge le 22 mars <sup>3</sup>. Le lendemain elle désignait Ramberto Morosini pour aller à Gênes en faire exécuter les principales clauses et le notifier aux puissances étrangères <sup>4</sup>. En même temps elle informait ses agents, spécialement ceux d'Orient, du résultat pacifique des négociations, et arrêta les armements précédemment ordonnés <sup>5</sup>. De leur

1. 26 février 1404 (*Sen. Secr.*, I, 134). — Deux bâtiments génois étaient entrés de nuit dans le port de Cadix, et s'étaient emparés d'une coque vénitienne (patron Nicolas Rosso) et de sa cargaison. Ce coup de main avait coûté la vie à quelques matelots, d'autres avaient été blessés et pris. Venise, le 29 janvier 1404, écrivit au roi de Castille et de Léon pour le prier de faire respecter le traité de commerce et d'alliance qu'il avait conclu avec elle (*Sen. Misti*, XLVI, 123 r°). — A Iviza un bâtiment vénitien (patron Antoine Coppo) avait été capturé par les Génois. Le sénat insista auprès du roi d'Aragon (30 janvier 1404) pour obtenir réparation (*Sen. Misti*, XLVI, 123 v°).

2. 26 et 27 février 1404 (*Sen. Secr.*, I, 134). — 13 mars 1404 (*Sen. Secr.*, I, 136). — 18 mars (*Sen. Secr.*, I, 137 v°).

3. Ces procureurs étaient : Jean Barbadico et Charles Zéno, procureurs de Saint Marc, Pierre Aymo, Alban Badoer et Ramberto Querini (Arch. de Gênes, *Mat. Politiche*, mazzo 11, 2730). Pour le texte du traité, voir : Arch. de Gênes (*Mat. Politiche*, mazzo 11, 2730) et Pièces justificatives, n° xxxiv.

4. 21, 22 et 23 mars 1404 (*Sen. Secr.*, I, 138 r° et v°). — *Cronachetta Veneziana*, p. 6.

5. 22 mars 1404. Après un délai de huit jours, le capitaine de Modon laissera prendre la mer au bâtiment d'André de Nicola (*Sen. Misti*, XLVI, 129). — 24 mars. Ser Jean Corner, ser Marc Michiel et ser Moïse Michiel sont envoyés en Romanie, Chypre et Arménie pour notifier l'accord entre Gênes et Venise (Sathas, *Doc. inéd.*, I, 9). — 26 mars. Les recteurs de Durazzo, Corfou, Modon, Coron et Négrepont réduiront les armements extraordinaires faits depuis février 1403 (*Sen. Misti*, XLVI, 128).



côté, les Génois faisaient la même notification à leurs agents (31 mars 1404)<sup>1</sup>.

L'accord qui venait d'être conclu ne différait pas, dans ses points essentiels, des conditions acceptées en principe par l'ambassadeur Cigalla ; il convient ici d'en résumer les principales clauses :

La paix de Turin (8 août 1381) restait la loi des puissances contractantes. Gênes devait payer aux Vénitiens les dommages causés par elle à Chypre et à Rhodes, et fixés à trois cents florins ; elle était également tenue de payer la valeur du navire de Thadée Benedetto, dont l'estimation était réservée, et celle des marchandises enlevées à Beyrouth, pour laquelle l'inventaire dressé par les massiers génois de Famagouste était pris comme base. Elle restituait enfin les prisonniers vénitiens qu'elle détenait, les bâtiments qu'elle avait capturés pendant et après la bataille de Modon, et la coche prise à Iviza<sup>2</sup>. En échange, elle rentrait en possession des trois galères perdues à Modon avec leurs agrès et leurs marchandises. La libération des prisonniers détenus à Venise était subordonnée à l'accomplissement préalable, de la part des Génois, des conditions que nous venons d'énumérer. Un délai de six mois était fixé pour la restitution réciproque des marchandises, des bâtiments et des prisonniers capturés jusqu'à l'armistice ; par exception, ce délai était réduit à quatre mois pour la coche que le gouvernement génois avait saisie dans le port de Cadix et fait conduire à Bruges. Les négociants vénitiens, arrêtés à Montpellier par ordre du duc de Berry avec leurs marchandises, devaient être relâchés avant six mois ; justice était promise par la république de Gênes aux Vénitiens lésés à Tripoli et à Chypre. Les Français, prisonniers de Venise, s'engageaient à n'élever à l'avenir aucune réclamation à cause de leur détention ; les cautions réciproques données par les marchands vénitiens et génois à Péra, en échange d'une mise en liberté provisoire, devenaient sans effet, et devaient être rendues à ceux qui les avaient fournies<sup>3</sup>.

1. *Commemoriali*, III, n° 282, p. 297.

2. C'est-à-dire la galiote commandée par Victor Marchofo et la coche d'Iviza, dont Jacques Vénier était capitaine.

3. Voir Pièces justificatives, n° xxxiv.

La diplomatie vénitienne, par ce traité, remportait un triomphe complet, et faisait prévaloir toutes les prétentions qu'elle avait émises. Mais une pareille paix pouvait-elle être durable ? Les esprits les moins perspicaces n'avaient pas de peine à prévoir, au moins sur les points laissés en suspens et réservés à un examen ultérieur, l'occasion de difficultés nouvelles, capables de tout remettre en question. L'événement ne tarda pas à prouver la légitimité de ces prévisions.

---

## CHAPITRE VII.

### ÉLARGISSEMENT DES PRISONNIERS.

Nous n'avons, jusqu'à présent, parlé qu'accidentellement du sort des prisonniers français et génois faits à Modon et conduits à Venise pour y être détenus. La question de leur élargissement tint cependant assez de place dans les négociations que nous venons de retracer, pour qu'il importe de dire quelques mots des circonstances de leur captivité. Ces prisonniers, au rapport du capitaine général de l'Adriatique, dépassaient le nombre de quatre cents, hommes de pied et rameurs. A ce chiffre il convient d'ajouter trente-cinq chevaliers ou écuyers français, parmi lesquels Châteaumorand, dont la réputation de bravoure et de prudence était universelle dans la Méditerranée. La noblesse génoise comptait également de nombreux représentants parmi les captifs : Léonard Sauli, Pierre et Cosme de Grimaldi, capitaines des trois galères capturées, Cassano Doria que le conseil des Anciens envoyait en mission dans le Levant, et qui, pour gagner son poste, se trouvait à bord d'un navire génois au moment de la bataille, et plusieurs autres<sup>1</sup>.

Les Français s'étaient d'abord flattés d'une prompte libération, selon les usages de leur patrie; ils comprirent bientôt leur erreur, et se résignèrent à attendre la conclusion de la paix, heureux si elle leur rendait la liberté. N'avait-on pas

1. *Vite de' duchi* (Muratori, xxii, 804). Sanudo, et après lui les sources vénitiennes, citent parmi les captifs Louis de Normandie. Ce personnage n'a jamais été au nombre des prisonniers. — *Livre des faits*, II, chap. xxvii, p. 639. — La *Chronique* de Dandolo (Muratori, xii, 517) donne le chiffre de cinq cents prisonniers environ.

de nombreux exemples de prisonniers conservés par les Vénitiens toute leur vie en captivité? Le résultat des premières négociations, dont l'écho leur parvint dans leurs cachots, n'était pas rassurant. Venise se préoccupait fort peu d'adoucir leur sort, et sans Châteaumorand « le sage au cuer constant, « en qui ne deffaut vertu que bon vaillant et preux doye « avoir », qui ne cessait de relever leurs courages, ils eussent eu peine à supporter les rigueurs de la captivité. La mortalité était considérable; plus de cent vingt parmi eux succombèrent. Le sénat, effrayé, se décida à s'occuper du sort des survivants (24 janvier 1404), et chargea deux officiers d'adoucir leur prison <sup>1</sup>.

Sur le conseil de Châteaumorand, les captifs avaient écrit au roi de France et aux ducs, ses oncles, pour leur exposer leur état et intéresser la cour à leurs infortunes. En même temps, ils s'étaient adressés au maréchal, et l'avaient supplié de ne pas continuer la guerre, s'il voulait qu'ils fussent remis en liberté. Ils ne comptaient pas, à vrai dire, arrêter la colère et les projets de vengeance de Boucicaut, mais espéraient qu'un ordre formel de Charles VI enjoindrait au gouverneur de Gênes de traiter avec les Vénitiens.

La noblesse française avait accueilli avec indignation la nouvelle de la capture de ses plus brillants chevaliers, et le duc de Berry n'avait pas hésité, sous forme de représailles, à faire emprisonner à Montpellier des négociants vénitiens, leurs marchandises et leurs bâtiments <sup>2</sup>.

Au reçu des lettres des prisonniers, l'indignation et la pitié redoublèrent; les plus puissants seigneurs, le roi lui-même écrivirent au maréchal de s'abstenir de toute hostilité contre Venise; en même temps ils s'adressèrent directement à cette dernière pour obtenir la libération des captifs. Le porteur des lettres royales, Hélion de Longaveines, écuyer du roi, reçut l'ordre d'insister pour obtenir une prompte réponse, et d'accorder trois jours au sénat pour la

1. *Livre des faits*, II, chap. XXVIII, p. 639; — *Cronachetta Veneziana*, p. 6; — Délibération du 24 janvier 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 119). Remarquons que la mortalité sévit parmi le commun des prisonniers, tandis que nous ne voyons rien de semblable se manifester parmi les prisonniers de distinction.

2. *Sen. Secr.*, I, 126.

lui donner. Devant cette insistance, la république répondit qu'un délai si court ne permettait pas de convoquer les conseils à temps pour délibérer et discuter la question avec l'attention qu'elle méritait (8 mars 1404)<sup>1</sup>. Elle réservait ainsi, en évitant de se prononcer nettement, sa liberté d'action à un moment où la signature de la paix allait, d'un jour à l'autre, entraîner l'élargissement des captifs.

Nous avons dit plus haut que l'accord préliminaire fut conclu le 22 mars 1404. Aussitôt Cattaneo Cigalla saisit le sénat vénitien d'une demande, ayant pour objet de relâcher Châteaumorand sans délai, sous caution de six mille ducats. L'ambassadeur génois se proposait d'emmener avec lui le capitaine français à Gênes, sachant bien l'influence qu'il exerçait sur l'esprit du maréchal, et persuadé que son intervention ne pourrait que hâter le succès définitif des négociations, et la prompte exécution des clauses de la paix. Il indiquait au sénat, en formulant sa demande, de quelle utilité Châteaumorand pourrait être pour obtenir la libération des prisonniers vénitiens faits à Montpellier. Cet argument convainquit la république de Saint Marc (24 mars 1404). Le surlendemain, Châteaumorand était libre, sans caution; après s'être engagé sous serment, en cas d'échec, à revenir se constituer prisonnier avec ses trois servants, il quitta Venise en même temps que les ambassadeurs génois<sup>2</sup>.

Ce départ fut le signal d'un revirement dans la conduite du sénat; il se décida (26 mars) à accorder aux prisonniers une liberté sous caution, à condition de ne pas quitter la ville. Ceux-ci, par groupes, présentèrent des répondants pour des sommes variables, et le sénat, suivant les cas, accepta, refusa ou réduisit ces cautions. Ces mises en liberté provisoire portèrent sur trente chevaliers français, et vingt-six Génois environ. Les valets et domestiques furent relâchés sous serment et sans caution<sup>3</sup>. Quelques jours plus tard, en vue d'un élargissement prochain, Louis de Culant

1. *Livre des faits*, II, chap. XXIX, p. 640; — Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 182-3.

2. 24 mars 1404 (*Sen. Secr.*, I, 139; *Sen. Misti*, XLVI, 128). — 26 mars (*Commemoriali*, III, n° 278, p. 296). Venise fit des présents à Châteaumorand et aux plénipotentiaires lorsqu'ils prirent congé d'elle.

3. 4 avril (*Sen. Misti*, XLVI, 128 v°). — 7 avril (*Commemoriali*, III,

obtint l'autorisation d'envoyer Renaud de Chambaron avec un valet à Trévise et à Sacile pour acheter des chevaux et les ramener à Venise (14 avril)<sup>1</sup>.

n<sup>os</sup> 284-5 p. 297). — Nous donnons ici la liste des prisonniers appelés à jouir de cette faveur. (*Commemoriali*, III, n<sup>os</sup> 277, 279-81, 283-6, p. 296-8.)

26 mars. — Caution de dix mille ducats pour :

Louis de Culant.	Guillaume de Tholigny.
Jean Loup.	Charlot de Fontaines.
Jean Dôme.	Robert de Torcy.
Robin Fretel.	Jean de Montregnault.
Jehannet de Beauchamp.	Richard de Marcé.
Ploton de Castellus.	Humbert de Charul.
Simon de Roncival.	Jean d'Ony.
Jean Evrard.	Richard de Montara.
Renaud Cambronne.	

— Caution de mille ducats pour :

Parpillon de Solliers.	Berthold le Moine? ( <i>Leomanachi</i> ).
Pierre de la Garde.	Le bâtard de Thoy.
Etienne des Roches de S. Lébigne.	Pierre Ambogu.
Odard de Champrobert.	Jean Cauton.
Le bâtard de Montregnard.	Jean Jalon.
Pierre Fauquier.	Pierre Morel.
Robert Talias.	

27 mars 1404. — Caution de dix mille ducats<sup>2</sup> pour :

Cassano Doria.	Georges Cavalli.
Pierre de Grimaldi.	Jean Lazzarini, notaire.
Cosme de Grimaldi.	Jacques di Gambarana.
Léonard Sauli.	

— Sans caution : Charles Salvago.

5 avril 1404. — Caution individuelle de cent ducats pour :

Philippe Vento.	Melchior Fatinanti.
Ange Capuro.	Hubert Parodi.
Baptiste Pindebene.	Pierre Amadi.
Gaspard Fatinanti.	

— Caution individuelle de cinq cents ducats pour :

Laurent de Pise.	Ange de Montenero.
------------------	--------------------

7 avril 1404. — Caution de cinquante ducats pour :

Barbier, serviteur de Charles Salvago.

— Caution individuelle de cent ducats pour :

Dominique Lazzarini.	Jean Bellotto.
Léonard Lazzarini.	Luc Scarella.
Hubert Allegri.	Pierre Anodei.
Jean Bardi.	

1. *Sen. Misti*, XLVI, f. 130.

2. La caution, proposée le 26 mars, était de quatorze mille ducats. Le sénat la réduisit à dix mille. Celle de Cassano Doria et de Pierre de Grimaldi était de six mille ducats.

L'exécution, cependant, des clauses de la paix, auxquelles était subordonnée la libération des prisonniers, traînait en longueur. Au milieu de mai, un seul des bâtiments vénitiens capturés avait été restitué à ser Robert Morosini. Dominique Imperiale, pour hâter la mise en liberté des prisonniers, proposa de verser aux Vénitiens une garantie pécuniaire (14 mai). Les intéressés (16 mai) insistèrent personnellement dans le même sens; ils firent observer qu'ils étaient étrangers à ces lenteurs, et demandèrent à bénéficier de l'exécution, même partielle, du traité de paix. Devant cette insistance, Venise céda, dans l'espoir que Châteaumorand ferait relâcher les négociants arrêtés à Montpellier, et autorisa la mise en liberté définitive des prisonniers français; elle eut lieu le 17 mai<sup>1</sup>. Leur captivité avait duré huit mois.

Restaient les Génois, pour lesquels Venise n'avait pas les mêmes motifs de se montrer indulgente. Dominique Imperiale, cependant, obtint de faire établir une distinction entre les Génois de marque et les simples matelots; ces derniers, qui avaient versé une caution individuelle de cent ducats pour sortir de prison, furent relâchés sans condition (17-19 mai); enfin, le 24 mai, le sénat, pour aplanir toute difficulté, encore que les conditions du traité ne fussent pas accomplies entièrement, se décida à accorder la liberté à ceux des Génois qui étaient encore détenus à Venise<sup>2</sup>.

1. 14 mai 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 135). — 26 mai (*Sen. Misti*, XLVI, f. 140). — 17 mai (*Commemoriali*, III, nos 291-2, p. 299).

2. 17 mai 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 132 v°). — 19 mai (*Sen. Misti*, XLVI, f. 135). — 24 mai (*Sen. Secr.*, II, f. 9 v°).

## CHAPITRE VIII.

### EXÉCUTION DU TRAITÉ. — CARTEL DE BOUCICAUT. RAPPEL DE L'AMBASSADEUR VÉNITIEN.

Il ne suffisait pas que le traité de paix fût signé; il fallait l'exécuter, et cette exécution n'alla pas sans amener des difficultés et des conflits de plus d'une sorte.

Les Vénitiens, en acceptant de Gènes une indemnité pour les dommages causés à leur commerce à Beyrouth, avaient réservé tous les droits qu'ils pourraient avoir à exercer, à cette occasion, contre le roi de Chypre et le grand-maître de Rhodes. On se souvient en effet que tous deux, par leur présence ou par celle de leurs vaisseaux dans l'escadre du maréchal, avaient participé à l'expédition de Syrie et par suite au pillage de Beyrouth.

A peine la convention du 22 mars fut-elle conclue que Venise adressa au grand-maître de Rhodes (4 avril 1404) des représentations sur la conduite qu'il avait tenue. Elle se plaignit qu'au mépris d'une ancienne et constante amitié, il eût pris les armes contre elle et concouru au pillage des marchandises vénitiennes; par l'organe de ser Marc Michiel, envoyé dans le Levant pour faire exécuter la paix, elle demanda réparation du préjudice causé. Le grand-maître, sans aborder le fond de la question, répondit en annonçant l'envoi d'un ambassadeur au sénat, mais il tarda à s'acquitter de sa promesse; quelques mois plus tard, lassée d'une si longue attente (29 août 1404), la république dut charger les capitaines des galères de Beyrouth d'aborder à Rhodes, et de réclamer de nouveau au grand-maître la réparation des dommages<sup>1</sup>. Devant cette insistance, Philibert de Naillac

1. Ces dommages étaient estimés à huit mille ducats, mais les



s'exécuta. L'ambassade annoncée arriva à Venise au mois de septembre (16-18 septembre). Elle protesta que si à Modon une galère de Rhodes accompagnait la flotte génoise, ce n'était pas dans une intention hostile à Venise, mais pour obéir aux ordres du maréchal, représentant du roi de France, et pour défendre les intérêts de l'ordre en Morée. Elle assurait également que Naillac avait suivi Boucicaut en Orient pour courir sus aux mécréants, non pour léser les Vénitiens, et qu'il regrettait sincèrement le pillage de Beyrouth, auquel du reste il était étranger; quant à la restitution des marchandises, elle avait été faite d'une façon complète à Cérines aux représentants de Venise. En présence de ces affirmations et des regrets témoignés par le grand-maître, le sénat accepta les assurances et les excuses que lui apportait l'ambassade<sup>1</sup>.

Il tint la même conduite à l'égard du roi de Chypre. Le 4 avril, il enjoignait à Bernard Morosini, vice-baile de Nicosie, de se rendre auprès de Janus, de lui exposer les faits qui motivaient sa visite, et spécialement de lui réclamer cinq mille ducats pour la restitution des marchandises enlevées à Beyrouth par la galiote de Bernard de Saint Saturnin, sujet chypriote. Le roi, il est vrai, faisant droit à une première réclamation, avait déjà saisi quelques-unes de ces marchandises, mais c'était une satisfaction insuffisante dont Venise ne pouvait se contenter. Janus, après de longs débats, finit par accepter le chiffre de trois mille ducats auquel Morosini se rabattit, et s'engagea à payer la somme dans le délai d'un an (juin 1404)<sup>2</sup>.

Le rôle de Morosini à Chypre n'était pas exempt de difficultés. Représentant des Vénitiens pour toutes les clauses du traité de paix qui concernaient cette île, il était, sans parler

agents vénitiens étaient autorisés à transiger pour la moitié de cette somme.

1. 4 avril 1404 (Sathas, *Doc. inéd.*, II, 121); — 29 août 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, 148 v°); — 16 septembre (*Sen. Misti*, XLVI, 157 v°); — 18 septembre. « Volumus hoc credere, cum firma spe et confidentia, « quod sacra religio Rodi taliter providebit quod de cetero similia non « occurrent, certissimi quod fraterne et amicabiliter tractabunt nostros « mercatores et cives, ac eorum navigia et bona, sicut sumus dispositi « facere vice versa. » (*Sen. Misti*, XLVI, 158.)

2. 4 avril 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, 126 v°); — 29 août 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, 149).

des réclamations qu'il venait de faire triompher auprès de Janus, chargé d'estimer à Famagouste, de concert avec les massiers génois, le navire de Thadée Benedetto; il avait aussi mission d'exiger deux mille ducats du roi de Chypre pour payer la solde d'un navire vénitien que Perrin le Jeune<sup>1</sup> avait capturé et mis au service du roi. En juin 1404, quelques-unes de ces questions avaient été heureusement terminées, d'autres étaient en voie d'arrangement. Venise déployait la plus grande activité à faire cesser ces lenteurs qui paralysaient son commerce, et, pour seconder les efforts de son agent, entraînait dans la voie des concessions<sup>2</sup>.

A Gênes, au contraire, les dispositions étaient loin d'être pacifiques, surtout dans l'entourage du maréchal. Celui-ci, tant que ses braves chevaliers avaient été en prison, s'était contenu pour obtenir leur libération; mais leurs récits à leur retour, la lettre de Venise à Charles VI après Modon, dont copie lui avait été envoyée de France, l'avaient exaspéré. La paix était signée, et Boucicaut comprenait qu'il fallait se garder de jeter les Génois dans de nouvelles aventures; mais il restait toujours à un gentilhomme le droit de justifier sa conduite et de provoquer ses contradicteurs. C'est à ce parti que le maréchal se résolut. Il écrivit au doge et à Zéno une lettre de défi, très ferme et très digne (6 juin 1404), dans laquelle il réfuta les assertions des Vénitiens en ce qui concernait Beyrouth et Modon. Il y disculpait sa conduite, sans craindre de taxer « de déloyauté et de mensonge » celle de ses adversaires. Une pareille injure, dans l'opinion du maréchal, appelait une réparation par les armes. Il la proposait à Sténo et à Zéno, à la fin de sa lettre, et les provoquait à soutenir leurs dires en champ clos, six contre cinq, douze contre dix, dix-huit contre quinze, vingt-quatre contre vingt, ou trente contre vingt-cinq; s'ils préféraient un autre mode de combat, il se déclarait prêt à accepter un combat naval, galère contre galère<sup>3</sup>.

1. Appelé dans les pièces vénitiennes Perrinus de Juvenibus. C'était un des conseillers de Janus.

2. 29 août 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, 149). Ce navire appartenait à Jean de Palestrina et C<sup>ie</sup>. Il fut arrêté dans l'Adriatique; la cargaison fut déchargée, et le bâtiment passa au service du roi de Chypre avec son équipage. — La délibération du 29 août donne des détails circonstanciés sur le rôle de B. Morosini à Chypre.

3. *Livre des faits*, II, ch. XXXI, p. 641-6. Voir Pièces justificatives,

Ce cartel ne reçut pas de réponse. Il n'entraît pas dans les habitudes de la république de trancher les questions en combat singulier, quand elle pouvait recourir à la diplomatie ou même à la force des armes<sup>1</sup>. Mais ce nouveau symptôme des sentiments belliqueux des Génois ne laissa pas que de l'effrayer, et de lui faire prendre des mesures nouvelles pour protéger son commerce (20 et 27 juin 1404)<sup>2</sup>. En même temps, elle apprenait que les Florentins s'étaient mis en rapports avec Boucicaut pour le décider à attaquer Venise par mer, tandis qu'eux-mêmes, unis à François de Carrare, seigneur de Padoue, l'attaqueraient sur le continent. Cette alliance pouvait être funeste à la république, aussi celle-ci envoya-t-elle en toute hâte Jean Zorzi pour dissuader les Florentins de leur dessein, et détourner le coup qui la menaçait (8 et 15 juillet 1404)<sup>3</sup>.

Venise, en effet, était à cette époque en guerre avec François de Carrare et Nicolas d'Este, marquis de Ferrare. Au milieu des intrigues de toutes sortes qu'avaient suscitées dans tout le nord de la péninsule la succession de Jean Galéas Visconti et le partage des états du duc, les puissances italiennes s'étaient, à plusieurs reprises, liguées dans le but de profiter du démembrement des domaines des Visconti; mais, jusqu'à ce moment, il n'était venu ni à Gênes ni à Venise, engagées dans une guerre maritime, la pensée de se créer des alliés sur le continent, et de tenir à la fois campagne sur terre et sur mer. On conçoit l'appréhension causée aux Vénitiens par une pareille perspective; la désignation par les Génois d'un ambassadeur, Antoine de Fiesque, destiné à mettre d'accord le doge et le seigneur de Padoue (14 juillet)

n° xxxv. Cette lettre est résumée dans Stella (Muratori, xvii, 1202-4), dans Giustiniani (ii, 232-4) et dans U. Foglieta (éd. de 1585, f. 185). Les chroniqueurs vénitiens n'en font aucune mention, excepté la *Cronachetta Veneziana* (p. 8-9).

1. « Alle bravate del Boucicault, il doge e lo Zeno risposero con « dignitoso silenzio » (Romanin, *Storia doc. di Venezia*, iv, p. 11).

2. 20 juin 1404. Ordre aux recteurs de l'Istrie d'arrêter les bâtiments vénitiens (*Sen. Misti*, XLVI, f. 141). — 27 juin 1404. Défense à Pierre Contarini et à Fantino Pisani de prendre la mer avant le 10 juillet, afin qu'on puisse avoir des nouvelles précises des intentions de Gênes (*Sen. Misti*, XLVI, f. 141 v°).

3. *Sen. Secr.*, ii, f. 27 v° et 31 v°.

ne fit qu'augmenter leurs craintes. Cette médiation, que les Génois semblent s'être attribuée sans mandat, avait été repoussée par le sénat vénitien (28 juillet) dès la première ouverture, mais Gênes n'en avait pas moins persisté dans ses projets. Quand Antoine de Fiesque se présenta devant le doge (2 septembre), celui-ci dut décliner de nouveau l'intervention génoise<sup>1</sup>.

Au milieu des négociations qui absorbent, pendant les derniers mois de l'année 1404, toute l'Italie septentrionale, et auxquelles Venise et Gênes sont mêlées, il est assez difficile de préciser l'état des rapports qui régissent ces deux puissances. La paix est conclue entre elles; Robert Morosini prépare à Gênes l'exécution des clauses stipulées, et on travaille activement, de part et d'autre, à conclure l'accord définitif. Mais Boucicaut vient de défier le doge et Zéno; Venise se plaint d'actes de piraterie, isolés il est vrai, qu'elle attribue aux Génois, et le maréchal, pour mieux accentuer ses sentiments hostiles (30 août 1404), vient de donner à un Génois, Nicolas de Moneglia, patron d'un bâtiment léger, des lettres de marque, qui l'autorisent à naviguer dans l'Adriatique, et à faire aux Vénitiens tout le mal qu'il pourra<sup>2</sup>. Ne voulant rouvrir les hostilités qu'à bon escient, Boucicaut, interprète des sentiments de son entourage, n'a trouvé de meilleur moyen de nuire à ses ennemis sans rompre la paix, et de se venger de leur déloyauté, que d'autoriser la piraterie contre eux. Cette conduite entraîne le rappel de Morosini, dont la sécurité personnelle est menacée à Gênes (16 septembre), mais ce départ n'est pas le signal d'une rupture définitive. Morosini, en quittant Gênes, au moment où sa mission peut être considérée comme terminée, annonce l'envoi ultérieur d'un notaire vénitien pour régler les questions encore pendantes (fin septembre 1404).

De son côté, Venise favorisait de ses subsides les menées d'Antoine di Guarco contre Gênes<sup>3</sup>, cherchait à détacher

1. 14 juillet 1404 (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 104 v<sup>o</sup>). — 28 juillet 1404 (Arch. de Venise, *Sen. Secr.*, II, f. 35). — 2 septembre 1404 (*Sen. Secr.*, II, f. 49).

2. Arch. de Gênes (*Materie Politiche*, mazzo 11, 2730).

3. 11 décembre 1404. Subside de six mille ducats (*Sen. Secr.*, II, f. 82). — 25 décembre 1404. Nouveau subside de deux mille ducats

le cardinal de Bologne de l'alliance de Boucicaud<sup>1</sup>, et demandait au duc d'Orléans le renvoi du maréchal, dont elle redoutait l'influence et les qualités militaires<sup>2</sup>. En même temps, elle donnait au capitaine de l'Adriatique l'ordre de poursuivre et d'attaquer le bâtiment de Nicolas de Moneglia, naviguant sous le pavillon du seigneur de Padoue (6 octobre 1404)<sup>3</sup>. Elle soudoyait des troupes pour renforcer les garnisons de Corfou, Coron, Modon et Négrepont; enfin, en représailles du mal que lui faisait le corsaire génois, et de l'arrestation de ses nationaux à Chios, elle faisait emprisonner les Génois arrivant de Tana sur les galères vénitiennes, et confisquait leurs marchandises<sup>4</sup>.

Mais, en même temps, elle avait à cœur de faire relâcher sans retard les Vénitiens retenus prisonniers à Montpellier par ordre du duc de Berry. L'intervention de Châteaumorand n'ayant pas été suffisante pour obtenir ce résultat, elle se résolut à envoyer une ambassade à Charles VI (12 août 1404)<sup>5</sup>. Personne ne se souciait d'accepter cette mission, et, après de fréquentes délibérations à ce sujet, qui se prolongèrent pendant les mois de septembre et octobre, Marc Dandolo et François Contarini furent désignés pour l'ambassade de France<sup>6</sup>.

Il ne semble pas que la présence en France des ambassadeurs vénitiens ait amené la solution que Venise attendait, malgré l'intervention du duc d'Orléans qu'elle avait sollicitée<sup>7</sup>.

(*Sen. Secr.*, II, f. 82). — 5 janvier 1405. Délibération sur le même objet (*Sen. Secr.*, II, f. 82).

1. 11 décembre 1404 (*Sen. Secr.*, II, f. 76). Le cardinal Balthasar Cossa, légat apostolique, avait fait son entrée dans Bologne le 3 septembre 1403; il venait gouverner la cité au nom du Saint Siège (*Cronica di Bologna*, dans Muratori, XVIII, 582).

2. 3 janvier 1405 (*Sen. Secr.*, II, f. 82 v°-3). Elle donnait pour prétexte à cette demande l'intérêt de la France, que Boucicaud, disait-elle, ne cessait de compromettre.

3. *Sen. Secr.*, II, f. 64. Le capitaine ne devra franchir ni le cap Borsani ni le cap Saint Ange.

4. 11 décembre 1404 (*Sen. Secr.*, II, f. 75. Ed. Sathas, *Doc. inéd.*, I, 9). — 20 décembre 1404 (*Sen. Misti*, XLVI, f. 161 v°).

5. Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 184.

6. Délibérations des 4 et 5 septembre 1404 (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 185). — 6 septembre (*Sen. Secr.*, II, f. 53). — 28 et 29 octobre (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 185-7).

7. Délibérations des 12 et 18 janvier 1405 (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 187-8).

Nous ne saurions dire à quelle époque les captifs furent remis en liberté. Il faut attendre jusqu'en 1409 (29 janvier) pour retrouver la trace de cette négociation. A cette date, un ambassadeur du duc de Berry est à Venise pour fixer l'indemnité à donner aux Vénitiens. Il n'est plus question des prisonniers, et la république de Saint Marc se montre disposée à accueillir les ouvertures de l'ambassadeur français<sup>1</sup>.

1. *Sen. Misti*, XLVIII, f. 51. — Nous ne savons rien de plus sur cette ambassade et sur le succès de la négociation.

## CHAPITRE IX.

FIN DES NÉGOCIATIONS. — PAIX DU 28 JUIN 1406.

Le rappel de Morosini n'avait pas la signification qu'il semblait annoncer. Venise, en faisant pressentir l'envoi d'un nouveau plénipotentiaire à Gênes, avait ôté à cette mesure le caractère d'une rupture diplomatique, tout en marquant son intention de ne pas céder à toutes les exigences des Génois. Aussi, après un délai de quatre mois, crut-elle les dispositions de ses adversaires assez modifiées, et leur animosité assez apaisée pour rendre possible la reprise des négociations. François Beaciani, notaire de la république, fut envoyé à Gênes (23 janvier 1405) avec des instructions fermes et conciliantes. Il devait rappeler au gouvernement génois que, malgré les assurances données à diverses reprises à Morosini, Nicolas de Moneglia avait, au mépris de la paix, tenu la mer en corsaire, et infligé aux Vénitiens un préjudice sérieux, dont réparation devait leur être faite ; il avait ordre d'insister pour obtenir cette réparation, sans permettre aux Génois de se retrancher derrière leur qualité de sujets du roi de France ou derrière leur ignorance des agissements de Nicolas de Moneglia. Les instructions du sénat enjoignaient enfin à Beaciani de réclamer l'exécution immédiate des clauses encore pendantes du traité du 22 mars 1404<sup>1</sup>.

1. 23 janvier 1405. — Il s'agissait de la coche de Marc dalle Chiovere (*M. a Cloderiis*, *M. de Acloderiis*. Chiovere est le nom d'un quartier de Venise), du navire vénitien repris aux pirates par le capitaine général de l'Adriatique, et de la mise en liberté de deux citoyens de Venise emprisonnés par les Génois, Cattarino della Rosa et Pierre de Valle (*Sen. Misti*, XLVI, 163 v<sup>o</sup>-4 v<sup>o</sup>).

Les Vénitiens protestaient, avant toute autre réclamation, contre les actes de piraterie de Nicolas de Moneglia, et énuméraient le tort que ceux-ci avaient causé à leur commerce<sup>1</sup>. Ils demandaient, en conséquence, la restitution des marchandises et des prisonniers, et la punition de Nicolas de Moneglia. Les Génois, en répondant aux prétentions vénitiennes (7 février 1405)<sup>2</sup>, refusèrent l'une et l'autre; la première, parce que les lettres de marque avaient été données à Nicolas de Moneglia par le maréchal personnellement, non par le gouvernement génois, et parce que ce dernier n'avait ni ordonné ni même su les actes dont Venise avait souffert, n'en avait nullement profité, et ne pouvait restituer ce qu'il ne possédait pas; la seconde, parce que Nicolas de Moneglia n'avait pas agi de son plein gré, mais sur l'ordre et l'injonction formelle du maréchal.

Les plaintes de Beaciani sur les restitutions de navires et de marchandises qui devaient être exécutées dans les six mois de l'accord du 22 mars 1404, furent mieux accueillies que celles qui concernaient Nicolas de Moneglia; la république de Gênes se déclara prête à les écouter, et annonça qu'elle avait déjà envoyé à ses agents en Orient des ordres en ce sens. Elle fit également droit à quelques réclamations accessoires<sup>3</sup>, et en repoussa d'autres<sup>4</sup>.

1. 23 janvier 1405 (*Sen. Misti*, XLVI, 163 v<sup>o</sup>-4 v<sup>o</sup>). — Le corsaire avait attaqué dans les eaux de Maina (golfe de Coron) une coque vénitienne (patron Basile Tirapelle), revenant de Tana et naviguant de concert avec un bâtiment génois (patron Darmano de Capimo, de Savone). Moneglia avait enjoint à ce dernier de ne pas porter secours au navire vénitien, et s'était emparé du bâtiment, de l'équipage et de la cargaison. Il avait agi de même à l'égard du bâtiment de Georges Mongavaro, et d'une gripperie de Candie qui allait de Cérigo à Candie. Gênes, sur ce dernier point, argua d'une ignorance absolue du fait en question.

2. Le mémoire du 7 février 1405 (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 151 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>) se divise en deux parties : 1<sup>o</sup> Réponse des Génois aux réclamations de Venise; 2<sup>o</sup> Réclamations des Génois contre Venise.

3. Au dire des Vénitiens, un navire catalan avait rencontré au cap Malée un de leurs bâtiments (patron Marc Bianco) et l'avait traité en navire ami. Dans les eaux de Modon le même navire catalan voulut attaquer un bâtiment génois; il en fut empêché par le gouverneur vénitien de Modon. Irrités, les Catalans, quelques jours après, attaquèrent le navire de Marc Bianco, et le pillèrent complètement (23 jan-



Aux griefs des Vénitiens Gênes répondit en faisant connaître ceux dont elle avait, de son côté, à se plaindre. Le mémoire qu'elle remit à Beaciani à cette occasion, énumérait les faits, objets de ces plaintes, et exigeait, au nom du gouvernement génois, la restitution des prisonniers faits par Venise, des bâtiments et des marchandises saisis par elle, et la réparation du préjudice causé<sup>1</sup>.

vier 1405. — *Sen. Misti*, XLVI, 163 v<sup>o</sup>-4 v<sup>o</sup>). Lionel Lercari, capitaine génois, le leur reprit plus tard. Gênes consentit à restituer ce bâtiment aux Vénitiens. Elle s'engagea (7 février 1405) à faire tous ses efforts pour rentrer en possession du navire vénitien capturé par Jean et Percival Spinola (*Arch. de Gênes, Divers Reg.*, 6-501, f. 151 v<sup>o</sup>-3). — Le 11 février 1405, Boucicaut et le conseil des Anciens décident que le navire sera conduit à Gênes; son chargement sera confié à la garde de deux citoyens génois. Si l'accord se fait entre Gênes et Venise, navire et marchandises seront restitués; sinon, le gouvernement décidera de ce qu'il y aura lieu de faire à cet égard (*Arch. de Gênes, Divers Reg.*, 6-501, f. 157 v<sup>o</sup>).

4. Gênes nia l'arrestation de Cattarino della Rosa et de Pierre de Valle, que les Vénitiens lui reprochaient; ceux-ci croyaient leurs concitoyens détenus à Vintimille et à Lérici (*castrum Illicis*). Les Génois proposèrent (7 février 1405) aux Vénitiens de charger un de leurs agents de s'assurer par lui-même de l'inexactitude de cette affirmation (*Arch. de Gênes, Divers Reg.*, 6-501, f. 151 v<sup>o</sup>-3).

1. 7 février 1405. (*Arch. de Gênes, Divers Reg.*, 6-501, f. 153 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>.) Voici le résumé de ce mémoire :

1<sup>o</sup> A Négrepont, des citoyens génois, venus pour réclamer la restitution des marchandises de Conrad Doria, ont été incarcérés. Ces marchandises, prises sur la gripperie dudit Doria, s'élèvent à la valeur de deux mille neuf cent quarante-quatre ducats d'or.

2<sup>o</sup> A Venise, sept négociants génois : Edouard Salvagi, Barthélemy de' Franchi, Manfred Marcuffo, Philippe Lomellini, Lancerotto de Grimaldi, Philippe Centurione, Jean de Rapallo, qui s'étaient embarqués à diverses escales sur les galères de Venise revenant de Tana, ont été arrêtés et emprisonnés, malgré les assurances pacifiques que leur a données le capitaine Nicolas Tusco. Pendant le voyage, à Gallipoli, la nouvelle des pirateries de Nicolas de Moneglia a été connue. Sur les conseils perfides du capitaine, les négociants lui ont confié les objets précieux qu'ils avaient (perles, or, argent monnayé, diamants), afin de les soustraire à la perquisition du baile de Négrepont. Ces objets ont été confisqués à Venise par la république. Les marchandises de Jean de Rapallo, d'une valeur de mille ducats, et trois mille ducats d'or, dont il était porteur pour le compte de Nicolas Gattilusio, seigneur d'Énos, ont été saisis à Modon. — Les négociants ont été relâchés sur parole.

3<sup>o</sup> A Candie un bâtiment génois (patron Jacques de Pontremolo),

Les dispositions de Venise, comme celles de Gênes, s'étaient, au printemps de 1405, beaucoup modifiées. La première était engagée dans une guerre continentale contre le seigneur de Padoue, qui avait intéressé à sa cause son gendre Nicolas d'Este, marquis de Ferrare. Bien qu'alliée à Gonzague de Mantoue, elle avait fort à faire pour soutenir l'honneur de ses armes, et la campagne exigeait de grands sacrifices d'argent et d'hommes<sup>1</sup>. De leur côté, les Génois, si le maréchal était opposé à tout arrangement avec les Vénitiens, désiraient la paix. Ils sentaient que Boucicaut chercherait à profiter de la conflagration de l'Italie du nord, qui tendait à devenir générale, et qu'il les engagerait dans de nouvelles expéditions; dans cette prévision il était prudent de traiter avec Venise. Aussi, de part et d'autre, était-on disposé à un accommodement. La république de Venise, comprenant qu'elle avait intérêt à avoir à Gênes un représentant muni de pouvoirs étendus, nomma à ce poste Pierre Aymo (28 mars 1405), et entourra sa nomination de telles précautions qu'elle rendit impossible tout refus de sa part<sup>2</sup>. Elle voulait être débarrassée de tout souci du côté de Gênes; déjà Nicolas d'Este avait traité avec elle (14 mars 1405), et elle entendait porter tout son effort contre le seigneur de Padoue<sup>3</sup>. Pendant ce temps les Génois désignaient des commissaires chargés de s'enquérir des marchandises vénitiennes capturées et détenues illégalement par eux (8 avril 1405)<sup>4</sup>. Pierre Aymo recevait, avec l'état estimatif des pertes subies par les bâtiments vé-

venu pour charger du vin, a été arrêté et saisi, ainsi que ceux qui le montaient.

4<sup>o</sup> Pendant la trêve, un bâtiment génois (patron Antonin Lercari), venant de Romanie, s'est réfugié dans le port de Sapienza pour y jeter l'ancre à cause du gros temps. Un vaisseau vénitien a capturé le canot et l'équipage, coupé les amarres, pris une des ancres de ce navire, et causé un préjudice de quatre cents ducats à Lercari.

1. Romanin, *Storia documentata*, IV, 19.

2. Elle stipula (28 mars 1405) une amende considérable s'il refusait la charge qui lui était confiée, et inversement lui fit de grands avantages pécuniaires pour forcer son acceptation (*Sen. Secr.* II, 102).

3. Romanin, *Storia documentata*, IV, 21.

4. Ces commissaires étaient Etienne Cataneo, Jacques Doria, Benoit de Strada. Le 16 avril, les deux derniers furent remplacés par Antoine Vivaldi et Baptiste Justiniani (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 170 v<sup>o</sup>-1).

nitiens, des instructions très conciliantes (12 mai), et faisait accepter une suspension d'armes (24 mai); la continuation, en effet, de l'état de guerre, en suscitant chaque jour de nouvelles hostilités, eût indéfiniment prolongé les conférences et rendu la paix impossible<sup>1</sup>.

Toutes ces négociations avaient été menées en dehors du maréchal, absent de Gènes pendant qu'elles se poursuivaient<sup>2</sup>. Les sentiments de Boucicaut, au reste, n'étaient un mystère pour personne. Adversaire résolu de tout accommodement avec Venise, il se refusait absolument à figurer, à un titre quelconque, dans un accord avec une puissance dont la conduite avait été déloyale, qui avait détenu les prisonniers faits par elle à Modon et gardé le silence à la suite du cartel qu'elle avait reçu. Avec le caractère du maréchal, il n'y avait pas à espérer qu'il changerait d'avis, et les choses menaçaient de traîner en longueur. La cour de France, informée de ces faits tant par l'ambassadeur de Venise auprès d'elle que par les agents du duc d'Orléans à leur retour d'Italie, se décida à envoyer à Boucicaut une ambassade, composée de Pierre Beaulbé, évêque d'Uzès<sup>3</sup>, de Louis de Montjoye<sup>4</sup>, de l'Ermite de la Faye et de Nicole le Dur<sup>5</sup>. Elle avait mission

1. 2 mai 1405 (Arch. de Venise, *Patti sciolti*, série 1, busta 18, n° 351). — 12 mai 1405 (*Sen. Secr.*, II, f. 111-4). — 24 mai 1405 (*Sen. Secr.*, II, 116. Ed. Sathas, *Doc. inéd.*, I, 10).

2. Boucicaut partit le 26 mars 1405 pour Nice; il était de retour à Gènes le 15 mai (Arch. de Gènes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 165<sup>vo</sup> et 176).

3. Ce prélat n'était pas un inconnu pour les Génois. Il avait pris part, en 1396, avec Pierre Fresnel, évêque de Meaux, et Sassenage, aux négociations conduites à Milan et à Gènes pour préparer la cession de la Ligurie à la France. Il fut nommé au siège d'Uzès postérieurement à 1398, fut exécuteur testamentaire du duc d'Orléans (19 octobre 1403). C'était un des diplomates les plus distingués que l'église produisit à cette époque. Il fut nommé à l'évêché de Sées à la fin de 1405, testa le 15 mai 1408 et mourut peu de temps après avoir fait son testament (*Gallia christiana*, VI, 639 et XI, 97).

4. D'origine alsacienne, il s'appelait Frohberg. Maréchal des armées du pape Clément VII en 1379, il fut vice-roi de Naples pour Louis II d'Anjou (vers 1388), membre du conseil du duc d'Orléans (1408), etc. Le 11 juin 1409, il était gouverneur d'Asti pour le duc d'Orléans (Bibl. nat., cabinet des titres, pièces originales, vol. 2027, au mot MONTJOYE).

5. Ce personnage était un des diplomates les plus écoutés du duc d'Orléans. Il était conseiller et maître des requêtes de l'hôtel. En novembre 1399, le duc l'avait envoyé, avec son chambellan Guillaume de

d'aplanir les difficultés pendantes, surtout celles provenant du fait du maréchal, et dut se prévaloir de l'autorité dont le roi l'avait investie pour obtenir que Boucicaut s'abstînt, jusqu'au premier mars suivant, de molester les Vénitiens<sup>1</sup>. Il ne fallait rien moins qu'un ordre royal pour faire renoncer le maréchal au pillage armé, grâce auquel il prétendait se venger des outrages personnels qu'il avait reçus de Venise.

Les plénipotentiaires français avaient été envoyés à Gênes par l'influence directe du duc d'Orléans. Frappés des sentiments conciliants manifestés par Pierre Aymo, ils députèrent Pierre de Serigny à Venise au nom du roi de France et du duc d'Orléans, pour proposer à la république, dans le différend qu'elle avait avec le maréchal et les Génois, l'arbitrage du duc d'Orléans, arbitrage qu'ils étaient chargés d'exercer. Le sénat, craignant de se compromettre et de s'attirer une guerre non seulement avec les Génois, mais avec la couronne de France, répondit que si les plénipotentiaires venaient à Venise, ils seraient reçus et traités selon leur rang et avec la déférence que méritaient les princes dont ils étaient les représentants; il les assurait enfin qu'ils trouveraient les Vénitiens animés du désir de mettre fin à un état de choses qui se prolongeait depuis trop longtemps (27 juillet). Cette réponse, sans doute, n'était pas celle qu'espérait l'ambassade française. Elle renonça à son voyage à Venise (17 août 1405)<sup>2</sup>.

Cependant, de part et d'autre, le désir de la paix s'accroissait. Pierre Aymo recevait de nouveau (17 août) l'ordre, tout en maintenant les droits de Venise, d'accorder aux Génois toutes facilités de forme et de temps pour réparer les dom-

Layra, vers le roi des Romains en Bohême. En juillet 1404, il le chargea d'une nouvelle mission auprès du pape, en Lombardie et en Bohême; il s'agissait du schisme et de l'affaire du Luxembourg. Les années suivantes, il continua ses missions diplomatiques en Luxembourg, auprès du pape, en Bretagne, en Bourbonnais, etc. (1408-1416). Conseiller du duc d'Orléans, et, après la mort de ce dernier, de la duchesse, il était aussi archidiacre d'Ouche et chanoine d'Evreux (Bibl. nat., cab. des titres, pièces originales, vol. 1037, au mot LE DUR; — franc., nouv. acq. 3639, pièces 353-4.)

1. 13 juillet 1405 (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 195 v<sup>o</sup>-6 v<sup>o</sup>. Voir Pièces justificatives, n<sup>o</sup> XXXVI.)

2. 27 juillet 1405 (Mas Latrie, *Commerce et Expéditions*, p. 188-7.)— 17 août 1405, (*Sen. Secr.*, II, f. 138).

mages qu'ils avaient causés; ceux-ci, de leur côté, ordonnaient à leurs représentants de se mettre en rapport avec l'ambassadeur vénitien, aux officiers chargés de calculer les indemnités pécuniaires, de se réunir fréquemment pour remplir leur mandat (septembre 1405). En même temps les Vénitiens refusaient au grand-maître de Rhodes l'autorisation de fortifier Ténédos, parce que cet acte eût été contraire au traité qui régissait leurs relations avec Gênes, et renouvelaient à leurs agents la défense d'inquiéter le commerce génois (oct. 1405)<sup>1</sup>.

Quelle que fût, des deux parts, l'envie d'arriver à la conclusion de la paix, les négociations se prolongèrent jusqu'à la fin du mois de juin 1406. Chaque point, chaque indemnité, chaque restitution fut discuté, sur chaque objet les plénipotentiaires consultaient leurs gouvernements sans lesquels ils ne décidaient rien. En outre, Pierre Aymo, d'abord malade, mourut à Gênes au cours de sa mission, et Venise dut le remplacer par Thomas Mocenigo<sup>2</sup>. Il est hors de propos d'entrer ici dans le détail de ces délibérations<sup>3</sup>. Nous ferons cependant une exception en faveur d'une prétention vénitienne, qui, en dehors des points à résoudre, prit une importance considérable dans les conférences des plénipotentiaires.

Nous avons vu que le maréchal, dans son dépit de ne pouvoir se venger des Vénitiens, avait séparé sa qualité officielle de sa situation personnelle. C'est ainsi qu'il avait armé en son propre nom le bâtiment avec lequel Nicolas de Moneglia avait inquiété le commerce vénitien, tandis que comme gouverneur de Gênes pour Charles VI il observait les conditions de l'accord intervenu entre les Génois et les Vénitiens. La république de Venise, craignant que la paix n'eût pour elle, par le même stratagème, les mêmes résultats que l'accord de 1404, enjoignit à son ambassadeur d'obtenir que le gouver-

1. 17 août 1405 (*Sen. Secr.*, II, f. 138). — 2, 17, 24 septembre (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 6-501, f. 187 v<sup>o</sup>-8 v<sup>o</sup>). — 21 septembre (Sathas, *Doc. inéd.*, I, p. 11-2). — 19 octobre (Sathas, *Doc. inéd.*, II, p. 132).

2. 13 et 23 mars 1406 (*Sen. Secr.*, III, f. 4 v<sup>o</sup> et 13).

3. Les instructions de Venise à Aymo et à Mocenigo sont du 24 décembre 1405 (*Sen. Secr.*, II, 174-5); du 5 février 1406 (*Sen. Secr.*, II, 187); du 26 avril 1406 (*Sen. Secr.*, III, 17); du 2 juin 1406 (*Sen. Secr.*, III, 24 v<sup>o</sup>-5); du 8 juin 1406 (*Sen. Secr.*, III, 25); et du 24 juin 1406 (*Sen. Secr.*, III, 29).

neur intervint non seulement comme gouverneur, mais personnellement au traité de paix (24 décembre 1406). Elle voulait ainsi prévenir le retour de ce qui était arrivé, mais ne se dissimulait pas qu'il serait difficile de faire admettre cette prétention par Gênes ; aussi recommandait-elle à Aymo de ne faire d'ouvertures sur ce point que quand les autres seraient définitivement réglés<sup>1</sup>. Ce qu'elle avait prévu arriva. Boucicaud, avec sa rudesse de soldat, répondit qu'il s'en tiendrait aux termes de la promesse qu'il avait contractée en présence des ambassadeurs envoyés par Charles VI<sup>2</sup>. Il fallut revenir à la rédaction de l'accord de 1404, et même consentir, en cas d'absence du maréchal, à ce que le nom de son lieutenant fût substitué au sien<sup>3</sup>. Ce n'est pas tout ; le maréchal, la question une fois soulevée, exigea qu'il fût formellement constaté qu'il ne serait pas engagé personnellement ; c'était dépasser les termes de l'accord de 1404. Venise fut encore obligée de consentir à cette concession ; on lui laissa seulement le choix de la forme à donner à cette déclaration. Elle dut être faite dans un acte séparé au moment de la signature de la paix<sup>4</sup>. Battue sur tous ces points, Venise avait espéré compenser cet échec en amenant les Génois à se porter garants des actes du maréchal, tant qu'il serait gouverneur de Gênes. Elle y réussit non sans peine. En vertu du dernier article du traité de paix, il fut convenu que les Génois garantiraient les actes de leur gouverneur, pourvu qu'ils fussent commis sur son ordre par leurs navires, par leurs nationaux ou par des étrangers sur leur territoire. Les prises faites par des vaisseaux étrangers, en dehors des possessions génoises, devaient être confisquées à leur entrée sur celles-ci<sup>5</sup>.

Certaines questions, en outre, ne pouvaient recevoir de solution définitive dans le traité ; l'animosité des parties, le manque de documents officiels dont l'attente eût trop longtemps prolongé les négociations, la nécessité de trancher des

1. 24 décembre 1405 (*Sen. Secr.*, II, 175).

2. 13 juillet 1405. Voir plus haut, Pièces justificatives, n° xxxvi.

3. 5 février 1406 (*Sen. Secr.*, II, 187).

4. Instructions du 26 avril 1406 (*Sen. Secr.*, III, 17). Le texte de cette déclaration est dans *Commemoriali* (III, n° 20, p. 315), et dans Arch. des Affaires étrangères (*Libri Jurium*, IX, f. 154 v°-5).

5. 2 juin 1406 (*Sen. Secr.*, III, 24 v°-5). — 24 juin 1406. Annexe au traité de paix (*Sen. Secr.*, III, 29).

points de droit ou de fait, dont l'appréciation ne pouvait appartenir aux intéressés, avaient engagé les négociateurs à réserver ces questions à la décision d'arbitres. La détermination du mode d'arbitrage préoccupa, à plusieurs reprises, les plénipotentiaires, et donna lieu à un échange de vues qu'il est intéressant de résumer en quelques mots.

Aux termes du traité de Turin, chacune des parties contractantes devait nommer deux arbitres. Les Vénitiens, dès que la question d'arbitrage se posa, accédèrent sans difficulté (24 décembre 1405) à cette clause. Ils proposèrent un délai de deux mois pour réunir les arbitres, et la ville de Florence ou celle de Bologne comme lieu de réunion. Mais prévoyant que l'accord ne serait pas possible entre eux, ils désiraient qu'un cinquième arbitre fût désigné de suite pour ne pas retarder les négociations, et attachaient une grande importance à ce que celui-ci fût dans leurs intérêts. Ils mettaient Morosini en garde sur ce point, en lui montrant l'importance de ce choix, et lui indiquaient, le cas échéant, six noms à proposer<sup>1</sup> (24 décembre 1405), auxquels ils ajoutèrent celui de la république de Florence (5 février 1406); mais ils écartèrent absolument l'antipape et les princes du sang de France qui, à tout prendre, avaient autorité sur les Génois. Enfin, si aucun de ces noms n'était agréé à Gênes, l'ambassadeur devait s'en tenir à l'élection de deux personnes de chaque côté, laissant au hasard la chance d'un accord conclu sans l'intervention d'un cinquième arbitre pour départager les voix<sup>2</sup>. Gênes comprit comme Venise l'intérêt qu'il y avait à désigner, dans le traité même, le cinquième arbitre. Florence fut choisie<sup>3</sup>.

Le 18 juin, les plénipotentiaires génois et vénitiens affirmèrent solennellement leurs pouvoirs de conclure la paix. Elle fut signée, le 28 juin suivant, à Gênes<sup>4</sup>. Le maréchal n'y

1. La ville de Sienne, la ville de Lucques, Charles de Malatesta, le fils de Pandolphe de Malatesta, le seigneur de Mantoue et Ottobone Terzo (*Sen. Secr.*, II, 174 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>).

2. Instructions du 5 février 1406 (*Sen. Secr.*, II, 187).

3. Voir le § 21 du traité du 28 juin 1406. Pièces justificatives, n<sup>o</sup> XXVII.

4. 11 juin 1406 (Arch. de Venise, *Commemoriali*, III, n<sup>o</sup> 17, p. 313). — 18 juin 1406 (Arch. de Venise, *Commemoriali*, III, n<sup>o</sup> 18, p. 314; — *Patti sciolti*, busta 18, serie I, n<sup>o</sup> 355; — Arch. des Affaires étrangères,

figurait pas; il avait quitté cette ville pour Savone, à la requête du pape Benoît XIII quelques jours auparavant (11 juin), laissant sa procuration à son lieutenant Gilbert de la Fayette<sup>1</sup>. Le traité, qui comprenait vingt-cinq articles, n'avait pas un caractère plus définitif que l'accord de 1404. Quelques points étaient réglés, mais la plupart des questions étaient réservées à la décision des arbitres. Nous donnons ici le résumé des principales clauses de la paix :

1. — Les offenses et les injures sont oubliées de part et d'autre.

2. — Les Génois, en vertu de l'accord du 22 mars 1404, restitueront sous quatre mois la valeur de la cargaison du navire de Nicolas Rosso capturé à Cadix par Nicolas de Moneglia, c'est-à-dire sept mille dix florins. Sur cette somme ils prélèveront, jusqu'à la décision des arbitres, sept cents florins, représentant le transport d'une partie de la cargaison de Cadix à Bruges.

3. — Les arbitres prononceront à qui incomberont les frais de voyage du navire de Nicolas Rosso de Cadix à Bruges (deux cent cinquante gros de Bruges); ils décideront si les Génois seront tenus au delà des sept mille dix florins stipulés plus haut, au cas où la valeur des marchandises saisies par eux serait reconnue supérieure à cette somme, malgré le procès-verbal contraire des plénipotentiaires en date du 30 septembre 1404<sup>2</sup>.

*Libri Jurium*, IX, f. 146); — 28 juin 1406 (Arch. de Venise, *Commemoriali*, III, n° 19, p. 314; — Arch. des Affaires étrangères, *Libri Jurium*, IX, f. 147-59).

1. Il était fils de Marguerite de Peschin et de Guillaume Motier, seigneur de la Fayette. Il avait été élevé à l'hôtel du duc de Bourbon. On sait peu de chose de ses premières années. Sénéchal de Bourbonnais, puis maréchal du duc dans les guerres de Languedoc, il accompagna Louis II au siège de Soubise et au tournoi qui eut lieu en 1414 à Paris. L'année suivante, il fut créé chevalier de l'ordre de Notre Dame, institué par le duc. Il suivit la fortune du régent dont il fut conseiller et chambellan. La charge de maréchal de France récompensa les services de Gilbert de la Fayette en 1421. Il avait épousé Jeanne de Joyeuse, et vivait encore en 1446 (Bibl. nat., pièces originales, au mot FAYETTE; — P. Anselme, VII, 56-7; — Froissart, éd. Kervyn, XXI, 186; — Douet d'Arcq, *Pièces relatives au règne de Charles VI*, I, 370).

2. Venise avait fixé (24 décembre 1405) la somme de sept mille



4. — Gênes paiera, sous quatre mois, aux Vénitiens six-cent quarante-sept florins, valeur de quatre-vingt-un sacs de laine restant à restituer de la cargaison du bâtiment d'Antoine Coppo, suivant l'accord du 22 mars 1404<sup>1</sup>.

5. — Gênes paiera, sous quatre mois, pour le bâtiment de Marc dalle Chiovere, capturé à Alexandrie par Paul Lercari, dix huit cent cinquante florins, et pour sa cargaison douze cents florins. Les arbitres auront à prononcer si le navire, quand il devait être restitué, valait plus ou moins de dix huit cent cinquante florins, et sa cargaison, plus ou moins de douze cents florins<sup>2</sup>.

6. — Elle rendra, dans le délai d'un mois, toutes les marchandises prises aux Vénitiens en Orient qui restent à restituer; cette restitution se fera en nature si les objets existent encore, ou autrement en argent.

7. — L'estimation du bâtiment de Thadée Benedetto, admise par l'accord du 22 mars 1404, devra être faite par le capitaine de Famagouste et le baile de Chypre.

8. — Les Génois s'étaient engagés à faire droit aux réclamations des Vénitiens au sujet des cotons qui leur avaient été enlevés à Tripoli, et d'une cargaison de sel qu'ils avaient perdue à Chypre. Rien n'ayant été fait, cette promesse est renouvelée.

9. — Les Génois devaient, pour les dommages causés à Beyrouth, payer huit mille besants de Chypre; ils donneront

ducats environ comme base de l'indemnité à obtenir pour le navire de Nicolas Rosso. Quant aux frais, dont l'attribution pouvait être délicate, elle demandait de la réserver aux arbitres. — Gênes contesta cette prétention (2 juin 1406). Venise insista (8 juin), mais se considéra comme forcée d'accepter la déclaration de Dominique Imperiale et de Cattaneo Cigalla, pour ne pas se déjuger, bien qu'elle lui fût désavantageuse, au cas où Gênes n'accepterait pas l'arbitrage sur ce point (*Sen. Secr.*, III, 25 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).

1. Il y avait quatre-vingt-dix-huit sacs à restituer, mais dix-sept d'entre eux étaient passés aux mains des marchands florentins. Venise ordonna (24 décembre 1405) à son ambassadeur de n'en réclamer que quatre-vingt-un (*Sen. Secr.*, II, 174 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>).

2. Venise avait demandé six mille ducats pour le navire et quinze cents pour les marchandises. Elle ordonna à son ambassadeur de soutenir sa prétention (24 décembre 1405), mais de consentir à dix-huit cents florins pour le navire et à mille ou douze cents florins pour la cargaison (*Sen. Secr.*, II, 174 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>).

quinze cents florins d'or, qui représentent la même somme, payables à Gênes dans le délai de quatre mois<sup>1</sup>.

10. — En ce qui concerne les navires vénitiens capturés par Nicolas de Moneglia, le gouvernement génois se déclare irresponsable, et consent à ce que la question soit soumise aux arbitres<sup>2</sup>.

11. — Le vaisseau (patron Martin de Lorenzo) pris à Chios par Pierre Naton, de Savone<sup>3</sup>, sera restitué avec sa cargaison ou sa valeur aux Vénitiens dans le délai de trois mois.

12. — On compensera l'indemnité demandée par Venise à cause de la capture du bâtiment de François Pessato, avec la somme de deux mille neuf cent quarante-quatre ducats appartenant à Conrad Doria, et qu'elle a entre les mains<sup>4</sup>.

13. — Les arbitres seront saisis de la réclamation de Venise relativement à la détention injuste et à la confiscation des marchandises des citoyens vénitiens, dont les noms suivent :

I. Cattarino della Rosa, joaillier, arrêté à Albenga, détenu vingt mois à Vintimille : — dix mille cent ducats de marchandises confisquées.

II. Pierre de Valle, arrêté à Porto Venere, détenu vingt mois à Lérici : — cinq cents ducats de marchandises confisquées.

1. Venise, consultée par son ambassadeur sur ce point, répondit (26 avril 1406) qu'au moment où le fait avait eu lieu, le besant de Chypre valait un septième du ducat, et qu'il était juste d'établir le calcul sur cette base; mais s'il y avait difficulté à adopter ce mode de calcul, elle autorisait son agent à traiter au mieux des intérêts de Venise. Elle demandait aussi (24 décembre 1405) que le paiement n'eût pas lieu à Famagouste, mais à Gênes (*Sen. Secr.*, III, 17; II, 174 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>).

2. Nous avons vu plus haut les actes de piraterie reprochés à Nicolas de Moneglia, v. page 479.

3. Il allait en Roumanie; la cargaison se composait de potasse. La forme latine sous laquelle est désigné ce personnage est *Petrus Natonius*; Piloti (*Chev. au Cygne*, I, p. 399) l'appelle Pierre Naton, forme française, mais qui, selon l'habitude de ce chroniqueur, ne diffère pas beaucoup de la forme italienne.

4. Le navire de François Pessato était chargé d'huile; il allait de Sicile à Alexandrie. Il fut pris par Nicolas Cimenes Picrate; Lionel Lercari, génois, le lui reprit. — Venise aurait voulu que le cas fût soumis aux arbitres (8 juin 1406). La compensation fut constatée dans un acte additionnel du 2 juillet 1406 (*Arch. des Affaires étrangères, Libri Jurium*, VIII, f. 155-6). Voir Pièces justificatives, n<sup>o</sup> XXXVII.

III. Jacques Sappa, qui subit le même sort que Pierre de Valle; — huit cents ducats lui furent confisqués<sup>1</sup>.

14. — Gênes restituera toutes les marchandises qui parviendront en sa possession provenant du bâtiment d'Antoine Coppo, capturé par Jean et Percival Spinola dans les eaux de Sicile. Les arbitres décideront si Gênes est tenue d'une indemnité pour ce fait<sup>2</sup>.

15. — Les marchandises confisquées à Péra aux négociants vénitiens, venant de Tana sur un navire génois, et à Caffa, ou leur valeur seront restituées, dans le délai de deux mois; mais celles dont Lercari s'est emparé, par voie de représailles, ne seront pas rendues<sup>3</sup>.

16. — La valeur du navire de ser Nicolas Cocco, livré au capitaine de Famagouste par le vice-consul vénitien à Famagouste, lui sera restituée, quand elle aura été déterminée contradictoirement par le capitaine de Famagouste et le baile vénitien de Chypre.

17. — Du temps d'Antoine Adorno (13 mai 1395), doge de Gênes, des lettres de représailles avaient été accordées à Dominique Lercari contre Venise. Les arbitres décideront s'il y avait lieu à représailles, et, suivant leur décision, ces lettres seront rapportées ou confirmées<sup>4</sup>.

1. Venise engagea son ambassadeur à insister pour la mise en liberté de ces prisonniers (24 décembre 1405). Gênes déclara ignorer ces faits. — Le 26 avril 1406, le sénat de Venise renouvela ses instances en faveur de la mise en liberté de Cattarino della Rosa. — Le 2 juin, il enjoignit à Thomas Mocenigo, s'il n'obtenait pas satisfaction, d'accepter que la question fût soumise au jugement des arbitres; le 8 juin, Mocenigo reçut l'ordre d'insister pour faire admettre cette dernière solution (*Sen. Secr.*, II, 174 v<sup>o</sup>-5; III, 17 et 24 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>).

2. Gênes espérait recouvrer une grande partie de ces marchandises; Venise affirmait que Spinola avait déposé la cargaison à Marseille, dans le but de la restituer si la guerre ne continuait pas. Dans ces conditions, l'ambassadeur vénitien réclamera toute la cargaison et le bâtiment. Il se contentera (24 déc. 1405), au refus des Génois d'accéder à cette demande, de la restitution de tout ce qu'ils auront recouvré sur Jean Spinola (*Sen. Secr.*, II, 174 v<sup>o</sup>-5v<sup>o</sup>).

3. Charles Lercari représente ici Dominique Lercari, son oncle. Voir le § 17. Il s'agissait de onze cents ducats pris par lui à Paris.

4. Venise désirait que ces représailles fussent arrêtées aussi promptement que possible, et chargea son ambassadeur d'insister pour faire cesser un état de choses contre lequel elle protestait énergiquement. Les Génois soutenaient la légitimité des représailles (5 février 1406) en

18. — Venise rendra aux Génois les trois galères prises à Modon.

19. — Elle rendra également les valeurs et marchandises saisies à Modon et à Candie sur des négociants génois, revenant de Crimée sur des galères vénitiennes.

20. — Elle fera restituer divers agrès, ancres, etc., confisqués par le châtelain de Modon, et appartenant au bâtiment d'Antoine Lercari.

21. — La paix de Turin sera maintenue, notamment en ce qui concerne l'élection d'arbitres pour résoudre les difficultés pendantes; ils seront deux pour chaque partie, et se réuniront à Florence, sous deux mois. La république de Florence sera choisie comme cinquième arbitre en cas de désaccord.

22. — Les hostilités cesseront à partir de la signature du traité; les cautions données aux prisonniers sur parole seront restituées.

23. — Les dommages causés jusqu'au jour de la signature du traité seront à la charge de celle des parties qui les aura suscitées.

24. — Les parties contractantes seront tenues des dettes qu'elles avaient contractées l'une vis-à-vis de l'autre avant la rupture de la paix.

25. — La république de Gênes sera responsable des actes d'hostilité du gouverneur de Gênes, Jean le Meingre, commis à l'aide de navires génois, de sujets génois, ou d'étrangers sur le territoire génois. S'ils sont commis par des navires étrangers hors des possessions génoises, les marchandises transportées en territoire génois n'y seront pas reçues.

En même temps que ce traité, les plénipotentiaires signaient la déclaration qui mettait le maréchal personnellement en dehors des engagements pris par son lieutenant au nom du

affirmant que les Vénitiens avaient transporté, du temps où le cardinal d'Alençon était patriarche de Grado, à Dominique Lercari, certaines annuités (*pagæ*), généralement payées par eux au patriarche. Venise les mettait au défi de montrer aucun engagement qui l'obligeât envers Dominique Lercari, ce qui rendait les lettres de représailles sans cause (24 juin). — En outre, elle faisait prouver par son ambassadeur que les représailles exercées par Charles Lercari étaient une violation de la paix de Turin; en dernier ressort, elle consentait à ce que la question fût soumise à un arbitrage (*Sen. Secr.*, II, 187; — III, 29).

gouvernement de Gênes. De leur côté, les Génois publiaient la paix par une lettre circulaire, adressée à tous leurs agents et sujets; ils ordonnaient à Percival de Grimaldi, podestat de Péra, de restituer le bâtiment de Martin de Lorenzo et sa cargaison (art. 11), et à Jean de Mozenti, capitaine de Famagouste, d'estimer, d'accord avec le baile vénitien de Chypre, le bâtiment de Thadée Benedetto (art. 7); enfin il était enjoint aux fonctionnaires génois en Orient de restituer, en nature ou en argent, tous les biens confisqués aux Vénitiens<sup>1</sup>.

A Venise la paix fut promulguée le 25 juillet. La compensation, stipulée par l'article 12, avait été signée le 2 juillet à Gênes; le mois suivant André Zane était envoyé à Chypre pour toucher l'argent dû aux Vénitiens; à la même époque (20 août) les représentants des Génois Barthélemy de Franchi, Edouard Salvagi et Philippe Lomellini rentraient à Venise en possession de l'argent et du numéraire confisqués par la république de Saint Marc à ceux-ci à leur retour de Crimée<sup>2</sup>. Enfin, au mois de décembre (12 et 24 décembre 1406), les Génois exécutaient une partie des conventions stipulées. Ils payaient les indemnités relatives aux bâtiments de Nicolas Rosso (art. 2), d'Antoine Coppo (art. 4), de Marc dalle Chiovere (art. 5), et celles qui concernaient le fait de Beyrouth (art. 9), — en tout onze mille cinquante-sept florins. Ils remboursaient également une somme de trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres sept sols, due pour le navire de Jean et de Percival Spinola (art. 14)<sup>3</sup>.

Ce traité, dans son ensemble, avait pour base la réparation des dommages causés de part et d'autre. Rien n'était plus équitable, mais rien n'était plus difficile à déterminer que les responsabilités pécuniaires de chacune des parties contractantes. Cette considération, malgré l'activité dé-

1. Arch. des Aff. étrang. (*Libri Jurium*, IX, 154 v<sup>o</sup>-5); — Arch. de Venise (*Commemoriali*, III, n<sup>os</sup> 21-5, p. 316).

2. Arch. de Venise (*Commemoriali*, III, n<sup>os</sup> 26-7, p. 316-7); — Arch. des Aff. étrang. (*Libri Jurium*, IX, f. 155-6; — Arch. de Venise (*Sen. Misti*, XLVII, f. 65 v<sup>o</sup>-7 v<sup>o</sup>, indiqué dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 456). — La procuration des négociants génois pour rentrer en possession de leurs biens est du 9 août 1406 (Arch. de Venise, *Patti sciolti*, serie I, busta 18, n<sup>o</sup> 354).

3. Arch. des Aff. étrang., *Libri Jurium*, VIII, f. 156-9.

ployée de part et d'autre, malgré le désir des deux puissances de terminer le litige, explique la lenteur des négociations. Dans le règlement des différents chefs visés par le traité, les Vénitiens, comme nous l'avons vu, après avoir beaucoup demandé, durent se contenter de peu; dans toutes les questions importantes, comme celle de l'obligation personnelle du maréchal, Gènes fit prévaloir ses propositions; elle ne céda que rarement aux exigences de ses adversaires. Si l'on excepte ceux des articles de la paix qui, fixés par l'accord du 22 mars 1404, mais non exécutés, furent renouvelés par le traité définitif, tout l'honneur du traité fut pour les Génois; malgré l'incursion peu justifiable de Nicolas de Moneglia, leur position, à la signature de la paix, était relativement meilleure qu'en mars 1404. Faut-il attribuer ce résultat à la seule habileté de leurs négociateurs, ou au désir de paix manifesté par Venise? Cette question est trop complexe pour être résolue avec certitude; elle se rattache à mille circonstances, de nature très diverse, parmi lesquelles se place, en première ligne, le degré d'influence possédé par chacun des belligérants au milieu des compétitions diplomatiques et militaires qui agitaient, à cette époque, la partie septentrionale de la péninsule italique.

---

## CHAPITRE X.

### ARBITRAGE DU 9 AOUT 1408.

La paix conclue, restaient les questions à résoudre par voie d'arbitrage ; un délai de deux mois avait été stipulé afin de permettre aux arbitres de se réunir à Florence. Venise s'était hâtée de se faire représenter (3-9 août 1406), par Barthélemy Nani et Fantino Dandolo<sup>1</sup>, qui arrivèrent le 27 août à Florence, mais Gênes n'avait pas fait preuve de la même diligence. Le 8 septembre<sup>2</sup>, elle demandait pour ses agents, sous prétexte d'une épidémie qui régnait à Florence, une prorogation jusqu'au 1 novembre, et, malgré l'insistance de Venise, malgré l'amende à laquelle s'exposaient les retardataires, il fut impossible de faire avancer leur voyage<sup>3</sup>.

Ces lenteurs étaient calculées ; les Génois voulaient gagner du temps, et, dans ce but, cherchèrent, dès les premières conférences, à remettre tout en question. Boucicaut, disaient-ils, avait été offensé par Charles Zéno sans motif, et ils offraient de le prouver ; les négociateurs vénitiens, pour couper court à tout nouveau débat, durent faire observer que ces

1. (*Sen. Secr.*, III, f. 36-7). André Contarini, fils de Jean Contarini, originairement élu, fut remplacé par Dandolo. On craignit qu'il ne parût suspect aux Génois à cause des dommages que ceux-ci avaient fait subir à son père. On adjoignit (14 août 1408) François Zabarella à Nani et à Dandolo en qualité de conseil.

2. Le 11, ne les voyant pas venir, les Vénitiens écrivirent au lieutenant de Boucicaut à Gênes, pour le prier de hâter le départ des Génois, et témoigner de leur désir de ne pas perdre un temps précieux à les attendre.

3. 11 et 15 septembre 1406 (*Sen. Secr.*, III, f. 39 v<sup>o</sup>-40). — 30 novembre (*Sen. Secr.*, III, f. 50).

prétentions avaient jadis été examinées et résolues par Dominique Imperiale et Cigalla, et que la mission des arbitres était parfaitement déterminée par le traité de paix<sup>1</sup>. Les Génois voulurent alors discuter le point de départ du délai de trois mois fixé pour désigner le cinquième arbitre, subordonner au droit de produire des témoins le recours au cinquième arbitre, et rouvrir les débats sur le défi du maréchal<sup>2</sup>.

Les événements leur donnèrent raison ; pendant ces négociations, Florence refusa le rôle de cinquième arbitre qu'on lui avait attribué, et les plénipotentiaires se séparèrent (fin de mars 1407). Tout était remis en cause<sup>3</sup>.

Venise cependant ne se tint pas pour battue, et donna l'ordre (2 avril 1407) à Barthélemy Nani de se rendre à Gênes, et d'amener les Génois à désigner un nouvel arbitre. Elle exceptait les princes du sang de France qui eussent été à la fois juges et parties, mais ne repoussait pas en principe l'arbitrage de Raymond de Lescure, prieur de Toulouse<sup>4</sup>, ami des deux gouvernements, dont le nom avait été prononcé à cette occasion (8 avril). Nani fut bien accueilli à Gênes. Dominique Imperiale et Baptiste de Jacopo pour Gênes, Barthélemy Nani pour Venise arrêterent leur choix sur Amédée VIII, comte de Savoie (8 juin)<sup>5</sup>.

La fin de l'année 1407 se passa sans qu'on fit rien, de part et d'autre, pour hâter la solution définitive. Au commencement de 1408 (12 janvier-18 février), comme il fallait que l'arbitre fût au courant des questions qui allaient lui être soumises, le gouvernement génois provoqua à Gênes, en pré-

1. 27 janvier 1407 (*Sen. Secr.*, III, f. 52).

2. 19 février 1407 (*Sen. Secr.*, III, f. 55). — 11 mars (*Sen. Secr.*, III, f. 58).

3. 30 mars et 2 avril 1407 (*Sen. Secr.*, III, f. 60-1). — La république de Florence décida, le 16 mars 1407, de refuser l'arbitrage (Arch. de Florence, *Classe II, Dist. 5*, n° 108, f. 16-20).

4. Voir sur ce personnage, plus haut, p. 427, et plus bas, p. 505-7. Il remplissait alors à Gênes une mission diplomatique dont le roi de Chypre l'avait chargé.

5. 8 avril 1407 (*Sen. Secr.*, III, f. 61-2). — 6 mai (*Sen. Secr.*, III, f. 64). — 8 juin (Arch. de Gênes, *Materie Politiche*, mazzo 11, 2730; Arch. de Venise, *Commemoriali*, III, n° 49, p. 323). Le 6 juin, le maréchal avait donné procuration à D. Imperiale et à B. de Jacopo à l'effet d'élire Amédée comme cinquième arbitre (Arch. de Venise, *Commemoriali*, III, n° 48, p. 322).



sence des quatre arbitres, les dépositions qu'il crut utiles à sa cause; elles furent recueillies par écrit pour être transmises au comte de Savoie<sup>1</sup>.

En même temps, Venise et Gênes désignaient leurs représentants auprès d'Amédée. Pour Venise Paul Zane et Barbon Morosini, assistés de Jacques de Fabri et d'Albert de Pietrrossa, légiste<sup>2</sup>. Pour Gênes Dominique Imperiale et Barthélemy Bosco, docteurs ès lois; ces derniers, quoique accrédités dès le 10 février, ne quittèrent Gênes que vers le 20 mars<sup>3</sup>. Les ambassadeurs vénitiens étaient déjà arrivés en Savoie; ils comparurent devant le comte le 31 mars, et les Génois le 3 avril. Après leurs audiences d'arrivée et la présentation des titres et pièces concernant les questions en litige, ils furent ajournés par Amédée au 26 avril. Ce jour-là, chacune des deux parties présenta les mémoires justificatifs de sa conduite; les conférences se succédèrent alors, sans interruption, jusqu'au 2 août, au milieu des incidents de procédure, des demandes, répliques et contre-répliques produites de part et d'autre. La sentence arbitrale fut prononcée le 9 août 1408; en voici les points principaux<sup>4</sup>:

1. — Les Vénitiens réclamaient aux Génois sept cents florins pour le nolis du navire de Nicolas de Moneglia; ils leur seront payés (art. 2 du traité).

2. — Les Vénitiens soutiennent que la cargaison du bâtiment de Nicolas Rosso, quand il fut capturé, valait vingt-

1. Ces dépositions, très longues et détaillées, sont conservées aux Archives de Gênes (*Materie Politiche*, mazzo 11, 2730). Elles embrassent tous les faits qui donnèrent lieu non seulement au traité du 28 juin 1406, mais encore à l'accord du 22 mars 1404.

2. 4 février 1408 (*Sen. Misti*, XLVII, f. 166). François Zabarella avait été nommé, mais il fut remplacé par Jacques de Fabri. — 9 février et 11 mars 1408. Délibérations relatives aux dépenses des ambassadeurs (*Sen. Misti*, XLVII, f. 167). Leurs instructions sont du 24 février 1408 (*Sen. Misti*, XLVII, f. 173-5).

3. 10 février 1408 (Arch. de Gênes, *Divers Reg.*, 7-502, f. 14 v°). — 9, 15, 16 mars 1408. Ordres de départ aux ambassadeurs génois (Arch. de Gênes, *Id.*, f. 36 v°, 38, 39 r°-v° et 41).

4. Le détail de la procédure suivie dans cette circonstance nous est parvenu dans son entier (Arch. de Gênes, *Materie Politiche*, mazzo 11, 2730). Il y eut dix-huit séances, du 31 mars au 2 août. La sentence fut rendue le 9 août. — Voir le texte de l'arbitrage aux Pièces justificatives, n° XXXVIII.

sept mille huit cent un ducats ; les Génois leur paieront douze mille cinq cent trois ducats (art. 3).

3. — Les autres prétentions des Vénitiens sur les marchandises appartenant à l'équipage du navire de N. Rosso, et non comprises dans la somme précédente, sont rejetées.

4. — Les Vénitiens demandent la restitution du navire de Marc dalle Chiovere, pris par Paul Lercari, ou sa valeur (six mille ducats), et celle de la cargaison (quinze cents ducats). Les Génois ont promis de payer dix-huit cent cinquante florins pour le navire et douze cents pour la cargaison. L'arbitre les condamne à payer trois mille trois cent trente-sept ducats aux Vénitiens (art. 5).

5, 6 et 7. — Gripperie de Candie. — Amédée fixe comme il suit les indemnités allouées aux Vénitiens pour les navires capturés par Nicolas de Moneglia (art. 10) :

	Somme demandée.	Somme accordée.
Navire de Basile Tirapelle . . . . .	60000 ducats.	44960 ducats.
Navire de Grégoire Monganaro . . . . .	16000 —	12000 —
Gripperie de Candie. . . . .	1370 —	868 1/2 —

8. — Faute de preuves fournies par Venise, Gênes n'est tenue d'aucune indemnité vis-à-vis de Catterino della Rosa, de Pierre de Valle et de Jacques Sappa (art. 13).

9. — Au lieu de vingt-sept mille deux cents ducats, demandés par Venise pour le navire et la cargaison du bâtiment d'Antoine Coppo, il lui sera alloué vingt-six mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf ducats (art. 14).

10. — Venise ne doit rien à Dominique Lercari (art. 17). Les sommes demandées par elle pour Catterino della Rosa, Pierre de Valle et Jacques Sappa se compensent avec celle que les Génois réclament (deux cent cinquante besants de Bruges) à l'occasion du voyage de Cadix à Bruges du bâtiment de Nicolas Rosso.

11. — Les frais de l'arbitrage seront à la charge des Génois<sup>1</sup>.

Telle fut, résumée en quelques lignes, la sentence promul-

1. Un mémoire du 28 février 1408, présenté par les plénipotentiaires vénitiens, concernant les dommages subis par le navire de Marc dalle Chiovere, avait été écarté par le comte de Savoie comme étranger à la cause, le 22 août 1408 (Arch. de Venise, *Patti sciolti*, busta 19, serie 1, n° 360).

guée par le comte de Savoie. Elle n'avait pas lieu de satisfaire le gouvernement génois qui, par l'organe de ses représentants, en appela de la décision de l'arbitre. Mais il fut passé outre à sa protestation. — Ainsi se trouvaient définitivement réglées les questions pendantes entre Gènes et Venise.

L'exécution de la sentence fit renaître les difficultés. Les Génois, mécontents de voir leur appel repoussé, ne se hâtèrent pas de s'acquitter envers Venise; les réclamations de François Beaciani, envoyé dans ce but auprès du conseil des Anciens, (octobre 1408) restèrent sans effet. Gènes, par l'organe d'Ingo de Grimaldi, ne cessait de protester (janvier 1409) auprès de la république de Saint Marc de la nullité de l'arbitrage, et de demander, sans succès du reste, qu'on remit à de nouveaux arbitres l'examen de cette nullité<sup>1</sup>. Battu de ce côté, Grimaldi chercha à obtenir de meilleures conditions pécuniaires<sup>2</sup>. Les négociations durèrent ainsi jusqu'au mois d'avril, avec un caractère semi-officiel, sans qu'il fût possible de tomber d'accord, malgré le désir des Vénitiens d'accueillir les propositions génoises, pourvu qu'elles fussent équitables, raisonnables et honorables<sup>3</sup>.

Gènes persistait cependant à nier la légitimité de la sentence, et annonçait aux Vénitiens (15 juin 1409) son intention de porter la question devant le concile réuni à Pise et devant le souverain pontife qui allait être élu par lui<sup>4</sup>. A cette ouverture, Venise répondit par un refus formel, et, forte des autorités juridiques qu'elle avait consultées, engagea Gènes à s'en tenir à la décision du comte de Savoie, promettant de se

1. Gilles Morosini, Moret Bragadin et Robert Morosini avaient été désignés par le sénat de Venise pour tâcher de décider Grimaldi à faire exécuter les clauses de l'arbitrage.

2. Gènes offrait vingt mille florins, payables en deux ans; elle offrit ultérieurement quinze cents florins par an. Venise en réclamait trente mille à payer en trois ans; elle demanda ensuite que la somme fut payée par annuités de cinq mille florins.

3. 11 octobre 1408 (*Sen. Secr.*, III, f. 119). — 3, 8 janvier 1409 (*Sen. Secr.*, III, f. 133-4). — 12, 14, 16, 18 avril 1409 (*Sen. Secr.*, IV, f. 9-11).

4. Le concile de Pise déposa le pape Grégoire XII et l'antipape Benoît XIII; il nomma Pierre Filargo de Candie sous le nom d'Alexandre V (mars 1409).

montrer, dans l'exécution de la sentence, aussi bienveillante et facile à satisfaire qu'elle était inflexible sur le principe même de l'arbitrage<sup>1</sup>.

A ce moment les événements dont Gênes devint le théâtre modifièrent les rapports et les dispositions des deux puissances. Les Génois venaient de s'affranchir de la domination française et de donner le pouvoir au marquis de Montferrat (septembre 1409). Si Venise n'osa féliciter ce dernier au lendemain de la révolution qui l'appelait au gouvernement de Gênes, elle ne tarda pas à savoir par son agent, François Beaciani, que les Génois désiraient vivre en bonne intelligence avec elle. Aussitôt elle leur fit demander (6 mars 1410) comment et dans quels délais ils entendaient payer les sommes qu'ils lui devaient<sup>2</sup>.

La réponse des Génois<sup>3</sup> ne contesta ni la légitimité de la sentence ni la dette dont ils étaient tenus. Il ne resta plus qu'à fixer la somme due, les termes et le lieu du paiement. Ces trois questions donnèrent lieu à un échange de propositions qui dura jusqu'à la fin de 1410<sup>4</sup>. Venise finit par accepter de recevoir vingt-cinq mille ducats en cinq annuités, le reste de la dette étant ensuite payable à raison de deux mille

1. 9 juillet 1409 (*Sen. Secr.*, IV, 38).

2. 29 décembre 1409 (*Sen. Secr.*, IV, 83). — 6 mars 1410 (*Sen. Secr.*, IV, 97).

3. Une question accessoire, que Venise avait dû faire écarter comme étrangère au débat, avait retardé cette réponse. Elle concernait certaines annuités que le patriarche de Grado recevait depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle des Vénitiens, en échange de certains droits et de certains territoires qu'il leur avait cédés en Istrie. Souvent le paiement de ces annuités se trouvait suspendu quand le patriarche et la république étaient en difficultés, et n'était repris que quand l'accord était rétabli entre les deux pouvoirs (30 avril 1410). Nous avons vu plus haut que cette question avait déjà été agitée à l'occasion du traité de 1406 (art. 17). (*Sen. Secr.*, IV, 113).

4. Gênes proposa d'abord de verser quinze ou vingt mille florins pendant trois ou quatre ans, et ensuite mille ducats jusqu'à parfait paiement; mais Venise assura qu'elle ne pouvait, à cause des frais considérables qu'elle avait supportés en ambassades et dépenses de toute nature, se contenter de moins de quarante mille ducats, payables en cinq ans, ou par annuités de cinq mille ducats (6 mars 1410, *Sen. Secr.*, IV, 97. — 24 juin 1410. *Sen. Secr.*, IV, 120 v<sup>o</sup>. — 9 septembre 1410. *Sen. Secr.*, IV, 134).

ducats par an (27 octobre 1410)<sup>1</sup>. Raphaël de Vivaldi fut accrédité par le marquis de Montferrat pour traiter sur ces bases avec Beaciani (7 novembre 1410), et le 4 décembre la république de Venise rappelait Beaciani dont la mission était terminée par la conclusion de l'accord avec les Génois<sup>2</sup>. Il avait fallu plus de six années de négociations pour obtenir ce résultat.

1. *Sen. Secr.*, IV, 140 v°.

2. 7 novembre 1410 (*Patti sciolti*, busta 19, serie 1, n° 368). — 4 décembre 1410 (*Sen. Secr.*, IV, 145).

## CHAPITRE XI.

### DERNIERS PROJETS ET EXPÉDITIONS DE BOUCICAUT (1407-1408).

Au milieu des préoccupations qui l'absorbaient, Boucicaut n'avait jamais perdu l'Orient de vue, ni renoncé à l'idée de refaire, quelque jour, une nouvelle expédition contre les infidèles. Ce dessein, une fois entré dans son esprit, y avait mûri ; le maréchal n'attendait qu'une occasion pour l'exécuter, persuadé qu'il n'y avait d'entreprise plus louable que que de « toujours augmenter et accroître le bien de la « crestienté et l'honneur de chevalerie ». Rien ne le rebutait pour atteindre le but rêvé ; la situation, cependant, ne semblait pas propice à une campagne lointaine. L'arbitrage, qui devait mettre fin à la querelle des Génois et des Vénitiens, n'était pas prononcé, et les négociations menaçaient de se prolonger quelque temps encore. A Gênes, les dispositions des habitants, loin d'être rassurantes, laissaient apercevoir les premiers symptômes d'une fidélité chancelante. La question du schisme, à laquelle Boucicaut, en qualité de représentant du roi de France, prenait une part très active, passionnait tous les esprits. Enfin, les événements politiques et militaires dont l'Italie septentrionale était le théâtre semblaient trop considérables pour permettre au gouverneur de Gênes d'abandonner un poste auquel la confiance de Charles VI l'avait appelé.

Malgré tant de circonstances défavorables, le maréchal n'avait pas renoncé à son projet. Il profita de la présence à Gênes du grand-prieur de Toulouse, Raymond de Lescure, représentant du roi de Chypre (août 1407), pour le lui développer, et lui faire des ouvertures au sujet d'une nouvelle expédition.

Lescure, une des personnalités les plus remarquables de l'ordre de Rhodes, s'était, comme titulaire de la commanderie de Chypre<sup>1</sup>, créé auprès de Janus une situation exceptionnelle, et ce prince l'avait, à maintes reprises, chargé de missions de confiance. Le succès diplomatique que Lescure avait remporté, en faisant accepter au soudan d'Égypte un traité de paix avec les Hospitaliers (1403)<sup>2</sup>, avait engagé Janus à lui confier le soin d'une négociation analogue; mais le soudan, qui avait à se plaindre du mal que la piraterie chypriote faisait au commerce égyptien, n'avait voulu écouter aucune proposition pacifique, avait jeté le négociateur en prison au Caire, et ne l'avait rendu à la liberté que contre une forte rançon<sup>3</sup>.

Le but du voyage de Lescure était double; il venait à la cour de France négocier le mariage du roi de Chypre avec une princesse du sang<sup>4</sup>, et devait, en passant à Gênes, s'entendre avec le maréchal sur le retrait des bijoux que Janus avait donnés en gage aux Génois pour garantir l'exécution de la paix du 7 juillet 1403<sup>5</sup>. Boucicaut saisit cette occasion de lui soumettre ses plans d'expédition dans le Levant, et comme un pareil dessein ne pouvait être discuté « sanz premièrement y appeller le nom de Dieu et son ayde », la conférence eut lieu aux environs de Gênes, dans l'église de Notre Dame la Couronnée, lieu de pèlerinage très en honneur parmi les populations liguriennes<sup>6</sup>.

L'objectif du maréchal était Alexandrie. C'était, disait-il, « faisable chose et assez legiere [à] qui l'oseroit entreprendre »; en cette circonstance Boucicaut ne se trompait pas.

1. Il fut nommé à ce poste le 22 octobre 1405 (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, xviii, 123). V. sur ce personnage, pages 427 et 499.

2. Ce traité est édité dans Pauli, *Cod. dipl.*, II, 108.

3. Vingt-cinq mille ducats (*Livre des faits*, III, chap. xvii, p. 664). — Le grand-maitre de Rhodes (9 août 1404) prie les marchands vénitiens, génois, catalans et français résidant à Alexandrie, de lui prêter six mille ducats pour le rachat de Lescure (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, xviii, 120 v°).

4. Il choisit pour Janus Charlotte de Bourbon, sœur de Jacques II, comte de la Marche. Le mariage fut célébré à Melun, par procureur, le 2 août 1409.

5. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 494, note 1; — Herquet, *Cyprische Königsgestalten*, p. 40.

6. *Livre des faits*, III, chap. xv, p. 660.

N'avait-il pas l'exemple du roi de Chypre dont la flotte, composée d'une galère et d'une galiote, courait les mers du Levant sans qu'aucun bâtiment sarrasin se hasardât à la combattre, entraît dans le port d'Alexandrie sans résistance au grand effroi des habitants, et capturait plus de quinze cents Musulmans dans ses diverses expéditions (1400-1415)<sup>1</sup>? En outre, le dessein d'attaquer l'Égypte avait, pour la suite des événements, une haute portée politique, et la chute d'Alexandrie « qui tant est noble et de grant renommée » eût eu dans l'Europe chrétienne comme dans le monde musulman un retentissement considérable.

Lescure approuva le plan de Boucicaut, « moult l'en re-  
« conforta », et offrit sa coopération personnelle à une entreprise agréable à Dieu, profitable à la chrétienté et destinée à couvrir de gloire ceux qui y participeraient. Il entra résolument dans les vues du maréchal, et lui conseilla d'envoyer à Chypre une ambassade pour obtenir le concours du roi. Jean d'Ony, écuyer de Boucicaut, et frère Jean de Vogon, « un très noble et nottable religieux de l'ordre de saint Jean », furent désignés pour cette mission qui devait rester secrète (août 1407)<sup>2</sup>.

Les instructions<sup>3</sup> des deux plénipotentiaires étaient précises : passant par Venise, ils avaient ordre de s'embarquer pour Rhodes, d'y faire connaître au grand-maître la façon

1. « Et quant ilz entroyent au port d'Alexandrie, toute la terre se arnoit, et tous lez crestiens qui dedans estoyent, venoyent à estre enserré dedans les leurs fondighes, pour doubte du peuple. Et du port d'Alexandrie aulx aultres lieux du souldain, une seule galée ne pavoit yssir contre celle du roy; et tant entrevint que, de temps en temps, ceste galée avoit prins mille v° Sarrasins » (Piloti, *Chev. au Cygne*, I, p. 385). — « Si envoyai (c'est le roi de Chypre qui parle) tantost une galée courre sur le pays du dit souldan, qui moult grant dommage lui porta, et prist la plus belle nave que ilz eussent chargée de marchandise. Et ainsi pays gastant, et prenant proyes, ala celle galée contremont le fleuve du Nil bien xv milles » (*Livre des faits*, III, chap. XVII, p. 664).

2. Il était commandeur de Belleville (Rhône, arr. de Villefranche) depuis le 15 juillet 1404. En 1413, cette commanderie avait déjà eu, depuis Jean de Vogon, deux titulaires. Le *Livre des faits* se trompe en donnant à ce personnage le nom de *Jean de Vienne* (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, XVIII, 40 v°; XXIII, 71).

3. Voir Pièces justificatives, n° XXXIX. — Les instructions sont reproduites dans le *Livre des faits* (III, chap. XV et XVI, p. 660-3).



dont avait été réglée la question des gages détenus par les Génois, et de le prier de leur faciliter les moyens de gagner Chypre. En présence de Janus ils devaient, dans le plus grand secret, développer le dessein du maréchal, faire voir à Janus, par de délicates flatteries, qu'il était le prince sur lequel reposaient toutes les espérances de la chrétienté, et que ce qu'il avait déjà fait pour elle était un sûr garant de ses résolutions futures. Dieu semblait l'avoir désigné, par « grant « signe d'amour », au rôle glorieux qu'on attendait de lui et auquel il ne pouvait se dérober.

Il était facile de préparer l'expédition sans donner l'éveil; la levée d'une armée à Chypre s'expliquait par l'état de guerre existant entre Janus et le soudan; faisant voile vers Rhodes, celle-ci opérant, sans exciter aucun soupçon, sa jonction avec les troupes génoises à Chastel Rouge<sup>1</sup>, et de là les forces coalisées se dirigeaient sur Alexandrie. Des émissaires chypriotes ou arméniens, envoyés dans cette dernière ville, pouvaient servir utilement les projets des Chrétiens et les informer sûrement des mouvements de l'ennemi.

Le maréchal estimait les forces nécessaires à l'entreprise à mille hommes d'armes « de bonne estoffe », mille valets armés, mille arbalétriers, deux cents archers et deux cents chevaux; pour les transporter il fallait cinq grands bâtiments, deux galères et deux galères de transport (huissiers), approvisionnées de vivres pour six mois. Les frais, pour une campagne de quatre mois, devaient s'élever à cent trente-deux mille florins environ. Il était juste qu'en pareil cas Janus, auquel tout l'honneur du succès était réservé, payât la moitié de cette somme, et que l'argent parvint au plus tôt à Gênes pour permettre aux armements de se faire durant l'hiver, et à l'expédition de prendre la mer en avril 1408.

Dans la pensée de Boucicaut, la coopération de Janus devait être avant tout pécuniaire. Il savait qu'on ne pouvait rien attendre d'autre de ce prince. Les ressources militaires de l'île étaient restreintes; en outre les Génois y étaient mal vus et les Chypriotes se souciaient fort peu, sous le prétexte d'une campagne contre l'Égypte, d'un débarquement nombreux de ces derniers à Chypre. Aussi le maréchal s'empressait-il

1. Probablement *Kalaat Yammour*, entre Tortose et le Chastel Blanc, sur la côte de Tripoli.

de rassurer Janus sur ce dernier point, en affirmant que le gros de l'armée se composerait d'éléments français. Il laissait au roi toute latitude d'augmenter la proportion des contingents chypriotes, car « de tant que plus y mettroit, de tant prendroit-il plus en butin ».

Les ambassadeurs reçurent à la cour de Chypre l'accueil le plus cordial. Flatté des ouvertures qui lui étaient faites et des louanges que lui adressait le maréchal, Janus déclara qu'il « ne le pouvoit assez louer ne remercier à la centiesme partie de ce grant benefice, ne jamais faire chose qui y peust souffire »<sup>1</sup>. Il montra le plus grand désir d'accepter les propositions de Boucicaut, et demanda, avant de donner une réponse définitive, à prendre l'avis d'un de ses conseillers les plus écoutés, Perrin le Jeune. Ce dernier avait joué, au moment de la campagne de 1403, en qualité de représentant du roi à Venise et à Gênes, un rôle considérable, et ses conseils avaient la plus grande influence sur l'esprit de Janus.

Perrin, mis au courant des projets d'expédition, dissuada son souverain d'y donner suite; il fit valoir des arguments qui modifièrent les dispositions de Janus, et les plénipotentiaires ne tardèrent pas à s'apercevoir de ce changement. Le roi, fort embarrassé de revenir sur ses premières déclarations, refusait de se prononcer catégoriquement, et « autre fois faisoit réponse assez froide, pour les doubtes que il y mettoit ». Jean de Vogon et d'Ony, lassés de tant d'hésitations, insistèrent pour obtenir une solution; elle leur fut enfin donnée (24 octobre 1407)<sup>2</sup>. Janus refusait absolument le concours qu'on sollicitait de lui; il mettait en avant sa jeunesse « qui excusoit son petit sens », et en protestant de son amitié inaltérable pour le maréchal, il se déclarait incapable de laisser, en vue d'une entreprise lointaine, son pays exposé aux incursions des Turcs, aux menées des partis<sup>3</sup>, aux tentatives génoises, que l'éloignement de Boucicaut rendait possibles, et que les Chypriotes, instruits par une cruelle expé-

1. *Livre des faits*, III, chap. XVII, p. 663.

2. *Livre des faits*, III, chap. XVIII, p. 664.

3. « Car il [Janus] savoit bien que lui parti de son pays, il y en avoit maint par aventure que on cuideroit qu'ilz fussent ses meilleurs amis, mais que à la guise de par dela on ne doit avoir fiance ne se faindroient mie de lui tollir sa seigneurie, et ainsi pourroit perdre le seur pour le non seur » (*Livre des faits*, III, chap. XVIII, p. 665).

rience, redoutaient plus encore que les Musulmans et les dangers intérieurs.

Les ambassadeurs se hâtèrent de retourner à Gênes porter cette mauvaise nouvelle au maréchal<sup>1</sup>. Celui-ci était bien loin de s'attendre à un pareil résultat; les assurances de Lescure lui avaient fait espérer une tout autre réponse. Grégoire XII (9 novembre 1407), sollicité par Sigismond, venait d'exhorter les fidèles à se croiser contre les Turcs à la suite du roi de Hongrie, et ce réveil de l'esprit des croisades semblait d'un bon augure pour l'expédition projetée<sup>2</sup>.

Le dépit de Boucicaut fut extrême; il ajourna ses projets à des temps meilleurs, et « le bon champion de Jhesu Christ, « qui est de cuer, de volenté et de fait le droit persécuteur « des mescreans »<sup>3</sup>, tourna, non sans regret, son attention et son activité du côté des événements qui agitaient la péninsule italique.

L'occasion, cependant, de combattre les Musulmans se présenta bientôt, sans que le maréchal la cherchât. Ce ne fut pas, à vrai dire, une expédition régulière, mais une attaque isolée, un de ces coups de main si propres à faire éclater les qualités militaires et la bravoure de Boucicaut. Ce dernier s'était embarqué à Gênes (20 septembre 1408) à destination des côtes de Provence; il allait « voir sa bonne et belle « femme et visiter sa terre » lorsque pendant la traversée on lui signala la présence de quatre galères maures<sup>4</sup>. Sa résolution fut aussitôt prise, et quoique n'ayant qu'un bâtiment à opposer aux quatre vaisseaux ennemis, il se prépara au combat, mais la nuit tombait et Boucicaut, pour attendre le jour et des nouvelles précises des Sarrasins, relâcha à Porto Maurizio<sup>5</sup>.

Les Maures avaient jeté l'ancre devant le château de Roquebrune<sup>6</sup>, et « semblant ne faisoient d'eulx en aler ». Le

1. Ils repassèrent par Rhodes. Le 7 novembre 1407, le grand-maitre autorisait Jean de Vogon à quitter Rhodes pour l'Occident (Arch. de Malte, *Reg. Bull. Mag.*, XIX, 56).

2. Theiner, *Vetera monum. hist. Hungariam illustrantia*, II, 179-80.

3. *Livre des faits*, III, chap. XXI, p. 669.

4. *Livre des faits*, III, chap. XXI, p. 669.

5. Port de la rivière du Ponent, entre Savone et Menton.

6. Entre Menton et Monaco.

lendemain, le maréchal, informé de leur position, n'hésita pas, malgré l'infériorité du nombre, malgré les craintes exprimées par les plus vaillants, à ordonner l'attaque. Nous verrons, dit-il à ses compagnons, ce que vous saurez faire. « Voicy bien à besongner, mais ès fortes besongnes acquiert-on le grant honneur »<sup>1</sup>; puis il prit ses dispositions de combat.

Sa galère comptait cinquante arbalétriers; il désigna le poste de chacun d'eux. Lui-même se plaça à la poupe; à ses côtés étaient messire Choleton<sup>2</sup>, le seigneur de Montpesat<sup>3</sup>, Guillaume de Tholigny<sup>4</sup>, les Génois Pierre Cassagne et Thomas Pansan. A l'arrière, il fit mettre Jean d'Ony<sup>5</sup>, Macé de Rochebaron<sup>6</sup>, les bâtards de Varanes et d'Auberons. Louis de Milly et plusieurs autres furent chargés de défendre les flancs du navire.

Quand le maréchal arriva devant Roquebrune, « sur l'heure de vespres », les Sarrasins n'y étaient plus; ils avaient gagné le port de Villefranche<sup>7</sup>. Boucicaut se met à leur poursuite sans retard, et les rejoint une heure avant le coucher du soleil; l'ennemi n'ose soutenir le choc, coupe en toute hâte les amarres des bâtiments et cherche à fuir. La poursuite recommence, plus acharnée que jamais; Boucicaut atteint enfin les Maures, au moment où le jour tombe, à la hauteur de Nice. « Si furent durement envayis, dit le chroni-

1. *Livre des faits*, p. III, chap. XXI, p. 669.

2. Il s'était déjà distingué pendant la campagne de Syrie. V. plus haut, page 444.

3. Amenyon, sire de Montpesat (Lot et Garonne, arr. Agen, cant. de Prayssas), était écuyer et chambellan du duc d'Orléans, et fut désigné en 1403 pour accompagner ce dernier en Lombardie. Plus tard, il portait en outre les titres de seigneur de Madillan, de chevalier, de conseiller et de chambellan du roi, et occupa sous Charles VI la charge de gouverneur des sénéchaussées d'Agenais et de Gascogne. Il vivait encore en 1430 (Bibl. nat., pièces originales, vol. 2037, au mot MONTPEZAT).

4. Voir plus haut, p. 440.

5. Voir plus haut, p. 363 et 440.

6. Macé de Rochebaron, seigneur de Dors, épousa Alasia de Rousillon. Il eut deux fils: Jean, mort sans postérité, et Antoine, écuyer tranchant du duc de Bourgogne Philippe le Bon (Bibl. nat., cab. des titres, pièces originales, vol. 2512, au mot ROCHEBARON).

7. Au fond du golfe de ce nom, non loin et à l'est de Nice.

« queur du maréchal, et là ot fait de moult belles armes et  
 « moult si esprouva bien chacun en droit soy. Mais pour ce  
 « que lonc seroit à dire les fais que chacun y fist, vous dis  
 « tout en un mont que l'œuvre loue le maistre »<sup>1</sup>. Ce fut une  
 horrible tuerie qui dura toute la nuit; incapables de fuir, les  
 infidèles se défendaient avec le courage du désespoir; ils per-  
 dirent une centaine des leurs, que la mer jeta le lendemain  
 sur le rivage. L'affaire avait été si chaude que les arbalétriers  
 avaient tiré sept grosses caisses de viretons<sup>2</sup>.

La journée du lendemain se passa tout entière à com-  
 battre. L'ennemi manœuvrait pour se retirer; il atteignit de  
 la sorte, vers le soir, les îles d'Hyères, et s'y réfugia, tandis  
 que le maréchal relâchait au pied du château de Brégançon<sup>3</sup>,  
 sur la côte de Provence, en face des îles. Mais, pendant la  
 nuit, les Sarrasins levèrent secrètement l'ancre et reprirent  
 la route d'Afrique. L'attaque du maréchal leur coûtait plus  
 de quatre cents hommes « que mors que affollez », pour ces  
 deux journées, tandis que les pertes des Chrétiens ne s'éle-  
 vaient qu'à dix-neuf hommes tués et blessés.

Le succès était complet, Boucicaut débarqua à Toulon, se  
 félicitant d'avoir eu l'occasion de courir sus aux infidèles :  
 mais un coup de main, quelque heureux qu'il pût être, ne  
 compensait pas l'expédition projetée contre Alexandrie. Celle-ci,  
 déjà très difficile à entreprendre au moment où le maréchal  
 avait sollicité le concours de Janus, ne tarda pas à  
 devenir irréalisable. Les événements se précipitèrent en  
 Italie: l'expulsion des Français de Gênes (1409) et bientôt  
 de toute la péninsule entraîna la retraite du maréchal. Rentré  
 en France, Boucicaut trouva le roi dominé par la faction  
 bourguignonne. Attristé, assombri par des chagrins de fa-  
 mille, il se retira dans le Languedoc, dont Charles vi lui  
 avait confié le gouvernement (1413). Deux ans après, l'ex-  
 pédition que le roi d'Angleterre préparait contre la France,  
 et qui aboutit à la catastrophe d'Azincourt (1415), lui remit  
 les armes à la main et lui coûta la liberté. Prisonnier en  
 Angleterre, il ne tarda pas à succomber aux douleurs que lui

1. *Livre des faits*, p. III, chap. XXI, p. 670.

2. On appelait de ce nom les traits d'arbalètes.

3. Aujourd'hui fort de Brégançon, à l'extrémité orientale de la rade  
 d'Hyères.

infligeaient l'abaissement de sa patrie et les rigueurs de la captivité (1421). Les projets de croisade, auxquels il s'était exclusivement consacré pendant tant d'années, et qui se personnifiaient en lui, furent définitivement ajournés. Les désastres du royaume permettaient-ils de les reprendre ? Pouvaient-on même songer à une intervention à laquelle l'âme et le bras venaient de manquer tout à coup ?

---

## CONCLUSION.

Le récit des expéditions du maréchal Boucicaut nous a conduit jusqu'aux premières années du xv<sup>e</sup> siècle, à la veille de la catastrophe qui, en enlevant Gênes à la France, porta à l'influence de cette dernière en Orient un coup mortel. Au terme de notre étude, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil en arrière et de constater si les résultats acquis répondent aux efforts déployés et au but poursuivi.

Il est malheureusement trop facile de se convaincre du contraire. La première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle s'écoule sans que les projets et les préparatifs de croisade donnent naissance à aucune tentative sérieuse; plus tard la chrétienté semble entrer résolument dans la voie des expéditions, et l'on peut espérer qu'elle frappera de grands coups. Il n'en est rien cependant; les vues politiques, les desseins à longue portée cèdent devant l'ardeur belliqueuse d'une bouillante chevalerie, qui veut, en quelques mois, se « saouler » de coups de lance et d'épée, et rentrer en Occident quand son bras sera las de frapper. Ce ne sont ni la croisade d'Amédée de Savoie ni l'aventure du duc de Bourbon en Barbarie qui retarderont le cours des événements et entraveront le développement de la puissance musulmane. Les expéditions de Boucicaut, malgré l'intrépidité avec laquelle elles furent accomplies, n'échappent pas à la même critique. Il n'y a d'exception que pour les croisades du roi Pierre de Chypre et du comte de Nevers. Attaquer l'islamisme en Egypte, ou arrêter du côté de la Hongrie l'invasion ottomane, étaient des desseins politiques dont le succès pouvait avoir les plus sérieuses conséquences; mais à Alexandrie, des considérations d'ordre supérieur commandèrent la retraite; à Nicopolis, l'outrecuidante témé-

rité de la chevalerie française compromit les plus belles espérances et amena un désastre sans précédent; en résumé, aucun avantage définitif ne fut obtenu. Peut-on, en effet, faire entrer en ligne de compte quelques châteaux momentanément occupés, quelques ports saccagés, quelques bâtiments sarrasins capturés ou coulés à fond? Les contemporains se sont mépris sur la portée du mal fait aux infidèles; mais, loin des événements, il nous est impossible de partager leur erreur. Un capitaine du *xiv<sup>e</sup>* siècle pouvait se flatter d'avantages partiels, achetés au prix de la plus intrépide valeur, et se persuader qu'ils suffisaient à arrêter les progrès du Croissant. Mais pour nous l'illusion cesse; ces faits prennent, dans l'ensemble de l'histoire des croisades, leur signification exacte et leur valeur réelle. Nous constatons que le monde musulman, malgré les efforts de l'Occident chrétien, ne s'arrête pas, pendant le *xiv<sup>e</sup>* siècle, dans la voie des conquêtes, et ne cesse de s'établir chaque jour plus solidement, en Europe. A peine celle-ci parvient-elle à retarder de quelques années le triomphe des Ottomans : résultat hors de proportion avec les sacrifices de toute nature que la chrétienté s'est imposés durant plus d'un siècle.

L'événement ne tarda pas à démontrer la fragilité des succès dont se prévalaient les Chrétiens. A peine Boucicaut a-t-il disparu que les victoires musulmanes se succèdent sans interruption : Chypre et son roi tombent au pouvoir des infidèles (1425-1426), la route du Saint Sépulcre est fermée aux pèlerins, Rhodes est menacée (1444). Les efforts des Hospitaliers et d'une escadre envoyée par le duc de Bourgogne dans les mers du Levant dégagent l'île, mais n'empêchent pas Constantinople, quelques années plus tard (1453), de succomber et d'ouvrir ses portes à Mahomet II.

La prise de Constantinople, comme jadis celle de Saint Jean d'Acre, remplit l'Occident de terreur et réveille un instant l'enthousiasme d'autrefois. Philippe le Bon (février 1454) prononce à Lille le vœu du Faisan; à son exemple, toute la noblesse prend la croix, le Saint Siège appelle aux armes la Hongrie et l'Allemagne, mais la première seule s'arme pour défendre sa frontière menacée. Calixte III et Pie II sont impuissants à entraîner l'Italie dans une ligue générale. Les Hongrois, cependant, entrent en campagne et, conduits par leur roi Jean Hunyade, défendent heureusement Belgrade



contre les attaques des Turcs (1456), tandis que la flotte pontificale remporte quelques succès dans la mer Egée.

Le duc de Bourgogne se décide enfin à s'acquitter de son vœu ; les cours italiennes semblent prêtes à le suivre, Venise et Scanderberg ont promis leur concours. La mort de Pie II à Ancône (1464), à la veille du départ, remet tout en cause ; les coalisés se dispersent, et la flotte bourguignonne se retire à Marseille.

Il faut un nouvel exploit des Turcs, la prise de Négrepont, pour grouper un instant, à l'instigation des Vénitiens, dans une même action, Venise, Florence, le Saint Siège, les rois d'Aragon et de Naples, les Hospitaliers et le roi de Perse (1470) ; mais l'union de ces puissances ne suffit pas à arrêter les Ottomans qui mettent le siège devant Rhodes (1480). La place n'est sauvée que par les efforts héroïques des chevaliers et du grand-maître, Pierre d'Aubusson, qui se couvre de gloire à leur tête. L'Occident n'a envoyé au secours de l'ordre menacé que quelques combattants, venus individuellement partager le péril de leurs frères d'armes, et des subsides pécuniaires dont le pape Sixte IV, à l'instigation du roi de France Louis XI, a prescrit la levée.

La France est toujours au premier rang pour combattre les Turcs, et défendre l'Occident contre leurs empiètements. Au xv<sup>e</sup> siècle elle est fidèle à ce rôle protecteur ; Philippe le Bon et Louis XI s'inspirent de cette politique ; Charles VIII, partant pour la conquête du royaume de Naples, rêve, après l'avoir soumis, de tourner ses armes victorieuses contre Constantinople, et ce dessein le décide à descendre en Italie. Louis XII, à l'appel d'Alexandre VI (1500), envoie dans la Méditerranée une escadre, commandée par Philippe de Clèves Ravestein, pour la joindre contre les infidèles aux marines du pape et du grand-maître de Rhodes. Aux projets de ligue universelle, dont Léon X est l'âme (1517), François I répond par la promesse d'un corps d'armée considérable ; et la croisade trouve en lui un zélé partisan.

Mais cette promesse est la dernière manifestation de cette tradition séculaire. La lutte contre la maison d'Autriche, entreprise par François I, amène un changement radical dans la politique française ; les rois très chrétiens, pour résister à Charles Quint et à ses successeurs, s'unissent intimement à la Porte, et désertent la défense des intérêts catholiques en

Orient. Cette mission, abandonnée par la France, est reprise au xvi<sup>e</sup> siècle par l'Espagne et l'Empire. C'est Charles Quint (1530) qui donne Malte aux Hospitaliers, chassés de Rhodes en 1523; c'est sa marine qui soutient leurs efforts aux premiers temps de leur établissement au centre de la Méditerranée; grâce à lui, la Goulette est emportée (1535) et l'ordre délivré du redoutable voisinage du corsaire Barberousse; lui-même débarque à deux reprises en Afrique et tourne ses forces contre Alger (1541) et contre El Mahedia (1550); du côté de la Hongrie il entretient avec la plus persévérante opiniâtreté, contre les Ottomans, la lutte qu'à son exemple les empereurs d'Allemagne continueront après lui.

Quand le Croissant menace Malte et réduit l'île aux dernières extrémités, le salut vient encore de Philippe II, roi d'Espagne, et les secours amenés par le vice-roi de Sicile (septembre 1565) obligent les Turcs à lever le siège et à reprendre le chemin de l'Orient. Mais la défaite des meilleures troupes ottomanes crie vengeance, et Sélim entreprend la conquête de l'île de Chypre. Nicosie et Famagouste tombent en son pouvoir; les Vénitiens sont impuissants à arrêter le torrent musulman (1569). En même temps, l'escadre de l'ordre est détruite par le corsaire Lucchiali en vue des côtes de Sicile (1570). Devant l'imminence du danger une ligue générale se forme; elle comprend Venise, le Saint-Siège, les chevaliers de Malte et l'Espagne. Cette dernière est à la tête de la coalition, et Don Juan d'Autriche, frère de Philippe II, prend le commandement suprême de la flotte, la plus forte que la chrétienté ait jamais rassemblée contre l'ennemi commun. Le choc a lieu sur les côtes de Morée, dans le golfe de Lépante (7 octobre 1571). La victoire des alliés est complète et remplit l'Europe entière d'allégresse et d'espérance.

La bataille de Lépante marque la fin des guerres religieuses en Orient; on se méprendrait étrangement en attribuant ce résultat au succès remporté par les flottes chrétiennes. Quelque brillant qu'il ait pu être, suffisait-il à refouler l'islamisme? Il faut chercher ailleurs l'explication de ce fait. Inaugurée par François I, l'alliance politique de la France avec la Porte s'est développée et consolidée durant près d'un demi-siècle; après Lépante, elle est assez réelle pour rendre désormais

inutiles des revendications religieuses à main armée. L'empire ottoman est entré dans le concert des puissances européennes, et la diplomatie obtient de lui les concessions que jadis la force seule eût été capable de lui arracher. La France marche la première dans la voie qu'elle a tracée aux nations chrétiennes, et profite d'une influence incontestée pour assurer pacifiquement la protection des chrétiens d'Orient. Elle reprend ainsi, sous une autre forme, le rôle qu'elle a déserté un instant, et auquel elle était destinée. Les croisades sont finies, la question d'Orient commence. La Porte n'en reste pas moins menaçante pour Venise et pour l'Empire. La Méditerranée tremble devant la marine musulmane, malgré la chasse que les chevaliers de Malte ne cessent de faire aux corsaires ottomans et barbaresques, et le danger du Turc subsiste aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Il est parfois même si menaçant que la France, oubliant ses intérêts politiques, cède à la pression de l'opinion publique, et secourt les puissances attaquées par les infidèles. Louis xiv envoie quelques renforts sous Coligny à l'empereur d'Allemagne (1664) et un corps d'armée commandé par le duc de Beaufort, devant Candie (1669). Mais l'appui donné par le roi, comme prince de l'Empire, à Léopold, ne saurait porter ombrage au sultan. Les troupes françaises, destinées à l'expédition de Candie, ont arboré la bannière pontificale pour respecter l'alliance héréditaire de la France avec les Turcs. Celle-ci, en effet, n'est pas rompue, et si elle se relâche, à certaines époques, c'est pour se renouer ensuite plus intimement. La France, en effet, ne saurait répudier dans le Levant le protectorat des intérêts chrétiens qu'elle a mis plusieurs siècles à conquérir. Elle ne peut abandonner la Turquie aux convoitises de trop puissants voisins; ce serait l'exposer à une ruine certaine; ce serait faire passer l'influence française en d'autres mains, et compromettre un système politique, dont la France n'a cessé d'être le champion, et dont l'origine remonte jusqu'aux croisades.









FINE ARTS LIBRARY



3 2044 034 965 277



